Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/commentairesetle02montuoft

COMMENTAIRES ET LETTRES

DE

BLAISE DE MONLUC

MARÉCHAL DE FRANCE

IMPRIMERIE GÉNÉRALE DE CH. LAHURE
Rue de Fleurus, 9, à Paris

HF.B
M7938c

COMMENTAIRES ET LETTRES

DE

BLAISE DE MONLUC

MARÉCHAL DE FRANCE

ÉDITION REVUE SUR LES MANUSCRITS

ET PUBLIÉE

AVEC LES VARIANTES

POUR LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

PAR M. ALPHONSE DE RUBLE

TOME DEUXIÈME

30080

A PARIS

CHEZ Mme Ve JULES RENOUARD

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

RUE DE TOURNON, No 6

M DCCC LXVI

EXTRAIT DU RÈGLEMENT.

Art. 14. Le Conseil désigne les ouvrages à publier, et choisit les personnes les plus capables d'en préparer et d'en suivre la publication.

Il nomme, pour chaque ouvrage à publier, un Commissaire responsable chargé d'en surveiller l'exécution.

Le nom de l'Éditeur sera placé à la tête de chaque volume.

Aucun ouvrage ne pourra paraître sous le nom de la Société sans l'autorisation du Conseil, et s'il n'est accompagné d'une déclaration du Commissaire responsable, portant que le travail lui a paru mériter d'être publié.

Le Commissaire responsable soussigné, déclare que l'Édition des Commentaires de Blaise de Monluc, *préparée par* M. A. de Ruble, *lui a paru digne d'être publiée par la* Société de l'Histoire de France.

Fait à Paris, le 15 *mai* 1866.

Signé G. SERVOIS.

Certifié,

Le Secrétaire de la Société de l'Histoire de France,

J. DESNOYERS.

SOMMAIRES.

LIVRE TROISIÈME (*Suite*).

Le marquis de Marignan resserre le blocus (p. 1). — Maladie de Monluc (p. 2). — On répand le bruit de sa mort; Strozzi, à travers mille dangers, pénètre dans Sienne (*ibid.*). — Strozzi quitte la ville (p. 5). — L'auteur des *Commentaires* reprend son commandement (p. 6). Octobre 1554.

Discours de Monluc aux capitaines : Qu'il faut diminuer les rations (p. 8). — Les capitaines doivent donner l'exemple aux soldats (p. 9). — Succès de cette remontrance (p. 10). — Discours aux Siennois : nécessité d'économiser les vivres pour attendre les secours de France (p. 11). — Les habitants y sont plus obligés que les soldats (p. 12). — Admirable résolution des Siennois (p. 13). — Nouvelle diminution des rations (p. 14).

Présent de Marignan à Monluc (p. 15). — Assaut donné par les Impériaux (p. 16). — Négligence du capitaine Saint-Auban (p. 17). — Ils s'emparent du fort Camollia (p. 21). — Le fort est repris par Charry (p. 25). — Attaque générale de l'armée impériale (p. 26). — Les ennemis sont repoussés (p. 27). — Exemple offert aux capitaines (p. 30). 24 décembre.

L'empereur envoie un de ses gentilshommes pour presser le siége (p. 31). — Marignan se dispose à battre la place (p. 32). — Terreur des Siennois (p. 33). — Monluc pour leur rendre courage se prépare à les haranguer; sa toilette (p. 35). — Discours au sénat : les Siennois peuvent-ils redouter l'artillerie impériale (p. 39)? — Ont-ils perdu confiance en leur chef (p. 40)? — Monluc fait jurer à ses soldats de mourir pour la liberté de la république (p. 43). — Les Siennois prennent la résolution d'affronter le feu de l'artillerie (p. 45). — Conseils aux capitaines (p. 46). 1555.

Ordre établi par Monluc pour la défense (p. 48). — Il se propose d'attirer les Impériaux dans la ville (p. 51). — Sa ruse pour connaître le lieu où Marignan placera ses batteries (*ibid.*). — Il fait démolir le quartier exposé au canon (p. 54). — Éloge des femmes de Sienne; elles sont enrégimentées en trois corps (p. 55). — Ordre du combat (p. 58). — Les Impériaux ouvrent le feu (p. 61). — Un canonnier, aposté par Bassompierre, démonte toute une batterie ennemie (p. 62). — Marignan retire son artillerie (p. 64).

Mécontentement des compagnies allemandes (p. 65). — Monluc
29 janvier. conseille à Strozzi de les rappeler (p. 66). — Combat livré aux assiégeants pour favoriser leur sortie (p. 68). — Étonnement et inquiétude des Siennois (p. 69). — Discours de Monluc : Que le départ des Allemands, sans affaiblir la garnison, permet de ménager les vivres et rend possible une résistance plus longue (p. 70).

Monluc créé dictateur par les habitants (p. 72). — Expulsion des bouches inutiles (*ibid.*). — Conseils aux capitaines (p. 74). — Pénurie des assiégeants (*ibid.*). — Marignan soudoie des traîtres dans la place (p. 75). — Manœuvres de Piétro (p. 76). — Monluc pénètre les desseins du marquis (p. 78).— Son discours aux Siennois : Qu'il faut agir avec prudence et se garder de mettre, par une sévérité intempestive, de la division parmi les citoyens (p. 79). — Monluc ordonne une procession générale (p. 83). — Découverte des machinations de Pietro (p. 84). — Il est exilé (p. 87).

8 avril. La famine règne dans la ville (p. 89). — Négociations pour la capitulation (p. 90). — Régime de vie de Monluc pendant le siége (p. 92). — Il refuse de capituler au nom du roi (p. 94). — Conseils aux capitaines (p. 96). — Les bannis sont exceptés de l'amnistie (p. 97). — Discours de Monluc sur les dangers de cette clause (*ibid.*). — Les Siennois prennent la résolution de livrer bataille à Marignan plutôt que de la subir (p. 99). — Les Impériaux renoncent à cette clause d'exception (p. 100). — Une partie des Siennois quitte la ville et se réfugie à Montalcin
21 avril. (p. 101). — L'armée sort de Sienne (p. 103). — Entrevue de Marignan et de Monluc (p. 104). — L'auteur des *Commentaires* arrive à Montalcin (p. 107).

Remontrance de Monluc aux gouverneurs de places (p. 109). — Combien il est glorieux pour un capitaine d'être chargé de la défense d'une ville (p. 110). — Dommage porté au roi par la perte d'une place forte (p. 112). — Le mépris public est la récompense d'un gouverneur qui n'a pas su se défendre (p. 113) — Il ruine l'avenir de ses enfants (p. 114). — Pour remplir sa tâche avec honneur, il faut avoir le sentiment du devoir présent devant les yeux (p. 115), — ne pas craindre la mort (p. 117), — s'aider de tous ses moyens (p. 118), — consulter les hommes expérimentés (p. 120). — Ruses de bonne guerre (p. 121). — Monluc s'offre en modèle aux gouverneurs de places (p. 122).

Monluc arrive à Rome (p. 123). — Il est reçu par le pape Marcel II (p. 124). — Il s'embarque pour la France (p. 125). — Il sauve de Thermes en l'avertissant de l'approche d'André Doria (p. 126). — Sa galère est poussée au milieu de la flotte impériale (p. 128). — Il arrive à Marseille (p. 130). — Monluc à la cour; accueil du roi (p. 132). — Questions du roi et réponses de l'auteur des *Commentaires* sur son adresse à gouverner les Siennois (p. 135); — sur la conduite de Strozzi (p. 136); — sur son refus de capituler avec Marignan (p. 138). — Monluc chevalier de l'Ordre (p. 141). — Générosité du roi (*ibid.*). — Portrait de ce prince (p. 143). Fin avril.

LIVRE QUATRIÈME.

Monluc retourne en Piémont (p. 144). — Siége de Vulpiano (p. 146). — Reconnaissance de la ville par Monluc et d'Aumale (p. 147). — Prise du bastion (p. 151). — Assaut général et capitulation de la ville (p. 152). — Arrivée de de Thermes en Piémont (p. 154). — Prise de Moncalvo (p. 157). — Monluc est accusé d'indiscipline auprès du roi et rappelé (p. 160). — Il se retire en Gascogne (p. 161). 3 septembre 1555. 20 septembre. 7 octobre.

Il est nommé gouverneur de Montalcin (p. 162). — Il se rend à Rome (p. 163). — Les Romains, peuple mal aguerri (p. 165). — Remontrance aux capitaines de l'armée papale (p. 166); — Qu'ils n'ont aucune raison de redouter le duc d'Albe (p. 167). 1556.

— Exemple des Siennois (p. 168). — Le duc d'Albe menace
Septembre. Jean François des Ursins à Tivoli (p. 170). — Monluc va le secourir (p. 171) — Il découvre l'armée impériale (p. 172).— Il bat en retraite (p. 173). — Le duc d'Albe s'empare de la ville (*ibid.*). — Monluc amène deux compagnies italiennes au duc de Somme à Velletri (p. 176).

Monluc apprend que Marc-Antoine Colonna est à Marin (p. 177 et 178). — Il organise une embuscade pour le faire prisonnier (p. 179). — Il est surpris par les troupes du seigneur Ascanio della Corna (p. 182). — Fuite de Monluc (*ibid.*). — Il échappe aux ennemis (p. 184). — Il arrive à Rome et raconte son expédition (p. 185). — Le bruit se répand à la cour que l'auteur des *Commentaires* a été vaincu et mis en fuite (p. 187). — Le capitaine Porrières raconte la vérité au roi (p. 188).

Le duc d'Albe assiége Ostie (p. 189). — Marc-Antoine de Monluc, fils aîné de l'auteur des *Commentaires*, va reconnaître les approches de la ville (p. 190). — Il est blessé à mort (p. 191). — Éloge de ce capitaine et regrets de sa mort (p. 192).

Octobre. Monluc se rend à Montalcin (p. 193). — État du pays (p. 194). — Il prend San Quirico (p. 195). — Il déjoue les projets du cardinal Burgos sur Montalcin (p. 196). — Un espion, nommé Deifedo Turchi, vient lui proposer un coup de main (p. 197). — Emprisonnement et évasion de ce traître (p. 199). — Monluc ramène au service du roi Mario Sforce de Santa Fior et son frère (p. 200). — Prise du capitaine Carricou (p. 201). — Déroute de la cavalerie conduite par Santa Fior (p. 202).

Mars 1557. Arrivée du duc de Guise à Rome (p. 204). — Dom Arbre de Sande marche sur la Roque de Baldoc (*ibid.*). — Diligence de Monluc; la ville est sauvée (p. 205, 206).

Monluc se prépare à reprendre Piance (p. 207). — Description de la ville (p. 208). — Forces des assiégeants (p. 210). — Assaut de Piance (p. 213). — Mauvais vouloir de de Mesmes contre l'auteur des *Commentaires* (p. 214). — Insuccès de l'attaque (p. 217). — Monluc ramène ses soldats à l'assaut (p. 218). — Il monte le premier (p. 219). — Diversion au dedans
29 juin. (p. 221). — Prise de la ville (p. 222). — Monluc rentre à Montalcin (p. 224).

Dom Arbre menace Ghiusdino (p. 226). — Prise du château l'Altesse (p. 228). — Prise de Ghiusdino (p. 229). — Monluc pénètre les desseins des Impériaux (p. 230). — Sa perspicacité le sauve du danger d'être surpris (p. 231). — Il marche au secours du capitaine la Monjoye à Talamont (p. 232). — Ses conseils aux capitaines (p. 232 et 234). — Le duc de Guise, informé de ses entreprises hasardeuses, lui écrit une lettre de reproches (p. 235). — Réponse de Monluc (p. 236).

Bataille de Saint-Quentin (*ibid.*).—Faute du roi d'Espagne (p. 237). — Départ du duc de Guise pour la France (p. 238). — Monluc malade (p. 239). — Il reçoit l'ordre de rentrer en France en passant par Ferrare (*ibid.*). — Accueil du duc de Ferrare (p. 240). — L'auteur des *Commentaires* visite Venise (p. 241). — Fernand de Gonzague assiége Verseil (p. 242). — Embarras du duc de Ferrare ; Monluc s'offre à défendre la place (p. 244). — Le duc de Ferrare et les princes de sa maison acceptent avec joie cette proposition (p. 245). — Il commence par la ravitailler (p. 248). — Dom Fernand, désespérant de l'emporter sur un tel adversaire, renonce à l'assiéger (p. 252). — Traité de paix entre le duc de Ferrare et le roi d'Espagne (*ibid.*). — Générosité du prince italien (p. 253). 10 août. 9 septembre. Novembre.

Monluc rentre en France (p. 243). — Conseils aux capitaines (p. 254). — Projet du siége de Thionville (p. 255). — Monluc colonel de gens de pied en place de d'Andelot (p. 256). — Résistance de l'auteur des *Commentaires* avant d'accepter cette charge (p. 257). — Portrait du duc de Guise ; son habitude d'écrire lui-même ses dépêches (p. 258). — Commencement du siége de Thionville (p. 260). — Le duc de Guise déplace ses batteries (p. 262). — Il fait reconnaître par Monluc les approches de la tour des Puces (p. 263). — Il ne trouve pas la reconnaissance suffisante ; son mécontentement (p. 265). — Monluc ordonne une nouvelle reconnaissance (p. 266). — Ses précautions pour éviter d'être surpris (p. 268). — Sortie des assiégés (p. 269). — Ils sont repoussés (p. 270). — Conseils aux capitaines (p. 271). Avril 1558. Mai. 9 juin.

Mort de Pierre Strozzi (p. 273). — Regrets de Monluc (p. 276). — Mesures prises pour resserrer le siége (p. 277). Assaut de 20 juin.

Thionville (p. 280). — Prise des casemates p. 282). — Prise de la tour des Puces par Anglure, Valenville et Lunebourg (p. 284). — Les casemates sont renversées (p. 286). — Le
22 juin. duc de Guise félicite Monluc (p. 287). — Les assiégés demandent à capituler (p. 288). — Ils quittent la ville (p. 289). — Robertet de Fresne est expédié au roi pour lui annoncer cette nouvelle (p. 290). — Le duc de Guise confie la place à Vieilleville (p. 292). — Enseignements que les capitaines peuvent tirer de la conduite de ce siége (p. 293). — Les blessés sont transportés à Metz (p. 296). — Conseil au roi de prendre soin des gens de guerre (*ibid.*).

Le duc de Guise marche sur Arlon (p. 297). — Monluc envoie un soldat flamand près des postes avancés de la place (p. 298).
3 juillet. — Surprise de la ville (p. 300). — Elle est pillée et brûlée
28 juillet. (p. 301). — Le duc de Guise conduit l'armée à Pierrepont (p. 302). — Arrivée du duc de Saxe au camp du duc de Guise (*ibid.*). — Monluc offre à dîner à ces deux princes (p. 303).
8 août. — Arrivée du roi (p. 305). — Le duc de Guise lui parle du brillant festin qui vient de leur être offert ; — étonnement du roi (p. 306) — Un capitaine doit être généreux (*ibid.*). — Monluc le premier a l'honneur de mettre les armes aux mains des jeunes princes de Saint-Vallier et de Joinville (p. 307).

Le roi d'Espagne menace Corbie (p. 309). — Monluc offre de faire arriver sept enseignes dans la place (p. 310). — Incertitude du roi (p. 311). — L'auteur des *Commentaires* harangue les soldats et les met en route (p. 313). — Ils arrivent à Corbie avant l'armée espagnole (p. 314). — Conseils aux capitaines (p. 315). — Le roi se dirige vers Amiens (p. 316). — Le roi d'Espagne, prévenu dans ses desseins sur Corbie, menace cette ville (p. 317). — Monluc jette sept enseignes dans la place (*ibid.*).

8 octobre 1558. Trêve et paix de Cateau-Cambrésis (p. 318). — Regrets de Monluc
3 avril 1559. (p. 319). — Revue des forces du roi et des autres souverains de l'Europe (p. 320). — Monluc remet au roi la charge de colonel des gens de pied (p. 321).

Novembre 1558. Expédition d'Antoine de Bourbon contre la Navarre espagnole

(p. 322). — Monluc va le rejoindre (*ibid.*). — Il obtient une compagnie d'ordonnance (p. 324).

Noces de Marguerite de France, duchesse de Savoie (p. 324). — Songe et pressentiments de Monluc (p. 325). — Nouvelle de la mort de Henri II (p. 326). — Triste influence de cet événement sur la vie de l'auteur des *Commentaires* (p. 327). — Revue anticipée des calomnies édictées contre lui (p. 328). — Règne de François II (p. 334). 10 juillet 1559.

LIVRE CINQUIÈME.

Mort de François II à Orléans (p. 336). — Monluc prend congé de la reine (*ibid.*). — État de la Guyenne (p. 338). — Il dégage la ville de la Plume (p. 339). — Son rôle de pacificateur à Agen lui attire la haine du roi de Navarre (p. 341). — Il prévoit la guerre civile et retourne à la cour (p. 342). — Séditions de Marmande, de Cahors et de Grenade (*ibid.*). — Meurtre du baron de Fumel (p. 343). — Monluc est envoyé en Guyenne et Crussol en Languedoc (p. 345). — Compain et Girard, commissaires de justice (p. 346). — L'auteur arrive à Bordeaux (p. 347). — Le ministre Barreles tente de le corrompre (p. 348). — Boisnormand, autre ministre, lui fait de nouvelles offres (p. 350). — Les Réformés se saisissent d'Agen (p. 351). — Monluc s'efforce vainement de pacifier cette ville (p. 352). — Les Réformés lui font offrir, par le fermier Labat, la somme de 30 mille écus, à la condition de ne pas porter les armes contre eux (p. 353). — Le capitaine Sendat, en leur nom, lui en offre 40 mille (p. 354). — Généreuse réponse de l'auteur des *Commentaires* à ces tentatives de corruption (*ibid.*). — Le lieutenant du Franc lui révèle le secret de la conspiration des Huguenots (p. 357). — Noble résolution de Monluc (p. 359). 5 déc. 1560. Janvier 1561. Novembre. 23 novembre. 27 décembre.

Exécution de St-Mézard (p. 360). — Tergiversations de Burie (p. 364). — Monluc et Burie se rendent à Villeneuve (p. 365). — Supplice du capitaine Morelet-Lauzette et de six autres réformés (*ibid.*). — Difficulté d'obtenir justice contre eux (p. 366). — Monluc et Burie arrivent à Fumel (p. 367). — Détails ré- 25 février 1562. 6 mars.

trospectifs sur la mort du sieur de Fumel (p. 369). — Monluc
17 mars. et Burie à Cahors (*ibid.*). — Partialité de Girard et de Compain en faveur des Réformés (p. 370). — Condamnation de de Bieule (*ibid.*). — La comtesse Palatine tente de corrompre Monluc (p. 373). — Il découvre l'intérêt qui la guide (p. 375). — Il empêche le commissaire Compain de prononcer son arrêt (p. 377). — Approbation de Burie (p. 379). — Élargissement de de Bieule par ordre du roi (*ibid.*).

Burie fait venir de Bordeaux les conseillers Allesme et du Ferron
5 avril. (p. 381). — Monluc et Burie à Villefranche de Rouergue (*ibid.*). — Girard et Compain refusent de faire justice des coupables (p. 382). — Monluc, sur le conseil d'Allesme et du Ferron, fait pendre les prisonniers sans jugement (p. 383). — Nouvelles de la prise d'Orléans par le prince de Condé ; fuite des commissaires Compain et Girard (p. 384). — Révoltes de Montauban, d'Agen, de Villeneuve-d'Agen, du Port-Sainte-Marie, etc. (p. 385). — Burie retourne à Bordeaux et Monluc en Gascogne (*ibid.*). — Lettre d'appel du roi (p. 385). — Les seigneurs de Gascogne s'opposent au départ de l'auteur des *Commentaires* (p. 387). — Il écrit au roi pour lui annoncer le soulèvement de toute la province (p. 388). — Mesures prises pour tenir tête aux insurgés (p. 389).

Monluc est averti de la conspiration des Réformés de Toulouse (p. 390). — Il en informe le premier président Masencal (p. 391).
10 mai. — Révolte de Toulouse (p. 394). — Il dirige plusieurs compagnies sur cette ville (p. 392 à 396). — Combat acharné dans les rues (p. 396). — Monluc ordonne à Charry de se rendre à Fronton pour empêcher les Huguenots de Montauban de se joindre aux révoltés de Toulouse (p. 397). — Il arrive aux portes de la ville (p. 398). — Massès et Rapin, députés par les deux partis, entrent en négociation (p. 399). — Les Religionnaires, terrifiés par la nouvelle de l'approche de Monluc, abandonnent, pendant la nuit, leurs retranchements (p. 400). — L'auteur des *Commentaires* entre à Toulouse (p. 402). — Il sauve la ville du pillage de ses défenseurs (p. 403). — Conseils et exemples offerts aux capitaines (p. 406).

24 mai. Monluc, accompagné de Terrides, va mettre le siége devant Montauban (p. 410). — Vigoureuse défense des assiégés (p. 411).

— Le troisième jour Monluc lève le siége (p. 412). — Il tente de surprendre Caumont et Duras (p. 413), et une troupe de gens armés venus de Nérac (p. 414). — Conseils aux capitaines (p. 415). — Lettres de la reine (p. 416).

Coup de main des Huguenots sur le château Trompette à Bordeaux (p. 417). — Burie demande du secours à Monluc (p. 419). — Nouvel appel de Burie (p. 421). — Monluc se met en route (*ibid.*). — Il rencontre les Protestants de Nérac conduits par le capitaine Douazan (p. 422). — Il les attaque (p. 424). — Douazan est battu (*ibid.*). — Triste caractère des guerres civiles (p. 425). — La reine de Navarre fait de vains efforts pour arrêter la marche de Monluc sur Bordeaux (p. 426). — Il arrive à la Réole (p. 428). — Il entre à Bordeaux (p. 429). 25 juin. 2 juillet.

Monluc et Burie se disposent à attaquer Duras dans le comté de Benauges (p. 429). — Lenteur de Burie (p. 430). — Duras se retire à Targon (p. 431). — Monluc se campe devant les ennemis (p. 432). — Le comte de Candale se rend au camp des catholiques (p. 433). — Conseil de guerre; le combat est résolu (p. 434 et 435). — Combat de Targon (p. 437). — Suite de la victoire de Monluc (p. 439). 17 juillet.

Monluc et Burie se préparent au siége de Monségur (p. 440.) — Prise des châteaux de Blanquefort et de Caumont (p. 441). — Exécution de Gironde (p. 442), de Sauveterre (p. 443). — Siége de Monségur (*ibid.*). — Monluc poste l'artillerie (p. 444). — Le capitaine Bardachin (*ibid.*). — Prise de la ville (p. 446). — Monluc fait tuer les fuyards (p. 447). — Massacre général des habitants de la ville (*ibid.*). 1 août.

Siége de la ville de Duras (p. 448). — Capitulation des habitants (p. 449). — Burie revient à Bordeaux et Monluc en Gascogne (*ibid.*). — A l'approche de l'auteur des *Commentaires*, les Réformés abandonnent Agen (p. 450). — Monluc et Burie se rejoignent à Agen (p. 451). — Arrivée du capitaine Bordet (*ibid.*). — Mort d'Antoinette Ysalguier, première femme de Monluc (p. 452). 12 août.

Siége de Pene (p. 452). — Arrivée des premières compagnies espagnoles (*ibid.*). — Assaut de Pene (p. 454). — Prise de la ville (p. 456). — Massacre de tous les habitants (p. 458).

COMMENTAIRES

DE

BLAISE DE MONLUC

COMMENTAIRES

DE

BLAISE DE MONLUC.

LIVRE TROISIÈME.

(*Suite.*)

Or le marcquis logea le tierce de Corsegue à la petite Observance et le tierce de Ciscille à la Chartrouze, et les retrencha fort, que nous ne pouvions aller à eux. Et luy, avec tout le demeurant de son camp, demeura à Arbierotte[1], et partie de sa cavalerie à Bonconvent. Il se fioict que la garnison, qu'il avoict au fort de Sainct Marc, battroinct toutes les nuictz l'estrade du cousté de Fontebrande, affin qu'il n'entrast vivres dedens Sienne; mais il ne sçeust si bien fere, qu'il n'y entrast des vaiches et des bufles par l'espace de six sepmaines. Je pense que ce qui retenoict le marcquis là, c'estoict qu'il attendoit ma mort et celle de monsieur le mareschal[2], se fiant

1. Arbia-Rotta.
2. Le maréchal Pierre Strozzi. Voyez t. I, p. 433, note 1.

que messieurs de Lansac et de Fourquevaux prins, nos gens estans sans chef françois, prendroint parti de se retirer. Toutesfois ledict sieur mareschal se guérist. Et pource qu'il feust adverty que j'étois mort, à cause qu'on me tinct trois jours en cest estat, et n'entroict personne dens ma chambre que les presbtres, pour avoir soin de mon ame, car le corps estoict abandonné des médecins, on manda à monsieur le mareschal, que j'estois mort; monsieur le mareschal, qui vist que monsieur de Lansac estoict prins et moy, comme l'on luy avoict mandé, mort, se hazarda de Montalsin en hors, pour se venir jecter dens Sienne. Et partist à l'entrée de la nuict de Montalsin avec six enseignes de pied et deux compaignies de gens de cheval, l'une desquelles Serilhac, mon nepveu, conduisoict; lequel advisa, avant que partir, d'empromter trois ou quatre trompettes de ses compaignons, se craignant qu'il adviendroict ce qu'il advinct. Car monsieur le mareschal ne sçeust fere son partement si secret, que le marcquis n'en feust adverty : et le vinct attendre avec tout son camp vers Fontebrande, et au long de la rivière de la Trece. Monsieur le mareschal avoict mis tous ses gens de pied devant et sa cavalerie derrière, lequel estoict monté sur ung fort petit cheval ayant sa jambe en escharpe à l'arçon de la selle, et l'évesque de Sienne[1] avecques luy. Et comme nos gens de pied Ytaliens arrivarent auprès de l'embusquade des ennemis, les ennemis leur coururent sus avec telle espouvante,

1. Francisco Bandini, archevêque de Sienne, frère de l'héroïque Mario Bandini, capitaine du peuple. On conserve plusieurs lettres de ce prélat, à la Bibliothèque impériale, dans la collection Gaignières et dans les vol. 3557 et 3566 du fonds français.

que sans fere guières de résistence se mirent en fuite, et pourtarent par terre monsieur le mareschal, lequel se jecta, et l'évesque avec lui, dens une muraille de maisons[1] rompues tenant son cheval par la bride. Le bruict feust si grand, que l'on le pouvoict ouir à Sienne, n'y ayant pas du tout ung mil. Les ennemis exécuttoinct leur victoire, au travers desquels Serilhac donna avec ces trompettes. Et comme ilz entendirent tant de trompettes, et voyant nostre cavalerie parmi eux, tournarent vizage en routte et en fuitte sur le marcquis, qu'estoict derrière avec ses Allemandz, qui feust constrainct, voyant le désordre, se retirer à Arbierotte. Or ceux qui avoinct faict la cargue, et que aussi l'avoinct prinse, estoint Espaignolz et Ytaliens ensemble, et ainsi les nostres s'enfuirent d'ung cousté, et les ennemis d'ung autre. Deux ou trois cens Ytaliens des nostres gaignarent les murailles de Sienne, d'autres s'enfuirent à plus de douze mil de là, et des vieux cappitaines, que monsieur le mareschal estimoict beaucoup. Mais les plus vaillans hommes du monde, ayans perdu le jugement, pensant tout perdu, ne sçavent où ilz en sont.

Voyés combien les hazards de la guerre sont grands, et combien il est vilain de prendre la fuite sans veoir le danger apparent. Sur ses entrefaictes le jour commencea à venir. Serilhac se trouve n'ayant perdu que trois ou quatre de sa compaignie qui s'en estoinct fuys avec les gens de pied : et croy que de l'autre compaignie n'en demeura pas beaucoup, car

1. Var. des éd. préc. : «.... *luy*, parmi les ruines de quelques maisons *rompues*.... »

il n'y avoit qu'ung lieutenent qui la commandast. Monsieur le mareschal, qui se vist sans ouir aulcung bruict, remonte à cheval assés mal aiséement, et commensa à recognoistre nostre cavalerie, qui avoict faict haltou, et regardoict Serilhac s'il le trouveroict parmy les mortz. Et comme il le vist venir à lui, je vous laisse à penser quelle joye eurent et l'ung et l'aultre : et ainsi s'acheminarent droict à la ville.

Or, veux-je dire que monsieur le mareschal fist là une des plus grandz folies que jamais homme de son estat aye faicte, comme je luy ay dict cent fois despuis. Car il sçavoict bien que, s'il estoict prins, tout le monde ne l'eust sçeu sauver, que le duc de Florence ne l'eust faict mourir honteuzement, pour l'inimitié jurée qu'il luy portoict. Et encores que Serilhac feusse mon nepveu, si luy donrray-je ceste louange et réputation avec la véritté, qu'il feust cause de la sauvation de monsieur le mareschal. Je le puis bien escripre, puis que monsieur le mareschal mesme le disoit. Sa compagnie esstoit fort bonne, estans la plus grand partie Gascons et François : car c'estoict la vieilhe compaignie de monsieur de Sipierre. Il n'arriva à la ville, des capitaines, que Caraffe[1], qui despuis a esté cardinal, et ung aultre, comme l'on me dict, duquel ne me sou-

1. Charles Caraffa, capitaine napolitain, frère du duc de Palliane, servit d'abord l'empereur, puis le roi de France. Après le siége de Sienne, il se fit recevoir chevalier de Malte et fut créé cardinal par son oncle, le pape Paul IV. Il continua à servir la France, souvent contre les intérêts du Saint-Siége. Pie IV, après son avénement au pontificat, en 1561, le fit arrêter, condamner à mort et exécuter. On conserve à la Bibliothèque impériale plusieurs recueils de lettres du cardinal Caraffa, adressées au roi ou au connétable (f. fr., vol. 3117; coll. Gaignières, vol. 414).

vient son nom, et deux ou trois cens soldatz, lesquels monsieur le mareschal ne volsist poinct qu'entrassent dens la ville, ains la nuit après les en renvoya avec ce cappitaine, et retinct Caraffe avec luy.

Or, comme monsieur le mareschal feust dens la ville, il demanda nouvelles de moy : l'on luy dict que despuis quatre jours on commensoit avoir quelque peu d'espérance de ma vie[1]. Il y avoict ung gentilhomme que le Roy avoict mandé vers monsieur le mareschal après avoir entendeu la perte de la bataille, qui demeura avecques Serilhac; ne me souvient de son nom[2]. Monsieur le mareschal vinct descendre devant mon logis, et l'évesque et ledict gentilhomme, et me trouva si desnué, que les oz m'avoinct percé la peau en plusieurs lieux, et me reconforta le plus qu'il peult; et là y demeura douze jours, attendant ce que Dieu feroict de moy; et, comme il vist que de jour à autre je recouvrois santé, se délibéra le treziesme à l'entrée de la nuict se sauver sans en dire mot à personne qu'à moy : et ung peu devant qu'il montast à cheval,

1. Strozzi était déjà dans Sienne le 28 septembre 1554 (lettre de Strozzi au roi; coll. Gaignières, vol. 331, p. 245). — Strozzi et Monluc, après s'être concertés, envoyèrent au roi le sieur de Saint-Luc. Saint-Luc n'était pas encore parti le 13 octobre et Strozzi, à la même date, se trouvait encore à Sienne, comme on le voit par deux lettres écrites par Monluc au roi, et au connétable. — L'auteur des *Commentaires*, malade et découragé, prie le roi de lui nommer un successeur après le siége, afin qu'il puisse se retirer à Montpellier pour soigner sa santé. Une lettre de Breton Villandry au roi, en date du 26 septembre 1554, nous apprend que Strozzi avait songé au sieur de Fourquevaux pour le remplacer (coll. Gaignières, vol. 318, fol. 24).

2. Ce passage, depuis *Il y avoict*, est inédit.

luy et l'évesque me vindrent dire adieu, sçachant bien que sa présence feroict opiniastrer d'avantage le marcquis, et aussi qu'estant dehors il auroict le moyen de me secourir, qui luy promis d'attendre jusques aux derniers abois. Le marcquis s'estoict jecté par tous les chemins. Et par là où ledict marcquis ne pensa jamais qu'il passast, il print ce chemin sortant à porte Camolia, et descendist à main droicte dens le valon, laissant le fort de Camolia au dessus, et s'en alla au long du ruisseau tirant au Palais du Diau. Monsieur le mareschal s'acheva là de guérir, car il s'arma et monta sur ung bon cheval. Et rencontra quarante ou cinquante soldatz à pied ennemis, qui luy donnarent l'alarme; toutesfois il marchea tousjours, et ne se perdist que quelques valets d'aulcungz qui estoinct sortis de la ville pour s'en aller avecques luy : ce ne fut pas sans danger. Et alla à douze mil de là dans une ville qu'il tennoict, et l'aultre nuit après m'escrivit comme il estoict sauvé, de quoy nous feusmes tous bien aises[1]. En peu de jours il eschappa trois grandes fortunes.

Or dès qu'il feust party je me foisois pourter sur une chière par les fortz que le seigneur Cornelio avoict designés pendent mon extrémitté, que le conte Gayasse[2], qui est aujourd'hui en vie en commandoit ung; Bassompierre[3], commissaire des guerres, est aussi en vie,

1. Ce passage, depuis *Et alla*, est inédit.

2. Jean Galéas de San Severin, comte de Cajasso, capitaine italien. Il se trouvait aux batailles de Jarnac et de Moncontour. Colonel général de l'infanterie italienne en 1570, naturalisé Français en 1572, il servait en 1573, comme maréchal de camp, dans l'armée du duc d'Anjou, au siége de la Rochelle.

3. Christophe, baron de Bassompierre, général de l'artillerie à Sienne, commandait également l'artillerie et les gens de pied à

comme l'on m'a dict, en commandoit ung aultre; le seigneur Cornelio mesmes en commandoit ung, et quelques gentilzhommes Siennoys. Et despuis le partement de monsieur le mareschal, plus de huict jours, le marcquis demeura encores à Arbierotte; après il s'en vint camper à Sainte Bonde, où la grande escaramouche s'estoit faicte, avec ses Allemandz et le tierce de Naples et les Ytaliens. Il les envoya une partie au palais du Diau et une aultre partie en des maisons qui estoinct sur le chemin de Fontebrande, et ainsi nous brida toutes les portes que nous ne peusmes plus avoir aulcung rafrechissement, et demeurasmes environ six sepmaines sans fere aultre choze que grandes escaramouches tous les jours. Cependent je guérissois peu à peu et commensois à monter à cheval. La première charge que je fiz après estre relevé ce feust à retrancher le pain aux soldatz qui estoict de vingt-quatre onces et le réduiz tout à ung coup à vingt[1]. Mais ce feust après avoir fait une remonstrance à tous les colonelz et capitaines Allemandz, François et Ytaliens qui feust en ceste manière[2].

Montalcin, en 1557, sous les ordres de Monluc (*Mémoires de Castelnau*, t. II, 1731, p. 775). Pendant la guerre civile il eut un rôle important dans le parti catholique. En 1585, il se donna à la Ligue. Il mourut en 1596. Il était père du maréchal de Bassompierre (P. Ans. t. VII, p. 467).

1. Les réductions de ration, successivement ordonnées par Monluc, sont rapportées avec plus d'exactitude dans une pièce que nous publions à la fin de ce volume. Suivant ce document, cette première réduction se fit à la quantité de vingt-deux onces; on était au 4 novembre; à cette date, les greniers de l'armée étaient complétement vides et ne se remplissaient que par le produit des réquisitions faites dans la ville.

2. Ce passage, depuis *Or dès qu'il feust party*, est inédit. On lit

« Messieurs, je croy qu'il n'y a nul de nous qui ne désire sortir à son grand honneur et réputation de ce siége : le désir de l'honneur nous y a menés; vous voyés que nous sommes icy pour longtemps : car il ne fault pas que nous pensions que l'ennemy sorte jamais de ce siége qu'il ne nous aye d'une façon ou d'aultre : car de la prise de ceste place dépend sa victoire. Or vous voyés que le roy est bien loing de nous, et qu'il ne nous peult secourir qu'avecques ung long temps, car il fault qu'il praigne nostre secours d'Allemagne et de France, car les Ytaliens, sans autre nation, il n'est possible qu'ilz sceussent fere quitter le siége aux ennemis, qui ont non seulement des Ytaliens, mais de toutes nations. Et pour attendre le secours il nous fault avoir une longue patience, en espergnant noz vivres tant qu'il nous sera possible. Et pour ceste occasion, j'ay à vous remonstrer que je veux fere amoindrir le pain qui est de vingt-quatre onces jusques à vingt : je suis certain que les soldatz en crieront, si ce n'est que vous autres leur remonstrés combien nous sommes loing du roy, et que Sa Majesté ne nous peult secourir de longtemps, et que tous vous aultres voulés plustot mourir de faim, que si l'on vous reprochoit que si vous eussiés eu la patience d'amoindrir le manger, la ville ne se seroict pas perdue : ce seroit ung vilain reproche, pour remplir le ventre perdre son honneur.

seulement dans les éditions précédentes : « Peu après son départ je recouvray ma santé et me fis porter par la ville sur une chaire; le marquis ne perdant point temps nous brida de toutes parts. Tous les jours il se faisoit de belles escarmouches. Je cogneuz bien que le marquis me vouloit avoir par faute de pain. Voylà pourquoy je fis ceste harangue aux capitaines que j'assemblay. »

Que vous ne vous y estes point enfermés pour la perdre, mais pour la conserver, et que aultant d'honneur gaigneront vos soldatz à prendre la patience comme vous-mesmes; et que la mesme honneur et réputation que vous gaignerés en ce siége, autant en gaigneront-ilz en noz pais, comme en Ytalie mesmes, là où nous sommes, qu'est en lieu là où nous pouvons fere honnorer et estimer toutes noz nations de là où nous sommes sortis. Et leur pourrés encore remonstrer quel honneur gaignent les hommes de se faire honnorer, encore honnorer la nation de là où nous sortons[1]. C'est ce qu'ung cœur généreux se doibt proposer. Vous, Allemans, vous en retournerés glorieux, et nos François aussi; quant à vous, qui estes Ytaliens, vous nous rendrés tousjours ceste gloire d'avoir d'ung cœur invincible combattu pour la liberté de vostre patrie, laquelle choze nous ne pouvons fere que par une longue patience, et donner temps au roy pour nous secourir. Croyés que Sa Majesté très-chrestienne n'obmettra rien de l'amitié qu'il vous a jurée. Si vous remonstrés tout cecy à voz soldatz, et qu'ilz voyent et cognoissent que vous mesmes estes en ceste délibération, je m'asseure que voz soldatz suivront le mesme chemin que vous prendrés. Ne vous excusés pas, messieurs, sur eux : je n'ay jamais veu mutinerie, et si en ay veu souvent advenir, pour les soldatz, si les capi-

1. Ce passage est inédit depuis *et que aultant d'honneurs*. On lit seulement dans les éditions précédentes : « Représentés leur qu'ils sont parmy des nations étrangères, où ils peuvent marquer la leur d'une marque honorable. Quel honneur gaignent les hommes de se faire non seulement honorer, mais encores honorer la nation de là où ils sortent. »

taines ne leur portoinct le menton. Si vous leur monstrés le chemin, il n'y a rien qu'ilz ne facent, il n'y a incommodité qu'ilz ne souffrent. Faites le donc, je vous supplie, ou resolvéz-vous de bonne heure de descouvrir ce que vous avés au fond du sac, afin que ceux qui aymeront mieulx sans honneur aller manger leur saoul, s'en aillent, et ne destournent la belle résolution des autres. »

Et, parce que les Allemandz n'entendoinct poinct mon jargon, je diz au truchement du Rincroc qu'il remonstrast à son maistre ce que j'avois dict; ce qu'il fist. Le Reincroc dict que luy et ses soldatz prendroinct la mesme patience que nous mesmes prendrions; et que, encore que l'on dye que les Allemandz ne pouvoinct patir sans boire et manger leur saoul, luy et toutes ses gens feroinct cognoistre le contraire à ce coup. A la vérité ces gens me faisoinct peur, parce qu'ils ayment plus à fere chère que nous : quant à l'Ytalien, il est plus accoustumé à patir que nous. Et ainsi se retirarent chacun en son quartier assembler leurs compaignies, ausquelles firent semblable remonstrance que je leur avois faicte à eux. Les soldatz, l'ayant entendeue, levarent tous la main, et jurarent qu'ilz patiroinct tous jusques au dernier souspir de leur vie, avant que de se rendre ny faire rien indigne de gens d'honneur. Et après, manday au sénat que je leur priois d'assembler lendemain matin tous les plus grandz de la citté au palais, pour entendre une remonstrance que je leur voulois fere, qui touchoict à eux et à leurs afferes; ce qu'ilz firent. J'amenay avec moy le seigneur Cornelio, le comte de Gayasse et mis-

ser Bertholome Cavalquant[1], gentilhomme Florentin que monsieur le cardinal de Ferrare y avoict laissé, homme saige et bien advisé en toutes chozes[2]; et leur fiz ceste remonstrance en italien :

« Seigneurs, si plustost Dieu m'eust rendu ung peu de santé et de mémoire, plustost eusse-je pensé à ce qu'il nous fault fere à la conservation de vostre liberté et citté ; vous avés tous veu comme la maladie m'a conduict jusques au dernier souspir ; et à la fin Dieu, plustôt par miracle que par œuvre de nature, m'a receuscitté pour fere encore service à ceste république en telle et si grande extrémité. Or, seigneurs, je veoy bien que la conservation de la citté et de vostre liberté ne conciste sinon à prolonger les vivres, car, si par les armes le marcquis se veult efforcer de nous avoir, j'espère que nous le rendrons si mal content qu'il maudira l'heure d'estre venu assiéger ceste cité. Je voy qu'il n'est pas résolu d'en manger : au contraire, il veut à faute de manger, nous forcer ; à quoy il faut obvier, s'il est possible. Or hier j'assemblay le colonel des Allemandz et ses capitaines; le seigneur Cornelio, que voilà, avecques les sciens; Combas pa-

1. Bartholoméo Cavalcanti, capitaine et littérateur florentin. Il refusa de reconnaître Cosme de Médicis et fut obligé de quitter Florence. Dès lors il servit successivement le pape et le roi de France. Il mourut à Padoue le 9 décembre 1562. On a de lui quelques ouvrages sur l'art militaire et quelques traductions. Une lettre du cardinal d'Armagnac au connétable en date du 30 avril 1555 appelle l'attention du connétable sur les services rendus par Cavalcanti au roi pendant le siége de Sienne (coll. Gaignières, vol. 321, fol. 57).

2. Ce passage depuis *j'amenay*, est inédit.

reillement, avecques les cappitaines françois, et aux tous je remonstris que, pour prolonger le temps et donner temps au roy très-chrestien de nous secourir, il failloit amoeindrir le pain de noz soldatz, qui estoict de vingt-quatre onces, et le fere revenir à vingt; et que, comme tout le monde entendra, mesmement le roy, que nous sommes délibérés de tenir jusques au dernier morceau, Sa Majesté plus tost mettra la main à lever nostre secours, pour ne perdre tant de gens de bien, et n'abandonner au besoin ceux qu'il a pris soubs sa protection. Car, selon que j'ay entendeu, vous aviés faict, moy estant à l'extrémité, la discreption des vivres, et n'aviés trouvé à manger que jusques au quinziesme de novembre, et que du tout en aviés donné advis à Sa Majesté : cela luy pourroict bien avoir donné occasion de se reffrédier à nous envoyer le secours, veu le long chemin qu'il y a, et aussi que nous nous approchons de l'hyver : les armées ne volent point et ne vont poinct en poste; son secours sera, et digne d'ung grand prince, et respondant à l'amitié qu'il vous porte, et bastant pour forcer voz ennemis : voilà pourquoy c'est chose qui ne peult estre si tost preste. Or, seigneurs, après avoir faict la remonstrance aux cappitaines, je les trouvis tous de bonne volonté à patir jusques au dernier souspir de leurs vies, et nation par nation, s'en allarent fere la remonstrance aux soldatz, lesquelz ilz trouvarent tous de bonne volonté de prendre patience, et ainsi l'ont promis et juré. Or, seigneurs, regardés ce que vous autres debvés fere, qui vous y va de la perte de vostre liberté, de voz seigneuries, et par aventure de la vie; car il ne vous fault espérer aulcung bon traictement,

veu que vous vous estes mis soubz la protection du roy. Je vous prie doncques, puis que nous aultres à qui n'y va de rien envers de ce qu'il y va à vous aultres[1], qui n'avons icy ni femmes ny foyers, vous monstrons le chemin, vous veulhés régler vostre despense, et ordonner commissaires pour fere la discreption de tous les bledz que vous avés dans la citté, la discreption des bouches; et ce fait, commencer à amoeindrir vostre pain jusques à quinze onces; car il n'est possible que vous n'ayés quelque peu plus de commoditté en voz maisons que n'ont les soldatz. Et de tout ce bon ordre j'en advertiray les ministres du roy qui sont à Rome, et de là feray passer outre le gentilhomme, que je y envoyeray, à la court en donner avis à Sa Majesté, afin qu'il juge le temps qu'il pourra avoir pour nostre secours[2]. Du surplus, reposés-vous en sur moy, qui ne veux avoir plus de privilége que le moindre citadin; ce jeusne que nous ferons sera non seulement pour noz péchés, mais aussi pour rédimer voz vies, pour la conservation desquelles je despendray volontiers la mienne. « *Credete, signori, que fin à la morte io vi gardaro* « *quello che voi promesso; riposate voi sopra di* « *me*[3]. »

Et alors ilz me remerciarent bien fort de la bonne exhortation que je leur faizois, qui ne tendoict que à leur conservation, et me priarent que je me

1. Var. des éd. pr. : «.... *nous*, qui n'avons icy rien à perdre. »
2. Ce passage, depuis *le gentilhomme*, est inédit.
3. Trad. : « Croyez, seigneurs, que jusqu'à la mort je vous garderai ce que je vous ai promis; reposez-vous sur moi. »

retirasse à mon logis, pource qu'ilz vouloinct entrer en la grand salle, là où tous les grandz seigneurs de la ville estoinct assemblés; auxquelz ilz remonstreroinct ce que je leur avois remonstré, et que dens trois heures ilz m'envoyeroinct deux de leur seigneurie pour m'en rendre responce, ce qu'ilz firent, et ainsi me départis d'eux. En ceste assemblée ma proposition ayant esté représentée, leur résolution feust qu'ilz mangeroinct[1] jusques aux femmes et enfans, plustost que n'attendissent la volonté du roy, sur l'espérance qu'ilz avoinct en luy qu'il les secourroict; et que tout incontinent ilz alloinct donner ordre au retranchement des vivres, et à fere la discreption des bledz : ce que feust faict dens cinq ou six jours; et après fiz partir le seigneur de Lecussan à grande difficulté de passer, car le marcquis faisoict fere grandz gardes pour garder qu'on ne nous portast aulcuns vivres, et tant de païsans qu'estoinct prins estoinct penduz sans rémission[2]. Lecussan alla à Montalsin advertir du tout monsieur le maréchal, puis à Rome donner advis du tout à messieurs les ministres du roy, et de là vers Sa Majesté, lui représenter le misérable estat des Siennois, selon que je l'avois chargé : cecy pouvoit estre environ la my-octobre.

Et depuis ce temps je ne peux fere aulcune choze de mémoire jusques à la veille de Noël, sauf qu'ung peu après le partement dudit Lecussan nous re-

1. Var. des éd. pr. : «.... Enfin tout d'une voix preindrent résolution de manger *jusques....* »

2. Suivant quelques chroniqueurs italiens cités par Sismondi, Marignan fit périr pendant le siége de Sienne, de misère ou par les supplices, 50,000 paysans (Sismondi, t. X, p. 189, note).

mismes le pain des soldatz à dix-huict onces, et la ville à quatorze. Il se fist pendent ce temps de fort belles escaramouches.

Or, la veille de Noël, environ quatre heures après midy, le marcquis de Marignan m'envoya par ung scien trompette la moytié d'ung serf, six chappons, six perdris, six flascons de vin Trebian et six pains blancs, pour fere lendemain la feste; ce que je ne trouvay pas estrange, de tant qu'à l'extrémitté de ma grande maladie il permist que mes médecins envoyassent vers les sciens au camp, pour recouvrer de Florence certaines drogues, et ses médecins mesmes y envoyoinct[1]; et luy-mesmes m'envoya par trois ou quatre fois des ortolans, qui sont ung peu plus grandz que les becquefigues, qui se prennent en Provence. Me laissa aussi entrer ung mulet chargé de petis flascons de vin grec, que monsieur le cardinal d'Armaignac[2] m'envoya, pource que de mes gens luy avoinct escript que je ne parlois d'aultre choze en ma grand maladie, que de boire ung peu de vin grec; et ledict seigneur cardinal fit tant, que le cardinal de Médicis[3]

1. Ce passage, depuis *et ses médecins*, est inédit.

2. Georges d'Armagnac, né en 1501, évêque de Rodez en 1529, ambassadeur à Venise et à Rome, créé cardinal le 19 décembre 1544, archevêque de Toulouse en 1547. Il joua un rôle important dans les négociations diplomatiques du règne de Henri II. Sous Charles IX, il fut rappelé en France, devint conseiller d'État et lieutenant général au gouvernement de Languedoc. Il obtint l'archevêché d'Avignon en 1577 et y mourut le 5 juin 1585. On trouve des lettres du cardinal d'Armagnac, à la Bibliothèque impériale, dans les vol. 3139 du fonds français, 321, 413, 414 et 2790 de la coll. Gaignières.

3. Le cardinal de Médicis, pape en 1559 sous le nom de Pie IV, mort le 10 décembre 1565.

en escripvit audict marcquis son frère; et faisoit entendre ledict seigneur cardinal que c'estoict pour me fere ung baing. Le vin arriva sur le poinct que j'estois de mourir, et ne m'en feust pas baillé, mais en départirent la moytié à des femmes ensainctes de la citté; et, quand monsieur le mareschal entra, je luy en donnay trois ou quatre flascons; le reste je le bebvois comme l'on boit de l'ipocras le matin. Toutes ces cortoeisies avois-je receu du marcquis, qui ne me fist donc trouver estrange le présent qu'il m'envoyoict; du présent j'en envoyay partie à la Seigneurie, partie au Rincroc, et le reste gardis pour le seigneur Cornelio, le comte de Gayasse, et pour moy, que je les faisois manger ordinairement avecques moy. Toutes ces cortoiesies sont très honnestes et louables, mesmes aux plus grands ennemis, s'il n'y a rien de particulier, comme il n'y avoict entre nous : il servoict son maistre et moy le mien; il m'attaquoict pour son honneur, et je soustenois le mien; il vouloict acquérir de la réputation, et moy aussi[1]. C'est à fere aux Turcs et Sarrazins de refuser à son ennemy quelque cortoeisie; il ne fault pas pourtant qu'elle soit telle et si grande qu'elle rompe ou recule vostre dessein.

Mais cependant que le marcquis me caresse avec ses présens, lesquels je payois en grandz mercis, il pensoict bien à me fere ung aultre festin : car la nuict mesmes, environ une heure après minuict, il me donna l'escal-

1. Ces courtoisies de Marignan, dénaturées par les ennemis de Monluc, furent dénoncées au roi comme les preuves de la trahison de l'auteur des *Commentaires*. Strozzi en écrivit au roi pour dissiper ses soupçons (lettre du 18 janvier 1554 (1555); coll. Gaignières, vol. 331, fol. 47).

lade avec tout son camp à la citadelle et au fort de Camollia. Or comme jamais ung présaige, quand il se me présente, ne m'a failli, il m'avoict prins plus d'ung mois paravant une oppinion, que le marcquis me debvoit donner une escallade, et que je debvois perdre le fort par le cappitaine Sainct Auban[1] et sa compaignie : cela m'estoict toujours devant les yeux; et la citadelle par les Allemandz, que toutes les nuictz[2] y en entroict une enseigne en garde; que feust cause que je mis une enseigne des Siennois de garde en une maison, viz à viz de la porte de la citadelle, que le seigneur Cornelio fist accoutrer[3]. Et fis-je tant avec le Rincroc, qu'il promist que, s'il venoict une alarme et que le camp s'efforçast de donner escallade à la citadelle, que le capitaine allemand qu'il y mectroict tous les soirs de garde auroict commandement de luy laisser entrer la compaignie siennoise pour ayder à deffendre la citadelle : ce que luy oblia, comme je pense, ce soir là. Tous les soirs j'allois veoir entrer

1. Gaspard Pape, seigneur de Saint-Auban, gentilhomme du Dauphiné, avait débuté avec honneur dans les guerres d'Italie. Pendant le règne de Charles IX, il prit une part active aux guerres civiles. Après l'éloignement du baron des Adrets, il devint le chef du parti protestant dans sa province. Il fut tué à Montpellier en 1567. On trouve quelques lettres de Saint-Auban dans le vol. 402 de la coll. Gaignières.

2. Var. des éd. pr. : .... *au fort Camollia*. C'est une chose estrange que plus d'un mois auparavant mon esprit me disoit et sembloit me pronostiquer que le marquis me donneroit un' escalade et que le capitaine Saint-Auban seroit cause de la perte du fort. Cela m'estoit toujours devant les yeux, et qu'aussi les Allemans seroient cause de la perte de la citadelle ou ils entroient *toutes les nuits....* »

3. Ce passage, depuis *la citadelle*, est inédit.

en garde une compaignie françoise dens le fort de Camollia, et une autre siennoise entre le fort et la porte de la ville, soubz une grand halle, qui estoict environnée aux deux coustés d'une petite trenchée; mais la teste, qui alloict droict au fort, n'y avoict rien, ains tout estoict planié : et y pouvoict avoir, du corps de garde au fort, soixante ou quatre-vingz pas, et autant jusques à la porte de la ville. Ceste enseigne demeuroict là pour deux occasions : l'une, pour secourir le fort s'il en avoict besoing, comme l'aultre compaignie siennoise à la citadelle; et l'aultre, pour garder que l'ennemy ne vinct donner une escallade à la murailhe de la ville, pour ce que du cousté de main gauche, sortant de la ville, la muraille estoict fort basse, et encores tombée une partie. Or plusieurs fois paravant avois-je dict au seigneur Cornelio et au comte de Gayasse ces motz, voyant entrer la compaignie du cappitaine Sainct Auban dans le fort : « Croyriés-vous « qu'il me va tousjours devant les yeux que nous « debvons perdre ce fort par la faulte du cappitaine « Sainct Auban et de sa compaignie? Je ne la vois ja- « mais entrer, que la fièvre ne me praigne, du mau- « vais prézaige que j'en ay. » Ilz me répondoinct tousjours qu'ilz en avoinct mesmes oppinion[1]. Je ne le pouvois estimer dens mon cœur, pour ce qu'il n'avoict jamais vingt hommes d'apparence en sa compaignie : car il aymoit mieux ung testong qu'ung homme de bien, et de luy-mesmes ne voulloict bouger de son logis, quelque chose que je luy remonstrasse, et ses compaignons luy remonstroinct aussi.

1. Ce passage, depuis *que j'en ay*, est inédit.

Je l'eusse voulu loing de là, tant je l'avois à contre-cœur : la nécessité me forçoict ; cela estoict cause que mon esprit me dictoict tousjours que cest homme me causeroict quelque mal'heur.

Or nostre fort de Camollia estoict environné d'ung fossé large d'une picque, et profond autant, et non guières plus, par trois coustés ; et à la teste qui venoict droict au corps de garde des Siennois, n'y avoict rien qu'ung petit rampar de la haulteur de six ou sept piedz, et non d'avantage ; et y avoict ung petit relais à moytié du rampar, là où les soldatz se pouvoinct tenir à genolz. Les ennemis avoinct ung aultre fort trois fois plus grand que le nostre, et viz à viz du nostre, à cent cinquante pas l'ung de l'aultre : de sorte que eux ny nous n'auzions lever la teste sans estre blessés de ces quartiers-là. Et au nostre y avoict une petite tour viz à viz du leur, là où nous tennions, pour asseurer mieux nostre fait, tousjours trois ou quatre soldatz qui nous servoinct de sentinelle, et y montoinct avecques une petite eschelle à main, tout ainsi que l'on monte à ung pigeonnier. Ladicte tour avoict esté persée du cousté du fort des ennemis, et nous y avions mis quelques barricques plaines de terre, car ce trou avoict esté faict par l'artillerie de leur fort ; lequel fort monsieur de Termes avoict faict fere, mais quand il s'en alla n'estoict pas du tout achevé : néantmoingz, quand le duc de Florence se rompist avec le roy, le marcquis fist une nuict ung grand traicte, mennant force pioniers avecques luy, et s'en saisist, car l'on n'y faizoict poinct de garde, et incontinent le mist en deffence.

Or, comme j'ay desjà dict cy-dessus, à une heure

après minuict, le marcquis me donna l'escallade tout à ung coup à la citadelle et au fort de Camollia, où la compaignie de Sainct Auban estoict par malheur ceste nuict-là de garde. Le marcquis donna à la citadelle avecques les Espaignolz et Allemandz; et ne se trouva par bonne fortune que trois eschelles qui feussent assés longues; et de prime arrivée ilz chargearent si fort ces trois-là, que l'une se rompist. Les Allemandz deffendoinct, et les Siennois à la porte pour entrer, comme il leur estoict ordonné; le cappitaine des Allemandz, qui avoict la charge de la porte, ne les vouloict laisser entrer. Ceste disputte dura plus de demy heure. Cependant cinq ou six des ennemis entrarent et forçarent les Allemandz, lesquelz commensarent à prendre la cargue. Alors l'on ouvrist les Siennois, qui coururent à la teste de la citadelle, où les ennemis commensoinct d'entrer, et rencontrarent ces cinq ou six qui estoinct entrés, lesquelz ilz mirent en pièces; et y en avoict deux qui estoinct parens du marcquis, dont l'ung ne moreut pas soudainement : cela refroidit les autres qui estoinct sur le poinct d'entrer.

Or il fault asteure retourner que devint l'escalade du fort de Camollia[1]. Sainct Auban estoict dens la ville, dens son lict bien à son aise, et son lieutenant, nommé Comborcié[2], estoict au fort, qui estoict ung june homme

1. Var. des éd. pr. : « En mesme temps on donne l'escalade au *fort de Camollia.* »

2. Le sieur de Comborcier, que Brantôme appelle Pontdorsé, « d'abord dédié à la robe longue, grand ribleur de pavés à Tolose, estant escolier, » prit les armes et débuta en Toscane et en Corse. Capitaine protestant, il commandait les enfants perdus à la bataille de Dreux. Il fut tué au commencement de l'action; sa

non expérimenté : et croy que, s'il eust eu de bonnes gens en sa compaignie, il eust faict son debvoir. Tous deux se sont faictz huguenaulx despuis. Dès que les ennemis présentarent les eschelles par trois cortines, toute la compaignie se met en fuyte et routte, et voilà les ennemis dedens; et des quatre qui estoinct en la tour, les trois se jectarent à coup perdu bas, et l'autre abatist les barricques du trou, et tiroict les ennemis dedens. Ce meschant avoict esté prins quelques jours devant, et avoict demeuré plus de dix jours prisonnier; et pense que sur son entreprinse le marcquis se résoleust de donner l'escallade, car il s'en alla avecques eux, et despuis ne le vismes. Or le seigneur Cornelio et le conte de Gayasse estoinct logés près de la porte de Camollia, lesquelz coururent incontinent à la porte, où trouvarent que la plus-part de la compaignie siennoise estoict contre icelle, et l'autre partie tiroinct encores aux ennemis qui sortoinct du fort pour venir à eux. Le seigneur Cornelio laissa le conte de Gayasse à la porte de la ville, et coureust à moy m'advertir; et me trouva que je sortois du logis avecques deux pages qui pourtoinct chacun deux torches; et luy dis qu'il coureust sortir dehors, luy et le conte de Gayasse, garder sur tout que les Siennois n'abandonnassent leur corps de garde, et qu'il leur donnasse courage, car je m'en allois sourtir après luy; ce qu'il fist, et arriva si bien à point, qu'il trouva tout abandonné, et leur fist une cargue avecques les Siennois, et les repoussa jusques dens le fort gai-

mort mit le désordre parmi les siens et facilita le succès de la grande charge du duc de Guise (Brantôme, *Des couronnels françois*). La généalogie de Comborcier se trouva dans Chorier (*Nobiliaire du Dauphiné*, t. III, p. 207).

gné. L'alarme estoict desjà partout à la ville, qui couroict à la citadelle, et qui couroict à la porte de Camollia.

Comme j'arrivois à la porte, vindrent à moy la Morlière[1] et l'Espine, tous deux à cheval, l'ung contrerolleur des guerres, et l'autre trésorier, comme de présent est encores la Morlière contrerolleur, ausquelz je commandiz, l'ung courir à la porte Sainct Marc, et l'autre à la porte Nove, et qu'en allant criassent tousjors : *Victoire! les ennemis sont repoussés.* Je faizois cella, craignant que quelques-ungz de la ville eussent intelligence avec les ennemis, et que, quand ilz entendroinct ces cris, ilz ne s'oseroinct descouvrir. Cependent j'estois à la porte de la ville, et faizois sortir les cappitaines et soldatz françois, pour secourir le seigneur Cornelio : et comme je viz qu'il y avoict assés de gens dehors, je commanday au lieutenent du cappitaine Lussan de se tenir à la porte, et fermer le guichet quand je serois dehors, et que, si j'estois repoussé, qu'il n'ouvrist poinct, ains qu'il nous laissast tous thuer dehors, et à moy-mesmes le premier. Et sortis avecques mes quatre torches, et trouvay le seigneur Cornélio, conte de Gayasse, les cappitaines que j'avois mis dehors, qui avoinct gaigné le rampar, et les soldatz sur ce petit relaiz, le genouil à terre, qui leur tiroinct dens le fort, et eux aux nostres, qui ne pouvoinct lever la teste sans estre descouvertz : et par les autres deux coustés

1. La Morlière était contrôleur de la guerre. Vers 1558, il devint commis du contrôleur général. Monluc, dans une lettre au duc de Guise, en date du 6 novembre 1558, parle avec éloges de la Morlière, qu'il désigne comme un de ses plus fidèles serviteurs. Nous le retrouverons dans la suite des *Commentaires*.

donnoinct les ennemis l'assault, et les nostres deffendoinct.

Or, comme je jectois les gens dehors par le guichet, Sainct Auban passa oultre sans que je l'apperceusse. La porte pour entrer dens le fort, que nous avions perdu, estoict faicte comme ung trou, qui estoict ung pas en avant et ung autre à cousté, faicte en onde ou en serpent; et n'y pouvoict passer qu'ung homme de front. Là je trouvis dens ceste entrée le cappitaine Bourg[1], de la Sauvetat de Gaure en Gascogne, qui est encores en vie, lequel pourtoict l'enseigne du cappitaine Charry, le seigneur Cornelio et conte de Gayasse contre luy; monsieur de Bassompierre, commissaire de l'artillerie, estoict tousjours auprès de moy, et quelque canonier des sciens. Et voyois-je bien que le combat dureroict, et, craignant que la poudre nous faillist, je diz à monsieur de Bassompierre qu'il despéchast deux de ses canoniers pour en aller quérir, ce qu'il fist. Que j'auzerois dire qu'il feust autant cause de nostre sauvation que tout le combat, comme vous entendrés. Ceux que nous combations estoinct les Ytaliens; car les Espaignolz et Allemandz donnoinct à la citadelle. Je courois tousjours aux ungz et aux autres, leur criant : « Courage, mes amis! courage, mes amis! » Et tout à ung coup, au cousté de main droicte de la porte où estoinct les trois susnommés, j'apperceux Sainct Auban, auquel je mis l'espée à la gorge, et luy diz : « O malhureux, « tu es cause de nous fere perdre « la ville; si ne le verras-tu jamais, car je te thueray

1. Ce capitaine est simplement désigné dans les éditions précédentes sous le nom de capitaine Bourg.

« tout asteure, ou tu sauteras dedens. » Alors tout espovanté me dict : « Ouy, monsieur, j'y sauteray. » Et appela Lussan, qui est de Vivarès[1], Blacquon[2], Combas, qui estoinct de ses compaignons, leur disant : « Hé, mes amis, secondés-moy, je vous prie, « sautés après moy. » Les autres luy respondirent : « Saute seullement, nous te suyvrons. » Alors je luy diz : « Ne te soscie derien, car je te suivray moy-« mesmes. » Et mismes tous les piedz sur le relais comme luy. Et tout à ung coup, comme il feust sur ledict relais, sans marchander, car s'il l'eust faict il estoict mort aussi, se jecta à coupper du dedens, ayant une rondelle à la main, et ses compaignons aussi. Il ne feust jamais en l'air que les autres n'y feussent; et ainsi tous quatre sauttarent dedens. C'estoict à deux pas de la porte que combatoinct le Bourg, le seigneur Cornelio et le conte Gayasse. Et tout à ung coup je fiz sauter quinze ou vingt soldatz après les quatre cappitaines ; et, comme tout cella se jecta à coup perdu dedens, le Bourg, le seigneur Cornelio et le conte Gayasse passarent et entrarent dedens. Je fiz mettre

1. Bertrand d'Esparbès, seigneur de Lussan, d'une ancienne famille du Vivarais. Il mourut en Italie en 1557, pendant que Monluc était gouverneur de Mont-Alcin Il avait épousé en 1523 Louise de Saint-Félix : il en eut huit fils qui tous portèrent les armes et jouèrent un rôle dans les guerres civiles. (Bibl. imp., cab. des titres, doss. *Esparbès*.)

2. Jacques de Forest, seigneur de Blacons, chevalier de Malte depuis le 7 mai 1526 (D'Aubais, *Pièces fugit.*, t. III, Jugement de la nobl. du Lang., p. 175). Blacons se fit protestant. A la bataille de Moncontour, il commandait un régiment d'infanterie. Il mourut en Saintonge quelque temps après. (D'Aubais, *Pièces fugit.*, t. I, Hist. des g. du Com. Venaissin, p. 284.)

les deux torches sur le relais, afin que nous vissions pour ne nous thuer les ungz et les autres; et entris par là où le sieur Cornelio estoict. Or les picques, halebardes ny harcquebuses ne nous servoinct de rien, car nous estions tous aux espées et dagues; et les fismes sautter par dessus les cortines par où ilz estoinct entrés, sauf ce qui moreust dedens : il y en avoict qu'estoinct encores demeurés à la tour.

Le cappitaine Charry arriva à nous, encores qu'il n'y eust que huict jours qu'il avoict eu une harcquebuzade par la teste, lequel nous tenions pour mort; toutesfois je le vis l'espée et la rondelle en la main, ung morrion sur son couvrechef qui luy couvroict sa playe. Le bon cœur se monstre toujours là où il est : encores extrêmement blessé vouloict-il avoir part au combat. J'estois au pied de l'eschelle, et avois dit au sieur Cornelio et au conte de Gayasse de sortir hors le fort, donner courage à ceux qui deffendoinct les flancz, et que l'ung print ung cousté, et l'autre ung autre; ce qu'ilz firent, et y trouvarent encores prou d'afferes. Je prins par la main le cappitaine Charry, et luy dis : « Cappitaine « Charry, je vous ay nourry pour mourir faizant ung « grand service au roy : il fault que vous montiés le « premier. » Luy, plein de bonne volonté, et sans marchander, commensa à monter par l'eschelle, laquelle ne pouvoict estre de plus de dix ou douze degrés; et failloict entrer par une fauxe-trappe, comme j'ay desjà dict. J'avois de bons harquebuziers, et tousjours les faisois tirer à ce trou de la fauxe-trappe; et fiz mettre sur l'eschelle deux desditz harquebuziers qui montoinct après luy. J'avois les deux torches avec moy, car les autres deux, le sieur Cornelio et le conte les m'en avoinct

enportées, et voyoinct si clair, que noz harquebuziers n'offensoinct poinct le cappitaine Charry, qui montoict degré à degré, donnant tousjours loesir à noz harcquebuziers de tirer : et, comme il feust à se monstrer sur le hault, ilz tirarent deux harcquebuzades, qui luy perçarent la rondelle et le morrion, sans l'offenser à la teste. Le harcquebuzier qui estoict après luy, tira par dessus la rondelle : qui feust cause que le cappitaine Charry s'avançea de monter; et les voylà tous trois dedens, l'ung après l'autre. Ilz y thuarent trois des ennemis, et le reste sauta par le trou. Ceux des flancz feurent aussi repoussés, et ainsi nostre fort feust reconquesté de tous coustés.

Or, le marcquis avoict donné le mot à celluy qui estoict chef à l'escalade du fort, qui estoict le gouverneur de leur fort de Camollia, que s'il entroict le premier par la citadelle, qu'il vinst à luy avec tous les Ytaliens; et que si aussi il gaignoict le fort, qu'il le viendroict secourir avec les Allemandz et Espaignolz. Et, comme ledict gouverneur du fort eust gaigné le nostre, en advertit le marcquis; mais, pource qu'il y a des vallons entre la citadelle et le fort de Camollia, ledict marcquis ne peult venir si tost qu'il eust voullu. Et nous, qui pensions avoir tout achevé, vismes venir tout leur camp, ayant plus de cent cinquante torches; et, par bone fortune, les deux canoniers de Bassompierre arrivarent avec la poudre; et tout à ung coup et à grand haste nous la départismes aux harquebuziers, car ilz n'en avoinct plus; et je tournay mander audict Bassompierre de renvoyer à la poudre. A mesme instant m'arriva la Morlière et l'Espine, et tout à ung coup je renvoyay la Morlière au confelo-

nel[1] de Sainct Martin, qu'il m'envoyast deux cens harcquebuziers, les meilleurs qu'il eust, conduitz par le filz de misser Bernardin Bonnenseigne[2], ung jeune homme qui portoict une enseigne de son régiment, plein de bonne volonté, car je l'avois cogneu et bien remarcqué aux escarmouches; lequel vint hastivement, et nous trouva aux mains avec tout le camp. Or je laissis le seigneur Cornelio et le conte de Gayasse, avec les autres cappitaines, deffendre le fort; et moy, Bassompierre, et le conte de Bisque, commissaire ordinaire des guerres, allions au long des flancz, ne faizant autre choze que courir d'ung cousté et d'autre, pour donner courage à noz gens. Il pouvoict estre trois heures après minuict quand nous recommençasmes à combatre, qui dura jusques à ce que le jour les en tira; et firent la plus grande folie que gens pouvoinct fere, car, à la lumière des torches, nous les voyions plus clair que s'il eust esté jour. S'ilz feussent venus à la faveur de la nuict, avec peu de lumières, ilz nous eussent donné plus d'afferes. Les deux cens harcquebuziers siennois, que nous mena le filz de misser Bernardin, nous firent ung grand bien, comme fist aussi la poudre que Bassompierre avoict renvoyée quérir; car le tout nous fist besoing avant que nous

1. Gonfalonier.

2. Bernardino Buoninsegni, fils d'Antonio Buoninsegni (Pecci, *Mémorie di Siena*, t. IV, p. 134), devint capitaine du peuple avec Camille Spannochi. Après la prise de Sienne ils refusèrent de se soumettre aux impériaux. On trouve à la Bibliothèque impériale (f. fr., vol. 3151, fol. 26) un mémoire qu'ils adressèrent vers 1558 au roi Henri II, pour obtenir de nouveaux efforts en faveur de la liberté de leur patrie.

nous séparissions, pour la longueur du combat, où il feust bien assailly et encores mieux deffendu[1].

Voillà le succès du combat, qui feust le plus grand et le plus long où je me sois jamais trouvé sans bataille, et là où je tiens que Dieu m'a autant ou plus aydé et gardé l'entendement : car si j'eusse failly d'ung pas seullement, en comparaison, à commander, nous estions perdus, comme estoict aussi la ville ; car par cest endroict-là nous n'y avions rien fortifié, et toute nostre fiance estoict en ce fort. Je prometz à Dieu que, trois mois après, pour le moingz, les cheveux se me dressoinct en la teste quand il m'en souvennoict. Les ennemis perdirent de cinq à six cens hommes mortz ou blessés, comme nous disoinct les prisonniers que nous prenions; nous ne perdismes en tout cinquante hommes, mortz ou blessés. Et ce qui leur en fist tant perdre à eux, feust la lumière des torches, qui faizoict que les nostres ne pouvoinct faillir, et mesmement estant près les ungz des autres d'une picque ou deux au plus : qui feust une grande incongruité au marcquis, comme j'ay dict ; car nous, qui avions peu de lumières, les descouvrions à eux, et donnoit grand advantaige, comme j'ay dict. Et comme il feust jour, nous volsimes recognoistre noz mortz dens le fort parmy les leurs : j'y m'y trouvis mon valet de chambre et mon palaffrenier, qui estoinct sautés après les cappitaines ; que de ma vie je n'euz deux meilleurs serviteurs. Le seigneur Cornelio et le conte de Gayasse allarent veoir la

1. Une lettre de Strozzi raconte cette attaque de Marignan dans les mêmes termes que les *Commentaires* et contient les plus grands éloges de la conduite de Monluc (coll. Gaignières, vol. 331, fol. 47).

citadelle, car je ne me pouvois plus soustenir, estant encores si foible de ma grand maladie que, qui m'eust soufflé m'eust jecté par terre; et m'estonne comme il feust possible que je prisse ceste peine. Dieu au besoing me redoubla les forces : car, à la vérité, pendent ce grand et long combat, je ne cessay de courir et sauter, ores çà, ores là, sans me trouver jamais las, si ce n'est lors que je ne viz plus les ennemis. Ilz me rapportarent comme tout estoict passé, et y trouvarent ung parent du marcquis qui n'estoict encores mort, lequel ilz firent appourter à leur logis et panser.

Or je ne veux oblier à mettre icy, pour servir d'exemple aux autres, que si jamais homme feust secouru en tel besoing, je le feuz; et ne voudrois pour rien tenir scellé l'honneur aux chefz qui estoinct là, ni aux soldatz : car, despuis que le seigneur Cornelio et conte sortirent avant moy, et que firent la cargue, et despuis que j'y feuz arrivé, le lieutennent de Lussan, que j'avois laissé à la porte, me jura n'avoir jamais veu homme que y feust venu pour réentrer, que les deux canonniers de Bassompierre, en allant quérir les poudres. Toute la ville demeura tousjours en armes tant que le combat dura; et veux-je donner ceste louange aux Siennois, avec la véritté, comme Dieu est véritable, qu'il ne se trouva jamais ung seul homme demeurer dens les maisons, qui ne prinsent les armes, vieux et jeunes, ny ne se trouva ung seul homme qui montrast pourter aulcune affection à l'empereur; qui me donna une grande asseurance de deux chozes : l'une, de la loyaulté, et l'autre, de la hardiesse. Trois jours après, le marcquis m'en-

voya ung trompette, celluy mesmes qui m'avoict appourté le présent, veoir s'il y auroict aulcun en vie de ceux qui estoinct entrés dens la citadelle, et qu'il ne me vouloict poinct nyer qu'il n'y eust deux de ses parens. Le seigneur Cornelio luy menna recongnoistre celuy-là qui estoict en vie, et trouva que c'en estoict ung. Le trompette retourna incontinent le dire au marcquis, lequel il me renvoya à mesmes instant, me priant de le luy vouloir rendre, me respondant de la rançon : ce que je fiz dens une litière qu'il m'envoya ; mais il moreust trois jours après qu'il feust dens son camp.

Vous, gouverneurs des places, il me semble que vous debvés prendre icy ung beau exemple à vous présenter vous-mesmes au combat ; car il en y a qui disent : ung gouverneur ou lieutennent de roy ne doibt jamais hasarder sa personne, et mettent en avant que, s'il est mort, tout est perdu. Je veux bien dire qu'il ne doibt pas s'hasarder à toutes chozes et à toutes heurtes, comme ung simple cappitaine; mais despuis qu'il y va de la perte du tout, qu'est-ce que vous deviendrés, gouverneurs et lieutennens de roy? et combien y aura-il de dispute sur vostre honneur et renommée ? Serés-vous quittes en disant : Je ne voulois m'hazarder au combat, pour la craincte, avec ma perte, de perdre tout, mesmement de prendre ce hazart, la nuict, de secourir ou ung fort ou une citadelle, veu que je pouvois deffendre la ville ? Cela ne vous sauvera pas. Jugés que la prinse d'ung fort est de telle conséquence, que vostre ennemy a ung pied sur la gorge. Il fault crever plustost ou reconquérir ce que vous avés perdu, comme je fiz, ayant au sortir

faict fermer la porte, pour nous oster toute espérance de retraicte, estant résolu de mourir ou repousser les ennemis; car, les laissant là, aussi bien estois-je perdu.

Et vous cappitaines, mes compaignons, mirés-vous et prenés exemple sur Sainct Auban, affin que vous aymiés plus les vaillans hommes que l'argent; car l'argent vous mennera à la perte de vostre vie et de vostre réputation, et les vaillans hommes que vous aurés près de vous vous sauveront l'ung et l'autre, et ne vous feront porter la honte sur le front. Admirés et suyvés quant et quant le grand cœur de Charry, lequel, demy-mort, vint encore au combat, et se présenta pour entrer le premier, et passer avec une eschelle par ung trou. Je croy qu'il n'y peult avoir passage plus dangereux, car vostre ennemy a grand prinse sur vous. Toutesfois nul danger n'arresta ce brave soldat de prendre ce hazart. Pour conclusion de cecy, je vous diray, gouverneurs des places, que lorsque quelque mauvaise oppinion vous entrera dans la teste, que vous y pourvoyés, comme je fiz, ayant mis les compaignies près des fortz; mais j'eusse mieux faict, puisque Saint Auban m'estoict à contre-cœur, de l'employer en quelque autre lieu, ne m'en pouvant du tout deffere : cela m'a despuis faict sage, et et m'en suis bien trouvé, n'ayant despuis donné charge à homme qui me vinst à regret; il y a assés de moyens de s'en dépestrer, sans pourtant offenser personne, ne luy oster le courage.

Bien peu après arriva au marcquis ung gentilhomme de la chambre de l'empereur, comme despuis nous entendismes, portant lettres au duc de Florence et

audict marcquis, par lesquelz leur mandoict qu'il trouvoict fort estrange qu'on fist tant durer ceste guerre, et qu'il sçavoict bien que Sienne n'estoict pas pour résister contre l'artillerie, mais que c'estoict la coustume du marcquis de fere durer la guerre. Le marcquis remonstroict qu'il avoict faict tout ce qu'estoict possible en luy, et qu'il cognoissoyt bien qu'avec l'artilrie on ne la prendroict pas, car j'avois de vaillans hommes là-dedens, et la ville résolue de combattre avecques moy, me rendant plus d'honneur que je ne méritois, et me louet de grande vigilance et de pourvoyance; de sorte qu'il cognoissoyt bien, à l'ordre que je tennois dans la ville, qu'il perdroict le temps de fere baterie. Toutesfois, estant venu cedict gentilhomme pour cest effaict de la part de l'empereur, et ayant desjà parlé au duc de Florence, Cosme de Médicis, ilz firent résoldre le marcquis à fere batterie. Il n'avoict rien obmis de ce qu'ung homme de guerre debvoict, nous tenant bridés sans espérance de secours; et toutesfois on l'accusoict de vouloir fere durer la guerre : c'est l'ordinaire, lors que les chozes ne sont pas conduictes à l'appétit de ceux qui en parlent à leur ayse. Le désir de ceux que nous servons va plus viste que nous ne pouvons.

Et vers le vingtiesme de janvier, nous feusmes advertis que l'artillerie partoict de Florence en nombre de de vingt six ou vingt huict canons, ou grandz colovrines. Les Siennois feurent curieux d'envoyer espier, pour en sçavoir la véritté, et trouvarent qu'elle arrivoict à Luzignan : qui mit la citté ung peu en trouble; et à la fin, l'endemain de l'advertissement, ilz se résolurent d'assembler toute la noblesse et cittoiens

au palais, pour résoldre entr'eulx s'ilz debvoinct endurer l'assaut ou composer avec le marquis. Or là il ne me faloit pas fere le mauvais, car ilz estoinct plus fortz que moy; et failloict tousjours gaigner ces gens-là avecques grandz remonstrances et persuasions douces et honnestes, sans y parler de se corrosser. Croyés que je forçay bien mon naturel, contre l'advis de monsieur le connestable qui m'avoict représenté et depeint au roy comme il m'avoit veu en mon aage bouillant. Il fault qu'ung cappitaine et gouverneur sage et advisé, quand il est parmy les nations estrangères, tasche tant qu'il peult se conformer à leur humeur. Parmi les Allemandz et Suisses il faut fere carroux[1]; avec les Espaignolz, tenir leur morgue superbe, et faire plus le religieux et dévotieux qu'on n'est; parmy l'Ytalien, estre discret et sage, ne l'offenser ny caresser leurs femmes; quant au François, il est à tout fere. Tant y a que Dieu me fist la grâce, qui suis Gascon, prompt, colère, fascheux et mauvais patient, de me comporter si bien parmy ceste nation soupçonneuse et deffiante, qu'il n'y eut nul citadin qui se peult plaindre de moy. Or, comme toute la noblesse et seigneurie de la ville alloict au palais, misser Ihiéronym Espanos[2], qui estoict gentilhomme siennois, et des plus grandz de la ville, et des huict de la guerre, avant qu'aller au palais, vinct hastivement parler avec le seigneur Cornelio, et luy dict

1. *Carroux*, débauche de boissons. Ce mot a été employé par Brantôme (t. I, p. 30, note I, édit. de la *Société de l'Histoire de France*.

2. Hieronymo Spannocchi, de la classe du peuple, l'un des chefs de la révolte des Siennois. (Pecci, *Mem. di Siena*, t. IV, p. 177.)

comme tous les seigneurs de la citté estoinct appelés à se rendre au palais incontinent, et que c'estoict pour résoldre s'ilz debvoinct attendre l'artillerie, ou entrer en compozition avec le duc de Florence et marcquis de Marignan; et qu'il avoict desjà entendeu que la pluspart baloteroinct qu'on debvoict entrer en compozition, et non endurer la batterie et l'assault, pour la crainte qu'ilz avoinct d'avoir pis, et qu'il s'en y alloit, et le pria de m'advertir. Tout incontinent le seigneur Cornelio vinct à moy, et me trouva que je voulois monter à cheval pour aller veoir les gardes; et, comme il m'eust dict cella, montasmes tous deux à ma chambre, et discourismes longuement quelz moyens il y auroit de rompre ce coup. Et à mesmes instant m'arriva le seigneur Bartholomé Cavalcanti, qui m'en dict autant, et qu'il pensoyt bien que desjà la résolution estoict prinse par toute la ville, et qu'ilz n'alloinct au palais, sinon pour balotter, et que s'ilz l'avoinct une fois baloté, il n'en failloict plus parler.

Or tous trois estions bien empeschés, eux de me donner conseil, et moy de le sçavoir prendre; à la fin je m'advisay d'aller au palais, et amenner avec moy le Reincroc et ses cappitaines, le seigneur Cornelio avec les sciens ytaliens, et Combas avec les cappitaines françois. Noz Allemandz commençoinct fort à patir de vin, et le pain bien petit, car de chair il ne s'en parloict plus, sinon de quelque cheval ou quelque asne qu'on mettoict en vente à la boucherie; et d'argent il ne s'en parloict poinct, car monsieur le mareschal n'avoict nul moyen d'en y fere entrer : qui nous mettoict en crainte que les Allemandz se joindroinct avec la ville pour entrer en compozition. Qui feust cause que je priay le

sieur Cornelio d'aller parler avec le Reincroc, et le prier de me fere compaignie au palais, et amenner ses cappitaines avec luy, et qu'il laissast ses lieutenens et enseignes en leur quartier chacun, affin qu'estant au palais il n'advinst quelque surprinse autour des murailles; et luy, qu'il en fist de mesmes. Et mandis au cappitaine Combas que pareillement il vince, et envoyace le syeur Bartholomé dilligement au palais, pour regarder s'il pourroict gaigner quelqu'ung secretement, pour ayder à rompre ceste bottée; car il me sembloict bien advis que, si je pouvois rompre ce coup, je pratiquerois tant de gens, que la balote blanche seroit la plus forte; et ainsi s'en allarent tous hors de ma chambre, et ne leur diz rien de ce que je voulois fere.

Or j'estois encore si très-exténué de ma maladie, et le froid estant grand et aspre, j'estois constrainct d'aller si enveloppé le corps et la teste de forrures, que, quand l'on me voyoict aller par la ville, nul ne pouvoict avoir espérance de ma santé, ayant oppinion que j'estois gasté dens le cœur, et que je me mourois à veue d'œil. « Que ferons-nous, disoinct les dames et les poureux, « car en une ville il y a d'ungs et d'autres, que ferons- « nous si nostre gouverneur meurt? Nous sommes per- « deus : toute nostre fiance, après Dieu, est en luy; il « n'est possible qu'il en eschappe. » Je croy fermement que les bonnes prières de ces honnestes femmes me tirarent de l'extrémité et langueur où j'estois, j'entendz du corps, car, quant à l'esprit et l'entendement, je ne le sentis jamais affoiblir. Ayant donc accoustumé auparavant d'estre ainsi embéguiné, et voyant le regret que le peuple avoict de me veoir ainsi malade, je me

fis bailler des chausses de velours cramoeisin que j'avois appourtées d'Albe, couvertes de passement d'or, et fort décoppées et bien faictes; car, au temps que je les avois faict faire, j'estois amoreux. Nous estions lors de loeisir en nostre garnison, et, n'ayant rien à fere, il le fault donner aux dames. Je prins le perpoinct tout de mesmes, une chemise ouvrée de soye cramoeisie et de fillet d'or bien riche : en ce temps-là on pourtoict les collets des chemises ung peu avallés. Puis prins ung collet de bufle, et me fiz mettre le hausse-col de mes armes, qu'estoinct bien dorées. En ce temps-là je pourtois gris et blanc, pour l'amour d'une dame de qui j'estois serviteur lorsque j'avois le loiesir; et avois encores ung chappeau de soye grize, faicte à l'allemande, avec un grand cordon d'argent et des plumes d'aigrette bien argentées. Par lors les chappeaux ne couvroinct pas grandz, comme font asteure. Puis me vestis ung cazacquin de velours gris, tout couvert de petites tresses d'argent à deux petitz doigtz l'une de l'autre, et doublé de tocquadille[1] d'argent, tout décoppé entre les tresses, lequel j'apportois en Piémont sur les armes. Or avois-je encore deux petis flascons de vin grec, de ceux que monsieur le cardinal d'Armaignac m'avoict envoyés; et m'en froetis ung peu les mains, puis m'en lavay fort le vizaige, jusques à ce qu'il eust prins ung peu de couleur roge, et en beuz, avec ung petit morceau de pain, trois doigts, puis me regarday au miroir. Je vous jure que je ne me cognoissois pas moy-mesmes, et me sembloict que j'estois encore en Piémont, amoreux

1. Var. des éd. pr. : «.... *doublé de* toiles *d'argent.* »

comme j'avois esté : je ne me peux contenir de rire, me semblant que tout à coup Dieu m'avoict donné tout ung autre vizaige.

Le premier qui arriva à moy avec ses cappitaines feust le seigneur Cornelio et le conte de Gayasse, monsieur de Bassompierre, commissaire, et le conte de Bisque que j'avois tous envoyé quérir; et, comme ilz me trouvarent de ceste sorte, se prindrent tous à rire. Et moy je bravois par la salle plus que quatorze, et n'eusse pas eu la puissance de thuer ung polet, car j'estois si foible que rien plus. Combas et les cappitaines françois arrivarent aussi. Toute ceste farce ne tendoict qu'à fere rire les ungz et les autres; et le dernier, ce feust le colonel Rincroc et ses cappitaines, qui, comme il me vist d'este sorte, il se mist à sanglottier de force de rire. Et je le prins par le bras, et luy diz : « Et quoy, seigneur colo-« nel, pensés-vous que je sois ce Monluc qui va « tous les jours mourant par les rues? Nany, nany, « car stluylà est mort, et je suis ung autre Monluc. » Son truchement le luy dict : qui le faisoict encores plus rire; et desjà le seigneur Cornelio luy avoict dict la résolution pour quoy je l'envoyois quérir, et qu'il failloict que nous ostissions, par une sorte ou par autre, ce doute qui estoict parmy les Siennoys. Et ainsi nous en allasmes tous à cheval au palais, et, comme nous eusmes monté le degré, nous trouvasmes la grand salle pleine de noblesse et des borgeois de la ville qui estoinct du conseil. Or, à main gauche, il y a une petite salle en laquelle n'entrent que le cappitaine du peuple, les douze conseilliers et les huict de la guerre : que tout cella se nomme le magistrat.

J'entris ainsi en la grand salle, et leur oustay mon chappeau : et ne feuz cogneu de personne de prime abordée, ains pensoinct ilz que je feusse quelque gentilhomme que monsieur le mareschal eust envoyé dens la ville pour commander l'assault, à cause de ma foiblesse. J'entray dens la petite salle, et tous les cappitaines et colonelz après moy, lesquelz demeurarent debout auprès de la porte; et je m'allis assoir auprès du cappitaine du peuple, où ceux qui tennoinct le lieu du roy avoinct accostumé s'assoir, comme j'avois faict souvent; et en entrant, mon chappeau à la main, je me souzriois vers l'ung et vers l'autre, que tous s'esmerveilloinct de me veoir. Ilz avoinct desjà commencé à opiner; et alors je commençay à leur remonstrer en italien en ceste manière.

« Seigneurs, j'ay esté adverty que, despuis qu'aviés entendeu à la véritté que les ennemis amenoinct l'artillerie, estiés entrés en quelques disputtes tendent plus à unne craincte que non à unne[1] résolution de combatre et deffendre vostre ville et liberté avec les armes : ce que j'ay trouvé fort estrange, et m'en suis esmerveillé, ne me le pouvant persuader; toutesfois à la fin je me suis résolu venir vers vous autres avecques les colonelz et cappitaines de toutes les trois nations que le roy a en ceste ville, pour vous visiter en ce lieu, et entendre de vous la véritté de tout ce qui se passe. Or, messieurs, je vous prie, considérés et poi-

1. Var. des éd. pr. : « .... *disputes* qui engendrent parmy vous plus tost la peur et la crainte que quelques belles *résolutions*.... »

sés bien ce conseil où vous estes tous appelés : car de ce conseil et de la résolution que vous prendrés, vous despend et représente tout l'honneur, grandesse, authorité, conservation et asseurance de votre estat, de voz vies, de voz honneurs, et conservation de vostre liberté antienne; et, au contraire, toute la honte, déshonneur, reproche, laisser une infamie perpétuelle à voz enfans, déshonorer voz pères, qui vous ont laissé pour héritage une telle grandesse que vous tenés, l'ayant deffendue tousjours par bataille, les armes en la main, contre tous ceux qui leur ont voulu oster. Et ast'heure que vous devriés achepter l'occasion, qui se vous présente, de la moytié de voz biens, pour monstrer à toute la chrestienté que vous estes les vrais enfans légitimes des antiens Romains beliqueux, enfans propres de vos pères, qui ont tant combatu pour soustenir vostre liberté, et, pour monstrer le faict de tout ceci, est-il possible que, cœurs siennois, cœurs si généreux, soinct entrés en frayeur ores que l'artillerie se vous vient présenter[1] ? Voulés-vous entrer en craincte pour cela? Je ne puis penser que cecy procède de vous autres, qui avés faict preuve de vostre générosité. Ce n'est pas aussi faute d'amitié que vous portiés au roy très-chrestien, ny de la bonne espérance que vous avés en luy. Ce n'est pas aussi pour vous deffier les ungs d'avec les autres, pour les partialités qui sont dens vostre cité : car je n'ay jamais cogneu que vous fussiés divisés, mais au contraire bien unis, à la conservation de vostre liberté et seigneurie; mais je vous ay veu tousjours résolus de

1. Var. des éd. pr.: «.... pour ouyr parler de l'artillerie. »

mourir les armes en la main plustost que de la vous laisser perdre. J'ay tousjours veu grandz et petis marcher d'ung mesmes pied, et avoir une mesmes résolution. Ce n'est pas aussi pour faute de hardiesse; car je n'ay jamais veu fere sortie aux escaramouches, que tousjours quelqu'ung de vostre junesse ne se soict remarcqué par dessus les nostres, encores mesmes qu'ilz soint plus vieux soldatz qu'eux, pour avoir faict chozes dignes d'estre loués et estimés d'ung chacun. Je ne puis croire que gens qui font si bien puissent pour le bruict du canon, qui faict plus de peur que de mal, entrer en craincte, et prendre résolution de se rendre esclaves de ceste nation insupportable des Espaignolz, ou de voz voiesins, voz antiens ennemis.

« Or, puisque cella ne procède de vous autres, il fault donc qu'il procède de moy, pour une des trois raisons que je vous veux remonstrer[1], qui ay cest honneur d'estre lieuttennent du roy de France, vostre bon amy et protecteur. Que si vous le faictes pour craincte que je n'aye la santé pour prendre la peine qu'est nécessaire de prendre à l'heure que les ennemis nous assauldront, pour la foiblesse où je suis encore à cause de ma grand maladie, cela ne vous doibt fere entrer en deffiance. Les bras et les jambes ne font pas tout. Ce grand cappitaine Anthoine de Leyve, gouteux et impotent, a plus gaigné de victoires dens sa chaire, qu'autre de nostre aage n'a faict à cheval. Dieu m'a réservé tousjours le jugement pour vous conserver. M'avés-vous jamais veu manquer? Estois-je crouppy dans ung lict, lors de la grande camisade et escallade

1. Ce passage, depuis *procède de moi*, est inédit.

que vostre ennemy vous donna? Voyés-vous, je vous prie, messieurs, la grande grâce que Dieu m'a faicte, que tout à coup il m'a rendeu la force autant que si je ne feusse esté malade; et par là vous pouvés cognoistre que Dieu vous ayme, et qu'il ne veult pas que, vous ny nous, nous perdions. Je me sens assés fort pour prendre le harnois; vous ne me verrés plus fourré ny emmaillotté. Que si vous le faictes pour crainte de mon insuffisance et peu d'expérience, en cela vous faictes ung grand tort au roy : car c'est autant comme de donner entendre à tout le monde que Sa Majesté vous a envoyé ici ung homme desgarny de toute suffisance, et mal expérimenté pour sçavoir ordonner ce qu'il fault fere pour la deffence de vostre ville. Et penseriés-vous bien que le roy vous aymast si peu que de m'avoir envoyé icy, s'il n'avoict grande et longue expérience de moy, et qu'il n'eust essayé en autre lieu qu'est-ce que je porte et ce que je puis? Je ne vous diray rien de moy, cella seroict honteux à moy-mesme : vous en avés veu une partie; l'autre, vous la pourrés entendre. Vous n'avés jamais cogneu qu'il vous aimast si peu qu'il vouleust que vous vous perdissiés; par là donc vous pouvés juger[1] que le roy ne m'a pas choisy parmy tant de gentilzhommes qu'il a en son royaume, et ne m'a pas envoyé auprès de vous autres sans avoir bien poisé ce que je sçay faire, par la longue expérience qu'il en a tousjours veu, non seulement pour estre politicque, comme vous m'avés veu jusques icy, mais pour pouvoir, lorsque de force on veult emporter une place.

1. Ce passage, depuis *Vous n'avés*, est inédit.

« Si vous le faictes pour la craincte que la hardiesse me faille au besoin? et de quoy me serviroict tant de preuves que j'en ay faict despuis que je suis icy avec vous? Que moy, estant mallade, vous m'avés veu sortir dès que j'ay peu monter à cheval, allant veoir les escaramouches de si près que moy-mesme les commandois. Et ne vous souvient-il pas du jour que j'entris en ceste ville, la grande escaramouche que je rendis? Voz gens l'ont veu; ilz y ont pris part. Et la nuict de Noël, où le combat dura six grosses heures, n'allis-je pas moi-même au combat? ne cogneustes-vous pas alors que je ne perdis poinct l'entendement à ordonner, ny la hardiesse à combatre? J'ay honte de le dire; mais, puisque vous le sçavés, je n'en dois poinct rougir. Je ne veulx dire que ce que vous avés veu; je ne suis pas Espaignol vantard : je suis François, et encores Gascon, qui est de nostre nation le plus franc et libre. Or, messieurs, il me semble que vous autres avés assés de longues expériences de vous-mesmes, par quoy vous mériteriés mieux cent reproches que tous autres, oultre[1] le dommage que vous en recevrés. Il me semble que vous me debvés avoir cogneu despuis que je suis avec vous autres, et que je n'ay rien oblié de ce que le roy s'est promis que je sçaurois fere quand les besoingz se présenteront. Toutes ces remontrances que je vous ay faict, tant ce que vous touche en particulier, comme de ce qui touche le mien, vous doibt fere oblier toute

1. Var. des éd. pr. : «.... *que vous* avez assez d'expérience de vous mesmes, qui vous rendra dignes d'un perpétuel reproche si vous prenez autres résolutions, *outre....* »

craincte, et prendre le cœur et magnanimité qu'ont tousjours eu voz prédécesseurs, et vous-mesmes qui estes en vie : par quoy je vous prie que vous preniés tous ensemble une résolution telle que les vaillans hommes comme vous estes doibvent prendre : c'est de mourir les armes en la main, plustost que de laisser perdre vostre souveraineté et liberté; et de moy et de tous les colonelz et cappitaines que voilà, nous jurons Dieu que tous mourrons avecques vous, comme nous vous en donnerons ast'heure l'asseurance. Ce n'est pas pour nostre bien, et pour acquérir des richesses; ce n'est pas pour nos ayses, car vous voyés que nous patissons et la faim et la soif; ce n'est donc que pour nostre debvoir et pour nous acquitter du serment, affin qu'on puisse dire, et vous quelque jour, que c'est nous qui avons deffendu la liberté de ceste cité, et qu'on nous puisse appeller les conservateurs des Siennois. »

Et alors je me levis, et diz au truchement allemand qu'il retinst bien ce que je voulois dire, pour le redire au colonel Rincroc et à ses cappitaines; et alors commençay à parler aux colonelz, et leur diz : *Signori miei e fratelli, juriamo tutti e prometiamo, inanzi à Dio, che noi moriremo tutti l'arme in mani con essi loro, per ajutar li a deffendere lor sicuressa e liberta; et ogni uno di noi s'oblighi per i suoi soldati : et alsate tutti le vostre mani*[1]. Alors chacun haussa la main;

1. Var. du manuscrit : « Messieurs, jurons tous et prometons a ces seigneurs siennois, devant Dieu, que nous mourrons tous les armes en la main avecques eux pour les ayder a deffendre leur souveraineté et liberté et que tous noz soldatz, du

le truchement le dict au colonel, lequel incontinent leva la main, et tous ses cappitaines criant : *Io, io, giurò;* et les autres : *Ouy, ouy, nous le promettons*, chacun en son langage. Sur quoy le cappitaine du peuple se leva, et tout le conseil, me remerciant infiniment; et après tourna le vizaige devers les cappitaines, lesquelz il remercia bien fort, et d'une grande volonté. Lors ilz me priarent me vouloir retirer en mon logis, jusques à ce qu'ilz eussent parlé à tout le conseil qui estoict dens la salle, et donné à entendre toute la remonstrance que je leur avois faicte : ce que je fiz. Et à la sortie de la petite salle, je trouvay misser Bartholomé Cavalcanti qui ne sçavoict pas la propozition que j'avois faicte, car il n'entra pas dens la salle du conseil; lequel me dict à l'oreille qu'il pensoyt que tous avoinct prins résolution de n'endurer poinct la baterie : alors je l'en ramenay à mon logis. Et trois heures après arrivarent quatre des magistratz, dont misser Iheronym Espanos en estoict l'ung, ayant charge de toute la seigneurie générallement de me remercier infiniement; et me dict que misser Ambrosi Mitti[1] avoict parlé en la chaire accoustumée, qui est au milieu de

moindre jusques au plus grand, combatront pour ce mesmes fait et que, nation pour nation, chacun de vous promect et s'oblige pour ses soldatz, et levéz tous la main. »

1. Ambrosio Mitti ou Nutti, citoyen de Sienne, de la classe noble. Après la prise de la ville, Nutti ne cessa de négocier auprès du roi de France, offrant au nom de ses concitoyens de recommencer la guerre (lettre de l'archev. de Sienne au roi; coll. Gaignières, vol. 331). En 1556, il se rendit auprès de Henri II, pour le presser de tenter de nouveaux efforts en faveur de la liberté de sa patrie (lettre du roi à la république de Sienne; *ibid.*, vol. 341, fol. 25).

la grand salle, contre la muraille, leur faisant entendre la remonstrance que je leur avois faicte; qui n'en oblia rien, car c'estoict ung homme saige et bien advisé, et le serment qu'avoinct faict tous les colonelz et cappitaines, les exortant de se résoldre tous au combat. Et ne me souvient s'ilz se mirent à la délibération de la balotte, ou si tous levarent la main comme nous avions faict; mais les quatre nous rapportarent que jamais ilz n'avoinct veu une plus grand joye que s'estoict mise entr'eux après la propozition dudict Ambrosi Mitti; et me dirent aussi qu'après que je feuz sorty de ladicte salle, et faict lesdictes remonstrances, les deux gentilzhommes qui avoinct oppiné qu'il failloict cappituler et entrer en compozition avec l'ennemy, avoinct prié le sénat leur vouloir fere ce bien de rayer leurs oppositions et n'y avoir esgard, et les laisser encores oppiner; ce qui feust faict. Et oppinarent qu'il failloict combatre, et n'entrer en aulcune compozition, ains plustost mourir les armes à la main. Je diz à misser Iheronym Espanos que je m'en allois retirer pour tout ce jour et pour toute la nuict, pour escripre l'ordre qu'il failloit tenir pour le combat et par toute la ville et qu'incontinent je leur y envoyerois, comme je ferois aussi aux Allemandz en leur languaige, et aux François au leur.

Je remonstray aussi que tous les Allemandz qui estoinct au camp de l'ennemy estoinct luthériens, ensemble la plus grande partie des Espaignolz, car l'empereur les avoict tenus longtemps en Allemaigne, et qu'il seroict bon de le remonstrer en toutes les paroisses de la ville, par manière de prédiquation, exortant les prebtres et moynes de prendre les armes tant

pour la défense de leur ville que pour soustenir la religion catholicque et conservation de leurs vies et que la loi divine leur permectoict de prendre les armes pour la conservation de la religion et de leurs vies; car ilz estoinct beaucoup plus dangereux que les gens de guerre et citoyens de la ville, auxquelz l'ennemi feroict toujours bonne guerre, ce que ne feroict pas aux prebtres ny moines; et, ores que le marcquis les volsist garder, les soldatz leur copperoinct la gorge. Laquelle remonstrance feust faicte tout ainsi que dict est, dont, dens deux jours après, se trouvarent de mil à douze cent prebtres ou moines portans armes, dont les compaignies des Siennois en feurent complectes, et feurent despartis parroisse pour parroisse chescun en son quartier[1].

Gouverneurs et cappitaines, vous debvés prendre quelque exemple icy, pource qu'il en y a qui disent, quand ilz ont rendu une place, que les soldatz n'ont poinct voulu combatre; autres, que les gens de la ville les vouloinct trahir, et les ont forcés d'entrer en cappitulation et compozition : ce ne sont qu'excuses, ce ne sont qu'excuses, croyés-moy. Ce qui vous force, c'est vostre peu d'expérience. Messieurs mes compaignons, quand vous vous trouverés en pareilles nopces, prennés vos beaux accoutremens, parés-vous, lavés-vous vostre face de vin grec, et la faictes devenir rouge; et marchés ainsi bravement parmy la ville et parmy les soldatz, la care levée, ne tennant jamais autre propoz, sinon que bientost, avec l'ayde de Dieu et la force de voz bras et de voz armes, vous

1. Ce passage, depuis le commencement de l'alinéa, est inédit.

aurés en despit d'eux la vie de voz ennemis, et non eux la vostre; qu'ilz ne sont pour vous venir attacquer dens vostre fort; que c'est ce que vous désirés le plus, car de là despend leur ruyne et vostre délivrance : et d'este sorte jusques aux femmes prendront courage, et les soldatz pareillement. Mais si vous allés avec ung vizaige palle, ne parlant à personne, tristes, mélancolicques et pensifs, quant toute la ville et tous les soldatz auroinct cœur de lions, vous le leur feriés tourner de mothons. Parlés souvent avec ceux de la ville en quatre ou cinq parolles, et pareillement aux soldatz, leur disant : Eh bien, mes amis, n'avés-vous pas courage? Quant aux ennemis, je tiens la victoire nostre, et leur mort desjà pour asseurée : car j'ay je ne sçay quel présage en moy, que, quand il me vient, je suis tout asseuré de vaincre, lequel je tiens de Dieu et non des hommes; par quoy reposés-vous sur moy, et résolvés-vous tous de combatre, et sortirons de ceste affaire avec honneur et réputation, noz vies sauves et celles de noz ennemis perdues. Vous ne pouvés mourir qu'une fois, c'est chose qui est destinée : si Dieu l'a ordonné, vous avez beau fuyr; mourons donc avec honneur. Mais il n'y a nulle apparence de danger, ains plutost pour noz ennemis, sur lesquelz nous avons tout advantage. Et qui voulés-vous, gouverneurs et cappitaines, que ause dire qu'il a peur, vous voyant résoluz en ceste sorte? Je vous diz que quand ilz en trembleroinct, ilz la perdroinct; et deviendra le plus paoureux aussi hardy que le plus courageux de la trouppe. O la périlleuze choze que c'est quant le chef fault que praigne la hardiesse des soldatz! car ce n'est pas choze

de durée, pource qu'en ung grand nombre n'est possible que la hardiesse et asseurance puisse durer. Mais au contraire quant la hardiesse vient du chef, elle est de durée[1], car jamais les soldatz ne s'estonneront, tant qu'ilz verront la hardiesse du chef durer. Et comme le chef rapporte la louange, et que le reste n'a rien, sinon celle que leur chef leur donne devant le prince, tout ainsi doibt le chef se résoldre de ne monstrer jamais avoir peur : car, en faisant cella, les soldatz mesmes en porteront bon tesmoeignage; et ainsi la réputation qu'il aura acquize luy demeurera, sans que jamais aulcung y contredize. Je ne vous admoneste doncques de rien que je ne l'aye faict et esprouvé moy-mesmes, non seullement là, mais en plusieurs endroictz, comme vous trouverés dens ce livre, si vous avés la patience de le lire tout.

Et voicy l'ordre que je fiz pour le combat et pour toute la ville. Je vous représente toutes ces particularités sans me contenter de dire que Sienne feust assiégée, où je soutins le siége neuf ou dix mois, et puis je capitulay forcé de famine; car de là le cappitaine, le lieuttennent de roy, le soldat, n'en peult pas fere proffit; c'est l'historien : de ces gens il n'en y a que trop. Je m'escris à moy-mesmes, et veux instruire ceux qui viendront après moy : car n'estre né que pour soy, c'est à dire en bon françois estre né une beste.

J'ordonnay donc en premier lieu que la citté seroict divisée en huict parties, et que les huict de la guerre en auroinct chacun la scienne; que chacun des

1. Ce passage, depuis *O la périlleuse*, est inédit.

huict commettroict ung personnage de qui ilz respondroinct, lequel personnage feroict la discreption de tout le quartier qui luy seroict baillé en charge ; combien d'hommes, de femmes et d'enfans, de l'aage de douze ans jusques à soixante, les masles, et les femelles[1] jusques à cinquante, il y auroict en leur quartier, qui soinct pour porter la hoste, la barelle, les picqz, les pelles et les sappes ; et qu'icelluy commis feroict des cappitaines de chesque art, sans qu'ilz soinct meslés : qu'il soict faict commandement, les hommes à peine de la vie, que, dès que leur cappitaine les manderoict venir là où ilz seroinct commandés, d'y venir tout incontinent, avec leur cappitaine, et les femmes et enfans à peine du foet[2] ; que chescun fera provision promptement de ce que leur office pourtera ; et que les maistres des serviteurs et chambrières, ou maistresses si sont veufves, seront tenuz de promptement donner ordre que leurs serviteurs et chambrières soinct garnis d'utis servans à trevailler, chescun en son estat, à peyne de deux cens escuz ; et la citté, d'en fournir aux pauvres qui n'auront de quoy en avoir, aux despens du trésor public : et que les depputés feront leurs rolles, et iront de maison en maison pour enroller leurs gens ; et que, dès que les cappitaines crieront, chescun en son quartier, *fore ! fore ! fore !* que tous et toutes courront à leurs utis, et se rendront où leur cappitaine les mennera : et les depputés bailleront les

1. Var. des éd. pr. : «.... *de femmes et d'enfans*, il y auroit en leur quartier de l'aage de douze ans, les masles jusques à soixante et les femmes jusques à cinquante et qui fussent *pour porter....* »

2. Ce passage, depuis *et les femmes*, est inédit.

rolles de tous ceux et celles qu'ilz auront trouvés en leurs quartiers à chescun des huict de la guerre, quartier pour quartier : que les vieux ou vielhes qui excéderont l'aage susdict demeureront aux maisons de leurs maistres, pour les accoutrer de manger et garder la maison; que lesdicts depputés feront rolle de tous les massons et charpentiers qui seront en leur quartier, lequel rolle ilz bailleront à celluy des huict de la guerre qui les aura commis. Et voilà l'ordre pour les pionniers et manœuvres.

L'ordre de ceux qui portoinct les armes estoict que les trois confelonelz, qui est de Sainct-Martin, de Ciotat et de Camollia, feroinct incontinent la reveue de toutes leurs compaignies, qu'estoinct vingt quatre, et regarderoinct les armes d'ung chescun, si elles estoinct bien en ordre pour combatre, et sinon, incontinent les constraindre de les fere accoustrer; qu'ilz feroinct reaffiner toutes les poudres, et qu'il se feroict grand quantitté de balles et de cordes; que lesdictz confelonelz se tiendroinct chescun en son quartier sans en bouger, jusques à ce qu'ung des huict de la guerre les viendroict commander ce que leur faudroict fere; que les gentilz-hommes vieux, qui ne pourroinct pourter armes ny travailher, se rendroinct à solliciter les pionniers du quartier, là où seroinct leurs maisons, et ayder aux cappitaines desdictz pionniers. Or avois-je tousjours délibéré, que si l'ennemy nous venoict assaillir avecques l'artillerie, de me retrancher loing de la muraille où se feroict la baterie, pour les laisser entrer à leur ayse ; et faisois estat tousjours de fermer les deux boutz, et y mettre à chescun cinq ou six grosses piéces d'artillerie, chargées de grosses chaines et de gros cloux

et piéces de fer. Et voulois mettre derrière la retirade tous les mousquetz de la ville, ensemble la harcquebuzerie tout à coup; et nous, qui serions aux deux boutz venir courant à eux avec les picques, halebardes, espées à deux mains, espées et rondelles. Cecy faisois-je, pource que je voyois bien qu'il n'estoict possible au roy de nous envoyer secourir, à cause qu'il estoict engaigé en tant de lieux, qu'il ne luy estoict possible de pouvoir lever gens suffisans pour lever le siége par mer ny par terre; ny monsieur le mareschal de Strossi n'avoict le moyen de nous secourir; et par ainsi je les voulois laisser entrer et fere peu de deffense à la bresche, affin de leur donner la bataille dens la ville, après estre passés par la furie de nostre artillerie et harcquebuzerie : car de deffendre la bresche, il eust esté à mon advis bien aysé; mais nous n'eussions apporté tant de dommage à noz ennemis comme en leur laissant l'entrée, laquelle nous eussions feint d'abandonner pour les tirer au combat.

Et cinq ou six jours avant que l'artillerie vince, je faisoys mettre tout à l'entour de la ville par dehors deux païsans[1] et ung cappitaine ou sergent, dès que la nuict venoict, comme pour sentinelles perdues. C'est une choze fort bonne et asseurée; mais regardés bien qui vous envoyerés, car elle vous peult fere mauvais party. Et comme la nuict estoict venue, ce cappitaine mettoict le païsan en sentinelle, à cinquante ou soixante pas de la muraille, dens ung fossé ou dernier une haye, ayant advis que, dès qu'il entendroict aul-

1. Var. des éd. pr. . «.... *je faisois* sortir de la ville *deux paysans....* »

cune choze, il viendroict trouver le cappitaine au pied de la muraille; lequel cappitaine avoict charge de moy, que tout incontinent que le païsan auroict parlé à luy, de se mettre tous deux l'ung après l'autre à quatre piedz, et s'en yroinct en avant jusques au lieu où le païsan auroict ouy le bruict ; et qu'il failloict que plustost se couchassent le ventre à terre pour descouvrir s'ilz adviseroinct poinct trois ou quatre qui recogneussent ce lieu-là, et veoir si après ilz s'assembleroinct pour parler; car cella est le vray seignal qu'ilz recognoissent cest endroit pour y menner l'artillerie : à quoy fere ilz ne debvoinct estre plus que le maistre ou commissaire de l'artillerie, le colonel ou maistre de camp de l'infanterie, l'engénieur, le maistre charretier ou ung cappitaine des pionniers, affin que, sellon la résolution qu'auroict prinse le commissaire, le colonel et l'engénieur, le maistre charretier recognoisse aussi le lieu par-là où il pourra menner l'artillerie ; et l'engénieur doict monstrer au cappitaine des pioniers ce qu'il faudra fere pour fere l'esplanade, sellon que tous auront résolu. Et voilà la recognoissance qui se doibt fere la nuict, après que vous aurés recogneu de jour ung peu de loing : car si ceux de dedens vallent rien, ilz doibvent, par escaramouches ou par l'artillerie, vous garder de recognoistre de près. Le cappitaine me debvoict incontinent venir advertir de ce que les païsans et luy auroinct veu, et laisser encores les païsans en sentinelle, et ung soldat en son lieu, jusques à son retour. Or par trois fois ilz feurent descouvertz en ceste manière; et tout incontinent que j'estois adverty, ayant aussi le rolle des huict quartiers et des huict de la guerre qui commandoinct leurs quartiers, soudain

j'advertissois le seigneur Cornelio, lequel promtement me sçavoict dire le quartier où c'estoict, et le seigneur des huict de la guerre qui le commandoict.

Je n'avois jamais dict à ung homme quelle estoict mon intention, sinon au seigneur Cornelio : c'estoict ung homme saige et advisé, et vaillant, auquel je me reposois bien fort; et, comme il sçeust que je leur voulois livrer la bataille dens la ville, de tout ung jour nous ne fismes que donner le tour dedens et dehors, et recogneusmes fort bien tous les endroictz où l'ennemy nous pouvoict fere baterie; et pareillement recogneusmes l'endroict où nous failloict fere la retirade. Et tout incontinent que l'advertissement me venoict du cappitaine qui demeuroict en sentinelle hors la ville, soubdain j'advertissois le seigneur du quartier, et il advertissoict son commis, et son commis le cappitaine des pioniers : de sorte que dans une heure vous eussiés veu pour le moingz mil ou douze cens personnes à commencer la retirade. Or avois-je ordonné aussi que la citté feroict grand provision de torches; de sorte que ceux qui avoinct recogneu n'estoinct guières de retour au marcquis, qu'ilz voyoinct tout cest endroict par le dedens de la ville couvert de torches et de gens : tellement qu'au poinct du jour nous avions fort advancé nostre retirade; et renvoyions le matin reposer ceux-là, en faisant venir d'ung autre quartier jusques au midy, et d'ung autre despuis midy jusques à la nuict, et par conséquent d'autres jusques à la minuict et au poinct du jour : de façon que nous faisions en peu d'heures ung si grand labeur, que nous ne pouvions estre en aulcune manière surprins. Je fiz en ceste sorte tournoier la ville au marcquis en trois ou quatre en-

droictz, lequel estoit logé chez Guillot le Songeur. Et me dict le seigneur Hernandou de Silve, frère du seigneur Rigomès, qui commandoit là le tierce de la petite Observance, auquel je parlay le vandredy avant que nous partissions de la ville, à fiance entre leur logis et le fort Camolia, que le marcquis estoict entré une fois en tel sobçon, qu'il pensoyt qu'il y eust quelcung en leur conseil qui m'advertist de leurs délibérations, voyant que, dès-lors qu'il avoict desseigné de nous battre, dès lors on travailloict en cest endroict, car la nuict on entend aisément le bruict ; ung si grand remuement ne se peult cacher. Et pource qu'il me dict qu'il avoict faict ung livre du siége de Sienne [1], il me pria que je luy voulusse dire comment je pouvois descouvrir leur intention : je luy en dis la véritté.

Mais pour retourner à nostre propos, à la fin le marcquis vinct mettre son artillerie sur une petite montaigne, entre Porte Oville et la Grand'Observance. Ce lieu-là me cuyda mettre à devinner à moy-mesmes, qui pensois estre si fin, pource qu'à Porte Oville il y a une grand anti-porte fort large, et que les maisons de la ville s'y touchoinct presque, n'y ayant que la rue entre-deux, n'estant possible de longtemps y fere retirade nécessaire, car il failloict abatre plus de cent maisons. Cela me faschoict extremement ; car c'est autant acquérir d'ennemis dans noz entrailles, parce que le pauvre citadin qui veoit enlever sa maison pert patience. Je baillay au conte de Bisque à commander

1. Cette histoire du siége de Sienne par le marquis de Marignan nous est inconnue. Peut-être est-ce la courte chronique conservée à la Bibliothèque impériale, dans le fonds italien, volume 723, p. 22, signée de Marignan.

pour terrasser ceste porte : et prenions la terre en des jardins et vacquantz qu'il y a ung peu à main gauche. O le bel exemple que voicy, et que je veux coucher par escript, affin de servir de miroir à ceux qui voudront conserver leur liberté.

Tous ces pauvres habitans, sans monstrer nul desplaisir ny regret de la ruyne de leurs maisons, mirent les premiers la main à l'œuvre; chacun accourt à la besogne. Je veux dire qu'il ne feust jamais qu'il ne s'y trouvast plus de quatre mil personnes au travail ; et me feust monstré par des gentilz-hommes siennois plus de quarante gentilz-femmes des plus grandes de la ville qui pourtoinct le panier sur la teste[1], plein de terre. Il ne sera jamais, dames siennoises, que je n'immortalize vostre nom, tant que le livre de Monluc vivra : car, à la vérité, vous estes dignes d'immortelle louange, si jamais femmes le feurent. Au commencement de la belle rézolution que ce peuple fist de deffendre sa liberté, toutes les dames de la ville de Sienne se despartirent en trois bandes : la première estoict conduicte par la signora Forteguerra, qui estoict vestue de violet, et toutes celles qui la suivoinct aussi, ayant son accoustrement en façon d'une nymphe, court et monstrant le brodequin; la seconde estoict la signora Piccollomini, vestue de satin incarnadin, et sa troupe de mesme livrée ; la troisiesme estoict la signora Livia Fausta, vestue toute de blanc, comme aussi estoict sa suitte avec son

1. Var. des éd. pr. : « .... *besogne*. Il ne fust jamais qu'il n'y eust plus de quatre mil ames au travail. Et me fust monstré par des gentils-hommes siennois un grand nombre de gentils-femmes portant des paniers sur leurs *testes*.... »

enseigne blanche. Dans leurs enseignes elles avoinct de belles devises : je voudrois avoir donné beaucoup et m'en ressouvenir[1]. Ces trois escadrons estoinct composés de trois mil dames, gentilz-femmes ou bourgeoises : leurs armes estoinct des picz, des pelles, des hottes et des fascines : et en cest équipaige firent leur monstre et allarent commencer les fortifications. Monsieur de Termes, qui m'en a souvent faict le compte, car je n'y estois encor arrivé, m'a asseuré n'avoir jamais veu de sa vie choze si belle que celle-là; je vis leurs enseignes despuis. Elles avoinct faict ung chant à l'honneur de la France lorsqu'elles alloinct à leur fortification : je voudrois avoir donné le meilleur cheval que j'ay et l'avoir pour le mettre icy.

Et puisque je suis sur l'honneur de ces femmes, je veux que ceux qui viendront après nous admirent, et le couraige et la vertu d'une jeune Siennoise, laquelle, encore qu'elle soict fille de pauvre lieu, mérite toutesfois estre mise au rang plus honorable. J'avois faict une ordonnance au temps que je feus créé dictateur, que nul, à peine d'estre bien puny, ne faillist d'aller à la garde à son tour. Ceste jeune fille, voyant ung frère, à qui il touchoict de fere la garde, ne pouvoir y aller,

1. Pecci nous a conservé ces devises que Monluc regrette d'avoir oubliées. La première troupe commandée par la signora Tarsia Forteguerra, avait un drapeau violet avec ces mots : *Pur che sia vero*, pourvu qu'il soit véritable. La seconde, commandée par la signora Fausta Piccolomini, avait un drapeau de couleur rouge sur lequel on voyait une croix blanche et ces mots : *Pur che non la butto*, pourvu que je ne le mette point bas. La troisième, commandée par la signora Livia Fausta, portait une enseigne blanche avec une branche d'olivier et ces mots : *Pur ch'io l'abbia*, pourvu que je l'aie. (Pecci, *Memorie di Siena*, t. IV, p. 190.)

prend son morion qu'elle met en teste, ses chausses et ung collet de bufle, et, avec son hallebarde sur le col, s'en va au corps de garde en cest équipaige, passant, lorsqu'on leut le roolle, soubz le nom de son frère; fist la sentinelle à son tour, sans estre congneue, jusques au matin que le jour eust poinct. Elle feust ramenée à la maison avec honneur : l'asprès-dinée le seigneur Cornelio me la monstra.

Or, pour retourner à noz moutons, il ne feust possible, de ce jour-là ny de la nuict suivante, que le conte peust fere son terre-plain, ny nous aussi la retirade à laquelle nous travaillions, laissans environ quatre-vingtz pas au marcquis s'il vouloict entrer. Nous avions faict une traverse auprès de Porte Oville, et là nous avions mis trois grand colovrines chargées de ce que j'ay dict : auquel lieu estoict le seigneur Cornelio et le conte Gayasse, pour y aider, avec trois canonniers qu'avoict baillés monsieur de Bassompierre. A main droicte sur ung hault estoict la Grand'Observance : et entre deux murailles avions mis cinq canons chargés de mesmes, que ledict Bassompierre commandoict. Or l'ung et l'autre estoinct si caichés, que l'ennemy ne pouvoict rien veoir de dessus les colinnes : bien s'appercevoinct-ilz que hault à l'Observance y avoict des gens, car tousjours y tiroinct quelque coup; mais nous estions lors tous dernier une traverse qu'avions faicte entre l'Observance et la muraille de la ville, une partie, et l'autre dernier la muraille de l'Observance, couchés, que ne pouvions estre veus à la traverse[1]. Les soldatz estoinct tous contre

1. Var. des éd. pr. : « .... *Nous étions derrière* une tranchée

les maisons, ayans faict force trouz en icelles, pour aller et venir au couvert dernier la retirade, qui n'estoict guares plus haulte que la haulteur d'ung homme; ilz estoinct aussi au couvert sans pouvoir estre veuz. Le seigneur Cornelio estoict aussi au couvert, à cause qu'il estoict en bas lieu et à la couverte d'une fort espesse muraille[1] qui touchoict à Porte Oville.

Or l'ordre du combat estoict ainsi : le seigneur Cornelio avoict avecques luy une enseigne d'Allemandz, deux de François, quatre d'Ytaliens et quatre de Siennois, ayant le conte de Gayasse avec luy pour le sollager; et avecques moy à l'Observance, le Rincroc, avec trois compaignies d'Allemandz, deux de François, deux d'Ytaliens, et quatre enseignes siennoises. En toutes les deux trouppes du seigneur Cornelio et de moy il n'y avoict une seule harcquebuze, sinon picques, halebardes, espées à deux mains, encores n'en y avoict-il pas beaucoup, et espées et rondelles, toutes armes pour nous joindre incontinent colet à colet. Ce sont les plus furieuses armes; car s'amuser à ces escopeteries c'est temps perdeu : il fault se joindre; ce que le soldat ne veult fere lorsqu'il y a des armes à feu, car il veult tousjours porter de loing. Toute la nuict ilz mirent leurs gabions pour vingt-six ou vingt-sept piéces; et au poinct du jour ilz en eurent mis douze en batterie comme eussent faict tout le demeurant, n'eust esté qu'il leur failloict monter sur ceste montaigne leur artillerie à bras. Ceste muraille est assés bonne, pource que n'a pas

qu'avions faite entre l'Observance et la muraille de la ville, tapis et couchés de sorte que nous ne pouvions estre *veus....* »

longtemps que ung des deux pappes Pies[1], qu'estoinct de la maison de Picolomini et de l'ordre du peuple, l'avoinct faict fere. Au poinct du jour ilz commensarent leur batterie et battions à ung pied ou deux près de terre, tousjours de loing, et bien près de cent pas : ce qu'ilz faizoinct pour copper la muraille par le bas; et l'endemain matin pensoinct avecques le demeurant de l'artillerie abatre en peu d'heures toute la muraille; mais pour cella le conte de Bisque ne cessoict de remplir tousjours ceste anti-porte, et nous laissoict des flancz, de sorte que nous pouvions veoir au long de la bresche. Environ midy, ilz laissarent ceste batterie de bas, et commensarent à batre au milieu de la muraille. Et comme je viz qu'il commençoict à fere jour, je laissay le seigneur Cornelio, qu'allast d'ung lieu à autre, et prins monsieur de Bassompierre, et nous en allasmes au fort de Camolia; et de là nous voyions tout le recul de leur artillerie. Je laisseray ce propos pour achever l'ordre.

Je laissay une compaignie françoise au fort de Camolia, ung autre à la cittadelle, ayant deux compaignies de Siennois avec chescune, plus les deux compaignies d'Allemandz à la grand place chescune à part; à porte Sainct Marc une d'Ytaliens, et tout au long de la muraille vers Fonte Brande, des Siennois, et de mesmes vers Porte Nove : ayant donné le mot aux deux compaignies françoises que, si j'avois besoing d'eux, je les envoyerois quérir, laissans les Siennois dens la cittadelle et dens le fort; et autant en avois-je dict aux Allemandz, et avois mis en l'ordre que nous

1. Pie II (1458-1464) et son neveu Pie III (1503).

changerions de mot de six heures en six heures, tant le jour que la nuict, affin que, quand nous serions au combat, s'il y avoict aulcung traytre qui allast en nul endroict, où il pourroict avoir intelligence avec les ennemis, tirer les gens de là pour affoiblir cest endroict, et les fere aller ailleurs, qu'homme ne seroict creu s'il ne pourtoict le mot que nous appelions le *mot changeant*, lequel seroict pourté aux Siennois par deux des seigneurs des huict de la guerre, l'ung par une moitié de la ville, et l'autre par l'autre; et si ceux-là mesmes n'apportoinct le mot, ilz ne bogeroinct poinct. J'avois tousjours peur que le marcquis eust quelque intelligence à la ville; voilà pourquoy j'y miz cet ordre. Les Allemandz qui estoinct à la place avoinct le mesmes commandement; et encores failloict qu'ung chef ou sergent des autres le viendroict quérir. Feust esleu six sergens de noz compaignies ytaliennes et françoises, que iroinct, cependent que la baterie et l'assault se donneroinct, tousjours au long de la cortine de la muraille, aux quartiers que je leur avois ordonné, et qu'ilz n'abandonneroinct jamais leur quartier. Feust aussi ordonné qu'à peine de la vie il n'y auroict homme, de quelque nation que ce feust, ny les Siennois pareillement, qu'eussent à abandonner la retirade, estant du nombre de ceux qui estoinct ordonnés pour le combat; et autant en feust faict tout au long des murailles de la ville. Feust ordonné aussi que, des huict seigneurs de la guerre, les quatre demeureroinct tousjours avecques moy ou bien avecques le seigneur Cornelio, affin que les deux qui demeureroinct avecques luy allassent tous à cheval sercher le secours que le seigneur Cornelio leur diroict, avec le mot, pour le

secourir s'il en avoict besoing, et les deux miens en feroinct le semblable; c'est à sçavoir, des compaignies siennoises; et les autres quatre iroinct aux lieux où les quatre sergens estoinct ordonnés, afin que tous ensemble donnassent couraige aux gens, si le besoing se leur présentoict. Et là où ne se présenteroict aulcung besoing, et que aulcung viendroict à eux avec le mot demander des gens pour secourir, il leur en bailleroict partie, et l'autre se garderoict tousjours pour deffendre cest endroict. Que les officiers du roi, comme contreroolleur, commissaires des vivres, trésoriers ou commis, seroinct ordinairement, partie de jour et partie de nuict, tous à cheval, allant tousjours par la ville et au long des murailles; et que d'heure en autre ung d'eux m'apporteroict nouvelles comme tout se porteroict dens le corps de la ville et autour des murailles, nous portant tousjours asseurance d'avoir parlé aux quatre de la guerre, et aux sergens qui estoinct depputés avec eux. C'est l'ordre que je donnay, à tout le moingz dont j'ay souvenance, n'oubliant tous les jours à visiter les compaignies et encouraiger les habitans de bien fere.

A présent je retourne à ce que nous fismes au fort de Camolia. Monsieur de Bassompierre s'en coreust sercher ung canon qu'il y avoict à la citadelle; mais comme il le pensa remuer, le rouage se deffist; et amena ung demy canon qu'ung Siennois, que ledict Bassompierre avoict mis à l'artillerie, tiroict, et en tiroict comme d'une harcquebuze : et luy feust aydé d'une trouppe de soldatz françois et des Siennois qu'estoinct à la citadelle pour l'amenner. Et moy, je faisois fere une plate-forme aux soldatz du fort,

ayant une compaignie de pionniers que je manday soubdain quérir; et l'eusmes faicte en moingz d'une heure et demye, et montay le demy canon dessus. Je donnis dix escuz audict Siennois, et qu'il s'asseurast de fere de si bons coupz d'este pièce-là comme il faisoict à la citadelle. Ilz avoinct mis des gabions au flanc venant devers nous : et Bassompierre et moy nous mismes à main droicte et voyons aller le bolet en l'air, comme ung chappeau en feu, et donna fort à main droicte, le second à main gauche. Je frémissois de despit. Monsieur de Bassompierre m'asseuroict tousjours que bientost il prendroict sa mire, et alloict et venoict à luy et à moy. Le troisiesme donna au pied des gabions, et le quatriesme dens leur artillerie, et y thua force gens : car tous ceux-là qui aydoinct s'enfouirent derrière une petite maisonnette qu'il y avoit au cul de l'artillerie; et alors je l'allay embrasser, et le voyant bien effuté, luy diz : *Fratel mio, dalli da senno, per Dio faccioti presente d'altri diec scudi e d'un bicchier di vino greco*[1]. Et luy laissay le cappitaine françois qui gardoict le fort, pour tousjours le favorizer de ce qu'il auroict besoing, et nous en retournasmes, monsieur de Bassompierre et moy, à nostre lieu. Et y vint une enseigne d'Allemandz qui vennoict au long de l'autre gabionnade, enseigne despliée. Et pouvoict estre sur les quatre heures. Et la pouvions veoir aller de dernier l'Observance en hors : et ne feust jamais arrivée à l'artillerie, que nostre pièce tira et thua l'enseigne, et soudain Allemandz en

1. Traduction : « Encore un pareil coup, mon camarade, et je te donne dix autres écus et un verre de vin grec. »

fuitte, se retirans de là où ilz venoinct. Et fist ce Siennois de si grandz coups, qu'il leur desmonta six pièces de canon, et demeura leur artillerie toute abandonnée jusques à l'entrée de la nuict, sans jamais tirer que deux canons qu'estoinct couvertz des gabions qui tennoinct le flanc vers Camolia, lesquelz nostre artillerie ne pouvoict atteindre, parce que nostre boulet failloict que donnast par dessus, à cause de la haulteur des gabions. Et entre chien et loup tirarent sept ou huict coups à l'Observance où nous estions, et aux maisons prochaines; et de toute la nuict ne se tira rien plus.

Nous fismes grand dilligence toute ceste nuict d'achever nostre retirade, et le conte de Bisque l'antiporte; de sorte que deux heures devant jour tout feust parachevé, et chescun en son lieu où il debvoict combatre. Ce que nous faizoict tant haster, c'estoict que nous oyons mener ung grand bruict à leur artillerie, et pensions qu'ilz y menassent l'autre : qui feust cause que je jetay ung homme dehors pour recognoistre leur batterie; lequel nous rapporta qu'ilz avoinct coppé plus de quatre vingtz pas de muraille à ung pan ou deux de terre, et qu'il pensoict qu'en peu d'heure ilz l'auroinct toute abbatue, de quoy nous ne nous sosciasmes pas beaucoup; c'estoict ce que nous demandions, et pource que nous espérions leur vendre bien cher l'entrée. Et environ ung heure devant jour, ilz cessarent de fere bruict : qui nous fist penser qu'ilz n'attendoinct que l'aube du jour pour donner feu. Je montay sur la muraille, ayant le cappitaine Charry avec moy, lequel à toute force m'en vouloict fere descendre quand l'aube du jour

commensa à paroistre, et bientost après j'apperceus qu'aux fenestres des gabions n'y avoict poinct d'artillerie, et qu'en lieu d'avoir mise l'autre, ilz avoinct osté celle qui y estoict; et alors je criay au seigneur Cornelio que nous estions hors d'assault, et que les ennemis avoinct retiré l'artillerie. Tout le monde commensa à monter sur la muraille, et les Siennois à belles injures contre eux, disant en leur italien : *Coglioni, marrani, venite qua, vi metteremo per terra venti brassi di muri*[1]. Ilz feurent constraintz de demeurer trois jours au-dessous de la montaigne, pour r'abiller leurs rouages, que le demy canon, que nous avions amené à Camolia, leur avoict gasté.

Or, comme j'ay escript, ce gentilhomme de la chambre de l'empereur avoict tousjours faict le mauvais : mais comme il eust bien recogneu le tout, luy estant remonstré par le marcquis que la retirade et tout ce que je faisois estoict pour les laisser entrer et leur donner la bataille dens la ville (car si je sçavois ce qu'il faisoict, il sçavoict aussi ce que je faisois : tousjours il y a quelque traistre parmy), il feust aussi bien d'oppinion avec le marcquis et les autres cappitaines que la ville ne se prendroict jamais par force, mais qu'il la failloict avoir par famine; et feust d'advis que l'on renvoyast l'artillerie à Florence. Lequel s'en retourna devers l'empereur pour luy comter ce qu'il avoict veu, et que le marcquis ne pouvoict fere autre choze, sinon ce qu'il avoict faict. Je ne sçay s'il luy conta la peur qu'il y avoict eue, laquelle le marcquis mesme me récita

1. Traduction : « Venez ici,.... nous vous mettrons par terre vingt brasses de murailles. »

lorsque je sortis de Sienne, qui m'accompagna plus de deux mil, et me dict que, lorsque leur artillerie feust abandonnée pour le frequasse que nostre demy canon faisoict, il estoict tout au cousté de la maisonnette, dans sa lictière, ayant la goutte, et la lictière estoict à terre ; et ce gentilhomme de l'empereur parloict à luy, ayant les mains sur l'ouverture d'icelle, et la teste dedens, parlant en secret audict marcquis. Nostre canonnier, voyant que l'artillerie estoict abandonnée, et que tout le monde estoict retiré au cousté de la maisonnette, tira une volée contre la couverture d'icelle, qui print de ladicte couverture et de la muraille, qu'estoict de bricque, et jecta le tout sur la lictière[1], dens laquelle ledict gentilhomme se trouva sur les jambes du marcquis, si estonné que rien plus ; et me jura qu'en sa vie il ne pensa estre mort qu'alors ; et le luy tirarent hors de dessus ses jambes, et à luy-mesmes à bien grand peine ; car toute la lictière estoict pleine de la couverture de ladicte maison. Et me dict oultre, ledict seigneur marcquis, qu'il y eust si grand peur que oncques despuis n'avoict senti la goutte[2] : car tout ce fracassement tomba sur luy tout à coup, ensemble sur ce gentilhomme, qui pensoict estre mort. J'ay ouy dire que l'appréhension de la mort a guéry des maladies. Je ne sçay si despuis ses gouttes l'ont reprins ; mais ledict seigneur marcquis m'asseura qu'il ne l'avoict eue despuis. S'il est vray ou non, je m'en rapporte.

Cecy pouvoict estre vers la demy-janvier ; et ne

1. Var. des éd. pr. : «.... *contre* icelle de laquelle une partie de la muraille qui estoit de brique tomba sur la litière.... »

2. Var. des éd. pr. : «.... *que* la goutte le laissa. »

tarda pas huict jours que nous commençasmes à cognoistre que les Allemandz se faschoinct fort du peu de pain qu'ilz mangeoinct, n'ayant une goutte de vin, qui estoict le pis; le Rincroc mesmes, qui estoict maladif, ne pouvoict patir : il ne se trouvoict rien, sinon quelque peu de cheval ou d'asne. Et commençasmes à regarder, le seigneur Cornelio et moy, quel moyen nous pourrions trouver pour fere sortir ces Allemandz; et regardions que, s'ilz estoinct dehors, nous pourrions tenir encores la ville plus de deux mois, là où, s'ilz ne sortoinct, nous serions constrainctz de la rendre; et advisames tous deux d'envoyer ung homme secrétement à monsieur le mareschal, pour luy remonstrer le tout, et le prier de les envoyer quérir avecques les meilleurs moyens, de quoy il se pourroict adviser, dont je luy fiz l'ouverture, et luy envoyay le cappitaine Cosseil, qu'aujourd'huy porte mon enseigne, bien embouché. Et le failleust fere passer à grand difficulté; car il faut combatre deux corps de garde, à cause que le marcquis avoict desja faict grand quantité de tranchées qui venoinct jusques auprès de la ville, de tous costés. Le cappitaine Charry en combatist ung, et le conte de Gayasse, avecques une trouppe d'Ytaliens, l'autre : de sorte, qu'ainsi qu'ilz combatoinct, il passa la trenchée et gaigna le dernier du camp avecques ses guydes, et deux jours après retourna en compaignie d'ung gentilhomme italien, nommé le cappitaine Flaminio, lequel me pourtoit des lettres et au Reincroc aussi. A moy, me mandoict que je le luy envoyasse avec ses compaignies, et qu'il dresseroict ung camp là où il avoict force cavallerie et gens de pied ytaliens; et que,

s'il n'avoict ung nerf de trasmontans, il ne me pouvoict secourir, et qu'il protestoict contre moy si la cité se perdoict; et au Rincroc de fort belles lettres, ayant fort bien faict le bec au cappitaine Flaminio, lequel s'acquitta bien de sa charge. Je baillis ma lettre au sieur Cornelio pour luy apporter et y accompaigner ledict cappitaine Flaminio [1]. Cest homme-là se mist à plurer, disant que monsieur le mareschal le réduisoyt à toute extrémité, et qu'il luy estoict impossible de passer sans estre deffaict; mais qu'il en parleroict à ses cappitaines, et y eust grande dispute parmy eux. A la fin, ung de ceux en qui il avoict plus de fiance, et qui le servoict de maistre de camp, luy dict qu'il valloict mieux se hasarder les armes en la main pour eux sauver, que non de demeurer pour mourir de faim, ou se rendre à leur discrétion soubz une cappitulation, laquelle, ainsi comme ainsi, failloict que se fist dens peu de jours; car il y n'y avoict rien plus à manger, et leurs soldatz commensoinct à en murmurer, et n'attendoinct que l'heure qu'une grande trouppe s'en iroit rendre aux ennemis, qui feust cause qu'ilz se résolurent de partir. Le Rincroc n'avoict pas grand tort, estant ung périlleux voyage; car, au sortir de la porte, failloict combatre trois corps de garde d'Espaignolz, et à demy mil de là, ung autre à une tranchée que l'ennemy avoict faict auprès d'ung moulin. Je fiz deffendre qu'homme du monde ne parlast de ceste sortie, et je fiz fermer les portes de la ville; et à l entrée de la minuict tous arrivarent avec leurs bagaiges à la grand place de Porte Nove.

1. Cette phrase est inédite.

Les Siennois, qui n'avoinct rien entendeu de cecy, commensarent de s'en aller au palais, tous désespérés. Je fiz sortir trois trouppes, deux de François et une d'Ytaliens : la première mennoict le cappitaine Charry, la seconde le cappitaine Blacon, qu'est mort asteure en Sainctonge, huguenaud ; et la troisiesme le conte de Gayasse. Le cappitaine Charry avoict charge de combatre le premier corps de garde qu'estoict au long d'une grande rue du bourg ; le second estoict aux Augustins, sur la rue mesmes, et le troisiesme auprès de Sainct Lazare. Et avoinct charge de ne cesser jamais, jusques à ce qu'ilz eussent combattu tous les trois corps de garde ; et le conte de Gayasse prennoict par dehors le bourg à main droicte, tout au long des maisons, allant tousjours le petit pas pour les recueillir. Ceci estoict le tierce de Sicile qu'estoict logé à la Chartrouze, y ayant fort bons soldatz, et le Rincroc, au sortir de la porte, prennoict à main droicte, entrant dens ung vallon, et le conte de Gayasse demeuroict sur le hault, allant tousjours le pas : qui faizoict deux effectz pour secourir les nostres, comme dict est, et le Rincroc, s'il en avoict besoing. Commençasmes à ouvrir la porte qui pouvoict estre une heure de nuict. Le cappitaine Charry se mist devant : c'estoict luy qui mennoict tousjours la feste ; Blacon après et le conte de Gayasse après, et après les Allemandz, qui feurent incontinent descendeus au vallon. Et tout à coup nous entendismes le combat de noz François contre les Espaignolz. Le cappitaine Charry mist en routte les deux corps de garde l'ung après l'autre, et passa jusques à celuy de Sainct Lazare : sur quoy sortirent ceux de la Chartrouze secourir leurs gens, et vindrent

aux Augustins où Blacon avoict faict alte, attendant le cappitaine Charry, et là se mirent entre deux. Le cappitaine Charry cuida retourner, entendant bien que l'on combatoict Blacon, et rencontra les ennemis, qui redoubla le combat. Le conte de Gayasse ne le pouvoict secourir, à cause que je luy avois deffendeu expressément qu'il ne s'engageast poinct au combat jusques à ce qu'il auroict cogneu que les Allemandz estoinct sauvés; mais à la fin il failleust que tout se meslast, car noz deux trouppes françoises luy tombarent sur les braz. Le combat dura plus d'une grande heure. Le seigneur Cornelio et moy estions hors la porte, au rasteau, et n'y avoict rien d'ouvert que le guichet; et, comme les soldatz venoinct l'ung après l'autre, nous les mettions dedens; et tout à ung coup ouysmes venir le combat à nous, qui crioict *France!* qui crioict *Espaigne!* Voilà tout arrivé auprès du rasteau, meslé : nous avions les torches dens la porte, et par le guichet voyions ung peu de clarté, et tirions les soldatz dedens. Il failloict bien dire qu'en l'une partie et l'autre y avoict bien de vaillans hommes; car jamais François ny Ytalien ne se jeta de furie sur nous, ains tornoinct tousjours vizaige devant ce rateau, et jamais ne se retirarent, sinon à mesure que nous les tirions dedens. Tous les trois chefz y feurent blecés, et perdismes de mortz ou blecés plus de quarante des meilleurs soldatz que nous avions, françois et ytaliens: et à la fin nous eusmes le reste de noz gens dedens. Et, pource qu'avant la sortie les Siennois estoinct estonnés de ce que les Allemandz s'en alloinct, je fiz aller le seigneur Cornelio tout autour des gardes et par les fortz, pour réconforter les gardes; car personne ne sçavoict

que les Allemandz s'en deussent aller ; et moy m'en allay au palais, et trouvay tous les seigneurs bien estonnés ; et alors je commençay à leur remontrer ce qui s'ensuyt :

« Or voy-je bien, seigneurs, que vous autres vous estes assemblés icy pour la sortie des Allemandz, et que vous estes entrés en craincte et en sobçon que, pour leur allée, la citté se perde : je vous diz que c'est la conservation de la citté et non la perte ; car leurs six enseignes despendoinct plus que les douze ytaliennes et françoises. D'autre part, vous avés entendeu comme lesdictz Allemandz commençoinct desjà à murmurer, ne pouvant plus patir : et si voyois-je encores que leurs cappitaines mesmes n'en feussent pas esté maistres, et me dobtois qu'ilz s'en allassent aux ennemys[1]. Vous avés entendeus despuis cinq ou six jours que les ennemys crioinct auprès de noz murailles que nous estions perdeus, et que noz Allemandz seroinct bientost avecques eux : cella ne vennoict pas des cappitaines, mais du commun qui ne pouvoict plus patir. Or, seigneurs, si vous vous esbahissés ast'heure pour leur allée, l'on diroict que vostre hardiesse ny la nostre ne despendoict que de la leur ; et pour les honnorer eux, nous nous deshonnorons nous-mesmes, à quoy je ne consentiray jamais : car vous sçavés que tous les grandz combatz qui se sont faictz en ce siége, vous et nous les avons faictz, et ne sont jamais sortis dehors qu'ung jour, que maugré moy le colonel Rincroc vou-

1. Var. des éd. pr. : « .... *maistres*, ayant crainte qu'ils se rendissent *aux ennemis*. »

leust fere sortir ses gens, soubz la conduicte de son nepveu et de son maistre de camp, qui ne vouleust avoir personne d'autre nation que la sienne : et vous vistes comme bientost ilz feurent rembarrés jusques au dedans du fossé du ravelin de Porte Nove; et si par fortune je ne m'y feusse rencontré, qui fiz sortir le corps de garde ytalien, il n'en feust eschappé ung seul. Je ne les veux blasmer, mais ilz sont meilleurs pour une bataille que pour ung siége. Or doncques, seigneurs, pourquoy entrés-vous en crainte pour leur allée? Je veux vous dire encores une autre choze, que, quand j'en aurois envoyé les douze compaignies qui me restent en ceste ville, encores entreprendray-je de garder vostre cité avec vous autres mesmes, pourveu que les chefz me demeurassent pour me solager. Et fault seulement fere par tout que voz enseignes n'ayent que deux nuictz de franches, et les nostres n'en auront qu'une, et que nous commencions à retrancher nostre pain à quatorze onces, et vous autres à dix. Et fault mettre les bouches inutiles hors la ville, et comectre six personnaiges pour fere la discreption d'icelles demain mesmes, sans espargner personne aulcune, et promptement les mectre dehors; et ainsi nous prolongerons nostre pain trois mois, qui sera le temps que le Roy pourra nous secourir, mesmement ast'heure que le printemps vient. Cessés donc d'avoir peur, ains au contraire prenés ce que j'ay faict pour vostre salut. Si je l'ay faict sans le communiquer au sénat, ce n'est par mauvaise volonté, mais pour tenir secret ce despart, qui estoict fort dangereux, comme vous avés peu veoir, ayant esté forcé de fere jouer ce personnaige à monsieur le mareschal,

pour me délivrer de ces gens, qui ayment trop leur ventre[1]. »

Et après ma remonstrance, ilz me priarent d'aller repozer, et qu'ilz mettroinct le tout en délibération, me remertiant bien fort du bon confort et conseil que je leur donnois. Le matin, toute la harangue que je leur avois faicte feust sceue par la citté, et ne se parla plus de crainte aulcune. Or ilz ne se peurent bonnement accorder aux bouches inutilles, pource que l'ung voulloict favorizer l'autre, et me créarent par balotte leur dictateur général pour l'espace d'ung mois : de sorte que le cappitaine du peuple ny le magistrat pendent ce temps ne commandarent jamais rien, ains moy absoluement, tenant le rang et l'estat que faisoinct anciennement les dictateurs romains. Et créay six commissaires pour fere la discreption des bouches inutiles, et après baillay ce roolle à ung chevalier de Saint Jehan de Malte[2], accompaigné de vingt cinq ou trente soldatz, pour les mettre dehors :

1. Les Allemands sortirent de Sienne le 29 janvier 1555. Ils n'étaient que 800, et pendant leur séjour dans la ville ils consommèrent autant de vivres que 3000 Italiens. Voyez Pecci, t. IV, p. 195, et la pièce de comptabilité que nous publions à la fin du volume.

2. Pecci raconte dans des termes identiques cette expulsion des bouches inutiles, mais il la fixe au 6 octobre. Une lettre de Breton Villandry, secrétaire d'État en mission à Rome, au connétable, datée de Rome du 11 septembre 1554, nous apprend que l'on se prépare à Sienne à expulser les bouches inutiles et donne ainsi raison à Pecci (coll. Gaignières, vol. 318, fol. 18). Il est possible que Monluc, qui écrivait seize ou dix-sept ans après ces événements, se soit trompé de date. L'historien italien nous dit

ce qui feust faict en trois jours après que je l'eus baillé le roolle.

Et si n'estoict que j'ay bon tesmoeignage des Siennois et des officiers du roy et cappitaines qui estoinct dens Sienne, je ne mettrois cecy par escript, craignant qu'on dict que je feusse ung menteur : c'est chose qui est véritable. Je vous diz que le roolle des bouches inutiles se monta quatre mil et quatre cens ou plus; que de toutes les pitiés et désollations que j'ay veu je n'en viz jamais une semblable, ny n'espère en voir jamais : car le maistre failloict qu'abandonnast son serviteur qui longtemps l'avoit servy, la maistresse sa chambrière, et ung monde de pouvres gens qui ne vivoinct que du travail de leurs bras; et par trois jours ceste désolation et pleurs dura. Ces pouvres gens s'en alloiuct à travers des ennemis, lesquels les rechassoinct vers la citté; et tout le camp demeuroict nuict et jour en armes pour cest effect, car ilz les nous rejettoinct jusques au pied des murailles, afin que nous les remissions dedens, pour plustost manger ce peu de pain qui nous restoict, et veoir si la citté se voudroict révoulter pour la pitié de leurs serviteurs et chambrières : mais cella n'y fist rien, et si dura huict jours. Ilz ne mangeoinct que des herbes, et en moreust plus de la moytié; car les ennemis les thuoinct, et peu s'en sauva. Il y avoict grand nombre de filhes et belles femmes; celles-là avoinct passage : car la nuict les Espaignolz en retiroinct quelques-unes de ceux-là

que la seigneurie de Sienne chargea de ce soin Mario Donati, prieur de la maison de Saint-Pierre à Camollia. Aucun citoyen n'avait voulu accepter cette douloureuse mission (Pecci, t. IV, p. 173).

pour leur provision, mais non que le marcquis le sçeust, car il leur alloict de la vie, et quelques hommes fortz et vigoureux, qui passoinct et eschappoinct la nuict; mais tout cella ne venoict pas à la quarte part : car tout le demeurant moreust. Ce sont des lois de la guerre : il fault estre cruel bien souvent, pour venir à bout de son ennemy; Dieu doibt estre bien miséricordieux en nostre endroict, qui faizons tant de maux.

Vous, gouverneurs et cappitaines des places, si vous ne le sçavés, apprenés ces ruses. Ce n'est pas tout d'estre vaillant et saige, il fault estre fin et advisé. Si j'eusse prié le Rincroc de sortir, il en eust esté mal content, et m'eust reproché que je l'envoyois à la boucherie : j'y procéday plus saigement, m'aydant de l'autorité de monsieur de Strossi. Je ne taschois qu'à gaigner temps, pour ennuyer mon ennemy, et donner loeisir au roy de nous ayder : mais, comme j'ay dict, il couroict au plus pressé. Plus touche la peau que la chemise. Ne craignés de vous descharger des bouches inutiles ; estouppés les oreilles aux cris : si j'eusse creu mon courage, je l'eusse faict trois mois plustost : peult estre que j'eusse sauvé la ville, ou pour le moingz j'y eusse amusé mon ennemy plus longuement; cent fois je m'en suis repenty.

Le marcquis ayant veu que j'avois mis les Allemandz dehors, lesquelz feurent la pluspart deffaitz par les chemins, et à leur grand faute, laquelle je ne veux escrire icy; si est-ce qu'ilz ne feurent pas deffaictz aux environs de Sienne, mais ailleurs par les chemins, où la peur leur prind sans grand raison; vist aussi ledict marcquis que j'avois jecté les bouches inutilles

dehors, et que toutes ces deux chozes prolongeoinct le siége pour longtemps avecques le retranchement de nostre pain, qu'il sceut par ceux qui estoinct sortis, qui le fist penser à quelque autre remède pour nous avoir. Et craignoict que sur le printemps vincent quelques neiges, ce qu'advient souvent audict temps en ce quartier-là, et que, si cella advenoict, il failloict qu'il levast le siége, s'en allant par les villes pour manger : car presque il estoict en si grand nécescité comme nous-mesmes, et mangeoinct les soldatz de son camp, des mauves et autres herbes aussi bien que nous; parce que bien souvent la munition ne pouvoict arriver à temps, car elle venoict devers Florence, là où il y a trente mil, et sur de petis asnes, sauf cent muletz; et failloict qu'ilz portassent à manger pour aller et venir, qu'estoict cinq ou six jours; et à chesque voyage en mouroict tousjours une partie par le chemin; car de trouver une seulle herbe, foin, paille, ny grain, il ne s'en trouvoict plus, et moingz personne qui y habitast, ny à dix mil près du chemin. Et toute sa cavallerie estoict encores dix mil par delà Florence, sauf la compaignie du seigneur Cabry, nepveu du marcquis, qu'estoict de cinquante chevaulx, et failloict que de quinze en quinze jours se rafreschist des autres cinquante qui se tenoinct à Bonconvent; et si Dieu nous eust voullu donner ung peu de neige pour huict jours seullement, leur camp estoict constrainct de se rompre. Toutes ces chozes mirent le marcquis, pour abbréger la guerre, en une oppinion, c'est de trouver le moyen de mettre divizion entre les partz dens la ville, nous voyant foibles, sçaichant bien qu'encores que nous eussions douze enseignes, il n'y avoict

pas dix huict cens hommes. Et, par l'advis d'ung Siennois, banny de la citté, qu'estoict près du marquis, feust trouvé invention de gaigner ung cittadin de la ville, nommé misser Piedro[1], qu'estoit borgne, et de l'ordre du peuple, qu'estoict l'ordre de qui nous nous fyons le plus, joinct avec l'ordre des réformateurs, et ce, par le moyen des petis garcons qui alloinct sercher des herbes au long des predz de la rivière de la Trece avecques de petis sacz; fist tant le marcquis, qu'il le convertist à estre traistre. Et la forme de ce fere feust que misser Piedro recepvroict plusieurs blancz signés des Siennois qu'estoinct avecques le marcquis, là où luy-mesmes coucheroict les lettres.

Or le fons de ce faict est tel, qu'il failloict que ledict misser Piedro coucheroict dens les lettres ces motz : comme ilz trouvoinct estrange qu'ilz se laissoinct tromper si descouvertement au seigneur de Monluc, et que les enfans pouvoinct bien cognoistre que toutes les asseurances que je leur donnois que le roy les secourroict, n'estoinct que bayes et tromperies, et qu'encores qu'il feust esté bany de la citté, et néantmoingz il regretoict infiniement de la veoir perdre, les larmes aux yeux; et que, s'ilz vouloinct fere sortir ung homme pour aller jusques à Rome entendre si le roy faizoict armée pour les secourir, ilz cognoistroinct la tromperie et cauthelle dont je uzois en leur endroict; et qu'il les prioict de ne se laisser conduire au dernier morceau, et que, s'ilz le faisoinct, ilz n'en eschapperoinct que pour leurs testes et la ruyne de leurs biens, femmes et enfans; et qu'il y avoit moyen encores de fere leur appoinctement avecques l'empereur par le moyen du marcquis, s'ilz le vouloinct mettre dens leur ville :

qui estoit chose aysée, s'ilz se voloint tenir et accorder avecques aulcuns de la cité qui desjà leur avoint promis; et que, pour sçavoir quelz estoinct ceux de l'intelligence, il failloit qu'ilz allassent veoir à une telle rue, et, là où ilz verroinct une petite croix blanche au bas de la porte de la maison, cestuy-là estoit de leur intelligence. Ce meschant borgne faizoit bien son office, et addressoit les lettres à ung de ceux à qui nous avions fiance, estant bien certain qu'estuy-là pourteroit la lettre au magistrat, et que incontinent le magistrat envoyeroit le matin en la rue qu'il nommoit en la lettre, et qu'il prendroit le gentilhomme de la maison où la petite croix se trouveroit. Or tousjours il s'addressoit de fere la croix à quelque maison de l'ordre des nobles et des gentilhommes, pource que les autres deux ordres les tenoinct pour suspectz. Et pensoit le marcquis que, tout incontinent qu'estuy-là seroit prins, cognoissant l'humeur des Siennois, et la grand haine qu'ilz se pourtoinct les unz aux autres, ilz l'ameneroinct, sans autre forme de justice, sur l'eschaffaut; et que, par ce moyen-là, ces deux ordres de nobles et gentilhommes entreroinct en une grande contention et désespoir, et que, pour sauver leurs vies, seroinct constraintz de prendre les armes, et se rendre maistres d'ung quanton de la ville près les murailles, pour tenir la main aux ennemis, afin qu'ilz peussent entrer dens la ville.

Et, commensa ledict meschant borgne à forger la première lettre, et de nuict, la va mettre soubz la porte de la maison d'ung de l'ordre des gentilhommes qui n'estoict poinct soubsonné, et faict une croisette en une autre rue, à la maison d'ung des plus riches

gentilhommes de l'ordre des nobles. Et le matin, le gentilhomme à qui la lettre s'adressoit trouva icelle dens l'entrée de sa maison, et soudain la leut et la apporta au magistrat; et, incontinent qu'ilz l'eurent veue, me l'envoyarent par misser Iheronym Espano, et me mandarent qu'ilz avoinct mis en délibération d'aller prendre ledict gentilhomme et l'amener tout droict à l'eschaffaut. J'envoyay les seigneurs Cornelio et Bartholomé Cavalcan devers eux, leur prier de ne mettre poinct la main si tost au sang, et que cecy pouvoit bien estre des inventions du marcquis pour nous mettre en division, et qu'ilz le pouvoinct bien mettre en prison; ce qu'ilz firent. Deux jours après, voicy une autre lettre trouvée en mesme sorte à la maison d'ung gentilhomme de l'ordre des nobles, qui n'estoit poinct suspect, et la croisette à ung de l'ordre des gentilhommes. Alors la furie commensa si grande, qu'il me failleust aller au palais moy-mesme, et à peine peus-je obtenir ceste grace, que pour cinq jours on dilayast, pour veoir si pendent ce temps Dieu nous présenteroit la cognoissance de la vérité. Toute la ville estoit esmeue, et ne se parloit d'autre chose que de fere copper testes. Et comme je veux que Dieu m'ayde, il m'alloit toujours au devant que cecy estoit une cautelle du marcquis; je sçavois à qui j'avois affaire. Je priay à misser Bartholomé Cavalcan qu'il ne cessast jour et nuict d'aller veoir les gentilhommes et borgeois de l'ordre des gentilhommes et des nobles à qui le malheur touchoit, les prier qu'ilz ne se désespérassent poinct, et que je garderois bien qu'on ne mettroit poinct la main au sang, et que je n'ajoutois poinct de foy à toutes ces lettres ny croix. Le seigneur

Cornelio m'y servoit fort aussi; car il avoit bien bonne part en la cité, à cause de monsieur le cardinal de Ferrare, près lequel il avoit tousjours demeuré tant qu'il demeura en la cité.

Et à trois ou quatre jours de là, et pensant que la furie seroit passée, voilà une autre lettre et une autre croix trouvée en mesme forme des autres ; et alors tout le monde perdit patience, et les voloict-on mener tous trois sur l'eschaffaut. Je m'en coreuz au palais, mennant le seigneur Cornelio et le seigneur Bartholomé avecques moy ; et allant au palais, il me vint en la mémoire qu'il failloit rompre ce coup par le moyen de la dévotion. Et comme je feuz au palais, trouvay desjà presque toute la grand salle pleine de gens de l'ordre du peuple et des réformateurs. Et dès que j'entris en la salle du magistrat, tous commensarent à me crier qu'il n'estoict plus temps de dissimuler, et qu'il failloict fere justice. Et alors, ayant pris place, je leur fiz la remontrance qui s'ensuit :

« Seigneurs, depuis le temps que j'ay eu cet honneur de commander en vostre cité par le commandement du Roy, mon maistre, vous m'avés faict cest honneur de n'avoir faict chose aulcune [1], soit pour le fait de la guerre, soit pour la conduitte de vostre ville, sans le me remonstrer, et de tout avés voulu prendre advis et conseil de moy ; en quoy j'ay esté si heureux, par la volonté de Dieu, que je ne vous ay jamais remonstré chose aulcune que ne l'ayés trouvée bonne,

1. Var. des éd. pr. : « .... *vous* n'avez rien entrepris, *soit....* »

et qu'elle [1] n'ait réussi à vostre bien, honneur et profit, comme je ne voudrois faire, n'ayant pas plus à cœur mon salut et ma vie que la vostre propre. Et jusques icy ne vous en estes jamais mal trouvé. Et fault bien que vous considérés que mon bonheur et ma bonne fortune ne procède des hommes, sinon de Dieu seul. Or, seigneurs [2], puisque j'ay esté si heureux et si fortuné que de vous avoir tousjours donné des conseils salutaires et profitables, je vous veux prier que ne me veulhiés monstrer, en ceste affaire, icy, que vous n'ayés autant de fiance en moy en une affaire si importante qui se présente, laquelle à mon advis, trouble grandement voz entendemens, comme vous avés eu en tous les aultres affaires. Et si faisiés aultrement, Dieu se pourroit courrousser avecques vous, veu que jusques icy n'avés trouvé aulcune faulte en moy, ni aux conseils et advis que je vous ay donnés. Je vous demande à présent, les mains joinctes et au nom de Dieu, que vous me fassiés ung bien, c'est que vous vous [3] gardiés sur toutes choses de mettre la main au sang de voz concitoyens, et fere prière à Dieu qu'il nous face la grace de nous descouvrir la vérité [4], laquelle ne peut estre longuement cachée.

1. Var. des éd. pr. : « .... *vous* ayant conseillé chose aucune *qu'elle....* »

2. Ce passage, depuis *Et jusques icy*, est inédit.

3. Ce passage, depuis *je vous veux prier*, est inédit. On lit seulement dans les édit. préc. : « *Je vous* supplie à n'avoir la mesme opinion et me croyre en un affaire si importante qui se présente, lequel à mon advis trouble grandement vos entendements. Je vous demande un don les mains joinctes, et au nom de Dieu, *que vous....* »

4. Var. des éd. pr. : «.... *concitoyens*, jusques à ce que la vérité soit du tout descouverte, *laquelle....* »

On a beau couvrir le feu, la fumée en sortira ; aussi on a beau masquer et desguiser ce faict, la vérité paroistra. Tout le monde, et croyés-moy, ne me sçauroit fere croire que cecy soit autre chose qu'une ruse et cautelle du marquis [1]. Il considère que la peau du lyon ne luy sert de rien; il a vestu celle du renard afin de pouvoir venir à bout de son dessein : or, il ne sçauroit mieux fere ne plus finement en user, qu'en jettant la division parmy vostre cité; et comment la peut-il mieux semer, si ce n'est en vous persuadant qu'il y a des traistres parmy vous et dans voz murailles, sçachant bien que cela vous occasionnera, non seulement de les emprisonner, mais encore de les fere mourir, et par leur mort mettre la cité en trouble, car le sang ne peut mentir? Les parens porteront la mort de leur parent, quand bien elle seroit juste, avec douleur et desplaisir, et tascheront à se venger : bref, vous voilà des ennemis domestiques plus domma-

1. Var. du manuscrit : « Et que, comme Dieu nous a conservés jusques icy en luy faisant ceste requeste par processions générales, paroisse par paroisse, j'ay tant de fiance en Dieu qu'il nous fera cognoistre la vérité avant de huict jours. Et si vous mettés ast'heure la main au sang, sans avoir recours premièrement à luy, et qu'à la fin il se trouve que vous ayés fait mourir les innocents, il ne nous y fault plus avoir vostre recours. Vous sçavés en quelle nécessité nous nous trouvons aujourd'huy, et toute nostre espérance est en Dieu, qui nous fera sortir de ceste guerre, l'honneur sauvé, et la conservation de vostre estat et liberté. Or, doncques, seigneurs, ne corrossons pas Dieu par nostre cruaulté et remettons-le tout à luy, qu'il nous donne la cognoissance de la vérité par les prières et processions que nous debvons fere. Je vous auserois obliger ma vie que, dens huit jours, la vérité sera cognene. Je vous demande cecy pour l'honneur de Dieu et pour l'amour de moy. »

geables que ceux du dehors ; vous voilà en peine de songer à la mort des vostres, au lieu de penser à celle de voz ennemis. Voyés donc, messieurs, quel ayse, quel plaisir et quel contentement vous donnerés à voz ennemis, quand ils sçauront que vous songés à fere coupper testes, et encore de ceux que j'oserois dire et jurer sur mon âme estre innocens. Quoyqu'il en soit, l'attente ne nous peut estre dommageable, car ilz sont en voz prisons. Vous estes asseurés d'eux, vous faictes bonne garde, je veilleray de mon costé ; pourquoy vous hasterés-vous de les fere mourir ? A l'honneur de Dieu, croyés-moy, vous ne vous en repentirés pas ; je n'y ay poinct d'intérest que le vostre. Ayons recours à Dieu en une telle nécessité. Commandés que tout le clergé de vostre ville, dès demain, ordonne une procession généralle par toute la ville, et qu'il soit enjoint à tout le monde de s'y trouver, et qu'on se mette en prières, afin qu'il plaise à Dieu nous fere la grâce de descouvrir la vérité de ce faict, et la trahison s'il y en a, ou l'innocence de ces prisonniers. Je m'asseure que Dieu nous exaucera, et que bientost vous en serés esclaircis : lors vous pourrés fere justice, si la cause y escheoit, et procéder contre les coupables. Mais avant cela, sur la colère mettre la main au sang de voz citoyens sans avoir bien pesé toutes choses, il me semble que vous ferés très mal, et serés cause d'ung grand malheur en vostre cité. Messieurs, la seule affection que j'ay au bien de vostre service, et à vostre salut et conservation, me faict tenir ce langage ; et vous supplie me fere ce plaisir de supercéder pour quelques jours, lesquelz cependant nous employerons en prières et oraisons. »

Un murmure courut lors par la salle, les ungz disant ouy, les autres non, car tousjours y a-il des contredisans; et ainsi me despartis d'eux et nous en retournasmes tous trois à mon logis. Et mirent cecy en délibérations, et se trouva plus de gens de mon oppinion qu'au contraire, et sursoyarent le tout, faizant commandement par toutes les parroisses que hommes et femmes allassent le matin à la procession. Feurent[1] soudain les églises adverties, et tout le peuple, afin de s'apprester pour aller le lendemain en procession généralle fere prières à Dieu; car de jeusnes nous en faisions assés. Je ne les eusse jamais gardés de mettre la main au sang que par ce moyen-là, et croy que Dieu m'inspira de trouver ce moyen [2]. Je me trouvay à la procession et tous les cappitaines, ensemble tous les seigneurs et dames de la ville; les parens des prisonniers, suyvans, ploroinct : bref, toute la ville, ce jour là, fut en dévotion et oraisons, faisant chacun prières à Dieu qu'il nous fist la grace de descouvrir la vérité de ceste trahison. Cependant je ne dormois pas, car la nuict le sieur Cornelio et moy discourûmes comment ceste pratique du marquis se pouvoit fere. J'arraisonnois à part moy, puisqu'il en estoit venu si avant, que celuy qui menoit la marchandise ne s'arresteroit pas là, et que le conseil de la ville ne seroit pas si secret qu'il n'eust advis de ce qui avoit esté conclu, car à ces grandes assemblées il y a tousjours quelque

1. Ce passage, depuis *et ainsy*, est inédit. On lit seulement dans les éditions précédentes : « Mais enfin mon advis fut suivy et *soudain....* »

2. Cette phrase est inédite.

parleur : et cogneuz bien que j'avois faict une erreur d'avoir tout haut dict que j'estois asseuré que c'estoit une ruse du marquis; car il estoit à craindre que cela ne fist tenir en cervelle son conducteur. Or, puisqu'il y avoit apparence qu'il nous donneroit avec ses lettres et bulletins quelque nouvelle alarme, je m'advisay de fere aller de nuict par la ville quelques hommes, le plus coyement qu'on pouvoit, pour veoir si rien se descouvroit : et ainsi fismes fere la sentinelle deux nuictz. Le jour je faisois amuser le peuple aux processions par les paroisses; et, lorsque quelqu'ung de la seigneurie me venoit dire que c'estoit perdre temps, qu'il failloict fere justice, je le priois d'avoir patience, l'asseurant que je commençois à descouvrir quelque chose : car en failloict ainsi user pour retenir la fureur du peuple.

Or voicy comme la vérité se descouvrist. Ung gentilhomme de la part noble, qui fréquentoit une part et aultre, se dobta que l'on le mettroit quelques lettres par dessoubz sa porte. S'accorde avecques son serviteur qu'il feroit le guet jusques à minuict et son serviteur jusques au jour; et se tennoit en une petite ruelle, viz à viz de la porte de sa maison, tout droict contre une aultre porte de la ruelle afin de ne pouvoir estre aperçeu; et n'y avoit plus haut de six ou sept pas de là où il se tenoit jusques à la porte de la maison [1]. Or la troisiesme nuict après la remontrance, environ une heure avant minuict, voicy passer ce messer Piedro, et s'arreste devant la maison, et mect la main à la fenestre, laquelle estoit basse, et la trouva fermée. Or l'une des trois lettres se trouva avoir esté mise par

1. Ce passage, depuis le commencement de l'alinéa, est inédit.

une fenestre basse, comme estoit stui-là. Lors il meit le genoil à terre, et, par dessoubz la porte, met la lettre tant avant qu'il peult allonger le bras, puis s'achemina au long de la rue. Le gentilhomme, qui estoict au guet, incontinent va après luy, et, le prenant par le bras, luy dict : *Che sete voi?* L'autre luy respondit : *Io son messer Pietro.* Il ne me souvient du nom de ce meschant. Il le recogneust, et luy dict : *Dove andate?* lequel luy respondit : *Me ne voa la guardia.* Le gentilhomme luy respondit : *Adio, adio.* Puis, ayant heurté, se fist ouvrir la porte[1], et trouva la lettre, qui parloit comme les autres; et incontinent la porta au magistrat, lequel tout soudain m'envoya deux de leur conseil me remonstrer le tout. Ilz allarent faire lever le seigneur Cornelio, qui vint avec eux, et fut arresté que les portes ne s'ouvriroinct poinct le matin, ny les gardes et sentinelles ne bougeroinct qu'il ne feust prins, et, sur le matin, le seigneur Cornelio s'en iroit l'environner la maison avec cent hommes, par devant et par dernier. Le seigneur Cornelio le cognoissoit; et, comme il eut desparty ses gens, il hurta à la porte, et le trouva encores au lict; et tout incontinent ilz m'advertirent de la prinse. Et pource que le terme de ma dictature estoit passé, j'usois de prières comme auparavant, et leur requis que tout incontinent il feusse mis sur la jehene, car il nioyt la lettre, et n'avoir veu aussi le gentilhomme de toute ceste nuict.

1. Var. du manuscrit : «.... et luy dict en ytalien : Qui estes vous? L'autre luy respondit que c'estoict misser Piedre; il ne me souvient du surnom. Il le recogneust et luy demanda où il alloict, lequel luy respondit qu'il alloict à la garde. Le gentilhomme luy dict : en bonne heure. Et puis *se fist ouvrir la porte....* »

Et comme il feust sur la jehene, il pria de ne le tourmenter plus, car il vouloit confesser la vérité, ce qu'il fist tout au long, et les practiques du marquis pour mettre la division dens la ville. Sur la chaude, l'on le voulloit fere pendre aux fenestres du palais mesmes, mais je leur priay de ne le fere encores ; et feust mis en une basse fosse. Et priay le cappitaine du peuple de me voulloir bailler les trois gentilhommes prisonniers, car je voulois parler à eux à mon logis ; ce qu'il fist.

Le seigneur Cornelio et Bartholomé Cavalcant les amenarent; et comme ilz feurent au logis, je leur remonstray qu'ilz ne debvoinct aulcunement sentir mauvais gré au sénat de ce qu'ilz les avoinct faict prendre, estans les afferes réduictz à telz termes, que le père ne se debvoit fier du filz, ny le filz du père, puisqu'il y alloit de leurs vies et libertés; qu'ilz allassent au magistrat le remercier affectueusement de ce qu'ilz n'avoinct pas faict justice d'eux, et d'avoir voulu avoir la patience jusques à ce que Dieu avoict faict cognoistre la vérité. Ilz me respondirent qu'ilz ne feroinct pas cella, car ce n'estoict pas eux qui leur avoinct sauvé la vie, mais que c'estoict moy, et qu'ilz vouloinct remercier Dieu et à moy, et non eux. Il nous cousta à tous trois plus d'une heure à les convertir. Je leur remonstray que, s'ilz ne le faisoinct, ce seroict complir ce que le marquis desiroit, qu'ilz demeurassent en hayne mortelle et en division; et tout ce que je pouvois imaginer qui pouvoit servir à les y fere aller, je leur dis pour les humilier. A la fin, se rocognoissant grandement obligés à moy de ce que je leur avois sauvé les vies, ilz me promirent de le fere : et les y

accompagnarent le seigneur Cornelio et messer Bartholomé, à ma requeste ; car je craignois qu'ilz s'en desdissent par les chemins. Et, comme ilz feurent devant le magistrat, l'ung d'eux parla pour tous trois, remonstrant leur innocence et le tort qu'on leur avoit faict, remerciant le cappitaine du peuple et le magistrat, le priant de ne penser poinct qu'il leur souvint jamais d'este affaire, ains entièrement le vouloinct du tout oublier, estant réduictz à telle nécescitté que le père ne se debvoir fier du filz ni le frère du frère, les priant affectionnément[1] les vouloir tenir pour leurs bons cittadins et amis, et pour loyaux à leur république; et afin qu'à l'advenir eux et leur postérité n'en feussent remarqués, qu'il leur pleust leur en bailler patentes scellées de leur grand scel. Et alors le cappitaine du peuple leur fit une grande remonstrance par laquelle il les prioit les excuzer; qu'estant question du salut public, ilz avoinct esté constrainctz fermer les yeux à l'intérest particulier, et, veu l'importance de l'affaire, en fere la recherche, mais qu'on les tenoit pour gens de bien et bons citoyens ; sur quoy descendirent tous de leur siége et les embrassarent. Messer Bartholomé Cavalcant me dict que la pluspart s'estoict mise à plurer et les aultres aussi ; et ainsi se retirarent en leurs maisons.

Et, pource que ce meschant borgne estoit de l'ordre du peuple, qu'estoit la plus grande part, et là où il y avoit plus de gens de guerre, j'euz craincte que, si

1. Ce passage, depuis *le tort qu'on leur avoit faict*, est inédit. On lit seulement dans les éditions précédentes : « .... *faict*, duquel ils ne se vouloyent ressouvenir veu la nécessité du temps et l'estat de la cité, les suppliant affectueusement *les vouloir....* »

l'on le faisoit mourir, que ceux de la part noble et des gentilhommes levassent quelque bruict par la ville, disant qu'on cognoissoit bien astheure de quel ordre estoinct les traistres et que cela feusse cause de leur fere mettre la main aux armes : que feust cause que je fis requeste à tout le sénat me donner sa vie et le banir à perpétuité, affin d'assoppir toutes choses, et que le marcquis ne peust dire que rien de son entreprince luy eusse succédé, non plus qu'avoict faict de ses entreprinses par les armes. Et voilà comme le tout feust descouvert et le tout assoppy; car le sénat m'accorda ma prière.

Je me suis souvent estonné comment je fus si sage et si modéré en ung affaire si important, veu qu'il estoit raisonnable d'en faire ung exemple; mais cela eust apporté peut estre plus de mal que de bien. Il ne faut pas tousjours estre si aspre: voyant les autres si eschauffés après le sang de ces prisonniers, cela me refroidissoit. Ne vous laissés pas, mes gentilhommes qui aurés charge des places, emporter à la première apparence des choses qu'on vous dira : songés et pesés les circonstances; rompés les desseins du peuple que vous commanderés, sous quelque prétexte, comme je fis l'amusant à noz processions, nonque cela feust mal faict mais je voulois veoir si le temps descouvriroit quelque chose. Si j'eusse permis la mort de ceux-cy, leurs parens eussent peut estre esté poussés de quelque esprit de vengeance. Taschés par tout à entretenir l'union de ceux que vous commandés, comme je fis en ceste ville, là où tout feust rapaisé et accommodé : et aussi songés à quel ennemy vous avés affaire; car vous pouvés penser qu'il ne laisse pierre à remuer, ny artifice,

pour mettre la division dans la ville. Ainsi ay-je ouy lire autrefois dans Tite-Live, qu'Annibal, ce grand cappitaine, faisoit pour mettre de la division parmy les Romains. Il faut que vostre prudence et sagesse, gouverneurs des places, sçache discerner si cela a de l'apparence, si celuy qui est accusé est homme de practique, de moyen, et s'il a rien faict qui puisse approcher de cela; si, en le prenant, on pourra cognoistre à sa contenance quelque peur, ou en ses responses quelque variation. Vous debvés en cela estre sages et discrets, et penser qu'il n'y a rien plus aisé que de calomnier ung homme. Dieu mercy, tout se passa avec douceur, et les prisonniers et leurs parens me vindrent remercier.

Or, après que le marquis eust perdu toute son escrime et toutes ses ruses, il nous laissa en paix, ne s'attendant nous avoir qu'au dernier morceau de pain. Et commençasmes à entrer au mois de mars nous ayant tout failly, car de vin il n'y en avoit une seule goutte en toute la ville dès la demy-février. Avions mangé tous les chevaux, asnes, muletz, chatz et ratz qu'estoinct dens la ville. Les chatz se vendoinct trois et quatre escuz, et le rat ung escu, et en toute la cité n'estoit demeuré que quatre vielhes jumens, si maigres que rien plus, qui faisoinct torner les molins : deux que j'en avois, le contrerolleur la Molière le scien, et l'Espine, thrésorier, le scien; le sieur Cornelio une petite hacquenée baye qui avoit perdu la veue de vieillesse; messer Iheronym Espano ung cheval turc qui avoit plus de vingt ans : voilà tous les chevaux et jumens qui estoint demeurés dens la ville en ces extrémités plus grandes que je ne vous sçaurois répré-

senter, car je croy qu'il n'y a rien de si horrible que la famine. De Rome en hors l'on nous donna quelque espérance de secours, et que le roy envoyoit monsieur de Brissac nous secourir : qui feust cause que nous accorsismes nostre pain à douze onces, les soldatz, et les gens de la ville à neuf[1]. Cependant peu à peu nous perdions plusieurs habitans et soldatz, qui tomboinct mortz sur la place; car on devenoit tout aténué, et en cheminant on tomboit mort, de sorte qu'on mouroit sans maladie [2]. A la fin les médecins cogneurent que c'estoit les mauves qu'on mangeoit, pource que c'est une herbe qui lasche l'estomac et garde de fere digestion. Or n'avions-nous autres herbes au long des murailles de la ville, car tout estoit mangé, et encores n'en pouvions avoir sans sortir à l'escaramouche ; et alors tous les enfans et femmes de la ville sortoinct au long des murailles; mais je vis que j'y perdois force gens, et ne volsis plus laisser sortir personne. Or d'ouyr plus nouvelles de monsieur le mareschal n'y avoit plus remède, car les trenchées vennoinct jusques auprès des portes; lesquelles trenchées le marquis avoit faict redoubler, pour crainte que nous sortissions à la désespérée sur luy, et luy donnissions la bataille, comme autrefois avoint faict les Siennois ès guerres qu'ilz avoinct eu, comme eux-mesmes racomptoinct.

En cest estat nous traisnasmes jusques au huictiesme d'avril, que nous eusmes perdu toute espérance. Alors

1. Voyez la pièce justificative que nous publions à la fin de ce volume. Les indications qu'elle contient rectifient et complètent le texte des *Commentaires*.

2. Var. des éd. pr. : « .... *sur la place*, en cheminant, *de sorte....* »

la seigneurie me pria ne trouver mauvais s'ilz commensoinct à penser à leur sauvation; et voyant que n'y avoit plus remede, si ce n'est de nous manger nous-mesmes, je ne leur y peux nyer, chargeant de malédictions ceux qui engagent les gens de bien, et puis les laissent là[1]. Je n'entendois pas parler du roy, mon bon maistre, il m'aimoit trop, mais bien de ceux qui le conseillent mal à son désadvantage. J'ay tousjours veu plus de mauvais conseils que de bons près les rois.

Et envoyarent ung tabourin des leurs devers le marquis, pour le prier de leur donner ung sauf-conduict pour deux de leurs gens, qu'ilz luy vouloinct envoyer; ce qu'il fist et commensarent à traiter de leur sauvation. Le marquis leur y ayda fort, et commensarent entrer en grande fiance de luy, lequel voyoit que de fere saccager ceste ville et la fere ruyner, cela n'apportoit aucun proffit à l'empereur ny au duc de Florence, et que cela ne seroit que le guaing des soldatz. D'autre part, il craignoit que, si les Siennois ne pouvoinct avoir aucune compozition, que nous sortissions sur luy à la désespérade, ayant desjà perdu plus de la tierce partie de ses gens, qu'estoinct

1. Monluc en écrivant ces mots, qui contiennent un sanglant reproche à l'adresse du gouvernement de Henri II, ignorait sans doute les efforts nombreux des ministres du roi en sa faveur. Odet de Selve, les cardinaux Farnèse, du Bellay, d'Armagnac et de Ferrare, Breton Villandry, Strozzi, l'évêque de Riez, présents à Rome, n'avaient cessé de demander de ssecours pour l'héroïque république de Sienne. Leurs lettres sont conservées dans les *Mémoires de Ribier*, dans la collection Gaignières, etc. Soubise avait conçu un projet hardi, une diversion puissante en Milanais, qui aurait obligé Marignan à lever le siége (coll. Gaignières, vol. 331, fol. 160). Ces appels multipliés ne purent rien obtenir du roi.

mortz pour le long siége, et autres qui s'estoinct des robés, de sorte qu'il n'avoit comme rien d'Ytaliens, lesquelz logeoinct dens le fort de Sainct Marc. Et demeura le marquis ung moys durant n'ayant auprès de luy que six enseignes, et tout le reste estoit aux trenchées; et ne pouvoit jamais rafreschir ses gens que de six enseignes, lesquelles n'avoinct plus d'une nuict franche; et telle garde y avoit que ne se remuoit de six jours. Voilà où il feust aussi bien réduict dehors que nous dedans. Et ne se pouvoyt ayder de sa cavallerie, ny monsieur le mareschal non plus de la scienne, à cause qu'il n'y avoit chose du monde sur la terre pour donner à manger aux chevaux, depuis Montalsin jusques à Sienne, et de Sienne jusques à Florence.

Or parleray-je asteure de moy, comme je vivois. Je n'avois non plus d'avantage que le moindre soldat, et mon pain ne pesoit que douze onces ; et ne s'en faisoit de blanc que sept ou huict, de quoy les trois venoinct à mon logis, et le reste se gardoit pour quelque cappitaine qui estoit malade. Ny la ville ny nous ne mangeasmes jamais, depuis la fin de février jusques au vingt-deuxiesme d'avril, qu'une fois le jour : je ne trouvay jamais soldat qui en fist plainte. Et asseurés-vous que les remonstrances que je leur faisois souvent nous servoinct de beaucoup; car, s'ilz s'en feussent voulu aller au camp de l'ennemy, le marquis les eust fort bien traictés, car les ennemis estimoinct fort noz soldatz ytaliens et françois, et aux escaramouches ilz cognoissoinct leur valeur. J'avois achepté trente poulles et ung coq, pour me fere des œufz; et en mangions le sieur Cornelio, le comte de Gayasse et moy,

parce que tous trois mangions tousjours ensemble, en ung quartier le matin, et en ung autre le soir; mais à la fin, vers la fin mois de mars, cela feut tout mangé, et le coq et tout. C'est dommage qu'il n'en y eust davantage. Ainsi je demeuray sans chair et sans œufz, et ne mangions plus que nostre petit pain et ung peu de pois avec du lart, et des mauves boillhies, une fois le jour seulement. Le désir que j'avois d'acquérir de l'honneur, et de fere souffrir ceste honte à l'empereur d'avoir arresté si longuement son armée, me faisoit trouver cela si doux, qu'il ne m'estoit nulle peine de jeusner. Ce chétif soupper avec ung morceau de pain m'estoit ung banquet, lorsqu'au retour de quelque escaramouche je sçavois les ennemis estre frottés, ou que je sçavois qu'ilz estoinct en mesme peine que nous.

Or pour retourner à la cappitulation, le marquis envoya devers le duc de Florence et dom Johan Manricou[1], qu'estoit ambassadeur pour l'empereur vers le pape, lequel se tenoit à Florence à cause du siége. Ledict duc envoya ung sauf-conduict. Les Siennois aussi envoyarent devers le pape, qui estoit pape Julle[2], qui moreust deux ou trois jours après, duquel ilz eurent mauvaise response, leur reprochant leur obstination, et qu'ilz se retirassent au duc de Florence, et luy baillassent la carte blanche : c'estoit ung terrible pape. Le duc en usa de plus grande honnesteté, et se monstra plus courtois, comme doibt fere ung prince qui désire

1. Don Juan Manrique de Lara, marquis de Sarria.

2. Jules III, mort le 25 mars 1555. Ce pontife, depuis la guerre de 1551, était demeuré hostile à la France. Sa généalogie est rapportée dans les *Pièces fugitives* de d'Aubais (t. I, p. 271).

attirer et gaigner le cœur d'ung peuple; c'estoit aussi ung des plus sages mondains qui ayt esté de nostre temps. Il luy a bien servy, ayant à establir sa principauté au temps des deux plus grandz et ambitieux princes qui feurent jamais, lesquelz avoinct grand envye mettre le pied en Ytalie; mais l'Espaignol a esté plus fin que le nostre, et ce duc s'est très bien gouverné. Il s'appelloit Cosme, et croy qu'encores il est en vie[1].

Pendant tous ces pourparlers, allarent et revindrent huict jours durant de Florence au camp. Or le lundy, sur le soir, la cappitulation feust apportée[2], et le matin le marquis m'avoit mandé par ung trompette, qu'il vouloict que je luy mandasse deux gentilhommes en qui je me fiasse, pour leur dire quelque chose qu'il vouloit que j'entendisse; et estoit venu à Sainct Lazare pour cest effet. Je luy envoyay le seigneur Cornelio et le cappitaine Charry, auxquelz il dict ce que pourtoit la cappitulation, laquelle debvoit arriver ce soir mesme à la cité, et qu'entre autres choses il y avoit ung article qui disoit que le seigneur de Monluc, avec les compaignies ytaliennes et françoises et tous officiers du roy, sortiroinct, bagues sauves, enseignes despliées, les armes sur le col et tabourin sonnant, et que cest article-là ne me servoit de rien, car je n'es-

1. Cosme I, premier grand-duc de Toscane, mourut le 21 avril 1574.

2. Cette capitulation est imprimée dans l'*Historia di Siena* d'Orlando Malavolti (t. III, f. 166; Venise, 1599) et les *Memorie di Siena* de Pecci (t. IV, p. 218). Les deux versions présentent de légères différences. Malavolti date cette pièce du 2 avril, Pecci du 17 avril. Le texte des *Memorie di Siena*, copié, suivant l'auteur, sur l'original, mérite plus de crédit et s'accorde mieux avec le récit de Monluc.

tions pas aux Siennois, ains au roy; et puisque nous n'estions à eux, ilz n'avoinct aussi puissance de cappituler pour nous, et qu'il failloict qu'on cappitulast de la part du roy pour nous; qu'il m'asseuroit que j'aurois tout ce que je demandois, et que, hors le service de l'empereur, il feroit autant pour moy que pour le cardinal son frère; et que luy et moy estions deux pouvres gentilhommes qui, avec les armes, estions parvenus aux degrés d'honneur, que des plus grandz de France et d'Ytalie seroinct bien ayses d'avoir noz places; et leur dict qu'il attendroit là ma responce. Ilz me trouvarent à la porte Nove, par là où ilz estoinct sortis, que je me promenois avec messer Iheronym Espano; et, après avoir entendeu ce qu'il me mandoit et qu'il failloit que je rendisse responce, je leur dis qu'ilz luy allassent dire que je sçavois bien qu'il avoit leu les histoires romaines, là où il pouvoit avoir trouvé que, du temps des anciens Romains beliqueux, ilz envoyarent une de leurs colonnes habiter en Gascoigne, près des montz Pirénées, d'où j'estois natif; et que, s'il ne se vouloit contenter de ce que les Siennois m'avoinct comprins en leur cappitulation, à la sortie je luy monstrerois que j'estois sorty et extrait des beliqueux Romains, qui aymoinct mieux perdre cent vies, si tant en eussent pu recouvrer, qu'ung doigt de leur honneur et réputation; et que j'aymois mieux que les Siennois cappitulassent pour moy que si je cappitulois pour eux; et que pour moy le nom de Monluc ne se trouveroit jamais en cappitulation. Et ainsi s'en retournarent vers luy; et comme ilz luy eurent faict la responce, il leur dict en ytalien : *Che vol dire questo? Mi*

pare che vol jocar à la disperata. Altre volte io resedue forteresse con ragione, ne per questo ne fui mai ripreso de l'imperatore, et no resta Su Majesta a servir si di me[1]. Alors le seigneur Cornelio luy dict que j'estois résolu en cela, et que j'aymois mieux mettre le tout au hasard de l'espée qu'au hasard d'une cappitulation. Et alors il leur dict : « O bien, recomandés-moy à « luy, et dictes-luy que je luy monstreray que je suis « son amy, hors le service de l'empereur et du duc « de Florence, et qu'il sortira en toute asseurance, « selon la cappitulation des Siennois, ou comme il « luy plaira. » Et ainsi s'en retornarent à moy.

O cappitaines, que vous pouvés prendre icy ung beau exemple : c'est que, comme vous vous trouverés en telz affaires, ne monstrés jamais avoir peur; car il n'y a chose au monde qui mette tant l'ennemy en craincte, que quand il cognoist que le chef contre qui il a affaire ne s'estonne de rien, et qu'il luy monstre tousjours en ses parolles qu'il se rangera plustost au combat qu'à la cappitulation; car il n'y a rien qui mette plustost l'ennemy à deviner ce qu'il doibt fere que d'en uzer d'este sorte, et aux sciens donne grand courage. J'avois autant de peur qu'ung autre, me voyant bien engagé, et nulles nouvelles de secours, ny de vivres, ny d'hommes; mais que l'on demande à ceux qui sont encores en vie si jamais ilz cogneurent que je m'estonnasse non plus que le premier jour que j'y entray; et au dernier que nous es-

1. Var. du manuscrit : « Et que veult dire ceci? semble qu'il veuille jouer à la désesperade. Et j'ay bien rendu autresfois deux places avecques toute raison, et, pour cela, je n'en eus jamais reproche et l'Empereur n'arreste pas de se servir de moy. »

tions réduictz en extrême nécessité de toutes choses, ce feust alors que je fiz plus le résoleu de combatre que paravant. Et croy que cela servit beaucoup aux Siennois et à nous d'avoir toute telle composition, comme si nous l'eussions faicte dès le premier jour que les ennemis nous assiégearent.

Le soir arriva la cappitulation bien tard, et le mardy matin quatre de la seigneurie portarent la nostre, où je trouvay ung article qu'ung chacun, de quelque bas estat et condition qu'il feust, sortiroit avec leurs bagues sauves, femmes et enfans qui voudroinct sortir, sauf et réservé les banis et rebelles de l'estat de l'empereur, du roy d'Angleterre, qui estoit le roy Philippe[1], et du duc de Florence. Alors je cogneuz bien que cest article tomboit sur de pouvres Florentins qu'estoinct dens la citté avec nous, et qu'avoinct esté banis pour la part de monsieur le mareschal de Strossi. Et avois aussi des Neapolitains et Milanois, de façon que je voyois là perdre plus de cent hommes, et mettre leurs testes sur l'eschefaut. Alors je diz aux seigneurs qu'ilz s'en retornassent, et que dens une heure je m'en irois à eux, et leur monstrerois la tromperie qu'estoit dens la capitullation, et que promtement ilz assemblassent les plus grandz de la citté, ce qu'ilz firent; et prins les seigneurs Cornelio et Bartholomé Cavalcan, qui se pensa mourir de peur quand il entendist ma propozition, car il estoit Florentin.

« Seigneurs, j'ay veu vostre cappitullation, qui tend

1. Philippe II, fils de Charles-Quint, avait épousé la reine d'Angleterre Marie, fille de Henri VIII.

plus à vous fere tous coupper la teste que non à la conservation de voz vies et biens. Or, vous voyés ung article, que tous générallement jouyront de la cappitulation, leurs bagues sauves, sauf et réservé les rebelles de l'estat de l'empereur, du roy d'Angleterre et du duc de Florence. Or, vous sçavés que l'empereur vous faict déclarer rebelles à la chambre impérialle, comme subjectz de l'empire, pour vous estre rebellés contre luy. Or, par là, vous voyés que vous estes déclairés subjectz, et vous autres dictes que non, et que vous estes seulement recommandés à l'empire. Or, le procès n'est poinct encores jugé, pour veoir si vous estes subjectz ou recommandés ; et quand les ennemis seront icy dedans, et que vous serés en leur puissance, quelz juges voulés-vous qui jugent ledict procès, sinon les borreaux avecques voz testes? Ce seront les pièces qu'ilz visiteront. Or, messieurs, je vous veoy tous mortz, voz biens confisqués, voz femmes et voz enfans en perdition. Quant à moy et les soldatz, ilz nous laisseront sortir seurement ; car les gens de guerre passent partout, et tousjours avec meilleur marché que les autres : ilz sçavent que nous n'avons rien à perdre que noz armes, et que nous sommes tenus d'obéyr à nostre prince. Que s'ilz nous font quelque outrage, nostre tour nous en auront la raison, car les hommes se rencontrent plustost que les montaignes. Mais tout le malheur tombera sur vous aultres, veu l'inimitié que l'empereur et le duc vous portent. Ung prince ne pardonne guières à son subject qui s'est rebellé, et, s'il a moyen d'y trouver à redire, il ne faudra d'en prendre l'occasion. Et pource que nous avons vescu si longuement ensemble sans jamais avoir eu

une seule parolle de collère entre vous et moy, qui ay receu tant d'honneur de vous autres, si vous me voullés croire, de la délibération et conseil que je vous donneray[1], nous ferons penser au marquis chose à laquelle peut estre n'a-t-il encore pensé ; c'est que nous sortions les armes à la main au combat, et luy donnions la bataille : et faut croire que Dieu nous aydera et sera pour nous, veu la cruauté qu'ilz veulent exécuter en vostre endroict. Et de moy, je vous offre ma vie, et de tous mes cappitaines et soldatz pour mourir avec vous, afin que tous mourions et vivions ensemble, plustost que de vous veoir ainsi trahis et vendus. *Credete à me, a me, dico, che son vecchio ed à cui sono passate molte cose innanzi gli occhi*[2].

Or, m'asseurois-je bien que cest article n'y avoit pas esté mis pour eux, mais seullement pour ceux que j'ay nommés; et trouvay ceste invention afin d'amener les Siennois au combat avecques nous, car j'aymois mieux mettre le tout au hazard que de perdre ung seul homme de ceux que je tirois de dedans la ville, et qui sous ma parole s'y estoinct oppiniatrés. Ilz prindrent cela pour argent comptant, et se résolurent tous, après que j'en feuz party, à combatre. Et tout incontinent leur mandis ce qu'il failloit fere, qu'estoit que les confelonelz commanderoinct de fere affiner les poudres de leurs gens, et esmoldre les espées, hallebardes et fers des picques, et qu'à peyne de la vie, il n'y eust homme de ceux qui pouvoinct pourter les armes, qu'il ne

1. Ce passage, depuis le mot *croire* est inédit.

2. Traduction : « Croyez-moi, moi, dis-je, qui suis vieux et à qui sont passées bien des choses devant les yeux. »

feust prest dens deux jours, et que tous les presbtres et religieux qui avoinct prins les armes pour deffendre la citté à la batterie, les eussent à reprendre soubz les mesmes cappitaines qu'ilz estoinct. Et croy que, pour deux ou trois jours, il ne se vist ung plus grand remuement de gens en ville. Les deux depputés, qui avoinct sauf-conduict du duc de Florence et du marquis, tournarent sur les trois heures après midy vers le marquis, et luy monstrarent cest article, qui avoit mis en désespoir toute la citté et les soldatz mesmes, et luy dirent la délibération ; et, par quelques advertissemens, il entendist le remuement et appareil qui se faisoit dens la citté pour le combatre : ce qui fut cause qu'il despécha toute la nuict vers le duc de Florence et dom Johan Manricou, lequel je vis despuis près la royne d'Espagne à Bayonne, les advertir du tout, et qu'il leur prioit qu'astheure qu'il estoit sur le poinct d'avoir la ville, pour cest article-là, ne le missent au hazard de perdre le tout, et qu'ilz considérassent qu'il avoit affaire avecques ung bon chef et vieux soldat, me louant deux fois plus que je ne vallois; et que, comme ilz sçavoinct eux-mesmes, il avoit perdu près de la moytié du camp, et encores en avoit-il beaucoup de malades, et qu'il n'avoit pas ung homme de cheval ni moyen de les y fere venir, car il n'avoit rien pour les nourrir, et qu'ilz considérassent et pesassent bien cest affaire; que, quant à luy, il s'en deschargeroit sur eux. Et comme le duc de Florence et dom Johan virent la délibération, ilz lui envoyarent le Concino[1], sécretaire principal du duc, avec

1. Bartholomeo Concino, secrétaire du duc de Florence. C'est

la carte blanche, et qu'il y mist tout ce que nous voudrions, car il luy tardoit qu'il feust maistre de la ville. Ce feust le mercredy matin que le Concino arriva : et envoya sercher, ledit marquis, les deux depputés qu'estoinct réentrés le mardy au soir dens la ville, et coucharent dedens les articles, que tous ceux qui seroinct banis et rebelles de l'estat de l'empereur, de l'empire et du duc de Florence, sortiroinct en toute seureté comme les autres. Et ainsi allasmes jusques au dimanche matin, qui estoit le vingt deuxiesme d'avril, que nous sortismes, ainsi que s'ensuit.

Avant que personne de nous ne sortisse, je remis la cittadelle et le fort de Camolia entre les mains des Siennois, et leur fiz mettre une enseigne en chacun ; et leur fis mettre une enseigne en chesque porte de la citté, que nous tenions ouverte, puis revins à porte Nove. Le marquis avoit faict mettre toute son enfanterie espaignolle tout au long de la rue qui va à Sainct Lazare deçà et delà, ses Allemandz en bataille ung peu à main droicte dens ung champ ; et à Sainct Lazare estoit le seigneur Cabry, son nepveu, avecques cinquante ou soixante chevaulx, qu'est tout ce qu'ilz avoinct, comme desjà j'ay escript, et trois cens harcquebuziers ytaliens qu'il avoit prins dens les fortz de Sainct Marc et Camolia, qu'estoit la garde que le marquis avoit ordonné pour nous fere compaignie. Le seigneur Cornelio et le conte de Gayasse armés, la picque sur le col, coste à coste, une trouppe d'harquebuziers après eux, et après, deux cappitaines qui

lui qui signa la capitulation de Sienne (Orl. Malavolti, *Hist. di Siena*, t. III, f. 166, v°).

amennoinct la teste des picquiers. là où il y avoit force corselletz, et au milieu des picquiers les enseignes despliées et haussées, et, à la cue des picquiers le demeurant des harcquebusiers, et deux cappitaines à leur cue. Le sabmedy j'avois envoyé prier le marquis qu'il voulcist uzer d'une honnesteté envers les femmes anciennes et les enfans qui sortoinct avecques nous, de nous prester quarante ou cinquante mulletz de ceux de sa munition, ce qu'il fist; et avant sortir les fiz distribuer aux Siennois, qui chargearent les anciennes femmes et quelques enfans sur les genolz. Tout le reste estoit à pied, là où il y avoit plus de cent fillhes suyvant leurs pères et mères, et des femmes qui portoinct des bresseaux où estoinct leurs enfants sur leur teste; et eussiés veu beaucoup d'hommes qui tennoinct en une main leur fillhe, et en l'autre leur femme : et feurent nombrés à plus de huict cens hommes, femmes et enfans[1]. J'avois veu une grand pitié aux bouches inutilles, mais j'en vis bien autant à la despartie de ceux qui s'en venoinct avecques nous et ceux qui demeuroinct. Oncques à ma vie je n'ay veu despartie si désolée; et encores que noz soldatz eussent paty jusques à toute extrémitté, si regretoinct-ilz infiniement ceste despartie, et qu'ilz n'eussent la com-

1. Ces réfugiés siennois, dit Pecci, plutôt que de subir un joug étranger, se retirèrent à Montalcin, sous la conduite de Mario Bandini, capitaine du peuple. Ils y fondèrent un gouvernement qui se soutint pendant quatre ans. Après la mort de Mario Bandini, en 1558, et la paix de Cateau-Cambrésis, en 1559, les Siennois de Montalcin, abandonnés par la France, se soumirent au duc de Florence. (Pecci, *Mem. di Siena*, t. IV, p. 233 et 318.)

modité de sauver la liberté de ce peuple, et moy encore plus, qui ne peuz sans larmes veoir toute ceste misère, regretant infiniement ce peuple, qui s'estoit monstré si dévotieux à sauver sa liberté.

Et après que le seigneur Cornelio feust dehors, et tous les Ytaliens, les citadins sortirent à la cue des Ytaliens. Puis sortist, à la teste de noz François, Sainct Auban et Lussan armés, les picques sur le col, et après eux une trouppe d'harcquebuziers, et à la teste des picquiers deux cappitaines; plus une trouppe d'harcquebusiers, que les cappitaines Charry et Blacon commandoinct, armés, chacun une hallebarde à la main, et les enseignes au milieu des picquiers, tout ainsi que les Ytaliens. Après je sortis armé, et messer Ihéronym Espano coste à coste de moy ; car je craignois que l'on le prist, pource qu'il estoit ung des principaulx autheurs de la révolte de la cité : il estoit sur ung cheval turc vieux, et moy sur ung autre bien maigre et harassé ; encore faisois-je bonne mine. Je laissis deux enseignes siennoises à la porte, et leur priay de la fermer incontinent après moy, et ne l'ouvrir jusques à ce que le marquis luy-mesme arrivast à icelle. Ledict marquis alloit et venoit, et le seigneur Chiapin Vitello[1] avecques luy, tout au long des files, pour garder que personne ne touchast aux Siennois; car, quant à nostre baguaige, il estoit si petit qu'il ne faisoit poinct de nombre. Et vinrent me saluer. Les trois maistres de camp des trois tierces Espaignolz et

1. Chiapino Vitelli, marquis de Cotessa, capitaine espagnol. Il devint maréchal de camp et servit utilement Philippe II dans les Pays-Bas. Il mourut d'un accident en 1576, en Hollande.

tous leurs cappitaines descendirent et me vindrent embrasser la jambe, puis remontarent à cheval et m'accompaignarent jusqu'à ce que nous trouvasmes le marquis et le sieur Chiapin, qui pouvoinct estre à trois cens pas de la porte de la ville; et là nous nous embrassasmes, et me mirent au milieu d'eux, et allasmes, tousjours parlant du siége, jusques à ce que nous feusmes ung mil au delà de Sainct Lazare[1], et des particularités qui y estoinct survenues, nous attribuant beaucoup d'honneur; mesme me dict qu'il m'avoit beaucoup d'obligation; car, outre qu'il avoit aprins beaucoup de ruses de guerre, j'estois cause qu'il estoit guéry des gouttes. Et me conta la peur qu'il avoit eue, et le gentilhomme de l'empereur. Cela ne se passa pas sans rire. Je luy dis qu'il m'avoit bien faict plus de peur la nuict de l'escallade, et si pour cela je n'estois pas guary de ma fièvre. Sur quoy je luy dis qu'il avoit faict une grande faute d'estre venu à moy, comme firent les Juifs pour prendre nostre Seigneur, car ilz avoinct apporté lanternes et flambeaux, qui me donnoit grand advantage. Il me respondit, baissant la teste, car il estoit fort courtois : *Signor, un alta volta sarà più savio.* Après je luy racontay que, s'il eust continué sa batterie, il n'en eust pas eu si bon marché; que les Gascons estoinct d'une nation opiniastre, mais qu'ilz estoinct de chair et d'oz comme les autres, qu'il failloit manger. Sur ce propos et autres nous nous entretinsmes jusques à ce que nous feusmes ung mil au delà Sainct Lazare; et là il dict au sieur Chiapin Vitello qu'il allast à la teste de noz

1. Ce passage depuis *Et allasmes*, est inédit.

gens, et qu'il parlast au seigneur Cabry qu'il gardast bien qu'aulcung désordre ne s'y fist, et que, si personne faisoit semblant de rien prendre du nostre, qu'il thuast tous ceux que y mettroinct la main, et qu'il commandast le mesme aux deux cappitaines des trois cens harcquebuziers. Et comme le seigneur Chiapin se feust desparty de nous, le marquis m'embrassa, me disant ces paroles en aussi bon françois que j'eusse sçeu dire : « Adieu, monsieur de « Monluc, je vous prie, recommandés-moy très hum- « blement à la bonne grâce du roy; asseurés-le que « je luy suis très-humble et affectionné serviteur, « autant que gentilhomme, qui soit en Ytalie, sauroit « estre, mon honneur sauve. » Alors je le remerciay de la bone volonté qu'il portoit au roy, mon maistre, et le remerciay encores pour mon particulier de tant d'honnestetés et cortoisies que j'avois reçeues de luy, desquelles je porterois tesmoignage partout, et m'en revancherois là où j'aurois moyen de luy fere service. Il m'en offrit de mesme, et ainsi nous nous tornasmes r'embrasser. Et n'avoit pas avecques luy alors que quatre ou cinq chevaulx, car tout estoit demeuré au mesmes ordre qu'il l'avoit laissé, et s'en retourna; et bientost après revint le sieur Chiapin Vitello, et nous embrassasmes et dismes adieu.

Nous allasmes à Arbierrotte, qui est ung petit village sur la Tresse, ou bien la rivière mesme s'appelle Arbie, et là trouvasmes dix huict asnes chargés de pain, que le marquis y avoit envoyé pour le nous distribuer en passant; et en baillay une partie aux Siennois, une autre aux Ytaliens, et l'autre aux François; et passant parmy les Espaignolz, les soldatz avoinct pourté des

pains tout exprès, et en donnoinct aux nostres. Que je veux dire, au tesmoeignage de ceux qui y estoinct comme moy, ce pain-là sauva la vie à plus de deux cens personnes, et s'en trouvera prou qui diront à plus de quatre cens. Et encore ne se peult-il fere qu'il n'en moreust plus de cinquante ce jour-là mesme; car nous avions demeuré despuis le mercredy jusques au dimanche sans manger que six onces de biscuit le jour pour homme; et le jeudy, de deux chevaulx que j'avois, j'en fiz tuer ung qui vaudroit asteure plus de deux cens escuz : il est vray qu'il estoit pour lors bien maigre; et le despartis par toutes les compaignies françoises et ytaliennes, et fiz prendre tout l'huille des lampes des églises, et le distribuay pareilhement aux soldatz; et avecques de mauves et hortis faisoinct cuire ceste chair et huille, et ainsi se sustentarent jusques au dimanche matin, qu'il n'y avoit homme, quand nous sortismes, qu'eust mangé ung morceau. Le marquis me fist appourter quatre flascons de vin, avec cinq ou six pains blancs; et, comme nous feusmes à Arbierrotte, fismes haltou au long de la rivière, soubz des saules qu'il y avoit, mangeans ce pain. Je donnay deux des flascons de vin aux Siennois, les autres deux nous en beusmes, chacun ung peu, et après nous mismes en chemin droict à Montalsin. Et comme nous feusmes près de Bonconvent, qu'estoit la garnison du sieur Cabry, il en fist retourner l'escorte à pied; et jusques à ce qu'il vist monsieur le mareschal qui vennoit au devant de nous avec trouppe de gens à cheval, il ne nous abandonna; et alors me dict adieu, et nous embrassasmes, comme il fist les seigneurs Cornelio, conte de Gayasse, et à tous noz cappitaines, car il estoit

ung fort honneste gentilhomme et brave soldat, s'il en y avoit en leur camp. Et ainsi arrivasmes à monsieur le mareschal, et nous embrassasmes sans nous pouvoir dire mot; et ne sçay lequel de nous deux avoit plus d'envie de plurer pour le souvenir de noz fortunes. Et ainsi arrivasmes tous descharnés, et presque ressemblans des mortz, à Montalsin, qu'estoit le dimanche[1]; et le lundy et mardy demeurasmes enfermés avec les thrésoriers et contreroolleurs, pour regarder à la despence, et à ce que j'avois emprunté pour prester aux soldatz; et trouvasmes que le roy nous debvoit quatre mois. Et me donna ledict seigneur mareschal du scien propre, pour m'en retourner en France, cinq cens escuz : que je jurerois qu'il ne luy en demeura pas la moytié d'autant; car le seigneur Cornelio et moy feusmes constrainctz d'emprunter quatre cens escuz pour désengaiger son grand ordre, qu'il avoit engaigé chez ung Juif au commencement qu'il arriva à Sienne. Je les y ay voullu rendre despuis, et mesmement à Thionville, que jamais ne le volsist prendre, ains se mocquoit de moy. Voilà la fin du siége.

O mes compaignons qui me ferés cest honneur que de lire mon livre, ne m'accorderés-vous pas ce que j'ay dict cy-dessus, que Dieu avoit accompaigné autant ma fortune que fist jamais à cappitaine de mon estat. Vous aurés notté les grandz adversités que j'euz en ce siége, et le peu de moyens que j'avois ni que l'on me pouvoit donner de dehors, pour estre le roy fort engagé de tous costés. Vous avés entendu qu'au-

1. Monluc était arrivé à Montalsin le 24 avril (Lettres de Monluc).

cun n'espargnoit rien; vous avés aussi veu les combatz par les armes, la grand famine que j'y enduray, les traverses que me donnoit le marquis, l'extrémitté où je feuz réduict. Et, si bien le considérés, trouverés que j'ay esté autant secoureu de Dieu que homme qui aye porté les armes il y a cent ans. Je ne peuz mentir en mon livre, car il y a trop de tesmoingz qui sont en vie. Cognoissés-vous si je vous ay dict la vérité, quand j'ay escript qu'il fault employer tout ce que Dieu a mis aux hommes, avant que se tenir pour vaincu? Cognoissés-vous s'il me failleust rien oblier, et, que si j'eusse rien oblié, en quel estat je me trouvois et mettois ceste pouvre cité, et mettois encores l'honneur du roy et sa réputtation en dispute par tout le monde? Il ne m'en souvient jamais que je n'en demeure en tristesse, pour la folie que j'avois faicte d'avoir mis la citté, et tous nous autres, jusques au dernier morceau, et à la discrétion des ennemis, et perte de l'honneur et réputation du roy; car il ne vouloit pas que je me laissasse réduire à cella : et que l'on le demande à monsieur de la Chapelle aux Ursins[1], que Sa Majesté despécha expressément pour m'advertir que je ne me laissasse menner à ceste extrémité de sortir avec une réputation honteuse pour luy.

Les princes sont glorieux, et combattent plus pour

1. Christophe Jouvenel des Ursins, seigneur de la Chapelle, capitaine de chevaux-légers, descendant de l'illustre Jean Jouvenel, chancelier du Dauphin et président du parlement de Charles VII, à Poitiers. Christophe fut lieutenant du roi dans l'Ile de France et gouverneur de Paris. Il épousa Madeleine de Luxembourg et mourut en 1588. (Bibl. imp., cab. des titres, doss. *Jouvenel*.) On trouve dans la coll. Gaignières (vol. 334) un recueil de ses lettres.

la gloire et l'honneur que pour acquest. Et véux dire que ce ne fut pas œuvre d'hommes, mais œuvre de Dieu, d'en eschapper d'este sorte. Et deux jours avant que nous sortissions de Sienne, le sénat me bailla mon acquit en patente, signée et scellée de leur grand scel, confessans là-dedens que je n'avois point voulu cappituller pour la ville ny pour nous, mais aussi que, veu l'extrémitté en quoy ilz estoinct réduictz, je ne les avois pas voullu empescher, m'appellant en tesmoignage de la loyaulté et fidélitté qu'ilz avoinct monstrée au service du roy, n'ayant aucunement failly au serment qu'ilz luy avoinct donné, et que je sortois sur leur cappitulation et non eux sur la mienne. Or où trouverés-vous livre qui parle que jamais homme soit sorty d'une place sans cappitulation, sinon qu'il en sortist de nuict à la desrobée, mais non de la sorte que j'en sortis? Car chacun confessera que je n'estois pas aux Siennois, et par conséquent ilz ne pouvoinct pas cappituler pour moy, comme dict le marquis au seigneur Cornelio et au cappitaine Charry. Si est-ce que, par la volonté de Dieu, j'en sortis d'este sorte; et se trouvera à la patante dens les archif du roy, comme j'escripray cy-après[1].

Je sçay bien, messieurs les gouverneurs, qu'aulcuns d'entre vous prendront plaisir à ce que j'ay à vous dire sur le gouvernement et conservation des places, et que d'autres l'estimeront fort peu, pource[2] qu'il y en

1. Les onze alinéas qui suivent forment dans le manuscrit des *Commentaires* une pièce séparée sous le titre de : *Remontrance aux gouverneurs des places.*

2. Var. du manuscrit : « .... *qu'aulcuns* prendront plaisir à ma remonstrance et autres la moeingz estimeront, *pource*.... »

a de telle nature qu'ilz pensent sçavoir toutes choses d'eux-mesmes, et n'estiment rien le sçavoir ny l'expérience d'autruy, comme si Dieu les avoit faict naistre sçavans dès le ventre de leur mère, comme sainct Jean Baptiste. Et pour cela en veoit-on tomber en honte et malheur en leurs charges [1]; car l'outrecuidance les y mène par la main, et après les faict tomber du haut en bas ung si grand sault, qu'ilz ne se peuvent relever. Ce ne seroit rien si la cheute ne faisoit mal qu'à eux, mais le roy et le peuple s'en sentent. Donc ne debvés-vous mespriser d'apprendre des autres expérimentés; et, encores qu'il ne vous serve et que vous sçaichiés autant que celluy qui escript cela, ne vous peult pourter domage d'escouter[2] et lire les discours des vieux cappitaines. Estant en l'âge de vingt cinq ans, je prenois plus de plaisir à ouyr discourir les vieux guerriers, que je ne fis jamais à entretenir la plus belle dame que j'aye jamais aymé. Escoutés donc ce que j'ay à vous dire.

Premièrement, quand le roy vous baille une place en garde, vous debvés considérer trois chozes : la première, l'honneur qu'il vous faict de se fier tant en vostre sagesse, valleur et bon entendement, de fere choix de vous pour comprendre toutes chozes qui deppendent de la conservation de votre place. Et l'honneur[3] qu'il vous faict n'est pas si petit, qu'il n'honore non

1. Var. des éd. pr. : « Voylà pourquoy il ne se faut pas estonner si on voit tomber tant de gens en malheur; *car*.... »

2. Var. des éd. pr. : « Ne desdaignez donc d'apprendre; et encore que vous soyez bien expérimentez, cela ne vous peut nuire *d'escouter*.... »

3. Var. des éd. pr. : «.... *pour* vous bailler une charge de telle importance. *L'honneur*.... »

seullement vostre personne, mais toute vostre race, vous baillant en charge une clef de son royaulme, ou quelque ville qui luy importe grandement, comme estoit celle dont je vous ay représenté le siége. Et fault bien que vous pensiés que cest honneur qu'il vous faict vous en menne unne cue si longue, que non seullement vostre renommée s'estend aux environs de vostre place mais par tout le royaulme de France; or ce n'est pas tout, car c'est encore par tout le païs des estrangiers[1]. Nous sommes curieux d'entendre ce qui se faict bien et mal, qui est bon et mauvais; et, encore que nous n'y ayons intérest, si voulons-nous sçavoir toutes choses : c'est le naturel de l'homme. Et ainsi par tous les païs estrangiers vostre nom sera cogneu pour jamais, en bien ou mal; car tout ce qui se faict est mis par escript et par ainsi votre nom est immortalizé[2]; et, sans les escriptures qui se font parmy le monde, la pluspart des gens d'honneur ne se soucieroinct d'acquérir de la réputation, car elle couste trop cher. Jamais homme n'en eust à pire marché que moy; mais l'honneste désir que nous avons de perpétuer nostre nom, comme on faict par les escriptz, est cause que la peine semble bien douce à celuy qui a ung cœur généreux. Il me sembloit, lorsque je me faisois lire Tite-Live, que je voyois en vie ces braves Scipions, Catons et Césars; et, quand j'estois à Rome, voyant le Capitolle, me res-

1. Var. des éd. pr. : « .... *le siége*. C'est honneur, dis-je, qu'il vous faict, traisne une queue si longue, que non seulement vostre renommée s'estend partout le royaume, d'où vous estes sorty, et aux environs de la place que vous défendrez, mais aussi partout le monde. *Nous sommes*.... »

2. Ce passage, depuis *par escrit*, est inédit.

souvenant de ce que j'avois ouy dire (car de moy j'estois ung mauvais lecteur), il me sembloit que je debvois trouver là ces anciens Romains. Donc les historiens, qui ne laissent rien à mettre en leurs livres, marqueront vostre nom en blanc et en noir, avec gloire ou avec honte, comme vous voyés qu'ilz ont faict de tant de cappitaines qui nous ont devancés.

La seconde chose que vous debvés mettre devant voz yeux, c'est que vous debvés penser, si vous perdés vostre place, quel dommage vous apportés au roy premièrement ; car c'est son bien et sa maison, car il n'y a poinct place de garde que ne soit proprement sa maison encores qu'il n'y ait poinct de domicile qui soit à luy ; car les revenuz sont sciens, et en perdant la place, vous remettés son revenu entre les mains de son ennemy, augmentés son honneur, et faictes honte à vostre maistre, qui veoit dens les histoires escript pour jamais que sous son regne une telle place s'est perdue. Puis vous debvés penser au dommage que vous portés à ses pauvres subjectz voeisins ou loeingtains; car tout participe au mal; il est vrai que les voeisins en souffrent plus de domage que les autres. Oh ! combien de malédictions vous donnent le peuple, la noblesse, l'esglise et toute manière de gens qui sont voeisins de la place que vous aurés perdu; car par vous ilz sont destruictz Et encores que les autres soinct loeing et qu'ilz n'en ayent pàs grand domage, vous n'estes pas pour cella exemptz de leurs malédictions, maudissant l'heure que vous feustes jamais nay, regretant la perte du roy et des habitans[1] qui ont, par vostre faute, changé de

1. Var. des éd. pr. : « .... *ses pauvres subjects*. Combien de

roy et de maistre, ou bien, chargeant leurs enfans sur les espaules, ont esté constrainctz d'aller sercher domicile ailleurs. O que ces pauvres Anglois, qui s'estoinct accasés despuis trois cens ans dans la ville de Calais, doibvent maudire la lascheté et poltronerie de celuy qui si laschement laissa perdre une si bonne place! Comment pourrés-vous lever les yeux si vous tombés en tel malheur? veu que paravant, vous estiés tant honoré et estimé; que vous ne passiés en ville ou village que tout le monde ne se resjouyt de vostre venue, et vous alloinct tous veoir priant Dieu pour vous qu'il vous conservast la santé. Que[1] si ce malheur vous advient, au lieu de louanges, vous aurés des injures, pour prières, maladictions, et vous donneront à tous les diables; et, au lieu de vous caresser, on vous tournera le dos; chacun vous monstrera au doigt, de sorte que cent fois le jour[2] vous maudirés l'heure que vous n'estes mort dens vostre place, plustost que de la rendre honteusement[2].

Je veux conclurre ceci, que non seullement le roy, vostre maistre, les princes et seigneurs vous tiendront

malédictions vous donneront ceux qui seront voisins de la place que vous aurez perdue, car ils seront destruicts. Par vostre nonchalance ou faute de cœur ils sont ruynez et perduz. Ils maudiront l'heure que vous fustes jamais nés, et surtout les pauvres *habitants....* »

1. Var. des édit. pr. : « .... *estimé;* tout lemonde se resjouissait de vostre venue, priant Dieu pour vous qu'il vous conservast. *Que....* »

2. Var. du manuscrit : « .... *la santé.* O quelle différence! Il y a des maladictions, reproches, vous tournant le doz aux louanges, prières à Dieu et courir vous aller veoir et estimation que l'on avoict de vous; *que cent fois le jour....* »

pour abominable et en horreur, mais aussi tous les estatz du royaulme de France, et non seullement les hommes mais les femmes et les enfants[1]. Et veux encores passer plus oultre, que vostre femme propre, encore qu'elle face semblant de vous aymer, vous hayra et moingz estimera dens son cœur; car le naturet de toutes les femmes est tel qu'elles hayssent mortellement les couardz et les poltrons, encore qu'ilz soinct bien peignés, et ayment les hardiz et courageux, combien laidz et difformes qu'ilz soinct. Elles participent à vostre honte; et, quoyqu'elles soinct entre voz bras dens le lict, faisant semblant d'estre bien aises de vostre retour, elles voudroinct que vous fussiés esté estouffé, ou qu'une canonnade vous eust emporté. Car, tout ainsi que nous pensons que la plus grande honte d'ung homme est d'avoir une femme putain, les femmes aussi pensent que la plus grande honte qu'elles ayent est d'avoir ung mari couard. Ainsi vous voilà bien accommodé, monsieur le gouverneur qui aurés perdu vostre place, veu que dans vostre propre lict on vous maudira.

Mais que dirons-nous de voz enfans? Pour peu qu'ilz vieignent en cognoissance, on leur reprochera estre enfans d'ung père qui a rendu une place dont il en est sorti tant de malheurs; car jamais n'y eut perte de place[2], si petite soit-elle, qui n'apporte une infinité

1. Ce passage, depuis le commencement de l'alinéa, est inédit. On lit seulement dans les éditions précédentes : « Non seulement vostre maistre, les princes et seigneurs vous verront de mauvais œil, *mais les femmes et les enfants.* »

2. Var. des éd. pr. : «.... *de vos enfants?* On leur reprochera qu'ils sont fils d'un père lasche et verront son nom par

de maux. Il court ung si grand malheur pour voz enfans qu'il fault que, pour esteindre vostre malhureuse renommée, et mettre la leur en crédit, ilz hasardent leur vie à tout propos, sans discrétion ; et bien peu en eschappent sans mourir de ceux qui par ce moyen se veulent fere remarquer. Combien en ay-je veu en mon temps, lesquelz, ayant faict quelque signalée faute, la voulant réparer, se sont perdus, voire exposés à la mort au premier hasard, ayant regret de vivre ! Et si aulcung en eschappe, encores craindra le roy, quelque grand réputation qu'il aura acquize, luy bailler une place en charge, craignant que les enfans retirent au père. Voilà les inconvénientz ou vous allés tomber[1]. Ainsi vous ne vous ruinés pas seulement, mais toute vostre postérité.

Et la troisième est que, pour esviter vostre fortune et tous ces malheurs[2], il y a bon remède, lequel je me suis appris moy-mesme et suis contant de le vous enseigner, si vous ne le sçavés. Premièrement vous debvés considérer tout cecy que je vous ay mis devant les yeux[3], et mettre d'ung costé la honte, de l'autre l'honneur que vous aurés, si vous deffendés courageusement vostre place, demeurant victorieux ou pour le

escrit et les malheurs dont il aura esté cause ; car il n'y eust jamais *perte de place....* »

1. Var. des éd. pr. : « .... *de vivre.* Que si voz enfans eschappent de ce malheur, encore craindra le roy, quelque grande réputation qu'ils ayent acquise, de leur bailler une place en garde, craignant que les enfans ne ressemblent au père, comme il advient ordinairement. *Ainsi....* »

2. Var. des éd. pr. : « Pour éviter et rompre le col à vostre mauvaise fortune et à tous ses *malheurs....* »

3. Var. des éd. préc. : «.... *tout* ce que je vous ay dict. »

moingz ayant faict tout ce qu'ung homme de bien peut fere, de sortir triomphant et comme vainqueur, encore que vous soyés vaincu, comme vous voyés que je fiz en ce siége. Songés tousjours que vous voyés vostre prince et vostre maistre devant vous, et quel visage vous debvés espérer si par vostre lascheté vous perdés sa place. Et pource qu'il n'y a eu jamais commencement en une chose qu'il n'y aye fin, doncques puisque vous estes entré au commencement fault que vous pensés à la fin, mettant en considération que le roy, vostre maistre[1], ne nous a pas baillé ceste place pour la rendre, mais pour la sauver ; qu'il ne vous l'a pas donnée pour y vivre seulement, mais aussi pour y mourir, s'il est besoing, en combatant. Et si on demandoit au roy, quand il vous baille une place, s'il la vous baille pour la rendre ou pour y mourir en la deffendant, il vous dira qu'il la vous baille pour la deffendre et y combatre jusques au dernier jour de vostre vie[2]; car puisque vous estes son subject, elle est à luy. Le seigneur de Jarnac disoit quelque jour au roy, nostre maistre, que c'estoit la plus grande ruse et finesse dont les roys se soinct jamais advisés, d'avoir faict accroire à leurs subjectz que leur vie estoit à eux, et que leur plus grand honneur estoit de mourir pour leur service, mais aussi c'avoit esté une grande sottise à nous de le croire, ny fere tant d'estat de ce beau lict d'honneur.

1. Var. des éd. pr. : « .... *qu'il n'y ayt* aussi sa fin, songez dès l'entrée qu'elle doit estre la fin, et pensez que *vostre maistre....* »

2. Var. des éd. pr. : « Si vous luy demandiez a vostre départ : voulez vous que je meure avant la rendre? Il vous dira que vous devez *combattre....* »

Si est-il vray pourtant, car noz vies et noz biens sont à noz roys, l'ame est à Dieu et l'honneur à nous; car sur mon honneur mon roy ne peut rien.

Pour retourner à ce que je vous ay dict, si vous n'avés ceste résolution en vous-mesmes, acceptant la charge qu'on vous donne, vous ferés mieux de vous excuser : il y a assés moyen de se descharger, et y en a prou qui prendront volontiers ce que vous refuserés. Que si vous l'acceptés en ceste délibération pour en venir bien à bout, faictes une chose, ne pensés jamais à vostre mort; c'est affaire à ung sot d'avoir peur de mourir s'il ne la veoit à trois doigtz de luy, encore faut-il qu'il pense lors qu'elle est à cent lieues. Songés au contraire comment vous la pourrés donner à voz ennemis; car si vous entrés en l'appréhension et crainte de la mort, tenés hardiment vostre place pour perdue; car ceste peur vous desrobe le sens de l'entendement, qui est la meilleure pièce de vostre harnois : vous avés beau estre vaillant si cela vous manque au besoing. Doncques si vous voulés conserver vostre place il ne fault pas que vous entriés en ceste peur et crainte de mourir, car la peur ne vous vient que trop d'elle-mesme et de nostre naturel, sans que nous l'aydions à venir par noz pensementz et imaginations. Doncques il faut la rejetter si elle s'offre devant nous et ne se laisser d'elle empoisonner; et comme elle commence à arriver, ayés soubdain le recours à l'intention du roy, pourquoy il vous a baillé la place, en la deshonnourable et vitupéreuse vie en quoy vous allés entrer[1]; lisés ou faictes-vous

1. Var. des éd. pr. : « .... *à venir par nos* imaginations. Il la

lire souvent les livres qui parlent de l'honneur des grandz cappitaines, mesme ceux qui ont escript de nostre temps, comme Langey[1], et ung autre qui a escript en ytalien[2], je ne sçay comme il s'appelle, qui a si bien escript despuis le roy Charles huictiesme : souvent je me le suis faict lire, c'est ung bon autheur. Pleust à Dieu que nous, qui portons les armes, prinsions ceste coustume d'escripre ce que nous voyons et faisons; car il me semble que cela seroit mieux accommodé de nostre main (j'entendz du faict de la guerre) que non pas des gens de lettres; car ilz desguisent trop les choses, et cela sent son clerc. Lisés donc ces livres, et songés en vous-mesmes : si je fais comme Anthoine de Leve à Pavie, le sieur de Lude à Fontarabie, le seigneur de Bouillon à Péronne, le seigneur de Sansac à la Mirande, et Monluc à Sienne, que dira-t-on de moy? Quel honneur rapporteray-je à ma maison! Et au contraire si je me rendz, quelle honte et infamie pour moy et pour les miens! Et après ayés vostre recours à Dieu, et luy priés qu'il vous garde de tomber en ces malheurs, et luy remettés le tout entre les mains. Et après aidés-vous de tout ce que Dieu a mis en la puissance des hommes, comme vous voyés que j'ay faict en ce siége; et surtout n'oubliés la vigilance, diligence, prévoyance et l'industrie de vous en

faut rejetter, si elle s'offre devant vous ayez soudain recours à l'intention du roy et pourquoy il vous a mis là; songez au déshonneur et honte ou *vous allés entrer.* »

1. Martin du Bellay, seigneur de Langey. La première édition de ses *Mémoires* fut publiée en 1569.

2. François Guichardin. La première édition de son *Histoire des guerres d'Italie* fut publiée en 1561.

savoir ayder. Et si vous faictes cela tant par l'ayde que vous recepvrés de Dieu que d'oblier la crainte de la mort et du danger, vous amennera à conserver vostre place, et ne fusse qu'ung colombier[1]; et quand bien elle se perdra, y ayant faict vostre devoir, croyés qu'alors Dieu y a mis la main. Il fault tousjours tenter; car j'ay veu souvent perdre ce qu'on n'eust jamais pensé, et sauver tel qu'on tenoit pour perdu. Si vous y mourés, vous ne vous deshonnorerés ny vostre posterité, et ains vous vous enterrés avec une immortelle réputation, qu'est tout ce que les hommes qui portent les armes doibvent désirer ; car l'homme qui a peur de mourir ne doibt jamais aller à la guerre, puisqu'au monde y a assés d'autres exercices où l'homme peut appliquer son esprit et son entendement, mesmement en ce royaulme de France où il y a tant d'ordres, soit de justice, soit de finances, et trop pour le bien du roy et de son estat; car tant de belle jeunesse vit inutile, laquelle seroit propre à porter les armes. Entrant quelquefois aux parlemens de Tholoze et Bourdeaux, despuis que je feuz lieutenant du roy en Guyenne, je me suis cent fois estonné comme il estoit possible que tant de jeunes hommes s'amusassent ainsi dens ung palais, veu qu'ordinairement le sang boult à la jeunesse. Je croy que ce n'est que quelque accoustumance; et le roy ne sçauroit mieux fere que de chasser ces gens de là, et les accoustumer aux armes. Et pour retourner à vous qui commandés dens les places, et vous

1. Var. des éd. pr. : « *et surtout* soyez diligens et vigilans, songeant toujours a vostre charge; si vous faictes cela avec l'oubly de la mort et du danger, vous avez le moyen de conserver votre place, quand ce seroit un pigeonnier. *Et quand bien....* »

qui vous y voulés enfermer, si vous craignés tant la mort, n'y allés pas, combien que ce soit une folie de la craindre : ceux qui soufflent les charbons en leurs maisons n'en sont pas plus exemptz que les autres; et ne sçay pas quel choix il y a de mourir d'une pierre dens les reins ou d'une balle par la teste : si Dieu me donnoit le choix je n'aurois pas grand peine de le prendre.

Surtout, mes compaignons, il fault avoir l'esprit tendu à espier ce que vostre ennemy peut fere, et jouer deux rooles, disant à part vous : si j'estois l'assaillant que ferois-je? par quel costé pourrois-je entreprendre? Car croyés que le plus souvent vostre jugement et celuy de vostre ennemy se rencontrent. Communiqués-en à ceux que vous avés cogneu personnes d'entendement, tantost en commun, afin de ne mettre personne en jalousie, et le plus souvent en privé. Que si vous vous trouvés soubz une nation où il faille manger du chou, et que vous ne soyés le plus fort, composés-vous selon leurs humeurs. Mordés-vous la langue plustost que trop parler. Ramenés-les par douceur et courtoisie, et surtout monstrés-leur le chemin lorsqu'il faudra patir; car si vous, monsieur le gouverneur, voulés vivre à chère ouverte, et cependant retrancher le manger des autres, vous tirerés sur vous la haine de voz cappitaines et soldatz. Il est raisonnable que vous, qui avés plus d'honneur, ayés plus de part à la peine.

Je veux vous advertir d'une autre chose, c'est que, lorsque l'extrémité vous pressera, vous ne demeuriés guières enfermé en vostre cabinet; mais monstrés-vous aux cappitaines et soldatz, voire au peuple, avec ung

vizaige asseuré : vostre seule présence leur redoublera le cœur. J'ay cogneu en mon temps prou de lieutenans de roy qui esloignoinct d'eux les gentilhommes, pour les fere attendre quelquefois trop en leurs salles, et ne parler à eux. Le gentilhomme veut estre caressé, mesmement le Gascon; et cependant ceux-là font les empressés. J'en ay cogneu ung une fois en ma vie ; parce qu'il avoit de très belles parties, je ne le veux nommer, car nul n'est parfaict au monde : celuy-là, deux heures du jour, s'enfermoit dens son cabinet, faignant fere quelque depesche d'importance, mais c'estoit pour lire *Rolland le Furieux*, en ytalien; son sécretaire mesme nous le disoit, ce qui nous faisoit despiter, car cependant nous estions à arpenter sa salle ou sa cour. N'en faictes pas ainsi; voz heures de plaisir doibvent estre à vous promener sur les rempars, visiter voz magasins et regarder si rien vous deffault.

Si vous vous trouvés en lieu où vous soyés pressés, n'oubliés à vous servir du moyen que je tins pour me deffaire des Allemandz, et prenés exemple à ma faute, car je tarday trop; mais je pensois toujours que le marquis me vouleust forcer par l'espée et non par la faim, mais il feust aussi fin que moy. Que si vous vous dobtés de quelque trahison, et que vous n'en puissiés sçavoir le fons, faictes-vous donner des avis supposés, et, sans nommer personne, dictes que vous estes adverty qu'il y a entreprinse sur vous et que vous estes sur le poinct de la descouvrir. Faignés aussi avoir quelque intelligence en l'armée de vostre ennemy, encores que vous n'en y ayés pas, car ce sera une contremine. Je ne vous diray que ce mot, que vous vous représentiés et la bonne grace de vostre prince et son inimitié;

car vous avés le choix : elle ne s'efface pas comme la nostre. Les roys ont autre cœur que nous : ilz ne pardonnent guières à ceux qui leur font perdre quelque chose, car ilz veulent tousjours gaigner. Quel mauvais vizaige eust ce brave seigneur de Lautrec à son retour de Milan! et Dieu sçait s'il en estoit cause : il souloit dire que ce feust le plus grand ennuy qu'il eust de sa vie.

Et s'il y en a aulcung qui, lisant ceste remonstrance, dise que je parle à mon ayse, certes j'ay grand argument de me deffendre de cela : mais que l'on aille au siége de Sienne et comme j'en sortis; l'on trouvera que je ne conseille rien qui ne soit passé par mes mains. Et que l'on regarde quand monsieur le marechal de Brissac m'envoya à Benne, la trouvant deffaillie de tous vivres; à Cazelles, defaillant de toutes choses, oui, jusques aux murailles; et par là l'on verra si j'escripz rien que ce qui se m'est présenté et comme Dieu m'a favorizé d'avoir gardé l'entendement. Or doncques ne me peult-on rien reprocher d'este remonstrance, que j'escripz, veu que le tout contient vérité, je ne veux pas dire seulement de ce qui me touche, mais de ce qu'adviendra à ceux qui rendent les places. Veullés donques, seigneurs gouverneurs, plustot mourir et estre prins, deffendant vostre place, si tous moyens ne vous deffaillent, que de dire ce meschant et vilain mot : je la rendz.

Je n'escripz poinct en ceste remonstrance l'ordre que le gouverneur doibt tenir en sa place, car j'en escripz en plusieurs autres lieux en ce livre et ne seroit que redittes. Bien veux-je dire que vous debvés surtout vous garder du vin et du jeu, car il n'y a choze au

monde qui porte tant de domage à toute manière de gens de guerre que le vin et le jeu, et surtout aux gouverneurs des places et à ceux qui commandent. Qu'est la fin de ma remonstrance[1].

Or monsieur le mareschal me presta une scienne gallère pour me ramener en France, et manda ung scien parent, june homme de vingt cinq ans, chevalier de Sainct Jean, à Civitavechia, pour la présenter, et volsist que le chevalier mesmes m'amennast à Marseille. Et le mercredi matin je prins la poste, et vins à Rome, et y feuz environ les quatre heures après midy[2], et fiz aller les cappitaines Lussan, Blacon et Sainct Auban, m'attendre à Civitavechia, car monsieur le mareschal leur donna congé pour quatre mois. Les autres demeurarent avec ledict sieur mareschal. Monsieur le cardinal d'Armaignac me logea, et feuz aussi bien receu de tous les ministres du roy que gentilhomme sçauroit estre. Ilz avoinct desjà entendu ma sortie, car le marquis l'avoit mandé par ung corrier à monsieur le cardinal son frère. Je y trouvay monsieur le cardinal de Guise[3] et

1. Ces deux derniers alinéas sont inédits. On lit seulement dans les éditions précédentes : « Souffrez donc toutes les extrémitez. N'obliez rien de ce que doit faire un homme de bien. Je sçay bien qu'il faut perdre, qu'il faut gaigner, et qu'il n'y a rien d'inprenable. Mais désirés cens mille fois plus tost la mort, si tous moyens ne vous défaillent que de dire ce meschant et vilain mot : je la rends. »

2. Monluc était déjà à Rome le 27 avril 1555. Il y fut reçu avec les plus grands honneurs (lettre de Breton Villandry à Beauregard; coll. Gaignières, vol. 318, p. 87).

3. Louis de Lorraine, cardinal de Guise, quatrième fils de Claude de Lorraine, premier duc de Guise. Il devint évêque de Troyes en 1545, d'Alby en 1550, cardinal en 1553, archevêque de Sens en 1561. Il mourut le 13 février 1578.

monsieur le duc de Ferrare[1], père de cestuy-ci, qu'estoict encores là despuis la création du pape Marcel[2]. Sa Saincteté demanda à monsieur le cardinal de Guise si j'estois arrivé, comme l'on luy avoit dict; il luy dict qu'ouy : et alors le pria de me fere venir devant luy, car il avoit grand envie de me veoir. Et comme monsieur le cardinal me serchoit, me trouva[3] près le logis de monsieur d'Avanson[4], embassadeur, et me dict que j'allasse fere la révérence à Sa Saincteté, qui avoit envie de me veoir. Monsieur d'Avanson me presta sa coiche. Et le trouvay qu'on l'avoict levé sur une chaire, près son lict, si mal qu'à peine pouvoit-il guières parler; mais nonobstant il me fist une grand chère[5]. Je luy diz que je ne le voulois importuner de parolles, mais que j'espérois que Dieu luy envoyeroit la santé dens deux ou trois jours, et qu'après je luy viendrois rendre compte comme les choses estoinct passées à Sienne. Il me dict qu'il en estoit bien informé, mais qu'il seroit encores bien ayse de l'entendre de moy; et me dict ces motz, que je pouvois

1. Hercule d'Este, duc de Ferrare et de Modène, frère du cardinal de Ferrare, mort le 3 octobre 1558. Il avait épousé Rénée de France, fille de Louis XII.

2. Marcel II, élu pape le 23 mars 1555 et mort le 1er mai suivant.

3. Var. des éd. pr. : « Et monsieur le cardinal *me trouva....* »

4. Jean de Saint-Marcel, seigneur d'Avanson, homme d'état, successivement conseiller au parlement de Grenoble, maître des requêtes et président au grand conseil, ambassadeur à Rome et surintendant des finances (*Mémoires de Condé*, t. I). Les *Mémoires de Ribier* renferment un grand nombre de ses lettres diplomatiques. On trouve des lettres inédites du même personnage dans les vol. 318 et suivant de la collection Gaignières.

5. Var. des éd. pr. : «.... *il me fit* fort bon accueil. »

dire que jamais homme, de quelque nation qu'il feust, n'avoit eu tant de crédit n'y n'avoit encores avecques les Siennois, comme moy. Et là, je prins conged de luy pour ne le fascher, et trouvay monsieur le cardinal de Guise au logis de monsieur d'Avanson, et luy diz qu'ilz pouvoinct bien rentrer au conclave pour fere ung autre pape, car estuy-là ne seroit pas en vie lendemain au soir, comme il feust vray; car lendemain environ vespres, il trespassa.

Et le r'endemain je prins[1] conged de tous, et m'en allay à Civitavechia; qui feust ung vandredy, et le sabmedy, à la poincte du jour, je m'embarcquay. Les pompes, les plaisirs, les délices, la curiosité de ceste ville, ne me peust arrester ung jour, pensant que peut estre ailleurs je pourrois fere service à nostre maistre. Une chose veux-je dire, encore qu'elle soit à ma louange, qu'allant par les rues, et allant au chasteau Sainct Ange, tout le monde couroit aux fenestres et sur les portes pour veoir celuy qui avoit si longuement deffendu Sienne. Cela ne me faisoit que d'autant plus eslever le cœur pour acquérir de l'honneur; et encore que je n'eusse pas presque d'argent pour m'en retourner, si me sembloit-il que j'estois plus riche que seigneur de France[2].

Or nous fismes voile environ la poincte du jour, et

1. Var. des éd. pr. : « *Et* le jour après, *je prins....* »

2. Les ministres du roi à Rome et les cardinaux français, présents au conclave, écrivirent au roi pour lui signaler « les vertuz et mérites de Monluc en ses dernieres actions et charges. » Voyez entre autres les lettres du cardinal d'Armagnac au roi et au connétable, en date toutes deux du 30 avril 1555 (coll. Gaignières, vol. 321, fol. 53 et 58).

eusmes aussi bon vent que nons l'eussions sceu désirer; et vinsmes au Cap corse sur l'entrée de la nuict. Et là donnasmes sonde, et deux heures devant jour nous passasmes le destroit qu'est entre la Corce et la Sardaigne, et feusmes à Boniface[1], où estoit monsieur de la Molle, vers les neuf heures du matin. J'avois sceu à Civitavechia que le prince Dorie estoit party devers Piombino avec trois ou quatre mil soldatz qu'il avoit embarcqués dens cinquante deux gallères, et qu'il alloit pour combatre monsieur de Termes qui battoit Calvi, que feust cause que je passay à Boniface pour en advertir ledict seigneur de la Molle, lequel incontinent despécha vers ledict seigneur si à propos, qu'à peine peut-il estre levé assés à temps qu'il n'y feust surprins, et feust constrainct, comme il me dict despuis, de mettre trois canons dens la mer, que despuis il retourna les pescher. Je luy fiz là ung bon tour et ung bon service à mon maistre. Vous qui portés les armes et qui voulés bien servir voz princes, ayés toujours l'œil à ce qui les concerne, pour donner advis de ce que vous jugés propre pour leur service. J'en ay veu de si bons amis qui s'esjouissoinct de la perte de leurs compaignons, pour penser augmenter leur gloire de leur honte : je n'ay jamais faict cela, ny ne le voudrois fere au plus grand ennemy que j'aye au monde; j'en pourrois bien dire de grandz et notables exemples, mais je les laisse pour revenir à mon propos.

Le baron de la Garde estoit aussi en ung port de mer près de là où estoit monsieur de Termes; qui feust ad-

1. Bonifacio, port de mer sur la côte méridionale de Corse.

verty promptement que l'armée du prince Dorie estoit en mer, mais ne sçavoit de quel cousté. Si est-ce que par oppinion il se leva promptement et gaigne vers Marseille, qui feust cause de la sauvation de monsieur de Termes; car, comme le prince Dorie pensoit surprendre le baron de la Garde à ce port de mer où il estoit, il feust adverty que le baron de la Garde n'avoit que cinq ou six heures et tira de long sans s'arrester après ledict baron, qu'estoit[1] le sabmedy mesme que j'avois eu ce bon vent; et le suivit jusques aux isles d'Hyères. Le baron sans s'arrester tira de long droict à Marseille; car, s'il se feust arresté aux isles d'Hyères, il feust esté trossé, d'autant qu'il n'avoit que quatorze ou quinze gallères. Je me départz de monsieur de la Molle le dimenche environ dix heures, et tout le jour je ne puis fere chemin, pource que le vent m'estoit contraire. Et environ les deux heures avant jour, le mesmes vent qu'avoit coureu le sabmedy retourna, et nous mismes en chemin, qu'estoit le lundy.

Et sur la poincte du jour je diz au chevalier si n'avoit plus grand voyle qu'estuilà qu'estoit tendue: il me dict alors que c'estoit la plus grande; s'enquérant alors pourquoy je le demandois, si je vouldrois fere plus grand diligence, je luy dis qu'ouy: et tout incontinent il mit ung voyle sur la courcie près la pouppe. Et, sur la poincte du jour, il vint ung grand brouillar qui dura jusques à ce que le soleil feust hault, et commençea le

1. Var. des éd. pr. . « .... *adverty* qu'il estoit party, il n'y avoit pas cinq ou six heures, ce qui l'occasionna de le suivre tenant mesme route. *Cela estoit....* »

broillar à passer. Et alors la garde de la gabie commensa à crier : *Velle! Velle!* et bientost après commence à crier : *Gallère ! Gallère!*

Alors le chevalier me dict que ce ne pouvoit estre autre que le prince Dorie ou le baron de la Garde. Et tout à ung coup le broillard s'abatist, et nous trouvasmes au milieu des cinquante deux gallères : quatorze, qui s'estoinct desparties de la troupe, prenoinct le chemin vers la Sardaigne, et nous feusmes au milieu. Tout le monde commensa à se désespérer dens la gallère : les pilottes vouloinct que nous missions vers la coste de Barbarie pour nous sauver; le comite[1] crioit que non, et que nous tirissions outre[2] à force de rames et de voyles. Sainct Auban et les autres cappitaines avoinct les plus belles affres que gens eurent jamais, crioinct et se désespéroinct, disans qu'après estre sortis d'une si grande extrémité que du siége de Sienne, ilz estoinct sur le poinct d'estre réduictz à ce malheur, de se veoir attachés à la cadene ; que plustost que se veoir réduictz à ce malheur, il valloit mieux mourir les armes à la main. Quelque mine que je fisse, je n'estois guières plus asseuré, et eusse bien voulu estre à planter des choux[3]. Tout à ung coup quatre des quatorze commensarent à mainer pour muer et nous donner dessus[4], et les autres amaynarent jusques

1. *Comit* ou *comite*, comte (Dict. ms. de Ste Palaye).

2. Var. des éd. pr. : « *Les pilotes vouloient* gaigner la coste de Barbarie ; le comite n'estoit pas de cest advis, *ains* que nous devions tirer *outre....* »

3. Var. du manuscrit : « .... *extrémité*, tombions pour estre forcaires de galleres. *Tout à ung coup....* »

4. Var des éd. pr. : « .... *commencèrent* à tourner les voyles à nous pour *nous donner dessus.* »

à la moitié de l'arbre pour attendre ceux-cy. Et comme les quatre eurent monté la voyle pour venir sur nous à rame rancade[1], la poincte de leurs gallères feust à l'endroit de nostre fougon[2]; et, pource que le chevalier ne disoit mot, et que tout le monde crioit dens la gallère avec une misérable confusion, je luy diz : « O « chevalier, semble que vous vous perdés : vous « avés esté nourry avecques ung des vaillans hommes « que jamais allast sur mer, qu'estoit le prieur de « Capue. » Alors il me respondit : *Non me perdi, non me perdi per Dio, mà io guardo le mie.* Les gallères ennemies cependant vindrent à une portée d'arcquebusade de nous pour nous emvestir ; et lors le chevalier, allant de poupe en proue, accouragea tout le monde, faisant tirer à vogue rancade, tirant tant que nous pouvions ; de sorte que, quand ilz nous cuidarent emvestir, nous feusmes plus de cinquante pas devant eux, et leur commensasmes à tirer arcquebusades. Ilz nous suyvirent environ mil pas, et, à cause de ces trois voyles que nous avions, avec la peur qui nous donnoit des aisles, il nous sembloit que nostre gallère volloit devant les leurs, de façon que tout à ung coup ilz levarent les rames ; aussi leur criant à belles injures noz mariniers[3]; et ainsi nous sauvasmes en despit d'eux, pour la grande diligence de noz gens. Et, pource que nous

1. *Aller à rame rancade, tirer à vogue rancade* (voyez ci-après ligne 15), c'est-à-dire à toutes rames. Cette dernière expression est employée par Brantôme (Gloss. ms. de Ste-Palaye).

2. *Fougon*, cuisine d'un vaisseau. Ce mot est employé dans ce sens par Brantôme. *Focone*, ital., foyer.

3. Var. des éd. pr. « Et nos mariniers lors à belles injures firent à qui mieux mieux ; et *ainsi*.... »

n'eusmes pas le vent vers le soir, qui nous commensa ung peu à changer, ne peusmes estre à Marseille jusques au mardy à sopper.

Et trouvay monsieur le comte de Tande[1], madame la comtesse, et le baron de la Garde, qui soppoinct au jardin de monsieur de Sainct Blanquat[2], qui feurent tous esbahis de me veoir, ayant faict estat que j'estois mort, et Sienne saccagée et bruslée, car ilz sçavoinct nouvelles, estans en Corsegue, de jour à autre, de la Romanie; et que j'estois à l'extrémité, sans espérance d'avoir composition : et tenoit tousjours le baron de la Garde ceste oppinion, quand il estoit avecques monsieur de Termes en Corsegue et à Marseille, lorsqu'il feust arrivé, que je jouerois à la désespérade sur la sortie, si le marquis ne nous faisoit telle composition que je voudrois. Autres disoinct que j'avois perdu l'entendement, et que Dieu me vouloit punir de ma trop grande témérité et folie. Et parloinct de moy ainsi que j'entray dens le jardin. Ilz ne voulurent que je leur disse rien jusques à ce que j'eusse soppé, car ilz avoinct presque achevé. J'euz bientost faict, car il m'estoit deffendu de ne manger guières après avoir tant jeusné; et croy que cela feust cause de la mort de plusieurs après estre sortis, car il fault peu à peu remettre nature. Et après je leur contay tout de poinct en poinct comme j'avois faict; qui trouvarent

1. Claude de Savoie, comte de Tende, gouverneur de Provence. Voyez t. I, p. 110.

2. Bernard d'Ornezan, baron de Saint-Blanquart, fils de Bertrand d'Ornezan, général des galères, servit lui-même dans la marine. Il croisait en 1553 dans les mers du Levant. Il mourut après 1560. (Voyages d'Aramon, p. 123; t. Ier des *Pièces fugitives*).

cela plustot miracle que aultrement[1]. Le baron se trouva fort esbahy quand je luy diz que le prince Dorie l'avoit suivi jusques aux isles d'Hyères, et remercioit Dieu de ce qu'il n'avoit creu aulcungz de sa trouppe qui vouloinct qu'il donnast sonde aux isles, et tint monsieur de Termes pour perdu, à tout le moingz son artillerie; mais je luy diz que, sur ma rellation, monsieur de la Molle avoit envoyé à toute diligence vers luy pour l'advertir. Je despéchis lendemain matin monsieur de Lécussan en poste devers le roy, pour luy donner advis de mon arrivée; car monsieur le comte me dict que Sa Majesté estoit fort mal contante de moy, de ce que je m'estois laissé réduire au dernier morceau, et qu'il n'en pouvoit espérer que la perte mienne et la ruine de la cité, d'où dépendoit toute sa réputation en Ytalie. Voyés les dangers qu'on court à servir les princes. Il n'y a ordre; ils sont nés pour commander, et nous pour servir et obéyr; et Dieu sait si j'avois occasion de me plaindre d'avoir ainsi esté abandonné et mis en proye; mais c'est tout ung : il leur semble qu'encores ce nous est trop d'honneur de mourir pour leurs querelles. Le baron me pressa fort d'y despécher, et fist promettre à monsieur de Lécussan qu'il courroit nuict et jour; ce qu'il fist.

Je demeuray avec eux jusques au vandredy matin que je prins la poste, et arrivay à Sainct Mathurin le neufiesme ou dixième jour de may, où je trouvay monsieur de Lécussan qui m'attendoit pour me dire la grand joye que le roy avoit eu, quand il luy eust le

1. Var. des éd. pr. : « .... *faict*. Ils tindrent cela pour une chose estrange. »

tout recomté, et s'esmerveilloit Sa Majesté de ma fortune, et disoit à tout le monde qu'il croyoit que j'estois le plus hureux homme du monde, après ung tel et si long siége, sans espérance de secours, estre sorty si honorablement, ayant affaire non seulement à l'empereur, mais aussi au duc de Florence, qui désiroit se venger des Siennois. Il tenoit pour un grand heur l'escapade que j'avois faicte sur la mer des pattes du prince Dorie. Le lendemain matin je feuz au lever de monsieur de Guise, qui ne se pouvoit saouler de m'embrasser, et m'amena au lever du roy, que estoit encores au lict, toutesfois esveillé; et à l'entrée de la chambre il commença à crier tout hault, me tenant par la main : « Sire, voecy vostre homme perdu. » Et alors je m'approchay pour luy baiser les mains; il m'embrassa de tous ses deux bras, et me tint la teste contre sa poeitrine presque autant comme on demeureroit à dire ung Pate-nostre, et me dict par deux fois en me tenant de ceste sorte : « Hé, monsieur de Monluc, « vous soyés le bien venu! Je ne vous pensois jamais « veoir. » Alors je luy diz que Dieu m'avoit conservé pour luy fere encores ma vie ung bon service : et il me dict qu'il le croyoit, et estoit bien asseuré que pour ce fere je n'y espargnerois ma vie; et me retourna encores r'embrasser, puis se leva, alla à ses affaires, et moy je me retiray au logis que le mareschal des logis avoit baillé audict sieur de Lécussan par le commandement du roy mesme, aussi content du bon visage de mon maistre, comme s'il m'eust donné quelque riche présent; car j'ay esté tousjours glorieux : aussi suis-je Gascon. Cela seul estoit bastant pour me fere passer toutes impossibilités. Monsieur le cardinal de Lor-

raine et monsieur le connestable estoinct pour lors à Ardres, traictant quelque paix entre l'empereur et le roy.

Après que Sa Majesté eut disné, vers l'une heure après midy, il se retira dens la galerie, monsieur de Guise seulement avecques luy, et me fist appeller. Monsieur de Guise ferma la porte après que je feuz entré. Lors il voulsist que je luy rendisse compte par le menu de ce qui s'estoit passé durant le siége, despuis le premier jour que j'entray dens Sienne jusques au dernier. Dura si longuement le parler que les cappitaines[1] qui estoinct venus avec moy, qui estoinct demeurés sur la terrasse, me dirent qu'ils avoinct ouy sonner l'horloge cinq fois. Il print ung grandissime plaisir au retrenchement du pain et de la sorte que j'en avois uzé, et des remonstrances que j'avois faict aux cappitaines et au sénat. Print aussi grand plaisir à la délibération que j'avois prinse de leur donner la bataille dens la ville, et surtout à l'ordre que j'avois faict, qui m'en souvenoit beaucoup mieux lors qu'asteure, car il feust imprimé en Ytalie[2], et la dernière fois que je suis retourné de la Toscane, le duc d'Urbin[3] me dict à Pesero qu'il l'avoit, et que jamais n'avoit trouvé chose qui plus luy pleust qu'estui-là. Volsit aussi Sa Majesté

1. Var. des éd. pr. : «.... *dernier*, tellement que le propos en dura si longuement *que les capitaines....* »

2. Nous ne connaissons pas ce récit du siége de Sienne. Les chroniques contenues dans l'ouvrage de M. le duc de Dino (voyez notre édition des *Commentaires*, t. Ier, p. 432), dans les fonds Sorbonne, à la Bibliothèque impériale (vol. 391), et signalées par M. Ludovic Lalanne (Brantôme, t. Ier, p. 358), se rapportent à une époque anterieure.

3. Guidabalde de la Rovere, duc d'Urbin, mort en 1574.

que je misse par escript le retranchement de pain et l'envoya par tous les gouverneurs[1] de son royaulme, mesmement à Mariembourg[2], où monsieur le mareschal de Cossé[3] estoit, ou bien monsieur de Fumel[4]. Il prind grand pitié quand il entendist le faict des bouches inutilles; et sur la fin il me demanda deux choses : la première, ce feust, comme j'avois peu fere d'accorder les quatre partz et nations, ennemis mortelz les ungz des autres; car tous généralement, comme l'on luy avoit dict, s'estoinct comportés si bien les ungz avec les autres sans désordre, qu'il n'estoit possible de mieux, ayant passé Espaignolz et Flamans avecques sauf-conduict; ce qu'on trouvoit chose miraculeuse, comme faisoit bien l'empereur mesmes, s'estonnant que j'eusse peu accommoder ces gens-là d'este sorte : et des Ytaliens mesmes, qui venoinct d'Ytalie, luy en faisoinct le récit comme d'une chose non ouye.

1. Nous avons trouvé dans les papiers du connétable de Montmorency la copie de ce document. On peut suivre dans le nombre toujours décroissant des soldats les principaux incidents du siége, le départ des Allemands, les ravages de la guerre et de la famine. Le roi voulut envoyer cette pièce à ses lieutenants comme un modèle de l'ordre à tenir dans une ville assiégée. Nous la publions à la fin de ce volume.

2. Var. des éd. pr. : « *luy pleust* que celle-là. Sa Majesté voulut aussi que je le misse par escrit; il en fit donner la copie à plusieurs gouverneurs et me souvient qu'on l'envoyat *à Mariembourg....* »

3. Artus de Cossé (t. Ier, p. 351), gouverneur de Metz en 1552 et de Mariambourg en 1554. On conserve dans la collection Gaignières (vol. 415) un recueil de lettres de Cossé, écrites pendant la durée de ces deux commandements militaires.

4. François, baron de Fumel, une des premières victimes des guerres civiles de la Guyenne. Voyez le liv. V des *Commentaires*.

Alors je luy respondiz que c'estoit une chose que j'avois trouvée facile; et comme je le viz affectionné à la vouloir entendre, cognoissant qu'il prenoit plaisir d'en ouyr conter, je luy diz que je m'en estois allé ung sabmedy au marché, et qu'en présence de tout le monde j'avois achepté ung sac et une petite corde pour lier la bouche d'icelluy, ensemble ung faguot, ayant prins et chargé tout cela sur le col à la veue d'ung chascun; et comme je feuz à ma chambre, je demanday du feu pour allumer le faguot, et après je prins le sac, et là j'y mis dedans toute mon ambition, toute mon avarice, mes haines particulières, ma paillardize, ma gourmandize, ma paresse, ma parcialitté, mon envie et mes particuliarités, et toutes mes humeurs de Gascogne, bref tout ce que je peux penser qui me pourroit nuire à considérer tout ce qu'il me failloit fere pour son service; puis après je liay fort la bouche du sac avec la corde, afin que rien n'en sortist, et mis tout cela dens le feu; et alors je me trouvay net de toutes choses qui me pouvoinct empescher en tout ce qu'il failloit que je fisse pour le service de Sa Majesté[1]. Et si diz que tous ces ministres, à qui il bailloit les charges, vouloinct fere d'este sorte, qu'ilz n'atteindroinct pas à ce que Dieu a réservé pour soy, qui est le ciel, mais si feroinct bien tout ce que Dieu a faict sur la terre, et mis en la puissance des hommes; car mon esprit estoit demeuré libre, sans qu'aucune chose m'empeschast à concidérer ce qu'il me failloit fere

1. On peut comparer ce passage avec un discours que Monluc prononça devant le parlement de Bordeaux en 1568 et dont quelques parties sont reproduites, d'après les registres du parlement, dans l'*Histoire de Bordeaux* de dom Devienne, liv. IV, p. 155.

pour venir au bout de mon dessein, qu'estoit de ne sortir jamais de là qu'avecques le dernier morceau à la bouche. Et veux-je dire que tous ceux qui se despoilleront et brusleront ce que j'ay dict cy-dessus, Dieu assistera tousjours avecques eux, et, l'ayant ainsi favorable, l'homme ne peult faillir de fere ce qu'il voudra; car Dieu demeure tousjours avecques ceux-là, et au contraire fuit ceux qui ne servent leur maistre d'este sorte; car ilz faucent tous le serement qu'ilz ont faict, ayant juré de le servir loyaulment et fidellement, que l'on ne peult fere estant garny et plain de tous ces vices et fautes.

Sa Majesté se print à rire et me commanda de dire la vérité, et ne luy mentir poinct; je luy dis que je ne luy mentirois poinct non plus qu'à Dieu; il me demanda si monsieur le mareschal de Strossy me pouvoit secourir; car ses ministres de Rome luy avoinct mandé plusieurs fois qu'il le pouvoit fere, et qu'il n'avoit tenu qu'à luy que je feusse secoreu. Alors je luy respondiz qu'il me demandoit une chose qu'il sçavoit mieux que moy. Sur quoy il me dict que ce ne pouvoit estre, car il n'estoit pas là où luy et moy estions. Lors je luy diz : « Vous autres, rois et princes, avés les « oreilles si longues que vous entendés tout ce qui se « faict, encores que vous en soyés à cent lieues. » Toutesfois je luy diz que Sa Majesté estant engaigée en Escosse, à Calais, à Mariembourg, et autres chasteaux voeisins, à Metz, en Piémont, en Corsegue, elle debvoit mieux sçavoir que moy si, après avoir forny à tout ce qui estoit besoing en ces lieux-là où il estoit engagé il pouvoit envoyer argent audict seigneur de Strossi pour fere une levée de gens de pied et de cheval, pour

combatre une grande force que le marquis avoit devant Sienne, et s'il ne l'avoit, en quelle sorte vouloit-il que monsieur le mareschal me peust secourir, lequel n'avoit pas ung homme pour respondre aux Espaignolz et Allemans? D'Ytaliens il n'en eust trouvé que prou, mais cela n'estoit pas jeu party; que monsieur de Strossi estoit plein de bonne volonté, mais qu'on ne peut voler sans ailes; que par trois fois il avoit couru beaucoup d'hasard pour son service, de quoy je luy fiz le conte. Alors Sa Majesté me dict que je luy avois faict une response qui l'avoit autant contenté et satisfait que chose qu'il eut jamais entendu, et qu'il croyoit ledict seigneur de Strossi estre son serviteur, et trop homme de bien pour ne tenir à luy; et s'excuza grandement à moy de ce qu'estant engaigé en tant de lieux, il ne luy avoit esté possible d'envoyer gens en Ytalie à monsieur le mareschal, qui feussent esté assés fortz pour lever le siége et combatre le marquis. Alors je luy diz : « Or doncques, Sire, ne « vous en fault prendre à monsieur le mareschal ny à « vous avec, car l'ung et l'autre avés faict tout ce qui « estoit en vostre puissance; mais cela vous advisera « une autre fois à pourvoir mieux à voz affaires. » C'estoit une charité qu'on prestoit audict sieur de Strossi qui estoit autant picqué et plus que le roy pour le faict de Sienne, pour la haine qu'il portoit au duc de Florence. Après cela il sortit, et s'en alla trouver la royne et madame de Savoye[1], qui est de présent, et leur comta ce que je luy avois dict, prin-

1. Marguerite de Valois, sœur de Henri II, ne devint duchesse de Savoie qu'après la paix de Cateau-Cambrésis, en 1559.

cipallement de monsieur le mareschal de Strossi. De quoy la royne feust très ayse, et le lendemain me fist cest honneur de me remercier du bon office d'amy que j'avois faict envers ledict sieur mareschal, qui luy appartenoit. Je n'avois garde de fere autrement; car, outre que j'eusse menty, j'honorois trop ledict seigneur de Strossi : il m'aimoit et estimoit plus qu'homme qui sortit jamais de Gascogne.

Cecy estoict le lundy : le mardy madame de Valentinois[1] me dict qu'elle n'avoit jamais veu revenir homme d'une charge dont le roy feust plus content et satisfait que de moy, et qu'il me louet grandement et que j'estois fort hureux : je ne sçay si elle le disoit pour me flatter, mais elle le scavoit mieux que toute autre, car elle avoit fort gaigné le cœur du roy, nostre maistre. Comme je parlois avecques elle, le roy arriva, et me remit encores sur quelques propoz de mon voyage.

Or avois-je la patente et déclaration que les Siennois m'avoinct donnée, scellée de leur grand scel, déclarant que je n'avois jamais voulu consentir à la redition de Sienne, ni voulu aussi cappituler au nom du roy; mais aussi qu'ilz m'appelloinct en tesmoing s'ilz avoinct jamais voulu entendre à aucune cappitulation, jusques à ce qu'ilz s'estoinct veuz réduictz à toute extrémité, et au dernier morceau de pain. Sa Majesté print la patente et la leust, et après me demanda pourquoy je n'avois voulu cappituler pour moy et pour les soldatz, et qu'il trouvoit estrange que le marquis ne m'eust

1. Diane de Poitiers, nommée duchesse de Valentinois par Henri II.

deffaict à la sortie. Alors je luy respondiz que c'estoit pour deux raisons : l'une que j'avois faict une délibération de ne rendre jamais place, ains mourir plustost ; et que le nom de Monluc, pour moy, ne se trouveroit jamais par escript à rendre ni cappituler, et que je ne m'estois jamais mis dens place pour la rendre, sinon pour la deffendre, ou y mourir, comme j'avois mandé au marquis par le seigneur Cornelio et le cappitaine Charry : et aussi pour ce que si Sa Majesté, ou ung qui viendroit après lui, venoit à concquester Sienne, et que les Siennois se vouleussent ayder de la protection en quoy ilz s'estoinct mis, qu'il demeurast en cela à sa discrétion et liberté. Car ilz n'auroinct plus puissance de dire que son lieutenant, qui estoit Monluc, avoit consenty à leur redition, et signé en leur cappitulation et qu'il ne debvoit poinct quitter sa fortune, ni celle de ceux qui viendroinct après luy à la coronne de France. Les fortunes de la guerre sont diverses et variables. Milan et Naples ont esté deux et trois fois à nous. Sienne, Sire, le sera peult estre encores. Je n'ay rien faict, qui vous puisse préjudicier. Il trouva ma raison si bonne, qu'il en demeura fort content, et me commanda de fere mettre la patente dans mes archif, et garder que ne se perdist jamais. Madame de Valentinois luy respondit, que les archif d'ung pouvre gentilhomme n'estoinct pas si asseurés que les archif d'ung roy, et que cela luy estoit de si grand conséquence, qu'il debvoit commander estre mis dens les sciens. Il me la reprint de ma main, et la bailla à ung scien valet de chambre ou bien de madame de Valentinois, pour la donner à monsieur le garde des sceaux, qui despuis a esté monsieur le car-

dinal de Sens[1], et luy commanda qu'il la mist en ses archif et en lieu qui feust bien asseuré, affin que ne se perdist jamais[2]. Or de ceci ne peult avoir que seize ou dix-sept ans, s'il plaisoit au roi, son filz, qui règne à présent, de commander à monsieur de Fizes[3], qui estoit pour lors sécrétaire dudict sieur cardinal, qu'il fisse sercher la patente, je m'asseure qu'elle se trouvera, et en voudrois avoir donné trois cens escuz d'ung double, pour laisser mémoire de moy, et l'insérer dens ce livre. Car cela me tesmoeignera que je suis sorti hors de Sienne sans cappitulation aucune, enseignes despliées, les armes sur le col, et tabourin sonnant; ce qui ne se trouvera en livre quelconque, et que jamais homme aye faict ung pareil traict. Et ne fault trouver estrange, si je désire tant d'en avoir ung double. Et si ne fault pas que le roy mesprise tant sa fortune, qu'il soit hors d'espérance que cela ne luy puisse servir une fois, par quoy Sa Majesté doibt

1. Bertrandi, ou plutôt Jehan Bertrand, suivant sa signature, successivement capitoul de Toulouse, président au parlement de Paris, garde des sceaux en 1551, évêque de Cominge, archevêque de Sens et cardinal en 1557. Il mourut en 1560. On trouve des lettres de Jehan Bertrand dans les vol. 3014 du fonds français, 351, 402, 407, 422, 430 et 2785 de la collection Gaignières.

2. Var. des éd. pr. : «.... *qu'il la mist* en son thrésor, ou sont tous les titres du roy. »

3. Simon Fizes, baron de Sauves, originaire du Languedoc, secrétaire de la reine Catherine de Médicis, secrétaire d'État en 1567, mort en 1579 (*Mémoires de Condé*, t. Ier, p. 180). Il était l'époux de la belle Mme de Sauves, confidente de Catherine, si célèbre par sa beauté et ses galanteries. Voyez les *Mémoires de Marguerite de Navarre*.

estre[1] aussi curieux de la fere sercher comme moy. Il y a plus d'intérest.

L'endemain, qui feut le mercredi au soir, monsieur de Guise me dict que le roy s'estoit résolu de me bailler l'endemain l'Ordre, qu'en ce tems-là estoict chose si digne et recherchée, que le plus grand prince de France ne se feust pas tenu pour content, s'il ne l'eust eu, et eust mieux aymé que le roy ne luy fist jamais aucun bien; parce que c'estoit une marque d'honneur qui n'estoit pas profanée, comme il est à présent. Le lendemain qui estoit le judi matin, le roy m'en honnora, et après disner je luy demanday conged pour m'aller accoutrer et séjourner ung peu à Paris, car j'estois tout deschiré et rompu pour ung nouveau chevalier de l'Ordre; ce qu'il m'accorda, et me donna tout à ung coup, avant que je partisse, trois mil franx de pension payés sur l'espergne et trois mil livres de rante sur son domaine, dont la comté de Gaure, où j'ay partie de mon bien, y estoit comprinse, et Bregeyrac estoict le reste. Je jouis deux ans de la comté, mais non de Bregeyrac, pource qu'il estoit ypothéqué ailleurs : et je désirois fort trouver les moyens de le désyppothéquer, à cause que monsieur de Vallence, mon frère, y avoit ung priuré; et faisois estat de demeurer là plus qu'ailleurs. J'eusse bien empesché ce que despuis s'est monopolé en ce lieu-là. Sa Majesté me donna aussi deux mil escuz argent comptant : et encores me dict que je luy demandasse quelque autre chose, qui me seroit besoing. Je luy

1. Var. des éd. pr. : «.... *mesprise* tant cela, qu'il soit hors d'espérance, qu'il ne s'en puisse servir quelquefois. *Sa Majesté....*»

demanday deux places de conseillers au parlement de Tholose, pour m'ayder à payer le mariage de ma fillie, que monsieur de Fontenilles[1] a espousée, m'ayant mandé monsieur de Valence, de Paris en hors, que je luy demandasse cela, dont je retirerois plustost argent que d'autre chose : lesquelz Sadicte Majesté me donna. Et d'este argent je mariay madicte fillie avec quelque peu d'autre que ma femme en avoit. Sadicte Majesté me promist la première compaignie de gens d'armes qui vacqueroit. Je n'euz pas la première, ni la seconde, mais j'euz la troisième. Car les roys promettent tant qu'il n'est pas possible qu'ilz trouvent tout. Ceci advint après mon retour de Montalsin, à la seconde fois qu'il m'envoya par delà : c'estoit la compaignie de monsieur de la Guische[2].

1. Philippe de la Roche, baron de Fontenille et autres lieux, épousa, le 23 janvier 1555, Françoise, fille de Blaise de Monluc, et d'Antoinette Isalguier, sa première femme. Son contrat de mariage, retenu par MM^es^ Jean de Nasse, notaire de Montagnac, et Guillaume Bacquilly, notaire de Castera, fut passé en présence de « noble et puissant seigneur Jacques de Laumagne, seigneur de Fimarcon, vicomte de Conserans, de noble et puissant Bernard de Boysse, seigneur de la Grave et noble Annet de Montaut, baron de Benac, et de noble Guillaume de Voisins, seigneur de Montaut. » Le baron de Fontenille, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy en 1555, fut fait chevalier de l'ordre de Saint-Michel le 7 février 1568. Après la démission de Blaise de Monluc, son beau-père, il reçut, le 24 janvier 1570, sa compagnie de 50 hommes d'armes. Le sieur de Noé en était le lieutenant et le sieur de Bengue le guidon. Le duc d'Anjou lui envoya le 31 mai 1583, une commission de capitaine de chevau-légers. Il mourut le 1er mars 1594. (Archives de Tarbes, fonds Larcher.) Après la mort de Françoise de Monluc, sa première femme, il épousa Paule de Viguier, si célèbre à Toulouse sous le nom de la belle Paule.

2. Gabriel, seigneur de la Guiche, gouverneur de Bresse en

Voilà les biens faictz, que j'euz du roy pour lors, qui ne feurent pas petis. En somme, j'euz ce que je demanday. Et despuis la mort de ce bon prince, mon maistre, j'ai sohetté la mienne cent fois, que je n'estois mort comme luy, aux grandz traverses que l'on m'a donné[1]; qui n'eust esté en la puissance des hommes de me les donner, s'il eust esté en vie : car il n'oblioit jamais les services que l'on luy faisoit, tant petis feussent-ilz; et n'estoit en la puissance des hommes de luy ouster la bone oppinion qu'il avoit des personnes, quand ilz luy faisoinct service. Et au contraire, quand ung homme avoit faict quelque chose mal faicte en son service, quelque bonne mine qu'il fist, pour complaire à ceux qui luy vouloinct ouster la mauvaise oppinion qu'il en avoit prins, cela ne luy partoit jamais de sur son cœur, comme monsieur le mareschal de Saint André m'a plusieurs fois dict, et déclaré sa complexion. Il estoit fort son privé, et le cognoissoit très bien. Or Sa Majesté vint à Paris cinq ou six jours après, auquel je demanday conged pour venir jusques à ma maison veoir ma famille, ce qu'il m'accorda volontiers. Je ne caicheray jamais les biens et honneurs que mes maistres m'ont faict, car cela est à faire à ung cœur vilain et ingrat.

1547, lieutenant du connétable de Montmorency, capitaine de 40 lances vers 1553, mort au commencement de l'année 1559.

1. Var. des éd. pr. : «.... *cent fois* veu les *grandes traverses*.... »

LIVRE QUATRIÈME.

Je n'uz pas demeuré trois sepmaines à ma maison, que Sa Majesté me despécha ung corrier, me mandant que je l'allasse trouver là où il seroict, sans marchander ni attendre autre commandement; ce que je fiz incontinent, n'ayant presque veu ma maison et mes amis : mais la gloire de l'honneur est ung poignant esguillon. A mon arrivée Sa Majesté me dict qu'il failloict que je m'en allasse en Piémont trouver monsieur le mareschal de Brissac, lequel m'avoict envoyé demander pour commander les gens de pied, faisant estat que, pour secourir Saint Iago, où monsieur de Bonivet s'estoit enfermé, luy faudroict donner une bataille : et me despécha deux jours après que je feuz arrivé, me monstrant le roy beaucoup de signes d'amitié et d'avoir agréable mon service. Et j'allay trouver monsieur le mareschal de Brissac à Turin, malade de la goutte : et l'endemain j'allay trouver monsieur d'Aumale[1], qui commandoict le camp en absence de monsieur le mareschal[2] à Saint Valant près Vulpian,

1. Claude de Lorraine, duc d'Aumale. (Voyez t. I, p. 342, note 2.)

2. Var. des éd. pr. : « *qui commandoit* l'armée.... »

laquelle estoict composée de cinq mil hommes de pied, mil hommes d'armes, et douze cens chevaux légiers. Le roy me donna à mon partement ung corsier de son haras qu'estoict ung bon cheval[1]. Et faisois venir mon train après moy, car je men allis en poste. Le mesmes jour que j'arrivay près monsieur d'Aumale, lequel voleust aller recognoistre Vulpian, pour y mettre le siége, car le duc d'Albe[2] ayant mal faict ses besongnes, avoict quitté Saint Iago, ledict sieur d'Aumalle me presta ung petit cheval gris, et allay de plein jour recognoistre la ville à moingz de cinquante pas : car je leur voulois monstrer que pour avoir veu ma femme je n'avois rien oublié de ce que je soulois fere. Ceste recognoissance se fist à sa veue propre, et de plusieurs autres. Et luy en rendis si bon compte, qu'il trouva que du tout je luy avois dict la vérité. L'endemain il mist partie du camp vers le chasteau, où les ennemis avoinct faict ung grand terreplein environné d'ung grand fossé, avecques une tenaille[3], que le tout couvroict le chasteau : et, entre la tenaille et le chasteau, y avoict quatre vingtz pas ou plus, et une trenchée qu'ilz avoinct faicte encores au

1. Var. des éd. pr. : « *un coursier* des siens qui estoit très bon. »

2. Ferdinand Alvarez de Tolède, duc d'Albe, né en 1508, fut envoyé en 1556 en Italie, où il remporta quelques avantages sur le pape et les Français ligués contre l'empereur. Nommé en 1566 vice-roi des Pays-Bas et chargé de réprimer l'héroïque révolte des Gueux, il se signala par son machiavélisme et ses cruautés. Il mourut en 1582, regretté de son maître, Philippe II, dont il avait su maîtriser le caractère inflexible et servir la politique sans pitié. M. Gachard a publié en Belgique la *Correspondance du duc d'Albe*.

3. *Tenaille*, boulevard fortifié.

milieu : affin que, s'ilz perdoinct la teste de ce grand bastion et tenaille avant qu'ilz feussent au chasteau, se peussent retirer à ceste trenchée.

Monsieur d'Aumale avoict par lors pour commissaires de l'artillerie Duno et Balasergues, qui firent commencer les trenchées à plus de cinq cent pas de la ville[1], et trouvarent que la terre estoict pleine de petis cailloux, que cent hommes n'eussent pas faict en ung jour vingt pas de trenchée : et amusarent deux jours ledict seigneur en ceste besongne. J'estois fort malcontent que nous ne faizions ce que je voulois. A la fin monsieur d'Aumale se résoleust de veoir luy-mêmes ce que je luy conseillois de fere : et allasmes à une heure de nuict par le cousté du coing de la ville à main gauche et par dernier une petite chappelle, qu'estoict à quinze ou vingt pas de la contre-escarpe, et il ne menna homme du monde avecques luy que moy, et Fequieres[2], que despuis, à ce que j'ay entendeu, a tourné le vizage à la maison de Guise, combien que ledict seigneur luy faizoict tant d'honneur ou plus, qu'à gentilhomme que feust près de lui. Ledict seigneur et moy marcheasmes par dessus la contre-escarpe et Fequieres par dessoubz ; et mesurions combien de contre-escarpe nous failloict copper pour mettre l'ar-

1. L'armée française arriva devant Vulpian le 3 septembre 1555 (du Villars, liv. IV).

2. Jean de Paz, seigneur de Feuquières, capitaine protestant, gentilhomme ordinaire de la chambre de Charles IX, fut accusé de complicité dans l'assassinat du duc de Guise. Pendant la guerre civile il servit comme maréchal de camp dans l'armée du prince de Condé. Il mourut au mois de mai 1569 d'une fièvre chaude au siége de la Charité (*Mémoires de Castelnau*, t. II, p. 223), ou d'une blessure, suivant de Thou.

tillerie sur le bord du fossé, et veoir aussi si le recul du canon seroict veu de la harcquebuzerie des ennemis, et nous aussi, si nous logions contre la contre-escarpe.

Nous nous en allasmes par dessus ladicte contr'escarpe et tout le long des fossés plus de six vingtz pas, passasmes deux sentinelles des leurs, sans qu'elles nous dissent mot; et parlions à l'oreille que si nous eussions porté ung couble d'eschelles, il eust faict tenter la fortune pour veoir ce qu'il en feust advenu. Car elle se présente souvent sans y penser, et lorsque moingz on y songe. Et quand se vint à la troisiesme, elle cria et esveilla toutes les autres, que je pense que dormoinct : et ainsi ledict seigneur, et moy avecques luy, nous retirasmes vers la petite chapelle, beaucoup mieux accompaignés au retour qu'à l'aller, mais c'estoict de bones harcquebuzades : et feusmes constraintz nous jecter dens la chappelle, le dernier de laquelle Fequieres gaigna. Or icelle chappelle estoict ouverte devers la ville : et là, où la porte se tennoict quand il y en avoict, estoict ung pillier de pierre carré de la grosseur d'ung homme, qui n'eust pas esté guières gros : et nous hastoinct tant les harcquebuzades, que monsieur d'Aumale feust constrainct se jecter tout en ung coup dernier le pillier tout droict, et moy dernier luy, car toute la chappelle estoict ouverte. Je n'ouys à ma vie de plus grandes harquebuzades, je ne sçay si c'estoict la peur. Il y avoict de quoy en avoir : car les balles presque tousjours touchoinct le pillier duquel monsieur d'Aumale se couvroict. Il me servoict à moy de pavois, car je luy tennois la teste et mon corps contre le scien. Et nous tindrent là assiégés plus d'une grand

demy-heure : et fault bien dire qu'ilz nous avoinct ouys quand nous nous estions jectés dens la chappelle, car nous les oyons crier : *Juro à Dios, ellos son en la capilia : io los ès entendidos*[1]. Monsieur d'Aumale m'a despuis souvent faict conte des belles affres que nous eusmes; car je croy que plus de cent harcquebuziers se vindrent affuster pour nous tirer. Ilz jectoinct des brandons de pailles allumés dens le fossé. « Nous voici bien, dict-il, s'ilz font une sortie. Taisons-« nous, monsieur, luy dis-je, ceux de Lorraine ne sont « pas si malhureux que d'estre prins en tapinois. Le « droict de la guerre ne veult pas qu'ilz sortent sans « sçavoir que c'est. Nous avons icy ung bon bouclier « Barsellonois[2]. » Les balles donnoinct tousjours contre la pierre. Il nous servoict bien de serrer les fesses. Fequieres fist ung tour mal habille : car ne sçaichant où nous estions, il sifloict comme pour nous appeller. Je croy que cella les fist opiniastrer à tirer tant. Cependent l'alarme se donna partout. A la fin ilz se fascharent autant de tirer, comme nous d'avoir patience : puis sortismes, et trouvasmes Fequieres dernier la chappelle, qui avoict esté plus habille que nous, et là monsieur d'Aumale conclud qu'il menneroict, la nuict ensuivant, l'artillerie sur le bord du fossé, et toutes noz enseignes. Et par là je gaignay la bataille contre les commissaires de l'artillerie, qui disoinct que tout le monde y mourroict et qu'il faudroict abandonner l'artillerie.

1. Je jure Dieu, ils sont dans la chapelle, je les y entends.

2. *Bouclier barcelonnais*, cette expression est employée par Brantôme.

Et par bone fortune arriva monsieur de Caillac le matin. Monsieur d'Aumale luy conta tout ce que nous avions veu la nuict, moy présent, et luy bailla Fequieres pour aller recognoistre par dernier la chappelle ; car la nuict mesmes ledict sieur ordonna deux enseignes, qui estoinct loing de la chappelle, pour s'aller camper au dernier d'icelle : les assiégés firent là une incongruité, car ilz ne se debvoinct contenter de l'ouvrir, mais debvoinct la raser. Et après le retour de monsieur de Caillac, il feust de nostre oppinion. Monsieur d'Aumale nous vouleust permettre, à monsieur de Caillac et à moy, d'aller menner les pioniers copper la contre-escarpe, et ordonna que Duno et Balasergues menneroinct l'artillerie auprès de nous ; et fist fere une gabionnade dens le prè, à quarante ou cinquante pas de la contre-escarpe, pour mettre les poudres : et au poinct du jour nous eusmes coppé la contre-escarpe, les canons mis en leur place pour tirer, que le bord du canon entroict dens le fossé. Commensant à fere la batterie, monsieur de Bonnivet alloict et vennoict à la teste du bastion, et là où monsieur d'Aumale se tennoict ; aussi faisoict bien monsieur le mareschal de Cossé. Et deux nuictz devant que les trenchées qu'on faizoict à la teste du bastion, qui couvroict le chasteau, s'approchoinct du fossé, le baron de Chipi, maistre de camp, fist mettre en camisade ses soldatz, et à coup perdeu se jecta dens le fossé pelamelle avecques eux ; et gaigna deux cazemates, qui flanquoinct le fossé, et thua ceux qui estoinct dedens, car ilz ne se peurent retirer. Et en mesmes instant monsieur d'Aumale commanda les engénieurs, qu'ilz fissent des mines à la teste du bastion, ce qu'ilz

firent, et en firent trois. Monsieur le mareschal de Cossé asteure couroict au bastion veoir si les mines estoinct prestes, et puis revenoict à monsieur d'Aumale à la batterie que nous faisions. Et jusques ici je n'ay peu nommer monsieur d'Anguien[1], monsieur le prince de Condé, son frère, monsieur de Nemours[2], pource qu'ilz y estoinct pour leur plaisir et n'y avoinct poinct de charge, estant accourus de la court au bruict d'une bataille qu'on dizoit se debvoir donner bientost, parce qu'on n'eust jamais pensé que le duc d'Albe s'en feust retourné sans coup férir. Si est-ce que tous quatre ne s'abandonnarent jamais et à l'assaut estoinct ensemble, et monsieur de Bonnivet avecques eux. Il vint plusieurs autres seigneurs, entr'autres monsieur de Vantadour[3], de Lude[4], de Lausun[5], de Mali-

1. Jean de Bourbon-Vendôme, frère du vainqueur de Cérisolles. Il mourut en 1557.

2. Jacques de Savoie, duc de Nemours. (Voyez t. Ier, p. 298, note 3.)

3. Gilbert de Lévis, comte, puis duc de Vantadour, gentilhomme ordinaire de Henri II. Pendant la guerre civile, il était gouverneur du Limousin : d'après le P. Anselme, il n'avait obtenu cette charge qu'en 1571 ; cependant il nous apprend lui-même par une lettre à la reine qu'il commandait Limoges dès le 10 octobre 1560 (*Vc de Colbert*, vol. 27, f. 49). Vantadour, pair de France en 1589, mourut en 1591.

4. Guy de Daillon, deuxième comte du Lude, fils de Jean de Daillon, gouverneur de Guyenne depuis 1548. Il donna des preuves de sa valeur à la défense de Metz, à la bataille de Renty, etc. Gouverneur du Poitou et sénéchal d'Anjou après la mort de son père, il servit au duc d'Anjou de lieutenant, en 1572, et au duc de Mayenne, en 1576. Pendant les guerres de la Ligue, il demeura fidèle au parti du roi. Il mourut le 15 juillet 1585, à Briançon.

5. François Nompar de Caumont, comte de Lauzun, gentilhomme de la chambre du roi en 1532, colonel de gens de pied

corne[1], de la Chasteneraye[2]. Or les deux mines firent ung grand effect, car ilz rembarearent presque toute la teste du bastion dens le fossé, et sur la grand possière qui se fist, le baron de Chipi, qu'estoict maistre de camp, et tous les cappitaines qu'il avoict avecques luy montarent incontinent sur la ruine, et vindrent aux mains avecques quatre vingts ou cent Espaignolz, qu'estoinct entrés quatre ou cinq jours devant, non sans perte de beaucoup des leurs à l'entrée, et bien deux ou trois cens davantage ; tous lesquelz estoinct hommes esleus et choeisis parmy toutes les compaignies espaignolles : et là y en moreust plus de quatre vingt. Et leur gaignarent encores noz gens ceste trenchée qu'ilz avoinct faicte par le mitant[3], car ilz volsirent retirer à ceste trenchée et les nostres les suivirent de si près qu'ilz y entrarent aussi tost qu'eux. Ilz se volsirent jecter fuyant droict au chasteau; celuy qui le gardoict ne volsit pas abbatre le pont, et là feurent achevés de thuer. Et voilà le succès du bastion, qui feust bravement emporté. Là feust thué ung neveu du duc d'Albe, César de Naples[4] : entre les prisoniers le sieur Sigismond de

en 1549, lieutenant du roi dans le comté de Blaye en 1557, chevalier de l'ordre du roi en 1563. Il mourut le 5 janvier 1575.

1. Jean de Chourses, seigneur de Malicorne, suivant sa signature, gentilhomme ordinaire du roi, lieutenant en Poitou. On conserve à la Bibliothèque impériale, dans le fonds Harlay Saint-Germain (vol. 326, 2), plusieurs lettres de ce capitaine.

2. Probablement Charles de Vivonne, baron de la Chasteigneraye, chevalier des ordres du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances et sénéchal de Saintonge. Pendant la guerre civile, il servit fidèlement le roi. (P. Ans., t. VIII, p. 766.)

3. Var. des éd. pr. : « *par le* milieu. »

4. Cesar Maggi, dit César de Naples, dont Monluc a plusieurs

Gonzague[1], et le cappitaine Lazare, lieutenant de la garde du duc d'Albe, et plusieurs autres desquelz je n'ai pas reteneu le nom.

Or il fault retourner à la bresche, qu'estoit à la vérité raisonnable, car ilz pouvoinct mectre le pied sur la muraille et se jecter dedens, dont n'en viz ung seul qui en fist semblant. Il y avoict ung petit flanc en une torrelle à main gauche, que je me jectay sur la contre-escarpe et prins quinze ou vingt harcquebuziers, et les faisois tirer à ce flanc comme qui tire à ung blanc, de sorte qu'il ne fist guières plus de domage. Le colonel Forly feust à l'assaut avecques tous ses cappitaines; aussi y allarent quelques cappitaines du conte de Rocquandolf[2], allemandz, que j'auzerois dire qu'ilz firent pour le moingz aussi bien que les nostres. Et que pys, estant à la bresche, le feu se mist à une traynée que les ennemis avoinct faicte, que la fumée alla si hault en l'air qu'il demeura plus de grand demy quart d'heure qu'homme ne se voyoict; mais pour cela les nostres n'en firent rien d'avantaige

fois parlé (voyez t. I, p. 190, note 3) n'était pas neveu du duc d'Albe. Il s'agit peut-être ici de César de Tolède.

1. Sigismond de Gonzague, marquis de Vescovato, époux d'Antonia Pallavicini (Chazot de Nantigny, t. II, p. 296).

2. Christophe, comte de Rogendorff, suivant sa signature, né en 1510, fit ses premières armes dans l'armée impériale. Il passa au service du Sultan; quelque temps après, il voulut quitter son nouveau maître et fut emprisonné. Délivré par d'Aramon en 1547, Rogendorff se mit au service de la France. Il commanda un régiment de lansquenets pendant le règne de Henri II, et remplit plusieurs missions diplomatiques en Allemagne. (Voyages d'Aramon dans le t. I des *Pièces fugitives*, p. 65). Il reçut le collier de l'ordre le 7 septembre 1561 (*Mémoires de Castelnau*, t. I, p. 368).

et se fauzit retirer[1]. Et quoyque tous ces princes et seigneurs y fissent très-bien leur debvoir, y estans montés pour donner courage aux soldatz, si est-ce que les ennemis la deffendirent fort bravement et nous renversarent bien battus. Là feust thué le comte de Créange[2], et plusieurs autres luy tindrent compaignie. Sçaichant l'effect que d'autre cousté avoict esté faict, cella nous consola, et donna espérance à tout le monde que nous viendrions à bout de nostre dessein. Estant monté sur le terre-plein du boulevart, qui estoict demeuré entier, je diz à Duno qu'il allast dire à monsieur d'Aumale qu'il failloict loger trois ou quatre canons sur ce terre-plein, pour foudroyer les ennemis dens la ville; ce qui feust tout aussitost faict, de sorte que le matin tout joua. Cela estonna ceux de dedens, de sorte qu'ilz commensarent à penser à leur conscience et parlementer. L'endemain arriva monsieur le mareschal, qui se trouva à la cappitulation, quand ceux de la ville se rendirent et aussi[3] pour le chasteau, contre lequel, pour sauver l'honneur de celuy qui estoict dedens, on fist tirer cinquante coupz de canon. Et pource que j'ay dict qu'il y estoyt entré secours d'Espaignolz dedens, monsieur d'Aumale avoict laissé quelque gendarmerie à Septem et à ung autre guay

1. Ce passage, depuis le commencement de l'alinéa, est inédit. On lit seulement dans les éditions précédentes : « *Il faut retourner à la bresche* qui n'estoit pas, à la vérité dire, trop irrésonnable. Elle fut assaillie en mesme heure que le bastion, ainsi falloit-il faire. »

2. Le s. d'Estouteville, comte de Créange.

3. Ce passage, depuis *L'endemain*, est inédit. On lit seulement dans les éditions précédentes : « Enfin la capitulation fut faite *et aussi....* »

Gonzague[1], et le cappitaine Lazare, lieutenant de la garde du duc d'Albe, et plusieurs autres desquelz je n'ai pas reteneu le nom.

Or il fault retourner à la bresche, qu'estoit à la vérité raisonnable, car ilz pouvoinct mectre le pied sur la muraille et se jecter dedens, dont n'en viz ung seul qui en fist semblant. Il y avoict ung petit flanc en une torrelle à main gauche, que je me jectay sur la contre-escarpe et prins quinze ou vingt harcquebuziers, et les faisois tirer à ce flanc comme qui tire à ung blanc, de sorte qu'il ne fist guières plus de domage. Le colonel Forly feust à l'assaut avecques tous ses cappitaines; aussi y allarent quelques cappitaines du conte de Rocquandolf[2], allemandz, que j'auzerois dire qu'ilz firent pour le moingz aussi bien que les nostres. Et que pys, estant à la bresche, le feu se mist à une traynée que les ennemis avoinct faicte, que la fumée alla si hault en l'air qu'il demeura plus de grand demy quart d'heure qu'homme ne se voyoict; mais pour cela les nostres n'en firent rien d'avantaige

fois parlé (voyez t. I, p. 190, note 3) n'était pas neveu du duc d'Albe. Il s'agit peut-être ici de César de Tolède.

1. Sigismond de Gonzague, marquis de Vescovato, époux d'Antonia Pallavicini (Chazot de Nantigny, t. II, p. 296).

2. Christophe, comte de Rogendorff, suivant sa signature, né en 1510, fit ses premières armes dans l'armée impériale. Il passa au service du Sultan; quelque temps après, il voulut quitter son nouveau maître et fut emprisonné. Délivré par d'Aramon en 1547, Rogendorff se mit au service de la France. Il commanda un régiment de lansquenets pendant le règne de Henri II, et remplit plusieurs missions diplomatiques en Allemagne. (Voyages d'Aramon dans le t. I des *Pièces fugitives*, p. 65). Il reçut le collier de l'ordre le 7 septembre 1561 (*Mémoires de Castelnau*, t. I, p. 368).

et se fauzit retirer[1]. Et quoyque tous ces princes et seigneurs y fissent très-bien leur debvoir, y estans montés pour donner courage aux soldatz, si est-ce que les ennemis la deffendirent fort bravement et nous renversarent bien battus. Là feust thué le comte de Créange[2], et plusieurs autres luy tindrent compaignie. Sçaichant l'effect que d'autre cousté avoict esté faict, cella nous consola, et donna espérance à tout le monde que nous viendrions à bout de nostre dessein. Estant monté sur le terre-plein du boulevart, qui estoict demeuré entier, je diz à Duno qu'il allast dire à monsieur d'Aumale qu'il failloict loger trois ou quatre canons sur ce terre-plein, pour foudroyer les ennemis dens la ville; ce qui feust tout aussitost faict, de sorte que le matin tout joua. Cela estonna ceux de dedens, de sorte qu'ilz commensarent à penser à leur conscience et parlementer. L'endemain arriva monsieur le mareschal, qui se trouva à la cappitulation, quand ceux de la ville se rendirent et aussi[3] pour le chasteau, contre lequel, pour sauver l'honneur de celuy qui estoict dedens, on fist tirer cinquante coupz de canon. Et pource que j'ay dict qu'il y estoyt entré secours d'Espaignolz dedens, monsieur d'Aumale avoict laissé quelque gendarmerie à Septem et à ung autre guay

1. Ce passage, depuis le commencement de l'alinéa, est inédit. On lit seulement dans les éditions précédentes : « *Il faut retourner à la bresche* qui n'estoit pas, à la vérité dire, trop irrésonnable. Elle fut assaillie en mesme heure que le bastion, ainsi falloit-il faire. »

2. Le s. d'Estouteville, comte de Créange.

3. Ce passage, depuis *L'endemain*, est inédit. On lit seulement dans les éditions précédentes : « Enfin la capitulation fut faite *et aussi*.... »

au dessoubz, les ennemis y passarent sans y trouver que deux sentinelles, lesquelles allarent à Septem donner l'alarme. Je croy que les gens à cheval dormoinct, car monsieur d'Aumale et tous les princes et nous aultres, qu'estions avecques luy, eusmes loisir de monter à cheval et venir au devant de la ville ; et en tuasmes ou prismes prisonniers trente ou quarante de ceux qu'estoinct demeurés sur la cue ; et allasmes encores plus d'ung mil et demy, au travers des champs, tirant droict à Septem, et en trouvions toujours quelques-ungz qui s'estoinct caichés dens les bledz, qu'estoinct pretz à copper ; et si ne trouvasmes encores ung seul homme à cheval, de ceux qu'avoinct la charge de garder le passaige de la rivière. Monsieur d'Aumale sçaict bien le nom des cappitaines à qui il en avoict baillé la charge ; ce sera à sa discrétion s'il les veult nommer ou non. Or, la ville rendue, monsieur le mareschal, estant fort pressé de la goutte, feust constraint de s'en retourner à Thurin et monsieur d'Aumale tira oultre droict à Moncalvy.

Et, à une petite ville, que du nom ne me souvient, monsieur le mareschal de Cossé nous donnoict à sopper au viscomte de Gordon et à moy, j'entendiz qu'on dizoit par le camp que les princes ne s'accordoinct pas avec monsieur d'Aumale et que quelcung avoict escript au roy pour envoyer monsieur de Termes[1], pour commander durant la maladie dudict seigneur, et que desjà les princes avoinct entendeu que monsieur de Termes venoict pour commander et qu'ilz en estoinct fort mal contens, délibérans de ne l'obéyr

1. Paul de Labarthe, seigneur de Thermes. (Voyez t. I, p. 164.)

aulcunement. L'endemain je vouluz entendre d'où procédoict qu'on dizoit que les princes ne s'accordoinct poinct avec monsieur d'Aumale, et d'aultre part qu'ilz estoinct mal contentz de ce qu'on l'avoict escript au roy, et feusmes d'advis que monsieur de Gonnort, qui despuis a esté mareschal de France, en advertist toute la nuict monsieur le mareschal de Brissac; ung secretaire duquel, nonmé Boyvin[1], arriva l'endemain[2]

1. François de Boivin, baron du Villars, conseiller du roi, maître d'hôtel ordinaire de la reine Élisabeth, femme de Charles IX, et de la reine Louise, femme de Henri III. Du Villars suivit en Piémont le maréchal de Brissac, qui le désigne plusieurs fois comme son secrétaire dans sa correspondance (coll. Gaign., vol. 327). Après la mort de Brissac, du Villars fut employé dans diverses négociations diplomatiques. Une de ses lettres du 11 novembre 1568 donne d'assez importants renseignements sur les négociations alors pendantes avec le Piémont (coll. Harlay Saint-Germain, vol. 320, 5, p. 133). Du Villars a écrit, sous le titre de *Mémoires*, l'histoire des campagnes de son maître de 1550 à 1560. Ses récits, souvent anecdotiques, enrichis de pièces officielles aujourd'hui perdues, sont la meilleure source d'informations que nous possédions sur les guerres de la haute Italie pendant le règne de Henri II. Les mémoires de du Villars ont été recueillis dans toutes les grandes collections de mémoires sur l'histoire de France.

2. Ce passage, depuis *Et pour ce que j'ai dit* (p. 153, ligne 22), est inédit. On lit seulement dans les éditions précédentes : « Cependant les nouvelles vindrent comme monsieur de Termes s'en venoit avec charge du roy : cela fut cause que plusieurs parlèrent diversement de cela, et en disoit-on diverses raisons. Un secrétaire de monsieur le mareschal de Brissac, nommé Verbin, *arriva le lendemain....* » La restitution de ce récit est d'autant plus importante que Monluc y fait clairement allusion au milieu du liv. VI. Voyez l'introduction du t. I, p. XXII. Du reste le premier éditeur des *Commentaires* avait signalé avec franchise cette lacune de son manuscrit. On lit sur les marges de l'édition originale : « Il defaut ici beaucoup de particularitez de ce siége, escrites par le seigneur de Monluc, comme il appert par le 6me livre. »

à midy avecques de lettres à tous les princes, s'excuzant que ceste charge de monsieur de Termes n'estoict jamais venue de luy. Et me dict ledict Boyvin, de la part de monsieur le mareschal, qu'il me prioict bien fort que je parlasse à tous les princes, affin qu'ilz n'eussent ceste oppinion de luy : ce que je fiz, encores que je n'eusse pas peult estre autant de crédit que beaucoup d'autres; mais je ne sçay que c'est, j'en ay tousjours eu plus que je n'avois espéré. Et pour ung mot seullement que je diz à ce Boyvin, qu'estoict qu'il sembloict advis à monsieur le mareschal de Cossé, au viscomte de Gordon et à moy, que monsieur le mareschal debvoict mander au roy de destarder la venue de monsieur de Termes pour quelques jours, estant ces princes marris de ce que le roy les vouloict fere commander à ung gentilhomme que alors n'avoict aultre tiltre, il y avoict du dobte que les princes s'en allassent du camp[1]; ce qu'ilz ne pouvoinct fere sans que beaucoup de gens les suivissent, qui pouvoict apporter beaucoup de préjudice à son service : qu'estoict tout le propoz que monsieur le mareschal de Cossé, le viscomte de Gordon et moy, avions tenu le soir devant[2]. Mais cest homme de bien alla dire à monsieur le mareschal que j'avois dict que moymesmes n'obéirois poinct à monsieur de Termes[3],

1. Var. des éd. pr. : «.... *pour quelques jours*, car peust estre ces princes feroient dificulté d'obéir à un gentilhomme parce que ledit sieur de Termes n'avoit lors aultre tiltre et que cela peust estre les occasionneroient de quitter l'armée. *Ce qu'ils...* »

2. Var. des éd. pr. : «.... *à son service*. Lesd. sieurs de Gonnor, le vicomte de Gordon et moy, n'avions tenu le soir auparavant autre langage, *mais....* »

3. Boivin du Villars rapporte en effet dans ses *Mémoires* que

à quoy je ne pensay jamais : car autresfois je luy avois obéi, et n'estois pas si haut monté sur mes mulletz et coffres[1], que je voulusse fere le prince. Il a tousjours esté mon amy et de tous mes frères, autant ou plus que de gentilhome de la Guyenne : et tout jamais avons vescu ainsi. Cela cessa et marcheasmes droict à Montcalvo, attendant la venue de monsieur de Termes, qui arriva au siége, et en uza fort sagement; aussi estoict-il fort advisé, car il ne se voulut jamais entremettre de commander.

Nous mismes le siége au chasteau, car la ville feust emportée, aussi n'estoict-elle pas forte; et le batismes par le cul d'ung bastion à main droicte de la porte. Et ne s'y peult fere bresche qu'il n'y failleust monter avecques des eschelles, de sorte que noz gens l'ayant voulu tenter feurent repoussés. J'allay la nuict recognoistre le fossé jusques soubz le pont levis, contre la muraille, pour veoir s'il n'y auroict poinct de flanc qui deffendist la porte, et trouvay qu'il y en avoict ung bas, qui battoict au long du fossé. Ilz me jectarent des sercles à feu, et m'y blessarent ung sergent de la compaignie de monsieur de Lioux, mon frère : et si n'estions que trois, qu'entrasmes dens le fossé. Je fiz une consultation avecques monsieur de Caillac,

les princes et seigneurs de l'armée se mutinèrent à la nouvelle que de Thermes venait remplacer Brissac; et parmi les plus mutins il cite Monluc (du Villars, liv. VI).

1. *Monter sur mes mulets et coffres*, au fig., avoir de nombreux bagages, signe évident de grandeur et de richesse. Un passage des *Commentaires* qu'on lira plus loin dans le même livre donne le sens de cette expression. Les anciennes éditions portent *Monter sur mes mulets de coffres*, ce qui n'a pas de sens. Ce proverbe ainsi dénaturé a vainement exercé la perspicacité de Lacurne Ste-Palaye.

que nous missions deux canons sur la contrescarpe, viz à viz de la porte, et que nous tirissions droict aux piéces de bois où les chaisnes estoinct attachées; et qu'ayant rompu le bois, le pont tumberoict sur le bord du pont du cousté de decà et que nous aurions la porte libre et ouverte, et metrions en pièces bientost l'autre qui estoict dedens; et le dismes tout à monsieur d'Aumale, qui le nous laissa fere. Et la nuict prochaine nous y mismes les gabions et trois canons, et l'eusmes faict[1] à une heure après minuict. Tous les princes vindrent veoir nostre besongne : et monsieur d'Anguien me prenant par le faulx du corps me dict : « Vous avés esté mon soldat autresfois, à présent je « veulx estre le vostre. — Monsieur, dis-je, vous soyés « le bien venu : ung prince ne se doibt pas desdaigner « au besoing de servir de pionnier, voicy besongne « pour tous. » Monsieur le mareschal de Cossé y arriva peu après eux, que je l'y amenay moy-mesmes[2]. Après que ces princes et seigneurs eurent veu tout, ilz s'en allarent reposer attendant le jour; je demeuray là. Le matin comme le cappitaine du chasteau se vist bridé d'este sorte, comensa à fere sonner la chamade, et se rendit vies et bagues sauves[3], avec permission de

1. Var. des éd. pr. « .... *attachées*, afin que le pont tombant d'un autre costé, et ainsi nous mettrions bientost en pièces la porte qui estoit par le dedans. Nous dismes à monsieur d'Aumale, qui nous en laissa faire. La nuit suivante nous logeasmes les gabions et trois canons, ce qui fut *fait*.... »

2. Var. des éd. pr. « *Monsieur* de Cossé y arriva peu après, lequel je prins par la main et l'amenay voir tout nostre fait. »

3. La ville de Moncalvo, suivant de Thou, fut escaladée le 7 octobre par Salvoison, gouverneur de Cazal. Le château fut pris le lendemain.

traisner une petite piéce d'artillerie, pour luy sauver son honneur, et s'en alla droict au Pont d'Asteure[1], où estoict dom Arbre, leur maistre de camp, qui ne luy donna pas loeisir d'entrer en aulcune maison pour conter sa fortune; car soubdain il le fist pendre et estrangler, comme il méritoict, car pour le moingz debvoict-il attendre ung assaut ; il nous eust donné prou d'afferes.

Vous qui vous enfermés dens les places, advisés à ne prendre pas sitost l'effroy, et encores que vostre ennemy ayt bien accommodé tout son faict, et que vous ayés occasion d'entrer en quelque sobçon que le vostre aille mal, si est-ce que s'il y a tant soit peu d'apparence de vous pouvoir deffendre, esvertués-vous, retranchés-vous. Et pensés que vostre ennemi a plus de peur à vous attacquer, que vous n'avés à vous deffendre : car la place est bien chétive si vous n'avés quelque moyen de soustenir, puisque vous avés osé attendre le canon. Ne pensés pas sauver vostre honneur, pour emporter ou vostre enseigne ou quelque piéce d'artillerie, comme fist cestuy-cy : car tout cela enfin n'est pas grand cas. Et celluy qui vous assiége le vous accorde aiséement, pourveu qu'il en ayt le profict et vous la honte et le dommage. Songés les regrets que ce pauvre cappitaine, qui se rendit si légérement, faisoict estant sur la potence, et s'il n'eust pas mieux aymé morir sur la bresche. Lorsque vous aurés faict tout ce qu'ung homme de bien peult fere, il n'y a poinct d'ordre, il se fault rendre.

Ceste prinse importa fort : car Moncalvo bridoict

1. Ponte Stura, sur le Pô.

et tenoict subject non seullement le Pont d'Asteure, mais toutes les places le long du Pau, et de la plaine du marcquisat de Montferrat, et avec cela asseuroit fort Cazal. L'armée séjourna là sept ou huict jours, pendant lesquelz arrivarent les nouvelles aux princes et à monsieur d'Aumale, que le roy avoict quelque mescontentement pour la désobéissance que j'ay desjà dict. Je feuz meslé parmy ceste belle histoire, m'ayant presté quelque bon personnaige ceste bonne charité de dire que je mectois le feu aux estoupes. Et vint la choze si avant que monsieur le conestable m'envoya une lettre, par laquelle il me mandoict que le roy luy avoict commandé m'escripre que je me retirasse chez moy, et que pour ceste guerre il ne vouloict plus que je m'en entremisse. Cela ne m'estonna pas fort, car je sçavois bien que le roy me feroyt cest honneur de m'ouir. Monsieur le mareschal de Brissac envoya quérir son frère, monsieur le mareschal de Cossé, et l'envoya à la cour, lequel asseura le roy du contraire de ce qu'on luy avoict faict entendre de moy, dont le roy m'en tinst quicte à mon arrivée. Car cela feust cause que je m'en allay à la cour : et me fist aussi bonne chère que de coustume, s'informant bien particulièrement des afferes du Piémont, mesmes des princes qu'il y avoict en nostre armée, desquelz le roy n'estoict guières content : mais je n'avois garde de trop parler; car après, ou monsieur le conestable, ou madame de Valentinois l'eussent sceu, et de main en main il eust esté dict que c'estoict Monluc qui en avoict conté.

O qu'ung homme qui vit parmi les grandz, doibt estre sage! Les rapporteurs n'ont rien de bien au

ventre, autant en vouleust-on fere de monsieur de Strossi au retour d'Ytalie : bien me servit d'en parler sagement[1]; car la royne et luy m'en sentirent bon gré. Il fault bien, si vous sçavés quelque chose fort importante, en advertir vostre maistre; mais pour l'aller entretenir en disant : Sire, ung tel faict mal, ung autre va laschement en besongne, ung autre faict ceci et cela, vous mérités qu'on vous donne des poignardades, car il fault parler autrement des grandz. Celuy qui avoict dict au roy que j'estois cause du trouble, c'estoict ung meschant homme ; car il n'en estoict rien. Il ne fault pas trouver estrange si l'on preste des charités à moy, qui suis pouvre gentilhomme : l'on en preste bien aux princes et aux autres, pour bien grandz seigneurs qu'ilz soinct. Ce sont choses ordinaires à la cour des princes. C'est là où on faict proffict : car le recullement d'ung sert d'avancement à l'autre, ilz jouent aux boute-hors; il n'y a ordre, il fault passer par là : car ung bon cœur ne peult demeurer chés soy; et qui se veult chauffer, il fault qu'il s'approche du feu ou du soleil. Nostre soleil c'est le roy, qui nous esclaire et eschauffe de ses rayons, quelque part que nous soyons. Si quelcung se met au devant, il faut prendre patience, avec la devise de monsieur de Guyse, *chascun son tour*.

Après avoir quelque peu séjourné à la cour, je prins congé de Sa Majesté, et m'en vins à ma maison, où je demeuray cinq ou six mois en repos. Lors que j'estois occupé pour accommoder les afferes de ma maison, laquelle je n'avois eu le loisir jamais de reco-

1. Voyez plus haut p. 136.

gnoistre, Sa Majesté me despécha ung corrier, pour me fere venir là où il seroit, en poste, m'escripvant que j'envoyasse mon train droict à Marseille, sans me mander là où il me vouloict envoyer; ce que je fiz : car je n'ay jamais esté rétif. Et estant arrivé à la cour, je trouvay deux gentilshomes Siennois qu'estoinct venus supplier Sa Majesté, de la part de tout leur païs, me vouloir envoyer par delà, pour les commander, faisant de grandes plaintes contre monsieur de Soubise[1], non qu'il les tiranizast, ni fist aucun déplaisir, mais pour quelques places qu'estoinct perdues de leur estat : et croy que monsieur de Soubise y avoict faict ce qu'il avoict peu ; mais nul ne prend en gré aucune perte. Tout le monde juge les choses par l'événement. Et comme je feuz arrivé, le roy dict qu'il failloict que je retournasse à Montalsin, pour y estre son lieuten-

1. Jean Larchevêque de Parthenay, baron de Soubise, d'abord employé dans d'obscures négociations en Italie, fut nommé lieutenant du roi dans la province de Sienne par lettres du 10 juillet 1555 (Bibl. imp., f. f., vol. 3915, f° 125), puis remplacé dans son commandement par Monluc, sur la demande des Siennois, vers le mois d'août 1556 (lettre du roi à la république de Sienne; coll. Gaign., vol. 341, f° 25). Soubise fut fait chevalier de l'ordre le 7 décembre 1564, à Saint-Germain (*Mémoires de Castelnau*, 1731, t. I, p. 368). Il était protestant et fut nommé par ses coréligionnaires gouverneur de Lyon (ibid., p. 770). Il mourut en 1566. On conserve dans la collection Gaignières, vol. 412, un recueil de ses lettres de 1552 à 1558. Soubise tenait un rang important dans son parti. Après sa mort, les chefs protestants adressèrent à sa veuve des lettres de condoléance dont les copies sont conservées dans la collection Dupuy (vol. 770, f° 428 et suiv.). On y trouve des lettres de Jeanne d'Albret, de l'amiral Coligny et de Charlotte de Laval, sa femme, de la dame de la Rochefoucault, du vicomte d'Aubeterre, de Théodore de Bèze, etc.

nent général. Je contestay une grande pièce pour n'y aller poinct, non que la charge ne feust honorable : mais j'avois crainte de m'y embarcquer sans biscuit. Et à la vérité, qui veut bien fere ses afferes, il ne fault aller si loing, car on ne s'en souvient pas : et si quelque chose se présente pour vostre advancement vous n'en avés nulle nouvelle. Mais pour l'honneur et la repputation, il vaut mieux estre souvent loing que près. Vostre renommée croist plus tost, et les estrangers vous révèrent plus que les vostres. D'ailleurs je désirois estre employé aux guerres en la France, près de Sadicte Majesté : mais il ne feust possible m'en pouvoir excuser : aussi je n'eusse sçeu refuser mon bon maistre. Les Siennois, dès que je feuz arrivé, pourchassarent Sa Majesté encores plus fort, pour m'y fere aller [1], preschant plus de louanges de moy que je n'en méritois. Or, sans plus séjourner, je partis et prins mon chemin à Marseille, où je trouvay sept enseignes de gens de pied, que le roy envoyoict à Rome, lesquelles monsieur de la Mole [2] commandoict : et mon premier filz Marc-Antoine [3] estoict ung des cappitaines avec le cappitaine Charry. Le baron de la Garde nous embarcqua, et nous descendit à Civita-Vecchia : et incontinent prins la poste et m'en allay à Rome [4].

1. Var. des éd. pr. : «.... pressèrent Sa Majesté encore pour me faire partir.... »

2. Jacques de la Molle. Voyez le t. I, p. 397, note.

3. Marc-Antoine de Monluc, fils aîné de l'auteur des *Commentaires*, avait été page de la duchesse de Guise, depuis duchesse de Nemours. Il fut frappé d'une balle perdue en revenant d'une expédition contre Ostie en 1557.

4. On s'étonne de voir Monluc, nommé lieutenant du roi à Montalcin et envoyé en toute hâte dans son gouvernement, aller à

Or le cardinal Caraffe, qui estoict venu en France, supplia le roy de commander que, s'ilz avoinct affere à Rome pour le service du pape, que je m'y arrestasse pour quelque temps, ce que Sa Majesté me commanda. Et trouvay ledict cardinal desjà arrivé à Rome; et feuz fort bien venu de monsieur le mareschal de Strossi, dudict sieur cardinal, et du duc de Palliane[1], son frère. Et le lendemain me mennarent baiser les piedz du pape, lequel me fit fort grande chère, s'enquérant de moy des particularités de la France. Le duc d'Albe avoict desjà son camp à vingt mil près de Rome.

Rome et demeurer auprès du pape. L'auteur des *Commentaires* oublie de nous faire connaître un fait important survenu dans l'intervalle : une guerre allumée par la haine de Paul IV contre les Espagnols avait éclaté entre le Saint-Siége et l'empereur. Le duc d'Albe, gouverneur de Naples, avait envahi les États romains et menaçait le Saint-Père lui-même dans sa capitale. On peut consulter sur cette guerre, outre les historiens généraux, les *Mémoires-journaux* du duc de Guise, les *Mémoires de Ribiers* et une chronique espagnole *De la guerra de Campana de Roma*, écrite par Alexandre Andrea, témoin oculaire; enfin le compte détaillé es dépenses de l'armée du duc de Guise, conservé à la Bibliothèque impériale sous le n° 10395 du fonds français.

1. Jean Caraffa, comte de Montorio et duc de Palliane, neveu du pape Paul IV, frère du cardinal Caraffa dont nous avons parlé p. 4. Paul IV et ses deux neveux consacrèrent tous leurs efforts à chasser les Espagnols et les Allemands du territoire de l'Italie méridionale. Aidés par le roi de France qui leur envoya le duc de Guise à la tête d'une armée, ils entrèrent en campagne. Malheureusement les désordres du cardinal Caraffa, les excès de toutes sortes commis par le duc de Palliane, avaient souillé cette patriotique levée de boucliers. Après la mort de Paul IV, les deux frères, déjà exilés du vivant de leur oncle, furent condamnés à mort. Ils furent réhabilités quatre ans après. On conserve dans la coll. Dupuy (vol. 697) et dans le fonds français (vol. 3118) deux recueils de pièces intéressant le duc de Palliane.

Ledict cardinal avoict faict une levée de trois mil Suisses, qui desjà estoinct arrivés à Rome. J'estois tousjours d'oppinion que nous sortissions à la campagne à dix milles de Rome, et que là nous nous campissions en attendant que le duc d'Albe s'approchast des murailles de la ville, craignant tousjours qu'il adviendroict ce qu'il advint : mais le seigneur Camille Ursin[1], qui gouvernoict les afferes de la guerre pour le pape, n'y vouleust jamais entendre, et commensa à desseigner des fortifficquations par dedens la ville, près des murailles, et me feust baillé ung quartier. Et dura plus de trois sepmaines que le duc d'Albe ne s'approchast de plus de cinq à six mil. Et se donnoinct toute la nuict les Romains l'alarme entre eux-mesmes, de sorte qu'on ne voyoict que fouir gens vers Saint Pierre, autres fouir aux maisons des cardinaux, qui tennoinct le party du roy d'Espaigne : et ne viz jamais tel désordre. Ce peuple n'est guières aguerri : aussi est-il composé de diverses nations. Je croy que ce n'est pas la race des Cesars, Catons, Scipions et autres. Il y a là trop de délices et voluptés pour produire grand nombre d'hommes de guerre. Et parce qu'il sembla advis à messieurs les cardinaux d'Armagnac, et du Bellai[2], de Lansac, et d'Avanson, que si je faisois une

1. Camille des Ursins, marquis de Tripalda, né en 1491, fait capitaine général des troupes de l'Église sous Paul IV. Il mourut le 3 avril 1559.

2. Jean du Bellay, frère de Guillaume du Bellay, dont nous avons déjà parlé (t. I, p. 262), cardinal, homme d'État et poëte latin. Il devint évêque de Paris, de Limoges et du Mans, archevêque de Bordeaux, lieutenant du roi en Picardie et en Champagne, successivement ambassadeur en Angleterre et en Italie. A Rome, où il passa une partie de sa longue carrière, il reçut le déca-

remonstrance aux cappitaines commandans en la citté, pour leur apprendre l'ordre que j'avois tenu à Sienne, qu'ilz le prendroinct en meilleure part de moy que de tout autre, leur souvennant et à toute la citté, de la repputation que j'avois acquise audict siége ; monsieur le mareschal de Strossi et monsieur le cardinal Caraffe feurent de ladicte oppinion : et firent venir tous les capporiaus et tous leurs cappitaines, enseignes et lieutennens dens la basse-cour du logis de monsieur d'Avanson, qui pour lors estoit embassadeur ; et là je leur fiz la harangue, qui s'ensuit, en la présence desdicts sieurs en langage ytalien. Monsieur de Lansac est en vie, qui me dict qu'il n'eust jamais pensé qu'ung Gascon feust devenu bon Ytalien.

« Messieurs, despuis que le duc d'Albe s'est approché ung peu de vostre cité, il nous semble, à nous aultres François, que vous estes entrés en une si grande peur et sans grande occasion, que la moindre chose, que vous aultres entendés la nuict par votre ville, vous entrés en tel effroy[1] que, si les ennemis s'approchoinct de voz murailles, lorsque ceste confusion est parmi

nat du Sacré Collége pendant le conclave de 1556, malgré sa qualité de prélat français (lettre de du Bellay au connétable, du 18 octobre 1556; f. fr., vol. 3142, f° 41). On conserve un grand nombre de ses lettres à la Bibliothèque impériale (coll. Dupuy, vol. 265; V^c de Colbert, vol. 23; coll. Gaign. vol. 322 et suiv., 2789 et suiv.; f. fr., vol. 3000 et suiv.). Le P. Griffet lui a consacré une notice (P. Daniel, IX, 621).

1. Var. des éd. pr. : «.... *à nous* qui sommes François, que vous avez conceus quelque nouvelle peur et sans grande occasion, de sorte que pour la moindre chose vous entrez dans un merveilleux *effroi*. »

vous, ilz entreroinct dens vostre ville tout à leur aise, sans grande contrediction : pource qu'au lieu que vous debviés tenir ung silence dens vostre cité, mesmement la nuict, et que vous debviés plustost courir aux murailles, que de vous mettre au grand désordre, que vous faictes ; car on void une partie courir à Saint Pierre, autres aux églises, autres aux maisons des cardinaux espaignolz avec toute la confusion du monde. Cela me semble que ne peut procéder que d'une des deux choses, ou bien faulte de cœur, ou faulte que vous ne commandés pas bien l'ordre qu'il fault que voz gens tieignent, quand les afferes se présentent, tant la nuict que le jour. Si vous le faictes pour faulte de cœur, c'est donc signe que vous n'aviés pas bien considéré quelles gens sont voz ennemis. Et que peuvent-ilz estre autres qu'hommes comme vous? Ne portons-nous pas les armes pareilles aux leurs, et aussi bonnes que les leurs? Ne sont-ilz pas subjectz à recevoir la mort de noz coupz, comme nous des leurs? La querelle du pape n'est-elle pas si juste et sainte, et meilleure que la leur? Ce qui nous doibt fere espérer que Dieu est avec nous. Et quelle part ni pourtion a le roy d'Espaigne à Rome, ni aux terres du pape ni en voz maisons, pour fere que Dieu le veuilhe ayder plus qu'à nous? Et qu'est devenue la hardiesse de voz anciens Romains, qui vous ont laissé ceste grande renommée qu'ilz ont acquise en leurs vies? Quelle autre nation habite aujourd'huy à Rome, pour vous avoir ousté le cœur que vous ont laissé ceux de qui vous descendés de toute ancienneté, comme vous dictes? O messieurs, que vous faictes ung grand tort à ceste grande renommée de voz prédécesseurs de monstrer que vous ayés crainte de

gens qui ne sont que hommes comme vous! Vous faictes beaucoup pour les ennemis, de ce qu'ilz se pourront vanter avoir faict peur à ceux qui anciennement faisoinct trembler toutes les nations du monde. Si ceste peur procéde du mauvais ordre, que vous y avés donné à vostre commencement jusques ici, il n'y a rien encores tant gasté qu'en ung seul jour vous n'y puissiés remédier. Vous en allant tout à ceste heure, advisés d'où procéde ce deffaut, et promptement y remédiés. Et ainsi vous ferés cognoistre à tout le monde que ce n'est pas faulte de cœur, mais que c'est faulte de l'ordre; et ainsi tout vostre peuple reprendra courage se voyant dens le bon ordre que vous y aurés donné.

« Ne trouvés pas estrange si je m'esbahis de ce que je voy dens vostre cité, m'estant trouvé dens Sienne commandant au peuple; ayant le marcquis de Marignan plus de force deux fois que n'a le duc d'Albe. Je puis dire avec beaucoup d'honneur pour les Siennois, que je ne cogneuz à ma vie ung seul citoyen avoir peur. Bienheureux sont les Siennois qui ont monstré estre extraictz et vrais enfans légitimes de ces anciens Romains beliqueux[1], qui ont fondé ces murailles, et les leurs aussi, à ce qu'ilz m'ont asseuré : aussi portent-ilz mesmes armes que vous. Et encores que la cité soict perdeue, leur renommée et valeur n'est pas pour cela enterrée, qui donnera tousjours espérance à ung chescung qu'elle se pourra quelque jour, par leur vertu et hardiesse, reconquester. Que si vous ne faictes autrement que comme j'ay veu jusques icy, je veux

1. Var. des éd. pr. : «.... *de* vos anciens pères, *qui*.... »

dire que je seray tousjours plus asseuré de deffendre Sienne, n'ayant que les femmes siennoises avec moy pour combatre, que non pas deffendre Rome avec les Romains qui y sont. Excusés-moy, je vous prie, si je vous diz la vérité : car je ne le fais pour aucune commodité que je pense en pouvoir revenir au Roy, mon maistre, ni à moy; mais pour vostre bien et pour esviter la ruine totale de vostre ville, laquelle, si elle est envahie par voz ennemis, vous serés misérablement saccagés, et la ville pirement traictée qu'elle ne feust du temps de monsieur de Bourbon. Croyés, messieurs, que, si j'estois ayse de vostre perte, je ne vous ferois pas la remonstrance, en la présence de ces seigneurs, que je vous fais : mais, en estant marri comme vostre serviteur, puisque vous estes bons amis et confédérés du roy de France, mon maistre, et désirant mourir avecques vous pour vostre conservation, cela m'a constrainct vous fere entendre ce que je vous ay dict; et aussi que messieurs les ministres du Roy, qui sont icy, m'ont asseuré que vous la prendrés en meilleure part de moy que de tout autre, pour l'estime que vous avés de moy despuis le siége de Sienne; ce que je vous prie de ma part vouloir fere. Et si en aucune chose je vous y puis ayder, me le faisant sçavoir, je me transporteray incontinent à vostre conseil. Je croy que le souvenir du sac de vostre ville faict par le seigneur de Bourbon vous met en doubte. Vous feustes lors surprins, à présent vous avés les armes aux mains. N'ayés peur, ne craignés voz ennemis, ains despartés vostre ville, donnés à chescung son lieu pour se rendre au besoing : affin que vostre confusion ne nous oste le moyen de vous secourir, si l'ennemi se présente. Et

chassés la peur de voz citoyens, s'il y en a. Qu'on ne voye nulle confusion; et ne vous faschés du reste. Vous verrés bientost voz ennemis forcés de se retirer, sçachant le bon ordre que vous y aurés mis. »

Ilz me remerciarent bien fort. Et ainsi se departirent de nous, nous asseurant qu'ilz y alloinct donner tel ordre que les accidens, qu'estoinct survenus, n'y adviendroinct plus, me priant bien fort me vouloiz trouver en leur conseil l'endemain matin, et que là ilz me monstreroinct l'ordre qu'ilz y alloinct donner, pour prendre là-dessus mon advis et conseil; ce qui feust faict. Et regardasmes tous ensemble si bien à leurs afferes qu'il ne se parla plus de crainte, ni désordre. Je m'accostay des principaux du peuple et leur monstray ce qu'il failloict fere. Je les cogneuz de bonne volonté : toutesfois ceste grande multitude est formée de diverses humeurs. Il y a moyen de les ramener toutes à une, quand c'est pour leur bien et salut. Bref toutes choses se portarent mieulx, de quoy le pape me sentit bon gré.

Or le duc d'Albe, quelques jours après, remua son camp et print son chemin vers Tivoly, à douze mil de Rome. Je ne sçay si ce feust qu'il entendist que la ville se gardoict mieux qu'elle ne faisoict et que les choses estoinct changées, ou bien que son oppinion n'estoict de s'approcher plus près de la ville. Et pour ce que dans Tivoly estoict le seigneur Francisco Ursin[1] avec cinq enseignes ytaliens, et que la ville n'es-

1. Probablement Jean-François des Ursins, fils du comte de Petigliano, chevalier de Malte. Il mourut en 1567.

toict poinct forte, messieurs le mareschal, cardinal de Carraffe, et le duc de Paliane eurent crainte que le duc d'Albe s'en allast prendre Tivoly et mettre en pièces ce qui estoict dedens, ce qui feust cause qu'ilz me priarent de partir toute la nuict pour aller retirer le seigneur Francisco, me baillant les deux compaignies de chevaux-légiers de la garde du pape et les deux compaignies à cheval du duc de Paliane, que les cappitaines Ambros[1] et Bartholomé[2] commandoinct, et quatre cens harcquebuziers qui estoinct soubz la charge de mon filz Marc-Antoine et du cappitaine Charry. Le cardinal Caraffe m'avoict asseuré, sur son honneur, que les ennemis ne pouvoinct passer le Teveron[3] et que je pouvois fere la retraite, ayant tousjours le Teveron entre les ennemis et moy. Je feuz au soleil levant avec les gens à cheval à Tivoly, et les gens de pied arrivarent deux heures après moy; et trouvay que le seigneur Francisco ne sçavoit aucune nouvelle des ennemis, et, après l'avoir entendeu, je me dobtay de ce qu'il m'advint, car je sçavois bien, avant que partir de Rome, que le duc d'Albe avoict prins le chemin de Tivoly, et qu'il venoict à la desrobée surprendre le seigneur Francisco puisqu'il n'en sçavoict aucune nouvelle. Et ne fiz que manger bien peu, et fere repaistre mes chevaux, et manger ung peu noz gens de pied;

1. Ambros ou Ambrosy, que Monluc appelle plus loin Ambrois, était Parmesan. Il suivit le duc de Parme dans sa défection et fit sa paix avec l'empereur. Monluc, qui avait combattu près de lui, le retrouva dans les rangs ennemis. Voyez plus loin, p. 246.

2. Probablement Bartholomeo de Benevento (*Mémoires de Ribiers*, t. II, p. 678).

3. Le Tibre, *Tevere*.

Ordonnay au seigneur Francisco de fere sonner le tabourin pour desloger et mettre aux champs: et le priay de me prester ung cheval et deux de ses gens, qui cogneussent le païs, car moy-mesmes je voulois aller fere la sentinelle, cependant que tout le monde s'apprestoict pour partir; dont bien m'en print, car le seigneur Francisco avoict envoyé deux de ses gens pour descouvrir, et avoinct rapporté, cependant que nous disnions, qu'il n'y avoict aucunes nouvelles d'ennemis en tout le païs. Mais je ne m'en volsis pas arrester là, et m'en allay avec ces deux mesmes. Et comme je feuz hors Tivoly, au long d'ung cotau, je me mis soubz ung arbre, car il commençoict à fere grand chaud, et tout en ung coup j'apperçeus au long d'ung petit bois taillis force gens à cheval, qui alloinct droict au Teveron contre-bas, et d'autres que je voyois au long d'ung vallon, qui venoinct droict à moy : et au milieu d'une plaine au deçà de ce bois taillis, je voyois quelque chose, ne pouvant discerner que c'étoict.

Je manday promptement au seigneur Francisco que j'avois descouvert le camp, et qu'en toute diligence il fist sortir ses gens et s'acheminast par l'autre costé du Teveron. Et jamais le soldat, qui l'alla advertir, ne feust dans la ville, que voilà dix-huict ou vingt enseignes d'Espaignolz, qui estoinct couchés dens la plaine, levés et marcher. Je m'en veois au galop, et trouvay qu'il n'y avoict encores ung seul homme dehors : et fiz diligence de fere cheminer les enseignes ytaliens, faisant fermer la porte de la ville; et fiz là le tour d'ung fin homme, car j'emportay les clefz avecques moy, pensant que les ennemis ne peussent

de longtemps rompre les portes. Or le Teveron passe par le milieu de la ville, où il y a ung pont, et de beaux et bons molins dens la ville mesmes, lesquelz j'avois commensé à fere rompre dès mon arrivée : mais cela ne peut estre achevé. J'avois laissé le cappitaine Charry à la porte, et mon filz Marc-Antoine au pont, pour le soustenir, et j'allois et venois fere haster les Ytaliens de cheminer ; et comme ilz feurent tous dehors la porte, j'allay retirer le cappitaine Charry, et commençames à rompre le pont qui estoict de bois, et tout incontinent les ennemis feurent dens la ville. Je miz des harcquebuziers dens des maisons, qui regardoinct au long de la rue. Les soldatz firent extrême diligence d'achever de rompre le pont : puis m'acheminay droict à la porte. J'avois mis la cavallerie devant les Ytaliens. Et failloict que nous passissions par les estroictz des rochiers, ne pouvant aller qu'ung à ung, jusqu'à ce que nous feusmes en la plaine. Et, à la sortie de la porte, nous eusmes les ennemis sur les bras, et n'y a pas cinquante pas jusques au destroict du chemin. Et voyant qu'eux-mesmes ne pouvoinct venir qu'ung à ung, ilz nous laissarent et retournarent saccager la ville. Leurs Ytaliens venoinct après les Espaignolz et pensoinct entrer dens la ville, pour avoir leur part du sac, mais les Espaignolz ne leur vouleurent jamais ouvrir ; et s'amusarent à la porte, et les Espaignolz à saccager. Et, comme nous feusmes à la plaine, je fiz prendre à mon filz et au cappitaine Charry, avecques les quatre cens harcquebuziers, à main droicte, au long d'ung cotau, à plus de mil pas de nous, et les deux compaignies du duc de Paliane : et leur diz le secret, que si les ennemis passoinct le

Teveron, qu'ilz gaignassent tousjours au long des cotaus, tirant à Rome, et qu'ilz ne se sociassent poinct de moy. Autant eust valeu perdre toutes les enseignes qu'avoict monsieur de la Mole, comme ces quatre cens harcquebuziers; car c'estoict la fleur de toutes les compaignies. Je ne feuz jamais à demi-mil dens la plaine, que voilà toute la cavallerie sur le Teveron, et leurs Allemandz; et commensarent à passer, mesmement quelques gens à cheval auprès du molin, qui ne pouvoinct passer qu'ung à ung. Je tenois tout pour perdeu, car il me failloict retirer douze mil devant tout le camp, et pensois bien que la cavallerie passeroict force harcquebuziers en crope : mais si je perdois les ungz, je ne voulois pas perdre les autres.

Le seigneur Francisco marchoict tousjours le grand pas, à une harcquebuzade du Teveron, et les autres au long du cotau viz-à-viz de nous. Voicy arriver cinquante ou soixante chevaux des leurs; je prins l'ung des cappitaines de la garde avecques sa cornette, et l'autre suivoict tousjours les gens de pied, et les faisoict haster : et tournay vizaige droict aux ennemis, lesquelz firent haltou; et moy, faisant semblant de les charger, ilz me tournarent le dos pour s'en retourner, ne sçay pourquoy : et je retournay à mon chemin. Despuis ne firent semblant de venir à moy, combien que tousjours arrivoinct de leurs gens, mais c'estoinct trois ou quatre. Et, comme ilz me virent bien avant, ilz tournarent en arrière, et s'allarent amuser à prendre du bestail dans des predz. Il faut sçavoir quelle estoict ma délibération, et veoir si je me voulois perdre avec ceux-là, ou si je me voulois sauver vers les nostres : le duc de Paliane m'avoict donné ung turc

gris, qui volloict sur terre; j'estois délibéré de mesler les cartes là, et, n'y voyant aulcung ordre de se sauver, je me voulois retirer jusques aux nostres, qui alloinct droict à ung chasteau qui tenoict pour le pape, et y avoict garnison; et faisois estat de sauver la pluspart de la cavallerie, car il n'y avoict que cinq milles jusques au chasteau. Ung trompette nous dict deux jours après que jamais le duc d'Albe ne vouleust laisser passer le seigneur Ascanio de la Corne[1], pour ce qu'il n'avoict là ung seul harcquebuzier que des Allemandz, car tous les Espaignolz et Ytaliens estoinct à Tivoly. Et ainsi me retiray droict à Rome, et manday à noz gens venir à nous; et nous r'alliasmes au pont, qu'est le plus près de Rome, où passames, estant trois heures de nuict, quand nous arrivasmes à Rome. Voilà la fortune que j'euz à cette retirade[2].

1. Ascanio della Corna, né en 1516, neveu de Jules III, avait été général des troupes du pape. Il fut battu par Strozzi en 1554 et fait prisonnier (Bibl. imp., f. Saint-Magloire, vol. 95, f° 41). Disgracié par Paul IV comme appartenant au parti espagnol, il entra au service de Charles-Quint. En 1556, il était auprès du duc d'Albe. Il mourut à Rome, après la bataille de Lépante, le 4 décembre 1571. On trouve des documents sur sa captivité dans une lettre de Strozzi (f. fr., vol. 3090, f° 13) et dans une pièce contenue dans la coll. Clerambault (vol. 59, f° 1805).

2. Une lettre collective de Strozzi, d'Avanson et Lansac, écrite de Rome, datée du 29 septembre 1556, raconte cette même escarmouche f. fr., vol. 3142, (f° 13). Elle nous apprend que Monluc eut le temps de détruire huit moulins, sur treize ou quatorze, pour les empêcher de servir à l'ennemi. Malheureusement une quantité de vivres considérable qui se trouvait dans la ville tomba entre les mains du duc d'Albe. Cette lettre a été imprimée d'après une copie dans les *Mémoires-journaux* du duc de Guise (coll. Michaud, p. 300).

Ne vous fiés jamais, cappitaines mes compaignons, quand vous arriverés en quelque lieu, si vous estes tant soit peu en dobte, à ce qu'on vous dira : car c'est tousjours la coustume; quand vous arrivés, on vous caresse, on vous prie de reposer. Ne faictes pas cela. Voyés le lieu où vous estes. Recognoissés le tout. Ung des plus grandz cappitaines que l'empereur eust jamais, qui feust le seigneur Pescaire, pour s'estre fié à son arrivée en une ville d'Ytalie, feust prins, et si avoict trois ou quatre mil hommes, qui feust une grande honte à ung si grand cappitaine. Il en jectoict la faute sur ung autre, comme luy-mesme m'a dict. Si j'en eusse faict ainsi, le seigneur Francisco m'eust faict souffrir une escorne, et peult estre perdre la vie.

Deux nuictz après, lesdictz seigneurs me baillarent deux compaignies ytaliennes pour les menner à Veletre[1] au duc de Somme[2], qui est au delà de Marin au long de la mer six ou sept mil. Je cheminay toute la nuict, ayant avecques moy les deux compaignies du duc de Paliane : et commanday que noz chevaux eussent repeu dens une heure et demie. Le duc de Somme me voulloict arrester à toute force ceste nuict-là, mais je n'y vouleuz jamais entendre ; car je pensois bien que le duc d'Albe n'estoict pas sans espions à

1. Velletri, à vingt milles de Rome.

2. Jean Bernard de Saint Severin, duc de Somme, capitaine politain, suivit l'armée française dans sa retraite. Il devint colonel général des Italiens sous le règne de Charles IX, et mourut à Langeais-sur-Loire, le 25 mai 1570, à l'âge de soixante-quatre ans (De Thou). On trouve des lettres du duc de Somme dans le vol. 352 de la coll. Gaignières.

Rome, veu qu'il y avoict tant d'Espaignolz et gens qui tenoinct le parti du roy d'Espaigne. Et me mis, après avoir repeu, en chemin, qui feust quarante-cinq ou quarante six mil à aller ou venir; et arrivay à trois heures de nuict à Rome, dont bien m'en print : car deux heures avant jour arrivarent six cens chevaux et cinq cens harcquebuziers à cheval à Marin, et trouvarent les nouvelles que j'estois repassé. Et voilà une autre fortune qui m'advint, où il ne me feust pas besoing avoir laissé l'entendement au logis. Or il fault que j'en mecte par escript une autre, qui m'arriva six jours après : et ne feust-ce que pour fere rire ceux qui liront ce livre, et le discours de ma vie.

Or, cinq ou six jours après ce rencontre, estant tousjours le camp du duc d'Albe à Tivoly, le baron de la Garde manda à monsieur le mareschal de Strossi, de Civita-Vechia, que, s'il luy vouloict envoyer quatre cens harcquebuziers, qu'il les embarcqueroict dens les gallères et qu'il les iroict descendre à Neptune[1], qu'est une place forte sur le bord de la mer, laquelle entre dens les fossés, et qu'on pourroict brusler les basteaux que le duc d'Albe y avoict faict amener, pour fere ung pont à Ostie, affin de passer le Teveron du costé de deçà comme il fist après. Or monsieur le mareschal m'en laissa la charge. J'y envoyay mon filz Marc-Antoine, et le cappitaine Charry avecques les quatre cens harcquebuziers, lesquelz y allarent par eau[2]. Et comme ilz furent à Civita-Vechia, il les embarcqua, et les alla descendre audict Neptune. Mais il ne feust possible

1. Nettuno, au sud d'Ostie.
2. Var. des éd. pr. : «.... *par* envie. »

de les brusler; car il les avoict mis dens le fossé, et les deffendoinct de la forteresse. Et comme les afferes de la guerre sont incertaines, il m'advint que le jour mesmes qu'ilz arrivarent à Neptune, qu'ilz demeurarent deux jours, je m'allay promener le soir hors de la porte de Rome, qui va à Marin, et trouvay ung homme qui venoict de Marin. Je luy demanday qu'il estoict, il me dict qu'il estoict l'hospitalier de Marin; et cogneuz à sa langue qu'il n'estoict pas Ytalien, ce qu'il me confessa, car il me dict qu'il estoict François et qu'il estoict pouvre homme, réduit à cest hospital de Marin. Je luy demanday qui estoict à Marin, il me dict que le matin le seigneur Marc-Antoine Collonne[1] y estoict arrivé avec sa compaignie de cinquante hommes d'armes, n'ayant rien avecques luy davantage, homme de pied ni de cheval. Or les compaignies d'hommes d'armes en Ytalie n'ont poinct d'archiers comme les nostres. Marin est audict Marc-Antoine; et parce que j'avois entendeu à Rome qui il estoict, l'on le m'avoict dépeint estre ung june seigneur de vingt à vingt-deux ans, plein de bonne volonté, et riche de quatre-vingtz mil escuz de rente. Paliane estoict à luy, que le pape luy avoict osté et donné à son nepveu, que l'on appelloict despuis le duc de Paliane. Le tiltre ne luy dura guières; car il la recouvra après.

1. Marc-Antoine Colonna, amiral du Saint-Siége sous Pie V, se distingua à la bataille de Lépante en 1571. Au retour de cette campagne, il reçut les honneurs du triomphe, à l'imitation des anciens généraux romains. Il entra ensuite au service de Philippe II, qui le nomma vice-roi de Sicile et chevalier de la Toison d'Or. Il mourut le 2 août 1584.

Or après que j'euz laissé cet hospitalier, il me va en l'entendement que facilement je prendrois prisonnier ce seigneur romain, et que, si je le pouvois attraper, j'estois riche à jamais : car pour le moingz j'en aurois quatre-vingtz mil escuz de rançon, qu'estoict son revenu d'ung an; ce n'estoict pas trop. Je vais discourir en moy-mesmes que monsieur de la Molle viendroict avecques moy, mennant trois cens harcquebuziers seullement, et les laisserois à moitié chemin auprès d'une tour, où il y avoict des cabanes pour retirer le bestail; car j'avois recogneu le chemin, allant et retournant à Veletre, et que je prendrois le cappitaine Ambros, lieutennent d'une compaignie du duc de Paliane, avec vingt-cinq chevaux des meilleurs et les plus courans de sa compaignie, et que j'emprunterois du seigneur Aurelio Fregouse[1], son lieutennent, et sa cornette avec trente-cinq salades seullement, des meilleurs qu'il eust, et les meilleurs chevaulx; et que je laisserois à une portée d'harcquebuzade de monsieur de la Molle, tirant vers Marin, le cappitaine Ambros avecques les vingt-cinq salades, et moy je m'en irois, avecques celle du seigneur Aurelio, me mettre en embuscade auprès de Marin soubz les vignes, et ung peu à main gauche du grand chemin, et que j'envoyerois six salades donner l'alarme ung peu devant le jour à Marin, et qu'estant le seigneur Marc-Antoine june seigneur et plein de bonne volonté, il ne feroict

1. Aurélio Frégose, fils naturel d'Octavien Frégose, doge de Gènes, capitaine italien, tour à tour au service du roi de France, du pape et de l'empereur. En 1554, il fut blessé au combat de Marciano, dans les rangs de l'armée de Strozzi; en 1557, il s'attacha définitivement au service du duc de Florence.

poinct de faulte de sortir. Et faisois estat que, à poinct nommé, il sortiroict au poinct du jour, et que les six salades l'ameneroinct à nostre embuscade, et que je prendrois la cargue avecques les six salades à sa veue, et qu'il me suivroict à toute bride voyant une cornette, laquelle luy feroict joye de la pouvoir prendre, pour avoir plus de repputation de sa victoire.

Or comme j'euz tout cela discoru en mon entendement, je le tennois aussi asseuré mon prisonnier, comme asteure le contraire, et[1] m'en retournay dens la ville, et parlay au seigneur Aurelio, lequel me presta son lieutennent et son enseigne avec les trente-cinq salades; pareillement en parlay à monsieur de la Molle et au cappitaine Ambros. Le lieutennent du seigneur Aurelio, qui estoict Grec, s'appeloict le cappitaine Alexis; nous nous assignasmes à l'entrée de la nuict à la porte; et ne volsis rien dire de mon entreprinse à monsieur le mareschal, ni à personne de ceux que j'amennois, jusques à ce que nous feusmes hors la ville : et alors je tiray à part monsieur de la Molle et les cappitaines Ambros et Alexis, et leur diz mon entreprinse, laquelle ilz trouvarent tous trois fort bonne, et en cela nous eusmes aussi bon entendement les ungz que les autres : il nous tardoict que nous n'y feussions. Et eux me faisoinct l'entreprinse bien aysée et affirmoinct, les deux qui le connoissoinct, qu'il sortiroict; et trouvant, le cappitaine Ambros, près ayant coureu sept mil après moy, que nous l'emporterions et toutes ses gens. Et ainsi nous nous en allasmes, chas-

1. Var. des éd. pr. : « .... *mon prisonnier*, comme si je l'eusse eu entre mes mains, *et*.... »

que troupe à part, la mienne tousjours la première. Et comme nous feusmes près de la tour, je y laissai monsieur de la Molle, et plus avant, dernier la petite chapelle, le cappitaine Ambros. Or comme nous feusmes, le cappitaine Alexis et moy, au fons des vignes près Marin, il voulsit que l'enseigne mennast les six et bailla le drapeau à ung autre; je luy baillay ung gentilhome des miens. Et nous nous mismes dens une mare où l'hyver l'eau y demeuroict, et l'esté n'en avoict poinct, car en autre lieu nous ne nous pouvions cacher; et ainsi s'en allarent les six droict à la porte de la ville. Et comme le jour commença à venir, nous n'avions poinct nouvelles que noz gens eussent donné l'alarme. Je pensois, ou bien que le seigneur Marc-Antoine ne vouloict poinct sortir, ou bien qu'il s'en estoict retourné. Or à main gauche de nous, il y avoict ung grand vallon. Je m'estois mis sur ung petit hault, où il y avoict de pierres d'une ruinée de maison ou bien de chapelle, et commençay à veoir, par delà le vallon, sur la montée, trois ou quatre chevaux, qu'une fois se monstroinct, autre ne se monstroinct poinct. Je les monstris au cappitaine Alexis, qu'estoict plus bas que moy, il fist partir deux salades tout au long des vignes, où le vallon commençoyt. Je n'avois jamais encore jecté les yeux dens le vallon, pource que le jour ne faisoict que commencer à sortir, et je regardois tousjours à la montaigne, où se monstroinct ces trois ou quatre chevaux, à cinquante pas de nous, que je tournis ma veue dens le vallon, et descouvre trois trouppes de gens à cheval : à la première n'y pouvoict avoir plus de cent chevaux, à l'autre au plus bas de deux ou trois cens, et en la grande sept ou huict cens.

Or il fault dire la raison pourquoy ilz y estoinct : comme le baron de la Garde faisoict la descente de noz gens à Neptune, ceux de Neptune firent partir deux chevaux en poste vers le duc d'Albe à Tivoly, lequel incontinent despécha le seigneur Ascanio de la Corne avecques douze cens chevaux et douze enseignes de gens de pied, qui cheminarent toute la nuict. Et une heure devant le jour il arriva à ce vallon, et les gens de pied à la crope de la montaigne. Ilz avoinct faict haltou là jusques à ce que le seigneur Marc-Antoine seroict prest, et y avoict envoyé vingt-cinq salades pour le fere monter à cheval. Et comme ilz feurent à la porte de la ville, ilz trouvarent noz six salades, et l'aube du jour ne faisoict que commencer à sortir, et se demandarent les ungz aux autres, qui vive? Et au cri ilz chargearent les nostres de telle sorte qu'il ne feust possible qu'ilz reprinsent leur chemin à nous; et prindrent la cargue vers le chemin qui vient de Veletre à Rome, et au long de la plaine romaine les chassarent jusques auprès de Rome : et donnarent l'allarme à monsieur le mareschal et à toute la ville; et dirent qu'il n'estoict possible que je ne feusse prins, et toutes les gens que j'avois avecques moy perdeuz. Or comme le cappitaine Alexis eust rappellé ses deux chevaux, nous prinsmes la cargue par le chemin que nous estions venuz. Et voilà les cent chevaux après nous, les deux ou trois cens après qui venoinct le trot, et les enseignes des gens de pied venoinct après, le pas, et ainsi nous mennarent sept mil jusques au cappitaine Ambros, les lances tousjours sur la crope de noz chevaux. J'estois sur ung cheval turc gris, que le duc de Paliane m'avoict donné, ung des vistes che-

vaux que je montay jamais et qui bondissoict le mieux ung fossé. Aucunes fois je sautois en chemin dens le champ à main droicte, autresfois à main gauche. Quand nous fuyons par le grand chemin, le cappitaine Alexis estoict tousjours à la cue comme moy, et celuy qui pourtoict la cornette devant. J'allois tousjours parlant aux soldatz qu'ilz ne s'esbahissent poinct, asteure du cousté de main droicte, asteure du cousté de main gauche. Le plus que nous pouvions avoir devant eux estoict de la longueur de trois ou quatre lances.

Or le cappitaine Ambros, comme nous approcheasmes de luy, sort de dernier la chapelle ; et je commençay à crier, *volte*, *volte*, à noz gens, qui tournarent incontinent; et tout en ung coup, je leur fiz une cargue, et les rembarray jusques dens l'autre trouppe : laquelle, ayant veu nostre embuscade, avoict faict haltou pour veoir ce que c'estoict, et toutes les deux trouppes se serrarent, faisant semblant de nous vouloir fere la cargue. Je cogneuz bien que j'avois faict ung pas d'escolier d'avoir faict ceste cargue, et pensay une fois estre perdeu ; mais par bonne fortune monsieur de la Molle se monstra sur le chemin avec l'harcquebuzerie, qui feust cause que les ennemis ne me firent la cargue, ains s'arrestarent. Alors le cappitaine Alexis me dict : *Quelli primi che ci seguitano, sono Greci, per che lo o intesi a loro gridi. Me ne vo a vedere se potero fermar li, per tratener mi con essi loro*[2], ce qu'il fist, leur demandant parler à fiance. Et

1. Var. du manuscrit : « Ceux icy qui nous chassoinct les premiers sont grecz, car je l'ay entendu au cry qu'ilz faizoinct. Je vais veoir si je les pourray amuser. »

cependant je faisois cheminer monsieur de la Molle, et gaigna une petite descendue, que les ennemis ne pouvoinct plus veoir ce que nous faisions ; et leur fiz aller gaigner les pilliers des aquadouch, qu'estoinct par là où anciennement les Romains faisoinct venir l'eaue à Rome : et de mesme commanday aux gens à cheval de les suivre au grand pas. Ainsi s'acheminarent, allant le plus grand pas qu'ilz pouvoinct. Puis je retournay au seigneur Alexis, ayant rafrechi la bouche de mon cheval dens ung foussé auprès de la tour, lequel je trouvay aussi frech après que s'il n'eust poinct couru. Or comme les deux troupes feurent ensemble et eurent faict haltou, la grande fist de mesmes haltou, et les gens de pied pareillement. Le cappitaine Alexis parloict tousjours à eux ; et moy pouvois descouvrir tousjours les nostres : et comme je les viz près des aquadouch, je m'approchai du cappitaine Alexis, et lui diz : *Retiriamo ci, capitano, retiriamo ci*[1]. Ilz luy demandarent qui les menoict, il me nomma ; et commensarent à fere des exclamations, disans qu'en huict ou neuf jours ilz m'avoinct failli trois fois : à la retraite de Tivoly et au retour de Veletre, et asteure, dont le cappitaine Alexis se mocquoict d'eux, de ce qu'ilz m'avoinct failli trois fois, tousjours se retirant. Or à la despartie du cappitaine Alexis plusieurs d'eux me criarent : *A Dio, signor di Monluco, à Dio.* Et moy aussi je leur criay : *A Dio, a Dio.* Et de là tournarent tout court droict à Marin, où trouvarent nouvelles que le baron de la Garde avoict rembarcqué noz gens,

1. Var. du manuscrit : « Retirons-nous, capitaine Alexis, retirons-nous. » Et plus bas : « Adieu, seigneur de Monluc, adieu. »

et retourné à Civita-Vechia. Le seigneur Ascanio me renvoya trois salades que j'avois perdu, les personnes, mais non les chevaux. Car comme leurs chevaux bronchoinct, ilz tomboinct par terre ; et moy je sautois en chemin avecques mon Turc, et leur donnois sur la croppe du plat de l'espée, de sorte qu'ilz s'enfermoinct dens la troupe. Il les renvoya par ung scien trompette, lequel nous faisoict rire, parlant de son maistre, qui disoict que, s'il eust sçeu que je feusse esté en ceste troupe, il m'eusse accompaigné jusques aux portes de Rome pour me prendre ; mais en courant ne demandarent jamais à ces prisonniers qui les conduisoict jusques à la fin, que nous feusmes sauvés. Et me disoict, le trompette, que si j'eusse esté prins, il ne me failloict pas avoir crainte qu'on m'eust faict desplaisir : car l'on m'eust autant ou plus caressé, et honnoré que dens nostre camp. Aussi peult-on dire que jamais prisonnier n'est sorti de mes mains ou de lieu où j'eusse puissance, qui feust malcontent de moy. Cela est indigne de les escorcher jusqu'aux oz, quand ce sont personnes d'honneur qui portent les armes, mesmement quand c'est une guerre de prince à prince ; c'est plustost ung esbat qu'une inimitié.

Ainsi je m'en retournay à Rome, et, après m'estre désarmé, j'allay trouver monsieur le mareschal, monsieur le cardinal Caraffe et le duc de Paliane, lesquelz je trouvay ensemble en ung logis à la ville, où ilz estoinct revenuz du palais saint Pierre. Et me commensarent à dire tous trois qu'il sembloict que je me vouleuse perdre pour mon plaisir, et que, s'ilz eussent sceu ma sortie, ilz m'eussent empesché ; et vouleurent entendre l'occasion de mon entreprinse, laquelle

je leur racontay de poinct en poinct, et leur diz que la nuict, en allant, je tennois aussi asseuré prisonnier le seigneur Marc-Antoine, comme, alors que je parlois à eux, le contraire[1], et que desjà j'avois faict estat de tirer de sa rançon quatre-vingtz mil escuz: ce n'estoict pas trop de prendre son revenu d'ung an; et que j'en voulois donner les quarante mil à monsieur de la Molle, aux cappitaines et aux soldatz; et que je voulois garder les autres quarante mil pour m'achepter du bien en France, pour estre près du roy, car la Gascogne en est trop esloignée; et qu'il me sembloict desjà que j'avois du bien près de Paris : de sorte que, de toute la nuict, je ne me peuz oster ceste oppinion de la teste. Et comme ilz entendirent mes raisons, ilz se mirent à rire si fort que je croy qu'ilz ne rirent jamais tant pour ung coup, de ce que j'avois desjà faict estat de la prinse et de la rançon, et d'achepter terres et chasteau. Et monsieur le mareschal quand il se vouloit gaudir, il gaudissoit toujours en ytalien et me disoict[3]: *Signor, quando che vi andaremo visitar, farete voi a noi altri tre bona chiera nei castelli, qué volete comprare apresso Parigi*[2]? Ilz en rirent à mes despens.

1. Var. des éd. pr. : « .... *comme* j'estais asseuré de mourir.... »

2. Var. des éd. pr. : « .... *quand il* vouloit gaber, parloit toujours en italien. Il me dit de bonne grâce : »

3. Traduction : « Monsieur, quand nous irons vous voir, vous nous ferez, à nous autres trois, bonne chère dans le chasteau que vous voulez acquérir auprès de Paris. » A la place de ces mots italiens le manuscrit porte : « .... si, quand tous trois viendroinct me veoir, je leur ferois bonne chère en ces beaux chasteaux que j'avois acheptés. »

Or estoinct-ilz sur une despêche qu'ilz faisoinct au roy, non pas de cela, et envoyoinct devers Sa Majesté monsieur de Porrières[1] de Provence, lequel avoict prins sa part du rire, et tous ceux qu'estoinct avecques eux. Et comme il y a des gens qui sont subjectz à fere plus de mal que de bien, il y eust quelcung qui escripvit par la voie de la banque à Lyon que j'avois perdu toute la cavalerie du pape en la plaine romaine, et que je m'en estois fouy, et ne sçavoict-on à quoy j'estois devenu. Je croy que ce sont gens appostés pour fere courir quelque mauvaise nouvelle, affin de dégouster noz partisans. Cela feust escript de Lyon par la poste à monsieur le conestable, lequel le dict au roy, qui ouyt ces nouvelles avec beaucoup de desplaisir. Monsieur de Porrières, qui venoict par le païs des Grisons, ne peust estre si tost à la cour que les nouvelles n'y eussent couru quatre jours auparavant. Et comme monsieur le mareschal et les autres eussent ri de ma folie, le roy restoict autant malcontant contre moy, disant que c'estoict la plus grande folie que jamais homme entreprinst, ayant tousjours esté hureux, mais qu'à présent j'avois perdu mon heur à une si grande perte, qui avoict effacé et mon heur et ma repputation, estant bien marri que cela me feust advenu mesmes aux portes de Rome. Ces nouvelles ne feurent si cachées qu'on ne les escripvist tout incontinent en Gascogne. Je vous laisse à penser comme je feus accoustré de ceux qui ne m'aimoinct guières, car

1. Antoine de Glandevez du Puget, seigneur de Pourrières. Il était commissaire des guerres en Provence en 1562 (d'Aubais, *Pièces fugitives*, t. I, Guerres du Comtat-Venaissin, p. 33).

il fault estre Dieu pour n'avoir poinct d'ennemis et envieux, ou bien ne se mesler que de fere son jardin ou son vergier. Et comme monsieur de Porrières feust arrivé, le roy le fist venir en son cabinet, et après avoir leu les lettres et sa créance, dans lesquelles ne se parloict rien de cela, ni monsieur de Porrières n'en parloict aussi, le roy luy dict : « Eh bien, mon-« sieur de Porrières, Monluc s'est-il trouvé? Il a faict « une belle besoigne. » Lequel luy respondit qu'il m'avoict laissé à Rome : et le roy luy dict qu'il sçavoit bien que j'avois perdu toute la cavallerie du pape, et que je m'estois sauvé. Sur quoy monsieur de Porrières feust fort esbahi de ces nouvelles, et luy dict, que si cela estoict advenu puis son partement, qu'il pourroict bien estre, mais qu'il n'avoict demeuré que huict jours à venir. Sa Majesté fist regarder combien il y avoict que ces nouvelles estoinct venues, et trouvarent qu'il n'y avoict que quatre jours. Alors le roy dict qu'il pensoict que c'estoict une baye et nouvelles de banquiers : et sur ce il va souvenir à monsieur de Porrières de ma folie, et luy dict, comme despuis il me conta : « Sire, je vous vais dire que c'est : de quoy « vous rirés autant comme nous avons faict. » Et luy conta toute mon entreprinse et ce que j'avois respondu à mon arrivée à messieurs le mareschal de Strossi, cardinal Carraffe et duc de Paliane, et, qu'en leur comptant mon oppinion, il sembloict que je tennois prisonnier le seigneur Marc-Antoine, l'argent et tout. Et assurés-vous, qu'à ce qu'on me dict despuis, on n'avoict veu rire le roy si fort, il y avoict longtemps, monsieur le connestable et tous tant qu'ilz estoinct ; et me dict-on que le roy, plus de huict jours

après, voyant Porrières, luy disoict : « Eh bien, Por-
« rières, Monluc a-t-il achepté encores places autour
« de Paris? » Et ne luy en souvenoict jamais qu'il n'en rist. Et pource que j'escripz en mon livre que, cent ans a, homme n'a esté plus hureux ni mieux fortuné à la guerre que j'ay esté, regardés donc, si vous le connoistrés à ces trois occasions, qui me vindrent en huict ou neuf jours l'une après l'autre, outre autres que vous y trouverés, d'avoir eschappé sans perte ces dangers qui n'estoinct pas petis.

Or quelques jours après, le duc d'Albe entendit que monsieur de Guyse[1] alloict en Ytalie pour secourir le pape[2], que feust cause qu'il se retira ung peu vers la mer avecques son camp, et puis vint assiéger Ostie. Monsieur le mareschal sortit de Rome avecques quel-

1. François de Lorraine, duc de Guise, un des plus grands hommes de son siècle, né au château de Bar, le 19 février 1519. Il s'illustra à Boulogne (1545), à Metz (1552), à Renty (1554), sauva le royaume de France après la défaite de Saint-Quentin, prit Calais, Thionville, etc. Après la mort de Henri II, il concentra autour de lui par le seul ascendant de son génie toutes les forces actives du parti catholique. C'en était fait peut-être de la dynastie des Valois lorsque le duc de Guise fut assassiné par Poltrot de Méré, le 18 février 1563. On a imprimé sous le titre de *Mémoires-journaux* du duc de Guise, une partie de sa correspondance. Il est à regretter que cette intéressante publication ait été faite sans tenir compte de la réforme du calendrier qui fixa le commencement de l'année au 1er janvier. On trouve à la Bibliothèque impériale un grand nombre de lettres inédites du duc de Guise (Coll. Gaignières, vol. 325 à 465; f. fr., vol. 2974 à 3312, etc.).

2. L'expédition qu'on donnait à conduire au duc de Guise n'avait pas pour but principal de secourir le pape, mais bien de conquérir le royaume de Naples, dont le pape avait promis l'investiture à un des fils de Henri II. Guise lui-même élevait quelques

ques enseignes ytaliennes, et deux d'Allemandz, et cinq ou six de François ; et volcist le pape qu'il luy laissast pour sa garde Marc-Antoine, mon filz, et le cappitaine Charry avecques leurs compaignies. Monsieur le mareschal s'alla camper deçà le Teveron viz-à-viz d'Ostie, et là se retrancha. Le duc d'Albe, avant qu'il y arrivast, avoict faict fere son pont et faict ung fort au dessus d'Ostie, du costé mesmes où monsieur le mareschal s'estoict campé. Je manday à monsieur le mareschal s'il vouloict que je m'en vince devers lui, avecques cinq ou six enseignes ytaliennes ou françoises, lequel ne le voulut, pour craincte que l'entreprinse de Montalsin ne feust pas encores du tout descoverte. Et pource que monsieur le mareschal avecques les compaignies ytaliennes et françoises qu'il avoict, n'avoict sçeu fere reconnoistre le fort des ennemis, veoir s'il y avoict eaue dens le fossé ou non, et en estoict demy désespéré, car le duc d'Albe s'estoict reculé d'Ostie, tirant vers le royaume de Naples, et n'avoict laissé que quatre enseignes ytaliennes dens le fort et quatre dens Ostie, ledict seigneur mareschal avoict faict sortir de l'artillerie de Rome pour batre le fort et avoict envoyé prier au pape luy laisser venir mon filz et le cappitaine Charry ; ce qu'il fist pour mon malheur et de mon pauvre filz. Que comme il feust arrivé et le cappitaine Charry devant monsieur le mareschal, ledict seigneur se plaignoict à eux de n'avoir peu fere reconnoistre le fort à son ayse. Le lende-

prétentions à ce trône. Il partit à la fin de novembre 1556. La Bibliothèque impériale conserve un état de ses troupes (f. fr., vol. 3125, f° 85).

main au soir, toucha la garde à mondict filz et à ung baron de Bénac[1], lequel délibéra de venir à bout de ce que les autres avoinct failli et communicqua son dessein au cappitaine Charry, et au baron de Bénac[2], qui estoict aussi ce jour-là en garde, et arresta avec luy qu'il le secourroit. Il ne faillit pas : car le lendemain comme les ennemis sortoinct tous les matins prendre des faichines, à la veue de tous noz gens, que jamais homme ne les avoict chargés, mondict filz les chargea et les rembarra sans crainte[3] des harcquebuzades jusques au bord du fossé, qu'il recogneust aussi sagement et curieusement comme si c'eust esté quelque vieux cappitaine; puis vint tout au long de la contre escarpe et alla plus de cent pas au long du fossé, et, s'en retournant de la courtine en hors, une meschante harcquebuzade[4] luy donna au travers du corps. Toutesfois, de son pied, il se porta jusques à la tranchée parce[5] qu'il disoict qu'avant mourir, il luy vouloict rendre compte de son faict. Monsieur le mareschal l'envoya prendre et le fist mettre sur son lict de camp sur lequel[6] ce pauvre garçon, rendant pres-

1. Dans les éditions précédentes Monluc ne nomme ici que son fils.

2. Probablement Jean de Montaut, seigneur de Bénac, tué à Macerata en Italie, en 1557 (P. Ans., t. VII, p. 606).

3. Var. des éd. pr. : « .... *le lendemain* voyant les ennemis sortis selon leur coutume pour chercher des fascines, il les suivit et les mena battant *sans crainte....* »

4. Var. des éd. pr. : « .... *capitaine*, mais s'en retournant une meschante *arquebuzade....* »

5. Var. des éd. pr. : « .... *jusques* au logis dudit seigneur mareschal, *parce....* »

6. Var. des éd. pr. : « Ledit sieur mareschal le fist mettre sur son lit, *sur lequel....* »

que l'âme, luy dict ce qu'il avoict veu, l'asseurant que le fossé estoict à sec, quoy qu'on luy eust dict le contraire. Bientost après il rendit l'âme. Ledict seigneur mareschal envoya le corps l'endemain à monsieur le cardinal d'Armagnac et à monsieur de Lansac à Rome, lesquelz le firent aussi honorablement ensevelir comme s'il eust esté ung grand prince, de quoy je luy demeureray à jamais obligé. Le pape, les cardinaux et tout le peuple romain tesmoignarent le regret qu'ilz avoinct de sa mort. Si Dieu me l'eusse sauvé j'en eusse faict ung grand homme de guerre; car, outre qu'il estoict fort vaillant et courageux, je cogneuz tousjours en luy de la sagesse qui excédoict la portée de son aage. Mais qu'on demande à messieurs le cardinal et de Lansac s'il en debvoit rien au cappitaine Monluc, qui est mort à Madère[1], et ay oppinion qu'ilz le loueront autant et plus que l'autre de toutes choses, sauf de corpulence[2]. Nature luy avoict faict ung peu de tort, car il estoict demeuré petit mais fort et apilé, les espaules grosses, mais, du sçavoir et de l'éloquence, il passoict de beaucoup le feu cappitaine Monluc[3]. Et qu'on le demande à monsieur le mareschal de Cossé, mon filz estoict à Marianbourg[4] avecques luy, et on verra ce qu'il en dira; il

1. Pierre Bertrand de Monluc, dit Peyrot (Voyez t. I, p. 387, note).

2. Ce passage, depuis *Mais qu'on demande*, est inédit.

3. Var. des éd. pr. : « .... *les espaules grosses*, au reste éloquent et désireux d'apprendre. »

4. La ville de Mariembourg, avait été prise le 28 juin 1553. Artus de Cossé, seigneur de Gonnor, en fut nommé gouverneur. On conserve à la Biblibliothèque impériale une copie de l'acte de

pourra pourter tesmoignage, s'il luy plaist, si quelqu'ung controolle ce que j'en escripz, si je mens. Et encores qu'il ne sied pas bien aux pères de louer leurs enfans, si est-ce que, puisqu'il est mort et qu'il y a tant de gens qui en peuvent tesmoigner, je seray excusable et digne de pardon. Si diray-je que jamais père, pouvre gentilhomme comme je suis, n'a perdu deux enfans mieulx garnis de toutes choses que estoinct ces deux-là. Et pource que monsieur le mareschal de Cossé l'avoict loué au feu roy Henri, Sa Majesté vouleust parler à luy et dict après que c'estoict le june homme à qui il avoit jamais parlé qui le contentoict autant[1].

Or je demanday conged au pape, pour m'en aller à Montalsin exercer la charge que le roy m'avoict donnée en la Toscane, lequel ne me le vouleust donner que pour quinze jours seulement, après luy avoir faict grande instance : et me fist laisser mes grandz chevaux et tout mon bagage, lesquelz monsieur le mareschal de Strossi feust constrainct fere sortir, disant qu'ilz estoinct à luy, et par ses serviteurs mesmes. Monsieur le cardinal d'Armagnac me fist sortir mes muletz et coffres avecques ses couvertes, disant qu'il les envoyoict à la maison d'ung autre cardinal, où il alloict quelquefois demeurer douze ou quinze jours ; et ainsi je retiray de Rome tout ce que j'y avois. Et me faisoyt bien cest honneur, le pape, pendant le séjour que je fiz par delà, de monstrer évidement à tout le monde qu'il avoict grande fiance en moy.

capitulation imposé aux Impériaux par Montmorency (f. fr., vol 3147, f° 84).

1. Ce passage, depuis *Si dirai-je*, est inédit.

Et comme j'arrivay à Montalsin[1], monsieur de Soubise partit l'endemain et s'en alla à Rome. Et trouvay que Montalsin estoict comme assiégé : car à Sainct Cricou[2], il y avoict quinze ou vingt Allemandz[3]; à la grande Hostellerie, au dessus de Montalsin deux harcquebuzades, il y avoict aussi des ennemis ; et à ung palais, à trois harcquebuzades à main gauche, pareillement y avoict ennemis ; et à ung autre, tirant à la Grossette[4], ung mil près de Montalsin, il y en avoict encores : et tout cella se trouva saisi des ennemis quand la tresve vint. Et ne tennoict le roy rien jusques aux portes de Sienne par ce cousté-là ; et croy que cela feust la principale cause que les Siennois estimarent moingz monsieur de Soubise. Il y a grande peine à contenter tout le monde, et encores que l'on fasse ce qu'on peut, si tout ne va pas comme on souhaite, on n'a rien faict. Je ne le veux ni accuser ni excuser aussi du tout. La tresve duroict encores entre le roy et l'empereur, laquelle estoict pour dix ans. Les afferes de ces princes estoinct si embrouillées et confuses qu'il ne feust possible pouvoir fere paix. Voilà pourquoy on fist ceste tresve : mais j'avois entendeu que monsieur de Guyse avoict prins congé du roy, et s'en vennoict en Ytalie ; qui me fist penser que, encores que le secours qu'il mennoict feust pour le pape, la tresve seroict rompue aussi du cousté du roy ; et fiz une entreprinse pour aller donner une

1. Monluc venait d'arriver à Montalcin le 20 octobre 1556 (lettre de Monluc du 20 oct., au connétable).

2. San Quirico, à l'est de Montalcin.

3. Var. des éd. pr. . «.... *il y avoit* des *Allemans*. »

4. Grosseto, au sud de Montalcin.

escalade aux Allemandz à Saint-Cricou, qui est une petite villatte, quatre mil près Montalsin : et de là voulois aller attrapper tous les autres lieux que j'ay nommés. Je ne sçay si les Allemandz feurent advertis, ou bien s'ilz feurent mandés se ouster hors de là; car, quand je feuz hors de la ville, deux heures de nuict, ung gentilhomme Siennois, qui avoict sa maison dens Cricou, lequel j'avois envoyé là, me vint dire qu'ilz estoinct partis à l'entrée de la nuict. J'envoyay de mesmes sçavoir nouvelles de ceux qu'estoinct à l'Hostellerie et au palais, et trouvarent qu'à la mesme heure tout avoict vuydé. Et ainsi nous eusmes liberté de sortir ung peu au large jusques à l'Altesse[1], ung chasteau assés[2] fort, à trois mil de Montalsin, et près du chemin de Sienne. Puis m'en allay à Grossette, où le colonel Cheremon estoit gouverneur, qui faisoit de ce païs-là tout ainsi que s'il feust esté à luy, ne recognoissant les Siennois pour rien, de quoy ilz estoient désespérés : et là nous accordasmes que les Siennois recognoistroient la Seigneurie et non à luy, et qu'il n'avoit pas en ce païs-là plus d'avantage que le roy n'avoit voulu pour luy-mesmes. Et ainsi en peu de jours tout feust changé au contentemant des Siennois.

1. Château de l'Altesse, près de Montalcin, appelé Gli Altezzi dans les *Mémoires de Castelnau*.

2. Le deuxième manuscrit des *Commentaires*, qui nous avait servi de guide principal, s'arrête à ce mot. On remarquera à l'avenir quelques changements dans l'orthographe précédemment adoptée : le plus important se rapporte aux troisièmes personnes des imparfaits, qui désormais se rapprocheront davantage de la forme actuelle.

il entra, je le viz armé de jac[1] et de manches de mailles : oncques en ma vie je n'ay veu vizaige d'homme plus farouche que le scien. Une fois j'avois envie d'appeler quelqu'ung, mais il me disoit tousjours qu'il ne vouloit que personne entendist son affaire que moy. A la fin je m'asseuray, me sentant assés fort pour le colleter, s'il avoit entreprins de faire quelque mauvais coup : il me raconta que plusieurs fois le cardinal Burgos l'avoit faict resercher de tenir la main à une entreprinse qu'il avoit sur Montalsin, ce que par importunité il luy avoit accordé, et qu'il estoit allé parler à luy deux fois desguisé, et qu'il avoit trois soldatz qu'estoient de l'intelligence, lesquelz luy nommeroit ung jour devant ladite exécution, et qu'il la vouloit exécuter avant que dom Arbre de Sande feust arrivé, lequel venoit à Sienne pour commander les armes ; et que, si je voulois, il meneroit l'entreprinse si estroitement qu'il me les meneroit tous entre mes mains. Nous arrestasmes que ce seroit dans quatre jours et qu'il s'en retourneroit la nuict mesme à Sienne arrester le tout : et le feiz mettre hors la ville, car la porte estoit desjà fermée. Et du matin despéchay vers le colonel Cheremon, à Grossette, qu'il se rendist l'endemain à Pagamegura[2], moitié chemin de Grossette à Montalsin. Et ce jour mesmes que j'avois despéché au colonel, je feiz venir les cappitaines, qu'estoient à Chuse[3], à Montichel[4],

1. *Jac* ou *jaques*, sorte de cuirasse décrite dans le *Glossaire* de Ducange.
2. Probablement Pagania.
3. Chiusi.
4. Montichiello.

et à l'Hospitalet près Piance, et là les fiz jurer sur le crucifeix de ne dire rien de l'entreprinse. Et s'en retournarent apprester leur cas pour estre prestz, quand je leur commanderois : et fiz aller ma companye de chevaulx-légiers à la Roque de Baldoc[1], feignant d'y tenir garnison, et l'endemain allay parler au colonel à Pagamegura, et arrestasmes qu'il tiendroit quatre cens harcquebouziers prestz. Mon entreprinse estoit que, comme les ennemis donrroient l'escalade, le colonel Cheremon viendroit par dernier eulx, et la garnison de Chuse et Montizel se mettroit entr'eulx et le palais, et ma companye aussi. Je devois sortir avecques quatre cens hommes de la ville sur eulx quand ilz seroient repoussés, et au retour de Pagamegura, je trouvay que ledit Phebus estoit de retour, et ne parla à moy de tout le soir, qui me donna mauvaise soupeçon. Le matin il me vint dire que le cardinal ne vouloit poinct que l'affaire s'exécutast de quelques jours. Il me menoit de jour à autre. A la fin je feuz conseillé de le prendre prisonnier, et luy faire dire la vérité, d'autant que c'estoit une fourbe pour me trahir, ce que je feiz. Et le feiz mettre dans une basse-fosse aù chasteau, où par malheur il trouva une pièce de bois ou fer. Or, pource qu'il estoit Siennois, je voulois veoir si les Siennois mesmes le pourroient convertir à dire la vérité. Voilà pourquoy je tins l'affaire en quelque longueur. Mais cependant, avecques ceste pièce de fer, il persa la muraille, et se sauva à Sienne. Et ainsi je ne peuz rien faire qui vainquist sur ceste entreprinse. Il feust plus

1. Rocco di Baldoco, suivant de Thou.

fin que moy : toutesfois je luy dois cela, qu'il m'a apprins, en faict de telle importance, de n'espargner ung prisonnier, ains en sçavoir soubdain la vérité. Car sans doute c'estoit ung traître.

Or, dès que j'arrivay à Montalsin, je porchassay de faire revenir au service du roy le seigneur Marioul de Santa Fior[1], et son frère le prieur, lesquelz par quelque malcontentement s'en estoient oustés. Nous estions fort grandz amis despuis l'escarmouche de Sienne : enfin je les gagnay. Ilz vindrent à la cour, où le roy leur feist fort bonne chère. Sa Majesté luy donna une companye de chevaulx-légiers, et au prieur quelque pension, et se tindrent tousjours despuis auprès de moy. Or dom Arbre de Sande feist une entreprinse, pour venir prendre Piance, une petite ville auprès de Montichel, que j'avois faict réparer le mieulx que j'avois peu, et y avois une companye d'Ytaliens. Je baillay au seigneur Marioul ma companye, et ce qu'il avoit assemblé de la scienne, et partie de celle du comte de Petilane[2], et l'envoyay à Piance pour retirer la companye ytalienne, et l'amener à Montichel où estoit le cappitaine Bartholomé de Pezero. Quelques jours avant que dom Arbre sortist de Sienne, le cappitaine Serres[3], qui estoit lieutenent de ma companye de chevaulx-

1. Mario Sforce de Santa Fior (t. I. p. 445, note).

2. Nicolas des Ursins, comte de Petigliano. Accusé d'hérésie auprès du St-Office, il fut enfermé dans les cachots de l'Inquisition à Rome en 1558. Heureusement pour lui, Henri II le réclama comme chevalier de son ordre. Voyez sur cette affaire une lettre de de Selve au roi, en date du 8 janvier 1558 (1559), dans les *Mémoires de Ribiers* (t. II, p. 715).

3. Le baron de Serres, suivant les *Mémoires de Castelnau*, commandait la cavalerie à Montalcin en 1557 (t. II, p. 775).

légiers, et mon parent, avoit combatu à la veue de Montalsin le cappitaine Carrique[1], gouverneur de Bonconvent[2], qui avoit avec luy dix hommes d'armes de la companye du marquis de Pesquiere, et l'enseigne de la companye menoit huict salades d'une companye de chevaulx-légiers, et huict harcquebouziers à cheval, qui estoient venus braver devant Montalsin, bas au long de la pleyne, devers l'Hostellerie, lequel ne pensoit pas qu'il y eust cavallerie dans Montalsin : car j'en avois emmené ma companye avecques moy à Grossette : et avois envoyé le cappitaine Serres courir avec dix-huict salades par le cousté de main gauche vers Sienne : et s'estoient battus auprès de Chuse : de sorte que les miens en eurent le meilleur. Et au retour le cappitaine Serres se vint reposer ung jour ou deux à Montalsin. Le cappitaine Serres sortist avec les dix-huict salades, deux gentilhomes siennois armés de jac et de manches, et deux soldatz à pied qui les suivirent : et comme le cappitaine Carrique veist les salades, il se vouleust retirer, et le cappitaine Serres luy estoit tousjours en cue. Et comme ce cappitaine Carrique vouleust passer ung ruisseau estroict, le cappitaine Serres le chargea à toute bride, et les print tous, sauf ung cappitaine qui avoit sa companye dans Bonconvent. Ces harcquebouziers à cheval estoient à luy, le-

1. Le capitaine Carricou, Espagnol, fut fait prisonnier dans cette escarmouche. Le duc de Guise, aussitôt qu'il apprit cette nouvelle, écrivit à Monluc sous la date du 28 juin 1557 : « .... d'autant que j'ay toujours désiré que l'on fist bonne guerre à ceux qui en font de mesme, je veux et j'entends que vous le mectez à rançon et m'escriprez ce que vous en avez fait. » (Minute orig.; coll. Gaign., vol. 341, f° 211.)

2. Buonconvento, à 15 milles de Sienne.

quel eust une harquebouzade à travers du corps d'ung des deux harquebouziers, qui estoient sortis avecques le cappitaine Serres, lequel ilz avoient faict passer le ruisseau, et ung autre avecques luy, qui l'amenoit devers Bonconvent ; et moureust à l'entrée de la porte de Bonconvent. Je tenois tous ces gens prisonniers à Montalsin. Dom Arbre s'achemina droict à Piance avecques trois canons et deux coulevrines. Je me dobtay bien qu'il n'ameneroit pas tant d'artillerie pour Piance : car il n'estoit pas fort pour l'artillerie. Et, comme le seigneur Marioul entendist qu'il estoit trois mil près de Piance, il s'en va au devant avec toute la cavallerie, et commanda au cappitaine, qui estoit devant, qu'il commençast à faire sortir ses gens pour gaigner Montichel, là où il n'y a que deux petis mil. Il attacqua l'escarmouche si forte, et se mesla si bien qu'il ne se peust après démesler : et feust chargé à toutes brides de trois trouppes de leur cavallerie. Là il feust prins douze ou quatorze chevaulx-légiers de ma companye, dont le cappitaine Gourgues [1], qui estoit à la suitte de monsieur de Strossi, estoit du nombre : et du comte Petilane, ou du seigneur Marioul autant ou plus. Or comme il feist haltou devant Piance,

1. Dominique de Gourgues, né à Mont-de-Marsan, fait prisonnier, essuya un traitement indigne d'un capitaine · les Espagnols l'envoyèrent aux galères. Le bâtiment où il était retenu tomba entre les mains des Turcs et fut repris par le chevalier de Romegas, qui délivra de Gourgues. Gourgues, altéré de vengeance, équipa en 1567 une troupe de 200 hommes, fit voile pour la Floride, qui appartenait alors aux Espagnols, s'empara de leurs forts et fit pendre les prisonniers. Au retour, il fut obligé de se cacher ; le roi d'Espagne avait mis sa tête à prix. Bientôt dom Antoine, roi de Portugal, le chargea de commander une flotte qu'il équi-

il trouva que le cappitaine n'avoit pas ung homme dehors. Les ennemis suivoient tousjours; et là se rompirent encores quelques lances, cependant que ce cappitaine faisoit sortir ses gens : et à la fin il feust de nouveau chargé de toute leur cavallerie, et feust constrainct se retirer à Montichel. Le cappitaine Serres, et le baron de Clermont[1], mon nepveu, qui pourtoit ma cornette, se sauvarent vers l'Hospitalet. Le cappitaine des gens de pied perdist la tierce partie de sa companye de ceulx qu'avoient faict les paresseux à sortir, et luy se sauva avecques son enseigne et sa troupe, qui luy demeura : et feist teste au passaige d'ung ruisseau, donnant loeisir au cappitaine Bartholomé de le venir secourir, car c'estoit à la veue de Montichel; et le seigneur Marioul, qu'il retirast encore de la cavallerie. Voilà ce que l'on gaigne à aller attacquer une escarmouche à la teste d'une armée, comme j'ai dict cy-devant, et se vouloir retirer de jour, estant le plus foible.

Dom Arbre, comme il eust demeuré trois jours à Piance, il part à l'entrée de la nuict avecques les torches : et print son chemin au long d'une vallée, tirant à la

pait contre l'Espagne. Au moment de s'embarquer, il mourut à Tours. On trouve dans les *Archives curieuses* de Cimber et Danjou le récit de son expédition en Floride.

1. Bertrand Isalguier, baron de Clermont, Aureville, la Barthe, etc., ancien homme d'armes de la compagnie du roi de Navarre. Il était allié à la maison de Faudoas (*Généalogie de Faudoas*, 1724, p. 111). Au moment de l'insurrection de Toulouse, en 1562, Clermont se rendit à l'appel du parlement. Il se battit avec bravoure, et eut le bonheur de prendre tous les drapeaux des protestants, au nombre de cinq (lettre de Monluc au roi, du 22 mai 1562).

Roque de Baldoc. Le seigneur Marioul estoit allé en poste à Rome faire venir quelques salades, qu'on luy avoit promis pour refaire sa companye. Le prieur demeura avecques moy. Le soir que dom Arbre partist, nous estions sortis, le prieur et moy, hors de Montalsin à cheval : et comme la nuict commensa à venir, nous nous retirasmes, et allant tousjours, discourant en chemin qu'est-ce que dom Arbre vouloit faire de ceste grosse artillerie, il me tomba en l'entendement que c'estoit pour aller attacquer la Roque de Baldoc, là où il y avoit ung cappitaine florentin, que monsieur de Soubise y avoit mis, lequel je soupçonnois ung peu, pource que les gentilhommes siennois m'avoient dict qu'ilz avoient été advertis qu'il avoit envoyé deux fois à Florence. Et, en nous retirant auprès de la porte de Montalsin, je dis à deux chevaulx-légiers de ma companye qu'ilz allassent descouvrir tout au long des colines d'entre Piance et la Roque, et qu'ilz n'en bougeassent qu'il ne feust la poincte du jour. Or quelques jours avant monsieur de Guyse, qu'estoit venu à Rome[1], et desjà s'estoit achemyné vers le royaume de Naples, avoit envoyé quérir Cheremon avec sa companye à la requeste des Siennois, qui ne se pouvoient accorder avecques luy : et m'avoit envoyé monsieur de la Molle, le cappitaine Charry, et trois ou quatre autres companyes. Aussi en avoit-il envoyé quérir dec elles que j'avois; et avoit donné le gouvernement de Grossette à monsieur de la Molle. Comme je feuz au lict, voicy revenir les deux chevaulx-légiers,

1. Le duc de Guise était arrivé à Rome le 4 mars 1557 (*Memoires de Ribiers*, t. II, p. 678).

lesquelz me dirent que dom Arbre marchoit avecques les torches au long de la vallée que j'ay dict, tirant à la Roque. J'advertiz incontinent le prieur, et montasmes à cheval, tous ceulx qui y peurent. Et commanday au cappitaine Entrecasteaux[1], nepveu de monsieur le cardinal de Tournon[2], qu'il marchast avec sa companye sans bagaige à extrême diligence après moy, et qu'il marcheast par des bois : et luy baillay deux gentilhomes siennois pour le conduire. Cependant j'arrivay une heure devant jour à la Roque de Baldoc, et, comme le jour vint, arriva Entrecasteaux avecques sa companye. Que à peine feust-il dedans, que les passaiges feurent prins, et prindrent les guides, qui m'avoient mené, s'en retournant, et le fourrier de ma companye, par lesquelz ilz sçeurent que je m'estois mis dedans. J'envoyay à Grossette deux païsans par les bois, escripvant à monsieur de la Molle qu'il s'en allast jecter en toute diligence dans Montalsin et qu'il commandast en lieutenant de roy ; car je m'estois enfermé et voulois deffendre la place. Dom Arbre logea son camp

1. Antoine de Castellane, seigneur d'Entrecasteaux, fils de Gaspard de Castellane, comte de Grignan, et d'une nièce du cardinal de Tournon. Il devint comte de Grignan et chevalier du Saint-Esprit (*Mémoires de Castelnau*, t. II, p. 775).

2. François de Tournon, né en 1489, cardinal et homme d'État, mêlé à toutes les négociations importantes des règnes de François Ier et de Henri II. Il devint successivement archevêque d'Embrun, de Bourges, d'Auch et de Lyon. Catholique ardent, ami des jésuites qu'il avait introduits en France, le cardinal de Tournon présida le colloque de Poissy. Ce fut son dernier acte politique; il mourut l'année suivante. On conserve à la Bibliothèque impériale un grand nombre de ses lettres (coll. Gaign., vol. 318, 320, 327, 331, 411, 313; f. fr., 2962, 2974, etc.). Le P. Griffet lui a consacré une notice (P. Daniel, IX, 628).

à Viguon, viz-à-viz de la Roque : et là demeura trois jours, plaidant s'il me viendroit attacquer ou non. A la fin il print party de se retirer, sçaichant à qu'il avoit affaire, disant : *Juro a Dios aquel capitan tiene alguns diabolos en su poder, o ai algun trahidor tras nos otros et si lo puedo saber, yo tengo de cortar lilos brassos, y los piernos*[1]. Mais toutes mes intelligences estoient à songer, et jour et nuict, qu'est-ce que je ferois si j'estois à la place de mon ennemy. Il a de l'entendement comme vous, des praticques comme vous, songeant à ce qu'il songe souvent, vous vous rencontrerés et pourvoirés à ce qu'il vous brasse. Que si vous attendés les effetz, vous serés souvent surprins. Il fault et jour et nuict estre en cervelle, et souvent considérer que veult faire vostre ennemy, s'il attacquera ceci ou cela. Si j'estois en son lieu je ferois ceci et cela, et souvent discourés-en avecques voz cappitaines : car tel, que vous estimés peu, a souvent le meilleur advis.

Or dom Arbre s'en retourna, et se vint mettre avecques son armée à l'Altesse, qui n'est qu'à trois mil de Montalsin, où, voyant son desseing, je m'en retournay, renvoyant monsieur de la Molle à Grossette. Dom Arbre mit trois companyes dans Piance, deux ytaliennes, et une demy-espaignolle et demy-ytalienne, car le gouverneur qu'il y avoit laissé estoit Espaignol, et le seigneur Bartholomé d'Estèphe[2], nepveu du seigneur Chiapin Vitellou, qui avoit une

1. Trad. : « Je jure Dieu, ce capitaine a quelques diables à sa disposition, ou il y a parmi nous quelque traître. Et si je le puis découvrir, je lui couperai bras et jambes. »

2. Jacques-Pierre de la Stassa, suivant de Thou.

des meilleures et des plus fortes companyes qui feust en Ytalie, tenoit tous les prisonniers dans le palais, lesquelz pouvoient estre de cinquante à soixante. Au boult de quelques jours il se retira à Sienne avecques son camp, s'estant toutes ses entreprinses évanouies en fumée. L'enseigne du marquis de Pesquiere[1] alloit et venoit pour leur délivrance en eschange des nostres. Il se mocquoit de moy, disant : *No sera dicho que yo rendra un Frances. Y per estas barbas yo havro los mios, et ellos non havran los suos*[2]. Le cardinal Burgos estoit marry de tout ceci, et eust voulu que nous eussions laissé aller tous les prisonniers d'ung cousté et d'autre : car je tennois les cappitaines Mantillou et Carrique, gouverneurs de Port-Hercule et de Bonconvent, et plus de vingt autres, là où il y avoit douze Espaignolz naturaulx, hommes d'armes de la companye du marquis de Pesquiere, sans les gouverneurs. Je recepvois de despit les responses qu'il me faisoit : et avois presque tousjours nouvelles des nostres qu'il les faisoit mourir de faim; et moy au contraire, car je faisois bien traicter les sciens. Or de désespération je feiz une entreprinse pour donner l'escalade à Piance, car j'avois été adverty que le roy d'Espaigne avoit baillé Sienne au duc de

1. François Ferdinand d'Avalos, marquis de Pescaire, fils du grand capitaine dont Monluc a parlé dans le livre premier de ses *Commentaires*. Il mourut en 1561. On conserve dans les vol. 413 et 414 de la coll. Gaignières, quelques lettres du marquis de Pescaire à Brissac écrites dans les années 1557 et 1558.

2. Trad. : « Il ne sera pas dit que je rendrai un Français. Par cette barbe, j'aurai les miens et ils n'auront pas les leurs. » A la place de ces mots espagnols, le manuscrit porte : « .... qu'il vouloit trois Espaignolz pour ung François, et quatre Ytaliens pour ung François. »

Florence, et tout ce qu'il tenoit en la Toscane[1], et que ledit duc envoyoit trois de ses companyes à Piance, et une companye de gens à cheval. Or voyois-je bien que s'il y mettoit le pied, que nous ne la pourrions recouvrer sans nous rompre avecques le duc de Florence; ce que je n'avois jamais voulu faire, affin que monsieur de Guyse ne feust constrainct d'affoiblir son camp pour me mander secours. Et ainsi je m'estois tousjours contenu avecques le duc de Florence sans rien gaster. Il fault en ces affaires aller prudemment et saigement : car peu de subject sert pour rompre l'alliance des princes, ce qui ne se peult après réparer. Plusieurs jeunes folz ont miz pour leur indiscrétion des princes en guerre sans qu'ilz eussent envye d'y entrer.

Le cappitaine Faustin de Peyrouze, qui estoit dans Piance, m'avoit dict qu'il y avoit ung trou à la muraille du cousté de là, où je devois venir de Montalsin, qui estoit par là où sortoient les immondicités de la ville, et que par cest endroict-là, où il y avoit deux murailles, celle de dehors estoit hors d'eschelle, et celle de dedans de quatorze ou quinze eschallons. Et comme l'on estoit passé par ce trou, il failloit passer le ventre à terre et dans l'ordure, on se trouvoit entre deux murailles. J'avois faict faire une petite eschelle de la haulteur qu'il failloit : mais elle estoit foible et deliée, affin qu'elle peust passer par ce trou : de sorte que malaisément ung homme se pouvoit tenir dessus. Il y avoit dans ceste face de muraille

1. On trouve à la Bibliothèque impériale la copie du traité passé entre le roi d'Espagne et le duc de Florence pour l'abandon du Siennois (coll. Dupuy, vol. 45, f° 140).

ung bastion au coing de la ville, que dom Arbre avoit faict achever, lequel estoit assés hault. Et entre le trou et le bastion il y avoit une porte que les ennemis avoient murée de bricque, et ce avecques de la fange, sans s'estre souciés de la faire de meilleure matière, pource qu'ilz avoient faict par dernier ung rampart de terre. J'ordonnay que le cappitaine Blacon avec sa companye, et une companye d'Ytaliens, que j'avois faict venir de Grossette, et le baron de Clermont mon nepveu, avec ma companye, et quelques vingt salades de celle du comte Petilane et trente ou quarante gentilhommes siennois, s'en iroient mettre entre Piance et Montepulsiane[1], pour combatre les gens du duc de Florence, qui se venoient mettre dedans. J'avois faict venir trois cens hommes de Chusi, que le duc de Somme m'avoit envoyé, lequel s'en estoit revenu du camp de monsieur de Guyse, pour quelque bruict qu'il avoit eu avecques le cardinal Caraffe. Et ceux-là devoient donner par le coing de la ville, du cousté de là où ilz venoient : le cappitaine Bartholomé de Pezero droict à la porte, qui venoit de son cousté de Montichel, laquelle les ennemis tenoient ouverte pour sortir et entrer. Ilz devoient mettre le feu à la porte s'ilz pouvoient : et moy je donrois avecques les eschelles au bastion, duquel les fossés n'estoient encore faictz. Le hault de la porte murée flancquoit le bastion. Et avecques moy j'avois les deux companyes d'Avanson[2], et Entrecasteaux, c'est assavoir la moitié de chacune :

1. Pienza et Montepulciano, au N.-E. de Montalcin.

2. Le capitaine d'Avanson, fils du secrétaire d'état dont nous avons parlé p. 124.

car le reste je l'avois laissé à Montalsin, et la moitié de celle du cappitaine Lussan, qui estoit à Casterlocie[1]. Estant le plus loing de tous, il feist si grande diligence qu'une maladie le print par le chemin, de sorte qu'il feust constrainct de demeurer à Hospitalet. Il m'envoya son filz, qui estoit son lieutenent[2]. Ledit cappitaine Lussan moureust cinq ou six jours après de ceste maladie. Il m'envoya aussi la moitié de la companye du cappitaine Charry, lequel j'avois laissé dans Montalsin à son grand regret, car je n'avois homme pour y laisser à cause que le seigneur Marioul estoit allé à Rome, et le prieur son frère estoit allé jusques à leur maison. Bref je pouvois avoir de mon cousté en tout quatre cens hommes, et les trois cens qui vindrent de Chusi, et cent hommes qu'avoit le cappitaine Bartholomé. Voilà tout ce que j'avois à l'assault.

Nous avions arresté tous ensemble que les Ytaliens du duc de Somme seroient de la partie, lequel duc m'avoit fort pressé de s'y trouver : mais je ne le voulois comporter, pource que Chusy, d'où il estoit gouverneur, estoit de grande importance, et aussi que, si j'estois tué, je ne voulois pas que les places demeurassent sans quelque bon chef, qui peust tenir jusques à ce que monsieur de Guyse eust mandé homme suffisant, pour commander le païs. Il fault tousjours pourveoir

1. Probablement Castelluccio au N.-O. de Montalcin.

2. Jean-Paul d'Esparbès de Lussan, fils de Bertrand de Lussan, dont nous avons parlé (p. 24), devint, sous le règne de Henri III, mestre de camp du régiment italien, nommé alors *Bandes noires*, gouverneur des ville et château de Blois, et capitaine des gardes écossaises du roi en 1599. Il mourut le 18 octobre 1616.

à tout, comme si on devoit vaincre et estre vaincu : ainsi vous ne ferés rien mal à propoz allant exécuter une entreprinse. Nous avions assigné de nous trouver deux heures devant le jour, chescung au lieu qu'il devoit combatre : et devoient donner, les gens du duc de Somme et le cappitaine Bartholomé, plustost que moy, aux fins de divertir les forces du cousté où j'attaquerois la place, pource que le cousté où je donnois estoict le plus fort à cause du bastion et des flancz de dessus la porte, la muraille où estoit le trou faisant ung peu du coing. Je baillay la charge de porter l'eschelle aux gentilhommes qu'estoient à ma suitte, que le roy païoit, et les priay d'entrer par le trou. C'estoit le cappitaine la Trappe[1], qu'est aujourd'huy près monsieur l'amiral, les Ausillons[2], nepveux tous deux de ma feuefemme, le cappitaine Conseil qui porte aujourd'huy mon enseigne, le cappitaine la Motte, Castet Sagrat[3], le cappitaine Bidonnet, le cappitaine Bourg, qu'est en vie, qui a une companye de gens de pied, et deux ou trois autres : et après eux vingt Ytaliens, que

1. La Trappe, capitaine gascon, devint enseigne du prince de Condé (*Discours sur les duels*, de Brantôme).

2. On trouve dans les Jugements sur la noblesse du Languedoc de Bezons plusieurs capitaines du nom de d'Aussillon, originaires du Castrais. Nous croyons cependant qu'il s'agit ici du sieur d'Auxion, allié à la maison de Monluc. L'un d'eux, Arnaud Guillem d'Auxion, seigneur de Bibane, souvent employé par l'auteur des *Commentaires* pendant la durée de son commandement en Guyenne (Reg. des dél. cons. d'Auch), est nommé un des tuteurs des enfants de Monluc (Testament de Monluc).

3. Le seigneur de Castel-Sacrat, capitaine gascon, assista au siége de Thionville. Il se fit protestant et aida, en 1562, Mesmy à s'emparer d'Agen.

le cappitaine Faustin de Peyrouse, qu'avoit été rompeu au sortir de Piance, avoit amené avecques luy : tous les hommes choeisis qui devoient monter l'eschelle, après que les miens seroient montés. Ledit cappitaine et ung autre des sciens devoient passer les premiers par le trou et tirer l'eschelle, à cause qu'il sçavoit ce qui estoit en ce lieu-là ; et ne faisoient pas les miens. J'arrivay à ung quart de mil près la ville. Le baron de Clermont et Blacon passarent oultre et s'allarent mettre à ung mil de la ville, sur ung chemin tirant à Montepulciane : et comme j'euz attendeu une heure là, sans entendre que les Ytaliens commensassent comme il avoit esté ordonné, et voyois que le jour se voulloit approcher, j'envoyay une de mes gardes recongnoistre le plus secretement qu'il pourroit faire, et mon valet de chambre, qu'est encores en vie, alla jusques à vingt pas du bastion, et n'ouyrent rien dans la ville non plus que s'il n'y eust eu personne. Ung petit chien seullement oyons-nous aboyer. Jlz sçavoient ma venue dès la minuict, et m'attendoient ainsi sans faire aulcun bruict, le feu sur la serpentine. Et ne sçeuz faire ma sortie si secretement, encore que j'eusse faict fermer les portes trois heures avant, qu'il ne sortist quelcung qui les allast advertir. Et comme ilz m'eurent rapporté qu'ilz n'entendoient aulcun bruict, et je y voulois moy-mesmes aller avecques eux deux : et comme nous feusmes ung peu en avant à quinze ou seize pas du bastion, j'apperçeuz ung homme à cinq ou six pas de nous qui s'en alloit soy baissant, et se retiroit vers le bastion ; et croy qu'il rentra par ledit bastion, dans lequel nous ouymes alors parler ; et nous sembla qu'ilz parloient allemand, mais ils parloient albanès,

car le seigneur Bartholomé de l'Estesse en avoit en sa companye; lequel seigneur Bartholomé avoit prins le bastion à deffendre. Et comme je veys que bientost le jour viendroit, et perdeu l'espérance de noz Ytaliens, lesquelz estoient arrivés comme je sçeuz despuis : mais le duc de Somme en avoit baillé la charge à quelcung, qui ne vouloit pas mourir des premiers, ou bien me vouloit faire cest honneur de me laisser donner le premier comme lieutenent de roy; mais cest homme de bien ne le faisoit pas par honneur; le cappitaine Bartholomé attendoit aussi que les ungz ou les autres donnassent, et ainsin feust ce dilayement : je feuz constrainct de donner le premier, car encores qu'à ceste centinelle perdeu et à ce silence je cogneusse bien que mes gens avoient senti le vent, si est-ce que, puisque j'avois prins la peyne de venir, je voulois tenter fortune.

Tous ces gentilhommes ytaliens et françois, que j'ay nommés cy-dessus, prindrent l'eschelle, et nous autres prinsmes les autres eschelles pour donner au bastion. Je les feiz prendre aux cappitaines, lieutenens, sergens, caporiaux et lance-passades. Et ainsin marcha droict au bastion; et de prime arrivée nous feust tiré une grande salve d'harquebouziers, mais pour cela nous n'arrestasmes de dresser noz eschelles : et j'avois faict une ordonnance que tous les commissaires des guerres et des vivres, trésoriers, controlleurs eussent à avoir de grandz chevaux et armes; car ces gens ont tousjours argent, lesquelz j'amenois tousjours avecques moy soubz ma cornette pour faire troupe et parade et tromper l'ennemy. Monsieur de Guyse avoit envoyé monsieur de Malassise, qu'est aujourd'huy seigneur de

Roissi[1] pour estre superintendant des finances. Je luy donnay ung cheval turc : si j'en avois maintenant ung semblable je ne le donnerois pour trois cens escuz[2]. Il me rendist fort mal ce plaisir, et de l'amitié que je luy pourtois, car il y feist tant qu'il me mist en la malle grâce de monsieur de Guyse, comme il faict bien aujourd'huy avecques la royne, tant qu'il peut, comme l'on m'a escript de la cour. Aussi je m'en suis bien apperceu, et voudrois que Dieu m'eust faict la grace de faire souvenir à la royne quel serviteur je luy suis et quel j'ay esté le passé, là où les occasions se sont présentées, et les plus grandes que jamais royne se trouvast sur les bras, car pour le présent elle ne s'en soucie pas beaucoup : et Sa Majesté congnoistroit, qu'il ne faudroit pas qu'elle creust légèrement mes ennemis et ceux qui ne luy ont fait, ni ne feront jamais tant de services que je luy ay fait. Mais je prendray patience avecques

1. Henri de Mesmes, seigneur de Malassise et de Roissy, jurisconsulte et homme d'État. En 1557, il exerçait au nom du roi, à Montalcin, la double charge de capitaine de justice et de commandant militaire. Diplomate souvent employé pendant le règne de Charles IX, il négocia avec Biron la paix de 1570, dite *boiteuse et mal assise*, parce que Biron était boiteux et de Mesmes seigneur de Malassise. Il devint plus tard chancelier du roi de Navarre, surintendant de la reine Louise, femme de Henri III. Il mourut en 1596. On peut consulter sur l'administration de de Mesmes en Italie, les vol. 337 et 408 de la coll. Gaignières, les *Mémoires de Castelnau* (1731, t. II, p. 774), et pour l'ensemble de ses actes une biographie contenue dans le volume 1002 de la coll. Saint-Germain français, inexactement publiée au siècle dernier. Son petit-fils, le président de Mesmes, épousa une fille de Baagny et fut le possesseur des manuscrits qui servent à la présente édition des *Commentaires* (Introd., p. 20).

2. Var. des éd. pr. : «.... *pour* cinq cent escus. »

Dieu, ayant ma conscience nette de cella, et de toutes autres choses consernant le service du roy et de la couronne. Pour lors je n'avois rien descouvert des menées dudit sieur de Malassise, qui pourchassoit que monsieur de Guyse m'appellast auprès de luy et qu'il baillast ma charge à monsieur de la Molle; car il avoit oppinion qu'eux deux ensemble manieroient mieulx les affaires que moy et à leur proffit. Je ne veux poinct icy mettre les raisons, pource que l'on pourroit dire que c'est pour l'inimitié qu'il me porte, et moy par conséquent à luy, qui suis mal endurant et qui pourterois volontiers en ma devise, si je n'en avois une autre, ce qu'ung de la maison de Candalle pourtoit : *Qui m'aimera je l'aimeray*[1]. Mais il y a beaucoup de gens de bien, qui sont encores en vie, qui sçavent l'occasion, et s'ilz la disoient elle ne seroit guières à son advantaige.

Mais pour laisser ces propoz, ne me souciant pas fort qu'il me veulle mal ou bien, je le laissay avecques le cappitaine Charry : combien qu'il me feisse grande instance de vouloir venir avecques moy, mais je faisois estat que luy estant dans la ville, si je mourois, ayderoit fort les citoyens afin de ne se desconforter poinct[2], attendant celuy que monsieur de Guyse y envoyeroit, car il est homme d'entendement et persuasif. Mais tout le reste y estoit, de Beauclere[3] mesmes,

1. Florimond de Remond remarque que cette maxime était celle de Gaston de Foix.

2. Var. des éd. pr. : « .... *afin de ne* perdre cœur. »

3. Nicolas de Beauclère, conseiller du roy, officier de finances, suivit l'auteur des *Commentaires* en Italie et en Guyenne. Après le départ de Monluc de Montalcin, à la fin de novembre 1557,

qui est en vie, comme l'on m'a dict, qu'estoit trésorier. Je les feiz[1] rondoyer autour de la ville en courant (ilz sont plus propres à faire peur que mal), pour par ce moyen divertir les habitans d'ung lieu à l'autre. Nous donnasmes l'escalade tous en camisades, et feurent noz gens par troys foys repoussés, et noz eschelles rompues, sauf une ou deux. Il fault dire à quoy devint l'entreprinse du trou[2]. Tous entrarent par dedans ledit trou l'ung après l'autre. Et, comme ilz eurent dressé l'eschelle à la petite muraille pour entrer dans la ville, les gentilhommes miens montarent, et de dessus la muraille en hors se jectoient sur ung femier. Et comme le cappitaine Faustin et ses vingthommes veyrent les nostres dedans, ilz se voulcirent haster de monter et chargearent tant l'eschelle que la voilà rompue[3]. Souvent ces ardeurs inconsidérées perdent les entreprinses. Le trou estoit à quatre ou cinq pas de la porte murée et les ennemis qui estiont sur icelle ne s'attendoient à autre chose que à tirer aux nostres, qui donnoient l'escalade au bastion, et, tournant le dos aux nostres du trou, qui n'entendirent jamais aucune chose de l'entrée de noz gens. Les Ytaliens es-

Beauclère fut pourvu de la charge de commissaire général des vivres (lettre de François d'Est au cardinal de Lorraine, du 12 juin 1558; coll. Gaign., vol. 331, f° 9). Il était receveur général à Bordeaux à la date du 4 septembre 1566. Voyez les *Lettres* de Monluc.

1. Ce passage, depuis *Mais tout le reste*, est inédit. On lit seulement dans les éditions précédentes: « Pour revenir à mes trésoriers et commis, *je les fis....* »

2. Var. des éd. pr. : « .... *à quoi* servit la prinse *du trou.* »

3. Var. des éd. pr. : « .... *tant l'eschelle*, qu'elle rompist. »

sayarent de racoustrer l'eschelle avecques des sainctures et des garrotières[1], mais il n'y eust ordre, et feurent constraintz s'en sourtir par le mesme trou. Et me vint dire le cappitaine Faustin la male fortune de tous mes gens : et me voilà en désespération, voyant que pour penser recouvrer mes gens qu'estiont prisonniers dans la ville, j'avois esté si malhureux de perdre tous les gentilhommes de ma suite : et commençay à jouer à la désespérade. Le jour estoit desjà entre la poincte du jour et le soleil levant : et tous[2] noz gens repoussés dernier des murailles qu'il y avoit ; et en mesme temps le cappitaine Bartholomé me manda qu'ilz estiont aussi tous de son costé repoussés. Je mis lors pied à terre[3], que je n'estois encores descendeu, et assemblay tous les cappitaines, sauf Avanson, filz de monsieur d'Avanson, qu'avoit esté ambassadeur à Rome, qui feust blessé d'une harquebouzade à la main. Et là je commençay à leur remonstrer que je n'estois poinct venu là pour m'en retourner sans prendre la ville[4], ou crever, et que je leur monstrerois le chemyn, s'ilz me vouloient suivre : que s'ilz ne me suivoient et de bien près, résoleument[5] je tournerois la teste contre ceulx qui feroient les rétifs, et en tuerois tant que j'en trouverois devant moy. « Allons donc, mes amis, leur dis-« je, suivés vostre cappitaine, et vous verrés que nous

1. Var. des éd. pr. : «.... *avec* des ceintures. »

2. Var. des éd. pr. : « *Le jour estoit desjà* et le soleil paroissoit à son lever, *et tous....* »

3. Var. des éd. pr. : « *Je* me jetai lors *à terre.* »

4. Var. des éd. pr. : « .... *que je n'estois* venu que pour *prendre la ville.* »

5. Var. des éd. pr. : « .... *que resolument....* »

« aurons de l'honneur. » Lors je baissay la teste, ayant l'espée en la main, et mon page qui pourtoit mon halebarde auprès de moy tirant droict à la porte. J'avois douze Souisses de ma garde qui me suivoient; aussi feyt bien tout le demeurant. Et cogneuz bien à ceste heure-là, comme j'ay faict d'autres fois, qu'est-ce que peult le chef, quand il se met devant, monstrant le chemyn aux autres.

Je me mis dessoubz l'arc de la porte que troys ou quatre hommes pouvoient demeurer à couvert des flancz du bastion. Les ennemis, qu'estiont sur la porte, tiroient à grandz coupz de pierres sur noz gens. Les Souisses avecques leurs halebardes faisoient leur devoir contre ceste muraille de brique. J'avois l'espée à la main gauche et la dague à la droicte : et avecques la dague je deffaisois la brique. Et comme nous eusmes faict ung trou, que je y pouvois mettre le bras dedans, je baillay mon espée et ma dague au cappitaine de mes Souisses : et mis mes deux bras dedans. La muraille n'estoit que de l'espesseur seullement d'une bricque, et y avoit encores bien peu de terre, car c'estoit comme une muraille seche. Et comme avecques les mains je trouvay le bord de la muraille et espesseur d'icelle, et tiray à moy la muraille de telle roideur que tout le dessus d'icelle tomba sur moy et me couvrit tout, de manière qu'il failleust que le cappitaine de ma garde me tirast de dessoubz la bricque et me relevast. Et tout incontinent avecques les halebardes achevasmes de la mettre par terre. Et n'avoyent-ilz pas achevé le terrene qu'ilz avoient mys dernier ceste porte, et s'en failloit envyron deux piedz qu'elle ne joignist au hault de l'arc. Là me moreust deux

Souisses, et le cappitaine blessé d'une harquebouzade à la cuisse, et quatorze ou quinze soldatz mortz ou blecés. Je faisois encores donner aux enseignes l'assault au bastion par les deux eschelles, qui n'estiont pas rompues: mais pour cela des flancz du bastion ilz ne cessoient de tirer. Or, du bastion à la porte, où je cómbatois, il n'y avoit pas plus de trente pas. Je criay aux soldatz qu'ilz m'allassent sercher les eschelles, qu'estiont rompues contre le bastion, et que les plus courtes seroient les meilleures: car la haulteur du terreng n'estoit pas plus que de deux aulnes ni encores, croy-je, de tant. Et tout incontinent je les dressay cousté et cousté, et mis ung harquebouzier sur une eschelle et moy sur l'autre, et troys l'ung après l'autre après le soldat premier, et deux de mes Souisses après ces troys-là. Et à celuy qu'estoit devant, et qui montoit le premier, je luy dis que tout à ung coup il se haussast et qu'il tirast une harquebouzade dedans, ce qu'il feit: et en mesmes qu'il tira, je le prins par le fond de ses chausses et le poussay dedans. Je luy feys faire ung sault où il n'avoit pensé. Les deux eschelles se touchoyent. Je commençay à crier à ceux qui estiont dessus l'autre et les pousser, et leur dis : « Saultés, soldatz, que je me jecte après vous « dedans. » Et poussay celuy-là, l'autre après et l'autre encores. Et comme ilz estiont tumbés dedans, celuy qui se pouvoit relever, mettoit la main à l'espée. Mes deux Souisses se jectoient après. Et alors je saultay à terre de notre cousté, et recommencay à crier: « Poul- « cés, cappitaines, poulcés, cappitaines, nous sommes « dedans. » Et les voilà les ungz après les autres se jecter à coup perdeu là-dedans. Les gentilhommes

miens, qu'estiont entrés par le trou, avoient esté apperçeuz sur la poincte du jour et chargés : et avoient gaigné une maison, là où ilz deffendiont la porte de la maison, que cela me feit ung grand bien; car une partie de ceulx qui gardoient la porte y estiont courus, ne pensant jamais qu'il feust possible que j'entrasse par là. Et comme les ennemis, qui donnoient l'assault aux gentilhommes, entendirent le cri de *France*, *France*, dernier eux, ilz les abandonnarent et voulcirent courir à la porte: les gentilhommes courent après eux, et comme ilz entendirent le mesme cri [1] de *France*, *France*, ilz cogneurent que noz gens estiont dedans. Et de haste ilz feurent mis au mitant de noz deux trouppes nostres, et là tous tués. Or après en mesmes instant que ceulx-là feurent tués, vint une enseigne des leurs, qu'estoit à la place, courant droict à la porte: et les gentilhommes de ma suite estiont desjà reliez avecques ceulx qui entroient. Ladite enseigne trouva bien à qui parler, et les acoustrarent comme les autres. Et en mesme temps que noz gens entroient, je leur criay qu'ilz donnassent l'assault au bastion par dedans la ville, ce qu'ilz feyrent: mais ilz y trouvoient une bien grande résistance, à cause que la pluspart de la companye des gens de cheval estoit dedans qui combatoient à merveilles.

Mais comme le cœur croist aux hommes qui se voient en espérance de victoire, de n'oublier rien de leur devoir à bien et furieusement assaillir, les ayant encouraigés, je laisse la porte et cours aux enseignes qui

1. Var. des éd. pr. : « *Les gentilshommes* sortirent après eux, lesquels entendant *le mesme cri*.... »

estiont sur les eschelles du bastion : et leur crie que tous noz gens estiont dedans et qu'ilz se jectassent à coup perdu dans le bastion, ce qu'ilz feirent. Et pour lors n'y trouvarent pas grand résistance telle qu'ilz cuydoient, pource que noz gens les tenoient de si court qu'ilz ne pouvoient respondre dedans et dehors. Et comme je veiz les enseignes dedans, je remonte à cheval, et avecques les commissaires et trésoriers m'en allay au long des murailles : et tous ceux qui saultoient par dessus la muraille pour se sauver, je les y faisois tuer, car je n'avois poinct d'aultres gens avecques moy[1]. Et, pour revenir à noz premiers prisonniers, noz gens exécutarent jusques à la place, où ilz trouvarent le seigneur Bartholomé de l'Estephe avecques le demeurant de sa companye, lequel ne peult résister. Car desjà noz gens couroient tout au long des rues de la ville, et mesmement contre les murailles d'icelle. Les Ytaliens vindrent entrer par la muraille, qui n'estoit pas trop haulte, et s'aydoient les ungz aux autres. Le cappitaine Bartolomé de Pezero avoit bien mis le feu à la porte, comme il avoit promis, mais il y feust blecé d'une harquebouzade par les cuisses, et n'y avoit ordre d'entrer par là à cause du grand feu qui estoit en icelle porte. On avoit baillé dix-huict ou vingt Espaignolz pour la garde des prisonniers qu'estiont dans le palais, en nombre de cinquante ou soixante : et les aviont atachéz deux à deux, comme ilz me dirent puis après. Et en mesmes instant qu'ilz entendirent le cri de *France*, *France*, *France*, à la place que le palais y touche, ilz commençarent à se secouer

1. Ce membre de phrase, depuis *car*, est inédit.

les ungz et les autres, et mesmes le cappitaine Gourgues, qui se deslia le premier. Et en mesmes qu'ilz se destachoient se mirent en furie, et à coupz de pierre sur leurs gardes, aultres leur saultoient dessus, aulcunz en feurent thués avec leurs armes mesmes que noz gens leur prindrent et la plupart tindrent prisonniers[1], et les emmenarent avecques eux. Et voilà la délivrance heureuse, et non espérée de noz prisonniers.

Maintenant il reste sçavoir quelle feut l'issue du commandement que j'avois baillé au baron de Clermont et au cappitaine Blacon. Les companyes du duc de Florence, de pied et de cheval, estoient sorties de Montepulciano, et s'en vindrent à Piance, n'y ayant que troys mil de l'ung à l'autre. Et, comme feurent à moitié chemin et qu'ilz entendirent la harquebouzerie, envoyarent six chevaulx courir tout au long du chemin pour sçavoir que c'estoit. Les troys demeurarent dans l'embuscade nostre et feurent prins, et les troys autres se sauvarent, qui feirent tourner en arrière leurs gens plus viste que le pas: de sorte que le baron de Clermont et le cappitaine Blacon ne les peurent combatre. En ladite faction et prinse de ville, le seigneur Bartholomé de l'Estephe, son lieutenent et son enseigne, feurent pris en vie, le gouverneur, qu'estoit Espagnol, aussi : toutesfoys son enseigne feust tué. Le cappitaine Pistole[2], qu'on l'appelloit ainsin pource

1. Var. des éd. pr. : « *Et* s'estant destachez se mirent de telle furie sur ceux les avoient en garde, qu'avec leurs armes et à coups de pierre ils en tuèrent sur le lieu la pluspart et le reste *tindrent prisonniers.* »

2. Var. des éd. pr. : « *Le capitaine* Pistoye qu'*appelloit....* »

qu'il estoit de Pistoye, son lieutenent et son enseigne, pareillement feurent prins, ensemble le lieutenent et l'enseigne d'ung capitaine ytalien qui s'appelloit Aldet Placit, qui estoit Siennois: lequel estoit parti deux jours devant pour aller prochasser leur payement, avant qu'ilz sortissent de la ville.

Et voilà l'exécution de l'escalade de Piance qui feust la nuict de Saint Pierre[1], et de laquelle on a faict despuis en çà si grand cas par toute l'Ytalie. Et y a beaucoup de gens de bien qui tesmoigneront que tous les cappitaines et soldatz ytaliens et françois disoient que j'avois prins moy seul la ville, et non eulx, et que, si je n'eusse faict ce que je feys, et sans la hardiesse et résolution en laquelle ilz me virent, ilz ne se feussent jamais plus approchés des murailles, en ayant esté repoussés par troys foys bien vivement. Et la fortune me disoit si bien que si Dieu[2] eust voulu permettre que les gens que le duc de Florence envoyoit de Montepulsiano à Piance, feussent partis une heure plustost, ilz n'eussent poinct entendeu par le chemin le bruict de mon harquebouzerie, de sorte qu'ilz feussent tumbés dans la trouppe que meniont lesditz cappitaines Blacon et le baron de Clermont, lesquelz estiont aussi bien en camisade comme le reste de mes gens, et les eussent aisément deffaitz et taillés en pièces. Car incontinent qu'ilz entendirent le rapport que leur feirent les troys qu'estoient eschappés, ilz tournarent visaige et se mirent en desroute, tirant le chemin Montepulsiano. Je laissay dedans pour com-

1. Le 29 juin 1857.
2. Var. des éd. pr. : « *Et si Dieu....* »

mander le cappitaine Faustin, qui y estoit auparavant, et avoit encores cinquante ou soixante soldatz de sa companye, lesquelz le cappitaine Bartholomé de Pezero[1] luy avoit tousjours gardés. Et luy presta encores, le cappitaine Bartholomé, son lieutenent avecques cent soldatz de sa companye. Et feust le midy, comme je montois à cheval pour m'en retourner à Montalsin et que je renvoyois chescun en sa garnison, les cappitaines avecques leurs lieutenens et enseignes me menarent cent ou six vingtz chevaulx de service, qui avoient esté gaignés en ceste faction, oultre les courtaulx et muletz, me priant d'en prendre ceulx que bon me sembleroit. Et entre autres le cappitaine la Trape gaigna cinq chevaulx, mais, comme il faisoit à butin avec ung autre de ses compaignons, il luy en demeura trois pour sa part[2]. Et me pria prendre ung corsier de Naples, le plus beau et le meilleur cheval qui feust en Ytalie. Je n'en acceptay, de tous ceulx qui me feurent offertz, que celuy du cappitaine la Trappe, lequel despuis monsieur de Guyse m'envoya demander, et le luy donnay. J'arrivay à Montalsin avecques les trois demy-companyes[3] des gens à pied que j'avois amenés, après lesquelz je faisois marcher tous les cappitaines prisonniers, et quelque peu de soldatz aussi prisonniers : car il ne s'en print pas beaucoup. Après les prisonniers je marchois, et tous noz cappitaines avec leurs enseignes desplyées : et dernier moy les gentilhom-

1. Bartholomeo Giordani da Pezaro, capitaine italien du parti français (Pecci).

2. Ce passage, depuis *le capitaine la Trappe*, est inédit.

3. Var. des éd. pr. : « .... *avecques* la moitié seulement des trois *compagnies*. »

mes de ma suite pourtoient la cornette de gens à cheval, et les trois enseignes gaignées, et puis après toute l'infanterie : marchoit le baron de Clermont avecques ma companye et les gentilhommes siennois, qui estoient tous à cheval dernier. Et croy qu'il ne demeura hommes ne femmes dedans la ville : car tous sortirent dehors pour me veoir entrer, sauf le cappitaine du peuple, le conseil et le magistrat, vers lesquelz j'avois envoyé pour les prier de ne bouger du palais, au devant duquel j'allay descendre. Et entray dedans iceluy armé, lesdites enseignes gaignées devant, et leur feiz entendre au commencement, en peu de motz, de quelz moyens il m'avoit failleu ayder pour venir à boult d'une entreprinse si hazardeuse, et comment la ville avoit esté prinse ; et cogneuz bien à leur contenance qu'ilz avoient en admiration une telle exécution. Puis les exhortay de continuer en la fidélité qu'ilz avoient promise au roy, leur proposant qu'ilz ne devoient désespérer de leur fortune et moingz de perdre l'espérance[1] de recouvrer leur liberté et ville capitale, leur ayant Dieu montré et tesmoigné par vrais miracles une si bonne[2] et heureuse journée, qu'il ne les vouloit perdre ni abandonner, ni ceulx qui combatoient pour eux. Et, pour les asseurer que je pourtois les armes pour leurs vies et pour le recouvrement de leur patrie, je leur donnay la cornette des gens de cheval, et les troys enseignes gaignées, lesquelles, après m'avoir remercié et loué plus qu'ilz ne feirent

1. Var. des éd. pr. : «.... *au roy*, et ne perdre point *l'espérance*.... »

2. Var. des éd. pr. : «.... *et tesmoignez* par *une si bonne*.... »

jamais homme, ilz les mirent à mesme instant dans la grand salle du palais toutes despliées. Ce qui n'amoindrist pas la repputation que j'avois acquise parmy eux, ni à Rome, où louarent grandement ceste faction, et partout[1] ailleurs où les nouvelles de ceste entreprinse et exécution coureurent.

Paravant ni despuis ne se présenta[2] aulcune occasion qui mérite estre escripte, sauf deux, qui feust que dom Arbre alla assiéger Chuzi[3], que le cappitaine Moret Calabres[4], qui estoit à Montepescayo[5], avoit desrobée par intelligence aux ennemis. Ledit dom Arbre y avoit trente enseignes de gens de pied devant et troys canons, et six cens chevaulx. Je partis de Montalsin ung peu après midy avecques cinq enseignes et environ quatre-vingtz ou cent chevaulx, et arrivay à Montepescayo sur le poinct du jour; et là feiz accoustrer de petis sacz pour porter de la poudre, jusques au nombre de vingt, y pouvant avoir en tout trois

1. Var. des éd. pr. : «.... *acquise* soit parmi eux soit à Rome, *et par-tout....* »

2. Var. des éd. pr. : « Depuis ne se *présenta....* »

3. Il s'agit ici de Ghuisdino, petite ville près de Montalcin. La restitution du premier mot de cet alinéa *Paravant*, d'après notre manuscrit, met d'accord les deux meilleurs historiens de cette guerre, Pecci et Monluc. Suivant Pecci, l'attaque de Ghuisdino est antérieure à la prise de Pienza. Suivant l'ancienne édition des *Commentaires*, le fait est postérieur. La version nouvelle fait cesser les doutes. Le savant de Thou lui-même a été trompé par cette lacune de l'ancien texte (t. II, p. 466, 1740).

4. Maretto de Cantarollo Calabreze (Pecci) commandait un régiment d'Italiens (*Mémoires de Castelnau*, t. II, p. 775). Ce capitaine est souvent nommé dans les *Mémoires-journaux* de François de Guise.

5. Montepescali in Maremna.

cens livres. De Montepescayo à Chuzi y a six mil. L'artillerie ne leur estoit pas encores arrivée, mais elle arriva le matin que j'en partis : et sur le midy je partis de Montepescayo, et m'en allay camper viz-à-viz de leur camp, à ung quart de mil et autant de la ville, car ilz estoient campés devant et ne me vindrent oncques recongnoistre. La place ne valloit rien, car nous n'avions pas eu loeisir de la fortifier, et à l'entrée de la nuict je prins le lieutenent du cappitaine Avanson, nommé Sainct Geniès, avecques trente picquiers et trente harcquebouziers, que je voulois hazarder, veoir si j'avois moyen de la sauver. Et parce qu'il y avoit ung petit ruisseau qui ne contenoit troys pas entre eulx et moy, je feiz aller ledit Sainct Geniès, et le cappitaine Charry avecques cent harcquebouziers pour l'accompaigner : et moy, par le cousté du camp, je leur allay donner l'alarme avecques les gens de cheval et cent harcquebouziers. Sainct Geniès entra avecques la poudre et tous les soldatz, sauf quatre ou cinq picquiers. Et toute la nuit je les tins en alarme pour leur donner à penser que le matin je me reposerois, et que, m'ayant recogneu, ilz me viendroient combatre, veu que je n'avois autres forces que cinq enseignes; et, sans reposer aulcunement, sans sonner tabourin ni trompette, je commençay à me retirer au long des bois et prins mon chemin à Montalsin; et feiz douze mil sans reposer. Et auprès d'ung ruisseau je feiz alte, où tous à pied et à cheval respeusmes des vivres que j'avois faict appourter sur des asnes : où ne demeuray pas une heure et demie pour m'acheminer droict à Montalsin. Or, le jour que je partis de là, envyron midy, ilz meirent leur artillerie en estat,

sans pouvoir faire batterie aulcune jusques au lendemain matin.

Le jour mesme que j'estois party devant Chuzy j'arrivay le soir à Montalsin, là où il y avoit trente mil et toute la nuict je feiz apprester ung canon et une grand couleuvrine que nous avions. Et envyron neuf heures je m'en allay batre l'Altesse, qui est entre Bonconvent et Montalsin, ung chasteau fort. Et le baptis par la porte, où ilz l'avoient le moingz remparée ; et sur le soir se rendirent[1], la vie sauve seullement : il y avoit soixante soldatz. Puis l'endemain matin j'allay prendre troys ou quatre chasteaulx qu'il y avoit autour de là, qui n'estoient pas fortz et se conservoient à la faveur de la forteresse de l'Altesse. L'artillerie ne bougea de l'Altesse de tout ce jour que je prins lesditz chasteaux. On me conseilloit d'aller batre Bonconvent. Je l'allay recognoistre, et feiz faire des gabions promptement là devant, faisant semblant de l'assiéger ; ce que je faisois pour divertir dom Arbre à ne tirer plus outre, car je craignois qu'après qu'il auroit prins Chuzy, ce que je pensois bien qu'il feroit, il allast assiéger Montepescayo, où estoit le cappitaine Moret, et deux ou troys aultres places qui se conservoient à la faveur de Montepescayo. Et, le jour que je faisois semblant d'assiéger Bonconvent, j'envoyay le seigneur Marioul de Santa-Fior, le cappitaine Serres, mon lieutenent, et le baron de Clermont, mon enseigne, courir jusques devant Sienne. Ilz rencontrarent une companye de gens de pied, qui estoit sor-

1. Henri de Mesmes, dans son autobiographie, s'attribue cet exploit (*Mémoires de Castelnau*, t. II, p. 755).

tie de Sienne pour s'aller mettre en deux chasteaulx qui estoient près de ceulx que j'avois prins, laquelle ilz taillarent toute en pièces, sauf le cappitaine et le lieutenent et l'enseigne, qui se sauvarent à cheval. Tout cecy feust faict en troys jours, comptant despuis le jour que je partis de devant Chuzy. L'alarme feust si grande à Sienne d'este deffaicte, que le cardinal Burgos manda en diligence à dom Arbre qu'il laissast tout pour retourner à Sienne, et qu'il craignoit que les Siennois se révoltassent et qu'ilz me missent dedans, à l'amitié que les citoyens me pourtoient. Et si ceulx de Chuzy eussent peu seullement tenir ung jour davantage, il les abandonnoit : mais le deuxiesme jour après avoir faict une grand brèche, car la muraille ne valloit rien et n'y avoit guières de gens, ilz se rendirent[1]. Le lieutenent du cappitaine Moret Calabres estoit dedans, avec partie de la companye dudit Moret et cinquante ou cinquante-cinq hommes, qui entrarent avecques Sainct Geniès : de sorte qu'en tout n'y avoit que cent hommes.

L'endemain matin que le seigneur Marioul eust desfait cette companye, tous les cappitaines qu'estiont avecques moy, estiont d'oppinion que j'allasse batre Bonconvent ; mais je leur diz ces motz : « Vous sçavés que despuis hier, deux heures après midy, nous « n'avons ouy tirer l'artillerie à Chuzy, laquelle nous « oyons de l'Altesse en hors ; or fault donc dire qu'ilz « sont rendeuz ou bien prins par force. S'ilz sont ren- « deuz, dom Arbre ne séjournera pas là une heure à « s'en retourner pour veoir s'il nous pourra[1] surpren-

1. Var. des éd. pr. : « .... *une heure*, pour essayer *s'il nous pourra....* »

« dre en campaigne : car il ne fault point dobter qu'il « n'aye eu l'alarme de sés gens que vous autres def- « fistes hier auprès de Sienne, et que le cardinal Bur- « guos ne l'aye mandé retourner pour conserver le « demeurant des chasteaulx, qui sont les plus près de « Sienne; (car je faisois, en mesmes instant que je pre- « nois les autres, le tout desmanteler et ruiner comme « aussi feiz-je l'Altesse.) Or, poisons ung peu les cho- « ses: si noz gens sont rendeuz, le camp ne demeurera « devant Chuzi plus de deux heures : s'ilz sont prins « par force, la ville est pauvre, les soldatz n'y auront « demeuré que ceste nuict passée au sac, et à ce matin « sera parti deux heures devant le jour. Et encore « qu'il y aye trente mil, la cavalerie sera icy[1] avant que « ne soit midy : car dom Arbre sçait bien que je n'ay « poinct cent chevaulx en toute ma puissance, ni plus « de six cens hommes en ces cinq enseignes; par quoy « la raison de la guerre nous donne asseurance qu'il « doibt faire ce que je vous dis. Par ainsi, je vous prie, « commençons à retirer nostre artillerie et l'infante- « rie. Et prenés-vous en tous à moy, si vous ne voyés « que les affaires seront ainsi. »

Le lieutenent du cappitaine Moret et Sainct Geniès eurent telle composition qu'ilz voulcirent, pour la haste que dom Arbre avoit de tourner en arrière : car ilz sortirent bagues sauves; d'enseignes ilz n'en avoient poinct. Or feiz-je mettre le feu au demeurant de l'Altesse, qui ne s'estoit peu promptement ruiner, et laissay le cappitaine Serres avecques vingt chevaulx sur ung petit hault, près de l'Altesse, qui pou-

1. Var. des éd. pr. : «.... l'artillerie *sera ici*.... »

voient descouvrir jusques à ung bois où estoit le chemin que dom Arbre failloit que fist pour s'en retourner. Et comme je feuz à ung mil près Montalsin, le cappitaine Serres me manda deux chevaulx, courans à toute bride, me dire qu'il commensoit à descouvrir leur cavallerie sortant du bois. Je laissay les cappitaines de gens de pied et les soldatz tous attachés avec des cordes pour ayder[1] à tirer l'artillerie aux bœufz. Et retournasmes, le seigneur Marioul et moy, avecques noz gens à cheval. Mais comme nous feusmes près le cappitaine Serres, sur ung aultre petit mont, nous descouvrismes toute leur cavallerie desjà en la plaine, qui avoit faict haltou. Je croy que c'estoit pour atendre une trouppe qui sortoit du bois. Je laissay le seigneur Marioul là pour soustenir le cappitaine Serres, qu'il ne s'engageast point à combatre, ni se laissast approcher, ains commençast à se retirer peu à peu : et aultant en dis-je au seigneur Marioul, et m'en coureuz à l'artillerie, laquelle je trouvay à ung quart de mil près la montée, et la feiz haster : et comme je l'euz sur le commencement de la montée de Montalsin, je veiz venir le seigneur Marioul au trot et le cappitaine Serres ung peu dernier luy, qui faisoit le semblable. Je feiz tirer tousjours l'artillerie contre-mont, et ne peust arriver à cinquante pas près de la porte de la ville qu'il ne failleust faire oster les bœufz, et les jecter dedans la ville, et toute nostre harquebouzerie au long des vignes et dessus la muraille et nostre cavallerie dans la ville, car elle ne pouvoit plus servir de

1. Var. des éd. pr. : «.... *gens de pied*, avecques des cordes et les soldats *pour ayder*.... »

rien. Et vindrent les ennemis jusques au pied de la montaigne. Voilà comme je sauvay tout sans rien perdre, pour compasser le tems qu'il leur failloit à venir de Chuzy sur nous, et pour la grand dilligence que je feiz à ma retraite.

Donc, cappitaines, souvenés-vous, quand vous vous trouverés en lieu où vous faille retirer, et que l'ennemy sera beaucoup plus fort que vous, de compasser le temps qu'il luy fault à vous venir combatre : et mesurés-le avecques une grande dilligence, soit jour ou nuict, et vous ne serés aiséement surprins. Prenés tousjours au pis : et croyés que vostre ennemi veille pour vous surprendre, comme vous à luy. La raison de la guerre vouloit que j'en feisse ainsi. Et fault tousjours estre aux escoutes, quand on est près de l'ennemi. Et s'il y a trois heures pour venir à vous, redoublés le pas et faites en deux, s'il est possible, ce qu'il peult faire en trois. Ainsi ayant le devant sans vous mettre en honteuse fuite, vous luy laisserés le logis vuide. Oui, mais peult estre il ne viendra pas à moy, et cependant je me retire sans veoir l'ennemi? Si tu attens cela, tu es desfait et perdeu, mesmement lorsque tu traînes du canon, lequel tu ne peux abandonner, ton honneur sauve.

Une autre dilligence feys-je encore de secourir monsieur de la Monjoye[1], ung mien parent, que j'avois mis dans Tallamon. Que les galères du roy d'Espaigne estoient parties de Gayette pour surprendre ceste

1. Probablement Gilles de Gaudons, seigneur de Cuq et de la Montjoie en Armagnac. Il avait épousé Marguerite de Faudoas, fille de Marguerite de Sérillac, nièce de Monluc. Il mourut avant le 11 septembre 1571 (*Généal. de Faudoas*, 1724, p. 220).

place, et vindrent se mettre contre le mont Argentan[1]. Et comme monsieur de la Monjoye les veist le matin à l'aube du jour, ayant donné sonde, me despécha ung homme en poste pour m'advertir, lequel feist si grand dilligence qu'il feust à Montalsin envyron les quatre heures après midy, encores qu'il y aye trente mil. Et, sans séjourner une heure, je partis avecques quatre cens harquebouziers et ma companye de gens à cheval, et marchay toute la nuict; et ne m'arrestay jusques à ung villaige, qui est trois mil près Grossette, et feismes sans reposer vingt sept mil, de sorte que j'y feuz au soleil levant : et là feiz manger les soldatz et repaistre nos chevaulx. Je coureuz à Grossette, où j'entendiz que les ennemis estoient autour de Tallamon; et soubdain je feiz passer une rivière qu'il y a à demi-mil de Grossette, troys cens harquebouziers de ceulx de la garnison de Grossette, avecques asnes et chevaulx; de sorte que quand noz gens, que j'avois laissé repaistre, feurent arrivés à la rivière, les trois cens eurent passés et achemynés. Et manday deux hommes de cheval audit seigneur de la Monjoye, l'advertissant qu'il tint bon, que j'estois là pour le secourir; lequel s'en esmerveilla comme il estoit possible, et pensoit que l'on luy mandast cela pour luy donner couraige. Les ennemis avoient mys troys ou quatre cens hommes en terre : et deux galères luy vindrent tirer force canonades. Et comme j'entendiz l'artillerie, je me mys devant avecques mes gens à cheval, et les trois cens harquebouziers qu'estoient passés : et laissay le cappitaine Charry, qui faisoit passer ceulx que

1. Monte Argentaro, promontoire au sud de Grossetto.

j'avois amenés. Et comme ilz veyrent que cela alloit à la longue, et que je m'estois mys devant avecques les trois cens, ilz se jectarent tous dans l'eau, et ainsi passarent d'este furie. Il faisoit grand chault : et prou en y avoit que l'eau leur venoit jusques au-dessus de la sainture. J'avois faict estat de les combatre fortz ou foibles, car j'estois asseuré qu'ilz n'avoient poinct de gens de cheval. Et trouvay que l'une partie des gallères; au-dessus de Talamon et au port ancien, rembarcquoient les soldatz ; et avant que j'y peusse estre, ilz feurent tous rembarcqués : et se meyrent tous à la largue tirant au mont Argentan, où estoient les autres gallères, qui est viz-à-viz de Talamon. Et pense qu'ilz cuydoient que monsieur de la Monjoye se rendroit pour les canonades que les gallères luy tirarent : mais il estoit trop homme de bien pour s'estonner si légièrement, comme ilz pencoient. Il a esté tué à Aubeterre en ces derniers troubles auprès de monsieur de Caussens[1], qui tesmoignera tousjours de sa valeur.

Cappitaines mes compaignons, il ne fault pas que vous trouviés estrange si je n'ay jamais esté desfait ni surprins, où j'aye commandé, ny vous ne serés, si vous voulés user d'une si grande pourvoyance et dilligence, comme j'ay faict toute ma vye; ne si j'ay faict faire

1. Le s. de Cosseins, ancien page de la Mothe-Gondrin, commandait en Piémont une compagnie de gens de pied. Mestre de camp des gardes du roi en 1572, il fut l'un des principaux égorgeurs de la Saint-Barthélemy. Coligny fut une de ses victimes. Il fut tué peu après au siége de la Rochelle, chargé de remords, suivant Brantôme. Il avait épousé la veuve de Joachim de Monluc seigneur de Lioux, frère de l'auteur des *Commentaires* (Brantôme, *Vie de Strozzi*).

aux soldatz ce que par adventure homme ne leur a faict faire jamais : car j'ay eu toujours la parole à commandement pour leur remonstrer, quand j'estois en lieu là où il failloit qu'ilz eussent dilligence, l'honneur et le service du roy : et aussi que par dilligence il nous failloit conserver noz vies. C'est ce qui met les aisles aux tallons et le cœur au ventre, quand l'ung et l'autre est nécessaire. Toutes ces remonstrances ne me manquoient jamais : et s'il failloit faire une grand courvée, je faisois tousjours porter pain et vin pour les rafraischir. Car si vous voulés faire faire grandz courvées aux soldatz, et n'apportés rien pour les substanter, les corpz humains ne sont poinct de fer, il fauldra qu'ilz vous laissent par les chemins : ou bien, quand vous viendrés au combat, ilz seront si foibles que ne vous pourront servir que de bien peu. Mais apportant avecques vous pour les rafreschir, accompaignés des remonstrances, vous ne les ferés pas seulement cheminer mais courir, si vous voulés. Et par ainsi il ne fault poinct que l'on s'excuse jamais sur les soldatz : car il n'y a homme en la chretianté, qui l'ay plus expérimenté que moy. Et n'ay veu jamais advenir faulte par eux, ouy bien par les cappitaines. Car ung bon et saige cappitaine rendra de bons et saiges soldatz. Parmy une grande trouppe dix ou douze poltrons et couardz s'enhardissent, et se font vaillans : mais ung cappitaine, pour eux mal saige et improvident, perd tout et gaste tout. Et voilà en somme tout ce qui s'est faict tant que j'ay demeuré à Montalsin.

Monsieur de Guyse feust adverty comme j'avois cuydé estre surprins à l'Altesse, m'escripvit une lettre plaine de courroux : et me mandoit qu'il sembloit que je

voulcisse me perdre, et le païs et tout, de sortir en ceste sorte à chesque occasion qui se présentoit en campaigne, et que si j'estois desfait, le païs seroit perdeu, car il estoyt desjà si foible de gens qu'il ne pouvoit le secourir; et que c'estoit faict en bon cappitaine, mais non pas en lieutenant du roy, qui ne se doibt sans grande occasion mettre en hazard. Auquel je rescripvis que j'estois constrainct de ce faire, ou autrement dom Arbre me prendroit tout le païs pied à pied, et qu'il s'asseurast que je me levois si matin et faisois si bonne dilligence d'autre cousté que je le gardois bien de me surprendre, et qu'il ne se meist poinct en peyne de moi; car encores que dom Arbre meist toujours trente enseignes en campaigne et que je n'en eusse que cinq ou six pour y respondre, je ferois si bon guet et si bonne diligence que je le gardois bien de faire ce qu'il voudroit faire. Après je me retiray à l'abaye Sainct Salvador, qui est à quinze ou seize mil de Montalsin tirant vers Rome, et ung mil près du chemin romain; y a une petite villate fermée et une abaye d'Augustins, que le petit roy Charles fonda à son retour de Naples, et y séjourna quelque temps. Toute l'esglise est couverte de fleurs de lys, et la fondation escripte en parchemin, les religieux fort gens de bien.

Estant là je receuz une lettre de monsieur le cardinal de Ferrare, lequel pour lors estoit à Ferrare, et me mandoit la triste nouvelle de la desfaite de monsieur le conestable à Sainct Quentin, et qu'il estoit plus de besoing que je pensasse aux affaires du roy que jamais, et que, si Dieu n'aydoit le roy, tout estoit perdeu en France : car toutes les forces que le roy avoit s'estoient perdeues avecques monsieur le conestable. Je partis

tout incontinent et m'en allay à Montalsin, pour craincte que les Siennois ne se desconfortassent du tout : et par remonstrances et persuasions je les asseuris tant que je peuz, et après j'essayay à me reconforter moymesme. J'en avois bon besoing, car je tenois le royaume pour perdeu. Aussi feust-il plus conservé par la volunté de Dieu qu'autrement. Car Dieu osta par miracle l'entendement au roy d'Espaigne et au duc de Savoye, de ne suivre leur victoire droict à Paris, car ilz avoient assés de gens pour laisser au siège de Sainct Quentin contre monsieur l'admiral, et poursuivre leur victoire ; ou bien encore, après qu'ilz eurent prins Sainct Quentin, ilz avoient autant de temps que jamais : et ne sceurent prendre le party qu'ung simple cappitaine eust faict. Et par ainsi il nous fault tout confesser que Dieu aymoit nostre roy et ne vouloit perdre le royaume. Je ne faisois pourtant aux Siennois le mal si grand qu'il estoit et leur disois que les advis que j'avois de France asseuroient la perte petite, que le roy y dressoit une belle armée en personne. Monsieur de Guyse, estant à Rome, parce que le roy l'avoit rappellé pour le venir secourir, me manda le venir trouver, ce que je feiz en poste ; et là il me demanda ce que j'avois besoing qu'il me laissast pour conserver ce que nous tenions de la Toscane. Je luy respondis que j'avois besoing de ce qui n'estoit en sa puissance de me bailler : car il n'avoit argent pour me laisser, ni guières de gens qui ne feissent plus de besoing en France qu'en la Toscane ; mais que je ferois comme Dieu me conseilleroit, et que j'espérois tant en Dieu qu'il ne m'abandonneroit poinct, non plus qu'il avoit faict jusques icy, et que je le suppliois très humblement

s'en aller en France le plus hastivement qu'il pourroit : car si Dieu ne sauvoit le royaume, les hommes y pourroient bien peu, veu que toutes les forces estoient perdeues. Monsieur le mareschal de Strossi trouva ma responce fort saige, et m'en loua fort ; parce que plusieurs eussent demandé et hommes et argent, de quoy j'avois bon besoing : mais la France pesoit plus au roy que la Toscane, où je voulois essayer à tirer moyen du païs, et, avec la guerre, faire la guerre. Je feys requeste à monsieur de Guyse, de supplier très humblement le roy de m'envoyer quérir pour m'en aller en France ayder à deffendre le royaume, car je n'avois rien à perdre en la Toscane : et avecques grandes requestes et prière il me promit de faire en sorte que le roy m'envoyeroit quérir, avec promesse qu'il me feist faire que dès que je serois en France, je me rendrois auprès de luy. Il n'avoit pas adjouté foy à tous les faulx rapports, il me congnoissoit trop, et m'a toujours aymé tant qu'il a vescu. Ce que je luy promis faire. Et ainsi il s'alla embarcquer à Civita-Vechia[1], et ramena en France ses forces entières, en quoy il monstra que c'estoit un grand et saige cappitaine. Quant à moy je m'en retournay à Montalsin.

Avant que mon congé vinst, à la requeste du cappitaine Carbayrac, que monsieur de Guyse avoit envoyé à Grossette pour gouverneur, car il en avoit tiré monsieur de la Molle avec sept ou huict companyes de gens de pied qu'il avoit, et l'envoya à Ferrare ; et en lieu

1. Une lettre du baron de la Garde, en date du 8 septembre 1557, écrite de Civita-Vecchia, nous apprend que le duc de Guise a fixé son départ au lendemain 9 septembre (coll. Gaignières, vol. 342, f° 97).

de luy me feist venir monsieur de Givry[1] avecques treize ou quatorze companyes de gens de pied qu'il avoit; je ne perdiz au change : je m'en allay en dilligence à Grossette veoir ung désordre qu'estoit advenu, c'est que toutes les munitions de bledz que j'y avois mis, que y en avoit pour plus d'ung an, se trouvarent desrobées; et en tout ne se trouvoit pas cent sacz de bled. Il y avoit ung garde des munitions, qui s'appelloit Louberjac, lequel chargeoit monsieur de la Molle. Je manday en poste à monsieur de la Molle ce que l'autre avoit déposé : monsieur de la Molle au rebours chargeoit ledit Louberjac. Je couchay la nuict en ung lict, que les drapz estoient humides, et c'estoit en yver, n'ayant pour lors pourté mon lict de camp, pource que je laissois séjourner mes muletz pour m'en venir en France : et là je prins une fièvre contineue, laquelle dans dix jours me meist jusques à perdre la congnoissance des mes serviteurs propres. Et sans ma malladie j'eusse gardé Louberjac de desrober jamais les munitions du roy, aussi bien que je feiz à Sienne à celluy qui les avoit en garde, qui en avoit faict autant. Et comme je commensay ung peu à prendre cognoissance des hommes, mon conged arriva[2] : et m'escripvit Sa Majesté que je passasse à

1. Réné d'Anglure, seigneur de Givry, baron de Boursault, comte de Tancarville, chevalier de l'ordre du roi, colonel de l'infanterie française en Toscane. Lorsque Monluc fut rappelé en France, Givry fut nommé lieutenant du roi à Montalcin (lettre de Monluc du 15 novembre 1557). Il fut tué à la bataille de Dreux en 1562 (Bibl. imp., cab. des titres, doss. *Anglure*.)

2. Monluc reçut, vers le 15 novembre 1557, l'ordre de retourner en France en passant par Ferrare, où il devait se mettre à la dis-

Ferrare, et que je feisse séjour auprès de monsieur le duc pour le conseiller à ses affaires, car il avoit la guerre sur les bras. Et de la grand joie que j'euz, voyant mon conged arrivé, je prins couraige de telle sorte que quatre jours après je partis, et me feys pourter sur une chaire à six hommes à Montichel, où estoit le cappitaine Bartholomé de Pezero : et là demeuray troys jours atendant une lictière, que le seigneur Marioul de Santa Fior m'envoyoit. Et ainsi m'en allay ne pouvant faire que cinq ou six mil le jour, jusques à Pezero, où je trouvay le duc d'Urbin, qui m'envoya cinq ou six gentilhommes au devant, pour me faire venir loger en son chasteau. Je feys response que je m'en allois descendre à la maison du cappitaine Bartholomé de Pezero, car ledit cappitaine avoit escript à sa mère que j'irois loger là et que je le remerciois très humblement. Je trouvay la mère du cappitaine Bartholomé, une bien fort honneste damoiselle, et autant estimée dans la ville que gentilfemme que y feust. Comme j'arrivois au logis, on me mettoit dans ung lict, comme j'estois si fort exténué que je n'avois que la peau et les oz, et mourois tousjours de froid, quelques foureures que l'on me sceust mettre dessus. Monsieur le duc incontinent me feist cest honneur de me venir veoir : et me voyant si mal encores, me contraignist de séjourner là quatre jours : et ne voulcist que je despendisse ung sol : et me feist toujours servir à deux platz de son chasteau en hors. Il me sembla que j'estois ung peu amendé, et renvoyay la lictière au sei-

position du duc (lettre de Monluc à Brissac du 15 novembre 1557).

gneur Marioul. Monsieur le duc voulcist que je prinse ung coursier de son haras, ung des plus beaux coursiers que j'aye guières jamais vu, et des plus fortz selon sa haulteur : et voulcist prendre de moy ung petit frison fort de sa taille et fort beau, et ainsi me meirent sur une petite hacquenée, que monsieur de Givry me donna à mon partement de Montalsin, où il commanda jusques à ce que le seigneur dom Francisco d'Est[1] feust arrivé, lequel le roy feist son lieutenent général, comme j'estois : et aussi me traisnay jusques à Ferrare, là où je feuz aussi bien venu et reçeu de messieurs les duc et cardinal[2], et de madame la duchesse[3], que si j'eusse esté leur frère propre. Et voulcist que je logeasse dans le chasteau, me faisant servir de sa cuisine comme sa personne propre.

Quatre ou cinq jours après mon arrivée, j'euz envie

1. François d'Este, frère du duc de Ferrare, marquis della Massa, fut chargé, après le départ du duc de Guise et de Monluc, de diriger les affaires du roi en Italie (lettre de François d'Este du 19 octobre 1558 ; coll. Gaign., vol. 331, f° 91). Il mourut en 1578 (Chazot de Nantigny, t. II, p. 349). On trouve des lettres de François d'Este dans le vol. 3141 du fonds français.

2. Hippolite d'Este, cardinal de Ferrare. Voyez t. I, p. 161, note.

3. Rénée de France, deuxième fille de Louis XII, née en 1510, morte à Montargis en 1575. Elle avait épousé en 1528 Hercule II, duc de Ferrare. Cette princesse, d'un esprit cultivé, eut pour ami Clément Marot et donna asile à Calvin. Son goût pour la réforme, contrarié dans la catholique Italie, ne s'exerçait librement qu'en France où elle vivait entourée d'artistes, de philosophes et de poëtes, comme Marguerite de Valois. Elle a laissé un grand nombre de lettres (coll. Gaign., vol. 325, 329, 400, 414, 417, 419, 423, 424, 2787 ; coll. Dupuy, vol. 554 ; f. fr., vol. 2991, 3020, 3082, 3137, 3152, 3199, 3211 et suiv. jusqu'à 3237 ; Saint-Germain fr., vol. 689, etc.).

d'aller veoir monsieur le cardinal de Tournon et monsieur de Dax[1], lequel sieur de Dax estoit embassasadeur à Venise : et demeuray quatre jours avecques eux, regretant fort que je n'avois la santé pour pouvoir veoir toute la ville de Venise, car j'estois encores si mal qu'à peine peuz-je aller jusques à l'arcenal : puis m'en retournay à Ferrare. Asture que tout est mort je ne feray tort à nul d'escripre ce que j'ay veu faire, qu'est que monsieur le cardinal de Mantoue[2] se montra grand amy de monsieur le duc de Ferrare : car il l'adverstist que le seigneur dom Ferrand[3], son frère, luy alloit assiéger Versel, qu'il avoit faict partir six canons d'Alexandrie, avecques lesquelz il avoit prins le chemin droict à Crémone, menant grand quantité de poudres et bouletz ; et luy asseuroit que c'estoit pour Versel : et par deux fois, queue sur queue, luy donna cest advertissement. Feust adverty aussi de Crémone en hors que le seigneur dom Ferrand faisoit aprester encores d'autre artillerie, et avoit faict arrester quatre-vingtz grandz bateaulx des marchandz trafiquans sur le Po, sur lequel Versel est assis comme Crémone, et que partie des companyes espaignolles, qu'estiont vers

1. François de Noailles, né le 2 juillet 1519, évêque de Dax en 1557, successivement ambassadeur en Angleterre, à Venise, à Constantinople et à Rome. Il mourut à Bayonne le 19 septembre 1585. Une partie de ses lettres a été publiée avec d'intéressantes notes par M. Tamizey de Larroque dans la *Revue de Gascogne*, t. VI. Sa correspondance inédite est conservée à la Bibliothèque impériale dans les vol. 6908, 6913, 6914 du fonds français, et 644 de la collection Gaignières.

2. Hercule de Gonzague, cardinal de Mantoue, né en 1503, mort le 2 mars 1563 au concile de Trente.

3. Fernand de Gonzague (t. I, p. 98).

le Piedmont commensoient à marcher droict à Crémone, et qu'il se faisoit des companyes ytaliennes aux envyrons de Milan. Le duc de Ferrare, ayant reçeu tous ces advertissemens, se trouva fort fasché, n'estant la place encores en guières bon estat pour se deffendre, car il n'y avoit nul boulevard couvert, et les courtines fort basses, comme aussi estoient bien les boulevards, et n'estiont que bien peu terrassés ; et les boulevards n'estiont pas encores[1] demy remplis, et tous les flancz descouvertz. Monsieur le duc advertit du tout monsieur le prince, son filz[2], qu'estoit à Reges[3] avecques son camp, et luy mandoit qu'il envoyast le seigneur Cornelio Bentivolle se mettre dedans. Monsieur le prince luy manda que, si le seigneur Cornelio estoit hors d'auprès de luy, il ne pourroit donner ordre à son armée, car le seigneur Cornelio commandoit en son absence, et n'avoit autre soulagement que de luy : mais qu'il luy pleust de faire eslection de quelque autre. Monsieur le duc despécha incontinent vers monsieur de la Molle, qu'estoit au camp près monsieur le prince, le priant d'y vouloir aller pour deffendre la place : monsieur de la Molle luy fist response que le roy ne luy avoit pas commandé de s'enfermer dans aucune place, mais bien faire sa charge à

1. Var. des éd. pr. : « .... *bien les* esperons n'estant que demi terrassés, ni *encore*..... »

2. Alphonse II, dernier duc de Ferrare, le prince le plus magnifique de son siècle. Il succéda à son père en 1559. En 1560, il épousa Lucrèce de Médicis, et en 1562, Béatrix, fille de l'empereur Ferdinand Ier. C'est lui qui fit emprisonner le Tasse, devenu éperdument amoureux de la princesse Léonore d'Este, sa sœur. Il mourut sans enfants le 27 octobre 1597.

3. Reggio.

la campaigne. Ledit seigneur duc se trouva fort fasché comme aussy faisoit bien monsieur le cardinal, son frère, qui est aujourd'huy, pour n'avoir nul homme auquel il se feust sur l'heure fié pour la deffence de ceste place.

Je commençois à recouvrer ung peu de force, et ces allées et venues se faisoient fort secretement, tellement que je n'en entendois aulcune chose. A la fin, ung gentilhomme de monsieur le duc, auquel il avoit commandé se tenir près de moy pour veoir si j'avois aulcune chose à faire, me descouvrit le tout ung soir, qu'estoit bien tard : et me dict en oultre que monsieur le duc tenoit presque la place pour perdeue ; car celuy qu'estoit dedans gouverneur n'estoit pas soldat, ni avoit jamais pourté les armes en faction de conséquence ; bien estoit-il homme de bien, et monsieur le duc ne se défioit aulcunement de sa loyaulté, mais bien de son expérience, et, que pis estoit, nul ne se présentoit à monsieur le duc pour se mettre dedans. Toute la nuict je prins conseil avecques ma santé, car de bonne volunté je n'en avois que trop. Il me sembla le matin que j'avois quelque peu de force et m'en allay trouver monsieur le duc, lequel trouvay au lict, car il se levoit tard. Il avoit commandé qu'à quelque heure que j'arrivasse à la porte de sa chambre, qu'on m'ovrist, encores qu'il feust dedans le lict. Je hurtay, et par ung de ses valletz de chambre feust ouvert, et le trouvay dans le lict et deux sécretaires qui escripvoient sur une petite table tout auprès de son lict. Et comme je luy euz donné le bonjour, je luy dis ce que l'on m'avoit dict le soir, ne nommant poinct celluy de qui je le tenois. Il me

racompta tout ainsi que le gentilhomme m'avoit dict, et la poyne en quoy il estoit, et ne me voulcist pas nommer le cardinal de Mantoue jusques à mon retour, de qui il tenoit les plus asseurés advertissemens. Et alors je luy dis en ceste manière : « Monsieur, vous « voudriés-vous fier à moy de la garde de vostre « place? » Il me respondit : « En vous, monsieur de « Monluc, ouy, plus qu'en homme qui soit aujour- « d'huy en Ytalie. — Or doncques, monsieur, levés- « vous : et promptement escripvés à monsieur le prince, « qu'il me baille une companye de François, celle que « je luy demanderay, et quelques gens de cheval « pour m'accompaigner à me mettre dedans. Et es- « cripvés au sieur Pierre Gentil[1] qu'il s'accorde bien « avecques moy pour la deffense de la place ; et que « vous ne m'y envoyés pas pour luy ouster le gouver- « nement, mais pour ce que je suis plus expérimenté « en telles choses que luy, et qu'il face faire promp- « tement tout ce que je luy commanderay. »

Alors il tendit ses bras et m'embrassa au coul bien estroictement, me tenant le visaige contre sa poitrine, et dict à ung de ses valetz de chambre qu'il coureust chercher monsieur le cardinal, son frère, qu'estoit logé en son palais bien loing du chasteau. Le valet de chambre y coureust et luy dict ce qu'il avoit entendeu. Monsieur le cardinal feust incontinent à nous ; et, dès son arrivée, il m'estendit ses bras et m'embrassa, me disant ces motz : « O monsieur de Monluc, que « tous tant que nous sommes d'este maison, vous se-

1. Probablement Piero Gentile da Camerino, qui avait servi la France pendant la guerre de Sienne.

« rons à jamais teneuz. » Et alors commensarent à faire leurs lettres, et je m'en allay aprester pour partir, car il se failloit haster, pource que Versel est assiz en tel lieu que, si ung camp est devant, il est impossible d'y entrer, pourveu que l'on aye seullement deux ou trois bateaulx sur la rivière. Et m'en allay coucher à Final[1], et l'endemain disner à Modène, et coucher à Reges, où monsieur le prince estoit avecques son camp; lequel me bailla le baron d'Aurade[2], avecques sa companye, celluy qui feust thué à la fenestre de la chambre de monsieur de Nemours, à Vienne, et une companye de gens à cheval. En cest équipaige arrivasmes enyvron une heure après midy. Il y avoit dedans une companye de Suisses, et cinq d'Ytaliens, et puis celle du baron d'Aurade, qui feust bien ayse de venir avecques moy, et feust la septiesme. Le duc de Parme[3], despuis qu'il se feust racointé avecques le roy d'Espaigne, avoit rappelé ses deux companyes de chevaulx-légiers, qu'estoient avecques nous à Rome, que les cappitaines Bartholomé et Ambros commandoient. Et sept ou huict jours devant, le cappitaine Ambros avoit esté prins et mené prisonnier dans le chasteau de Versel : et le trouvay prest à s'en aller, pource que monsieur le prince l'avoit changé avecques ung autre. Il feust tout esbahy de me veoir là; et luy dis que nous pourtions, n'avoit

1. Finale, dans le Modenais, sur le Panaro.

2. Marc-Antoine d'Ornesan, fils cadet d'Arnaud Guillem d'Ornesan, seigneur d'Aurade (P. Ans., VIII, 927).

3. Le duc Octave de Parme, pour lequel Henri II avait commencé la guerre en 1551, avait fait sa paix avec l'empereur; il tourna ses armes contre la France.

guières, ensemble la croix blanche, et asture je le voyois avecques la croix rouge. Il me respondit que *bisognava far il commandamento del suo padrone*[1], et me demanda qu'est-ce que je venois faire là. Je luy dis que j'estois là pour leur servir de mareschal de camp, et que je leur apresterois les cartiers pour loger leur camp à leur ayse. Le cappitaine Pierre Gentil luy dict et asseura que j'estois veneu là pour deffendre la place. Alors il dict : *O queste non sono baye ! Donque a la fede che io portero cattive nove al mio padrone*[2]. Et ainsi me dict adieu.

Or le duc de Parme tenoit une place assiégée du duc de Ferrare, dépendante de Reges, à cinq ou six mil au plus de Versel. Je ne trouvay foin ny paille ni chose du monde à manger pour les chevaulx, ni farine aulcune, et bien peu d'utilz pour travailler, ni vin, sinon quelque peu qu'on en bailloit aux Suisses, et bien peu de farines et bleds. Et croy que ce deffault amenoit plustost le seigneur dom Ferrand à l'assiéger, qu'autre occasion. Il me sembla que j'estois arrivé encores une autre fois à Sienne, que tout me fauldroit en ung coup. Le matin la companye de gens à cheval s'en vouloit retourner, car ilz n'avoient rien mangé de toute ceste nuict. Il y avoit trois bourgz assés grandz sur le chemin qui tiroit à Parme, et me semble qu'on m'a dict qu'ilz estiont au seigneur de Sainct Sourin[3], que j'ay veu à la cour portant le bonnet

1. Var. du manuscrit : « *Il me respondit* en italien que failloit qu'il feist la volunté de son maistre. »

2. Trad. : « Ce ne sont plus là plaisanteries ! Donc, par ma foi, j'apporterai de mauvaises nouvelles à mon maître.

3. Saint-Sourin ou Saint-Soubrin, avait porté « le bonnet

rond : et estiont à demy-mil l'ung de l'autre, et à deux mil de Versel, et y avoit quelques souldatz ytaliens en garnison pour garder que ceux de Versel n'en tirassent aulcune commodité. Je sortis avecques la companye des Suisses, celle du baron d'Aurade, trois cens harcquebouziers ytaliens ; et feiz que le seigneur Pierre Gentil commandast que tous les hommes, femmes et enfans me suivissent, et tous les chevaux qui estiont dans la ville avec force cordes et sacz. Les ennemis qui y estiont l'abandonnarent, et se retirarent à l'autre, et moy tousjours à les suivre : ilz abandonnarent tout et se retirarent en dilligence vers Parme. J'avois deffendeu, à poyne de la vie, que personne ne saccageast rien que les vivres. Et laissay le baron d'Aurade et la companye de gens à cheval au premier villaige ,tirant à Parme, les harcquebouziers ytaliens au second, les Suisses au troisiesme, tirant à Versel, ayant tous charge de ne laisser passer chose aulcune que vituailles ; et moy j'allois d'ung villaige à autre, pour faire haster, car je ne pensois jamais sortir de là sans combatre. Les bourgz n'estiont pas fermés, et y avoit grandz vituailles. Il y eust tel homme qui fist cinq et six voyages à pourter vivres dans Versel : et à la fin n'y demeura personne qui ne vint chercher des vituailles. Et embarcquions les vins sur des bateaulx, et les pourtions au long d'une petite rivière qu'il y a, que je croy que c'est ung bras du Pô : et l'allions descharger à demy-mil de Versel contremont, car ce ruisseau n'approchoit plus dudit Versel. Ceci dura

rond, » c'est-à-dire la robe longue. Ces deux expressions se prenaient l'une pour l'autre. Voyez Pasquier, livre IV, ch. xv.

despuis le soleil levant jusques au couchant. Que j'auserois dire qu'il ne demeura que bien peu de toute sorte de vivres dans ces villaiges. Les hommes et les femmes estiont là tous étonnés ; je leur prometois de les faire récompenser : et ainsi se passa tout le jour. Et y feust pourté tant de vivres pour les hommes et pour les chevaulx que de troys mois nous n'en pouvions avoir faulte. Et alors le cappitaine des gens à cheval voulcit demeurer encores quelques jours avecques moy : et l'endemain le seigneur Pierre Gentil sortit avecques tous les hommes, femmes et enfans de huict ans en sus, et s'alla jecter sur ung taillis à demymil de Versel, faire faire des faschines, et les appourter devant la ville, qui ne fascha rien aux gens de la ville d'y aller : et y menist les Suisses et presque tous les souldatz ytaliens, et je luy tenois escorte avecques le baron d'Aurade et la companye de gens à cheval. Et firent aussi grand dilligence à ce taillis, comme ilz avoient faict le jour devant, au villaige, des vivres, et venoient descharger à une tirée d'arbalestre dans la taillade, à la veue de nostre artillerie et portée de nostre harcquebouzerie. Et jusques à ce que la nuict nous en jecta, nous ne cessasmes ; et l'endemain et l'endemain après nous y tournasmes tousjours : et cuyde qu'en ces troys jours il feust faict plus de soixante milliers de faschines ; puis nous les allions prendre enseignes despliées et les mettions dans la ville; et en remplismes l'esglise et tout plein de murailles vuydes. Et commensasmes à fortifier tous sans nul excepter, et pourtions, le seigneur Pierre Gentil et moy, le bayart[1],

1. *Bayart* ou *baillart*, panier propre à transporter les maté-

pour donner exemple à tous les autres. Je ne sçaurois dire mal de ce gentilhomme-là, car je congneuz bien qu'il n'avoit pas faulte de bonne volunté, ains seullement d'expérience. Tout ne se peult acquérir sans estre mis en besongne. Et comment voulés-vous juger d'ung homme s'il n'est mis à l'essay? Peult estre que, si on l'eust attaqué, il eust faict son devoir : mais qui n'a veu jamais siége s'estonne fort quand il entend une telle sonnerie; et, luy estonné, tout est perdeu.

Et comme nous eusmes noz faschines dedans, je feiz une autre entreprinse d'aller saccaiger les vivres de deux villaiges auprès de Guastalde[1], qui est au seigneur dom Ferrand, dans lequel y avoit deux companyes d'Allemans, et trois d'Ytaliens. J'envoyay le cappitaine des gens à cheval et tous les gentilhommes, qu'estoient avecques moy, courir jusques au devant de la Guastalde; et le baron d'Aurade, qui leur tenoit escorte, au long d'une haie, et moy, avecques les Suisses et quatre cens Ytaliens, m'attendois à faire charger les vivres. Ilz envoyarent douze chevaulx courir devant la Guastalde, et le reste estoit mis en embuscade auprès, en ung petit bois. Les cappitaines allemans sourtirent, et force gens, et donnarent la chasse à noz coureurs. L'embuscade nostre se descouvrit trop tost, car autrement tous les cappitaines estoient prins, et les chassarent jusques dans la ville : et y feust thué quarante ou soixante Allemans : car le baron d'Aurade

riaux nécessaires pour la construction des *baillies*, ou palissades qui défendent les approches des villes.

1. Guastalla, dans le duché de Mantoue, que Charles Quint avait donnée à dom Fernand de Gonzague en 1541.

s'y trouva, et l'embuscade des gens de pied et gens de cheval près l'une l'autre. Et prindrent prisonnier ung qui pourtoit une enseigne des Allemans, et vingt ou vingt quatre Allemans. Et ainsi nous nous retirasmes, avecques les vivres que nous avions chargés, et l'endemain je donnay congé à la companye de gens à cheval pour s'en retourner : car je craignois que monsieur le prince feust marry de ce qu'ilz demeuroient tant. Quant à eux, ilz ne se faschoient poinct de demeurer auprès de moy ; car ilz eussent bien voullu y demeurer : je les eusse souvent mis aux mains avecques les ennemis. J'ay tousjours tasché à ne laisser les souldatz ou gendarmes croupir; et, fortz ou foibles, les mettre aux prinses avecques les ennemis pour les faire recongnoistre. Il y fault aller prudemment pour ne perdre : mais, qui se tiendra tousjours sur cela, je ne veulx perdre mes gens, trouvera enfin qu'il ne faict pas grand cas. Il en fault prendre et en fault donner.

Monsieur le duc de Parme estoit tousjours devant ceste place, qu'il baptoit, et cependant je faisois mes affaires. Le cappitaine Valfernière[1], et une autre companye françoise estoient dedans, qui faisoient fort bien, si bien qu'ilz les amusarent dix ou douze jours. Le seigneur dom Ferrand, qu'estoit à Cremone, feust adverty des vivres et des faschines, que nous avyons mis

1. Probablement René de Valfenières, gentilhomme protestant. Il fut condamné à mort après la prise de Rouen, en 1562, et n'obtint sa grâce que par la protection de Brissac. Valfenières commandait les enfants perdus dans les rangs de l'armée de Condé, à la bataille de Saint-Denis, en 1567. Il fut tué au siége de Bourg dans le Bourdelais, en mai 1569. (De Thou.)

dedans, et du grand labeur que nous faisions; refrédia son entreprinse, car comme j'ay escript par cy-devant, je luy avois faict teste à Cazelles[1], et sçavoit bien l'ordre et dilligence que je faisois en la fortiffication. Pareillement il se ressouvenoit de ce que je luy feys à Benne, et à Sainct Damian. Tout cella luy donna à pencer qu'il n'empourteroit pas ceste place aisée-ment. Et retira ses munitions et hartillerie, qu'estoit sur le bord de la rivière du Pô, prest à l'embarquer : et licentia les bateaulx qu'il avoit reteneuz pour embarquer l'artillerie, et les gens de pied ; car le camp du duc de Parme se devoit joindre avecques luy devant Versel. Et encores que cecy soit à ma louange, si diray-je que monsieur le duc de Ferrare disoit publiquement, et me donnoit bien ceste louange que, l'ennemy ayant entendeu que j'estois dans la place, estoit cause qu'ilz n'y estoient point venus, sçaichant[2] bien, comme j'ay dict, ce que je sçavois faire pour la garde d'une place. C'est beaucoup d'acquérir ceste réputation de se faire craindre et estimer à son ennemy. Ledit seigneur dom Ferrand estoit bon cappitaine, il ne vouloit tenter ceste place, où j'eusse remué terre. Aussi, ayant de quoy manger, je luy eusse faict souffrir une honte.

Pendant ce temps-là, le duc de Florence pourchassoit la paix du duc de Ferrare envers le roy d'Espaigne, par le bon advis et consentement du roy : car autrement ledit seigneur duc ne l'eust faict, pour mourir ;

1. Voyez le t. I des *Commentaires*, p. 361 et suiv.

2. Var. des éd. pr. : « *bien ceste* gloire que ma présence arresta l'ennemi qui ne voulut rien hasarder *sçachant*.... »

il estoit trop François. Et comme la paix vint, qui feust au bout de vingt-cinq jours que j'estois entré dans Versel, je m'en retournay à Ferrare et prins congé de monsieur le prince à Rege : et ne fault poinct demander si je feuz le bienvenu de monsieur le duc, de monsieur le cardinal et de madame la duchesse; car je ne pense poinct qu'ilz caressassent jamais homme, de quelque estat que ce feust et sçauroit estre, plus que moy. Et quand il moureust, je pouvois bien dire, comme je fais encore, que j'avois perdeu le meilleur amy que j'avois en ce monde. Et quand je partis de Ferrare pour aller à Versel, monsieur le duc feit informer à ung mien sécretaire si j'avois guières d'argent; il trouva que je n'avois que deux cens escuz. Il envoya cinq cens escuz à mondit sécrtaire qui faisoit ma despence. Et trois jours après mon retour, je prins congé de luy, de monsieur le cardinal et de madame la duchesse. Ledit seigneur duc, voyant que j'avois beaucoup de gentilhommes signalés auprès de moy, congneust bien que je n'avois pas assés d'argent pour faire mon voyage, qui feust cause qu'il m'en envoya encores cinq cens; et voilà comment je m'en vins riche de ma charge, que j'avois en Toscane. Cest argent me mena jusques à Lyon[1], que je trouvay deux mil quatre cens francz, que le roy m'avoit faict payer de deux années de mon estat de gentilhomme de la chambre, que Martineau m'apporta audit Lyon entre les mains de Cathelin Jehan, maistre de la poste, qui

1. Monluc partit de Ferrare vers le 1er avril et arriva à Lyon le 22 du même mois (lettre de Monluc au duc de Guise, du 23 avril 1558).

m'adressa jusques à Paris. Et l'endemain que je feuz arrivé, j'allay baiser les mains au roy, qu'estoit à Cressi ; et feuz aussi bienvenu de Sa Majesté comme quand je revins de Sienne ; et feust fort ayse de ce que j'avois faict pour le duc de Ferrare. Monsieur de Guyse m'embrassa deux ou troys fois, devant le roy mesmes, qui ne m'avoit encore veu. Sa Majesté commanda audit seigneur de Guyse de me bailler mil escuz pour m'en retourner à Paris séjourner ung peu, ce que ledit seigneur feist promptement. Et voilà mon retour de l'Ytalie en France, la dernière fois que j'y ay esté, et les services que j'y ay faictz, desquelz je ne puis mentir ; car il y a tant de gens, qui sont encores en vie, qui en pourteront vray tesmoignaige.

Or, cappitaines, vous devés icy prendre exemple, qu'est-ce que c'est de la repputation, laquelle, quand vous l'avés acquise, ne vueillés perdre, ains plutost mourir. Et ne faictes pas comme aulcungz qu'il y en a, qui, dès qu'ilz en ont atteint ung peu, ilz s'en contentent et pensent que, quelque chose qu'ilz facent, l'on les estimera tousjours vaillans. N'en croyés rien : car d'heure à autre les gens jeunes deviennent grandz et ont le feu à la teste, et combatent comme enraigés. Et comme ilz verront que vous ne faictes rien qui vaille, ilz diront que l'on vous a donné ce titre de vaillant injustement, et que jamais bon cheval ne devient rosse, et vous estimeront[1] moingz et parleront de vous à leur plaisir, et avecques juste raison. Car si vous ne voulés continuer tousjours de bien faire et entre-

1. Var. des éd. pr. : « .... *injustement et vous estimeront....* »

prendre tousjours de plus en plus, il vaudroit mieulx pour vostre honneur que vous vous en retirissiés à vostre maison, avecques la repputation que vous avés acquise, et non suivre encore les armes pour la perdre, et estre aux escoutes lorsque les autres sont aux prinses. Si vous désirés monter au boult de l'eschelle d'honneur, ne vous arrestés pas au milieu, ains degré par degré taschés à gaigner le boult, sans penser que vostre renom durera tel que vous l'avés acquis. Vous vous trompés, quelque nouveau venu le vous emportera, si vous ne le gardés bien et ne taschés à faire de mieulx en mieulx.

Le mesme jour que je partiz de Cressi, monsieur de Guyse en partist pour s'en aller à Metz et pour aller assiéger Tiomville[1]. Le roy l'avoit choisi pour estre son lieutenent général en tout son royaume, dès qu'il feust arrivé d'Ytalie. Avant mon arrivée, je trouvay qu'il avoit prins la ville de Calais[2], et renvoyé les Anglois delà la mer, ensemble Guines; et que lors il estoit sur le dessein de ce siége de Tiomville. Il ne tarda pas deux jours, que le roy me manda de le venir trouver à Cressi, sans me mander qu'est-ce qu'il vouloit faire de moy : et ouis dire que, l'endemain matin que j'en feus party, le roy avoit faict prendre monsieur d'Andelot[3], sur quelque response qu'il luy

1. Vielleville, le premier, avait conçu le projet d'une entreprise sur Thionville. Il avait déjà investi la place, lorsque le duc de Guise vint prendre le commandement de l'armée assiégeante, le 28 mai 1558.

2. Le duc de Guise avait pris Calais le 8 janvier 1558.

3. François de Coligny, seigneur d'Andelot. (Voyez t. I, p. 295.) D'Andelot, dénoncé au roi comme protestant par le cardinal de

avoit faict touchant la religion. Et, comme je feuz arrivé, Sa Majesté me feist venir en sa chambre, où estoit monsieur le cardinal de Lorraine et deux ou trois autres, que ne me scauroit souvenir de leur nom, sinon qu'il me semble[1] que le roy de Navarre[2] et monsieur de Montpensier[3] y estoient. Et alors le roy me dict qu'il failloit que j'alasse trouver monsieur de Guyse à Metz, pour commander les gens de pied que monsieur d'Andelot en estoit collonnel. Je luy feiz très humble requeste de ne me vouloir poinct faire exercer la charge d'aultruy, et que je m'en yrois plustost luy faire service auprès de monsieur de Guyse,

Lorraine, proclama ouvertement sa croyance. Voyez le récit de la Popelinière (t. I, p. 104). Le roi, irrité, lui enleva toutes ses charges. Pendant le règne de Charles IX, d'Andelot demeura fidèle à son parti et combattit auprès de son frère Coligny. Il mourut le 27 mai 1569. On trouve des lettres de d'Andelot dans les vol. 330, 334, 396, 412 et 416 de la collection Gaignières, et dans les vol. 3122 et 3128 du fonds français.

1. Var. des édit. pr. : «.... *autres*, il ne me souvient de leurs noms, bien *me semble*.... »

2. Antoine de Bourbon, né en 1518, épousa en 1548 Jeanne d'Albret, qui lui apporta en dot la principauté du Béarn et le titre de roi de Navarre. A la mort de François II, il fut investi par les états généraux du titre de lieutenant général du royaume. Il mourut peu après, le 27 novembre 1562, d'une blessure reçue au siége de Rouen. Faible, irrésolu, débauché, tour à tour protestant et catholique, ce prince tient une petite place au milieu des grands hommes du seizième siècle. Sa gloire principale est d'avoir été l'époux de la reine Jeanne et le père de Henri IV. On conserve à la Bibliothèque impériale un grand nombre de ses lettres (coll. Gaignières, vol. 310 à 395, 2785 à 2791 ; f. fr., vol. 2974 et suivants, 3131 et suiv., 4632, 6606; coll. Dupuy, vol. 569 ; Ve de Colbert, vol. 23 et 28 ; etc.).

3. Louis de Bourbon, duc de Montpensier. (Voyez t. I, p. 8).

comme soldat privé, ou bien que luy commanderois les pioniers, plustost que de prendre ceste charge. Le roy me dict que monsieur de Guyse mesmes me demandoit pour commander en ladite charge, après qu'il eust esté adverty de la prinse dudit seigneur d'Andelot. Et comme je veys que je ne gaignois rien en excuses, je luy dis que je n'estois pas encore guéry d'une dissenterie, que ma grand malladie m'avoit laissé, et que ceste charge requéroit la grand santé et disposition pour l'exercer et que cella ne pouvoit estre en moy. Sa Majesté me respondit qu'il tiendroit mieulx ceste charge bien commandée de moy en une lictière que d'ung autre qui feust bien saing, et qu'il ne me la bailloit pas pour l'exercer pour ung autre, car il vouloit que je l'eusse pour tousjours. Je luy respondis alors que je le suppliois très humblement ne trouver mauvais si je ne la voulois poinct. Alors Sa Majesté me dict ces motz: « Je vous prie, prenés-la « pour l'amour de moy. » Et monsieur le cardinal me dict alors: « C'est trop contester contre Sa Majesté; « c'est trop contester contre son maistre, monsieur « de Monluc. » Alors je luy dis que je ne contestois poinct pour mauvaise volunté que j'eusse à son service, ny que je n'eusse volunté d'aller trouver monsieur de Guyse; car, dès que j'estois arrivé à Paris, j'avois baillé de l'argent pour m'achapter quelques tentes et autre équipaige pour m'aller rendre audit seigneur de Guyse, luy ayant promis à Rome de me rendre auprès de luy. Alors le roy me dict qu'il n'en failloit plus parler et qu'il failloit que j'y allasse; sur quoy je ne sceuz plus que dire, car il me semble que le roy de Navarre et monsieur de Montpensier se meslarent au propos,

pour me faire prendre ceste charge, pource qu'il me souvient que le roy me dict : « Il n'y a plus d'excuse, « car vous voyés que tout le monde est contre vous. » Et commanda à monsieur le cardinal de me faire donner autres mil escuz pour m'ayder à achapter l'équipaige qu'il me failloit, ce qu'il feist promptement. Je m'en retournay à Paris et n'y demeuray que deux jours, pour me pourveoir de ce qu'il me failloit.

Puis allay trouver monsieur de Guyse à Metz, lequel trouvay qu'il montoit à cheval pour aller recongnoistre Tiomville, et ne voulcist que je y allasse, pource que j'avois faict une grande traicte : et à la vérité je n'estois guières sain; et retourna le soir mesmes et me dict que, si Dieu nous faisoit la grace de la prendre, qu'il y avoit à gaigner de l'honneur. Il m'appelloit toujours, s'esjouant à moy, *Monseigne*, et me dict en riant : « Couraige, monseigne, que j'espère que nous l'em- « pourterons. » Et le matin partismes, car tout son cas estoit prest. Et veux dire une chose, et à la vérité, sans aulcune flatterie, que c'estoit ung des plus dilligens lieutenens de roy que j'eusse encores servy, des dix-huict soubz qui j'ay faict service au roy; sans une imperfection qu'il avoit, qu'estoit qu'il vouloit escripre presque toutes choses de sa main, et ne s'en vouloit fier en sécretaire qu'il eust. Que je vueille dire que cela soit mal faict, non, mais cela le tenoit[1] ung peu en longueur; et les affaires de la guerre requièrent la dilligence si soubdaine qu'aulcunes fois ung quart d'heure

1. Var. des éd. pr. : « Je ne veux dire que cela soit mal fait, *mais cela le tenoit.....* »

faict beaucoup de mal de le perdre. Ung jour je venois des tranchées pour luy demander quatre enseignes d'Allemans, pour entrer en garde avecques nous et nous tenir escorte, car nous commensions fort à approcher de la ville. Et à cause que l'artillerie l'avoit tiré hors de son premier logis, il s'estoit mis en une petite maisonnete basse, là où il n'y avoit qu'une petite chambre, qu'avoit une fenestre, qui sortoit sur la porte : et là je trouvay monsieur de Bourdillon, qui despuys a esté mareschal de France, auquel je demanday où estoit monsieur; il me dict qu'il escripvoit. Alors je dis: « Au diable ses escriptures; « il semble qu'il vueille esparaigner ses sécretaires ; « c'est domaige qu'il n'est greffier du parlement de « Paris, car il gaigneroit plus que du Tillet[1], ni tous « les autres. » Monsieur de Bourdillon se meist fort à rire, pource qu'il cogneust que je ne pensois pas qu'il m'entendist; et, pource qu'il voyoit que monsieur de Guyse m'entendoit, il m'aiguillonnoit tousjours pour me faire parler sur ce greffier. Alors monsieur de Guyse sortit tout en riant : « Et bien, monseigne, serois-je « bon greffier. » Jamais je n'euz tant de honte, et me courossay contre monsieur de Bourdillon de ce qu'il m'avoit faict ainsi parler ; et n'en faisoient que rire: et me bailla le comte Rocquendolf avec quatre enseignes. Mais, pour retourner à sa dilligence, il n'y avoit homme qui ne le jugeast ung des plus vigil-

1. Jean du Tillet, seigneur de la Bussière, greffier du parlement de Paris, un des meilleurs historiens du seizième siècle. Il mourut en 1570. On trouve des lettres de du Tillet, à la Bibliothèque impériale, dans les volumes 347 et 443 de la collection Gaignières, et 6615 du fonds français.

lans et dilligens lieutenens de roy, que de nostre temps avoit jamais esté; au reste si plein de jugement à sçavoir prendre son parti qu'après son opinion il ne failloit pas penser en trouver une meilleure. C'estoit au reste ung prince si saige, si familier et courtois, qu'il n'y avoit homme, en son armée, qui ne se feust volontiers mis à tout hazard pour son commandement, tant il sçavoit gagner le cœur. Ses despêches l'amusoient ung peu, quelquefois trop; je croy qu'il craignoit estre trompé : car ceste manière de gens nous faict bien du mal; c'est une chose rare d'en trouver ung fidèle.

Or il assiégea la ville du cousté de delà l'eau, la rivière entre deux, et la nuict alla faire sonder la rivière, si elle estoit guières profonde, par cinq ou six soldatz que j'amenay: et ne feusmes que cinq ou six avecques luy, dont monsieur de Bourdillon et monsieur d'Estrées[1] en estoient; et trouvasmes que en aulcungz en y en auroit jusques à la braye, et d'autres jusques à la sainture. Je luy dis que, si de ce cousté-là estoit le plus foible, qu'il n'arrestast poinct d'y faire la bapterie; car je ne craignois pas que je n'y feisse passer les souldatz pour aller à l'assault, et que moy-mesmes leur monstrerois le chemin. Et la nuict après mismes les gabions sur le bord de la rivière: et le matin, au poinct

1. Antoine, marquis d'Estrées, fils de Jean d'Estrées dont nous avons parlé (t. I, p. 136), chevalier des ordres du roi en 1578, grand maître de l'artillerie en 1597, s'illustra par sa belle défense de Noyon contre le duc de Mayenne en 1593. Il devint successivement gouverneur de la Fère et de Paris sous le règne de Henri IV. Il était père de la belle Gabrielle. On conserve à la Bibliothèque impériale (coll. Gaignières, vol. 443) un recueil de ses lettres écrites pendant le règne de Henri II.

du jour, l'artillerie commensa à tirer à la tour; et feust ouverte du cousté de main gauche, tirant à ung revellin, qui flanquoit ladite tour, et aussi feust ouverte une petite tourrelle qu'estoit entre la grand tour et le revellin. Voilà tout ce qui se peust faire en cest endroict-là. Les ennemys meirent dix ou douze grosses pièces viz-à-viz de nostre artillerie, et commensarent à faire une contre-bapterie sur les unze heures avant midy; et avant les deux ilz nous eurent mis tous les gabions en pièces, sauf ung et la moityé d'ung autre, là où nous nous tenions le ventre en terre, dix ou douze que nous estions. Car tous les soldatz et pionniers feurent constrainctz s'ouster de là et s'aller mettre dernier une autre trenchée dernier nous, plus de six vingtz pas : et si les ennemiz se feussent hazardés de passer l'eau, ilz nous oustoient l'artillerie, et l'eussent peu jecter à leur ayse dans la rivière; car les soldatz, qui s'estoient retirés à l'autre trenchée, ne nous pouvoient venir secourir qu'à la mercy de leur artillerie et de leur harquebouzerie, d'autant que la rivière n'estoit pas de plus de soixante et dix pas de large, et alloit à quatre pas de la muraille. Monsieur le marquis d'Elbœuf[1] ne m'abandonna jamais, et quatorze ou quinze gentilhommes de la suyte de monsieur de Guyse. Et ainsin demeurasmes jusques à la nuict, que l'on remist autant de gabions, et les doublasmes; mais ce feust pour néant, car nous ne pouvions faire aucune chose à la muraille de nostre bapterie, parce

1. René de Lorraine, marquis d'Elbeuf, septième fils de Claude de Lorraine, premier duc de Guise, né le 14 août 1536. Il commanda les Suisses en Italie en 1557 et contribua en 1558 à la prise de Calais. Il mourut en 1566.

qu'elle avoit si grandz terrens par dernier que deux ou trois charrettes y pouvyont aller de front et tout à l'entour de la ville. Je ne veys jamais forteresse meilleur pourtraicte qu'estuylà. Monsieur de Guyse tint conseil; et feust tout le monde d'oppinion qu'il devoit ouster l'artillerie de là et louger toute nostre infanterie et les Allemans delà la rivière, et faire commenser les trenchées au plus près qui se pourroient faire. Ledit seigneur faisoit faire ung pont à extrême dilligence, et passasmes la rivière par dessus le pont que les ays n'estoient pas encores cloués. Et nous campasmes en ung villaige[1], qui pouvoit estre à cinq ou six cens pas de la ville, et, du villaige jusques à la ville, tout plain[2] et tout descouvert, que ung oyseau ne pouvoit parroistre qui ne feust veu. Et nous baptiont à coupz de canon dans le villaige, de telle sorte que n'y laissoyent maison qu'ilz ne missent par terre; et estions constrainctz de nous tenir dans les caves ou assiz. J'avois mis entre deux murailles mes pavillons, mais ilz me rompirent les murailles et les pavillons. Je ne veys jamais une plus furieuse contre-bapterie.

La nuict ensuyvant monsieur le mareschal de Strossi passa la rivière avecques monsieur de Guyse, et commencasmes à faire les trenchées au long d'este plaine, et demeurasmes sept ou huict jours avant que nous feussions à deux cens pas de la ville, pource que les nuictz estiont courtes: et dès que le jour venoit, ilz nous

1. Le duc de Guise installa d'abord son quartier général dans un château alors appelé Newbourg; puis il passa la rivière et s'établit au village de Yutz. (*Revue d'Austrasie*, 1853-54; étude sur le siége de Thionville, par M. Abel.)

2. Var. des éd. pr.: « ....*six cents pas* de la ville, *tout plein*....«

fouldroyoient dans les trenchées, et n'y avoit ordre d'y travailler que la nuict. Monsieur le mareschal n'en bougea jamais, sinon que quelquefois il alloit à ses pavillons, qu'estiont demeurés delà l'eau, pour changer d'habillemens, et cella pouvoit estre de trois jours en trois jours. Il me laissa faire les trenchées à ma fantaisie, car nous les avions ung peu au commencement commensées trop estroictes, à l'appétit d'ung ingénieur. Je faisois de vingt pas en vingt pas ung arrière-coing, tantost à main gauche et tantost à main droicte; et le faisois assés large que douze ou quatorze soldatz pouvoient demeurer en chescung avecques harquebouzes et hallebardes. Et ceci faisois-je pource que, si les ennemis me gaignoient la teste de la trenchée et qu'ilz feussent saultés dedans, que ceulx qu'estiont arrière-coin les combatissent : car ceulx des deux arrières-coins estiont plus maistres de la trenchée que ceulx qu'estiont au long de ladite trenchée. Et trouvarent monsieur de Guyse et monsieur le mareschal fort bonne ceste invention. Monsieur de Guyse me dict qu'il failloit que j'envoyasse recongnoistre ce qu'avoit faict nostre artillerie à la tour, et que ce feust par des gens bien asseurés. Je prins les cappitaines Sarlabous[1], le jeune,

1. Il est assez difficile d'établir l'individualité de ce capitaine. On lit dans le manuscrit : « .... Sarlabous, le jeune, et Maillac ; » et plus loin (p. 267) : « .... Sarlabous, qui est encores en vie. » Or, le cadet des deux frères Sarlabous, Raymond de Cardaillac, seigneur de Sarlabous, tué en juin 1570, à Oleron (Voyez le liv. VI), ne vivait plus à l'époque présumée de la rédaction des *Commentaires*. D'autre part, on lit dans les anciennes éditions : « .... Sarlabous, le jeune Maillac. » Suivant cette version il s'agirait ici de Corboran de Cardaillac, vicomte de Sarlabous, successivement gouver-

et Maillac[1], Sainct Estephe[2], Cipierre, et mon filz, le cappitaine Monluc ; et y allames. Et comme nous estions près de la tour, il nous failloit passer de petis pontz, que les ennemis avoient faict pour passer le maresq et pour approcher de la tour. Et comme nous arrivasmes à la tour, trouvasmes une palleficade[3] de boys, comme la cuysse, qui alloit despuis la tour jusques à sept ou huict pas dans la rivière, et failloit aller au long de la palleficade jusques au boult par l'eau, et puis par delà la palleficade revenir à la tour. Et avyons pourté deux picques et deux soldatz qui les pourtoyent[4]. Je ne me meys poinct dans l'eau, mais tous, reservé moy, passarent d'este manière la palleficade. Et l'ung après l'autre recongnoissoient la bapterie qu'avoit esté faicte à la tour; et y feirent descendre ung soldat avecques une pique, et trouvarent que dans la tour y avoit eau jusques au dessoubz les esselles. Et pource que la rivière faisoit bruict en cest endroict-là, à cause de la palleficade, leurs centinelles

neur, sous Charles IX, du Havre et d'Aygues-Mortes, un des assassins de Coligny (Brantome, *des Couronnels francois*). Les relations contemporaines du siége de Thionville et les documents que nous avons pu consulter n'éclaircissent pas cette contradiction des deux textes.

1. Ce capitaine est appelé Millas par Bussi-Rabutin (liv. XI) et par de Thou (liv. XX).

2. Saint Estève reçut dans cette reconnaissance un coup de feu à la cuisse, dont il mourut peu après, « qui feust dommage pource que c'estoit un brave et vaillant homme. » (Bibl. imp., f. fr., vol. 5141, f° 59 v°.) Son frère eut un œil crevé d'une arquebusade.

3. Var. des éd. pr.: « .... *une* palissade. »

4. Var. des éd. pr.: « Nous avions fait porter deux piques à deux soldats. »

n'entendoient rien, encores que la tour feust à quatre pas de la muraille de la ville; ce que faict, nous nous en retournasmes. Et le matin j'allay rendre compte à monsieur de Guyse de ce qu'avions veu, lequel ne trouva pas bonne nostre recongnoissance: et me dict qu'il sçavoit bien qu'il n'y avoit poinct de palleficade, et que des gens, qui naguières estoient sourtis de là, l'en avoient asseuré, et qu'il failloit la nuict ensuyvant la faire mieulx recongnoistre. Je feuz fort fasché d'este responce, et ne luy respondis sinon que le tesmonaige des cappitaines me sembloit estre suffizant, mais, puysqu'il ne s'en contentoit, qu'on la recongnoistroit mieulx la nuict ensuyvant. Il me dict qu'il n'entendoit pas que j'y allasse moy-mesmes; je luy dis qu'aussi ne ferois-je. Monsieur le mareschal Strossi congneust bien que j'estois fasché et dict au seigneur Adrian Baillon[1] et au comte Théophile[2]: « Je congnois que Monluc est faché de la res-
« ponce que luy a faict monsieur de Guyse. Et vous
« verrés s'il ne va, annuit, la recognoistre d'une ter-
« rible force: car je cognois sa complection[3]. »

Monsieur de Guyse retint ce soir-là monsieur le ma-

1. Adriano Baglioni, fils de Gentil Baglioni, quitta plus tard le roi de France pour servir l'empereur Maximilien II. Il fit la guerre aux Turcs à la tête d'une compagnie de cavalerie impériale. Sous Grégoire XIII, il devint général des troupes de l'Église. Il mourut en 1574 à l'âge de quarante-sept ans.

2. Le comte Théophile Calcagnini (de Thou).

3. « En la même nuit (9 juin 1558), le duc de Guise commanda au sieur de Monluc qu'il feist donner ung faux assaut par un nombre de soldats des deux bandes françaises, tant pour voir l'ordre et contenance que tiendroient ceux de dedans que pour recognoistre l'effet des deux batteries, les flanz qui leur demou-

reschal. Et comme il feust nuict, je prins quatre cens picquiers, tous corselletz, et quatre cens harquebouziers, et allay mettre les quatre cens corselletz, le ventre à terre, à cent pas de la porte de la ville, et je m'en allay avec les quatre cens harquebouziers droict à la palleficade. Les cappitaines mesmes, qu'avoient recogneu, estoient autant faschés de la responce que m'avoit faict monsieur de Guyse que moy-mesme. Ilz passarent les premiers la palleficade. Je cuydois que les ennemis le matin s'estoient aperçeuz qu'il estoit passé des gens par le boult de la palleficade, car nous y trouvasmes ung corps de garde de vingt ou vingt-cinq hommes, desquelz la pluspart feurent thués, et le reste se sauva dans le revellin, où noz gens les poursuivirent et entrarent dedans après eulx. Mais la porte du revellin qu'entroit dans la ville, estoit fort petite, et n'y pouvoit passer qu'ung homme ; qui feust cause que noz gens s'arrestarent, car les ennemis deffendoient la porte. Si est-ce qu'ilz jectarent une moyenne hors du revellin en terre de nostre couté. Et pource qu'auprès de la tour nostre artillerie, qui avoit baptu delà la rivière, avoit abbaissé la muraille, de sorte qu'avecques quelques picquiers qu'estoient venus avecques nous, nous vinsmes aux mains : et dura plus d'une heure le combat. Monsieur de Guyse, qui voyoit tout de l'autre cousté de la rivière, désespéré de ce qu'il voyoit; monsieur le mareschal estoit avecques luy, qui rioit avecques le sei-

roient et le moyen que l'on auroit de loger au pié de leur rempart, en leur ostant les deux flanz. » (Pièce sur le siége de Thionville ; *Archives curieuses* de Cimber et Danjou, t. III, p. 266). Rabutin raconte le fait avec les mêmes circonstances.

gneur Adrian, et comte Théophile, et leur disoit : « Ne « vous disois-je pas qu'il en feroit une? » J'avois faict pourter cinq ou six coignées aux soldatz ; et, pendant que le combat duroit, je feys couper toute la palleficade ou arracher, et ne nous faillist plus entrer en l'eaue pour nous en retourner, car l'eaue s'escoula. Le cappitaine Sainct Estephe y feust tué, et l'enseigne de Cipierre[1], et une autre enseigne, non pas qu'ilz eussent les drappeaulx, car je n'en avois poinct appourté, et dix ou douze soldatz qui feurent mortz ou blecés. Le cappitaine Sarlabous est encore en vie et plusieurs autres, qui attesteront que, si nous eussions pourté avec nous cinq ou six eschelles de la haulteur de sept ou huict eschalons seullement, nous estions dedans; car ilz faisoient si mauvaise garde de ce cousté et en cest endroict-là, se fiant au corps de garde qu'ilz avoient mis dehors, qu'ilz demeurarent ung long temps avant venir deffendre cest endroict. Et montarent, cinq ou six soldatz, sur la muraille, s'aydant les ungz aux autres. Et ne failloit que mettre les eschelles sur la muraille, qu'estoit demeurée de la bapterie et monter sur le terre-plein : je croy que la fortune nous eust ri, car on dict qu'elle aime les audacieux.

Après nous nous en retournames; et le matin j'envoyay[2] dire à monsieur de Guyse par le cappitaine Sarlabous ce que nous avions veu, car je n'y voulcis pas aller, estant certain qu'il estoit mal content. Monsieur le mareschal estoit tousjours là auprès de luy,

1. Il se nommait Salvert (Bibl. imp., f. fr., vol. 5141, f° 59).
2. Var. des éd. pr. : « Le matin *j'envoyai*.... »

et disoit : « Voulés-vous mieulx recongnoistre une « bresche qu'en donnant ung assault? C'est ung trait « de Gascoigne que vous ne sçavés pas. » Ce qui faisoit estre mal content à monsieur de Guyse estoit que l'on manderoit au roy que nous avions donné l'assault et que nous avions esté repoulcés; car autrement il ne s'en feust pas soucié. Son incrédulité et mon despit feirent perdre là de bons hommes. Monsieur le mareschal vint le soir et hastames noz trenchées[1]. Et comme nous feusmes à cinquante pas de la tour, ung matin à la poincte du jour, volcit venir monsieur le mareschal; se vouleust retirer pour aller changer de chemise, et moy aussi. Or, comme nous vinsmes à nous approcher de la ville, je faisois toujours faire les arrière-coingz de main droicte ung peu long, affin qu'il y peust entrer en deux une companye. J'avois tousjours oppinion que les ennemis feroient une sortie sur nous; mais jamais monsieur le mareschal ne le peust mettre en son entendement : et me disoit tousjours : « Voulés-vous qu'ilz soient « si foulz de sourtir pour perdre des gens? Jamais gens « d'entendement ne le feirent. » Et je luy répondois : « Pourquoy ne voulés-vous qu'ilz sortent? Car en « premier ilz deffendront leurs gens, de la muraille en « hors, à leur retraite, d'autre cousté ilz sont douze « enseignes de gens de pied, quatre cens Espaignolz « choisis parmy toutes les companyes espaignolles, « ung bon chef qui les y a amenées, qui est Joan « Guytan, l'homme qu'ilz estiment plus que nul « autre cappitaine, cent hommes à cheval. Et la ville

1. Cette phrase est inédite.

« seroit bien gardée seullement avecques la moitié « des forces qui y sont. » Jamais il ne luy peust entrer en l'entendement ; je ne sçay pourquoy, car la raison de la guerre estoit pour moy.

Ce matin-là j'avois mis le cappitaine Lago[1], l'aisné, aux deux arrière-coings longz à main droicte. Et les y faisois entrer devant le jour, affin que les ennemis ne s'en aperçeussent ; et estoit autant comme, par manière de parler, une embuscade. Les cappitaines, qui entroient en garde, avoient charge, si les ennemis faisoient sortie et s'ilz donnoient à la teste de la trenchée, qu'ilz se jectassent à la campaigne et qu'ilz coureussent leur donner par flanc. Et ceulx de la teste de la trenchée avoient aussi charge que, s'ilz venoient donner aux arrière-coingz, ilz sortissent et donnassent pareillement par flanc. Nous avions tous les soirs quatre enseignes d'Allemans, là où nous avions commensé les trenchées pour nous secourir au besoing, et ne me sçauroit souvenir quel régiment estoit ceste nuict-là de garde. Et avant que nous feussions au boult des trenchées le jour commensa à estre clair. Monsieur le mareschal s'amusa ung peu à parler avec ung cappitaine des Allemans et aussi pour attendre ung cheval, que je luy avois envoyé apprester, pour aller repasser le pont et s'en aller à ses tentes. Et comme nous feusmes auprès du villaige, à l'endroit d'une croix de pierre, arriva le cheval que je luy prestois. Et comme mon laquais descendoit,

1. Laguo, d'après sa signature, capitaine béarnais, était protestant. Il fut tué à Poitiers en 1562. Son frère cadet était capitaine au régiment de d'Andelot.

tout à coup nous ouismes ung grand bruict, et veismes les ennemis à la teste de la trenchée aux mains avecques les nostres, et saultoient à coup perdeu dans les trenchées et, sans les arrière-coingz, ilz nous avoient gaigné les trenchées. Avecques eux estoient sortis cinquante ou soixante chevaulx. Le cappitaine Lago monstra là qu'il estoit vaillant homme et bien avisé ; car il cria à son lieutenent qui estoit à l'arrière-coing, dernier luy, qu'il coureust à la cavallerie, les picques baissées, et luy coureust au flanc des ennemis, qui combatoient la teste de la trenchée. Je monte sur le cheval, et monsieur le mareschal demeura à la croix, voyant le tout ; et n'arrestay que je ne feuz avecques les nostres, qu'estiont pelamesle avecques les ennemis. Et comme Lago arriva à eulx, ilz se voulcirent retirer, et tous noz gens sourtirent des trenchées et leur coureurent sus. Et ainsi les menasmes baptant et thuant jusques auprès de la ville qu'estoit à main droicte. Je renvoyay incontinent le cheval à monsieur le mareschal, lequel trouva monsieur de Guyse et tous les gentilhommes, qu'estoient logés près de luy, à cheval, qui nous venoient secourir ; mais il leur dict qu'il n'estoit nul besoing et qu'il avoit veu tout le combat, et que la victoire nous estoit demeurée. En nous retirant tout le demeurant de leur harquebouzerie estoit sur les murailles. Il sembloit que ce feust une salve de harquebouzades sur nous. J'estois seul à cheval au milieu de noz gens. Je laisse à penser à ung chacun si Dieu par miracle ne me sauva parmy tant d'harquebouzades, veu la prinse qu'ilz avoient sur moy. Les cappitaines me crioient de prendre le large, mais je ne les voulois poinct abandonner. Et arrivay avecques

eulx jusques sur le bort des trenchées, là où je descendiz, et promptement baillay mon cheval à mon lacquais pour l'amener à monsieur le mareschal, comme dict est; et me jectay dans les trenchées comme les autres, et trouvay ung cappitaine et ung lieutennent des nostres mortz, ne me sçaurois souvenir de leurs noms, car ilz estoient François et n'y avoit pas longtemps que je commandois, et douze ou quatorze mortz dans la trenchée, des nostres ou des leurs. Et quelque salve d'harquebouzerie qu'ilz tirassent de la muraille, nous n'eusmes pas dix hommes de blecés. Et voilà comme leur sortie ne nous pourta pas tant de domaige, pour beaucoup, à nous qu'à eulx.

Les cappitaines peuvent prendre icy ung bon exemple pour les trenchées, et pour l'ordre que je tenois pour la sortie que pouvoient faire les ennemis, et le profit qui nous en vint. Car n'allés pas philosopher : les tenans ont besoing d'hommes; doncques ilz ne sourtiront pas pour forcer voz trenchées. Si vous vous endormés là-dessus, vous serés surprins. Prenés garde aussi quand vous ferés faire voz trenchées, qu'elles soient haultes et en baissant, et qu'il y ayt des encoigneures, pour pouvoir loger des gens; car ce sont comme des fortz pour rembarrer l'ennemi. Il ne se parla plus de la colère de monsieur de Guyse contre moy, car monsieur le mareschal et luy ne tindrent autre propoz en leur disner que du combat et surtout de la pourvoyance que j'avois faicte. Et disoient qu'il estoit bien difficile que je feusse jamais surprins. Aussi à la vérité le plus souvent je veillois lorsque les autres estoient en repos, sans crainte du froid, ni

du chaud : j'estois endurcy à la peine. C'est à quoy les jeunes gentilhommes, qui veulent parvenir par les armes, se doivent estudier, et à souffrir, affin que, lorsqu'ilz se feront vieux, ilz ne le trouvent pas si insuportable ; car despuis que la vieillesse est du tout arrivée, adieu vous dis.

Or dans deux ou trois nuictz après nous eusmes conduict nostre trenchée jusques au pied de la grande tour. Et après monsieur de Guyse amena ses mineurs veoir si la tour se pourroit miner, mais il trouva qu'il estoit impossible : et commensarent lesditz mineurs à percer la muraille à deux ou bien trois piedz de terre. Et, comme les ennemis entendirent que nous percions la muraille, ilz commensarent à faire par dedans la tour des cazemattes, de sorte que leurs canonières respondoient à nostre trou. Et demeurasmes trois nuictz à pouvoir percer la muraille. Et en mesmes que les mineurs picquoient par le dehors, les ennemis picquoient par dedans à leurs cazemattes. Et toutes les nuictz monsieur de Guyse nous envoyoit quatre gentilhommes pour nous ayder à veiller ; et me souvient que monsieur de Montpezat[1] et monsieur de Rendan[2] y vindrent coucher une nuict. Et comme le trou feust presque percé, monsieur de Guyse me feit

1. Melchior Desprez, seigneur de Montpesat, gentilhomme ordinaire du roi, lieutenant en 1558 de la compagnie du duc de Guise. Voyez le livre VI des *Commentaires*.

2. Charles de la Rochefoucault, comte de Randan, troisième fils de François de la Rochefoucault dont nous avons parlé (t. I, p. 343), colonel général de l'infanterie française et ambassadeur en Angleterre sous François II. Il mourut d'une blessure reçue au siége de Rouen, le 4 novembre 1562, à l'âge de trente-sept ans (P. Ans. t. IV, p. 436).

amener ung canon pour ayder à percer la muraille : car nous congnoissions bien que le picquer qu'ilz faisoient c'estoit des cazemattes, et que, dès que la muraille de la tour seroit percée, qu'ilz nous tiraroient des cazemattes. Le jour devant que le canon feust amené, monsieur le mareschal de Strossi s'en estoit allé à ses tentes delà l'eaue pour se refreschir et changer de chausses et de chemise, car nous estions tout terre.

Monsieur de Guyse, dès que les mineurs commensarent à picquer la muraille, feit venir quantité de pionniers et commensa à faire une traverse de terre et faschines, droict contre amon la tour, et y faisoit laisser ung petit chemin, de sorte que ladite traverse feust aussitost achevée comme le trou de la tour. Les ennemis avoient mis grand quantité de tables sur la tour, en manière de trenchée. Et le soir devant que nous donnissions l'assault, montant par ce petit chemin de la traverse et avecques des eschelles, nous emportasmes les tables de leur trenchée du hault de la tour, qui nous feist plus de mal que de bien. Car comme les tables feurent oustées, la grande plateforme, qui estoit tout joignant la tour, et n'y avoit que cinq ou six pas d'entre deux, nous voyoit dès que monstrions la teste. Or, comme j'ay dict, monsieur le mareschal s'estoit allé refreschir : mais monsieur de Guyse le feist souper avecques luy et à grande instance l'arresta ceste nuict-là, qui feust son malheur ; car monsieur de Guyse l'arrestoit pour le lendemain veoir où ilz mettroient quatre coulevrines du cousté où ilz estoient pour baptre aux deffences, quand nous donnerions l'endemain l'assault. Monsieur le mares-

chal le pria plusieurs fois l'en laisser retourner et luy disoit, s'il me venoit ceste nuict-là quelque affaire, qu'il auroit grand regret s'il ne s'y trouvoit. Et à grand regret enfin ledit seigneur mareschal demeura : de sorte que, comme il feust retiré en ses tentes, il demanda au seigneur Adrian Baillon et au comte Théophile s'ilz avoient le mot du guet pour passer par les Allemans, car pour les nostres il ne s'en soucioyt poinct, car ilz passeroyent bien sans mot; ilz luy dirent qu'ilz ne l'avoient poinct. Et leur dict ces motz : « Il me « va au devant que monsieur de Monluc aura anuict « des affaires, et que les ennemys le viendroient « assaillir par dessus la contr'escarpe du fossé de la « ville; et, si cela advenoit, je regreterois toute ma « vie que je ne m'y feusse trouvé. » Les autres luy respondirent : « Il ne fault pas que vous ayés craincte « de cela, car il met ung corps de garde de quatre « cens hommes jusques à vingt pas de la porte de la « ville; et fauldroit qu'ilz combatissent celà avant que « venir à luy. » Alors monsieur le mareschal leur dict : « Je ne sçay que c'est : mais il me prend une « oppinion de quelque malheur ceste nuict icy. » Les autres luy oustoient cela de sa teste tant qu'ilz pouvoient : car il faschoit au seigneur Adrian de repasser la rivière et venir la nuict à la tour, à cause qu'il avoit esté fort mallade et n'estoit guières saing encores. Car s'il eust dict, comme eux-mesmes me dirent après, qu'il passeroit bien par les Allemans sans mot, estant cogneu de tous les cappitaines Allemans aussi bien que des nostres, il se feust mis en chemin, quelque promesse qu'il eust faicte à monsieur de Guyse : mais quand l'heure est venue, je croy que Dieu veult que

la mort s'en ensuive; on a beau fuir et se cacher. Il leur dict ces motz : « Monsieur de Monluc n'est pas « bien congneu du Roy ni de la Royne, encores bien « que le Roy l'ayme fort : mais si j'eschappe de ce « siége, je feray cognoistre au Roy et à la Royne ce « qu'il vault. » Et comme l'endemain il feust mort, le seigneur Adrian et le comte Théophile me dirent que j'avois perdeu le meilleur ami que j'avois en ce monde, ce que je creuz bien et le croy encore. Et pouvois dire qu'ayant perdeu le duc de Ferrare et luy, j'avois perdeu les deux meilleurs amis que j'avois en Ytalie et en France. Il feust thué l'endemain, regardant avec monsieur de Guyse où ilz mettroient les quatre coulevrines. Ilz y avoient regardé devant disner longuement, et monsieur de Guyse eust oppinion d'y retourner après disner pour mieulx revoir, ayant monsieur de Salcede auprès d'eulx. Une mosquetade le thua venant d'ung petit boulevard, qui estoit tout au coing de la ville, qui tire vers Metz au long de la rivière. Et voilà comme, quand l'heure est venue, nous ne la pouvons esviter. Ce pauvre seigneur estoit passé par plus de six mil canonades ou mosquetades, et plus de cinquante mil harquebouzades, qui ne luy sçeurent donner la mort, et tout auprès de la ville, et luy feust donnée d'une meschante mosquetade tirée de plus de cinq cens pas de loing, estant[1] monsieur de Guyse près de luy. Or le roy y perdist ung bon serviteur, et moureust ung vaillant homme, s'il y en avoit en la France.

1. Var. des édit. pr. : « .... *arquebuzade*, lesquels ne luy sceurent donner la mort, et ceste méchante mousquetade luy fut tirée de plus de cinq cent pas, *estant*.... »

Il ne tarda pas deux heures que monsieur de Guyse vint à la tour, et deffendit qu'on ne me dict poinct sa mort. Et comme je veys le seigneur Adrian et le comte Théophile, je leur demanday où il estoit; ilz me dirent qu'il s'étoit trouvé mal la nuict passée, mais qu'il viendroit ceste nuict-là. Et ayant veu monsieur de Guyse tout triste et tous ceulx qu'estoient avecques luy, il m'alla au cœur qu'il y avoit quelque malheur et qu'il estoit mort. Et comme monsieur de Guyse s'en feust retourné et m'eust laissé monsieur de Bourdillon en la place de monsieur le mareschal, je le priay de me dire qu'estoit devenu monsieur le mareschal. Alors il me dict : « Aussi, si vous ne le sçavés annuit, « vous le sçaurés demain. » Lors il me conta sa mort et comme monsieur de Guyse leur avoit deffendeu de me le dire, craignant que le regret que j'aurois me gardast de faire l'endemain ce que je devois faire au combat. Alors je luy dis qu'il n'y avoit homme dessoubz le ciel qui le regretast plus que moy, et que je mettrois peine de l'oublier pour ceste nuict-là et pour l'endemain, mais que tant que je vivrois après je ne me sçaurois tenir de le regretter. Le comte Théophile et le seigneur Adrian demeurarent toute ceste nuict avecques moy, et toute la nuict nous passasmes ensemble noz regretz[1].

Et, à la poincte du jour, nous commensasmes à faire

1. Le 20 juin, pendant la matinée, Strozzi « fut féru d'un coup de harquebusade à croq, un peu plus haut que le tétin gauche, pénétrant dans le creux de l'estomac, duquel coup il mourut demi-quart d'heure après.... » (Pièce sur le siége de Thionville ; *Archives curieuses* de Cimber et Danjou, t. III, p. 269). Il mourut en affirmant son incrédulité religieuse. Voyez le récit de

tirer le canon au trou. Et avoit faict faire monsieur de Guyse ung engin de tables espoisses de plus d'ung grand pied, pour mettre devant le canon quand il auroit tiré, affin que les ennemis estans aux cazemattes ne thuassent noz canonniers. Il y avoit deux petites roues à chaque boult qui touchoient en terre : et avecques une petite cordete l'on tiroit cest engin, et couvroit le devant du canon de sorte que les harquebouzades ne pouvoient passer. Et ainsi tirasmes quinze ou vingt coupz à ce trou, et feust aussy large que ung homme tout à son ayse y pouvoit passer. Le canon ne pouvoit porter domaige à leurs cazemattes, pource qu'elles estoient ung peu à main droicte, et homme ne pouvoit s'approcher du trou sans estre blecé ou mort. Monsieur de Guyse me manda que je regardasse si je pourrois loger trois ou quatre cens hommes despuis la tour jusques au revellin, et qu'il m'envoieroit des gabions et des pionniers. Il avoit faict faire des manteletz pour mettre despuis la tour jusques à la rivière, que y pouvoit avoir sept ou huict pas. Et de là noz harquebouziers tiroient à ceulx qui se monstroient à la cortine. Noz enseignes se meyrent au long de la muraille despuis la tour jusques au revellin. Et ceulx de la plate-forme voyoient au long de la cortine : et les nostres, qu'estoient contre ce revellin à cousté de la canonnière, leur tiroient. Et moy je faisois tirer de dernier les manteletz. Monsieur de Nevers[1], père de

V. Carloix, livre VII, chapitre XI. Le vol. 521 du fonds italien, à la Bibliothèque impériale, contient la copie d'une partie de sa correspondance.

1. François de Clèves, duc de Nevers, né le 2 septembre 1516, sauva les restes de l'armée à Saint-Quentin en 1557. I mou-

ces enfans qui sont mortz et de ces trois filles[1] qui sont en vie, estoit venu là et se tenoit contre ceste traverse au pied de la tour. Monsieur de Guyse estoit de l'autre cousté de la rivière à l'artillerie. Poton[2], séneschal d'Agenois, commandoit l'une des quatre coulevrines, qui faisoit de fort bons coupz et nous faisoit ung grand bien ; car il tiroit tousjours au hault de la cortine et à la plate-forme, à ceulx qui monstroient la teste pour tirer à noz gens contre bas. Cella dura plus de quatre ou cinq heures. Monsieur de Guyse me manda, par monsieur de Cipierre, que je regardasse si l'on pourroit mettre les gabions, qu'il m'avoit envoyés, entre la muraille et le trou ; mais tant qu'il s'en monstroit, pour poser les gabions, estoient mortz ou blecés. Je m'advisay de mettre cent ou six-vingtz pionniers dans l'eaue contre le bord de la rivière, pour faire une trenchée au long de la rivière, tirant au revellin. Monsieur de Cipierre veist la grande difficulté et l'impossible qu'il y avoit et trouva le cappitaine la Bordezière[3] mort, son enseigne blecé, qui moureust après. Et n'eussiés veu que soldatz blecés, qu'on les amenoit

rut à Nevers le 13 février 1562. Ses trois fils n'eurent pas d'enfants. Sa fille aînée, Henriette de Clèves, porta ses titres et ses biens dans la maison de Gonzague. (P. Ans., t. III, p. 450.) On conserve à la Bibliothèque impériale plusieurs recueils de ses lettres; entre autres dans le vol. 343 de la coll. Gaign. et 3130 du fonds français.

1. Var. des éd. pr. : «.... *père de ces.... trois filles....* »

2. François de Raffin, dit Pothon, seigneur de Puycalvary.

3. Léonor de Babou de la Bourdaisière, fils de Jean de Babou, seigneur de la Bourdaisière, maître de la garde-robe du roi. Le commandement de sa compagnie fut donné par Vielleville à la Vallette, son lieutenant (V. Carloix, livre VII, ch. XII).

panser, les manteletz tous en pièces de coupz de pierre : et estions tous au descouvert, tirant les ungz contre les autres, comme l'on tire à la butte. J'avois bien rangé noz affaires, car j'avois faict mettre la plus-part de l'harquebouzerie à centaines. A mesure que noz gens n'avoient poinct de poudre, j'en faisois tousjours venir de frais. Et tout le péril et mal tomboit là où j'estois : car tant les coulevrines qui tiroient de l'autre cousté de la rivière que ceulx des nostres qui tiroient au descouvert, nous tenions les ennemis en telle crainte que nul n'osoit se haulcer pour tirer contre bas aux nostres, qu'estoient contre la muraille, mais tiroient tousjours à nous, qui estions en butte. Monsieur de Bourdillon, par le commandement de monsieur de Nevers, me vint prendre par dernier avecques les deux bras et me pourta plus de six pas en arrière, me disant : « Hé! que voulés-vous faire? « Hé que voulés-vous faire? Ne voyés-vous pas, si vous « estes mort, que tout ceci est perdeu et que ces sol- « datzperdront cœur? » Alors je me desfis de luy, et luy dis : « Et ne voyés-vous pas aussi que si je ne suis « là, avecques les soldatz, que tous abandonneront ce « coing : et les ennemis thueront tout ce qui est au « long de la muraille, car asture-là ilz se haulceront « à leur ayse pour tirer contre bas. » Monsieur de Nevers me crioit aussi de l'autre cousté du trou, pour me faire retirer, ce que je ne voulcis faire, et dis à monsieur de Bourdillon telles paroles : « Il est dict « aujourd'huy ce que Dieu voudra faire de moy, je ne « le puis eschapper; j'ay beau fuir, si ce lieu doibt « estre mon tombeau. »

Sans dire plus mot, je m'en retournay au lieu dont

il m'avoit tiré. Et soubdain je pensay à faire ung hazard ou rencontre, ce feust que je dis au cappitaine[1] Volumat[2] qu'il prinsse six harquebouziers et deux hallebardiers, et qu'il s'allast mettre dernier ung canton de muraille, qu'estoit sorty de la tour, quand on l'abatoit; et qu'il advisat tout à ung coup partant du dernier d'este muraille, s'il se pourroit jecter à coup perdeu sur les cazemattes, faisant mon fondement qu'elles ne pouvoient estre couvertes que de tables, car ilz les faisoient tout ainsin que nous faisions le trou, ou bien qu'elles estoient descouvertes; et que, en une sorte ou aultre, je le priay qu'il se jectasse à coup perdeu, sans marchander, dessus, l'asseurant que j'allois faire donner ung autre cappitaine par le chemin de la traverse, qui montoit jusques sur la tour, et que tous deux se jecteroient à coup perdeu et en mesme temps sur les cazemattes. Je feiz venir ung cappitaine françois, duquel ne me souvient le nom, que je tenois pour refreschir les autres, et luy dis, présens monsieur de Nevers et monsieur de Bourdillon, ce que j'avois dict au cappitaine Volumat; et, montés que feussent, soubdain, sans marchander, il se jectast à coup perdeu sur les cazemattes; et dis à monsieur de Nevers[3] et à monsieur de Bourdillon qu'ilz

1. Var. des édit. précéd. : « *Et soudain* je m'avise de traiter une entreprinse, disant *au capitaine....* »

2. Ce capitaine est appelé Volmar par de Thou. Il commandait une compagnie de gens de pied.

3. Var. des éd. pr. : « .... *capitaine françois* (il ne me souvient de son nom), pour rafraischir les autres et luy dis, présens M. de Nevers.... et que soudain qu'il seroit monté sans marchander, il se jetast sur les casemates disant à *monsieur de Nevers....* »

donnassent couraige aux soldatz de suivre ce cappitaine, et que je m'en allois faire donner au cappitaine Volumat. Mais, comme ce pouvre cappitaine monstra seullement la teste, voyle-là thué par ceulx de la grand plate-forme, et ung autre auprès luy, de sorte qu'ilz tomboient entre les jambes de monsieur de Nevers et monsieur de Bourdillon. Je crie au cappitaine Volumat, n'estans esloignés quinze pas l'ung de l'autre, que le cappitaine, qui donnoit par la traverse, estoit desjà au hault de la tour, pour le mettre en jalousie : car cela poing ordinairement les bons couraiges. Ledit cappitaine Volumat se dresse, car il estoit à genouil dernier ce canton de muraille, et court jusques sur le bort. Il y avoit une autre muraille entre les cazemattes et le canton de la tour de sorte que, quand bien il se seroit jecté là, il n'eust rien faict. Si est-ce que cela feust cause du gain de la place, car la cazematte estoit toute descouverte et fort basse. Et comme ilz veyrent le cappitaine Volumat sur le bort, faisant semblant de se vouloir jecter entre deux, ilz abandonnarent les cazemattes et se mirent en fuite au long de la courtine de la muraille et du terre-plein, entre lequel et la muraille cinq ou six hommes pouvoient aller de front. Et alors ung soldat du cappitaine Volumat en deux saultz feust à moy, et me dict hastivement que les ennemis avoient abandonné les cazemattes. Tout à coup je me jecte au cousté du trou, et prins ung souldat, et crie : « Saulte dedans, sol-« dat : je te donnray vingt escuz. » Il me dict que non feroit et qu'il estoit mort, et sur ce il se vouloit deffaire de moy à toute force. Mon filz, le cappitaine Monluc, et ces cappitaines, que j'ay nommés para-

vant, qui me suivoient, estoient derrière moy : je commence à renier contr'eulx, pourquoy ilz ne m'aydoient à forcer ce galand. Alors tout à ung coup nous le jectasmes la teste la première dedans, et le feismes hardy en despit de luy. Comme je veiz que les cazemattes ne tiroient plus, nous jectasmes deux autres harquebouziers dedans, partie de leur gré, partie par force, et leur prenions les flasques [1], et le feu, car il y avoit eaue jusques dessoubz les aisselles et tout à coup peu après le cappitaine Monluc se jecta dedans. Les cappitaines Conseil, la Motte, Castet Segrat, les Ausillons, ayans tous rondelles, feirent le sault pour sauver mon filz, et trois ou quatre harquebouziers après eulx. Et comme je veiz qu'ilz estoient neuf ou dix, je leur criay : « Couraige, compaignons, monstrés que « vous estes vrais soldatz gascons, donnés le tour « aux cazemattes. » Ce qu'ilz firent. Les ennemis, qu'estoient sur leur terre-plein, tiroient des pierres aux leurs, pour les faire retourner dans les cazemattes. Et comme le cappitaine Monluc feust auprès de la porte de la cazematte, il rencontra les ennemis, lesquelz y vouloient rentrer : et ung harquebouzier des nostres thua le chef, qu'estoit armé d'une escaille couverte de velours verd, ung morion doré en teste, et une hallebarde dorée à la main. Deux autres y feurent thués de coupz de main. Et lors noz gens se jectarent dans la cazematte, et me criarent par le trou de la canonnière : « Secours, secours, nous sommes dans « les cazemattes. » Alors monsieur de Nevers et mon-

1. *Flasque*, fourniment à mettre de la poudre (Glossaire ms. de Lac. Sainte-Palaye).

sieur de Bourdillon m'aydarent promptement à mettre soldatz dedans : que leur prenions leurs flasques et le feu ; et, comme ilz estoient en l'eau, ilz les reprenoient en la main et passoient, se jectant dans les cazemattes. Et despuis monsieur de Nevers m'appella tousjours son cappitaine tant qu'il a vescu, disant qu'il m'avoit là servy de soldat.

Il y avoit deux cappitaines de la garnison de Metz, nommés le baron d'Anglure et Valenville, qu'avoient eu congé à ma requeste de monsieur de Guyse, pour se trouver à l'assault avecques chacun vingt-cinq harquebouziers, lesquelz je tins tousjours au dessoubz de la traverse. Ilz n'avoient encore tiré : je les appellay, et à ung coup feurent à moy et se jectarent dans le trou, et leurs soldatz après, et nous leur prenions leurs flasques[1]; et à mesure qu'ilz entroient, je les faisois courir à la porte de la cazematte et entrer dedans, qu'estoit une porte fort basse et petite. Les ennemis n'auzoient plonger leurs harquebouzades contre-bas, pource que les nostres, qu'estoient au long de la muraille, les voyoient comme ilz se haulçoient. Aussi faisoient bien ceulx qu'estoient là où j'avois tousjours demeuré. Ilz ruoient grand quantité de pierres : mais pour cela on n'arrestoit poinct d'entrer et sortir dans les cazemattes. Or, comme les soldatz du baron d'Anglure et de Valenville entroient en la cazematte, je faisois sortir ceux qui l'avoient gaignée : on n'y pouvoit demeurer plus de quarante à cinquante personnes. Et comme Dieu veult donner l'heur aux hommes, les Espaignolz qu'estoient en la ville vouloient garder

1. Ce membre de phrase, depuis *après*, est inédit.

les cazemattes, mais les Hannuviers ou Flamans ne le vouloient comporter; et voulcit le gouverneur que ceulx de sa companye la deffendissent; et en demeura en prison longtemps, de sorte que le roy d'Espaigne le vouloit faire mourir, car les Espaignolz le chargeoient d'y avoir mis ses gens apostés pour faire perdre la place. Le gouverneur se deffendoit et disoit qu'il avoit veu faire si mal à Joan Gaytan et à ses Espaignolz qu'il ne s'y estoit auzé fier; et ainsi se maschuroyent[1] les ungz et les autres. Nous sçeusmes tout cecy par des gens de monsieur le connestable et de monsieur le mareschal de Sainct André, quand ilz sortirent hors de prison, et lors y avoient encores laissé ce gouverneur prisonnier. En mon temps, j'ay tousjours veu les Espaignolz sévères punisseurs de ceulx qui par lascheté et couardise rendoient ou perdoient les places. Ce sera très bien et saigement faict à ung prince de punir ceulx qui commettront des fautes si importantes au public, au moingz par le desgradement des armes, qui est pis que la vie. Mais il en fault faire jugement sans passion, car j'ay veu souvent tel blasmé par celuy qui n'eust sçeu faire mieulx.

Pour retourner à l'achevement de la prinse, monsieur de Guyse, estant aux coulevrines et faisant tirer aux deffences, apperceust que les gens des trenchées couroient droict à la tour; qu'estiont les deux cappitaines Anglure[2] et Valenville, que je faisois venir, et Lunebourg[3], colonnel d'ung régiment d'Allemans, qui

1. Var. des éd. pr. : « *Et ainsi* se chargeoient.... »

2. Probablement Jean Saladin, baron d'Anglure, mort avant 1575 (Bibl. imp., cabinet des titres, doss. *Anglure*).

3. Le seigneur de Lunebourg, capitaine des reîtres du duc de

estoit au commencement des trenchées, auquel je manday qu'il m'envoyast cent harquebouziers des sciens en dilligence, car les nostres n'avoient plus de poudre. Il coureust luy-mesmes, avecques cent harquebouziers et cent picquiers, à moy, qu'estois à la tour. Monsieur de Guyse le veyt partir courant et voyoit aussy les autres qu'estoient près de la tour courir au trou. Il feyt ung grand cry, comme l'on me dict après : « O mon Dieu, la tour est prinse. Ne voyés-vous pas « que tout le monde y court? » Et soubdain monta sur ung courtaud bay, qu'il avoit là, et coureust à toute bride passer le pont, et vint tousjours courant jusques aux trenchées. Soubdain que je veiz qu'Anglure et Valenville feurent dans la tour, je dis à ung gentilhomme : « Courés à monsieur de Guyse luy pourter « les nouvelles que la tour des Puces[1] est prinse, et « qu'asteure je croy qu'il prendra Tiomville, mais « jusques icy je ne l'avois jamais creu. » Le gentilhomme coureust et le trouva desjà qui commensoit à entrer dans les trenchées. Le gentilhomme luy dict : « Monsieur, monsieur de Monluc vous mande « que la tour est prinse. » Et en courant luy respondit : « Hé, mon amy, j'ay tout veu, j'ay tout veu. »

Saxe, réprimandé par le duc de Guise au camp d'Amiens, s'emporta et tira l'épée contre lui. Il paya de la prison cette faute d'indiscipline. En 1562, Lunebourg, désireux de se venger, courut joindre le prince de Condé à Orléans ; mais Bussy d'Amboise, mis à sa poursuite, l'atteignit et l'attaqua dans une auberge où il s'était refugié (19 novembre 1562). Lunebourg se défendit en désespéré et reçut plusieurs blessures dont il mourut peu de temps après. (*Hist. des quatre rois*, 1595, f° 79.)

1. Voyez, sur l'origine de ce surnom, l'intéressante étude de M. Abel sur le siége de Thionville (*Revue d'Austrasie*, 1853-1854).

Et à cinquante ou soixante pas de la tour, il meyt pied à terre et, abandonnant son cheval, vint à nous courant. Et comme il arriva, je me meys à sourire contre luy, et luy dis : « Ho, Monsieur, c'est asture que je « croy que vous prendrés Tiomville. *Mas bous « hazets trop bon marcat de nostre pel et de boste « monseigne*[1]. » Il me jecta le bras droict sur le coul me disant telles paroles : « Monsieur de Monluc, c'est « asture que je congnois que l'ancien proverbe est « véritable, que jamais bon cheval ne devint rosse. » Or Lunebourg estoit desjà dedans et quinze ou seize Allemans, et les autres entroient à la file. Monsieur de Guyse se jecta dedans et va entrer à la petite porte dans les cazemattes. Et comme il feust dedans, il me cria, par une canonnière, que je luy feisse mettre des pionniers dans la tour pour abatre les cazemattes, et que je gardasse que n'entrast plus personne, car ilz se touchoient tous dedans. Alors je jectay des pionniers dans la tour, et commensarent à rompre la muraille des cazemattes. Et comme les Allemans veirent que ces vilains ne travailloient poinct de force, ilz leur prindrent les picz, et commensarent à couper ladite muraille. Monsieur de Guyse feist sortir Lunebourg pour garder qu'il n'en entrast plus dans la tour, et qu'il hastast ses gens pour couper les cazemattes. Et en moingz d'une demie heure toute la cazematte feust renversée sur l'eaue qu'estoit dans la tour, laquelle ruine beust toute l'eaue. Et lors feusmes au large, et tout le monde y entroit, qui vouloit. Monsieur

1. Patois gascon. « Mais vous faites trop bon marché de notre peau et de votre monseigne. »

de Guyse en sortit, et feyt sortir les Allemans et retourner en leur lieu. Et alors je retiray le cappitaine Sarlabous et tous ses compaignons, qu'estoient au long de la cortine et contre le revellin, et se remirent dans les trenchées.

Or comme les ennemis veirent la tour perdeue, ilz ne tiroient plus comme rien, et congneusmes bien qu'ilz estoient estonnés. Les mineurs anglois, qu'avoit monsieur de Guyse, n'estoient jamais bougés d'auprès de moy. Monsieur de Guyse, avant qu'il partist de la tour, regarda avecques eulx où est-ce qu'ilz pouvoient faire les mines, et trouvarent que c'estoit dessoubz la grande plate-forme : et marquarent les lieux, où ilz la devroient faire, et sortirent avec monsieur de Guyse, lequel me dict : « Monseigne, je m'en vois courant à « mon logis pour avertir le Roy de la prinse. Et asseu- « rés-vous, monsieur de Monluc, que je luy céleray pas « le devoir que vous avés faict. Je vous renvoieray les « mineurs sur l'entrée de la nuict. Je vous prie, bail- « lés-leur des gentilzhommes qui ne bougent d'au- « près d'eulx, affin que par eulx ilz vous mandent ce « qu'ilz auront besoing. » Et s'en alla despécher ung courier au roy : car il tarde aux grandz que les nouvelles ne volent. Sa Majesté faisoit lire les présaiges de Nostradamus le jour devant, ilz lisoient pour l'endemain bonnes nouvelles au roy. Le courier y arriva ce jour mesmes et l'endemain y avoit ville rendeue. On dira que ce sont des resveries : mais si ay-je veu plusieurs telles choses de cest homme. La tour feust prinse entre les quatre ou cinq heures après midy. Nous avions combatu despuis les dix heures, et comptions que le combat avoit duré de six à sept heures. Et ys-

tuilà et icelluy du fort de Camolia, à Sienne, sont les plus longz et les plus périlheux combatz où je me suis jamais trouvé, bataille ou sans bataille; car il y faisoit bien chaud : aussi plusieurs y demeurarent. A l'entrée de la nuict arrivarent les mineurs, et moymesmes allay veoir le commencement. De toute la nuict je ne dormis, pource que je les voyois si dilligans que je ne voulois pas que rien manquast mais que tout leur feust bailhé promptement, affin que, pour faulte de quelque chose, ilz ne perdissent ung quart d'heure de temps; de sorte qu'à l'aube du jour ilz eurent faict deux mil, mis la poudre preste à y mettre le feu, et la troisiesme devoit estre preste sur les dix heures. Ma présence ne servit pas de peu à faire une telle dilligence, ayant non plus envie de dormir que de danser. Monsieur de Nevers et monsieur de Bourdillon s'en estoient allés avecques monsieur de Guyse, et retournarent l'endemain au soleil levant. Et se feyt appourter ledit seigneur de Nevers son disner sur les huict heures, que nous mangions sur troys tabourins, où ses gens avoient mis la nappe, et nous assis sur autres troys.

N'eumes pas beu chacung ung coup que les centinelles me vindrent dire qu'au coing de la ville ung trompette sonnoit en chamade. Je baillay le tambour sur lequel j'estois assis à son maistre, affin qu'il luy allast respondre. Le tambour me rapporta que le trompette luy avoit dict, pour me dire, que j'advertisse monsieur de Guyse qu'ilz vouloient parlementer : car ilz sçavoient que je commandois là. Et, comme monsieur de Nevers et monsieur de Bourdillon l'entendirent, ilz laissarent le manger et allarent mon-

ter à cheval, courant vers monsieur de Guyse. Ledit seigneur y envoia incontinent ung scien trompette, auquel ilz donnarent charge de dire à monsieur de Guyse que, s'il luy plaisoit leur envoyer quatre gentilhommes pour parlementer, ilz en bailleroient autres quatre pour ostaiges. Monsieur de Guyse y envoya monsieur de la Brosse[1], monsieur de Bourdillon, ou bien monsieur de Tavannes, et Esclavolle[2] et ung autre[3], dont je ne suis recors. Et feirent la cappitulation qu'ilz sortiroient avecques l'argent qu'ilz pourroient pourter sur eulx : et pour ne mentir poinct il ne me souvient des autres articles. Je ne me suis jamais guières meslé de ces escriptures, estant assés empesché à pourveoir que sur ces entrefaites il n'y eust quelqu'ung thué mal à propoz, comme il advient souvent. Mais ilz sortirent l'endemain; et veulx dire que, des quatre partz, les troys estoient blecés et presque tous à la teste. Et cela se faisoit quand ilz se haulciont pour nous tirer là où

1. Jacques de la Brosse, lieutenant de la compagnie du duc de Lorraine, envoyé en Écosse en 1559, en qualité de capitaine, fut tué avec son fils à la bataille de Dreux.

2. Le seigneur d'Esclavolles, gentilhomme de la chambre du roi, fut un des défenseurs de Metz en 1552 (V. Carloix, liv. V, ch. XII). Il devint maréchal de camp près de l'armée du duc de Guise en Italie (comptes de l'armée de la sainte Ligue; Bibl. imp., f. fr., vol. 10365, non pag.).

3. Les historiens du siége de Thionville ne sont pas d'accord avec Monluc sur le nom et le nombre des capitaines envoyés dans la ville comme otages pendant les négociations. Monluc dit qu'il y en eut quatre et en nomme trois. Bussy Rabutin rapporte qu'on en envoya deux seulement : Cadiou, gouverneur de Montmédy, et Edme de Mailly, seigneur de Saint-Léger et d'Haucourt, gouverneur d'Yvoy, capitaine de mille hommes de pied de la légion de Picardie. (*Guerres de Belgique*, liv. XI.)

j'avois affeusté noz harquebouziers; car à ceulx qui estoient contre la muraille, ilz ne pouvoient tirer qu'ilz ne montrassent de la saincture en hault. Et tout leur malheur vint des nostres qu'estoient contre le revellin et de ceulx que je commandois, où nous tirions en butte.

Et, dès le soir mesme que la capitulation feust faicte, monsieur de Guyse despécha monsieur du Fresne[1], que je ne sçaurois dire s'il estoit encores alors sécretaire des commandemens; bien me vint dire adieu tout à cheval, et me demanda si je voulois rien mander au roy. Et alors je luy dis : « Vous « mesmes avés veu comme tout s'est passé, » et que j'avois tant de fiance en monsieur de Guyse qu'il ne le céleroit poinct à Sa Majesté. Alors il me dict qu'il avoit charge expresse de compter tout par le meneu au roy, comme le combat estoit passé, et qu'entr'autres choses il luy avoit donné charge de dire au roy que troys hommes avoient esté cause de la prinse de Tiomville, que j'en estois l'ung de ceulx-là et qu'il m'en devoit sentir bon gré. Et cogneuz bien qu'il n'avoit rien celé au roy ; car il m'appourta lettres de Sa Majesté, par lesquelles il me mandoit beaucoup de bonnes choses, et, entr'autres, qu'il n'oublieroit jamais ce service que je luy avois faict. Je ne veulx pas desrober l'honneur des autres, contant ce que je feiz. Je croy que les historiens, qui n'escripvent que des princes et

1. Florimond Robertet, seigneur de Fresne, fut nommé secrétaire d'état au mois de septembre 1559, après la mort de Jean du Thiers, seigneur de Beauregard (Fauvelet du Toc, *Histoire des secrétaires d'État*, p. 51). Il mourut au mois d'octobre 1567. Simon Fizes fut son successeur.

grandz, en parlent assés et passent soubz silence ceulx qui ne sont pas d'une si grande taille.

Et voilà donc la ville de Tiomville prinse[1]. Aulcungz qui n'aymoient guières monsieur de Guyse, avoient mis en placardz à la porte du palais à Paris et par les carrefours, qu'il ne trouveroit pas à Tiomville ce qu'il avoit trouvé à Calais, n'y ayant trouvé que les vilains. Cela estoit en rime, de laquelle il ne me souvient poinct. C'estoit des envies, qu'on pourtoit à ce brave et vaillant prince, pour la charge honnorable que le roy luy avoit donnée : mais je n'ay affaire de traiter cela, car je ne me veulx embrouiller en ces fusées. Avant nous ces envies ont regné et regneront encores après nous, si Dieu ne nous vouloit tous refondre. Il y en avoit qui crevoient de despit que monsieur de Guyse eust eu ceste bonne fortune. Car il y en a, et trop, de si bonne paste, qui ayment mieulx la ruine et perte de leur maistre que l'honneur, non pas de leur ennemy, mais

1. La ville de Thionville fut prise le 22 juin 1558. La capitulation signée entre le duc de Guise et le seigneur de Caderebe, gouverneur de la ville, est imprimée dans les *Archives curieuses* de Cimber et Danjou (t. III, p. 271). Les documents historiques abondent pour l'étude du siége de Thionville. Parmi les contemporains nous citerons les *Mémoires de Vieilleville*, les *Commentaires de Bussy-Rabutin*, les lettres recueillies dans les *Mémoires-journaux* du duc de Guise, et dans les *Mémoires de Ribiers*, le récit contenu dans les *Archives curieuses* de Cimber et Danjou (t. III, p. 263), enfin les *Mémoires de l'estat des affaires de France soubz la fin du règne de Henri II*, chronique conservée à la Bibliothèque impériale dans le fonds français sous les nos 3949, 5141 et 4738, et qui n'a été imprimée qu'incomplétement. M. Abel a publié en 1853 et 1854, dans la *Revue d'Austrasie*, sur le siége de Thionville, une remarquable étude, où il a su coordonner les récits, en apparence contradictoires, des historiens contemporains.

de leur compaignon ; et si quelque disgrace luy survient, car les hommes ne sont pas dieux, ilz se rient et font d'une mouche ung éléphant : laissons-les crever leur saoul. Cependant Tiomville feust à nous avecques beaucoup d'honneur. Le soir devant que les ennemiz s'en feussent allés, monsieur de Guyse meyt dedans la ville monsieur de Vieilleville[1], lequel n'y vouleust entrer que je ne feusse avecques luy, pource qu'il ne seroit pas, disoit-il, maistre des soldatz qu'ilz n'entrassent par force par dessus les murailles. Je prins deux ou trois cens soldatz et trois cappitaines, et me meys dedans avecques luy ; et luy, sa companye de gens-d'armes, toute la nuict nous failleust faire la centinelle pour garder que les soldatz n'entrassent par la muraille, et ne dormismes une seule goutte. Je m'estonne de ce qu'on lit aux histoires romaines de ceulx qui, avant le jour des batailles assignées, dormoient aussi profondément que si c'estoit le lendemain de leurs nopces. Je n'ay jamais esté si peu appréhensif. Bien souvent ay-je passé trois nuictz de suyte et trois jours sans dormir, voire sans en avoir que peu d'envie. Et conseillasmes l'endemain à monsieur de Guyse de remuer son camp hors de là ; car autrement on ne pouvoit estre maistre des soldatz : et,

1. François de Scepeaux, seigneur de Vielleville, né en 1509, mort en 1571. Il se distingua dans les guerres des règnes de François Ier et de Henri II. Charles IX le créa maréchal de France en 1562. Vincent Carloix, son secrétaire, a écrit, sous le titre de *Mémoires de Vielleville*, la vie de ce capitaine. Le P. Griffet, dans son édition de l'*Histoire de France* du P. Daniel, a donné une dissertation historique sur le maréchal de Vielleville (t. X, p. 646).

à la vérité dire, ilz méritoient qu'on leur donnast le sac; car, c'est leur ouster le cœur, si on ne leur donne quelque curée. Et peu de chose qu'ilz gaignent de l'ennemy, les contente plus que quatre payes. Mais monsieur de Guyse disoit tousjours qu'il failloit garder la ville pour le service du roy : et, qu'à l'occasion de ceste ville, le roy tireroit d'Allemaigne toutes les forces qu'il voudroit, et que le duc Jean-Guillaume de Saxe[1] passeroit par là, et qu'il failloit qu'il y trouvast des vivres; et en renvoya le camp et le meyt à demy-lieue de là. Monsieur de Vielleville y demeura dedans avecques trois ou quatre enseignes de gens de pied et sa companye de gens-d'armes.

Or, cappitaines mes compaignons, que vous avés icy ung bon exemple, si vous le voulés retenir, et cognoistrés de quoy sert une grande promptitude : car ceste place se gaigna pour la hastivité de laquelle je usay incontinent que le soldat du cappitaine Volumat m'eust dict que les ennemiz abandonnoient les cazemattes. Et n'euz pas la patiance d'y mettre davantaige que neuf ou dix hommes, sans les envoyer combatre. Et voulcis mettre mon filz le premier, et les gentilhommes qui m'avoient suivy au siége de Sienne et à Montalsin. Et me servist bien de haster de les faire aller au combat : car, si j'eusse demeuré jusques à ce qu'il y en eust eu autant dans la tour qu'il en faisoit besoing par apparence, les ennemiz estoient réentrés dans les cazemates, et on les eust promptement renforcés : que jamais il n'eust esté possible de la pren-

1. Jean-Guillaume, duc de Saxe, second fils de l'électeur détrôné par Charles-Quint.

dre. Je me suis trouvé en beaucoup de siéges et de combatz, mais je ne me trouvay jamais sans quelque peu d'espérance de prendre la place, que celle-là. Car ayant veu et touché avecques le doigt tout ce qui s'y pouvoit faire pour la prendre, je m'en trouvay aussi esloigné que du ciel à la terre. Et ne fault poinct qu'on donne louange de la prinse qu'à monsieur de Guyse seul, qui s'y opiniastra, de telle sorte que le combat dura six ou sept heures : et cuyde que, sans la sollicitation qu'il me faisoit d'heure en autre, nous nous feussions retirés, congnoissant qu'autant valoit combatre contre le ciel. Et fault croire que, par son heur et bonne fortune et l'ayde de Dieu, qui le vouleust ainsi, elle se gaigna, et non par la force des hommes : estant certain qu'il feust tiré plus de canonades par ceux de dedans, que nous n'en tirasmes dehors.

Doncques mes compaignons, comme vous verrés la valeur, hastés l'exécution, et ne donnés jamais le loysir à l'ennemy de se recongnoistre ; je le vous conseille, comme je me le suis toujours conseillé. Je n'ay eu jamais que trois choses en moy[1], c'est de bien nombrer les gens ; que jamais n'ay trouvé sergent majour, ni autre, qui m'en ayt passé en cela. Et, mais que l'ennemy ne feust partie en pendant et partie en plaine, encores que le bataillon feust grand, je le nombrois à cinquante hommes près, de demy-mil loin. Et la seconde, avoir la congnoissance de congnoistre à la façon de faire des ennemiz s'ilz avoient peur, soit à leur desmarche, à leur train, ou à la façon de tirer : car de là vous tirés

1. Var. des éd. pr. : « *je le vous conseille*. J'ay toujours *trois choses en moy*.... »

ung grand advantaige. Dès lors que j'appercevois mon ennemy tant soit peu en bransle, je le tenois pour perdeu. Et la troisiesme, la hastivité de les combatre sur leur peur, fort ou foible. Car si vous ne vous sçavés ayder de la peur de vostre ennemy, il ne vous fault espérer de sçavoir vous ayder de la vostre. Et ay tousjours eu en ma teste la devise d'Alexandre, encore que je ne la porte pas, qui est *ce que tu peux faire aujourd'hui, n'attendz au lendemain*. Et tiens qu'après l'ayde de Dieu toutes les bonnes fortunes que j'ay eues m'ont procédé de ces troys choses. Que si vous n'avés le jugement, voyant vostre poinct, de presser et solliciter voz gens et, sans user de consultation, de gaigner païs, vous ne ferés jamais rien qui vaille, ni pour vous ni pour celuy que vous servirés. Ne craignés en ung sault périlheux d'hazarder la vye du soldat : il n'y a ordre; il fault que quelqu'ung se sacrifie pour le public, autrement le monde seroit trop peuplé; pourveu que ce soit en lieu, d'où il ne se puisse retirer, comme je feiz aux soldatz que je poussay dans les cazemates. Car lors, se voyans perdeuz, ilz prennent couraige et font de nécessité vertu. Si je me feusse retiré lorsque monsieur de Bourdillon me print par le faulx du corps, je croy que nostre entreprinse eust esté remise. J'en ay veu bien souvent qui sont bien ayses quand on les force se retirer, lorsque l'hazard y est, et font les empressés ailleurs. Je congnois ces gens à la mine. Mes compaignons, mes amis, après avoir dict vostre *In manus*, ne vous souvenés plus que de bien faire. Si vostre heure est veneue, vous avés beau conniller[1]. Puis-

1. *Conniller*, au propre, se tapir à la façon des lapins; au figuré,

qu'il fault mourir, il vault mieulx mourir en gens de bien, et laisser une belle mémoire de soy.

Je perdis à la relation des cappitaines plus de cinq cens soldatz mortz ou blecés : et feismes apporter tous les blecés à Metz où monsieur de Vieilleville, qui de présent est mareschal de France, les envoya recommander, car il estoit lieutenant du roy là : et leur feiz distribuer de l'argent de l'ospital, que monsieur l'admiral[1] avoit dressé, lequel a esté cause de la sauvation d'ung monde de soldatz blecés, et aussi de faire hazarder les souldatz plus hardiment au combat, ayant espérance que, s'ilz estoient blecés, ilz auroient secours de l'argent de l'ospital pour se faire guérir. Certes, Sire, et vous qui estes appelés aux grandes charges, une des principales choses dont vous devriés avoir soin, c'est d'establir des lieux pour les pouvres soldatz estropiés ou blecés, tant pour les panser que pour leur donner quelque pension. Pouvés-vous moingz faire, puisqu'ilz vous font présent de leur vie. Cette espérance leur faict prendre le hazard plus volontiers. Certes voz âmes en respondront, car elles n'auront pas plus de privilege que les nostres, et si vous en pourterés encores plus, car vous nous faictes

se cacher, faire le poltron (Glossaire ms. de Lac. Sainte-Palaye). Cette expression a été plusieurs fois employée par la Planche et par Montaigne.

1. Gaspard de Coligny, amiral de France depuis la mort d'Annebaut en 1552. On voit par ce passage que ce grand homme avait fait établir un hôpital pour les soldats invalides. Cette institution ne paraît pas avoir eu de durée. Au seizième siècle, les soldats estropiés étaient généralement envoyés dans les monastères, où ils étaient nourris aux frais des abbés.

faire les maulx que nous faisons pour plaire à voz passions ; et si Dieu n'a compassion de vous et de nous, ce sera une grande pitié. Sire, à l'honneur de Dieu, pourvoyés aux pouvres soldatz, qui perdent bras et jambes pour vostre service. Vous ne les leur avés pas donnés, c'est Dieu. Pouvés-vous moingz faire que de les ayder à nourrir? Pensés-vous que Dieu n'oye pas les malédictions qu'ilz nous donnent, puisque nous les rendons toute leur vie misérables? J'ai ouy dire que le grand seigneur a une belle police là-dessus : aussi est-il mieulx servi que prince du monde.

Trois jours après la prinse de Tiomville, l'armée marcha droict à Arlon[1], qu'est une petite ville fort belle de ce peu qu'elle contient. C'est une grande faulte à ung lieutenant de roy, après la prinse d'une place, de séjourner, comme je veoy qu'on faict bien souvent. Cela acouraige voz ennemis et donne à voz gens loeisir de se retirer, au lieu que l'honneur leur commande de demeurer lorsqu'ilz se voyent employés : j'entendz si l'armée n'est du tout rompeue ou ruinée, car alors la nécessité vous force. Mais de se reposer après une prinse et perdre le temps, tant petit soit-il, cela est fort préjudiciable au service de vostre maistre. Je campay tout à l'entour de ladite ville avecques noz gens de pied françois. Monsieur de Guyse campa ung quart de lieue en arrière : et me dict qu'il estoit tout assoupi d'envie de dormir, car il n'avoit dormy despuis le commencement du siége ce qu'il avoit accoustumé de dormir en une nuict, et moy encores moingz, me priant de faire les approches ceste nuict-là ; et qu'il

1. Suivant de Thou, Arlon fut prise le 3 juillet.

m'envoyeroit les commissaires de l'artillerie avecques quatre canons, pour adviser là où il les fauldroit mettre; et qu'il vouloit donner ceste ville à sac aux soldatz en récompense de Thiomville : et se retira dans des loges couvertes de paille où il se lougeoyt. Il y avoit dans la ville cent cinquante Allemans et quatre cens Walons. Les Allemans gardoient une porte, et les Walons l'autre. Et comme j'euz mis les centinelles et les corps de garde bien près les ungz des autres, pource que l'on disoit qu'il y entreroit des gens ceste nuict-là, et faisoient fort bonne mine là dedans, qui nous faisoit pencer qu'ilz espéroient secours, je commençay à faire faire l'esplanade par les jardins pour mener l'artillerie. Et voulois faire la bapterie par la porte et ung peu à main gauche, pour m'ayder à l'assault avecques des eschelles d'une petite bresche qu'ilz avoient faicte pour pourter la terre sur la terrene qu'ilz faisoient en cest endroict-là. Ilz avoient faict des eschalons dans la terre mesmes à la descente du foussé, et pareillement à la montée, jusques sur le terrain. Je m'approchay jusques auprès du foussé de la ville, et jusques à ung petit foussé qu'il y avoit près du chemin, et là feiz recognoistre le foussé par ung soldat. J'avois trois ou quatre cappitaines avecques moy dans ce petit foussé. Le soldat trouva ces eschalons et décendit dans le foussé; puis en monta trois ou quatre autres de ceulx qui montoient sur le terre-plein: et là s'arresta sans estre aperçeu. Et comme il y eust demeuré ung peu, il retourne à moy et me dict qu'il n'y avoit poinct de centinelle par le terre-plein, et qu'il pensoit que, si l'on s'alloit jecter à coup perdeu sur le terre-plein, que nous empourterions la ville. Je feiz approcher

ung corps de garde qu'estoit fort plus que les autres, à cause que je voulois qu'il servist à garder l'artillerie; et faisois venir le ventre en terre les soldatz se mettre dans le foussé. Puis feiz retourner le soldat au foussé et trois ou quatre harquebouziers, et deux cappitaines avecques les rondelles, dont monsieur de Goas[1] en estoit ung. La nuict estoit si fort obscure qu'on ne se voyoit poinct à ung pas l'ung de l'autre. Ce soldat estoit Flaman. Il décend au foussé, les cappitaines après luy, et trois ou quatre harquebouziers après. Et comme ilz estoient dans le foussé, ilz se mettoient contre le tap du foussé[2] devers la ville, et au plus près des eschalons. Les ennemis entendirent le bruict et commensarent à crier *vaer dar*, c'est-à-dire qui va là. Ce soldat leur respondit en leur langaige, *frind*, *frind*, ami, ami : et luy demandarent qui il estoit ; il leur dict qu'il estoit Flaman et qu'il regretoit, pour estre de leur païs, leur perte, et qu'au poinct du jour toute l'artillerie qu'avoit monsieur de Guyse seroit en bapterie et qu'il ne failloit poinct qu'ilz se fiassent en leurs Allemans, car les nostres les sauveroient, et ilz estoient asseurés[3] de n'avoir aulcung mal, et de n'estre

1. Le seigneur de Gohas avait été lieutenant de la Mothe-Gondrin, en Piémont, et avait épousé sa fille. Il commandait en 1568 un régiment de dix compagnies de gens de pied (Serres, *De la troisième guerre civile*, p. 74). Gohas prit part au meurtre de l'amiral Coligny avec Cosseins et Sarlabous. Il fut tué dans la tranchée au siége de la Rochelle en 1573. (Brantôme, *Des couronnels françois*.)

2. Var. des éd. pr. : « .... *ils se mettoient* contre le bord d'iceluy.... »

3. Var. des éd. pr. : « .... *qu'ils se fiassent* aux Allemans qu'ils avoient avec eux; car *ils estoient asseurez*.... »

aulcunement offensés, comme desjà ilz leur avoient promis; et qu'ung Alleman estoit sorty à l'entrée de la nuict pour aller parler aux nostres : de façon que tout le meurtre tumberoit sur eulx, s'ilz ne se rendoient, et qu'il ne seroit pas temps quand l'artillerie auroit tiré. Ilz envoyarent incontinent au quartier des Allemans, et trouvarent qu'ung soldat, qui parloit alleman, du corps de garde, près là où ilz estoient, parloit aux leurs. Et comme leur messaiger feust de retour, ce soldat entendit qu'ilz estoient en garboil là-dedans, et commensa à leur dire s'ilz luy vouloient donner à boire; ilz luy dirent qu'ouy et qu'il montast sur leur foy et à fiance. Or je oioys tout cecy, car je n'estois pas à six pas du bort du foussé. Et feys aller les autres deux cappitaines l'ung après l'autre dans le foussé, et puis troys ou quatre sergens avecques des hallebardes. Ce soldat monta les degrés jusques à ce qu'il feust sur le bort du terre-plein, et parloit à eulx, disant que monsieur de Guyse avoit faict bonne guerre à ceulx de Tiomville et qu'il la feroit à eulx ; et les amusoit toujours de paroles. Ilz luy feirent pourter à boire. Monsieur de Goas estoit après le soldat et trois harquebouziers après luy, les ungz après les autres : car ilz n'y pouvoient monter que l'ung après l'autre. Ce souldat les couvroit de sorte qu'ilz ne pouvoient veoir au long du degré de la montée. L'autre cappitaine se meyt après les troys harquebouziers, les sergens après, de sorte que tout ce degré jusques au hault feust plein. Et comme monsieur de Goas veyt qu'ilz estoient tant, poussa le soldat qui estoit devant luy sur le terre-plein : et l'autre cappitaine poussa les trois harquebouziers. Ce soldat commence à crier, *goutt Krich*, c'est-à-dire bonne

guerre. Les harquebouziers tirarent : les cappitaines le jectarent sur la contr'escarpe, et tout le monde après, et ces pouvres gens s'enfuirent tous à leurs logis; les soldatz les couroient après par les rues. Je me jectay dans le foussé avecques tout le demeurant, et montoyent les souldatz les ungz après les autres. Les Allemans, qui se vinrent prins par dernier, à la requeste de ce soldat qui parloit alleman, ilz ouvrirent une faulce porte, et se donnarent à la mercy des soldatz : qui feust ung acte digne d'estre loué aux nostres, et que l'on peult bien congnoistre à cela qu'ilz estoient vieulx soldatz; car il ne se trouva pas quatre hommes de mortz, ains eulx-mesmes menoient les nostres gaigner butin par les maisons. Voilà comme la ville feust prinse.

Monsieur de Guise, qu'avoit deffendeu qu'on ne l'esveillast poinct, mais qu'on le laissast dormir à son ayse ceste nuict-là, n'en sceut rien jusques au poinct du jour, qu'il demanda si l'artillerie avoit encores commensé à tirer : et on luy respondit que la ville estoit desjà prinse dès la minuict, et que l'on avoit retourné l'artillerie en son lieu, ce qui luy feist faire le signe de la croix, disant : « C'est aller bien viste. » Ledit seigneur monta à cheval, et nous vint trouver. Or, par cas de malheur, le feu se print en deux ou trois maisons, à cause de la poudre que l'on y trouva, et en la prenant le feu s'y meyt et brusla quatre ou cinq soldatz. Ceste ville-là estoit presque pleyne de lins prestz à estre filés, le vent estoit grand, et n'y sceut-on jamais donner ordre que ne se bruslast plus de la moityé de la ville, qui feust cause que les soldatz ne gaignarent pas tant comme ilz eussent faict. L'ende-

main[1] monsieur de Guyse marcha avecques tout le camp, et ne s'arresta jusques à ce qu'il feust à Pierrepont. Il se lougea dans la ville et toute la noblesse de sa suite, laquelle estoit grande, et nous campasmes les ungz delà l'eau et les autres deçà. Et là arrivarent les Suisses et le duc Jean-Guillaume de Saxe, qui amena une belle et grande troupe de reistres avecques luy, et me semble qu'il vint aussi avecques luy quelque régiment d'Allemans. Le roy y arriva aussy, et se lougea à Marche[2], maison de monsieur le cardinal de Lorraine. Je croy que ce feust le plus grand camp et le plus beau de cavallerie et d'infanterie, que jamais roy de France eust. Car comme le roy le voulcist veoir tout en bataille, le camp duroit une lieue et demye. Et quand vous commensiés à marcher par la teste, avant que vous feussiés au boult et retourné, il y failloit troys heures.

Deux heures avant jour, messieurs de Bourdillon et de Tavannes, mareschaux de camp, se rendirent au lieu où tout le camp estoit assigné; et, à mesure que nous arrivions, ilz nous bailloient le lieu où failloit que nous feussions : et avant que tout le camp feust en bataille, il feust plus de huict heures. Il faisoit ung grand chaud. Monsieur de Guyse se rendit à l'aube du jour, et aydoit à mettre en bataille le camp. Je feuz

1. Monluc commet ici une légère erreur. Le duc de Guise perdit un temps précieux après la prise d'Arlon. Il n'arriva à Pierrepont que le 28 juillet. Cette lenteur fut une des causes de la défaite de Gravelines (13 juillet 1558).

2. Le roi était arrivé au camp de Pierrepont le 8 août 1558 et passa ce jour-là une revue générale de ses troupes (coll. Clérambault, vol. 64, f° 435).

mis avec les François entre les Suisses et ung bataillon d'Allemans. Et passant monsieur de Guyse par devant notre bataillon, il dict : « Pleust à Dieu qu'il y eust « icy quelque bon compaignon qui eust ung flascon « de vin et du pain pour boire ung coup, car je n'au- « ray pas temps d'aller à Pierrepont disner avant que « le Roy soit arrivé. » Je luy dis : « Monsieur, voulés- « vous venir disner à mes tentes? » que n'y avoit pas plus d'une harquebouzade. « Je vous donray de fort « bon vin françois et gascon, et force perdriaulx. » Alors il me dict : « Ouy, monseigne, mais les per- « driaulx seront de vostre païs, des aulx et des « oignons. » Je luy respondis que ce ne seroit l'ung ni l'autre, mais que je luy donnerois aussi bien à disner que s'il estoit dans son logis, et le vin aussi froid qu'il en pourroit boire, et vin de Gascogne, et de la bonne eau. Alors il me dict : « Ne vous mocqués-vous « poinct, monseigne? » Et je luy dis : « Non, sur ma « foy. » — « Ouy, dict-il, mais je ne puis laisser le duc de « Saxe. » Je luy respondis : « Amenés le duc de Saxe et « qui vous voudrés. » Il me respondit que le duc ne viendroit pas sans ses cappitaines. Et je luy respondis : « Amenés cappitaines et tout, car j'ay prou à manger « pour tous. » J'avois promis le soir devant à messieurs de Bourdillon et de Tavannes de leur donner à disner, après qu'ilz auroient mis le camp en bataille, mais ilz n'y peurent venir pource qu'une partie de la cavallerie, qu'estoit lougée loing, n'estoit encores arrivée, et d'autre part j'avois ung des bons vivandiers du camp. Monsieur de Guyse alla chercher le duc de Saxe, ensemble ses cappitaines. J'envoyay en dilligence à mon maistre d'hostel, affin que tout feust prest. Mes

gens avoient faict faire une cave dans terre, dans laquelle le vin et l'eau y demeuroient aussi frais que glace; et de bonne fortune, je me trouvay avoir force perdriaulx, cailles, pouletz d'Inde, levraus, et tout ce que l'on eust peu souheter pour faire ung beau festin, avec patisserie et tartes: car je m'asseurois bien que messieurs de Bourdillon et de Tavannes ne viendroient pas seuls, lesquelz je voulois bien traicter, pource que j'estois bien aimé d'eulx. Ilz feurent si bien traictés que monsieur de Guyse demanda au duc de Saxe par son truchement qu'est-ce que luy sembloit du colonnel des François, et s'il ne nous avoit pas bien traictés et donné de bon vin? Le duc leur respondit que si le roy leur eust donné à disner, il ne les eust pas mieulx traictés, ni donné de meilleur vin et si frais. Les cappitaines du duc de Saxe ne l'espargnoient pas, beuvans tousjours à noz cappitaines françois, lesquelz j'avois aussi menés avecques moy. Et encores que je n'eusse de provisions pour messieurs de Bourdillon et de Tavannes, si feussent venus, ne[1] m'eussent-ilz pas surprins: car, après la table de monsieur de Guyse, il n'en y avoit une seule en tout le camp plus longue ni mieulx fournie que la mienne. Et tout jamais j'en ay uzé ainsi, en quelque charge que j'aye eue: car, pour honorer les charges que jay eues de mes maistres, j'ay vouleu faire croistre ma despence. J'ai veu tousjours ceulx qui ont vescu ainsi estre plus en crédit que les autres et mieulx suyvis. Car tel gentilhomme est sorti de bon lieu, qui ne sçait bien souvent où aller

1. Var. des éd. pr.: « *Et encores* que MM. de Bourdillon et de Tavannes fussent venus, *ne*.... »

disner. Et sçaichant quelque bonne table, volontiers il s'y rendra; et s'il vous suit à table, volontiers il vous suivra ailleurs, s'il est tant soit peu bien né et nourri.

Pour retourner à mes hostes, quand ilz sortirent de table, monsieur de Guyse me dict comment mes gens pouvoient faire blanchir le linge sur quoy je leur avois donné à disner. Je luy dis que c'estoient deux hommes que j'avois qui le blanchissoient. « Vrai-« ment, dict-il, vous estes servy en prince. » Et là-dessus entretint le duc de Saxe, en disant plus de bien de moy qu'il n'y en sçauroit avoir. Je dis à monsieur de Guyse qu'il me feisse donner de l'argent au roy pour faire de la vaisselle d'argent, affin qu'une autre fois, quand ilz me feroient cest honneur de venir manger à mes pavillons, je les feisse servir comme il leur appartenoit. Monsieur de Guyse le dict au duc de Saxe, lequel dict qu'il le vouloit dire au roy; et comme ilz vouleurent monter à cheval pour retourner au camp, on leur vint dire que le roy estoit parti de Marches, et qu'il s'en venoit au camp. Eulx deux s'en allarent au devant : et nous tournasmes chacun en sa place, tant les cappitaines du duc que nous autres, qui tous estions, je vous asseure, bien soulz et la teste pleine. Ilz rencontrarent le roy à ung cart de lieue des batailles. Sa Majesté leur demanda s'ilz avoient disné. Monsieur de Guyse luy respondit qu'ouy, aussi bien qu'ilz eussent faict il y avoit ung an: et, pource qu'ilz venoient devers les batailles, Sa Majesté leur dict qu'ilz n'avoient pas disné à Pierrepont. Monsieur de Guyse luy dict : « Vous ne devinerés pas qui nous « a donné à disner, ni qui nous a si bien traictés. » Alors le roy luy demanda : « Et qui? — C'est, respond

« monsieur de Guyse, Monluc. » Alors le roy dict: « Je croy qu'il vous a donné des viandes de son païs, « des aulx et des oignons, et le vin bien chaud. » Sur quoy monsieur de Guyse luy conta comme ilz avoient esté traictés. Le roy le demanda au duc par son truchement, lequel respondit que, si Sa Majesté leur avoit donné à disner, il ne leur eust sçeu donner de meilleures viandes, ni de meilleur vin, ni de plus frais; que puisque j'estois si bon compaignon, qu'il failloit que Sa Majesté me donnast de l'argent pour faire de la vaisselle d'argent, car rien ne leur avoit manqué que cela: et que monsieur de Guyse et luy m'avoient promis de luy faire ceste demande. Le roy leur promit qu'il le feroit, et que, puisque je despendois si honorablement, il m'en vouloit donner le moyen plus qu'il n'avoit faict jusques à ceste heure-là. Et encores que cecy ne serve de rien à mon escripture, si l'ay-je voulu dire pour faire congnoistre à ung chacun que l'avarice ne m'a jamais tant dominé qu'elle m'aye gardé d'honnorer les charges que j'ay eues de mes roys et maistres: et vous conseille, cappitaines mes compaignons, qui commandés à beaucoup de gens, d'en faire de mesmes, et que l'avarice ne vous commande. Ce peu que vous despendrés vous acquerra beaucoup. La table honneste d'ung cappitaine attire d'honnestes hommes, et mesmes celle du lieutenent du roy, où la noblesse se jecte, pour estre incommodée de logis. Peult estre souvent d'autres incommodités les pressent, que, si le lieutenent de roy est chiche et avare, on le suivra comme ung vilain. Je n'ay jamais faict ainsi et au contraire plus despendeu que je n'avois, ayant congneu que cela m'y a plus pro-

fité que nuy, non seullement en cela, mais aussi à donner des chevaulz et des armes, et bien souvent à tel qui avoit mieulx de quoy que moy. Si le roy vous congnoist de ceste humeur, ou le prince qui vous commande, il ne fauldra à vous donner aussi, sçaichant que vous estes libéral et que vous n'avés rien qui soit à vous.

Or comme je feuz à nostre bataillon, et chacun de noz cappitaines en leur place, le prince de Joinville[1], qui est à présent monsieur de Guyse, vint à la teste de nostre bataillon, et le filz[2] de monsieur d'Aumale, qui moureust ne tarda pas longtemps après[3], tous deux jeunes enfans, beaux à merveilles, ayant leurs gouverneurs avecques eulx et troys ou quatre gentilhommes après, et estiont montés sur de petites nacquenées. Je leur dis : « Çà, çà, mes petis princes, « çà mettés pied à terre, car j'ay esté nourry en la « maison de là où vous estes sortis; » qu'est la maison de Lorraine, où j'avois esté page. « Je veulx « estre le premier qui vous mettra les armes sur le « coul. » Leurs gouverneurs descendirent et les descendirent aussi. Et avoient de petis raubons de taffatas, lesquelz je leur oustay de dessus les espaules, leur mettant la picque sur le coul, et leur dis : « J'espère que « Dieu vous fera la grace de ressembler à voz pères, « et que je vous pourteray bonne fortune pour estre

1. Henri de Lorraine, troisième duc de Guise, né le 31 décembre 1550, chef de la Ligue, assassiné à Blois le 23 décembre 1588.

2. Henri de Lorraine, comte de Saint-Vallier, né le 21 septembre 1549, mort au mois d'août 1559.

3. Ce passage, depuis *qui mourut*, est inédit.

« le premier qui vous aura mis les armes sur le coul. « Elles m'ont esté jusques icy favorables. Dieu vous « rende aussi vaillans que vous estes beaux, et filz « de très bons et généreux pères. » Et ainsin les feiz marcher couste à couste, les picques sur le coul, tout au long du bataillon estant au devant, et retourner au mesme lieu. Leurs gouverneurs estoient si ayses, et tous noz cappitaines, de veoir ces enfans marcher comme ilz faisoient, qu'il n'y avoit nul qui n'en eust bon présaige. Mais il a failli en l'ung, qui est celuy de monsieur d'Aumale, car il moreust bientost après. Et toutesfois, à ce que l'on me dict, cest enfant estoit aussi saing dans le corps que enfant pouvoit estre. Mais je croy que les médecins thuent les princes pour les vouloir trop difficilement traicter en leurs maladies. Ilz sont hommes comme nous, et toutesfois on veult qu'ilz ayent quelque chose de plus particulier que les autres. Monsieur de Guyse est en vie, que j'espère qu'il acomplira l'heur que nous leur souhetames ce jour-là. Le commencement en est bon, j'espère que la fin couronnera les faictz de son commencement[1]. Et ainsin il sera demeuré héritier de la bonne fortune, qu'alors nous les souhetames de son cousin et de luy, puisque Dieu en a voulu prendre l'ung. J'ay tousjours fort espéré, en ce peu que je l'ay congneu, de ce jeune prince : aussi n'y eust-il jamais de poltron en ceste brave race, ce qui ne se voit guières quand il y a grand multitude. Bref, nostre armée feust très belle, et à laquelle le roy print très-grand plaisir.

1. Var. des éd. pr. : «.... *que la fin* le couronnera. »

Quelques jours après le roy feust adverty que le roy d'Espaigne marchoit avecques son camp, et faisoit grand dilligence : et se doubta le roy qu'il alloit surprendre Courbie ou Dourlant, ou bien Amiens, dans lesquelles villes il n'y avoit en chacune que deux enseignes. Tout le soir que ces nouvelles luy vindrent, ilz ne feirent que disputer sur les moyens de les secourir : mais ilz trouvoient qu'il estoit impossible, veu que le roy d'Espaigne estoit desjà fort avant. Monsieur de Guyse demeura ceste nuict-là à Marches, et en renvoya messieurs de Tavannes et de Bourdillon à Pierrepont. Ma coustume estoit d'aller donner le matin le bonjour à monsieur de Guyse, puis m'en retournis à mes pavillons : et de tout le jour je ne m'esloignois de ma charge, et ne m'amusois à faire la cour. Ce n'a jamais esté mon mestier, de quoy le roy, monsieur de Guyse, et tous les princes du camp m'en estimoient davantaige, disans que de nostre cousté, il ne pouvoit venir aulcung désordre. Or donc l'endemain matin, je m'en allois donner le bonjour à monsieur de Guyse, pensant qu'il feust retourné le soir à Pierrepont : mais à l'entrée de la ville je trouvay monsieur de Bourdillon, de Tavannes et d'Estrée à cheval, et leur demandis où ilz alloient; ilz me dirent qu'ilz retournoient au conseil à Marches, et que le soir devant ilz n'avoient peu résouldre sur les moyens de secourir Courbie, car le roy d'Espaigne marchoit en grand haste en c'est endroit-là, et que monsieur de Guyse estoit demeuré ceste nuict-là à Marches. Alors je leur demanday combien a-il d'icy jusques à Corbie. Il me semble qu'ilz me dirent trente lieues ou plus : alors je leur dis : « Je vous

« prie, picqués au galop, et dictes au Roy qu'il n'est « poinct temps de s'amuser à conseilz, ni consulta- « tions, et que peult estre, cependant qu'il s'amuse à « discourir sur le tapis, l'ennemi marche : mais que « promptement il se fault résouldre sans parler davan- « taige, et que s'il luy plaist je prendray sept ensei- « gnes et m'en iray jour et nuict me mettre dedans, « et que je luy asseure de faire si grand dilligence « que j'y arriveray plustost que le roy d'Espaigne, ni « son camp. Et dictes à monsieur de Guyse que je ne « luy demande que vingt-cinq muletz chargés de pain, « et que je feray mener quatre charrettes de vin des « marchans volontaires qui sont à nostre régiment, « pour faire manger et boire les soldatz en chemynant, « sans entrer en ville ni villaige : et qu'il mande à « monsieur de Serres que promptement il m'envoye « les muletz chargés de pain. Je m'en vois courir au « régiment[1], pour eslire les sept enseignes, et à vostre « retour vous me touverés tout prest à partir. Mais il « fault que vous couriés en dilligence, et que le Roy « se résolve en poste : et que, si promptement on ne « prenoit entière résolution, je ne le voudrois entre- « prendre sans user de remise. » Alors monsieur de Bourdillon me commensa à dire que le roy trouveroit difficile que le secours y peust estre si tost comme le camp du roy d'Espaigne. Sur quoy la colère me prent et dis en riant : « Je[2] veoy bien que quand

1. Sur l'organisation des *régiments* en 1558 voyez l'*Histoire de la milice* du P. Daniel (t. II, p. 346, 1721), où cette question est savamment traitée d'après ce passage des *Commentaires*.

2. Var. des éd. pr. : « Et lors je sautois en colère et dis en jurant : *Je vois....* »

« vous autres serés là, vous mettrés tout le jour en « dispute : en despit des disputes et consultations, « que le Roy me laisse faire; je creveray, ou je le « secoureray. » Monsieur d'Estrée dict alors : « Al- « lons, allons, mort-Dieu, laissons-le faire, car le « Roy ne le trouvera que bon. » Et se meyrent à picquer droict à Marches, et moy droict à mon régiment. Et soubdain je feys eslection de sept enseignes, que promptement se repeurent; et leur dis que sans bagaige il failloit partir pour faire ung bon service. Je ne leur donnay pas demy-heure de temps à manger : puis les feiz mettre tous sept à la campaigne, une partie de l'harquebouzerie devant et une autre à la queue des picquiers. Je prins quatre charrettes de vin de ceulx qu'avoient les meilleurs chevaulx, et les mis à la tête des cappitaines : et puis commanday aux charretiers d'apporter deux ou troys sacz d'avoyne, sur les provisions de vin, et ung peu de foin; puis m'en coureuz à mes tentes qu'estoient dernier le régiment et commensay à manger, et amenay les cappitaines des sept companyes manger avecques moy.

Messieurs de Tavannes, de Bourdillon et d'Estrée allarent à si grand'haste qu'ilz trouvarent le roy, qui ne faisoit que sortir du lict, et promptement luy proposarent le party que je leur avois dict. Le roy vouleust appeler tout le conseil : monsieur d'Estrée commensa à renier, à ce qu'il me dict après (car il s'en sçait aussi bien ayder que moy) et dict : « Monluc « nous a bien dict, Sire, la vérité, que vous mettriés « tout aujourd'huy à disputer s'il se peult faire ou « non : et si vous vous feussiés arsoir résoleu, et « promptement, comme il s'est résoleu, le secours

« seroit à dix lieues d'icy. Il m'a dict que si prompte-
« ment on ne luy envoye ce qu'il demande, il se des-
« dira : car il ne veult pas que les Espaignolz triom-
« phent de luy. » Monsieur de Guyse embrassa chaul-
dement ceste affaire, messieurs de Tavannes et Bour-
dillon pareillement ; et tout à coup sans autre con-
seil, monsieur de Guyse manda à monsieur de Serres
de m'envoyer les vingt-cinq muletz chargés de pain
à toute dilligence. Le roy me manda par monsieur de
Broilli, qui suivoit monsieur de Guyse, qu'il avoit
trouvé bonne mon oppinion, sauf qu'il ne vouloit
poinct que je y allasse : car il n'avoit personne pour
commander les régimens, s'il luy failloit donner ba-
taille, car on ne sçavoit si le roy d'Espaigne la vien-
droit présenter, faisant mine de vouloir attaquer
quelque chose, mais qu'ilz alloient faire élection
d'ung qui ameneroit le secours, et que cependant je
feisse tout aprester. Ledit Broilli s'en retourna en
poste exposer dire au roy qu'il avoit veu toutes les
sept enseignes aux champs, pour marcher, et que je
n'attendois sinon le pain. Et à mesme que Broilly re-
tournoit vers le roy, les vingt et cinq muletz arriva-
rent : et sur son chemin trouva le cappitaine Brueil,
gouverneur de Rue, et beau-frère de Salcede, qui luy
dict que le roy l'avoit esleu pour amener le secours.
Ledit cappitaine Brueil ne mangea que quatre ou
cinq morceaulx attendant deux sciens serviteurs qu'il
avoit mandé quérir, qui arrivarent incontinent, et
ainsin s'achemyna. Je les acompaignay plus d'une
grand-lieue, parlant tousjours à luy et aux cappitaines,
leur remonstrant que Dieu leur avoit présenté une
belle occasion, laquelle ilz devroient achepter de la

moytié de leur bien pour monstrer au roy la bonne volunté qu'ilz pourtoient à son service, et aussi pour luy montrer leur suffisance[1]; et qu'ilz avoient en main le moyen de se faire remarquer au roy, qui seroit prest pour les secourir, et donner une bataille plustost que les laisser perdre. Je trouvay tousjours à leurs responces qu'ilz y alloient d'une grande gaieté de cœur, puis m'en allois au long des files des soldatz, et leur remonstrois qu'il ne tiendroit qu'à eulx qu'ilz ne se signalassent pour jamais; et que le roy les recongnoistroit tant qu'il vivroit, et que je leur avois faict ung grand honneur de les eslire par dessus les autres du régiment, les priant de ne me faire perdre la bonne oppinion que j'avois d'eulx; que je donnerois le nom au roy de ceulx qui feroient leur devoir pour obéir à ce qui leur seroit commandé. Et ainsin m'en allois leur remonstrant au long des files[2]. Je leur feiz haulcer la main, et jurer que tous chemyneroient jour et nuict. Et ainsin les accompaignay plus d'une grand lieue : puis m'en retournay à la teste embrasser le cappitaine Brueil et tous les cappitaines et lieutenens, et leur promis d'aller incontinent dire au roy l'eslection que j'avois faicte d'eulx. Et si je laissay les cappitaines joyeux et bien résoleuz de faire ceste courvée, j'en laissay autant ou plus les soldatz. « Souvenés-vous, leur « disois-je, mes amis, des dilligences que vous m'avés « veu autrefois faire en Piémont et en Ytalie (car plu- « sieurs avoient pourté les armes soubz moy), et croyés

1. Var. des éd. pr. : « .... *et aussi* pour faire voir leur valleur. »

2. Cette phrase est inédite.

« que de vostre dilligence despend vostre vie et vostre « honneur. »

Et pource que je ne suis pas du païs, et que je n'y feuz jamais que asture-là, je ne sçaurois bien limiter la traicte qu'ilz feirent : mais le roy, et tous ceulz qui congnoissoient le païs, disoient que jamais gens de pied n'avoient faict une telle courvée. Et n'entrarent jamais en ville ni villaige : mais, comme ilz rencontroient quelque ruisseau, le jour, ilz faisoient haltou, mangeoient, et se rafraichissoient deux heures au plus, dormant ung peu, mais ilz chemynoient toute la nuict. Ilz ne demeurarent que deux nuictz dehors, et arrivarent au soleil levant à ung cart de lieue de Courbie : et trouvarent ung gentilhomme, qui alloit advertir le roy en toute dilligence que le camp du roy d'Espaigne arrivoit devant la ville et qu'ilz coureussent, s'ilz y vouloient entrer, car la cavallerie commençait desjà à arriver. Ilz se meirent au grand pas et au trot. Le gentilhomme retourna jusques auprès de la ville pour sçavoir dire au roy s'ilz estoient entrés. Et comme ilz feurent à deux ou troys cens pas de la ville, la cavallerie de l'ennemi commensa à se monstrer : et les nostres de course se jectarent devant la porte et sur le bord du fossé, et là feirent teste. Ilz thuarent sept ou huict soldatz sur le dernier, qui n'avoient peu courir tant que les autres : et voilà tous noz gens dans la ville ; et ne perdirent rien des muletz ni des charrettes du vin, car ilz achevarent de manger et boire ce qu'ilz avoient à quatre lieues de là, et les avoient renvoyés. Je leur avois baillé ung de mes six coffres, que j'avois faict faire pour pourter de la poudre, que trois chevaux tiroient : il arriva aussi tost à

la porte de la ville que les soldatz. Il y a des princes et seigneurs qui estoient au conseil du roy, qui pourteront tesmoignaige si je dis verité, ou non, et sur tous messieurs de Tavannes et d'Estrée, qui appourtarent au roy ma délibération.

O mes compaignons, que vous pouvés bien prendre icy ung beau exemple, que, quand le roy ou son lieutenent[1] vous bailhera à faire une dilligence pour secourir une place, que vous ne devés perdre ung seul cart d'heure. Car il vous vault beaucoup mieulx travailler vostre corps et voz jambes jusques au dernier de vostre force, et entrer dedans la place et demeurer en vie, que non d'aller à vostre ayse et estre thué, et n'y poinct entrer. Car vous-mesmes estes cause de vostre mort et encores que la place sera perdeue. Et comme vous gaignerés une grande repputation avecques vostre dilligence, vous finirés voz jours et vostre renommée ensemble allant à votre ayse. Et ne vous excusés jamais sur les soldatz ni ne leur faictes jamais l'entreprinse difficile, mais tousjours facile. Et surtout faictes que vous ayés tousjours des provisions, et principalement du pain et du vin avecques vous, pour leur donner quelque peu de rafraischissement : car, comme j'ay desjà dict cy-devant, le corps humain n'est pas de fer. Parlés tousjours par les chemyns joyeusement avecques eulx, leur donnant tousjours grand couraige, et leur mettés au devant le grand honneur qu'ilz gaigneront et le grand service qu'ilz feront au roy. Et ne faictes poinct doubte que les hommes ne

1. Var. des éd. pr. : « Mes compagnons, *quand le Roy ou son lieutenent....* »

fassent tousjours plus de chemyn que les chevaulx. Je ne vous conseille chose que je n'aye faicte, et faict faire plusieurs fois, comme vous trouverés dans ce livre. Car après que les chevaulx sont recreus, vous ne pouvés à coupz d'esperon leur faire faire ung pas : mais les hommes sont pourtés du cœur ; il ne leur fault tant de temps pour se refreschir : ilz mangent en chemynant, et se resjouissent. Il ne tiendra qu'à vous, cappitaines; faictes comme j'ay faict souvent : quittés la botte, et, à beau pied à la teste de voz gens, monstrés-leur que vous voulés prendre la peine comme eulx. Il n'y a dilligence que vous ne fassiés, et serés suyvis, faisans enfler le cœur et redoubler les forces aux plus recreus.

Deux ou trois jours après, le roy s'achemyna avecques son camp droict à Amiens : et, à la première journée ou bien à la seconde, arriva ung gentilhomme du gouverneur de Courbie, qui trouva Sa Majesté en campaigne, marchant avecques le camp; et luy pourta les nouvelles comme le cappitaine Brueil estoit entré dedans Courbie: qui donna une grand joie à Sadite Majesté et à tout nostre camp, pour sçavoir ceste place asseurée. Sa Majesté disoit à monsieur de Guyse en s'esjouant, disant : « Qui sera le premier qui dira « à Monluc cette nouvelle? Je ne luy veulx pas dire. « — Ni moy aussi, disoit monsieur de Guyse : car, « comme il l'entendra, il criera bien après nous. » Et disoient ceci pource qu'ilz avoient eu toujours oppinion qu'il estoit impossible que les soldatz feissent une si grande courvée. Et l'endemain après Sa Majesté feust advertie que le roy d'Espaigne avoit faict haltou à une petite lieue de Courbie, et qu'il ne faisoit nul sem-

blant d'assiéger la place. Le roy pensa qu'à cause du secours il ne l'assiégeroit pas, et promptement il print oppinion qu'il marcheroit droict à Amiens, qui n'y avoit que une companye ou deux dedans. Et feist partir monsieur le marquis de Villars[1], qu'est aujourd'huy en vie, avec trois cens hommes d'armes, pour s'aller jecter à extresme dilligence dedans : et me commanda de faire partir autres sept enseignes, pour s'en aller après luy à toute haste, ce que promptement je feys : et baillay la charge de les conduire au cappitaine Forcés qu'est encores vivant. Et comme les cappitaines et les soldatz avoient entendeu la louange que le roy et tout le camp donnoit au cappitaine Brueil, de la dilligence qu'ilz avoient faict allant secourir Corbie, ilz vouleurent faire le semblable, et arrivarent aussi tost à Amiens que ledit seigneur marquis. Il n'y a rien qui picque tant les gens de nostre mestier que la gloire, ou l'envie de faire aussi bien ou mieulx qu'ung tel n'a faict. Deux ou trois jours devant, Sa Majesté en avoit envoyé troys se jecter aussi dans Dourlan : et par ainsi il pourveust facilement au tout.

Comme le roy arriva à Amiens, le camp du roy d'Espaigne arriva à une lieue près, la rivière entre deux : et là se commensa à traicter la paix que monsieur le connestable et monsieur le mareschal Sainct André en avoient faict l'ouverture. Et me semble qu'il se feist quelque temps de trefve pource que de leur cousté ni du nostre on ne feist rien, à tout le moingz que j'en aye souvenance.

1. Honorat de Savoie, marquis de Villars, frère puîné de Claude de Savoie, comte de Tende, lieutenant général du roi en Guyenne après la retraite de Monluc. Voyez le liv. VIII des *Commentaires*.

Car je vins fort malade d'une fiebvre double et tierce, pour les excès que je faisois, non en plaisirs et dances, mais à passer les nuictz sans dormir, tantost au froid, tantost au chaud, toujours en action, jamais en repos. Il m'a bien servy d'estre fort et robuste : car j'ay mis autant mon corps à l'espreuve que soldat ayt faict de mon temps.

Après toutes ces allées et veneues, qui durarent plus de deux mois, la paix se feist[1], au grand malheur du roy principalement et de tout son royaume. Car ceste paix feust cause de la rendition de tous les païs et conquestes qu'avoient faict les roys François et Henry, qui n'estoient pas si petites qu'on ne les estimast autant que la tierce partie du royaume de France. J'ay leu dans ung livre escript en espaignol que le roy avoit rendeu cent quatre-vingtz dix-huict terres de prézide, qui s'entend forteresses, où le roy[2] tenoit garnison. Je laisse à penser à chacun combien il y en avoit d'autres soubz l'obéissance de celles-là. Et nous admena après, ceste perte, la mort du roy Henry, que tous ceux qui pourtions les armes[3] pouvions dire à la vérité que Dieu nous avoit donné le meilleur roy pour les soldatz, qui eust jamais commandé en ce royaume. Et, quant à son peuple, il luy

1. Les négociations de la paix de Cateau-Cambrésis commencèrent le 8 octobre 1558 (*Mémoires-journaux* du duc de Guise, p. 429). Le traité de paix avec l'Angleterre fut signé le 2 avril 1559 et le traité avec l'Espagne le 3 avril.

2. Var. des éd. pr. : « .... *Cent quatre-vingts forteresses, ou le roy....* »

3. Var. des éd. pr. : « .... *Sous l'obéissance de celles-là.* Nous tous, qui portons *les armes....* »

estoit si benin et sa fortune si grande, que nul n'esparagnoit rien pour l'ayder à soutenir tant de guerres qu'il avoit sur les bras, veu que tout luy succédoit en bien. Je ne veulx[1] pas blasmer ceulx qui la feirent: car chacun peult bien penser qu'ilz la feirent à bonne fin, et que s'ilz eussent sceu que ceste paix eust pourté tant de malheurs, ilz ne l'eussent jamais faicte; car ilz estiont si bons serviteurs du roy et l'aymoient tant avecques bonne et juste raison, qu'ilz se feussent plustost laissé mourir dans la prison que de l'avoir faicte. Je dis cecy, parce que monsieur le connestable en feust le premier motif et monsieur le maréchal de Sainct André. Eulx-mesmes ont veu la mort du roy, et eulx-mesmes ont eu leur part des malheurs qui sont adveneuz en ce misérable royaume; et y sont mortz l'espée en la main, lesquelz seroient aujourdhuy pleins de vie. Et par là peult-on bien juger qu'ilz ne feirent pas la paix pensant qu'elle pourtast tant de malheurs, comme elle a pourté. Et fault que nous considérions quelle grandesse Dieu avoit envoyé en ce royaume : ung tel roy, si hardy et magnanime, volontereux à conquester, le royaume riche; que l'aymions tant que ne luy pouvions rien reffuzer pour l'ayder à ses conquestes; tant de grandz cappitaines que presque tout y est mort, lesquelz se trouveroient aujourd'huy en vie[2], s'ilz ne se feussent entre-mangés

1. Var. des éd. pr. : « .... *il luy estoit* si affectionné que nul n'espargnoit ses moyens pour l'ayder à soutenir tant de guerres. *Je ne veux....* »

2. Var. des éd. pr. : « Il faut que nous considérions quelle bonne fortune Dieu avoit envoyée à ce royaume, luy donnant un tel roy si hardi et magnanime, volontaire à conquérir, et le

en ces guerres civiles. O! que si ce bon roy eusse vescu ou si ceste paix ne se feust faicte, qu'il eust bien rembarré les Luthériens en Allemaigne!

Au reste nostre bon maistre avoit quatre enfans masles, princes d'une belle espérance, si que Sa Majesté chargée d'années pouvoit espérer trouver en eulx le repos de sa vieillesse, et des instrumens propres pour exécuter ses hautes et généreuses entreprinses. Les autres roys ses voisins ne se pouvoient vanter de cela : car le roy d'Espaigne n'avoit qu'ung seul filz, duquel on n'a jamais eu guières d'espérance, comme il s'est cogneu par sa fin[1]; le royaulme d'Angleterre, n'y avoit qu'une fille[2]; le royaume d'Escosse voisin, qui tenoit pour nous, et estoit à nous[3], ayant la France ung roy dauphin. Et laissoit[4] trois enfans, car du quatriesme, qu'estoit le roy François, il ne pouvoit vivre à cause de son mal de teste. Et comme il feusse tumbé en vieillesse, luy demeuroient ses trois enfans pour poursuyvre ses conquestes, princes courageux et pleins de bonne volunté chacun[5]. Doncques

royaume riche, aimé de ses sujets, qui ne pouvoient rien refuser pour l'aider en ses conquêtes; tant de grands capitaines, la plus-part desquels seroient *aujourd'hui en vie....* »

1. Don Carlos, né en 1545, fils de Philippe II et de Marie de Portugal, mourut le 24 juillet 1568. L'existence et la mort mystérieuse de ce prince ont été récemment l'objet d'études approfondies de la part de Prescott, M. de Mouy, M. Sainte-Beuve et surtout de M. Gachard.

2. Var. des éd. pr. : « *Le royaume d'Angleterre* estoit en quenouille. »

3. Le 24 avril 1558, le Dauphin François avait épousé Marie-Stuart.

4. Sous-entendu *le roi*.

5. Ce passage, depuis *Et laissoit*, est inédit.

chacun peult juger que, si la paix ne feust advenue, le père ou les enfans eussent dominé toute l'Europe. Le Piémont seroit à nous, où tant de braves hommes se sont nourris; nous aurions une porte en Ytalie, et peult-estre le pied bien avant; et n'eussions veu tout renversé, sans dessus dessoubz; ceulx qui ont bravé et ravagé ce royaume n'eussent ozé lever la teste ni remuer, ni seulement penser à ce qu'ilz ont exécuté despuis. Mais cela est faict; il ne s'y peult aulcunement remédier, et ne nous en demeure que la tristesse de la perte d'ung si bon et vaillant roy, et à moy d'ung si bon maistre, et des malheurs qui sont adveneuz dans ce misérable royaume : que ainsin le pouvons-nous appeler misérable, en change de ce que nous l'appellions par le passé le plus grand et le plus opullant royaume en armes, en bons cappitaines, en obéissance de peuple, et en richesses, qui feust en tout le monde.

Après ceste malheureuse et infortunée paix, le roy se retira à Beauvais : monsieur de Guyse demeura encores au camp pour licencier le camp. Et avant que Sa Majesté en partist, je luy remis la charge qu'il m'avoit faict prendre par force. Et ne fault pas trouver estrange si tant je contestois à ne la vouloir accepter; car je me dobtois bien qu'il m'en adviendroit ce qui m'en est adveneu, qui est d'en avoir pour tout jamais la mal-grace de la maison de Montmorency plus que de celle de Chatillon, à qui le faict touchoit plus qu'à eulx. Mais il n'y a ordre, on ne peult vivre en ce monde sans acquérir des ennemis : il faudroit estre Dieu. J'accompaignay monsieur de Guyse jusqu'à Beauvais et me retiray à Paris, m'ayant promis, ledit seigneur, qu'il me feroit avoir mon congé pour m'en

aller en Gascogne et qu'il me feroit donner de l'argent pour m'y conduire, estant bien certain que je n'avois pas ung sol ; ce que je m'asseure qu'il eust faict : mais comme il arriva à Beauvais, il trouva ung nouveau changement, c'est que d'autres s'estoient mis en sa place touchant le crédit : ainsi va le monde. Et feust ung changement bien soubdain : et le trouvay estrange autant que ceulx qui l'avoient suivy aux conquestes qu'il avoit faictes, ayant rabillé tout le désastre qui estoit adveneu aux autres, et monstré au roy d'Espaigne que ni la perte de la bataille de Sainct Quentin, ni celle de Gravelines n'avoit pas rendeu le roy en tel estat qu'il n'eust encores une ou deux armées plus fortes, ayant au reste conquis des places presque imprenables. Mais à eulx la dispute. Ce sont choses qui adviennent souvent en la cour des princes. Je ne m'estonne pas si j'en ay eu ma part, puisque les plus grandz ont passé par là et passeront à l'advenir.

Le roy de Navarre avoit mené quelque entreprinse en Biscaye[1] qui se trouva à la fin double. Il supplia le roy de me donner congé pour aller avecques luy[2], et

1. Pendant les conférences de Cateau-Cambrésis, le roi de Navarre envoya des ambassadeurs pour réclamer la Navarre espagnole usurpée en 1512 par Ferdinand le Catholique. Malgré l'appui des plénipotentiaires français les envoyés espagnols refusèrent d'entrer en accommodement sur ce sujet. Le roi Antoine prit alors les armes pour reconquérir cette province. Cette expédition aventureuse, mal conçue et mal exécutée, échoua misérablement. Elle est racontée par Favin (*Histoire de Navarre*, p. 850).

2. Monluc partit de Paris le 7 novembre 1558, après avoir reçu l'ordre d'aller rejoindre le roi de Navarre à Bordeaux « pour exécuter quelque entreprise qui concerne grandement le bien

que luy-même la vouloit exécuter, ayant oppinion que monsieur de Burie l'avoit faillie par son défault. Et ainsin m'en vins avecques luy, sans en rappourter que promesse, et à la vérité une bonne volonté du roy mon maistre. Mais on le destournoit de me faire du bien, et à d'autres, qui l'avoient aussi bien mérité et peult-estre mieulx que moy. Nous allasmes à Bayonne et trouvasmes que celuy qui avoit mené ceste marchandise, qui s'appeloit Gamure[1], la traictoit double et qu'il vouloit faire prendre le roy de Navarre mesme. Il renvoya monsieur de Duras[2] avecques les légionnaires, lequel il avoit faict venir, et aussi les Biarnois. J'avois amené soixante-cinq gentilhommes tous armés,

du roi.... » (Lettre de Monluc à Brissac, en date du 6 novembre 1558). Après divers retards, le roi de Navarre réunit Burie, Monluc, Jarnac et d'Escars, et leur fit connaître son dessein de surprendre Fontarabie. Le résultat de ce conseil de guerre est consigné dans une pièce conservée à la Bibliothèque impériale (Vc de Colbert, vol. 28, f° 3, v°, copie).

1. Gamure, valet de chambre du roi de Navarre, lui avait persuadé qu'il avait des intelligences dans Fontarabie et lui avait promis d'ouvrir les portes de la ville à Burie. Gamure était gagné par les Espagnols et voulait livrer son maître aux ennemis. Convaincu de trahison après la campagne, il fut jugé et pendu à Pau (Favin, *Histoire de Navarre*, p. 830 et 831). Ce traître est appelé Gamboüa par Olhagaray.

2. Symphorien de Durfort, seigneur de Duras, deuxième fils d'Armand de Durfort, seigneur de Duras, colonel des légionnaires de Guyenne en 1558, prit part avec Monluc et Burie à la tentative d'Antoine de Bourbon contre la Navarre espagnole. Duras était protestant; aux premiers troubles il reçut du prince de Condé l'ordre de prendre la conduite des religionnaires de Guyenne. Après le combat de Ver, Duras, chassé par Monluc, rejoignit la Rochefoucault en Saintonge et tous deux vinrent trouver le prince de Condé, assiégé dans Orléans. Le 12 jan-

et montés, qu'estoient venuz pour l'amour de moy. Et comme je feuz de retour à ma maison, bien peu de jours après, m'arriva le don que le roy m'avoit faict de la companye de gens d'armes, pour la mort de monsieur de la Guiche[1] : et cousta prou au roy de se pouvoir desmeller des traverses, que l'on me donnoit à me garder de l'avoir; toutesfois le roy s'en feist accroire plus par colère qu'autrement. Car à la fin il feust constrainct de dire qu'il m'avoit promis la première vacante et qu'il me la vouloit tenir, et qu'homme ne luy en parlast plus. Je feys ma première monstre à Beaumont de Loumaigne, de laquelle ung nommé la Peyrie[2] estoit commissaire.

Pendant ce temps se feirent ces malheureuses nopces et ces infortunés triomphes et tournoys à la cour. Après les nopces vindrent la paix publiée, les joyes grandes qui durarent bien peu[3]; car la mort du roy s'en ensuyvit courant contre Mongommery[4] : que pleust à

vier 1563, suivant les uns, le 12 mars, suivant les autres. Duras en visitant les fortifications de la ville, fut tué d'un éclat de pierre qu'un coup de canon enleva du pont. (La Popelinière, t. I, p. 357, v°. — P. Ans., t. V, p. 735.)

1. Voyez p. 142.

2. Le seigneur de Lapeirie était en 1560 « commissaire et contrôleur des guerres, ordonné pour faire la montre des compagnies du roi de Navarre et du maréchal de Thermes pour le quartier d'avril, mai, juin 1561. » (Coll. Gaignières, vol. 395, f. 115.)

3. Var. des éd. pr. : «.... *à la cour*. La joye fut bien courte et dura *bien peu*. »

4. Gabriel de Lorges, comte de Mongonmery, suivant sa signature, capitaine des gardes écossaises du roi, eut le malheur de tuer son maître dans un tournoi, donné le 29 juin 1559, à la porte Saint-Antoine, à l'occasion du mariage de Marguerite de France avec le duc de Savoie. Le roi en mourant défendit que

Dieu qu'il ne feust jamais né; aussi n'a-t-il faict que mal et malheureuse fin. Et estant ung jour à Nérac, le roy de Navarre me montra une lettre, que monsieur de Guyse luy avoit escript, par laquelle l'advertissoit du jour du tournoy et que le roy s'y trouvoit, et estoient des tenans avecques luy messieurs les ducs de Guyse, de Ferrare, et de Nemours. Je n'ay jamais oublié une parole que je dis au roy de Navarre, que j'avois tout jamais ouy dire que, quand ung homme pense estre hors de tous ses affaires et qu'il pense se donner du bon temps, que c'est lors que luy viennent les plus grandz malheurs et que je craignois la sortie de ce tournoy. Il n'y avoit justement que troys jours jusques au jour du tournoy, comptant par la datte de la lettre. Je m'en retournay l'endemain chés moy : et la nuict propre que l'endemain feust le tournoy, en mon premier sommeil, je songeay que je voyois le roy assis sur une chaire, ayant le visaige tout couvert de gouttes de sang. Et me sembloit que ce feust tout ainsin que l'on peint Jésus-Christ, quand les Juifs luy meirent la couronne et qu'il tenoit ses mains joinctes. Je luy regardois, ce me sembloit, sa face et ne pouvois descouvrir son mal, ni veoir autre chose que sang au visaige. J'oyois, ce me sembloit, les ungz dire : il est mort; les autres : il ne l'est pas encores. Je voyois les médecins et chirurgiens entrer et sortir dedans la

Mongonmery ne fût inquiété pour ce régicide involontaire. Malgré cette généreuse recommandation, Mongonmery, redoutant la vengeance de la reine Catherine, passa en Angleterre où il demeura quelques années. C'est là qu'il se fit protestant. Il revint en France pendant les guerres civiles. Nous le retrouverons dans la suite des *Commentaires*.

chambre. Et cuyde que mon songe me dura longuement, car, à mon esveil, je me trouvay une chose que je n'avois jamais pensé : c'est qu'ung homme puisse pleurer en songeant. Car je me trouvay la face toute en larmes, et mes yeulx qui en rendoient tousjours; et failleust que je les laissasse faire, car je ne me peuz garder de pleurer longuement après. Ma feue femme me pensoit reconforter; mais jamais je ne peuz prendre autre résolution sinon de sa mort. Plusieurs, qui sont vivans, sçavent que ce ne sont pas des contes; car je le dis dès que je feuz esveillé.

Et ne tarda que quatre jours après que ung courrier arriva à Nérac, qui pourta lettre au roy de Navarre de monsieur le conestable, par lesquelles il l'advertissoit de sa blessure et du peu d'espérance de sa vie. Le roy de Navarre me despécha ung scien valet de chambre pour me dire le malheur, et qu'incontinent je montasse à cheval. Il estoit parti sur l'entrée de la nuict et bientost feust à moy, car il n'y a que quatre lieues de Nérac chés moy, et me trouva que je me mettois au lict. Je partay incontinent et allay prendre sur mon chemin ung mien voisin, nommé monsieur de Béraud[1], et nous en allasmes le grand trot droict à Nérac. Il est en vie. Je luy dis et prédis tous les malheurs au plus près, et tout ce que j'ay veu venir despuis en la France : et autant en dis au roy de Navarre. Et ne demeuray à Nérac que deux heures et m'en retour-

1. Probablement Jacques de Béraulx, ou François, son fils. Une ordonnance de la reine Jeanne de Navarre, datée de Sainte-Palaye, du 28 février 1568, les excepte comme catholiques rebelles d'un pardon général (Monlezun, *Histoire de la Gascogne*, t. V, p. 318).

nay passer mes tristesses en ma maison. Et ne tarda pas huict jours que le roy me manda sa mort, à laquelle je n'ay rien gaigné. Car despuis je n'ay eu que traverses, qu'il a semblé que je feusse cause d'icelle, et que Dieu m'en voulcist punir. A grand peine en feusse-je esté cause : car j'ay souheté cinquante fois la mienne, despuis qu'il feust mort, et tousjours m'est allé au devant, que je n'aurois jamais plus que malheurs, comme à la vérité je n'ay eu autre chose. Car despuis on me soupçonna que j'estois de l'intelligence du roy de Navarre et de monsieur le prince de Condé : je ne feuz, à ma vie, de leur conseil, ni n'avois jamais congneu ce qu'ilz avoient dans leur cueur. Je l'ay bien monstré au bon du faict. Bien se plaignoient souvent ces deux princes à moy du mauvais traictement qu'ilz recepvoient : quand ilz m'en parloient, je leur rejectois le tout si loing que je pouvois. Dieu par sa saincte grace m'a aydé à faire cognoistre à tout le monde que je n'ay eu jamais intelligence qu'avecques le roy et la royne, et avecques ceulx qui les ont servis fidellement et loyaulment. Et ay veu que ceulx, qui avoient le plus receu ceste oppinion, ont esté et sont encores les meilleurs seigneurs et amis que j'ay eu, ni que j'aye encores. Il y en a qui sçavent les propoz que je tins à monsieur le prince de Condé, à ce beau colloque de Poissy[1], qui se feist despuis, lorsqu'il me vouloit attirer à son party. Après les premiers troubles, la royne

1. La reine réunit à Poissy, le 9 septembre 1561, les plus habiles théologiens catholiques et protestants, dans l'espoir de concilier leurs opinions. Cette conférence, destinée à produire la paix, n'eut d'autre résultat que d'exciter l'un contre l'autre les deux partis mis en présence.

de Navarre[1] s'en alla à Roussillon, qui appourta à Leurs Majestés ung sac d'informations, là où il ne se parloit que de trahisons et intelligences que j'avois avecques le roy d'Espaigne, pour luy mettre la Guyenne entre ses mains, forcemens de femmes et filles, concussions, impozitions, pillaiges des finances. Toutesfois Leurs Majestés, estant venues à Tholoze et en Guyenne, ne trouvarent jamais homme ni femme d'une religion ni d'autre, qui se plaignist de moy. Et trouvarent la Guyenne si remplie de vivres que toute la cour le trouvoit estrange, veu qu'en Languedoc tout le monde y estoit cuidé mourir de faim, comme monsieur le chancelier[2] mesme disoit, et qu'il avoit demeuré troys jours en Languedoc, que son maistre d'hostel ne luy donna en ces trois jours une polaille : et le disoit en

1. Jeanne d'Albret, fille de Henri d'Albret, roi de Navarre, et de Marguerite de Valois, née en 1528. Elle épousa en 1548 le faible Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, dont elle eut Henri IV et Catherine de Bourbon. Devenue seule maîtresse de ses États par la mort de son mari, elle y introduisit le protestantisme. En 1572, elle vint à Paris pour assister au mariage de son fils avec la princesse Marguerite. Elle mourut presque subitement, à l'âge de quarante-quatre ans, le 10 juin. Les libelles du temps ne manquèrent pas d'accuser Catherine de Médicis de l'avoir empoisonnée. Les lettres de cette princesse, pleines de sentiment et de charme, attendent encore un éditeur. On en trouve un grand nombre dans les vol. 310 de la collection Gaignières, 211 de la collection Dupuy, 2971, 3143, 3152, 3237 du fonds français, 323, 5 du fonds Harlay Saint-Germain, 689 et suivants du fonds Saint-Germain français, etc., aux Archives de l'Empire et jusque dans la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg.

2. Michel de l'Hospital, né en Auvergne en 1505, conseiller au parlement de Paris, ambassadeur au concile de Trente en 1547, surintendant des finances et chancelier de 1560 à 1567. Sa modé-

table, là où il donnoit à disner à quelques présidens et conseillers. Monsieur le premier luy dict que le roy trouveroit la Guyenne toute plaine de vivres. Et il luy respondit : « Et que veult dire cela ? Car l'on a vouleu « faire entendre au roy et à la royne qu'ils ne trou- « veroient rien à manger en la Guyenne, et que mon- « sieur de Monluc avoit ruiné tout le païs. » Alors tous les présidens luy attestarent du contraire, et qu'il trouveroit le païs bien policé, comme il feist à son dire propre. La royne aussi, qui craignoit que les vivres luy faillissent à Bayonne, veist qu'à la fin il failleust jecter les chairs par les rues. Et paravant leur veneue, la Gravière[1], séneschal de Quercy, revenant de la cour, passa à ma maison de Stillaç, où il se coeffa si bien du bon vin que je luy donnay qu'il songea, la nuict, que je luy avoict dict que je voulois rendre la Guyenne au roy d'Espaigne, et que monsieur le cardinal d'Armaignac, messieurs de Terride, de Negrepelice et beaucoup d'autres, estoient de mon intelligence ; et que, s'il en vouloit estre, je le ferois le plus grand homme de sa race. Et s'en alla avecques ce bonnet de nuict d'yvroigne, comme il est, dire cela[2] à

ration lui fit de nombreux ennemis et faillit le faire comprendre au nombre des victimes de la Saint-Barthélemy. Il mourut peu après, le 13 mars 1573. Une partie de ses œuvres, réunies en 5 vol. in-8°, ont été publiées en 1824 par M. Dufey.

1. François Séguier, seigneur de la Gravière, avait succédé, au commencement de 1559, à Antoine de Crussol, dans la charge du sénéchal de Quercy. Il possédait encore cette charge au commencement de 1573 (lettre de Villars au duc d'Anjou, en date du 15 janvier 1573 ; coll. Harlay St-Germ., vol. 326, 3, f° 35).

2. Var. des éd. pr. : «.... *ce bonnet de nuict dire cela....* »

monsieur de Marchastel[1], lequel despécha incontinent Rapin[2] à la cour, pour pourter ces nouvelles au roy, et feust creu pour quelques jours : car la royne me despécha du Plessis[3] en poste, pour m'advertir que je ne me meisse poinct en craincte, car ilz n'en avoient rien creu. Desjà en avois-je esté adverty; à quoy je ne faisois pas grand fondement, ayant tant de fiance en la royne qu'elle ne croiroit pas légerement cela. Le Plessis, valet de chambre du roy, me trouva à Agen que je dansois (encores se fault-il quelquefois donner du bon temps) en companye de quinze ou vingt damoiselles, qu'estoient veneues veoir ma belle-fille, madame de Caupenne[4], laquelle encores n'estoit veneue en ce païs. Et voilà comme ma trahison se trouva véritable. Nous en demandasmes raison à Leurs Majestés, mais nous ne la sceusmes jamais avoir. Et voilà pourquoy il se trouve tant de rapporteurs et controuveurs[5] en ce royaume : car l'on n'en faict jamais aucune justice, non plus qu'aux cours de

1. Le seigneur de Marchastel, baron de Peyre, capitaine protestant. (voyez le livre VII des *Commentaires*.) Ces calomnies contre Monluc furent portées au roi au commencement de l'année 1564, ainsi que le prouvent les lettres de Monluc du 5 mars et du 11 mars 1563 (1564).

2. Philibert Rapin, gentilhomme du prince de Condé, capitaine de Montauban. Voyez le livre V des *Commentaires*.

3. Duplessis, valet de chambre du roi, négociateur et messager très souvent employé par la reine Catherine.

4. Marguerite de Caupenne, venait d'épouser Pierre Bertrand de Monluc, dit Peyrot. Une lettre de Monluc à Brissac, gouverneur du Piémont, en date du 6 novembre 1558, annonçait ce mariage et priait le maréchal d'autoriser le capitaine Peyrot à venir en Gascogne pour l'accomplir.

5. Var. des éd. pr. : « .... *rapporteurs et* calomniateurs.... »

parlement des faulx tesmoingz. Mais j'espère que Dieu en donnera quelque jour la congnoissance au roy du tout; et en fera couper tant de testes qu'il réglera son royaume à la vérité et en expoliera toute ceste méchanceté[1].

Encores que toutes choses, qui m'ont esté supposées, se soient trouvées mensongières et sans nulle apparence de vérité, ayant mes faictz tesmoigné tout au contraire de toutes ces impostures, tant du passé[2] que du présent, si n'a-t-on jamais peu faire que la royne n'en aye creu quelque chose, ou à tout le moingz elle s'est mise en oppinion de le vouloir croire; car[3] je m'en suis bien ressenti. Je croy toutesfois que c'estoit pour ne me faire donner aulcune récompense au roy des services que j'ay faictz, lesquelz elle sçait bien. Et sçait bien aussi que je ne suis pas Espaignol, et n'ay nulle pratique hors le royaulme, ni autre que pour le service du roy. Elle ne croyoit pas cela, lorsqu'elle m'entretint à Tholoze avecques larmes sur ung coffre, où elle estoit assise, entre messieurs les cardinaux de Bourbon et de Guyse. Sa Majesté s'en souviendra, s'il luy plaist, car encores que beaucoup de choses passent par sa teste, elle a bonne mémoire. Ce feust elle-mesme qui me dict qu'ayant receu la nouvelle de la perte de la bataille de Dreux, car quelque brave lance fuit des premiers et alla pourter ceste faulce nouvelle, elle entra à part soy en conseil,

1. Var. des éd. pr. : «.... *son royaume* et chassera toute ceste vermine. »

2. Var. des éd. pr. : « .... *témoigné tout* le contraire, *tant du passé....* »

3. Var. des éd. pr. : .... *elle s'est mise* en doute; *car....* »

qu'est-ce qu'elle feroit. Enfin elle print rézolution, si le boiteux[1] pourtoit nouvelle certaine de ceste perte, de se desrober à peu de troupe avecques le roy et monsieur, et tascher de gaigner la Guyenne, passant par l'Auvergne, pour l'espérance qu'elle avoit en moy: car aussi la Guyenne estoit nette, et puis que le roy et elle eussent aiséement eu secours d'ailleurs. Dieu soit loué que leurs Majestés n'en sont pas veneues là. Mais ceci se verra mieulx cy-après. Si fault-il que Sa Majesté sçaiche que jusques icy je ne l'ay pas fort pressée de demandes, ni eulx aussi ne se sont pas fort tourmentés de m'en donner, m'ayant reffuzé la comté de Gaure[2], qui ne vault que douze cens livres de rente, après les premiers troubles. Ung chacun sçait le service que je feys au roy et à la conservation de la Guyenne, non que je me plaigne de Sa Majesté, car son père et luy m'ont faict plus d'honneur et plus de bien que je ne mérite. Je n'euz jamais espérance d'estre récompensé de service que j'eusse faict, ni que je sçaurois faire, ayant esté respondeu à ung personnaige, qu'est encores en vie, que j'estois desjà trop grand en ce

1. *Le boiteux*, le temps. « *Il faut attendre le boiteux*, prov., c.à.d. pour être sûr d'une nouvelle il faut en attendre la confirmation » (*Dictionnaire de l'Académie*, 1835). Cette interprétation du mot *boiteux* est appuyée sur l'opinion de Lacurne Sainte-Palaye (Glossaire ms. v° *Boiteux*). Plusieurs éditeurs des *Commentaires* ont pensé que, par ce mot *le boiteux*, Monluc avait désigné Armand de Gontaut, baron de Biron, qui était boiteux et qui prit une part importante au gain de la bataille de Dreux (*Mémoires de Castelnau*, t. I, p. 129). Voyez une note de M. Tamizey de Larroque dans la *Revue d'Aquitaine*, t. X, p. 46.

2. Le comté de Gaure, en Armagnac, avait été déjà donné à Monluc à la suite du siége de Sienne. Voyez page 141.

païs, lorsqu'on parloit pour moy : ce que je confesse, non pas en bien mais en amitié de tous les troys estatz de la Guyenne, pour la loyaulté et fidélité qu'ilz ont congneuz que j'ay tousjours pourté au service du roy, et à sa couronne ; et aussi que j'ay tousjours tasché de soulager le païs de garnison et de tous autres subsides, là où j'ay peu avoir le moyen de les en garder. Et espère qu'au retour des commissaires[1] qui sont par deçà, se verra la vérité. Je ne les ay pas gaignés, car je n'ay pas seullement voulu parler à eulx. Qu'ilz fassent à pis faire. Et quant à estre riche pour les biens, il y a cinquante ans que je commande, ayant esté troys fois lieutenant de roy, troys fois maistre de camp, gouverneur de places, cappitaine de gens de pied et de gens de cheval ; et avecques tous ces estatz je n'ay jamais sceu tant faire que j'aye acquis que troys mestairies et rachepté ung moulin, qui avoit esté de ma maison. Et tout cela ne monte que de quatorze à quinze mil francz. Voilà toutes les richesses et acquisitions que j'ay jamais faict. Et tout le bien, que je possède aujourd'huy, ne pourroit estre arranté à plus de quatre mil cinq cens francz de rente. Je voudrois bien que l'on m'eust reproché que j'estois trop grand pour les grandz biens que le roy m'avoit faictz, et non pour ne m'en avoir donné et estre demeuré pouvre comme je suis. Dieu soit loué du tout de ce qu'il m'a faict homme de bien : et m'a tousjours mainteneu la teste levée. Je ne crains homme de dessus la terre. Je n'ay tousjours faict acte que d'homme de bien, bon et loyal subject et serviteur de mon roy, et ne l'ay jamais

1. Voyez le t. I des *Commentaires*, p. 5, note 2.

servy en masque, ni en dissimulation ; car mes faictz et ma parole ont tousjours chemyné par ung chemyn. Et n'euz jamais intelligence et amitié avecques les ennemis de mon roy et maistre. Et qui sera roigneux, si se gratte hardiment : car je ne me démange ni dans le cœur, ni dehors, ayant tousjours pourté les ongles si accourcis que je n'ay eu jamais besoing d'eulx ; dont j'en loue Dieu et le remercie très humblement, qui m'a conduict et aydé jusques icy sans reproche aulcung. Et espère qu'il me fera ceste grace que, comme il a accompaigné ma fortune aux armes jusques icy, il accompaignera ma renommée jusques à mon enterrement. Et après ma fin mes parens et mes amis n'auront poinct de honte de m'avoir esté parens, amis, ny compaignons. Et espère qu'avec cette belle robbe de fidélité et loyaulté, je me marqueray pour jamais en despit de ceulx qui m'ont tousjours pourté envie. Tant y a que si le roy Henry, mon bon maistre, eust vescu, tous ces malheurs ne me feussent pas adveneuz ni au royaume, qui est pis. Je laisseray donc ces propoz, estant peult-estre entré trop en colère, pour la mort et perte du meilleur roy que la France aura jamais.

Je laisseray ce propoz et ne me veulx mesler d'escripre les inimitiés, et rébellions, qui ont esté faictes despuis, jusqu'à la mort du roy François second[1], encores que j'en sceusse bien escripre quelque chose pour estre de temps-là ; car je ne suis poinct historien, ni n'escripz ce livre par manière d'histoire, sinon pour que chacun recongnoisse que je n'ay pas pourté les

1. François II monta sur le trône le 10 juillet 1559 et mourut le 5 décembre 1560.

armes si longtemps inutilement, et aussi pour que mes compaignons et amis prennent exemple en mes faictz; il y en a prou dont ilz se pourroient bien ayder, quand ilz se trouveroient en telz affaires; et aussi que mon escripture sera cause que ma mémoire ne mourra pas si tost, qui est tout ce que les hommes, qui ont vescu en ce monde, pourtant les armes en gens de bien et sans reproche, doivent désirer; car tout le reste n'est rien. Tant que le monde durera, je croy qu'on trouvera nouvelles de ces braves et vaillans cappitaines, de Lautrec, Bayart, de Foix, de Brissac, de Strossi, de Guyse et de tant d'autres qui ont vescu despuis l'advénement du roy François premier à la couronne, parmy lesquelz peult estre le nom de Monluc pourra estre en crédit. Et puisque Dieu m'a ousté mes enfans, qui sont tous mortz faisant service aux roys mes maistres, les jeunes Monlucs, qui en sont sortis, tascheront de devancer leur ayeul. Je ne veulx donc rien escripre du règne du roy François second et comme on joua au boute-hors à la cour; aussi ne feust-ce que rébellions et séditions. J'en sçay bien des particularités, pour avoir esté fort privé du roy de Navarre et de monsieur le prince de Condé : mais, comme j'ay dict, je laisse ce subject aux historiens pour parachever le reste de ma vie. Et commenceray à escripre les combatz, où je me suis trouvé durant ces guerres civiles, esquelles il m'a failleu, contre mon naturel, user non seullement de rigueur, mais de cruauté.

LIVRE CINQUIÈME.

Or après que le roy François deuxiesme feust mort à Orléans, où j'estois, je prins congé de la royne[1], mère du roy. Et encores qu'elle feust bien malade, elle me feist cest honneur de commander qu'on me laissast entrer pour prendre congé d'elle. J'avois congneu des maniemens qui se faisoient, qui ne me plaisoient guières, et mesmement sur les estatz qui se tindrent[2]. Et le tout entendeu, je congneuz bien que nous ne demeurerions pas longtemps en paix. Et me résoleuz de m'ouster de la court[3], affin de n'estre embarassé parmy les ungz ny les autres; car je m'y estois desjà trouvé contre toute raison[4], ainsin que je veulx que Dieu m'ayde: qui feust cause que, prenant congé de Sa Majesté, je luy diz ces motz, ne la voulant entretenir longuement à cause de son mal : « Madame, je m'en vois en Gas-

1. Var. des éd. pr. : « Le roi Francois second estant mort à Orléans où j'estois, j'allai trouver la *roine....* »

2. États d'Orléans ouverts le 13 décembre 1560, clos le 31 janvier 1561.

3. Var. des éd. pr. : « .... *qui se tindrent;* si que cogneus bien.... en paix, ce qui me fit résoudre de me retirer *de la cour.* »

4. Brantome dit quelques mots des mésaventures de Monluc à la cour de François II (*Grands capitaines*, liv. II, vie de Biron).

« cogne avec délibération de vous faire toute ma vye « très humble service. Et vous supplie très humble- « ment croire que, s'il y advient chose aulcune dont « vous ayés affaire de voz serviteurs, je vous prometz « et vous donne ma foy que je ne tiendray jamais « autre party que le vostre et celuy de Messeigneurs « voz enfans, et seray si soubdain à cheval que vous « me le commanderés. » Le jour propre que le roy François estoit mort, la nuict, je luy en avois donné toute telle asseurance. Alors elle m'en feist cest honneur de me remercier. Madame de Cursol[1], qu'estoit au chevet de son lict, luy dict; « Madame, vous ne luy « devriés pas laisser aller, car vous n'avés poinct de « plus fidelles serviteurs que ceulx de Monluc. » Alors je respondis : « Madame, vous ne demeurerés jamais « sans avoir des Monlucs : car il vous en demeure « troys, qui sont mes deux frères et mon filz; que « tous mourrons à voz pieds pour vostre service. » Sa Majesté se print à rire[2]. Elle qui avoit beaucoup d'entendement, et l'a bien monstré, voyoit bien qu'ayant tant d'affaires sur les bras, parmy la jeunesse de ses enfans, qu'elle auroit affaire des personnes. Elle se ressouviendra de ce qu'elle me dict et si j'ay manqué d'exécuter ce qu'elle me commanda : ce sont lettres closes. Et ainsin je prins congé d'elle : madame de Cursol vint après moy jusques à demy-chambre, et

1. Louise de Clermont, du Dauphiné, mariée en premières noces à François du Bellay, prince d'Yvetot et comte de Tonnerre, épousa en secondes noces, le 10 avril 1556, Antoine de Crussol, premier duc d'Uzès (voyez p. 345, note 1). Elle mourut sans enfants en 1596.

2. Var. des éd. pr. : « *Sa Majesté* me remercia fort; *elle....* »

là me dict adieu, et madame de Courton[1] pareillement. Et ainsin m'en vins en ma maison[2].

Et, quelques mois après mon retour, j'entendois de toutes partz de terribles langages et d'audacieuses paroles que les ministresqui pourtoient une nouvelle foy tenoient, mesmement contre l'autorité royalle. Oyois dire qu'ilz imposoient deniers, d'autre part qu'ilz faisoient des cappitaines, enrollemens de soldatz, assemblées aux maisons des seigneurs de ce païs, qu'estoient de ceste religion nouvelle; ce qu'a causé tant de maulx et massacres qui se sont faictz les ungz sur les autres. Voyant croistre de jour à autre le mal, et ne voyois personne qui se montrast pour le roy. Oyois dire aussi que la pluspart de tous ceulx qui se mesloient des finances estoient d'este religion; car le naturel de l'homme est d'aymer les nouveautés : et le pis d'où est procédé tout le malheur, que les gens de justice aux parlemens, senéchaucées, et autres juges abandonnoient la religion ancienne et du roy pour prendre la nouvelle. Voyois aussi des noms et charges estranges qu'on disoit surveillans, diacres, consistoires, sinodes, colloques, n'ayant jamais esté repeu de telles viandes. Oyois dire que les surveillans avoient

1. Charlotte de Vienne, dame de Pont-Chateau, Lusson, la Fouillouse et Boissonnelle, dame d'honneur de la reine mère et gouvernante de la princesse Marguerite, qu'elle contribua à préserver des séductions de la religion nouvelle. Elle était la quatrième femme de Joachim de Chabannes, seigneur de Curton, sénéchal de Toulouse et d'Albigeois, chevalier d'honneur de la reine Catherine, mort au mois d'août 1559.

2. Une lettre de Burie à la reine, en date du 24 janvier 1560 (1561) constate que Monluc venait d'arriver en Guyenne (Bib. imp., Vc de Colbert, vol. 27, f° 287).

des nerfz de bœuf, qu'ilz appelloient *Johanots*, desquelz ilz maltraitoient et baptoient cruellement les pauvres païsans s'ilz n'alloient à leur presche : le peuple abandonné de la justice, car, comme ilz s'alloient plaindre, ilz n'estoient payés que d'injures, et n'y avoit sergent qui ausast entreprendre de faire exécutions pour les Catholicques, sinon pour les Huguenotz seulement, car ainsin les appelloit-on, je ne sçay pourquoy[1], demeurant le reste des juges et officiers du roy, qu'estoient catholicques, si inthimidés qu'ilz n'eussent ausé commander faire une information, à peine de leurs vies. Tout cecy ne me présaigeoit autre chose que ce que j'en ay veu advenir despuys.

Et m'en revenant d'une maison mienne à celle de Stillac, je trouvay la ville de la Plume assiégée de trois ou quatre cens hommes. J'avois le cappitaine Monluc mon filz avecques moy, et luy dis qu'il allast avecques toutes gracieuses paroles parler à eulx ; car entre luy et moy n'avions que dix[2] ou douze chevaulx. Et feist tant qu'il gaigna les Brimontz, qu'estoient les principaulx chefz de ceste entreprinse, estant faicte pour ouster deux prisonniers de leur religion que ceulx de la justice de la Plume tenoient. Mon filz leur promist que, s'ilz se vouloient retirer, que je leur y ferois rendre, ce qu'ilz feirent. Et l'endemain j'allay

1. Presque tous les historiens donnent au mot *huguenot* une étymologie différente. Voyez sur cette question philologique les *Recherches* de Pasquier (liv. VIII, chap. XLV), Mézeray (t. III, p. 23), Favyn (p. 432), le père Daniel (t. X, p. 54), et surtout une savante dissertation publiée dans le *Bulletin de l'Histoire du protestantisme* (t. VI, p. 288), qui analyse toutes les opinions.

2. Var. des éd. pr. : « *car* je n'avais *que dix*.,.. »

parler avecques les officiers de ladite ville, ausquelz remonstray que, pour ces deux prisonniers, ilz ne devoient pas voulloir qu'on commensast une sédition, de sorte qu'ilz me creurent et les lascharent[1], les laissant aller[2].

Monsieur du Burie[3], qui commandoit en ce temps en l'absence du roy de Navarre en Guyenne, estoit à Bourdeaux, où il y avoit autant de commencement de besongne qu'en autre lieu du païs; ne oyant dire qu'il se remeuast beaucoup, et croy qu'il estoit bien estonné. De ma part je n'avois charge de rien que de ma companye, et m'en estois vouleu une fois mesler, à la requeste de la cour prisidiale d'Agen et consulz,

1. Malgré l'immunité que semblait promettre aux réformés leur empressement à obéir à l'invitation de Monluc, Burie prit des mesures pour la répression de cette sédition. Voyez l'ordonnance de Burie, en date du 8 octobre 1561 (Bibl. imp., coll. St-Germ. franc., vol. 689, 5, f° 328).

2. Var. des éd. pr. : « .... *de sorte qu'ils* me les amenèrent et les laissèrent *aller.* »

3. Charles de Coucy, seigneur de Burie, né en Saintonge, capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes avant 1550 (f. fr., vol. 3127, f° 1), fit ses premières armes sous les ordres de Lautrec. En 1536, il défendit vaillamment la ville de Turin contre les Impériaux. Vaincu et fait prisonnier par le marquis du Guast au siége de Cazal, il subit au château de Milan une longue captivité. Il revint en France à la fin du règne de Henri II et fut nommé en 1559 lieutenant du roi de Navarre en Guyenne. (De Lurbe, *De illustribus Aquitaniæ viris*, p. 97.) Plus âgé et plus tolérant que Monluc, moins prompt à tirer l'épée, il fut souvent gourmandé par son bouillant collègue et même accusé de trahison. Ses lettres font connaître sa modération. Elles sont conservées en assez grand nombre à la Bibliothèque impériale, dans les fonds français, et St-Germain, notamment dans les volumes 3186 (f. fr.), 689 et suivants (St-Germ.fr.).

pour ung ministre que la justice tenoit prisonnier, dont toute la ville estoit esmeue les ungz contre les autres. Et me vindrent les consulz prier de venir jusques audit Agen, car autrement les habitans s'alloient coupper la gorge les ungz aux autres ; ce que je feiz. Et à mon arrivée la peur print aux Huguenotz d'eulx-mesmes, de sorte que les ungz se cachoient dans les caves et les autres saultoient par dessus les murailles, non que je leur en donnasse occasion, car encores je ne leur avois faict jamais mal. Je ne feiz qu'aller prendre le ministre en une maison pour le livrer entre les mains de la justice, et après m'en retournay : mais ces gens ont tousjours eu peur de mon nom en Guyenne, comme ilz ont en France de celuy de Guyse. Le roy de Navarre m'en sentit si mauvais gré qu'il m'en voulloit mal mortel, et escripvit au roy que je l'avois dépossédé de l'estat de lieutenant de roy, et luy prioit de luy mander s'il m'en avoit donné la charge ; de quoy il se délibéroit de s'en venger à quelque prix que ce feust. Ceci estoit, vivant encores le roy François, car dès ce temps-là ces nouvelles gens commensarent à remuer besongne. Monsieur de Guyse me manda, par mon filz le cappitaine Monluc, que je serchasse tous les moyens que je pourrois pour me remettre en sa bonne grace, et qu'encores que le roy eust trouvé bon ce que j'avois faict, néantmoingz il ne le vouloit démonstrer, et qu'il failloit qu'il en uzast ainsin. Ceste lettre cuyda estre cause de ma ruine, car sans cela je ne m'y feusse jamais racointé ; car j'aimois mieulx me tenir sur mes gardes et en ma deffence, que non me trouver meslé en aulcune chose qu'en ce que le roy me commande-

roit : mais il me sembloit que je ne pouvois faillir suivant le conseil de monsieur de Guyse, car il gouvernoit entièrement tout à la cour.

Or, pour retourner à mon principal, ayant veu et entendeu toutes ces besongnes et ces nouvelles choses, qui se dressoient encores beaucoup plus despuys mon retour et après la mort du roy, car lors on parloit ouvertement, je délibéray m'en retourner à la cour, pour ne bouger d'auprès de la royne et de ses enfans, et là mourir à leurs piedz contre tous ceulx qui se présenteroient pour leur estre contraires, tout ainsin que j'avois promis à la royne; et me mis en chemin [1]. La cour estoit pour lors à Sainct Germain en Laye. Et ne demeuray que deux jours à Paris, et ne trouvay personne de la maison de Guyse ny autres que la royne, le roy de Navarre, monsieur le prince de Condé et monsieur le cardinal de Ferrare, là où je feuz le bienvenu de Sa Majesté et de tous. La royne et le roy de Navarre me tirarent à part, et me demandarent comme les affaires se pourtoient en Gascogne. Je leur dis qu'ilz ne se pourtoient pas encores trop mal, mais que je craignois qu'il y yroit de mal en pis; et leur dis les raisons qui me sembloit avoir cogneu que l'on ne demeureroit pas long-temps sans venir aux prinses. Je n'y demeuray que cinq jours, dans lesquelz arriva la nouvelle que les Huguenotz s'estoient eslevés à Marmande [2], et avoient thué les religieux de Sainct François et bruslé le monastère; tout à coup d'autres nouvelles

1. Ce voyage de Monluc à la cour est postérieur au 8 octobre, date d'une ordonnance rendue par Burie à Agen, où la présence de Monluc est mentionnée.

2. « A Marmande aussi en ce même temps (fin nov.) les corde-

du massacre que les Catholicques avoient faict à Cahors[1] sur les Huguenotz, puis celuy de Grenade[2] près de Tholoze. Puis après arriva la nouvelle de la mort de

liers furent chassés de leur couvent après avoir résisté quelque temps. » (Bèze, *Hist. ecclés.*, t. I, p. 506, édit. de 1841.)

L'*Histoire ecclésiastique* de Théodore de Bèze, systématiquement négligée par quelques historiens, ne mérite pas cet oubli. Nous avons pu vérifier, d'après de nombreuses lettres originales, l'exactitude de ses récits des troubles de Guyenne. Outre la sûreté de ses informations, de Bèze a toute l'autorité d'un témoin oculaire. On le trouve dès 1560 en Guyenne et en Poitou (lettre de Burie du 7 oct. 1560 ; Vc de Colbert, vol. 27, f° 28). Pendant la guerre de 1562, il demeura à Nérac, où il prêchait quelquefois publiquement (coll. St-Germain fr., vol. 689, 6, f° 360). Sa partialité est tempérée par la largeur et la supériorité de son esprit. Il est regrettable qu'un tel historien n'ait pas encore trouvé un éditeur digne de lui.

1. De Thou, et Cathala Coture dans son *Histoire du Quercy*, ont présenté d'une manière incomplète le récit de ces troubles. Voici la vérité, abrégée d'après un rapport des consuls de Cahors à la reine, en date du 13 décembre 1561.—Le dimanche 16 novembre, à 8 heures du matin, un ministre protestant, suivi de ses coréligionnaires, s'empara d'une maison attenante à une église paroissiale. Les catholiques réunis à la messe, avertis par le bruit, sortirent de l'église. Bientôt ils s'assemblèrent au nombre de quatre ou cinq mille et attaquèrent les protestants retranchés dans la maison voisine de l'église. Les consuls firent de vains efforts, au péril de leur vie, pour calmer la multitude. La maison fut forcée et vingt-huit protestants furent massacrés (coll. St-Germain fr., vol. 689, 7, f° 452).

2. Suivant un rapport de Burie, en date du 15 nov. 1561, trente ou quarante réformés de tout âge et de tout sexe, qui s'étaient retirés dans une maison à Grenade, pour se livrer aux exercices de leur culte, furent assaillis « par les prêtres dudit lieu, à l'issue de leurs vespres, s'estant ralliez avecques ung bon nombre de gens de leur party. » Plusieurs réformés furent tués, d'autres conduits « à la place publique et illec inhumainement massacrés et fait cruelle-

monsieur de Fumel[1], qui feust massacré fort cruellement par ses propres subjectz, qu'estoient huguenotz. Que cela donna plus de travail à l'esprit de la royne que tout le demeurant, et cogneust bien Sa Majesté que ce que je luy avois prédict, qu'on ne demeureroit guières sans venir aux prinses, seroit véritable. Et demeurarent deux jours sans pouvoir résouldre par quel bout ils pourriont commencer à esteindre ce feu : le roy de Navarre vouloit que la royne escripvist des lettres à monsieur de Burie pour y donner ordre; la royne disoit que si autre que luy n'y mettoit la main, qu'il ne s'y en donneroit poinct. La royne montroit qu'elle avoit quelque suspicion de luy, et sçay bien ce qu'elle m'en dict. Il fault peu de chose pour nous rendre suspectz. Je congneuz aussi que le roy de Navarre ne

ment dévorer aux pourceaux, faisans, lesd. prêtres, faire le tocquesaint par l'espace de deux ou trois jours. » (Coll. St-Germ. fr. vol. 689, 5, f° 293.) Ce fait a été oublié dans l'*Histoire du Languedoc.*

1. François, baron de Fumel, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, capitaine de la garde de la porte de François Ier. Il fut envoyé en ambassade à Constantinople en juillet 1547. Plus tard, il devint lieutenant du roi à Mariembourg. Le 23 novembre 1561, au retour de la chasse, il voulut empêcher un ministre protestant de prêcher devant ses vassaux; ceux-ci se soulevèrent, le poursuivirent et l'assiégèrent dans son château. Le lendemain le château fut forcé et le malheureux Fumel, déjà blessé d'une arquebusade, fut égorgé dans les bras de sa femme. On verra plus loin la répression que Monluc, aidé de Burie, tira de ce meurtre odieux. M. de Mas-Latrie a publié sur cet événement, dans le tome VII de la 2me série des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, une série de pièces que nous aurons plusieurs fois occasion de citer. Ces pièces ont été réimprimées en partie dans le tome I du *Nobiliaire de Gascogne* d'Ogilvy.

me faisoit si grande chère comme auparavant; et croy que cela venoit de ce que je ne me rendois pas subject à luy, ains ne bougeois d'auprès la royne. A la fin ilz se résolvirent de m'envoyer en Guyenne, avec patentes et permission de lever gens à pied et à cheval pour courir sus aux ungz et aux autres qui prendroient les armes. Je rejectis tant que je peus ceste charge, congnoissant bien que ce n'estoit pas œuvre achevée, mais œuvre qui s'alloit commencer, et qu'il fauldroit bien ung bon maistre pour y donner ordre, et demeuray pour ce coup constant à ne la prendre poinct. A la fin l'endemain matin la royne et le roy de Navarre m'envoyarent quérir; et commanda la royne à monsieur de Valence, mon frère, de me convertir à prendre cette charge. Et comme je feuz devant eulx, après plusieurs remontrances qu'ilz me feirent, je feuz constrainct de l'accepter, pourveu que monsieur de Burie seroit nommé en la commission; je voulois qu'il eust part au gasteau; la royne ne le vouloit jamais, ne disant que trop de choses : tout leur est permis; mais je luy dis que si elle ne l'y comprenoit, et luy, estant lieutenant de roy comme il estoit, qu'il me donneroit toutes les traverses qu'il pourroit, par dessoubz main, pour me garder que je ne feisse rien qui vaille; ce qu'à la fin ilz trouvarent bon. Et la mesme charge qu'ilz me baillarent ilz en baillarent autant à monsieur de Cursol[1] pour la province

1. Antoine de Crussol, comte de Crussol, vicomte, puis duc d'Uzès, premier pair de France, chevalier de l'ordre du roi et chevalier d'honneur de la reine mère (Bibl. imp., f. fr., vol. 3159, f° 6), l'un des négociateurs affidés de Catherine. En déc. 1561, il fut chargé de pacifier le Languedoc, la Provence et le Dauphiné,

du Languedoc, et nous commandarent à tous deux que celuy qui auroit faict le premier allast secourir son compaignon, s'il en avoit besoing. Monsieur de Cursol n'estoit non plus que moy d'este religion nouvelle, et croy qu'il s'en feist plustôt pour quelque malcontentement que par dévotion, car il n'estoit pas grand théologien non plus que moy; mais j'en ay veu plusieurs par despit se faire de ceste religion, et après il leur tomboit dessus, et s'en sont bien repentis. Nous prinsmes congé de la royne et du roy de Navarre tous deux ensemble, et allasmes à Paris, et monsieur de Valence avecques nous. Je demanday deux conseillers de ce païs-là de France pour faire les procès, me craignant que ceulx du païs ne feroient rien qui vaille, à cause que les ungz voudroient soustenir les catholicques et les autres les huguenotz; et me feust baillé les deux plus meschans hommes du royaume de France, qu'estoit ung Compain[1], conseiller du grand conseil, et ung Girard[2], lieutenant du prévost

tandis que Monluc remplissait en Guyenne une mission analogue. On conserve à la Bibliothèque impériale les minutes des instructions données à Crussol au moment de son départ (coll. St-Germ. fr., vol. 689, 5, f° 434). Il mourut sans enfants le 15 août 1573.

1. Nicolas Compain, seigneur de Villette et de Fresnay, conseiller au grand conseil, puis chancelier de Navarre (*Mém. de Castelnau*, 1731, t. III, p. 191). En 1552, il avait été chargé de dresser une enquête dans une instance pendante entre le Périgord et l'Agenais contre le Rouergue. Les procès-verbaux de cette enquête sont conservés dans les archives municipales d'Agen. Compain devint protestant. On trouve sa signature à côté de celles de tous les chefs du parti réformé au bas du serment de la reine Jeanne du 31 août 1570 (Bibl. imp., coll. Harlay St-G., vol. 373, f° 538).

2. Pierre Girard, commissaire lieutenant de la prévôté de l'hôtel du roi (lettre du parlement de Bordeaux au roi en date du 7 mars

de l'hostel, qui despuys n'ont pas acquis meilleure reputation qu'ilz avoient auparavant : je me repentis d'en avoir demandé, mais je pensois bien faire. Ainsin je m'en vins en Gascogne en diligence [1].

Or je trouvay monsieur de Burie à Bourdeaux, et luy baillay la patente. Toute la ville estoit bandée les ungz contre les autres, et le parlement aussi, pource que les Huguenotz vouloient que l'on preschast ouvertement dedans, disant que par le synode de Poissi [2] leur estoit permis, les catholicques tout au contraire; de sorte que monsieur de Burie et moy demeurasmes tout ung jour à les garder de venir aux mains, et arrestasmes que nous leverions quelques gens, et que, comme les commissaires seroient venuz, nous marcherions droict à Fumel, comme nostre patente pourtoit que nous commencerions par là. Or j'avois la puissance de lever des gens et de les commander ; et ar-

1561 (1562); f. fr., vol. 3159, f° 39. Cette lettre est imprimée dans les *Mémoires de Condé*).

1. La reine mère avait eu l'idée d'envoyer le prince de Condé en Guyenne pour pacifier le pays; mais cette mission ne fut pas exécutée, soit qu'il l'ait refusée, comme dit un auteur protestant (*Hist. des quatre rois*, 1599, p. 147), soit qu'elle ait été jugée inutile, et que la santé du prince l'ait empêché d'entreprendre ce voyage (lettre du card. Sainte-Croix au card. Boromée, dans les *Archives curieuses*, t. VI, p. 36), soit enfin que la reine ait cru nécessaire, après examen, d'envoyer en Guyenne un lieutenant plus fidèle. Monluc, pourvu de son commandement, arriva à Bordeaux le 27 décembre 1561 (lettre de Burie au roi, en date du 28 décembre; coll. St-Germain fr., vol. 689, 5, f° 454).

2. Le colloque de Poissy fut ouvert le 9 septembre 1561, en présence du roi et de tous les princes, et fermé le 9 octobre. Voyez sur cette importance assemblée l'*Histoire ecclésiastique* de Théodore de Bèze (t. I, p. 296 et suiv., 1841).

restasmes de lever deux cens harquebouziers et cent argouletz, desquelz je baillay la charge au june Tilladet, qu'est aujourd'huy monsieur de Sainct Orens [1].

Et comme j'euz demeuré quatre ou cinq jours à ma maison d'Estillac, vint parler avec moy ung ministre, nommé Barelle [2], de la part [3] de leurs esglises, me disant que les esglises avoient esté fort ayses de ma veneue et de la charge que la royne m'avoit baillée, et qu'ilz s'asseuroient d'avoir asture-cy justice de ceulx qui les avoient ainsin massacrés. Je luy respondis qu'il se pouvoit tenir pour certain que ceulx qu'auroient

1. François de Cassagnet de Tilladet, seigneur de St-Orens et de la Roque, sénéchal de Bazadois, avait fait ses premières armes en Italie, sous les ordres de Monluc. Pendant la guerre civile, il devint colonel des légions de Guyenne (commission de Monluc du 9 octobre 1567). Dans sa lettre du 2 avril 1568 au roi, l'auteur des *Commentaires* réclame pour Tilladet le collier de l'ordre en récompense de ses services. En 1570, St-Orens fut chargé de demander au roi d'Espagne, représenté par le gouverneur de Fontarabie, un secours de troupes (coll. Harlay St-Germ., vol. 323, 3, p. 230). Cette mission n'aboutit pas. Tilladet vivait encore en 1575 et était mestre de camp dans l'armée de Monluc, alors maréchal de France (Reg. cons. d'Agen).

2. Jean Cormery, ou Cormères, ou Coloniès, suivant Flor. de Rœmond (*Histoire de l'hérésie*, 1618, p. 933), d'origine espagnole, autrefois cordelier, prit le nom de Barreles en devenant ministre. Il épousa une jeune veuve, fille d'un apothicaire d'Agen. Barreles se trouvait à Toulouse au mois de mai 1562, et exerçait par son éloquence et son énergie un grand ascendant sur ses coréligionnaires. On conserve à la Bibliothèque impériale une lettre autographe de Barreles à Burie, datée du 26 août 1561 (coll. St-Germain fr., vol. 689, 5, f° 114).

3. Var. des éd. pr. : « A peine eus-je demeuré quatre ou cinq jours à ma maison, qu'un ministre, nommé la Barelle, me vint trouver *de la part*.... »

tort seroient chastiés. Après me dict qu'il avoit charge de par les esglises de me présenter ung bon présent, duquel j'aurois occasion de me contenter. Je luy dis qu'il n'estoit pas besoing d'user de présens en mon endroict, car avecques tous les présens du monde on ne me sçauroit faire faire chose que le devoir. Alors me dict que les catholicques disoient qu'ilz n'endureroient pas que l'on feist justice d'eulx, et qu'il avoit charge de me présenter, de par toutes les esglises, quatre mil hommes de pied payés. Ceste parole me commenca à mettre en furie, et luy dis : « Et quelles « gens et de quelle nation seront ces quatre mil hom- « mes ? » Alors il me respondist : « De ce païs icy, « et des esglises. » Sur quoy je luy demanday qui auroit puissance de présenter les subjetz du roy et les mettre aux champz sinon le roy ou mesmes la royne[1], qui gouverne aujourd'huy le royaume selon les estatz qui ont esté teneuz à Orléans. « O meschans, luy « dis-je, je veoy bien là où vous voulés venir, c'est « de mettre le royaume en division ; et c'est vous « autres, ministres, qui faictes tout cecy sous col- « leur de l'évangile. » Je commence à renier et l'empoigner au collet, luy disant ces paroles : « Je ne sçay « qui me tient que je ne te pende moy-mesmes en « ceste fenestre, paillard, car j'en ay estranglé de mes « mains une vingtaine de plus gens de bien que toy. » Alors il me dict tout tremblant : « Monsieur, je vous « supplie, laissés-moy aller trouver monsieur de Bu- « rie, car j'ay charge de par les esglises d'aller parler

1. Var. des éd. pr. : « *sans* commandement du roy ou de la *royne....* »

« à luy ; et ne vous en prenés pas à moy qui porte « la parole : nous ne le faisons que pour nous def- « fendre. » Alors luy dis qu'il allast à tous les diables, luy et tant de ministres qu'ilz estoient ; et ainsin se despartit de moy, ayant eu aussi belle peur qu'il eust jamais. Cela me descria fort parmy ces ministres, car c'estoit crime de lèze-majesté d'en toucher ung.

Le lendemain m'arriva ung[1] autre ministre, appelé de Boënorman[2], autrement la Pierre, envoyé de la part de leurs esglises, comme il disoit, pour me prier que je voulcisse accepter le présent et l'offre que Barelle m'avoit faict, disant que ce n'estoit pas pour l'intention que j'avois pensé, et que, sans qu'il coutast au roy ung seul sol, je pouvois rendre justice à l'une partie et à l'autre. Alors je cuyday du tout perdre patience, et luy reprochay la levée des deniers qu'ilz faisoient et les enrollemens de gens ; lequel me nya tout. Sur quoy je luy dis : « Et si je vous prouve que « hier mesmes vous enrolliés des gens à la Plume, « que diriés-vous ? » Il me respondist que cela n'estoit pas de son sçeu. Or il y avoit ung soldat avec-

1. Var. des éd. pr. : « Toutesfois, quelque temps après, *arriva un....* »

2. François le Gay, dit Boisnormand, ministre protestant, fut envoyé de Genève en Béarn au mois de septembre 1557 (*Bulletin de l'Histoire du protestantisme*, t. VIII, p. 72). Banni par le roi de Navarre, il se réfugia à Mazères, près de Pau, et fut bientôt forcé de quitter le Béarn ou de s'y cacher. L'année suivante le roi, qui l'avait exilé, le rappela auprès de lui et lui permit d'organiser les églises réformées. En 1560, il fut excommunié par un mandement du cardinal d'Armagnac. Pendant la guerre de 1562 il demeura caché à Nérac sous le nom de la Pierre (coll. St-Germ. fr., vol. 689, 6, f° 360).

ques luy qui avoit esté de ma companye en Piémont, nommé Antraigues ; je tournay le vizaige à luy, luy disant : « Vouléz-vous nier, cappitaine Antraigues, « que vous n'enrollissiés hier cinq hommes à la Plu- « me ? » Alors il se veist prins, et me dict que l'esglise de Nérac l'avoit faict leur cappitaine. Sur quoy je luy commençay à dire : « Et quel diable d'esglises sont « cecy, qui font les cappitaines ? » Je luy reprochay le bon traictement que je luy avois faict estant de ma companye, et leur deffendis de ne venir plus devant moy pour me tenir le langaige qu'ilz m'avoient teneu et que, s'ilz le faisoient, je n'aurois pas la patience que je ne meisse la main à leurs personnes : et ainsin s'en allarent à Agen[1].

Ilz commensarent après à s'eslever à Agen et à se faire maistres de la ville; il y estoit Memy[2] et Castel-Segrat[3]; monsieur le séneschal d'Agenois, Poton, y estoit aussi, qui faisoit tout ce qu'il pouvoit à pacifier

1. Var. des édit. pr. : «.... *que je ne misse* les mains sur eux : et ainsi s'en *allerent....* »

2. Denis Daytz, seigneur de Mesmy, quelquefois appelé le seigneur de Lisle dans les documents contemporains (lettre du parlement de Bordeaux au roi du 28 août 1561 ; coll. St-Germ. fr., vol. 689, 3, non paginé), embrassa un des premiers le calvinisme devint le principal appui de la religion et nouvelle en Périgord (Bibl. imp., coll. de Périgord, vol. G, f° 127). Enhardi par quelques succès, il voulut disputer la ville d'Agen à Monluc. Vaincu et fait prisonnier, comme il se réfugiait en Béarn, il fut condamné à mort par le parlement de Bordeaux et exécuté. Ses biens et ses titres, d'abord confisqués, furent dévolus par ordonnance royale à Bertrand Daytz, son frère (Mss. de la Bibl. de Périgueux ; Reg. de lettres patentes).

3. Var. des éd. pr. : «.... *de la ville* où estoient les seigneurs de *Memy et Castel-Segrat.* »

les choses. Et vindrent icy me voulant convertir à aller à Agen[1], et qu'on me presteroit toute obéyssance. Et aviont ung ministre avecques eux, qui en respondoit sur son honneur, de laquelle je ne faisois pas grand fondement. Monsieur le séneschal y alloit à bonne fin; et croy qu'il luy eust cousté la vie aussi bien que à moy si je y feusse allé, car il m'eust vouleu deffendre. Or ilz feirent tant que je leur promis d'y estre le lendemain matin. Messieurs de la Lande[2] et de Nort[3] me despécharent ung homme secretement pour m'advertir que je n'y allasse poinct, d'aultant que je pouvois désirer sauver ma vie; car si je y allois, j'estois mort : que feust cause que je leur manday que je ne voulois poinct passer la rivière, mais que, s'ilz vouloient venir en une maison au passaige, que j'estois content de m'y trouver. Et comme ilz veirent qu'ilz ne m'y pouvoient avoir, ilz accordarent de se trouver au passaige, là où j'allay avec vingt-cinq soldatz qui se tenoient tousjours sur le passaige, et disnasmes là ensemble, et après disputasmes de ce qu'estoit besoing de faire. Je leur dis qu'avant toute œuvre, il failloit qu'ilz se contentassent de l'esglise que monsieur de Burie leur avoit baillée pour leur presche, qu'estoit une paroisse, et qu'ilz abandon-

1. Var. des éd. pr. : « *Et vindrent* devers moy, me priant *d'aller à Agen....* »

2. Me Clément de la Lande, chanoine de Saint-Crapart (Reg. consul. d'Agen). Après la prise d'Agen par Monluc, en août 1562, il fut nommé gouverneur de la ville.

3. Antoine de Nort, conseiller au sénéchal d'Agen en 1562. Il fut l'un des commissaires nommés par Burie pour juger les accusés du meurtre de Fumel (*Mém. de la Soc. des Ant. de France*, 2e série, t. VII, p. 331; Mém. de M. de Mas-Latrie).

nassent les Jacobins[1] et y laissassent rentrer les religieux dire leurs offices, et qu'ilz laissassent les armes, et qu'ilz acceptassent la moitié de la companye du roy de Navarre en leur ville, et l'autre moitié demeureroit à Condom. Jamais je ne les sceuz faire condescendre à cela. Je tiray le séneschal d'Agenois à part, et luy dis : « Ne cognoissés-vous pas bien qu'ilz veulent faire une « subversion et se faire maistres des villes? Je ne vous « conseilleray pas de demeurer avecques ces gens, car « il fauldra que vous les laissiés faire ou qu'ilz vous « couppent la gorge : nous avons bon exemple en « monsieur de Fumel; à Dieu vous comment. » Et soubdain me despartis d'eulx sans vouloir plus contester; et m'en revins à Stillac, où je trouvay ung mien fermier de Puch de Gontaut, nommé Labat, qui me vint dire, de la part de leurs esglises, que je n'avois pas voulu avoir la patience de bien entendre ce que le ministre Barelle et le ministre Boënorman me vouloient dire et présenter, et que j'estois trop collère : qu'estoit que les esglises m'offroient trente mil escuz, et que je ne prinse poinct les armes contre eulx, et que je les laissasse faire, ne voulant aulcunement que pour

1. Les prêches calvinistes, autorisés à Agen par Burie au commencement de 1561, avaient attiré à la religion nouvelle de nombreux partisans. Vers la fin de la même année, les réformés étaient devenus plus forts que leurs adversaires. Ils s'emparèrent du couvent des Jacobins. Dès lors les deux partis furent en guerre ouverte; chaque jour fut marqué par une sédition nouvelle, que Burie, appelé souvent sur les lieux, s'efforçait d'apaiser avec plus de modération que de succès. De tous les historiens du temps, de Bèze est celui qui raconte avec le plus de détails les divers incidents de cette lutte permanente. Voyez l'*Histoire ecclésiastique*, tome I, pages 496 et suiv., édit. de 1641.

cela je changeasse de religion, et que dans quinze jours au plus tard ils m'appourteroient l'argent chés moy. Je luy dis que si ce n'estoit l'amitié que je luy pourtois, et aussi qu'il estoit mon fermier, je ferois à sa personne ce que je n'avois faict à Barelles ni à Boenorman, qu'estoit de luy couper la gorge; qu'il sçavoit[1] bien que je sçavois jouer des mains, et que luy ny autre ne tournassent plus à me tenir telz propoz, car je les ferois mourir : et quant et quant, bien estonné, il s'en partit pour s'en retourner à Nérac, pour leur rendre la responce.

Ne tarda pas huict jours que le cappitaine Sendat[2] m'en vint autres fois parler, haulçant le chevet, et me présenter quarante mil escuz; lequel leur avoit donné parolle d'estre avecques eulx, si je ne prenois poinct les armes contre eulx, et luy donyont à luy deux mil escuz. Et comme le cappitaine Sendat veist qu'il ne me pouvoit convertir à les prendre, il me dict en manière de conseil que je les prinsse, et que je les présenterois au roy pour leur faire la guerre. Alors je luy respondis que je congnoissois bien qu'il ne sçavoit pas qu'est-ce que c'est de mettre l'honneur d'ung homme de bien en dispute. « Premièrement ilz ne les me bailleront « pas sans me faire faire serment que je ne prendray « pas les armes contre eulx, et fauldra qu'il apparoisse « par escript affin qu'ilz le monstrent à leurs esglises

1. Var. des éd. pr. : « .... *je* le traicterois autrement que je n'avois faict Barelles ni Boenorman, et que je luy donnerois d'une dague dans le sein; *qu'il sçavoit....* »

2. Nous croyons qu'il ne faut pas confondre ce personnage avec un capitaine catholique du même nom, dont nous parlons plus loin (p. 427, note).

« et que par là leurs esglises[1] lèvent et baillent l'ar-
« gent; or il fauldra que cela se sçaiche, car le feu
« n'est jamais si profond que la fumée n'en sorte, et
« la Royne trouvera estrange que je demeure à ma
« maison sans rien faire; elle me sollicitera de prendre
« les armes. Si je ne les prendz, ne voulés-vous pas
« qu'elle et tout le monde croye que j'aye prins ar-
« gent et que je suis ung corrompeu? Or, quand je le
« bailleray au Roy, son conseil regardera que j'ay faict
« serment à eulx de ne prendre poinct les armes, et
« néantmoingz je l'ay faict au Roy, prenant l'ordre
« qu'envers tous et contre tous je deffendray sa per-
« sonne et sa couronne. Comment voulés-vous que la
« Royne, ny le Roy, quand il sera grand, me tiennent
« en repputation d'homme de bien, veu que j'auray
« faict deux sermens l'ung contre l'autre? Les ungz
« diront que j'ay prins l'argent voluntairement, mais
« qu'après je me suis repenty, et que je voulois cou-
« vrir ma meschanceté en baillant l'argent au Roy. Les
« autres diront que la Royne ne se devoit jamais plus
« fier de moy, puisque j'avois faict deux sermens
« contraires l'ung à l'autre, et que, puisque j'avois
« trompé avec serment les huguenotz, je tromperois
« bien le Roy. Et voilà mon honneur en dispute, et
« condamné avec juste raison de jamais estre plus
« digne qu'on me tint au rang des gens de bien, et
« loyaulx subjets et serviteurs du Roy. Que deviendray-
« je puis après que j'auray perdeu mon honneur, moy
« que jamais n'ay combateu que pour en acquérir. Je

1. Var. des éd. pr. : «.... *par escript* pour le monstrer à leurs églises afin qu'elles *levent*..... »

« ne veulx pas dire seulement que les gentilhommes « ne me voudront veoir auprès d'eulx; mais les vilains « propres ne me voudroient veoir en leur companye. « Et voilà, cappitaine Sendat, ce que je deviendrois « si je vous croyois. Je vous prie, ne les hantés plus : « vous vous estes tousjours nourry et pourté les armes « avec nous aultres de Monluc; je vous prie, résolvés-« vous de les prendre asture pour le service du Roy, « et ne vous mettés poinct en ceste religion-là. Noz « pères estoient plus gens de bien qu'eulx, et ne puis « croire que le Sainct Esprit se soit mis parmy ces « gens, qui s'eslèvent contre leur Roy. Voilà ung beau « commencement. » Ce qu'il me promist faire.

Et par là j'ay bien monstré à ung chacun que, pour l'avarice, je n'ay pas vouleu abandonner mon honneur ny ma conscience à faulcer le serment que j'ay faict au roy, devant Dieu, de le servir fidellement et loyaulment, et m'employer à deffendre sa personne et sa couronne; et néantmoingz l'on m'a voulèu accuser que j'ay pillé les finances du roy, et que j'ay mis impozitions sur le païs pour m'enrichir. Dieu et la vérité est avecques moy, et le tesmoignage de tous les trois estats de la Guyenne, qui feront cognoistre que je n'ay jamais faict telz actes à tous ceulx qui ont faict ces rapports à Leurs Majestés.

Mais, pour laisser ce propoz, je me veulx remettre à la justice que feismes faire, monsieur de Burie et moy, et noz bons commissaires Compain et Girard, qui demeurarent assés de temps sans paroistre en lieu du monde. Je sollicitois monsieur de Burie de venir promptement, et que, puisque les commissaires ne venoient, nous prendrions des conseillers d'Agen : ceci

alloit toujours dilayant, et j'entendois de jour à autre que les Huguenotz continoient leurs damnables conspirations. Il y avoit pour lors ung lieutenant au siége de Condom, nommé du Franc[1], fort homme de bien et bon serviteur du roy, qui s'estoit cuydé une fois laisser aller à vouloir prendre ceste religion nouvelle (il n'estoit pas filz de bonne mère qui n'en vouloit gouster); mais il feust appellé en ung conseil là où il y avoit de grandz personnaiges; et là il entendit une proposition fort malheureuse et détestable : et, comme il entendit cecy, il n'osa dire, quand se vint à oppiner, sinon comme les autres, craignant que, s'il disoit le contraire, on le fisse mourir, pour craincte qu'il descelast le conseil, et feust constrainct de passer oultre comme les autres. Or je ne descriray poinct où le conseil feust tenu, ny moingz veux nommer les personnes, car le conseil et la proposition n'en vault rien, et en y a despuis qui se sont faict gens de bien. Il m'envoya prier qu'il me parlast secretement entre le Sampoy et Condom, et m'assigna l'heure. Je ne menay avecques moy que ung lacquay, et luy ung autre, car ainsin l'avions arresté, et nous trouvasmes au dessoubz de la maison de monsieur de Sainct Orens, dans ung pré, où il me dit tous les propoz qu'avoient

1. François du Franc, lieutenant général en la sénéchaussée de Gascogne, aïeul maternel de l'historien Dupleix. Il réussit à maintenir la ville de Condom sous l'autorité du roi. On trouve sa signature sur deux actes de juin et d'août 1566 (Bibl. imp., coll. Dupuy, vol. 220, f° 115 et 119). Dupleix confirme les faits que Monluc raconte dans ce passage. Suivant ces deux historiens, du Franc mourut empoisonné (Dupleix, *Hist. de France*, t. III, p. 531 et 532).

esté tenus au conseil et la conclusion qui en avoit esté faicte : que comme je veulx que Dieu m'ayde, le poil se me dressoit en la teste d'ouyr telz propoz. Et me feist une remonstrance d'homme de bien, me disant qu'il se présentoit une occasion pour m'honorer et tout ce qui descendoit de moy à jamais; c'est de prendre les armes de cueur hardy et magnanime, et exposer ma vye à tous périlz pour soustenir ces pouvres enfans, qu'estoient filz d'ung si bon roy, et qu'ilz estoient encore en tel eaige pour se deffendre comme s'ilz estoient dans les bresseaulx, et que Dieu m'asisteroit, voyant que je deffendrois les innocens. Et me feist ce bon homme de si grandz remontrances que, comme je veulx que Dieu m'ayde, les larmes m'en venoient aux yeulx, et me pria de ne le desceller poinct, car si je le faisois il estoit mort; et me dict que, pour le regard de ma personne, ils avoient tenu ung conseil et délibéré de me surprendre en quelque lieu, et, s'ilz pouvoient venir au dessus de moy, faire pis qu'ilz n'avoient faict de monsieur de Fumel. Rien n'estoit cellé à cedit lieutenant, pource qu'ilz pensoient le tenir pour asseuré de leur cousté, faisant bonne mine; mais après il leur montra le contraire, car il exposa plusieurs fois sa vie dans la ville de Condom, les armes à la main, pour deffendre l'autorité du roy. Et, quoyqu'il soit, il est mort de poyson ou d'autre chose pour cela. Et pensois qu'il ne se feust jamais descouvert que à moy; mais je trouvay qu'il en avoit dit autant à monsieur de Gondrin[1], qui luy estoit fort amy et

1. Antoine de Pardaillan, baron de Gondrin et de Montespan, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes Il devint enseigne, puis lieutenant de la compagnie du

serviteur, et à monsieur de Maillac[1], recepveur de Guyenne, que tous deux estoient comme frères. Je ne le dis jamais que à la royne, à Tholose, contre la chemynée de sa chambre, de quoy Sa Majesté s'esmerveilla fort; aussi c'estoit des entreprinses endiablées, et des plus grandz y estoient meslés.

Ayant entendeu toutes ces meschantes conspirations, je m'en retournay à ma maison au Sampoy, et là je me résolus de mettre en arrière toute peur et toute craincte de la mort cruelle qui se me présentoit devant mes yeulx[2], délibéré de leur vendre bien ma peau; car je sçavois bien que, si je tombois entre leurs mains, et à leur discrétion, la plus grande pièce de mon corps n'eust pas esté plus grande que une unée d'ung des doigtz de ma main[3]. Et me délibéray d'user de toutes les crainctes[4] que je pourrois, et mesmement sur ceulx-là

roi de Navarre. Sous Charles IX, il fit la guerre aux protestants. Pendant l'expédition de Navarre, en 1569, Pardaillan fut un des rares capitaines qui se distinguèrent par leur humanité. Monluc, blessé à Rabasteins, lui laissa le commandement de sa petite armée, comme au plus digne. Il mourut en 1572.

1. Jehan de Maliac, conseiller du roi, fermier général du recouvrement et distribution de ses finances au pays de Guyenne (commission de Monluc du 23 septembre 1568). Accusé de concussion à la fin de 1570, il partit pour Paris afin de se disculper. Le conseiller Tambonneau reçut la mission d'apurer ses comptes. (Lettre de Tambonneau du 30 janvier 1571 ; coll.. Harlay St-G., vol. 323, 5, f° 37). Cette enquête ne fut pas favorable à Maliac, ses biens furent confisqués et accordés en gratification à Monluc (Lettre de Charles IX au duc d'Anjou, rapportée de Russie par M. le comte de Laferrière).

2. Ce passage, depuis *toute crainte*, est inédit.

3. Var. des éd. pr. : « .... *plus grande* qu'un *des doigts*.... »

4. Var. des éd. pr. : « .... *de toutes les* cruautés.... » Voyez sur cette rectification l'*Introduction* du tome Ier, page IV, note.

qui parloient contre la majesté royalle; car je voyois bien que la douceur ne gagneroit pas ces méchans cœurs. Et comme monsieur de Burie partist de Bourdeaulx, et me manda le jour qu'il se rendroit à Clairac, afin que nous regardissions où est-ce que nous devions le plustost aller commencer, et m'envoya des lettres que les commissaires luy avoient envoyées, là où ilz nous assignoient à Cahors, pour là commencer contre les catholiques; je luy escripvis qu'il regardast bien la patente, et que là il trouveroit que la royne nous commandoit d'aller commencer à Fumel. Les lettres estoient bien si audacieuses que par icelles ilz faisoient cognoistre qu'ilz estoient les principaulx commissaires, et que nous n'avions authorité aulcune, sinon de leur tenir main forte à l'exécution de leurs arrestz.

Or il y a ung villaige, à deux lieues d'Estillac, qui se nomme Sainct Mézard[1], que la plus grande partie est au seigneur de Rouillac[2], gentihomme de huict à dix mil livres de rente : quatre ou cinq jours avant que je y allasse, les Huguenotz de sa terre s'estoient eslevés contre de luy, pource qu'il les vouloit empescher de

1. Monluc arriva à Saint Mézard le 25 février 1562, escorté de douze arquebusiers et de deux bourreaux (*Hist. des Martyrs*). L'*Histoire des Martyrs*, attribuée à Jean Crespin, est un ouvrage d'hagiographie protestante. Malgré sa partialité, elle peut être consultée avec fruit; on y trouve, sur l'état du calvinisme en France de 1540 à 1610, des détails et des documents qui ne sont point ailleurs. L'édition la plus complète a été donnée en 1649 par Simon Goulard.

2. Probablement Jean de Gout, seigneur de Rouillac, époux depuis 1542 de Catherine de Monlezun (Bibl. imp., cab., des titres, doss. *Goth*).

rompre l'église et prendre les calices ; et le tindrent assiégé vingt-quatre heures dans sa maison ; et, sans ung scien frère, nommé monsieur de Sainct Aignan[1], et des gentilhommes voisins, qui l'allarent secourir, ilz luy eussent couppé la gorge ; et autant en avoient faict ceulx d'Astefort aux seigneurs de Cuq et de la Monjoye[2] : et desjà commençoit la guerre descouverte contre la noblesse. Je recouvray secretement deux boureaulx, qu'on les appeloit mes laquays, parce qu'ilz estoient souvent après moy, et manday à monsieur de Fontenilles, mon beau-filz, qui pourtoit mon guidon et estoit à Beaumont de Lomaigne avec toute ma companye, estant là en garnison, qu'il partist le jeudy à l'entrée de la nuict, et que, à la poincte du jour, il feusse audit Sainct Mézard, et qu'il print ceulx-là que je luy envoyois par escript, dont il en y avoit ung, et le princippal, qu'estoit nepveu de l'advocat du roy et royne de Navarre à Lectoure, nommé Verdier[3]. Or ledit advocat estoit celuy qui entretenoit toute la sédition, et m'avoit-on mandé secretement qu'il s'en venoit le jeudy mesmes à Sainct Mézard, car il y a du bien. Et avois délibéré de commencer par sa teste, pource que j'avois adverty le roy de Navarre en cour que cedit Verdier et autres officiers, qu'il avoit audit Lectoure, estiont les princippaulx aucteurs des rebellions ; et en avois autant escript à la royne,

1. De Gout, seigneur de Saint-Aignan et d'Ansan, capitaine aux gardes (Bibl. imp., cab. des titres, doss. *Goth*).

2. Il ne faut pas confondre ce personnage avec le capitaine dont Monluc a parlé dans le livre précédent (p. 232 à 234).

3. Jehan du Verdier, procureur du roi en la sénéchaussée d'Armagnac (Reg. cons. d'Auch).

des officiers du roy, laquelle m'avoit respondeu que je m'ataquasse à ceulx-là les premiers; et le roy de Navarre m'avoit escript par sa lettre que, si je faisois pendre aux basses branches d'ung arbre les officiers du roy, que je feisse pendre les sciens aux plus haultes. Lequel Verdier n'y vint pas, dont bien luy en print, car je l'eusse faict brancher.

Monsieur de Fontenilles feist une grande courvée, et feust au poinct du jour à Sainct Mézard; et de prime arrivée il print le nepveu de ce Verdier et deux autres et ung diacre; les autres se sauvarent, pource qu'il n'y avoit personne qui sçeust les maisons, car il n'y avoit homme d'armes ny archer qui eust congnoissance du lieu. Il m'avoit mandé ung gentilhomme, nommé monsieur de Corde, qui se tient audit lieu, que[1], comme il leur avoit remonstré en la companye des consulz qu'ilz faisoient mal, et que le roy le trouveroit mauvais, et que alors ilz luy respondirent : « Quel roy? « nous sommes les roys, nous; estuy-là que vous dictes « est ung petit reyot de merde; nous luy donrrons « des verges, et luy donrrons mestier pour luy faire « apprendre à gaigner sa vye comme les autres. » Ce n'estoit pas seulement là qu'ilz tenoient ce langaige, car c'estoit partout. Je crevois de despit, et voyois bien que tous ces langaiges tendoient aux propoz que m'avoit tenu le lieutenant du Franc, qu'estoit en somme de faire ung autre roy. Je m'accorday avecques monsieur de Sainct Orens qu'il m'en prinst cinq ou six d'Astefort, et surtout ung cappitaine Morallet[2], chef

1. Var. des éd. pr. : « Un gentilhomme, nommé M. de Corde, m'avait mandé *que....* »

2. Morelet Lauzette, très-vaillant soldat, dit de Bèze. Monluc

des autres, soubz colleur qu'il luy vouloit donner son enseigne, et que, s'il le pouvoit prendre, luy et ceulx que je luy nommois, avec belles parolles, il les m'admenast à Sainct Mézard en mesme jour que je faisois l'exécution, qu'estoit ung jour de vendredy; lequel ne le peust faire ce jour-là, mais il les atrappa le dimanche ensuyvant, et les me admena prisonniers à Villeneufve. Et comme je feuz arrivé à Sainct Mézard, monsieur de Fontenilles me présenta les troys et le diacre, tous atachés dans le simetière, dans lequel il y avoit encores le bas d'une croix de pierre qu'ilz avoient rompeue, que pouvoit estre de deux piedz de hault. Je feys venir monsieur de Corde et les consulz, et leurs dis qu'ilz me dissent la vérité, à poyne de la vie, quelz propos ilz leur avoient ouy tenir contre le roy. Les consulz craignoient et n'ausoient parler. Je dis audit seigneur de Corde qu'il touchoit à luy de parler le premier, et qu'il parlast. Il leur maintient avoir tenu les propos icy dessus escriptz : alors les dix consulz dirent la vérité comme ledit seigneur de Corde. J'avois les deux bourreaulx dernier moy, bien équippés de leurs armes, et surtout d'ung marassau bien tranchant; de raige je saultay au collet de ce Verdier, et luy dis : « O meschant paillard, as-tu bien ausé « soiller ta meschante langue contre la majesté de « ton Roy ? » Il me respondit : « Ha ! monsieur, à « pécheur miséricorde. » Alors la rage me print plus que jamais, et luy dis : « Meschant, veulx-tu que j'aye

et Burie lui firent trancher la tête « sous couleur telle que voulut Monluc, mais, à la vérité, à cause qu'il avait tenu quelques propos désavantageux contre le sieur de Lioux, frère de Monluc. » (*Hist. ecclés.*, 1841, t. I, p. 510.)

« miséricorde de toy, et tu n'as pas respecté ton « Roy? » Je le poussis rudement en terre, et son col alla justement sur ce morceau de croix, et dis au bourreau : « Frappe, vilain. » Ma parole et son coup feust aussitost l'ung que l'autre, et encore empourta plus de demy-pied de la pierre de la croix. Et les autres deux feis pendre à ung orme qui estoit tout contre ; et pource que le diacre n'avoit que dix-huict ans, je ne le voulcis faire mourir, affin aussi qu'il pourtast les nouvelles à ses frères ; mais bien luy feis-je bailler tant de coupz de fouet aux borreaulx, qu'il me feust dit qu'il en estoit mort au boult de dix ou douze jours après. Et voilà la première exécution que je feys au sortir de ma maison, sans sentence ny escripture, car en ces choses j'ay ouy dire qu'il fault commencer par l'exécution. Si tous eussent faict de mesmes, ayant charge és provinces, on eust assoupy le feu qui a depuis bruslé tout. Cela ferma la bouche à plusieurs séditieux, qui n'osoient parler du roy qu'avec respect ; mais en secret ilz faisoient leurs menées.

L'endemain je partis d'Estillac, et m'en allay trouver monsieur de Burie à Clairac, et là débaptismes du lieu là où nous devions commencer, ou bien à Fumel ou à Cahors. Je le trouvay gaigné pour aller à Cahors trouver les commissaires, qu'estoient arrivés et avoient commencé à faire le procès des catholicques, sans vouloir entendre aucune raison des catholicques[1]. Je feys pourter la patante, et là luy montris que l'intention de la royne estoit d'aller commencer à Fumel, alors il ne

1. Var. des éd. pr. : « .... *sans vouloir* prendre quelque raison en payement. »

peult plus contrarier ; et luy montray comme Sa Majesté entendoit que nous feussions les vrays commissaires, et que Girard et Compain estoient tenus de venir à nous, et non poinct nous à eulx ; d'autre part que j'avois esté adverty, despuis que j'estois party de la cour, que c'estoient les deux plus grandz huguenotz du royaume de France, et qu'il failloit bien que nous prinssions garde à eulx, et pareillement à nostre reputation, affin que l'on ne nous baillast poinct une trousse, nous déclarant estre huguenotz ; et de moy je ne voulois poinct qu'on me marquast d'este marque. Et pour dire la vérité, il me sembla cognoistre, quand j'arrivay à Bourdeaux, que monsieur de Burie pendoit quelque peu du cousté de ceste religion, et aussi par autres advertissemens qu'on m'en avoit donné.

Nous nous rendismes le lundy à Villeneufve, où monsieur de Sainct Orens nous vint trouver avec sa trouppe d'argoletz et deux cens harquebouziers ; et me mena le cappitaine Morallet avec autres quatre, et deux autres que des gentilhommes aviont prins devers Saincte Livrade, et les feys deffaire le mardy[1] sans tant languir ; qui commença à mettre une grande peur et frayeur parmy eux, disant comment je les faisois morir sans leur faire aucun procès. Or leur invention estoit que, s'ilz estoient prins, il fauldroit venir par tesmoingz, et qu'il ne s'en trouveroit pas ung qui ausast dire la verité à poyne d'estre thué, et aussi qu'il n'y avoit judicature grande ny petite qu'il n'y eust de leur religion, et que ceux-là ne feroient coucher rien par escript, sinon ce qui seroit à leur proffict pour leur

1. Var. des éd. pr. : «.... lesquels je fis pendre le *mardi*....»

justification. Et ainsin se passoit la justice, sans qu'il feust jamais faict aucune punition d'eulx; et, comme ilz avoient thué quelqun ou rompeu les églises, soubdain ces meschans officiers, que ainsi les doyt-on nommer avecques juste raison, se présentoient promptement à faire les informations, et icelles faictes, on trouvoit toujours que les catholicques avoient commencé, et que les battus avoient tort, et qu'iceulx mesmes rompoient les églises la nuict, affin que l'on dit que c'estiont les huguenotz. Je ne cuyde que l'on trouve en aucuns livres que jamais telles piperies, ruses et finesses feussent inventées en royaume qui jamais aye esté. Et si la royne eust encores plus tardé à m'envoyer avecques ceste patante seulement troys mois, tout le peuple estoit constrainct de se mectre d'este religion-là, ou ilz estoient mortz; car chascun estoit tant inthimidé de la justice qui se faisoit contre les catholicques, qu'ilz n'avoient autre remède que d'abandonner leurs maisons, ou mourir, ou se mettre d'este relligion. Les ministres preschoient publicquement que, s'ilz se mettiont en leur religion, ilz ne payeroient aulcun devoir aux gentilhommes, ny au roy aulcunes tailles, que ce qui luy seroit ordonné par eulx; aultres preschoient que les roys ne pouvoient avoir aulcune puissance que celle qui plairoit au peuple; autres preschoient que la noblesse n'estoit rien plus qu'eulx : et, de faict, quand les procureurs des gentilhommes demandoient les fieifz à leurs tenanciers, ilz leur respondoient qu'ilz leur montrassent en la Bible s'ilz le devoient payer ou non, et que si leurs prédécesseurs avoient esté sotz et bestes, ilz n'en vouloient poinct estre.

Quelques ungz de la noblesse se commençoient à se laisser aller, de telle sorte qu'ilz commençoyent à composer avecques eux, leur priant de les laisser vivre seurement en leurs maisons, avecques leurs labouraiges; et quant aux obliés et fieifz, ilz ne leur en demandoient rien. D'aller à la chasse, il n'y avoit homme si hardy qui y ausast aller, car ilz veniont thuer les levriers et les chiens au milieu de la campaigne, et n'ausoit-on dire mot à poyne de la vye; et si vous en touchiés ung d'entre eux, toutes leurs églises incontinent estoient mandées, et dans quatre ou cinq heures estiés mort, ou bien failloit fouyr ou cacher dans quelque maison de ceulx-là qu'avoient pactisé avecques eux, ou dans Tholose; car en aultre lieu ne pouviés estre asseuré. Et voilà l'estat auquel la Guyenne estoit réduict. Je suis constrainct escripre toutes ces particularités, pour vous montrer si c'est à tort que le roy m'ayt honoré de ce beau nom de *Conservateur de la Guyenne*, et s'il a esté nécessaire d'y mettre la main à bon escient. Que si j'eusse faict le doux, comme monsieur de Burie, nous estions perdus : il leur promettoit prou, et je ne tenois rien, sçaichant bien que ce n'estoit que pour nous tromper, et peu à peu se rendre maistre des places. Bref, ces nouveaux venus nous vouloient donner la loy, et n'y avoit si petit ministre qui ne feist le monsieur, comme s'il eust esté ung évesque. Voilà les beaux commencemens de ceste belle religion, et comme elle apprenoit à vivre.

Au partir dudit Villeneufve, allasmes à Fumel,

1. Monluc et Burie arrivèrent à Fumel le 6 mars 1562, accompagnés de Durfort, Terride, Monluc de Lioux, Tilladet, et d'une

où trouvasmes que madame de Fumel[1], monsieur de Çançon, son frère, et autres gentilhommes, parans de la maison, c'estoient mis aux champs quant ilz entendirent que nous y estions; et avoient prins vingt et cinq ou trente de ceulx qu'avoient thué monsieur de Fumel. Monsieur de Burie manda aux commissaires de venir procéder à la commission, lesquelz luy feyrent response qu'ilz n'en fairoient rien, mais que nous alissions là. On me manda qu'ilz avoient dit que, puisque je faisois justice sans procédure, qu'ilz me fairoient à moy-mesmes le procès après l'avoir faict aux autres; je congneuz bien qu'il failloit venir aux prinses et aux mains avecques eux, car autrement nous tombions au plus grand malheur que gens pouvoient faire, et que, si nous ne rendions les gens et le peuple en craincte de nous, et les ouster de là, leur tout s'en alloit dans ceste religion[2]. Et ne tenois pas à le ramonstrer à monsieur de Burie, mais je congnoissois bien à ses responses qu'il estoit en quelque craincte de faillir, ou bien,

foule de gentilshommes (Lettre de Durfort à la reine du 12 mars 1561 (1562); Bibl. imp., f. fr., vol. 3186, f° 56).

1. Gabrielle de Verdun, fille de Jean de Verdun, seigneur de Çançon et d'Hautes-Vignes. Après la mort de son mari, elle fut rétablie dans tous ses biens par le sénéchal d'Agenais. Mais trop faible pour lutter contre les ennemis de son époux qui l'entouraient, elle vivait dans des alarmes continuelles. Voyez le mémoire de M. de Mas-Latrie que nous avons déjà cité (p. 344, note) et une touchante lettre que la dame de Fumel écrivit à du Noyer, avocat au parlement de Bordeaux, le 18 décembre 1561, dans les tristes circonstances qui suivirent la mort de son mari (coll. St-Germ. fr., vol. 689, 5, f° 417). Elle mourut après 1593.

2. Var. des éd. pr. : « .... *si nous ne* teniens les gens et le peuple en crainte de nous, sans qu'ils eussent frayeur de ces commissaires, tout s'en alloit en *ceste religion.* »

comme j'ay dit, qu'il pendoit quelque peu de ce cousté-là de la religion ; sa fin nous en a donné la congnoissance. Et, comme nous veismes que ne pouvions avoir les commissaires, mandasmes venir des conseillers du siége du séneschal d'Agen [1] : et commençarent à faire le procès à ces gens, et les trouvarent si coulpables qu'ilz confessarent qu'eux-mesmes avoient esté au massacre de leur seigneur ; et estoient ses propres subjectz qui avoient commencé et envoyé quérir leurs églises voisines pour faire ce beau exploit, massacrant d'une infinité de coupz ce seigneur ; et encore demy-mort ilz le meirent contre ung carreau sur le lict, et tiroient à la butte contre son cœur, pillant et saccageant tout ; et après ces bonnes gens crioient *Vive l'Évangile!* Bref, ung jour il en feust pendeu ou mis sur la roue trente ou quarante [2].

Et de là nous nous en allasmes à Cahors [3], où nous trouvasmes ces vénérables seigneurs qu'avoient commencé et estoient desjà bien avant à faire le procès aux

1. Les magistrats appelés par Monluc furent Antoine Tolon, conseiller du roi, juge criminel en la sénéchaussée d'Agenais ; Gervais Herandeau, prévôt général ; Bernard Daspremont, lieutenant particulier au siége présidial d'Agen ; Robert Raymond, Jean Jourdan, Florens du Repaire, Antoine de Nort et Saux-Dupin, conseillers du même siége. (Mém. de M. de Mas Latrie.)

2. Les détails de la répression ordonnée par Monluc et Burie et l'arrêt rendu par les juges commissaires sont contenus dans l'intéressant mémoire de M. de Mas Latrie. L'année suivante, les troubles recommencèrent à Fumel. Un arrêt du conseil du 12 février 1563, signifie au sénéchal d'Agenais d'informer « des excès et volleries ès biens de la d. veuve depuis l'édit de pacification. » (Coll. St-Germ. fr., vol. 689, 11, f° 44.)

3. Monluc et Burie partirent pour Cahors le 14 mars 1562. Ils y étaient arrivés le 17 (*Lettre* de Monluc, du 17 mars).

catholicques, et tenoient prisonnier monsieur de Bieule[1], chanoyne et archidiacre de Cahors, et chancelier de l'évesché[2], gentilhomme de maison de sept ou huict mil livres de rente, appartenant à messieurs de Terride[3], Negrepelice[4] et à d'autres seigneurs du païs ; que le seigneur de Caumont[5] des Mirandes y avoit marié sa sœur en ceste maison, et estoit là solliciteur pour ledit de Bieule, son beau-frère, avecques ses enfans, nepveuz dudit de Bieule, madame du Longua[7], sœur

1. Manfrède de Bieulle, chancelier de l'Université (*Hist. eccléS.*). Les éditions précédentes portent *de Viole*.

2. Var. des éd. pr. : «. .. *chancelier* de l'Université.... »

3. Antoine de Lomagne, baron de Terrides, dont nous avons déjà parlé (t. I, p. 351), avait été lieutenant du roi en Piémont pendant l'absence de Brissac. A la fin d'août 1561, il fut envoyé à Toulouse pour contenir la ville. Ce capitaine, que Brissac dépeint « vieil et à la barbe et les cheveulx tout blancs, et toutefois d'aussi bonne volonté de bien faire et aussi prest que les plus jeunes, en espérance de parvenir à l'honneur » (coll. Gaign., vol. 327, f° 62), était secrètement jaloux de Monluc. On lira dans le livre VII le récit de sa fin tragique. Les vol. 396 de la coll. Gaign. et 689 de la coll. St-Germ. fr. contiennent plusieurs lettres de Terrides.

4. Louis de Carmain, seigneur de Negrepelisse, avait été chargé par la noblesse de Rouergue, Périgord et Quercy, de présenter à Monluc et à Burie, alors à Fumel, une requête contre la religion nouvelle (Bibl. imp., coll. Dupuy, vol. 588, f° 109, et *Mémoires de Condé*). Negrepelisse fut fait chevalier de l'ordre le 28 février 1563, dans l'église Saint-Étienne à Toulouse. Le collier lui fut remis par le cardinal d'Armagnac et Monluc (Lafaille, II, p. 254). En 1569 Negrepelisse tenta d'arrêter la marche de Mongonmery sur les frontières de l'Ariége. Vaincu et mis en fuite, il rejoignit avec les débris de sa compagnie d'ordonnance l'armée de Terrides à Navarreins.

5. Le seigneur de Caumont des Mirandes était de la maison de Caumont la Force.

dudit de Bieule; monsieur d'Aussun[1] y vint aussi, pource qu'il estoit parant de sa femme. Toute la ville estoit pleyne de noblesse pour solliciter pour ledit sieur de Bieule. Et avoient-ilz si bien faict qu'ilz avoient appelé neuf juges ou lieutenans des siéges, que les six estoient huguenotz, et les trois ilz les avoient si fort inthimidés de leur grand puissance et auctorité, qu'ilz disoient avoir en leur charge, que nul des trois n'ausoit dire sinon comme les autres; et mesmes le juge mage propre, qui est personne timide, n'ausoit rien dire, sinon ce qu'ilz vouloient. Ilz jugearent quatorze ou quinze hommes, que n'en y avoit pas trois qui feussent au massacre; mais, pour vengeance de la justice que nous avions faicte à Fumel, ilz en vouloient faire mourir tant qu'ilz pourroient, justement ou injustement, et les feyrent deffaire à la place. La ville, la justice et l'église entrarent en si grand peur, qu'ilz se tenoient tous pour perdeuz, voyant que l'on faisoit le procès à monsieur de Bieule et à plusieurs autres qui ne s'y estoient poinct trouvés. Toutes ces dames estoient tousjours après moy, et ne pouvoient pas avoir response de monsieur de Burie qui les contentast. Monsieur de Caumond[2], qu'est aujourd'huy, y vint là parler

1. Pierre d'Aussun, dont nous avons déjà parlé (t. I, p. 171, note), avait été gouverneur de Bordeaux, pendant le règne de François II. On conserve à la Bibliothèque impériale plusieurs lettres de d'Aussun, écrites pendant cette période (Vc de Colbert, vol. 27; coll. St-Germ. fr., vol. 689). A la bataille de Dreux, ce vieux capitaine, dont l'intrépidité avait été proverbiale pendant les guerres d'Italie, saisi d'une panique, prit la fuite au milieu de l'action. Il survécut peu à son déshonneur et mourut de honte peu de temps après.

2. Geoffroy de Caumont, abbé de Clairac, protonotaire en 1560

à monsieur de Burie; et croy que c'estoit plus pour avoir querelle avecques moy que autrement, pource que j'avois dit qu'il enduroit qu'ung ministre parloit en pleyne chaire contre la personne du roy et son auctorité, à Clairac, dont il est abbé, et le me demanda en pleyne salle devant monsieur de Burie; je luy dis que je l'avois dict, et qu'il estoit tant obligé au roy des biens qu'il en avoit receuz, qu'il ne le devoit poinct endurer : il me respondit qu'il n'avoit pas presché devant luy, et quand bien l'auroit faict, ce n'estoit pas à moy à qu'il en devoit rendre compte. Je luy cuyday sauter dessus, la dague en la main; il mist la main sur son espée, et tout à ung coup luy sautarent au coul quinze ou vingt gentilhommes des miens, et euz assés affaire à garder que l'on ne le tuast. Monsieur de Burie feust de mon cousté et luy brava fort, de sorte qu'aucuns le poussarent hors de la salle pour le scauver; car tout le monde avoit la main aux espées, et luy n'avoit pas force pour respondre pour lors aux miennes. Et voilà l'occasion de

(Lettre de Burie du 8 décembre 1560; V^c de Colbert, vol. 27, f° 241), embrassa le protestantisme et épousa Marguerite de Lustrac, veuve du maréchal de Saint-André. Il échappa au massacre de la Saint-Barthélemy et se réfugia en Guyenne, où il mourut au commencement de l'année 1574 (*Mém. du duc de la Force*, publiés par le marquis de la Grange, liv. I, ch. I). Le protonotaire de Caumont, bien que protestant et marié, n'avait pas résigné l'abbaye de Clairac. Le 18 janvier 1573, il écrivit au duc d'Anjou pour qu'il lui conservât ce bénéfice (coll. Harlay St-Germ., vol. 326, 4, f° 33). On trouve dans le même fonds (vol. 323, 5, f° 267 et suiv.) trois lettres de Caumont à la reine, au roi et au duc d'Anjou, contenant un émouvant récit des massacres de la Saint-Barthélemy.

la hayne qu'on dict qu'il me porte[1], car paravant nous estions bons amis; mais c'est le moindre de mes soucis.

Et pour retourner à la justice, madame la comtesse du Reing, qu'estoit Assier[2], m'escripvit une lettre par ung sien gentilhomme, nommé le Brun, par laquelle elle me prioit vouloir tenir la main que justice se fisse. Je luy respondis que je ne l'empescherois poinct, ou je congnoistrois que la raison le permettroit, et que monsieur de Burie et moy n'estions là pour autre chose. L'endemain il tourne à moy, et à secret me dict et me pria que je tinsse la main à ce que le jugement des commissaires sortisse à effect, et que dix mil francz ne m'en fauldroient poinct. Ce feust devant ung marchand qui vendoit des pistoles, et luy-mesmes les me choisit, et me dit qu'il s'y entendoit, et qu'il les vouloit desmonter. Il me fist grand plaisir, et les luy laissay entre ses mains, m'en allant soupper avecques monsieur de Burie, que son logis estoit bien près de là. Et en allant je commençay à discourir en moy-mesmes d'où pourroient sortir ces dix mil francz, et ne peult entrer en mon esprit d'où cest argent

1. Brantôme raconte que le seigneur de Caumont, frère aîné de l'abbé de Clairac, vint à la cour, peu après la bataille de Dreux pour se plaindre de Monluc. Le duc de Guise prit hautement le parti de l'auteur des *Commentaires* et malmena Caumont (Brantôme, *Capitaines françois*, liv. III).

2. Jeanne de Genouillac, dame d'Acier, fille de Jacques de Genouillac, grand-maître de l'artillerie et grand écuyer de France. Elle était veuve de Charles de Crussol, vicomte d'Uzès, mort le 11 avril 1546, et avait épousé en secondes noces Jean-Philippe, comte palatin du Rhin (P. Ans., III, 768). Les éditions précédentes portent *dame d'Arein*.

pourroit venir; bien pensois-je qu'il y devoit avoir de la malice et cautelle. Le soir je me retiray à mon logis chés l'archidiacre Redoul : et me retirant, mesdames du Longua et de Bieule me rencontrarent près du logis, lesquelles je trouvay pleurantes, et me dirent ces motz : « O monsieur, monsieur de Bieule « s'en va mort si vous ne l'aydés, car sa sentence est « arrestée, et ceste nuict le doivent faire estrangler « dans la prison, et au matin le doivent mettre « mort sur l'eschaffaut. » Tous ces seigneurs avoient envoyé en poste devers le roy; mais le messaiger estoit arrivé trop tard si je n'y eusse mis la main. Je les en renvoys avecques espérance que je l'en garderois : et toute la nuict je feiz promener des gens d'armes de ma companye au devant de la prison et devant le logis des commissaires; et moy-mesmes ne me despoulhay d'este nuict-là. Il feust fort tard quant l'archidiacre Redoul revint au logis : et comme je sçeuz qu'il feust dans sa chambre, je le manday. Il estoit allé secretement descouvrir des affaires de monsieur de Bieule, et des autres personnes, qu'estoient gens de maison et de qualité; et me porte la résolution qu'ilz estoient tous condempnés à mourir, et que, pour craincte de l'escandalle, et qu'il n'y vint esmotion, ilz devoient estre deffaictz secretement en prison avecques les torches; et que, par leur procès et jugement, ilz avoient départy la ville en trois corps, c'est assavoir, l'église en ung, la justice en ung aultre, et le tiers estat en aultre; et que tous ces trois corpz estoient condempnés en six vingtz mil francz. Alors il me va au cueur que ces dix mil francz dont le Brun m'avoit parlé devoient venir de là. Et pleuroit ledit archi-

diacre, me disant que la ville de Cahors estoit destruicte à jamais, et que quand on auroit vendu tous les biens de la ville, meubles et immeubles, il ne s'en sçauroit trouver ceste somme. Alors je luy dis : « Ne « vous donnés point de malencolie; laissés-moy faire; « car, pour la mort de monsieur de Bieule et des « autres, je y faiz faire si bon guet que je les attra- « peray avant qu'ilz facent leur exécution. Et quant « à ces esmandes que vous dictes, le Roy ne vouldra « jamais que vostre ville soit ruinée, car elle est à luy, « et asseurés-vous qu'il la vous donrra. » Alors il me dit : « O Monsieur, si les esmandes alloient en la bource « du Roy, nous aurions espérance que Sa Majesté ne « nous voudroit pas veoir destruictz ; mais il n'en tire « pas ung soul. — Et qui donc, luy dis-je? — C'est le « comte Reingrave[1], qui a presté au Roy cinquante « mil francz sur la comté ; et nous avons eu procès « avecques ledit comte pour les esmandes à Tholose, « et l'avons perdeu; et a esté dit qu'il tireroit les « esmandes aussi bien que l'autre revenu. Voilà « pourquoy nous n'avons autre remède que d'aban- « donner la ville, aller habiter ailleurs, et luy laisser « tous noz biens. » Et comme j'entendis cecy, je pensay enraiger de ce que je voyois que ces deux meschans destruisoient une cité, qu'estoit au roy, pour ung particulier.

Je passay toute ceste nuict en raige de collère, et au soleil levant monsieur de Burie[2] m'envoya quérir

1. Jean-Philippe, comte Palatin du Rhin. Voyez t. Ier, p. 295, note.

2. Var. des éd. pr. : « ... *ceste nuict en* colère, et au matin *monsieur de Burie....* »

pour entendre le jugement des procès. Et m'en allant je pensay à les garder de prononcer leur sentence; car, si elle estoit prononcée une fois, il n'y avoit plus ordre de sauver la ville que le comte Reingrave n'en eust les esmandes, et qu'il estoit estrangier, dont le roy avoit tousjours affaire de luy, et qu'il ne le vouldroit pas descomplaire. Et avecques ceste furye j'arrivay[1] à la chambre de monsieur de Burie, et trouvay qu'ilz estoient desjà tous assis, les sacz sur la table. Ilz veirent bien à ma mine ce que je pourtois sur le cœur. Je prins une petite escabelle, et me mis au boult de la table, car ilz tenoient tout l'envyron de la table. Et là commença ledit Compain à faire de grandes remonstrances de ce forfait qu'estoit veneu en la ville, et que tant de femmes et enfans y avoient perdeu leurs maris et leurs pères; et que Dieu et la royne nous avoient envoyés là pour faire ceste justice juste et raisonnable: sa harangue dura pour le moingz demy heure; et les réclamations de pitié et que ce n'estoit rien de ceulx qu'ilz avoyent faict mourir, si les principaulx aucteurs ne perdoient la vie, qui serviroit d'exemple à tout le royaume de France; et qu'ilz vouloient lire l'arrest de leur sentence devant nous, pour puis après faire l'exécution en la prison, et nous priant de leur prester la main forte : et commença de tirer l'arrest du sac. Je regarde monsieur de Burie si disoit rien, car il touchoit à luy de parler premier qu'à moy. Et comme je veys qu'il se laissoit aller sans respondre, et que l'autre commença à ouvrir l'arrest

1. Var. des éd. pr. : « .... *affaire de luy*. Et pourtant en ceste colère *j'arrivay*.... »

et vouloit commencer à lire, je luy dis[1] : « Holà, mon-
« sieur de Compain, ne passés pas plus oultre que
« vous ne m'ayés respondeu sur ce que je vous veulx
« demander. » Alors il me dict que, mais qu'il eust leue la sentence[2], il respondroit à ce que je luy demanderois, et qu'il la vouloit lire premier que faire autre chose. Alors je dis à monsieur de Burie en jurant : « Monsieur, dès le premier mot qu'il ouvrira la bouche,
« je le thueray, s'il ne m'a rendu raison de ce que je
« luy demanderay devant vous[3]. » Alors monsieur de Burie luy dict : « Monsieur de Compain, il fault que
« vous entendiés ce qu'il vous veult dire, car advan-
« ture il a entendeu des choses que je n'ay pas en-
« tendeu. » Alors je veys mon homme pallir ; il avoit raison. Je luy dis : « A qui est la ville de Cahors? » Il me respondit : « Elle est au Roy. — A qui est la
« justice? » Il me respondit : « Elle est au Roy. — A qui
« est l'église? » Il me respondit qu'il n'en sçavoit rien. Alors je luy dis : « Niés-vous que l'église ne soit au
« Roy, aussi bien que le demeurant? » Il me respondit qu'il ne se soucioit poinct de cela. Alors je luy dis : « Avés-vous desparty la ville en trois corps, c'est as-
« savoir l'église, la justice, et la ville décéparément,
« et sur chacune déclairé les esmandes? » Il me dict lors que j'escoutasse lire leur sentence, et que alors je le sçaurois. Sur quoy je luy commence à donner du

1. Var. des éd. pr. : « .... *à ouvrir* la sentence pour en faire lecture, *je lui dis....* »

2. Var. des éd. pr. : « .... *il me dit* qu'après qu'il aurait lu *la sentence....* »

3. Var. des éd. pr. : « .... *je le tueray* si premièrement ne me rend raison de ce que je luy demanderay en votre présence. »

tu, luy disant : « Tu déclareras icy, devant monsieur « de Burie et devant moy, ce que je te demande, ou « je te pendray moy-mesmes de mes mains; car j'en « ay pendeu une vingtaine plus gens de bien que toy, « ny que ceulx qui ont assisté à ta sentence : » et me lève de dessus l'escabelle. Alors monsieur de Burie luy dict : « Il fault parler, monsieur de Compain, et « dire si vous l'avés faict. » Et il respondit : « Ouy, « monsieur, car nous avons esté tous d'este oppinion[1]. » Alors je luy dis : « O meschant paillard, traistre à ton « Roy, tu veux ruyner une ville qu'est au Roy, pour « le profit d'ung particulier. Si ce n'estoit la présence « de monsieur de Burie, qu'est icy lieutenant de roy, « je te pendrois, toy et tes compaignons, aux fenestres « d'este maison. » Et dis à monsieur de Burie : « Hé, « monsieur, laissés-moy thuer tous ces meschans trais- « tres au Roy pour le profit d'aultruy et le leur. » Et tiris la moityé de mon espée : je les eusse bien gardés de faire jamais sentence ny arrest; mais monsieur de Burie me sauta au bras, et me pria de ne le faire poinct ; et alors tous gaignarent la porte, et se meirent en fuyte crians, si estonnés qu'ilz sautarent des degrés sans compter. Je voulois aller après les thuer; mais monsieur de Burie et monsieur de Courré son nepveu, me tindrent que je ne peuz eschapper. La colère où j'estois ne me permettoit estre maistre de moy : si ne fault-il pas doncq trouver estrange si je les appelle meschans dans cet escript.

Monsieur de Burie, monsieur de Courré et moy entrasmes dans le jardin. Ledit seigneur de Burie me

1. Ce dernier membre de phrase est inédit.

dict que oultre que j'avois gardé qu'este ville ne feust ruynée, je luy avois sauvé son honneur, car le roy, la royne, et tout le monde, eussent tousjours dit qu'il avoit prins argent, et que jamais il n'avoit rien entendu de tout cecy. Et alors je luy dis comme je l'avois descouvert, et ay oppinion qu'il n'y avoit nulle intelligence; car il me feist diner avecques luy, et croy qu'il ne mangea jamais quatre morceaulx; et tout ce jour-là je le vis triste et en colère; et leur manda de ne procéder aucunement en aucune chose que ce feust, jusques à ce que le roy seroit adverty du tout; et manda au juge maige et aux autres que s'ilz luy asistiont en aucune chose de ce que Compain et Girard feroient, il leur iroit de la vye. Et l'ung après l'autre le soir se venoient excuzer à luy, j'entens ceulx qu'avoient assisté, et confessoient audit seigneur qu'ilz n'avoient jamais pencé en la ruyne que pourtoit le jugement de ce procès, que c'estoit la ruyne d'eulx-mesmes et de leurs enfans: ilz n'ausoient parler à moy, ny se trouver là où j'estois. Monsieur de Burie me disoit le tout; mais, quoy que ce feust, pas ung ne s'ausoient se trouver devant moy: je croy que j'en eusse estranglé quelqu'ung. Au boult de cinq ou six jours arriva le courrier que les parens et parentes de monsieur de Bieule avoient envoyé devers le roy qui pourta interdiction aux commissaires de ne tirer plus oultre, en aucune manière que ce feust, au faict dudit sieur de Bieule, ny de ce qui deppendoit d'este sédition, commandant d'eslargir ledit sieur de Bieule et autres

1. Var. des éd. pr. : « .... *intelligence* du costé de monsieur de Burie. Je dinay avec *luy*.... »

prisonniers, avec pleiges de se présenter toutefois et quantes qu'ilz en seroient requis. Il ne fault pas trouver estrange si la ville de Cahors m'ayme, car il semble qu'ilz voyent, à la bonne chère qu'ilz me font, le roy ou un de messeigneurs ses frères.

Voilà la deuxiesme foys qu'on m'a vouleu corrompre pour argent; mais l'on ne me trouvera jamais par escript au livre de telles meschancetés et n'en craings personne du monde, non seullement en Guyenne mais en Ytalie, là où j'ay eu de grandz et honnorables charges, là où je pouvois gaigner deux cens mil francz pour le moingz, si j'eusse voulu, comme ont bien faict d'autres qui ne s'en sont pas mal trouvés; et en eusse esté bien mieulx recongneu que je ne suys esté. Mais je puis dire, et à la vérité, que jamais ne m'en suys reveneu de charge aucune qu'il ne m'aye falleu emprompter de l'argent pour venir à ma maison, et me suys vouleu ruyner et patir tous les jours pour esparaigner la bource du roy, et non pour m'enrichir, non seulement moy, mais encore ceulx qu'estiont soubz ma charge: et en y a prou qui sont en vye, comme le thrésorier Beaucler, le contrerolleur la Molière et autres, qui en pourteront bon tesmonaige, qui s'en sont reveneus aussi quoquins[1] que moy. Si quelque ville m'a faict quelque présent pendant ces troubles, c'a esté pour soustenir la grand despence qu'il me convenoit faire pour entretenir les gens et les seigneurs de ce païs: c'estoit ouvertement et non en cachette. Mais je loue Dieu du tout. Et voilà la fin de la procédure de Cahors[2].

1. *Coquin*, gueux. Voyez une savante dissertation sur ce mot dans le glossaire de Lac. Sainte-Palaye.

2. Ce dernier membre de phrase est inédit.

Or ayant monsieur de Burie mesmes congneu que ces deux braves commissaires n'alloient poinct franchement en besoigne, et qu'ilz ne tiroient qu'à faire justice des catholicques et non des huguenotz, envoya à diligence à Bourdeaux faire venir messieurs d'Alesme[1], le vieulx, et Ferron, conseliers en la cour de parlement, affin de bailler à ces commissaires, pour contrecarre, gens qui entendoient bien le chemyn qu'il fauldroit prendre. Et nous acheminasmes droict à Villefranche de Rouergue[2], entendans de toutes partz que les Huguenotz s'assembloient[3]. Monsieur de Burie feist venir les companyes de monsieur le mareschal de Termes, de messieurs de Randan, et de la Vauguyon[4] et de Jarnac; car nous n'avions que les nostres deux. Et trouvasmes à Villefranche monsieur le cardinal

1. Jehan Allesme, conseiller à la cour de Bordeaux. Les lettres patentes que Burie avait obtenues pour ces commissaires sont datées du 20 février 1561 (1562) (f. fr., vol. 3186, f° 49). Une lettre du parlement de Bordeaux du 7 mars 1562 nous donne la date de leur entrée en fonction (*Mém. de Condé*, t. III, p. 151).

2. Monluc et Burie arrivèrent le 5 avril à Villeneuve (*Hist. eccl.*, t. III, p. 41).

3. La ville de Villefranche de Rouergue était en proie à des séditions depuis l'année 1561. En mai, le cardinal d'Armagnac put faire arrêter un « prédicant de Genève. » Mais, le 15 août, les protestants plus forts que leurs adversaires, s'emparèrent de la ville et fermèrent les portes aux officiers du roi (Coll. St-Germ. fr., vol. 689, 5, f° 254).

4. Jean d'Escars, seigneur et comte de la Vauguyon, prince de Carency, maréchal de camp en 1568, sénéchal du Bourbonnais, chevalier du Saint-Esprit le 31 décembre 1578, conseiller d'état, capitaine de cent hommes d'armes, lieutenant général en Bretagne sous Henri de Bourbon, prince de Dombes. Il mourut le 21 septembre 1595 (P. Ans., II, 234).

d'Armaignac[1], qui nous y attendoit pour se plaindre des églises que l'on luy avoit rompues, et mesmement à Villefranche, qui est de son évesché de Rodez. Et, comme ilz nous sentirent approcher, les consulz se saisirent de quatre ou cinq des princippaux séditieux, et les trouvasmes prisonniers. Et l'endemain que nous feusmes arrivés, vindrent les susditz sieurs d'Alesme et de Ferron, lesquelz les commissaires ne vouloient approuver, disant qu'ilz n'avoient poinct de patentes du roy ; mais à la fin nous nous en feysmes accroire. Monsieur de Burie m'avoit prié de ne leur faire poinct de mal au départ de Cahors, car ilz ne désiroient que s'en aller. Et commensarent à faire le procès des quatre ou cinq que monsieur le cardinal d'Armaignac avoit faict prendre ; et ne feust possible de faire condescendre les deux Compain et Girard à faire justice, nonobstant qu'on leur approuvoit, par les plus grandz de la ville, une infinité de raptz et volemens, oultre la rupture des églises. Ilz demeurarent huict ou dix jours en ceste dispute, et concluoient tousjours qu'ilz devoient estre relaxés ; et encores que monsieur de Ferron feust de leur religion[1], néantmoingz il concluoit tousjours, comme monsieur d'Alesme, qu'ilz devoient mourir. Monsieur le cardinal d'Armaignac et tous les officiers se désespéroient de ce que justice ne se faisoit

1. Georges d'Armagnac, cardinal, évêque de Rodez. (Voyez p. 15, note 2.) On conserve à la Bibl. imp. (f. fr., vol. 3159) plusieurs lettres de ce prélat sur ces troubles.

2. Arnault le Ferron, conseiller à la cour de Bordeaux, jurisconsulte et historien français, né en 1515, mort en 1563. Il a laissé un traité sur la coutume de Bordeaux, et une continuation de l'*Histoire de France* de Paul Émile jusqu'à l'avénement de Henri II. Le manuscrit des *Commentaires* nous fournit une im-

poinct et qu'ilz n'attendoient que tous malheurs après que nous serions passés, s'il ne se faisoit quelque ramonstrance de justice. A la fin messieurs d'Alesme et de Ferron vindrent à mon logis me dire qu'il ne failloit poinct espérer que ces gens feissent jamais justice contre ceulx de leur religion, et qu'ilz ne feriont rien qui vaille avecques eux et qu'ilz s'en vouloient retourner. Je les priay de ne nous laisser poinct. Alors monsieur d'Alesme me dit : « Voulés-vous faire ung tour digne « de vous? envoyés-les faire pendre aux fenestres de la « maison de ville, là où ilz sont prisonniers, et vous « nous jecterés de débat; car autrement il ne fault « poinct espérer que justice s'en face. » Alors je leur dis : « Estes-vous tous deux d'este opinion? » Ilz me dirent qu'ouy. Ce fut assés dict. Sur quoy j'appellay le sergent de monsieur de Sainct Orens, et luy dis en leur présence : « Sergent, va moy faire venir le jaulier, » ce qu'il feist; auquel je dis : « Baille-luy ces prisonniers « que tu tiens; et vous, sergent, prenés mes deux « bourreaulx, et les allés faire pendre aux fenestres de « la maison de la ville. » Et incontinent partit, et en moings d'ung quart d'heure nous les vismes attachés aux fenestres. Lesditz commissaires cuydarent enraiger, et le vouliont faire trouver mauvais à monsieur de Burie. Et l'endemain je leur reprochay, et leur dis devant monsieur de Burie : « Monsieur de Burie et « moy serons d'accord, et mesmement que je vous « feray pendre vous-mesmes avant que le jeu se des-

portante variante à propos de ce magistrat. Au lieu de ces mots : «.... encores qu'il feust de leur religion, » les anciennes éditions portent : «.... encores qu'il eust sa femme et sa fille de la religion. »

« parte et que nous sortions d'este commission. L'on « faict bruict que monsieur le prince de Condé a prins « les armes et s'est saisi d'Orléans[1] : et si cella est vérité, « n'espérés autre chose, sinon que je vous tiendray « ce que je vous ay promis. » Et ne tarda pas deux heures que Rance, secrétaire du roy de Navarre, arriva et pourta les nouvelles à monsieur de Burie que monsieur le prince de Condé[2] avoit prins les armes et s'estoit saisi d'Orleans; et comptoit nouvelles des grandz forces qu'avoit ledit seigneur prince, envers celles du roy; et que le roy de Navarre, monsieur le conestable, monsieur de Guyse, monsieur le mareschal de Sainct André, estoient tous ensemble, qui ne pouvoient pas trouver ung homme, et mil mensonges, car il s'en sçait fort bien ayder[3]. Et ledit seigneur de Burie luy deffendit de tenir ce langaige, et qu'il ne luy alloit que de la vye si j'en entendois aucune chose. Et manda secretement ledit sieur aux commissaires

1. Le prince de Condé s'empara d'Orléans le 2 avril 1562.

2. Louis I de Bourbon, prince de Condé, dont nous avons déjà parlé (t. I, p. 342, note), né en 1530, frère du roi de Navarre, débuta par de brillants faits d'armes en Piémont sous les ordres de Brissac et continua de servir avec éclat pendant tout le règne de Henri II. A l'avénement de François II, l'ambition, la jalousie, le mécontentement de la cour, plutôt que ses convictions religieuses le poussèrent à la tête des protestants. Malheureux à la guerre, incapable de résister aux machinations de Catherine, il eût laissé ruiner son parti sans la fermeté d'âme de Coligny. Condé fut tué d'un coup de pistolet, après la défaite de Jarnac, le 13 mars 1569, par un gentilhomme du duc d'Anjou. On trouve des lettres du prince de Condé dans les vol. 327, 349 et suiv., 395, 414, de la coll. Gaign.; 3211 et 6607 du f. fr.; 689 et suiv. de la coll. Saint-Germain francais.

3. Cette phrase, depuis *mille mensonges*, est inédite.

qu'ilz se sauvassent avant que ce bruict feust publyé, car autrement il ne me pourroit garder que je ne les fisse mourir, comme j'eusse faict. Ilz ne se le firent pas dire deux fois, car ilz s'acheminarent secretement, et ne sçeuz leur partement jusques à l'endemain. Et faisois sercher Rance : que si alors il me feust tumbé entre les mains, je luy eusse aprins de pourter telles nouvelles qu'il avoit pourté.

Or nous feusmes d'oppinion de nous en aller droict à Montauban, et nous jecter dans la ville avant qu'elle se révoltast, car nous entendions que la ville d'Agen estoit révoltée, et avoient prins les officiers et consulz catholicques et les chanoines. Et allasmes à Sainct Antony, pensant entrer l'endemain à Montauban; mais comme nous feusmes à moityé chemyn, on nous dit que la ville estoit révoltée; et nous acheminasmes droict à Villeneufve d'Agenois, et trouvasmes le tout révolté. Puis vinsmes à ung villaige nommé Gallapian, près du Port Saincte Marie, et trouvasmes aussi le Port Saincte Marie révolté, car ces gens avoient faict leur entreprinse de longue main. Ilz estoient fort secretz. Et là arrestames que monsieur de Burie s'en iroit jecter dans Bourdeaux avec les quatre companyes de gens d'armes, et moy, avecques celles du roy de Navarre, qui estoient demeurées à Condom, de monsieur le mareschal de Termes, et la mienne, passerois la Garonne vers la Gascoigne, et me tiendrois dans le plat païs vers Tholoze, Beaumont de Lomaigne et Auch.

Et ainsi que nous nous voulions despartir, arriva le cappitaine Saincte Geme, qui m'apporta lettres du roy, lesquelles estoient de ceste teneur: « Monsieur de « Monluc, je vous prie, si vous désirés jamais à me

« faire service, que incontinent et en dilligence vous me « veniés trouver avecques la companye de monsieur le « mareschal de Termes et la vostre et avecques six com- « panyes de gens de pied, dont je vous envoye les com- « missions, laissant le nom des cappitaines en blanc, « car vous cognoissés mieulx ceulx-là qui le méritent « que moy. Et, toutes choses laissant, je vous prye « vous achemyner, car il fault sauver le corps de « l'arbre, car, le corps sauvé, les branches se recon- « questeront[1] tousjours. » Voilà le contenu de ma lettre. A celle de monsieur de Burie faisoit mention de ce qu'il me mandoit, et luy mandoit qu'il donnasse le meilleur ordre qu'il pourroit en la Guyenne, n'estant poinct encore advertie Sa Majesté de la révolte de la Guyenne. Monsieur de Burie print son chemyn droict à Thonens, où il trouva messieurs de Caumond[2] et de Duras[3], lequel seigneur de Caumond estoit pressé de leurs églises estre chef; mais il n'en voulcist oncques prendre la charge : aussi ne faisoyt pas monsieur de Duras; mais à la fin fust constrainct de la prendre à la persuasion d'ung personnaige plus grand que luy[4]; lesquelz feyrent grand chère à monsieur de Burie, et ne luy demandarent rien, car ilz taschoient tousjours à le gaigner, mais il estoit trop homme de bien. Il s'en alla droict à Bourdeaux, et le mal feust qu'il en envoia toutes les quatre companyes vers la Sainctonge,

1. Var. des éd. pr. : «.... *se* recouvreront *toujours*. »

2. François Nompar de Caumont, seigneur de Castelnau et de la Force, tué à la Saint-Barthélemy avec son fils aîné.

3. Symphorien de Durfort, seigneur de Duras. Voyez p. 323.

4. L'*Histoire des quatre Rois* nous apprend que Duras prenait les ordres du prince de Condé (p. 209).

et luy demeura seul dans Bourdeaux, n'ayant que vingt-cinq harquebouziers de garde. Et moy ce mesmes jour que nous nous despartismes, me vins camper à la Fotz, maison de monsieur de Bajaumont[1] près d'Agen[2], et aux villaiges voisins, où je despartis les six commissions que le roy m'avoit envoyé, sçavoir, au cappitaine Charry deux, au cappitaine Bajordan autres deux, une au baron de Clermon, mon nepveu, et l'autre au cappitaine Corne[3]. Les seigneurs de Cançon, de Montferrand, toute la noblesse d'Agenois catholicques s'estoient rendeuz auprès de moy. Et en la salle commensarent à murmurer les ungz et les autres que si je les abandonnois ilz estoient perdus, et leurs femmes, leurs enfans, et leurs maisons en ruyne et perdition. Lectore, place forte, estoit aussi révoltée, de sorte que la noblesse de Gascoigne n'avoit où soy retirer, et tous se rendoient à moy: lesquelz entre eulx feyrent une conclusion, que si je prenois délibération de m'en aller trouver le roy, comme il me mandoit, ilz demeureroient sans chef, et qu'il me

1. Le seigneur de Bajaumont était de la maison de Durfort. Voyez le livre VII des *Commentaires*.

2. Var. des éd. pr. : « .... *me vins* camper à la maison de monsieur de Beaumont, *près d'Agen*.... »

3. Les éditions précédentes des *Commentaires* confondent perpétuellement les capitaines Corne et Arné. Corne, capitaine de gens de pied, avait reçu de Monluc une commission pour lever une compagnie. Il se battit contre les protestants à Toulouse; on le trouve plusieurs fois mentionné dans l'*Histoire des troubles* de Bosquet. Arné était guidon de la compagnie du roi de Navarre (Voyez p. 388, note 3). Cette confusion entre ces deux capitaines a induit en erreur tous les historiens, même les savants auteurs de l'*Histoire du Languedoc*.

failloit prendre comme prisonnier, et ne me laisser partir.

Sur le tard j'assemblay tous ces seigneurs, et leur ramonstray qu'il failloit que je despéchasse en dilligence devers le roy pour l'advertir de la révolte de toute la Guyenne, sauf Tholoze et Bourdeaux, que si celles-là n'estoient secourues, qu'elles estoient en branle d'estre perdues, si bien que le reste; et le trouvarent tous bon. Et despéchay incontinent le cappitaine Conseil[1] pour donner advis au roy et à la royne de tout. Et après sa despêche faicte, monsieur du Massès[2], qui est dernièrement mort à Limoges, qui pour lors pourtoit la cornette de monsieur le mareschal de Termes, me dict en présence de tous que j'avois fort bien faict de prendre ceste résolution, car ilz avyont faict ung arrest entr'eulx de me retenir par force. Le matin nous passasmes la rivière à deux ou trois portz malaiséement, car Layrac estoit prins, comme estoit aussi tout le païs de Bazadois, sauf la Réolle, et jusques aux portes de Tholoze, sauf Auvillars et Condom, que le cappitaine Arné[3] y estoit avecques la

1. Le capitaine Conseil, frère du seigneur de Madaillan, d'abord lieutenant de Charry, puis enseigne de la compagnie d'ordonnance de Monluc. Voyez les *Lettres*.

2. Le seigneur de Massès, dont nous avons déjà parlé (t. I, p. 209, note), était lieutenant d'une compagnie d'ordonnance, qui, après la mort de de Thermes, en 1562, passa à d'Escars. Massès fut nommé chevalier de l'ordre du roi le 11 janvier 1568 (f. fr., vol. 3207, f° 41).

3. François d'Arné ou Arnay, guidon de la compagnie du roi de Navarre, fut envoyé dès les premiers troubles en Guyenne pour aider Monluc et Burie (Lettre du roi à Monluc du 9 juillet 1561; coll. St-Germ. fr., vol. 689, 5, f° 33). En 1569, Arné était

companye du roy de Navarre : et paravant qu'elle y feust ladite ville s'estoit révoltée par deux fois; mais le lieutenant général, nommé du Franc, que j'ay cy-dessus nommé, avoit prins les armes pour deffendre l'autorité du roy, et en estoit demeuré maistre; toutesfois à la fin il ne feust pas esté le plus fort sans ladite companye que j'envoyay dedans. Je mys ma companye à la Sauvetat de Gaure ; monsieur de Terride avoit la sienne aux envyrons de sa maison, en ses terres propres, car Beaumont estoit aussi révolté. Monsieur de Gondrin et moy parlasmes ensemble à ma maison, au Saint Poy en Gaure, là où je l'avois assigné; et là conclusmes de faire amys tous les gentilhommes catholicques, affin que nous feussions tous unys ensemble. Et pource que les seigneurs de Fimarcon[1] et de Terride, tous deux sortis d'une maison, ne se entr'aymoient poinct, nous arrestasmes de les faire amis et les assignasmes à se trouver à Faudouas, où il se trouva une bonne companye de noblesse; et comme nous feusmes là, nous les fismes bons amys. Le cappitaine Charry se partit en dilligence pour s'aller jecter dans Puymirol, pource que je feuz adverty que les ennemys l'avyont abandonnée et prins l'artillerie, que y estoit, pour pour-

en garnison dans le comté de Foix. Il se mit à la poursuite de Mongonmery, qui se dirigeait à marches forcées vers le Béarn, mais il ne put l'atteindre. Après la prise de Mont-de-Marsan, il se retira à Bagnères de Bigorre pour tenir tête aux protestants; il fut surpris, battu et fait prisonnier (Lettre de Mongonmery du 13 octobre 1569; arch. de Bagnères de Bigorre). Il mourut deux jours après.

1. Probablement Jacques de Lomagne, seigneur de Fimarcon, vicomte de Conserans, oncle et témoin du mariage de Fontenilles (Reg. de Larcher, Arch. départ. des Hautes-Pyrénées).

ter à Agen. Ledit cappitaine Charry alla passer la rivière à la Magistère et feust au poinct du jour dans la ville, car les bonnes gens l'ouvrirent, et n'y avoit que dix soldatz au chasteau, lesquelz se rendirent. Soubdain chascun des autres cappitaines avyont prins incontinent leur party pour aller dresser leurs companyes.

Et comme nous eusmes disné, vint ung homme à cheval, qu'estoit party en poste de Cahors, et avoit chemyné toute la nuict et prins ung cheval de louaige à la Magistère, là où il luy feust dict que j'estois à Faudouas; et me porta une lettre de monsieur de la Rocque des Ars, près Cahors, qu'est mon parant, qu'estoit d'este teneur, et est au registre[1] du parlement de Tholoze : « Monsieur, aujourd'huy, envyron midy, est « arrivé icy ung gentihomme qui vient de la cour à « grand journées, lequel a demandé à l'hostelerie s'il « y avoit homme qui vous congneust; l'hoste luy a « dit que j'estois à la ville, et que j'estois vostre parant, « et soubdain l'hoste m'est venu quérir. Et comme « je suys esté[2] devant le logis, il a dit audit hoste « qu'il réantrast dans sa maison. Je l'ay vouleu embras- « ser, mais il m'a faict seignal que je ne le touchasse « poinct. Et comme nous avons esté tous deulx seulz, « il m'a dict qu'il estoit enféry, estant au roy de Na- « varre, et qu'il estoit de la comté de Foix, et que ung « médecin du roy de Navarre luy estoit mort à Orléans

1. Var. des éd. pr. : « .... *près Cahors*, un mien parent, laquelle lettre se trouvera enregistrée *au registre*.... »

2. Var. des éd. pr. : « .... *et que* je vous appartenais de parenté, sur quoi il m'a envoyé soudain quérir par l'hoste. Et comme j'ay *esté*.... »

« de peste[1], à son cousté, dont il estoit encore pestiféré.
« Et m'a dit en oultre que j'allasse incontinent ser-
« cher de l'ancre et du papier, ce que promptement
« j'ay faict, et devant le logis mesmes m'a faict es-
« cripre ceste lettre, et m'a pryé de la vous envoyer
« en poste. » Ladite lettre disoit ainsi : « Monsieur,
« m'en revenant de la cour, je suys passé à Orléans,
« où j'ay laissé monsieur le prince de Condé, qui as-
« semble de grandz forces, et desjà en a beaucoup. Il
« y a ung cappitol[2] de Tholoze qui s'en vient à grandz
« journées après moy, et pence qu'il passera anuit icy,
« lequel a promis à monsieur le prince de Condé de luy
« rendre à sa dévotion, dans le dix-huitiesme de ce
« mois (qui estoit en may), la ville de Tholoze. Ledit
« cappitol s'est descouvert à moy : je vous en ay
« voullu advertir à extrême dilligence, affin que vous
« y pourvoyés s'il vous est possible. Et pour les rai-
« sons que vous escripra monsieur de la Rocque, je
« n'ay point voulleu signer ceste lettre, mais je l'ay
« faicte signer audit seigneur de la Rocque[2]. »

Voilà le contenu des deux lettres, lesquelles ayant veues, incontinent je tiray à part les susditz seigneurs, et leur monstre ces lettres, et tout promptement je despéchay ung homme, en poste, à monsieur le premier pré-

1. Var. des éd. pr. : « *Et* estans luy et moy seuls, il m'a dit qu'il estoit de la comté de Foix et au roy de Navarre, et qu'à Orléans luy estoit mort un médecin de *peste*.... »

2. Pierre Hunaut, baron de Lanta, premier capitoul de Toulouse. Il avait été député par ses coréligionnaires à Orléans auprès du prince de Condé. Après les troubles, un arrêt du parlement le condamna à mort par contumace (Lafaille, *Ann. de Toulouse*, t. II, p. 230).

sidant Masencal[1]; et luy envoye les deux lettres; et tout en instant feys trois despêches[2] aux cappitaines Bajordan, baron de Clermon, et Corne, leur mandant par icelles que jour et nuict ilz despéchassent d'assembler leurs companyes de gens de pied que je leur avois baillées, et qu'ilz s'approchassent le plus près de Tholoze qu'ilz pourroient. Monsieur de Terride s'en retourna en dilligence pour tenir preste sa companye de gens d'armes. Les seigneurs de Gondrin, de Fimarcon et moy, nous en retournasmes en dilligence pour assembler de la noblesse. Or le messaiger ne peust arriver à Tholoze d'este journée-là, qu'il ne feust trois heures de nuict; et monsieur le président se trouva couché, et ne luy peult bailler les lettres jusques à lendemain matin, qu'estoit le douziesme de may[3]. Et feist là monsieur le président une erreur, car le matin il alla assembler toutes les chambres, et là, en la présence de tous, feurent leues

1. Jean de Masencal, avocat, conseiller et enfin premier président du parlement de Toulouse depuis le 7 mars 1538. (De Lurbe, *De Aquit. viris*, p. 115). Plusieurs de ses enfants, alors étudiants à Cahors, passaient pour protestants (Bèze, *Hist. ecclés.*, t. I, p. 537, édit. de 1841), ce qui rendait le président suspect aux catholiques. Il eût même été compris dans les massacres sans l'intervention du capitaine Grépiac, son fils. Il mourut peu de temps après ces événements, le 29 octobre 1562 (Reg. mss. du parl. de Toulouse, 1562).

2. Var. des éd. pr. : « .... *je* les envoyay incontinent par homme exprès en poste à monsieur le premier président Mansencal, et fis promptement *trois depêches*.... »

3. Suivant les auteurs de l'*Histoire du Languedoc*, Masencal reçut la lettre de Monluc le dimanche 10 mai, à trois heures du matin. Le même jour il assembla les trois vice-présidents du parlement, avec huit conseillers choisis, et leur fit part de la nouvelle donnée par l'auteur des *Commentaires*. Ce ne fut que le

lesdites lettres, et moy j'en feiz une autre, n'ayant esté si advizé de luy mander qu'il la communiquast à peu de gens. Cela feust cause que ceulx de leur companye, qu'estiont de la religion nouvelle et de l'entreprinse, au sortir du palais, advertirent tous les autres de leur intelligence pour les faire haster de se saisir de la maison de la ville et de l'artillerie, et n'attendre poinct jusques au dix-huictiesme dudit mois; car j'escripvis aussi par madite lettre que je mandois en dilligence aux cappitaines Bazordan, Corne et baron de Clermon, qu'en faisant les companyes ilz marchassent droit à Tholoze, laquelle plus de huict jours auparavant estoit entrée en grand suspeçon, pource que ceulx de dedans y voyoient arriver le jour à aultre force gens forestiers et incogneuz[1] de leur dite ville. Et lesdites lettres arrivarent sur ceste peur. J'avois, ne sçaichant encores rien de cecy, envoyé ma companye à la Monjoye, près la Plume. Et l'endemain mesmes, qui feust le tretziesme, m'en estant retourné au Sampoy, je receuz deux lettres tout à ung coup, l'une de monsieur de Terride, et deux autres d'advertissemens que l'on luy donnoit. En l'une y avoit : « Monsieur, ilz « sont arrivés quatre enseignes de gens de pied dans « Montauban, qui viennent devers les Sevenes, et « sont arrivés à la poincte du jour, ayant chemyné « toute la nuict. » En l'autre lettre y avoit qu'il es-

lendemain, 11 mai, que la lettre fut communiquée au parlement réuni (*Hist. du Languedoc*, t. V, p. 219). Les historiens contemporains ne s'accordent pas absolument sur ces dates. Voyez la dissertation de dom Vaissette (*Ibid.*, p. 631).

1. Var. des éd. pr. : « .... *de jour à autre* beaucoup de gens estrangers et *incogneus*.... »

toit passé une enseigne noyre sur le pont de Buzet au delà de Tholoze, portant une escharpe blanche, qui tenoit le chemyn de Montauban. Monsieur de Terride me mandoit que je tinsse l'advertissement pour tout seur. En mesmes instant j'avois reçeu une autre lettre du vicaire d'Auch et des consulz de ladite ville, lesquelz me prioient de vouloir aller en toute dilligence audit Auch, car autrement tous se mettroient en pièces les ungz et les autres. Mes chevaulx estoient devant la maison et en la rue mesmes. J'escripvis en haste[1] quatre lignes à monsieur de Terride, le priant tenir sa companye preste, et assembler tant qu'il pourroit. Et à coup montay à cheval, ayant monsieur de Fontenilles avecques moy, et m'en allay tant que je peuz picquer droict à Auch[2], combien que je n'estois lieutenant du roy, ny rien, ny avois aucune puissance de commander; ains tout ce que j'en faisois n'estoit que pour l'affection et volunté particulière que j'avois de faire service au roy[3]. J'étois bien asseuré que, faisant bien, tout seroit trouvé bon de ceulx qui tenoient le party du roy; pour les aultres, je ne m'en suis pas fort souscié, je les ay toujours mieulx aymé avoir pour ennemis que pour amis.

Et comme je feuz à Sézan, une lieue de Saint Poy, voicy ung homme de Tholoze, que monsieur le présidant Masencal m'envoyoit, là où il me mandoit qu'il

1. Var. des éd. pr. : « .... *les uns et les autres*. J'escripvis en la rue mesmes *en haste*.... »

2. Var. des éd. pr. : « .... *et m'en allay* en toute diligence *droict à Auch*.... »

3. Var. des éd. pr. : « .... *que* je portais au service du *Roi*. »

avoit reçeu mes lettres et me prioit de venir secourir ladite ville de Tholoze, car les Huguenotz s'estoient saisis de la maison de la ville[1] et de l'artillerie qui estoit dedans. Je descendis devant le villaige, soubz ung orme, et là despéchay vers monsieur le présidant qu'il advertisse en dilligence les cappitaines susnommés qu'ilz s'allassent jecter dans Tholoze, et que j'allois faire marcher la companye de monsieur le mareschal de Termes, qu'estoit à Pessan, près d'Auch, affin qu'elle se rendist au poinct du jour à Tholoze, et qu'ilz eussent couraige seullement, que je serois bientost à eulx. Et baillay quatre ou cinq blancz signés à mon sécretaire, pour dresser lettres à monsieur de Gondrin et autres, affin de les faire partir et achemyner droict à Tholoze. Puis m'en allay courant à Auch, qu'estoit une heure après midy; et n'avois mangé ni bu de tout le jour. Manday aussi à ma companye qui s'en retournast en dilligence à la Sauvetat, et, en mangeant, j'escrips deux lettres[2], l'une à monsieur de Bellegarde[3], qui n'y a que deux lieues jusques à sa maison, et l'aultre au cap-

1. Après la séance du parlement du 11 mai, les chefs protestants, se voyant découverts, s'assemblèrent chez le viguier Portal, et, sur la proposition du ministre Barreles, résolurent de prévenir les capitaines catholiques qui devaient entrer le lendemain dans la ville. Ils réunirent leurs partisans, choisirent le capitaine Saux pour chef et s'emparèrent de l'hôtel de ville et des trois colléges, dont ils barricadèrent les avenues (*Hist. du Languedoc*, t. V, p. 219 et 220).

2. Var. des éd. pr. : « .... *courant à Auch*, après avoir aussi mandé à ma compagnie qu'elle s'en retournast à la Sauvetat, et, estant arrivé tout à jeun à une heure après midy à Auch, j'escrivis en disnant *deux lettres*.... »

3. Roger de Saint Lary de Bellegarde (t. I, p. 207, note) fut

pitaine Massès, qui n'y avoit que demy-lieue; mandant à monsieur de Bellegarde qu'il partit incontinent en poste, et qu'il s'allast jecter dans Tholoze pour commander aux armes, faisant aller après luy jour et nuict ses armes et grandz chevaulx. Monsieur du Massès partist dès qu'il eust parlé à moy, et n'arresta qu'il ne feust dans Tholoze, qui feust l'endemain au poinct du jour ; et monsieur de Bellegarde y estoit arrivé deux heures après minuict : le baron de Clermont entra le mesmes matin. Et en mesmes temps que les soldatz entroient, ilz alloient au combat[1], qu'estoit despuis la place Sainct Georges jusques aux deux portes de la ville, qui tirent vers Montauban, lesquelles portes les ennemis tenoient. Le cappitaine Corne entra envyron deux heures après midy, en mesmes temps le cappitaine Bajordan.

Et, comme j'euz pacifié Auch, il me va souvenir des lettres de monsieur de Terride, et vois pencer que ces enseignes, qu'estoient arrivées à Montauban, n'estoient là sinon pour secourir leurs gens qui combatoient à Tholoze; sur quoy je despéchay soubdain ung soldat sur ung bon cheval, luy commandant qu'il prinst le chemyn droict à Caudecoste, et qu'il passast la rivière à Las Peyres. Et escripvois au cappitaine Charry que, incontinent veue la présente, il s'acheminast jour et nuict droict à Tholoze, et qu'il feist haltou à Fronton. De mesme j'en despéchis ung autre devers

nommé sénéchal de Toulouse à la suite de ces événements, sur la recommandation très-pressante de Monluc à la reine (Lettre du 18 mai 1562).

1. La lutte commença le 13 mai, à dix heures du soir, par une attaque des protestants.

monsieur de Terride, qu'il fisse passer sa companye à Borret, luy mandant aussi qu'il gaignasse Fronton, et qu'ilz demeurassent nuict et jour à cheval, atendant le cappitaine Charry, et gardassent que ceulx qni viendroient de Montauban ne peussent gaigner Tholoze.

Une heure après ces deux despêches, me va souvenir que, si le soldat ne pouvoit passer à Las Peyres ou qu'il feust prins, le cappitaine Charry ne pourroit estre adverty, et la ville demeureroit en dangier d'estre perdue; qui feust cause qu'incontinant j'en despéchay ung aultre qui print le chemin vers la Magistère; et estoit le lendemain midy avant qu'il y peust arriver, car le premier avoit esté chassé plus de trois lieues. Le cappitaine Charry partit incontinent, et se porta pain et vin, comme je luy avois escript et comme il avoit apprins soubz moy, affin que les soldatz n'entrassent en aucune maison. Il entendoit aussi bien qu'homme de France comme il failloit exécuter ces dilligences. Et arriva avec deux ou trois cens hommes, envyron deux heures après minuict, à Fronton, et trouvarent la companye de monsieur de Terride, tellement qu'avant se congnoistre ilz se cuydarent baptre. Et comme le cappitaine Charry feust à une lieue de Fronton, deux ou trois chevaulx huguenotz, qu'estoient des gens du viscomte de Bourniquel[1], se meslarent parmy noz gens, pource que c'estoit la

1. François Roger de Comminges, vicomte de Bruniquel, était à Montauban. Le 17 mai, accompagné de quelques autres capitaines, il sortit pour aller à la découverte sur la route de Toulouse, il tomba aux mains de Terrides. Peu après il fut rendu à la liberté avec ses compagnons (*Hist. ecclés.*, t. III, p. 44).

nuict, et entendirent que c'estoient[1] des nostres; et prindrent le chemyn droict à Montauban, et trouvarent les cinq enseignes qu'estoient desjà à moytié de chemyn de Fronton à Montauban; et, ne pouvant nombrer noz gens à cause de l'obscurité de la nuict, ilz leur dirent que les nostres estoient troys foys plus de gens qu'ilz n'estoient, et que c'estoit le cappitaine Charry qui les menoit: qui feust cause qu'ilz s'en retournarent en arrière, et moy je m'acheminay avecques ma companye. Monsieur de Gondrin me vint trouver auprès de Faudoas, et l'endemain matin nous en allasmes à deux lieues de Tholoze et en ung villaige, nommé Daux, attendans toujours des gentilhommes qui nous suyvoient en poste. Monsieur de Terride s'y rendist le soir seulement, à cause qu'il n'estoit peu passer avecques sa companye.

J'advertis à monsieur le premier président et monsieur de Bellegarde de nostre arrivée, et que le matin au soleil levant nous serions là; mais que cependant ilz me gardassent la porte Sainct Subran[2] libre, et qu'ilz ne souciassent d'autre chose, sinon que je peusse entrer. De haste j'oubliay de leur escripre que j'avois envoyé à Fronton, sur le chemyn de Montauban, pour combatre le secours qui pourroit venir de ce quartier-là. Et eulx, qu'avoient entendeu aussi bien que nous l'arrivée des cinq enseignes qu'estoient à Montauban, craignans qu'este nuict-là ilz entrassent par

1. Var. des éd. pr. : « .... *se mesler* la nuit parmi eux et entendant *que c'estoit*.... »

2. Suivant une pièce contenue dans les *Mémoires de Condé*, il s'agit du pont de Saint Subran, le seul par où Monluc put entrer dans la ville (*Mém. de Condé*, t. III, p. 424).

les deux portes qu'ilz tenoient, feurent d'oppinion d'entrer en composition ; à quoy Rapin[1] estoit depputé pour les ennemis, et monsieur du Massès pour la ville. Cependant les escaramouches cessoient; cela dura trois ou quatre heures[2]. Et en ces entrefaictes arrivarent à messieurs le présidant et de Bellegarde les lettres que je leur escripvois de Daux; et par malle fortune monsieur le président envoya la sienne à monsieur du Massès, afin qu'il la leur monstrast, pour leur donner plus d'envye de faire paix. Contre le sçeu de monsieur de Bellegarde, monsieur du Massès, qui desjà s'estoit desparty de Rapin, ayant veu ma lettre, tourna devers luy pour luy monstrer ladite lettre; lequel l'ayant veue, il se mist à pleurer, disant[3] au cappitaine Massès qu'ilz se tenoient pour perdus puisque j'estois si près. Ilz avoient entendeu que leur secours s'en estoit retourné à Montauban, mais les nostres n'en avoient rien entendeu: à la fin ilz se résolurent que l'endemain matin ilz en parleroient encores; et en

1. Philibert Rapin, maître d'hôtel et gentilhomme du prince de Condé, gouverneur de Montauban en 1564. Son rôle de négociateur à Toulouse lui coûta la vie. Condamné à mort par contumace après la victoire des catholiques, il fut arrêté longtemps après à Grenade et exécuté le 13 avril 1568, au mépris de l'amnistie royale (d'Aubais, *Pièces fugit.*, t. I, guerres du Comtat-Venaisin, p. 272). A la nouvelle de sa mort, le prince de Condé envoya Téligny au roi pour se plaindre de cette atteinte portée aux édits (Serres, *De la troisième guerre civile*, p. 40). Le roi répondit le 18 mai 1568 et blâma énergiquement le parlement de Toulouse (coll. Harlay St-Germ., vol., 320, 3, p. 60).

2. Var. des éd. pr. : « .... *les escarmouches* cessàrent *trois ou quatre heures.* »

3. Var. des éd. pr. : « .... *l'ayant veue* fut fort triste, *disant....* »

mesmes instant ilz s'allarent préparer sans que ceulx de la ville en entendissent rien ; et qu'ainsin que la nuict se fermoit ilz commensarent à abandonner les rempartz qu'ilz avoient faictz par les quantons des rues. Nos cappitaines s'en aperçeurent et commensarent à charger de rue en rue; mais la nuict les garda qu'ilz ne peurent congnoistre la sortie des portes, et gaignarent les vignes en fuyte et route; ilz y perdirent cinq enseignes[1].

Nous avions faict nostre ordre de combatre en ceste manière : qu'estoit que messieurs de Terride et de Gondrin passeroient oultre sans s'arrester dans la ville, menant ma companye et la noblesse avecques eulx, se jecter au devant des postes qu'ilz teniont hors la ville; et moy je descendrois à pied combatre avecques

1. On vient de lire le récit de Monluc. Y eut-il une capitulation accordée aux protestants, ou seulement des négociations non suivies de résultats? Cette question a donné lieu à une polémique qui s'est ranimée dans ces dernières années. L'auteur des *Commentaires* présente la version favorable aux catholiques. Les historiens contemporains, les témoins oculaires eux-mêmes sont partagés. Les uns assurent que les massacres qui suivirent violèrent une trêve signée entre les deux partis, d'autres qu'ils ne furent que les représailles légitimes de la guerre. Voyez l'*Histoire du Languedoc*, livre XXVIII, la lettre de Monluc publiée aux *Preuves*, col. 129, et la dissertation IV, dans le même volume ; la chronique de Bosquet et les autres pièces contenues dans un recueil spécial imprimé à Toulouse en 1862; l'*Hist. des troubles*, de la Popelinière, témoin oculaire, t. I, livre VIII ; d'Aubigné, t. I, p. 190; de Serres, t. I, p. 704; une chronique et une lettre de Perrenot de Chantonnay, publiées dans les *Mémoires de Condé* (t. III) ; la chronique de Pérussis (*Arch. cur. sur l'hist. de France*, t. IV) ; les *Annales* de Lafaille et de du Rozoi; enfin, les Annales manuscrites de l'hôtel de ville, conservées aux archives municipales de Toulouse.

la companye de monsieur le mareschal de Termes, que je la voulois faire descendre, ayant noz gens de pied et ceulx de la ville, et voulois arriver et combatre de jour. Or, le matin, une heure devant jour, que nous commencions à marcher, nous arriva ung cappitoul de Tholoze, nommé monsieur d'Urdes[1], qui m'appourta lettre de monsieur le président et de monsieur de Bellegarde, et nous compta la sortie et fuitte de ses gens; de quoy je feuz bien marry, car, s'ilz m'eussent attendeu, il ne s'en feust pas sauvé ung couillon, et Dieu sçait si j'avois envie d'en faire belle despéche, et si je les eusse espargnés. Ceux qu'estoient venus de Foix prindrent le chemyn droict en Foix en désourdre et en routte, car les vilains mesmes en tuarent beaucoup; et les aultres s'en allarent chacun du cousté d'où ilz estoient venus[2].

1. Lucas d'Urdes, un des plus célèbres avocats de son temps, capitoul pour la troisième fois en 1563, réélu en 1571. Il appartenait au parti catholique. En 1561, moins d'un an avant les troubles de Toulouse, il était parti avec un autre bourgeois, nommé Jacques Dessus, pour dénoncer les protestants au roi et lui présenter des réclamations contre l'exercice de la religion nouvelle (Lettre des capitouls du 30 juillet 1561 à la reine; coll. Saint-Germ. fr., vol. 689, 5, f° 101). En 1569 il retourna à la cour pour défendre les priviléges de la ville (*Annales* de Lafaille).

2. Les historiens varient sur le nombre des morts, soit dans la lutte soit dans les supplices. La Popelinière et de Thou en comptent 3000 de l'un et de l'autre parti. Pérussiis, chroniqueur catholique, assure « que, durant quinze jours, l'on y sceust bien aysément compter huit à neuf mille personnes mortes, qui fut une terrible carnacerie et une belle et prompte exécution. » (*Arch. cur.*, t. IV, p. 436). Le succès de cette lutte fratricide fut célébré par le parti catholique dans des fêtes que la sagesse de Catherine tenta vainement d'empêcher. Une cérémonie annuelle, fixée au 17 mai, instituée par un arrêt du parlement de Toulouse, et un

Et voilà comme la ville feust secourue, que le combat dura trois jours et trois nuictz, pendant lequel se bruslarent plus de cinquante maisons les ungz sur les autres, et y moreust beaucoup de gens d'une partye et d'autre, entre autres deux frères[1] de monsieur de Savignac[2] de Commenge. A nostre arrivée[3] nous allasmes descendre devant le palais, tous armés, mon enseigne et guidon despliés; et pour cent cinquante ou deux cens gentilhommes que nous pouvyons estre en trouppe avecques ma companye, il faisoit fort beau voir ceste trouppe. Nous trouvasmes toute la cour ensemble. Je laisse penser à ung chacun si nous feumes là bien receuz. Je leur dis qu'encor que je ne feusse pas lieutenant de roy, si est-ce que le service, que j'avois de longtemps voué à leur ville et particulièrement à la cour de parlement, estoit cause qu'après l'advertissement receu, j'avois assemblé le plus d'amis que j'avois peu pour la conservation de leur ville, seconde de la France, et que je feusse venu mesmes dès lors: « Mais, messieurs, dis-je, au long-

jubilé centenaire, établi par une bulle de Pie IV, en date du 26 novembre 1564, furent consacrés à perpétuer le souvenir de ce cruel triomphe.

1. Les seigneurs de Penne et de Cots, capitaines catholiques, frères de Savignac. (De Thou.) Voyez dans l'*Histoire des troubles* de la Popelinière le récit curieux de la mort de de Cots (tome I, p. 314).

2. Le seigneur de Savignac, gentilhomme comingeois, se fit remarquer après la lutte par son acharnement à la poursuite des vaincus (La Popelinière, p. 314, v°). Il commandait à la fin de 1568 dix enseignes de gens de pied, entretenus par la ville de Toulouse.

3. Monluc entra dans Toulouse le 18 mai.

« temps que j'ay pourté les armes, j'ay appris qu'en « telz affaires il vault mieulx se tenir au dehors pour « y faire achemyner le secours, sçaichant bien que « ceste canaille n'estoit pas pour forcer si tost vostre « ville. Que s'ilz m'eussent attendeu, jamais entrepre- « neurs n'eussent esté mieulx accommodés. Puisque « Dieu vous a délivrés, c'est à présent à vous à faire « des vostres et faire puir les cantons des charoignes « de ces meschans traistres à Dieu, au Roy et à leur « patrie. » Monsieur le présidant Masencal me feyt une ramonstrance fort honorable; et me remersiarent bien fort, et à toute la companye. Messieurs les cappitoulz nous baillarent incontinent logis, et quant et quant se meyrent à enquester de ceulx qu'estiont demeurés dans la ville et de ceulx qu'avoient esté prins à la sortie, et dès l'endemain commensarent à faire justice. Et ne veys jamais a ma vye tant de testes voler que feyrent là[1]. Je n'y allois poinct car j'estois prou occupé ailleurs; il ne s'en failleust comme de rien que la ville[2] ne feust saccaigée des nostres propres,

1. La Popelinière et même les historiens catholiques, Lafaille, dom Vaissete, de Thou, énumèrent douloureusement les victimes du fanatisme du parlement. Le plus grand nombre était des catholiques coupables seulement de modération. Le roi, irrité de ces condamnations iniques, défendit au parlement de donner suite à ces poursuites ; mais ces ordres, trois fois répétés, demeurèrent sans effet. Les exécutions continuèrent jusqu'à la paix. Après l'édit de pacification, un arrêt du conseil, en date du 18 juin 1563, apporta aux héritiers des victimes la consolation stérile d'une tardive réhabilitation.

2. Var. des éd. pr. : « .... *jamais* tant de testes voller que là ; j'estois cependant assez occupé ailleurs ; car il ne s'en fallut guère *que la ville*.... »

car comme ceulx des envyrons entendirent que ladite ville estoit secourue, ilz coureurent tous au pillaige, païsans et autres; et ne leur bastoit de saccaiger les maisons des Huguenotz, car ilz commençoient à s'attaquer à celles des catholicques; et la maison de monsieur le présidant de Paulo[1] mesmes cuyda estre saccaigée, et moy-mesmes y coureuz, pource que quelqu'un fist courir le bruict qu'il avoit là dedans ung escollier, son parant, qu'estoit huguenot, mais il ne se trouva pas. Et feuz constrainct, pour rompre le désordre, de faire monter à cheval la companye de monsieur le mareschal de Termes et la mienne, qui alyont de six heures en six heures, la moitié de chesque companye, par la ville[2], armés et montés de six en six par les rues[3].

Le troisiesme jour on me vint dire que monsieur de Sainct Paul, de Foix, arrivoit de la comté de Foix avecques trois ou quatre mil hommes, et monsieur de Lamezan[4], de Comenge, avecques sept ou huict cens;

1. Antoine de Paulo, président de chambre au parlement de Toulouse depuis 1556. D'après la Popelinière, un sieur Delpech, précepteur des enfants du président, avait introduit les pillards dans sa maison. Après la mort de Masencal, Paulo fut un des trois candidats présentés au roi par ses collègues pour lui succéder (Reg. mss. du parl. de Toulouse, 1562).

2. Var. des éd. pr. : « .... de monsieur de Termes et la mienne, dont la moitié marchait de six heures en six heures dans *la ville....* »

3. Bosquet avoue que, pendant ou après la lutte, deux cents maisons furent brûlées et trois cents pillées.

4. Suivant la Popelinière et tous les autres historiens, les seigneurs de Lamesan, père et fils, étaient à Toulouse depuis le commencement de la lutte. Ce fut même l'un d'eux qui engagea le combat.

que, s'ilz y feussent entrés, il ne feust esté possible à tout le monde de garder que la ville ne feust esté saccaigée. Je mandis en dilligence les cappitoulz fermer les portes, et toute la nuict demeurasmes à cheval par les rues, et toutes les companyes de gens de pied toutes en garde aux portes, ensemble toute la ville en armes, tout ainsin comme quand ilz estoient au combat. Le cappitaine Charry et la companye de monsieur de Terride ne bougearent des deux villaiges qui sont entre Fronton et Tholoze. Monsieur de Sainct Paul se logea avecques ses gens aux faulxbourgz et monsieur de Lamezan aussi, bien marris de ce que l'on ne les laissoit entrer, menassant qu'une autre foys ilz ne viendroient pas secourir la ville. Mais leur secours n'appourtoit que malheur, veu qu'ilz n'estoient arrivés au temps qu'il failloit arriver. Je feys sortir monsieur de Bellegarde l'endemain pour leur dire qu'ilz perdoient leur temps et qu'ilz n'y entreroient poinct. Monsieur de Sainct Paul s'en retourna avecques ses gens, et monsieur de Lamezan en renvoya les siens, et entra dedans avecques ses serviteurs seulement. Messieurs les cappitoulz et moy nous accordasmes de chasser tous ceulx qu'estoient venus des envyrons, et avecques les trompettes de la ville et noz tabourins les criées feurent faictes, et ainsin nous demeurasmes maistres ; et néantmoins ne feust possible que tousjours quelque chose ne s'y rémuast, qui feust cause que je feys sortir tous noz gens de pied et gens à cheval dehors la ville, et remis le tout entre les mains des cappitoulz. Je donnay une companye au cappitaine Massès, frère de l'aisné, pour demeurer dans la ville, et à monsieur de Gré-

piac[1], filz de monsieur le premier président Masencal, une autre, que l'avoit desjà presque faicte ; et ainsi feys vuider la ville, et n'y demeura que les citoyens et ces deux companyes.

O cappitaines mes compaignons, le beau exemple que vous avés icy si vous le voulés prendre[2], regardés combien peu s'en faillist que ceste opulente cité, la seconde de France, ne feust destruicte et ruynée pour jamais. Il y a ung gentilhomme aux portes de Montauban, qui s'appelle monsieur de la Serre, que les Huguenotz luy bruslarent sa maison, lequel m'a dit avoir veu ung sinode, là où il feust arresté que, s'ilz pouvoient venir au boult de leur entreprinse, qu'ilz vouloient entièrement destruire la ville, et prendre les ruynes que leur seroient nécessaires pour les porter à Montauban, pour agrandir leur ville troys fois plus qu'elle n'est, et y compreniont les bourgz, et mettroient dedans ung ruisseau qui faict mouldre le molin de monsieur de la Serre, et qu'ilz voulloient faire une collonne de Montauban et brusler toute la ville de Tholoze affin qu'il n'en feust jamais mémoire[3]. Et oultre le tesmonaige de ce gentilhomme, cent autres le m'ont dit dans Tholoze. Ce sont des discours

1. Jean, seigneur de Grépiac, capitaine catholique, fils du premier président Masencal. Il avait formé une compagnie de trois cents hommes de pied qui se mit en garnison, après les troubles de Toulouse, à Venez ou Vaine, près de Castres. Le 8 juillet 1562 elle fut attaquée et détruite par les protestants, en représailles des massacres de Toulouse (*Hist. du Languedoc*, t. V, p. 230). Grépiac mourut peu après (1563).

2. Cette phrase est inédite depuis *O capitaines*.

3. On lit seulement dans les éditions précédentes : «.... *sieur de la Serre*, afin qu'il ne fut jamais mémoire de Tholoze. »

des surveillans, car les grandz qui tenoient la queue de la poisle, se feussent bien gardés de destruire une telle ville, laquelle le roy n'eust jamais recouverte à mon advis[1]. Doncques vous pouvés noter la grande et extrême dilligence que je feys, commençant à l'advertissement du cappitoul, qu'avoit promis à monsieur le prince de Condé de luy livrer la ville, puys de la dilligence que je feys faire aux companyes, qui n'estoient pas à demy faictes, pour se jecter dedans; puis la dilligence de monsieur de Bellegarde et celle du cappitaine Massès avecques sa companye; d'ailleurs la dilligence que je feys faire d'advertir le cappitaine Charry, et la pourvoyance d'envoyer ung aultre messaiger après le premier, pour mander passer la companye de monsieur de Terride à Bouret; en oultre, la dilligence d'advertir monsieur de Gondrin et aultres: que toute ceste conduicte se feist en trois jours et trois nuictz. Partant, si vous vouliés prendre cest exemple, il vous servira, s'il vous en veult souvenir, que vous[2] ne perdiés pas ung heure de temps. Et encores que j'aye escript au commencement de mon livre que mes dilligences, vigillances et provoiances promptes estoient cause de la réputation que Dieu m'a donnée, à cestuicy comme aux autres, l'on le peult icy congnoistre; que si j'eusse failly d'une minute d'aucune

1. Cette étrange accusation, fondée sur un aveu prétendu, arraché par la torture au capitaine Saux, était assez répandue au seizième siècle parmi les ennemis du parti protestant. Voyez le *Recueil de pièces* sur les événements de Toulouse, imprimé en 1862 (p. 116).

2. Var. des éd. pr. : « ..., *cest exemple* et le retenir, il vous servira *à ce que vous*.... »

d'icelles la cité estoit entièrement perdue. Vous ne devés donc vous despriser[1] d'apprendre quelque chose de moy, qui suys aujourd'huy le plus vieulx cappitaine de France, et à qui Dieu a autant accompaigné sa fortune qu'à tout autre. Mais vous devés, ce me semble, fouyr et despriser d'apprendre de ceulx qui tousjours ont esté bapteuz et qu'ont fouy la pluspart du temps partout où ilz se sont trouvés; car, si vous apprenés aux escolles de ceulx-là, à grand peine deviendrés-vous jamais guières bons docteurs en armes. Si j'eusse considéré et que je me feusse arresté en consultations pour sçavoir si, avant rien entreprendre, je devois envoyer devers monsieur de Burie, qu'estoit lieutenant du roy, je vous laisse à penser si les Huguenotz eussent eu le loisir de faire leurs affaires. Il sembloit, quand ilz y oyoient parler de moy, qu'ilz avoient le bourreau à la queue ; aussi m'appeloient-ilz ordinairement le *tyran*. Quand vous vous trouverés en quelque lieu pour faire ung service notable, n'attendés le commandement si c'est chose pressée, car cependant vous perdés tout ; et perdeu pour perdeu, tentés fortune : après on trouve que tout est bien faict. Je sçay qu'il y a beaucoup de gens qui trouvent estrange que la ville de Tholoze m'ayme tant : s'ilz ne le faisoient, ilz desgénéreroient de toute bonne nature, car ilz vous confesseront que j'ay sauvé la cité, ensemble leurs vies et leurs biens avec l'honneur de leurs femmes ; et on ayme bien ung chacun qui garde la porte de la maison. Pourquoy veut-on qu'ilz n'aymassent celuy qui a tant

1. Var. des éd. pr. : « .... *donc vous* desdaigner

faict pour eux[1] ? Car, sans mon prompt secours et de mes amis, plusieurs eussent peult estre prins l'effroy : au moyen de quoy j'espère qu'ilz ne me seront jamais ingratz du bon office qu'ilz ont receu de moy en ceste occasion. Et si aucun vouloit dire que tout ce que j'en fis estoit pour le service du roy, je respondray à cella que pour lors je n'avois charge aucune du roy, que ma companye d'hommes d'armes; car monsieur de Burie estoit lieutenant de roy, comme j'ay dict, en Guyenne, et monsieur le conestable en Languedoc. Je ne veulx pas nyer aussi que je ne le fisse pour l'envye que j'ay de faire service au roy, non seulement pour obligation à cause de l'estat, mais aussi pour l'amitié que j'ay tousjours pourtée au service du roy, et encores pour l'amitié que je portois et porte à ceste cité; et la désespération en laquelle j'estois de la veoir en bransle d'être ruynée, me feist prendre la poyne que j'y prins. Et ne fault pas donc trouver estrange si ceste cité veult mal à ceulx de la religion nouvelle, et si elle leur est ennemie ; car il n'y a cité en France qu'aye couru ung si grand péril qu'estuylà, ny qui se soit tousjours monstrée plus affectionnée au roy ny à son service, ny qui plus aye combatu pour se conserver pour le roy et son service. Rouen se laissa prendre sans combatre. Lyon, Bourges, Poitiers, Paris ne s'est pas trouvé en ceste extrémité, car c'est aussi aultre chose que les aultres. Bourdeaux ne se deffendit de rien, car ce n'estoit que une surprinse qu'ilz vouloient faire au chasteau Trompette, le tenant pour tout asseuré, estant monsieur de Duras le

1. Ce passage est inédit depuis *et on ayme bien....*

jour mesmes aux portes de Bourdeaux. Doncques nous pouvons tous confesser avecques la vérité, qu'il n'y a ville qu'aye combateu et couru fortune comme celle-là, ayant vertueusement repoussé les Huguenotz qui s'estoient saisis de la maison de ville, et tenoient des portes par lesquelles ilz pouvoient faire venir secours de Montauban.

Je feuz conseillé d'aller devant Montauban[2], plus pour tirer les soldatz des envyrons de Tholoze et de dedans la ville, et manger le païs ennemy, que pour espérance que j'eusse de la prendre, car je sçavois bien qu'il y avoit dedans beaucoup de gens qui s'y estoient assemblés pour l'entreprinse de Tholoze. Toutesfois je m'y achemynay, n'ayant que six enseignes de gens de pied, qu'estoient celles des sieurs de Sainct Orenx, de Bajordan, baron de Clermont, Corne et Charry; et me baillarent aussi ceulx de Tholoze deux canons et une coulevrine, faisant une courtoisye aux soldatz, car ilz leur donnarent une paye. Et comme je feuz devant Montauban, je trouvay qu'il y avoit deux mil et deux cens soldatz estrangiers et mil ou douze cens hommes de la ville, tous bien armés; et j'en pouvois avoir huict ou neuf cens, dont la plus-part n'avoient jamais pourté armes, car tous les bons soldatz s'estoient retirés avecques les Huguenotz après la malheureuse paix, et ce feust par contraincte, car ilz ne sçavoient mestier aucun, ayant duré les guerres longuement, et ayant esté entretenus en Ytalie et aux aultres conquestes du roy. Les bons ministres leur

1. Le 24 mai 1562, Monluc, accompagné de Terrides, investit la ville de Montauban.

promettoient non seulement des richesses, mais, à ce que j'oyois dire, paradis comme s'ilz en eussent eu la clef. Voilà encores ung autre malheur que nous admena ceste paix, c'est d'avoir demeuré longtemps sans pouvoir dresser de bons soldatz.

Et comme je feuz devant Montauban, je feuz constrainct de tenir tous mes gens de pied au bourg de l'évesché; car de les séparer, ilz me faisoient de si grandz sorties, qu'ilz me radmenoient les nostres sur les bras de la gendarmerie, sans laquelle ilz estoient plus fortz que moy et m'eussent taillé en pièces; et, pour ung que les nostres estoient, ilz estoient dix; tellement que, le deuxiesme jour, feuz constrainct de partir de l'évesché pour aller secourir monsieur de Terride, que j'avois laissé aux faulxbourgz qui tirent vers Moissac, auquel j'avois baillé la companye de monsieur de Bajordan; et trouvay que les ennemis les avoient jectés hors du bourg près d'une teulière, et parlay aux soldatz, auxquelz je feys baisser la teste pour regaigner le bourg, leur faisant la cargue. Et pource que j'estois venu là en courant et que tout à coup je feys la cargue, je ne trouvay près de moy que le cappitaine Gabarret, qu'est en vye, monsieur de Clermont, qu'est de la maison de Faudoas, monsieur de Beaucaire, qu'est mort, et trois ou quatre de ceulx de monsieur de Terride, sans plus; et donnasmes la cargue de telle sorte que nous les réadmenasmes battans dans le guychet de la porte de la ville, lesquelz ne peurent réentrer la plus part; car ilz prindrent à main gauche droict au pont, les autres à main droicte. Et, si la grande porte eust esté ouverte, nous feussions peu entrer dedans; car le cheval de monsieur

de Beaucaire feust thué sur la porte, près le guychet, et le mien blessé tout contre. Et ainsin nous retirasmes, car toute la muraille estoit playne de harquebouzerye; et feurent blessés deux chevaulx en nous retirant de ceulx de la companye de monsieur de Terride, qui nous avoient suivys.

Le troisiesme jour je feuz conseillé de nous ouster de là, car la gendarmerie[1] ne pouvoit plus tenir escorte aux gens de pied; et, d'autre part, quant bien j'eusse faict bapterie, je n'eusse ausé donner l'assault au nombre qu'ilz estoient dedans et au peu que j'en avois dehors. Et renvoyay l'artillerie à Tholoze, les companyes de gens de pied, chesque cappitaine aux lieux[2] qu'ilz me demandarent pour parachever de faire leurs companyes. Monsieur de Terride s'en alla à Beaumont de Lomaigne et aux envyrons de sa maison, car les ennemis avoient abandonné Beaumont quand ilz nous sentirent approcher. Je repassay la rivière à la poincte de Moissac avecque la companye de monsieur le mareschal de Termes et la mienne et la companye de monsieur de Sainct Orenx de harquebouziers à cheval et à pied, que je tenois toujours près de moy pour ma garde. J'envoyay le cappitaine Charry à Puymirol, pour achever de faire ses deux companyes et pour faire la guerre à tous ceulx qui tenoient Agen. Et, comme j'euz passé la rivière du cousté de la Gascoigne, je renvoyay la companye de monsieur le mareschal de Termes vers Auch, aux fins de tenir en craincte tout ce quartier-là;

1. Var. des éd. pr. : « .... je prins résolution de nous retirer, *car la gendarmerie....* »

2. Var. des éd. pr. : « .... et les capitaines *aux lieux....* »

monsieur de Gondrin en Armaignac avecque la noblesse, qu'il avoit admenée, pour garder que rien ne se révoltast. Or, j'avois laissé le cappitaine Arné à Condom pour tenir ce païs-là en craincte, lequel pouvoit avoir ung quatre-vingtz scellades. Et, à la première journée j'entendis, m'estant déjà desséparé de tous, sinon de ma companye et de celle de monsieur de Sainct Orenx, je feuz adverty qu'ilz tenoient ung grand conseil à Agen et que messieurs de Duras et de Caumont y estoient, et que le seigneur de Gaumont estoit lougé au passaige et qu'il se tenoit tousjours dans la ville au conseil, et sur le soir repassoit la rivière et venoit coucher au passaige; qui feust cause que je cheminis tout le jour et vins sur les cinq heures après midy à Donzac, et là despéchay ung homme courant au cappitaine Arné [1], que se rendisse à deux heures après minuit à Astafort et qu'il n'entrast poinct dans la ville, mais qu'il m'atendisse là en bataille, ce qu'il feyt. Et, comme je voulois partir à l'entrée de la nuict, monsieur de Sainct Paul, où je m'étois retiré, tout auprès de Donzac, me demanda où je voullois aller. Alors je luy dis en secret que j'allois porter une chemise blanche [2]

1. Ce passage, depuis *Et à la première journée*, est inédit. On lit seulement dans les éditions précédentes : « J'eus advis que messieurs de Duras et de Caumont tenoient un conseil à Agen et que monsieur de Caumont venoit le soir coucher au passage ; sçachant cela, j'envoyay un homme au *capitaine Arné*.... »

2. *Porter une chemise blanche*, *donner une camisade*, tenter une surprise. D'après le P. Daniel, pendant les guerres d'Italie, le marquis de Pescaire, pour surprendre les troupes de Bayart, avait ordonné à chaque soldat d'endosser une chemise pardessus ses armes, pour les dissimuler. Cette ruse de guerre, plusieurs fois renouvelée, donna naissance à cette locution.

à monsieur de Caumont au passaige. Il me dict et asseura qu'il s'en estoyt party le jour devant après leurs conclusions faictes, et baillé les charges à des cappitaines pour lever des gens; qui feust cause que je m'arrestay, laissant reposer noz chevaulx et la compagnye de monsieur de Sainct Orenx. Et comme l'une entreprinse me failloit, se m'en présenta une autre : que ce matin propre que j'allois donner la camisade à monsieur de Caumont, il estoit sorty six cens hommes de Nérac pour aller donner une autre camisade au cappitaine Molia, qui s'estoit jecté dans Francescas avecque soixante ou quatre-vingtz hommes, et les gens de la ville. Et avoient prins ceulx de Nérac quatre cens corseletz du maguasin du roy de Navarre, et luy donnarent trois assaultz sur la poincte du jour, queue sur queue; mais ilz feurent tousjours repoussés. Et de malle fortune j'arrestis[1] là jusques à la minuit; car, si je feusse party le soir, comme j'eusse faict sans ce que me dit monsieur de Sainct Paul, ayant failly monsieur de Caumont, je venois assés à temps pour combatre les six cens hommes de Nérac. Ma dilligence me faillist à ce coup.

Et, à la poincte du jour, nous feusmes ensemble, le cappitaine Arné et moy, et marchasmes droict à Moyrax, pource que le cappitaine Arné me dict qu'il avoit esté adverty que ce matin mesmes ceulx de Nérac sortoient, et qu'ilz avyont prins toutes les armes du chasteau, mais il ne sçavoit où ilz devoient aller : et encores les eussions-nous rencontrés, si ce ne feust esté que monsieur de Sainct Orens s'alla amuser en une es-

1. Var. des éd. pr. : « Par malheur *j'arrestay....* »

caramouche contre ceulx de Layrac, qu'estoient sortis bien avant vers les vignes, et me cousta plus d'ung heure avant que je le peusse faire retirer, à cause qu'il les voulloit faire une cargue jusques à la porte de la ville, s'il les eust peu tirer des vignes. Et comme nous feusmes vers Moyrax, nous feusmes advertis que les ennemys estoient devant Francescas; et nous meismes au trot sans cesser, jusques à ce que nous feusmes auprès dudit Francescas. Et envoyay six chevaulx pour recongnoistre là où ilz seroient, lesquelz me mandarent qu'il y avoit près d'une heure qu'ilz c'estoient retirés dans Nérac, et l'occasion pour avoir entendeu le partement du cappitaine Arné la nuit de Condom; car ilz ne sçavoient aucunes nouvelles de moy. Je manday aux coureurs qu'ilz s'acheminassent tousjours après eux, et que je les suivroys, comme ilz feyrent; et les descouvrirent à demy-quart de lieue de Nérac, et nous tousjours au grand trot après, mais ce feust pour néant, car ilz se sauvarent dans la ville. J'avois grand envye de trousser ces armes pour armer noz gens nouveaulx et mal armés. Et voilà le chétif commencement de noz guerres de la Guyenne, en laquelle les Huguenotz nous prindrent au despourveu; de façon que c'est chose miraculeuse comme ce païs s'est peu sauver, veu les intelligences qu'ilz avoient secretes en toutes les villes : mais ilz monstrarent qu'ilz estoient apprentifz; aussi estoient-ilz conduictz par leurs ministres. Que si, avant de faire tant de surprinses, ilz eussent tenté Bourdeaux et Tholoze, ilz n'eussent failly à emporter l'une ou l'aultre, et peult-estre toutes deux. Mais desjà on se tenoit sur ses gardes. Dieu a conservé ces deux fortz boulevars en Guyenne, affin de garder

le reste. Je rompis fort leurs desseins, envoyant gens de tous coustés, et ne demeurant guières en ung lieu; car, faisant ainsi, ung lieutenant du roy tiendra tout le monde en cervelle, parce qu'on ne sçait pas son dessein, et chacun pense qu'il vient à luy et a peur; au lieu que s'il croupit tousjours en mesmes endroict, il ne pourra pourvoir à tout, ni arriver à propos : et si vostre séjour donne advantaige à vostre ennemy, qui a ses coudées franches. Davantaige, par lettres et messaiges j'entretenois tout le monde. Croyés-moy, vous qui avés cest honneur d'estre gouverneurs de provinces, que c'est une belle chose et utile à vostre maistre d'entretenir par lettres ceulx que vous sçavés avoir tant soit peu de crédit. Je m'asseure que si je n'en eusse ainsi usé, que la pluspart eust prins le party de ces gens nouveaulx, qui nous appourtoient tant de belles choses.

Bientost après m'arriva le cappitaine Conseil avecque lettres du roy et de la royne, par lesquelles me commandoient de demeurer au païs et faire le mieulx que je pourrois pour leur service et pour la conservation du païs, et me recommandoient bien estroictement leurs affaires avec des motz plus honnestes que je ne méritois. Je veys bien que les pauvres princes n'estoient pas sans peine, et la royne surtout, laquelle me meist de sa main des motz pitoyables. Les grandz ont quelquefois, et, quand Dieu le veult, besoing des petis; il fault qu'ilz recongnoissent qu'ilz sont du monde : cette pauvre princesse en a eu sa bonne part. Il est parfois besoing qu'ilz en sentent; car, si tout leur vient à souhait, ilz ne se souscient pas tant de ceulx qui leur font service comme quand ilz se voyent en affliction, et se donnent du bon temps aux

jeux, mascarades et triomphes, qui sont cause de leur ruine, comme de mon maistre, lequel, courant pour son plaisir à la lice, feust tué ; ce qu'il n'eust sçeu estre en guerre, car il eust esté trop bien gardé. On dit qu'on se gratte tousjours là où on se démange, et moy aussi là où je me deuil, qui est à la perte de mon bon roy, que je pleure et pleureray tant que je vivray.

Et ne tarda pas longtemps que monsieur de Duras print son chemin au long de la rivière de Garonne, et assembla son camp à Clairac, Thonenx et Marmande, qu'estoit de treze enseignes de gens de pied et sept cornetes de gens à cheval. Et comme l'entreprinse que les Pardaillans, Savignac[1], cappitaine de la garde de monsieur de Burie, Salignac[2] et autres chefz, feurent pretz pour exécuter leur entreprinse du chasteau Trompete, monsieur de Duras marcha vers Monségur et aux envyrons de Cadilhac, avecque grand quantité de bateaulx, là où il avoit mis le meilleur de ses soldatz, pour se rendre à l'entrée de la nuit devant le chasteau Trompete, où ceulx-là avoient faict estat de se trouver dedans, et par là les faire entrer dans la ville. Mais

1. Le sieur de Savignac de Thouars, surnommé le capitaine Rossillon, était protestant. Peu de temps auparavant, il avait été envoyé au roi par ses coreligionnaires de Bordeaux pour lui présenter leurs doléances (Bèze, *Hist. ecclés.*, t. II, p. 464). Malgré ses opinions religieuses, Savignac ne perdit ni l'amitié ni l'estime de Burie. On conserve à la Bibliothèque impériale (coll. St-Germ. fr., vol. 689, 5, f° 341) une lettre écrite par Burie au roi de Navarre pour l'engager à continuer ses faveurs au capitaine Savignac, calomnié auprès du prince par les ennemis de sa religion.

2. Jean de Salignac, jurat de la ville de Bordeaux le 5 août 1559, réélu en 1561 et en 1568 (De Lurbe, *Chronique Bourdeloise*, 1619).

l'entreprinse les succéda mal, car monsieur de Vaillac[1] le père feust bien advisé, et ne voulcist pas laisser entrer le Puch de Pardaillan[2], son beau-frère, qui faignoit avoir peur et que ceulx de la ville le vouliont prendre, et servit bien là ung cappitaine La Salle[3], qu'estoit à monsieur de Vaillac. Or, c'estoit à une heure de nuict; toute la ville feust esmeue; monsieur de Burie estoit logé à la merrerie; la ville print les armes, et chacun coureust sus aux Huguenotz. Ledit seigneur s'enferma à la mairerie avecques quelques gentilhommes de sa garde, qui luy en demeura bien peu, car la pluspart estoient de l'entreprinse, et se sauvarent les ungz par dessus les murailles, les autres par dessoubz une pallissade qui tire à la rivière. Ilz n'estoient pas plus de deux ou trois cens de l'entreprinse, et en feurent prins quelques-ungz[4]. Et comme les gens de monsieur

1. Jehan de Genoilhac, seigneur de Vaillac, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, gouverneur du château Trompette de Bordeaux (Bibl. imp., coll. Clérambault, vol. 285, f° 117). Il avait été envoyé en 1561 par Burie à Agen, à Montauban, à Villeneuve et dans plusieurs autres villes pour apaiser les séditions (f. fr., vol. 3186, f° 92 et 127; Rapport de Burie au roi).

2. Le Puch de Pardaillan, probablement celui que les historiens du temps nomment Pardaillan le jeune. Il se trouvait à Paris en 1572. A la nouvelle de l'attentat de Maurevert, il pénétra les desseins de la cour et sortit de la ville; il échappa ainsi aux massacres de la Saint-Barthélemy.

3. Probablement Jean de Cours, seigneur de la Salle et de Villeneuve, capitaine de 300 hommes de pied en vertu d'une commission royale du 9 février 1562 (Noulens, *Maisons nobles de Gascogne*, t. I, p. 290). Il reçut le commandement de la garde particulière de 25 arquebusiers que Monluc avait obtenue pour sa personne (Lettre de Monluc du 16 juillet 1564).

4. La tentative des protestants sur le château Trompette eut lieu dans la nuit du 25 au 26 juin 1562 (*Hist. ecclés*, t. III, p. 470).

de Duras, qu'estoient dans les bateaulx, feurent au dessoubz de Cadillac, trouvarent le comte de Candalle[1], filz de monsieur de Candalle, qui s'en venoit de Bourdeaux audit Cadillac, et le prindrent prisonnier, et l'envoyarent à la royne de Navarre qu'estoit à Duras, ne faisant que arriver de la court : et luy feist prometre qu'il pourteroit les armes pour leur religion, luy prometant montz et merveilles, et, sur ceste promesse, le laissa aller. Et demeura quelques jours, faisant semblant de vouloir aller trouver monsieur de Duras, mais c'estoit pour atandre quand je marcherois pour se venir rendre auprès de moy, comme il fist ; car il dit que c'estoit une promesse forcée, et qu'il n'estoit prisonnier de guerre : despuis ce temps ce comte a tousjours esté ennemy de la maison de Duras.

Monsieur de Burie me despécha Razé[2], son secrétaire, en poste, me priant que je le vinssese courir, car autrement la ville estoit perdeue, et qu'il n'avoit aucunes forces avecque luy; et d'autre part, qu'il n'y avoit ung grain de bled dans la ville, et estoient à la fain, à cause que les ennemys tenoient toute la rivière de Garonne et celle de Dourdoigne, qui sont les deux

1. Henri de Foix, comte d'Astarac et de Candale, gendre du connétable Anne de Montmorency. A la fin de juin 1562, Burie, fatigué de sa charge, offrit au roi sa démission et proposa Candale pour son successeur (coll. St-Germ. fr., vol. 689, 6, p. 177). Il reçut au siége de Sommières, en 1573, une arquebusade au visage dont il mourut peu de jours après. En lui finissait la maison de Foix-Candale.

2. Le sieur de Rasé ou de Ruzé, négociateur obscur et assez important, souvent envoyé à la cour, signalé par une lettre de Noailles au duc de Montpensier (f. fr., vol. 6908, f° 140).

mammelles qui allaitent Bourdeaux, et qu'il y avoit longtemps qu'il n'estoit décendeu ung grain de bled audit Bourdeaux. Je luy despéchay incontinent ledit Razé, et luy priois qu'il voulcist tenir bon seullement[1], l'asseurant que je serois bientost à luy et que je le secourrois dans huict jours. Je manday incontinent quérir les companyes du cappitaine Charry, du baron de Clermont, Corne et le seigneur Bardachin[2], à qui j'avois donné une companye : monsieur de Sainct Orenx estoit sur le lieu avecque moy. Manday quérir le cappitaine Massès avecque la companye de monsieur le mareschal de Termes, et le cappitaine Arné, qui me bailla quarante scellades de celles de la companye du roy de Navarre, et que luy ne bougeast de Condom, pour tenir en craincte tout ce païs et garder que la ville de Condom ne se révoltast. Manday aussi au cappitaine Bajordan qu'il ne bougeast avecques ses deux companyes de Beaumont de Lomaigne et des envyrons, près de monsieur de Terride, auquel j'escripvis se mettre dans Grenade avecque sa companye, et que je luy laissois le cappitaine Bajordan pour se tenir près de luy. Manday pareillement à monsieur de Gondrin qu'il reliast avecque luy de ses parans et voisins, et qu'il assemblast quelques soldatz pour se jecter à Eause, et que je

1. Cette phrase est inédite.

2. Philippe de Bardachin, capitaine de bandouliers espagnols, originaire de la Navarre. Il jouait un rôle équivoque près de Monluc et servait d'intermédiaire au roi d'Espagne. (Voyez les *Lettres* de Monluc.). Sa présence prolongée en Guyenne, ses rapports mystérieux avec lacour de Madrid, donnèrent naissance peut-être à l'accusation portée contre l'auteur des *Commentaires* d'avoir voulu livrer la province à Philippe II.

m'en allois secourir monsieur de Burie à Bourdeaux. Je n'estois lieutenant de roy, ni rien; si est-ce que tout le monde m'obéissoit d'aussi grand vollunté qu'ilz eussent sçeu faire à personne du monde; voilà que c'est de se faire aymer à la noblesse, comme je faisois: qui ne fera cela ne fera jamais rien qui vaille, car d'elle presque tout dépend, veu que la Gascoigne et l'Armaignac en sont fort peuplés.

Le cinquiesme jour après que Razé se feust départy de moy, m'arriva monsieur du Courré, nepveu de monsieur de Burie et lieutenant de sa companye, qui venoit encores me haster; et me mandoit ledit seigneur de Burie que, si dans six jours il n'estoit pas secoureu, la ville s'en alloit perdue: aussi me dit ledit seigneur du Courré qu'il n'estoit venu que de nuict, et presque à chesque pas il avoit rencontré ennemys, et que tout le païs estoit eslevé contre nous, les ungz par force et les aultres de leur gré. J'en renvoyay ledit seigneur du Courré passer les Landes; il avoit vingt-cinq scellades bien armés; et l'adressay par des maisons des gentilhommes qu'estoient mes parans; et l'endemain j'euz rassemblé tous mes gens de pied et gens de cheval, et commencay à marcher droit à Bourdeaux. Et la première journée feust à Bruch, qu'est à monsieur de Gondrin, et à ung autre villaige à ung quart de lieue de là, nommé Feuguarolles, qu'est à la royne de Navarre, où je logeay la companye de monsieur de Termes et la companye de gens de pied de monsieur de Sainct Sauvy[1], frère de monsieur de

1. Gabriel de Lomagne, seigneur de Saint-Salvy, frère de Terrides, capitaine catholique. Il assistait en 1569 au siége de Navarreins et commandait la cavalerie avec Sainte-Colombe.

Terride, qu'estoit une companye nouvelle. Et incontinent qu'ilz feurent logés, vindrent trois enseignes de Nérac, conduictes par ung nommé le cappitaine Douazan, qui pouvoient estre en nombre de cinq à six cens hommes. Je n'avois pas demy repeu qu'on me vint dire qu'à ung chasteau qu'il y avoit près de moy, nommé Castel-Vieil, y avoit des gens qui se deffendoient. Je m'y en allay, et admenay le cappitaine Bardachin avecques cent de ses bandoliers, qui feist mettre le feu aux portes et donner l'assault; et l'empourtasmes : et, comme nous entrions dedans, voilà l'alarme qui me vint de Feuguarolles, que les ennemis combatoient avec les companyes de messieurs de Termes et de Sainct Sauvy. Je laissay ce chasteau et coureuz à Feuguarolles, et mande au cappitaine Charry, que luy et sa trouppe estiont logés ung peu à cousté de moy (je ne l'en esloignois guières, car, s'il falloit frapper, il estoit des premiers aux coups), qu'il s'avansast avecques ses gens pour venir au combat. J'avois quelques gentilhommes, et bien peu avecques moy, pource que ne s'ausiont encores déclairer, voyant que les ennemys estoient maistres; et entre aultres avois avecques moy le gouverneur la Mothe Rouge, le cappitaine Poy, et quinze ou vingt aultres. Je dis au cappitaine Bardachin qu'il feist cesser le sac à ses soldatz et qu'il me suivisse au trot; il en laissa la charge à son lieutenant et vint avecques moy, et cinq ou six chevaulx des siens. Or, de Castel-Vieil jusques à Feuguarolles n'y a que demy-quart de lieue; et, comme je feuz là, je trouvay la companye de monsieur de Termes en bataille par le bourg, et celle de monsieur de Sainct Sauvy aussi, l'une près de l'aul-

tre; les ennemys estoient à l'aultre boult, qui nous veirent arriver, et commensarent à prendre leur chemyn pour se retirer. Je dis au cappitaine Massès qu'il print dix selades, et que le reste se lougeast, et la companye de monsieur de Sainct Sauvy aussy, car nous avions faict une grand traicte, et voulois partir une heure devant jour, à cause de la grand challeur extrême qu'il faisoit. Le cappitaine Charry m'arriva aussi avec cinq ou six chevaulx; le reste venoit tant que pouvoit, car je me mys à la queue des ennemys.

Il y a une montée auprès du villaige, tirant à Nérac; et comme nous feusmes au pied de la montaigne, ilz feurent à demy et sur le hault, et là me feyrent teste. Je n'avois pas grand envye de combatre, pource que mon desseing estoit d'aller secourir Bourdeaux, et ne me voulois engaiger en combat, craignant que quelque malheur me vint et que je ne peusse secourir Bourdeaux: toutesfois, comme je les veys sur la montaigne, je monte après eulx; et comme je feuz sur le hault, je les veys au long d'ung grand chemyn, entre deux taillis, qui s'en alloient le petit pas et en bon ordre, ce cappitaine Douazan avec quatre ou cinq chevaulx dernier ses dix ou douze harquebouziers à cheval. Les cappitaines Charry et Bardachin se meyrent devant et commensarent à se tirer les ungz aux autres. Monsieur de Sainct Orenx m'arriva avecques quatre ou cinq harquebouziers aussy [1]. Nous pouvions estre entre tous, comprins les dix selades, ung cinquante chevaulx, bons ou mauvais. Je feys descendre les harquebouziers,

1. Ce passage, depuis *ses dix ou douze harquebouziers*, est inédit.

et commensarent à se mettre sur leur queue. Je cogneuz qu'ilz commensoient à se haster de se retirer plus qu'au commencement; alors je dis au gouverneur la Mothe Rouge et à monsieur de Sainct Orenx, au cappitaine Charry et aux autres gentilhommes: « Accoustés-les de près, car sur ma vye ces gens ont « peur: je le congnois à leur démarche; leur retraicte « est longue, et je vous seconderay avecque le cappi- « taine Massès. » Le cappitaine Bardachin manda à ses bandolliers qu'ilz coureussent tousjours. Et ne chemynasmes pas ainsin deux cens pas, que je vis que les quatre ou cinq chevaulx se mesloient parmy[1] leurs gens de pied; et commensarent noz harquebouziers à les haster ung peu. Et comme je veys que leurs chevaulx passoient par les filles des gens de pied pour gaigner le devant, et c'estoit que le cheval de Douazan estoit blessé, je passay à la teste des nostres, et leur monstris que ces gens de cheval gaignoient la teste de leurs gens pour les faire arrester et combatre : « Ou « bien ilz s'en vont de peur, et croy, dis-je, que c'est « de peur, car leurs gens de pied se hastent pour s'a- « chemyner; chargeons-les, mais que le cappitaine « Massès soit à nous; » qui pouvoit estre deux cens pas dernier; je luy manday qu'il vint au galop. Et comme les ennemis veyrent venir noz gens au galop ilz se commensarent s'achemyner en haste, et laissarent le tirer. Alors je criay : « Donnons, car ilz sont en « peur. » Ce que nous feismes, et sans aucune résistance les passasmes de l'ung boult à l'autre par dessus

1. Var. des éd. pr. : « .... *je vis* que nos coureurs se mettoient *parmy*.... »

le ventre : leurs chevaux prindrent la cargue droit à Nérac. Ces gens, comme poltrons, se jectoient dans les tailhis et dans les fossés, le vantre à terre ; les bandoliers les chargeoient par les boys, et leur tiroient comme quand on tire au gibier ; et une partie de ce qui se sauva se jectarent dans la rivière de Bayse, et s'en nya quelques-ungz ; d'aultres passoient à travers le bois, et gaignarent les vignes. Nous estions si peu, que nous ne pouvyons supplir à tuer tout ; car, de prisonniers, il ne s'en parloit poinct en ce temps-là : et si le roy eust faict payer les companyes, je n'eusse permis en ces guerres d'introduire les rançons, qui ont entreteneu la guerre ; mais le gendarme ny le soldat n'estoient payés ; il est impossible d'y pourveoir : encores n'en y eut-il guières ; c'est cela sans doute qui a entreteneu la guerre. Ce n'est pas comme aux guerres estrangères, où on combat comme pour l'amour et l'honneur ; mais aux civiles il fault estre maistre ou vallet, veu qu'on demeure soubz mesmes toit ; et ainsi il fault venir à la rigueur et à la cruauté : autrement, la friandise du gain est telle qu'on désire plustost la continuation de la guerre que la fin. Pour tourner à nos fuyartz, l'alarme alla par tout nostre camp, que tous à pied et à cheval venoient au galop ; mais à leur arrivée ilz trouvarent que tout estoit faict. Et si j'eusse vouleu suyvre la victoire jusqu'à Nérac, tout le monde estoit en fuyte, et nous feussions emparés de la ville aysément ; mais mon dessein n'estoit que à secourir Bourdeaux. Et en ce rencontre moreurent deux cens quatre vingt dix huict personnes[1], lesquelz le juge de

1. Var. des éd. pr. : « .... *moururent* plus de trois cens hommes. »

Vianne feist enterrer, comme despuys il m'a asseuré, sans en ce comprendre ceulx qui moreurent aux vignes et ceulx qui se nyarent[1], qui pouvoit estre en tous envyron quatre cens hommes; et ledit rencontre feust ung jour de vendredy. Cela estonna fort les frères et donna couraige aux catholicques: car, si une fois vous commencés à estriller voz ennemis, croyés que vous avés l'advantaige des jeux, et leur mettés la peur au ventre, et ne vous attendront jamais[2].

L'endemain je marchay une heure devant jour, et pensoys entrer au Mas d'Agenois, mais j'y trouvay trois enseignes des leurs: et me faillit loger à la Gruère et Calonges, tout auprès du Mas, à cause de la grand traicte que j'avois faicte le jour de devant, et aussi qu'ung secrétaire de la roine de Navarre, nommé Marbant[3], me pourta des lettres de ladite dame, qu'estoit à Duras, par lesquelles me mandoit que je n'avois que faire de tirer oultre, car monsieur de Burie et elle avoient pacifié le tout, et qu'elle estoit partie de France expressément pour appaiser ces troubles et faire laisser les armes à ceulx de sa religion. Je dis à Marbant que je ne pouvois retourner en arrière que je n'eusse mandement de monsieur de Burie, et que, si la ville se perdoit, tout cela tumberoit sur mes coffres. Nous débastismes plus de deux heures à la campaigne,

1. Var. des éd. pr. : « .... *se* noyèrent..... »

2. Ce combat se livra le 2 juillet, suivant l'*Histoire ecclésiastique*. D'après le même historien, les protestants de Nérac étaient commandés par « un jeune homme de la ville, ayant bon cœur, mais mal propre encore à tel métier. »

3. Ce personnage est appelé Barbant dans les éditions précédentes

et tousjours il me mettoit à l'avant si je pencerois que la royne de Navarre feusse contre le roy, et si je pensois qu'elle voulcist faire perdre au roy la ville de Bourdeaux. Je parlay sobrement, car ainsi le failloit faire; à la fin tout ce qu'il peust avoir de moy, ce feust que je luy baillerois deux gentilhommes pour aller devers la royne de Navarre, et veoir en quel estat estoient les affaires entre elle et monsieur de Burie, et que, cependant, ce que j'avois délibéré de faire de chemyn en deux jours j'y en mettrois quatre, pour donner temps à ladite dame de parachever ce qu'elle avoit commencé avecques monsieur de Burie : et luy baillay les cappitaines Poy et Sendat[1], qu'on les cuyda tuer plus de dix foys par les chemins, car en tous les coingz et villaiges les Huguenotz avoient des corpz de garde pour estonner tout le monde. Et le soir je prins conseil avecque tous les cappitaines, et tous feurent d'oppinion que je ne m'atendisse pas aux lettres ny paroles de la royne de Navarre, et que, si elle me failloit de promesse, la perte de la ville de Bourdeaux estoit de si grand importance que, quelque excuse que je sçeusse faire, elle ne seroit suffizante pour m'ouster le blasme qu'on me donrroit; et d'autre part, s'il estoit question de m'en défendre par les armes, je ne combatrois pas la royne de Navarre, et on se mocqueroit de moy, et elle-mesme la première : bref, tousjours le tort seroit de nostre costé. Et feuz bien ayse

1. Sendat, aventurier catholique, assassin, pillard, voleur, faussaire, etc., dont Monluc trace lui-même un énergique portrait dans sa lettre du 29 juillet 1569. Malgré ces qualités, l'auteur des *Commentaires* ne cessa de l'employer et lui donna même à commander, à la fin de 1568, dix enseignes de gens de pied.

que tous feussent d'este oppinion, affin que s'il eust esté trouvé mauvais, je peusse dire que tous les cappitaines avoient esté d'este oppinion. Si on faict quelque faute, pour le moingz est-elle excusable quand elle est faicte par advis et par conseil, car croire toujours sa teste, ce n'est pas bien faict.

Le matin je partay deux heures devant jour, et passay par le hault des vignes, laissant le Mas à main droicte, et feuz envyron la poincte du jour seullement à l'endroict de Caumond : à cause des passaiges qu'estoient estroictz, je ne voulois pas laisser le bagaige dernier, car toute la nuict entra force gens dedans le Mas, que venyont du cousté de la rivière. Ceulx du chasteau de Caumon sortirent et vindrent par les vignes, où nous ne les pouvyons charger à cause des fossés. Et ainsin nous achemynasmes tousjours jusques à l'endroit de la Réolle ; et là je trouvay monsieur du Courré, que, à son retour à Bourdeaux, avoit prins le demeurant de la companye de monsieur de Burie, et m'estoit venu au devant.

Quelques jours auparavant j'avois envoyé à monsieur d'Aymet, mon cousin, qu'il dressast deux companyes et qu'il se jectast dans la Réolle, comme il avoit faict : les Huguenotz l'avoient assiégé auparavant que j'y arrivasse, et bapteu de quelques pièces de campaigne ; mais ilz n'y firent rien et levarent le siége : par là on pouvoit juger qu'ilz estoient maistres de la campaigne, puisqu'ilz ausoient mener le canon ; et, si Dieu ne m'eust inspiré à m'opposer à eulx et faire pendre ceulx qui tomboient entre mes mains, je croy que tout le païs estoit perdeu, car la douceur de monsieur de Burie n'estoit pas de saison. Je me campay

aux maisons qui sont vis et vis de la Réolle, et ceulx de la ville nous appourtarent là des vivres; et à la minuict, sans sonner trompete ny tabourin, nous achemynasmes, pour quelque chose de sospeçon que me dict monsieur du Courré; et ne cessay jamais que je ne feusse à deux et à troys lieues de Bourdeaux, où je feys camper noz gens par les villaiges. Puis m'en allay droit à Bourdeaux, où je trouvay messieurs de Cançon et Montferrant, viscomte d'Uza[1], Civrac[2] et aultres, qui m'atendoient. Et pour la grand faulte de vivres qu'avoit dans la ville, je n'y peuz séjourner que trois jours. Arrestasmes, monsieur de Burie et moy, que le quatriesme je passerois la rivière et que nous yrions combatre monsieur de Duras, qu'estoit aux terres de monsieur de Candalle, en la comté de Benauges. Et commençay à passer la rivière vers midy, et nous eusmes passé les gens de pied et ma companye, les quarante sellades du roy de Navarre; et voyant qu'il se faisoit tard, je feuz d'advys que le

1. Louis de Lur, vicomte d'Uza, seigneur et baron de Fargues et autres lieux, chevalier de l'ordre, gentilhomme de la chambre du roi, sénéchal du Bazadois dès 1563. En 1568 il accompagna Pierre et Fabien de Monluc dans cette expédition hardie qui se termina malheureusement sur les côtes de Madère. Quelque temps après, il fut nommé vice-amiral et chargé de commander la flotte royale avec la Garde et Strozzi. Il fut tué au mois de juin 1573, à l'âge de trente-huit ans (Lettre de la Garde à Villars du 19 juin; f. fr., vol. 3224, f° 95). M. le comte de Lur Saluces, dans la généalogie de son illustre maison, a publié une partie des lettres adressés au vice-amiral d'Uza par Charles IX, le duc d'Anjou et le prince de Condé.

2. Jean Claude de Durfort, baron de Civrac, chevalier de l'ordre en 1564, mort le 3 août 1579. Il avait épousé Madeleine d'Aydie, fille de Geoffroy d'Aydie, seigneur de Guttinières.

cappitaine Massès s'en retournast au logis avecque la companye de monsieur le mareschal de Termes, et que à la minuict il passast. Je tournay en la ville arrester encores avecque monsieur de Burie que à la minuict il commenseroit à passer. Et avoit faict aprester quatre pièces de campaigne, lesquelles estoient desjà sur la grave ; il y estoit arrivé la companye de monsieur de Randan, que monsieur d'Argence[1] commandoit, et celle de monsieur de la Vauguyon, que monsieur de Carlus[2] commandoit. Et comme il feust nuict, monsieur de Burie feist retirer tous les bateaulx soubz le chasteau Trompete, et commanda qu'on ne passast sans son congé ; et à la nuict le cappitaine Massès se rendit sur le bort de la rivière ; et ne feust possible de recouvrer bateaulx pour passer. Je ne veulx poinct icy mettre par escript le dire des ungz et des autres, et à quoy l'on disoit qu'avoit tenu que la rivière ne s'estoit passée au temps que nous nous estions promis, car tout n'en vault rien. Monsieur de Massès s'excusoit et parloit bien hault, sans craindre rien.

Je m'estois lougé à demy-lieue de Bourdeaux ; et, devant jour une bonne heure, je montay à cheval, et manday au cappitaine Charry, qu'estoit maistre de

1. Probablement Cibar Tison, capitaine catholique, seigneur de Fissac, dit d'Argence, chambellan du roi et chevalier de l'ordre. Il prit une part importante aux guerres du règne Charles IX. C'est à lui que le prince de Condé rendit son épée après la bataille de Jarnac, le 13 mars 1569 ; il ne put empêcher Montesquiou de tuer le prince (D'Aubais, *Pièces fugit.*, t. III, Hist. de la guerre de Guyenne, p. 47).

2. Probablement François d'Aydie, seigneur de Riberac et de Carlus, fils de Guy d'Aydie (Bibl. imp., cab. des titres, doss. *Aydie*).

camp, qu'il attendist monsieur de Burie avecque les companyes de gens de pied, sauf celle du baron de Clermon et de monsieur de Sainct Orenx ; et chemynay jusques à ce que je feuz à la Seuve[1], mandant à monsieur de Burie que je luy laissois les gens de pied pour accompaigner l'artillerie. Le messaiger passa la rivière, et le trouva encores en sa chambre, qui n'estoit pas encores abilhé; et estoit pourtant plus de six heures : et je pensois qu'il feust desjà passé. Et comme je feuz à la Seuve, monsieur de la Seuve[2], oncle de monsieur d'Andaux[3], me dit que les ennemys estiont à Targon, et qu'ilz ne sçavoient encore nouvelles que nous passissions la rivière, et me presta ung sien serviteur pour aller advertir monsieur de Burie, auquel j'escripvis et priois par ma lettre de se voulloir advancer, et que les ennemys estoient en fort beau lieu pour les combatre : or, de la Seuve jusques à Bourdeaux, il y a environ trois lieues. Et comme l'homme de monsieur de la Seuve arriva au bort de la rivière, il vist que la companye de monsieur de Termes s'embarquoyt seullement. Je manday au cappitaine Charry qu'il solicitast mon-

1. La Seauve-Majeure, abbaye dans le comté de Benauges.

2. Hélie de Gontaut, abbé de la Seauve-Majeure, nommé par le roi le 7 septembre 1557, mort le 6 mars 1574.

3. Arnaud de Gontaut, seigneur d'Andaux, sénéchal du Béarn en 1561, fidèle serviteur de la reine de Navarre. En 1561, il ramena sa maîtresse en Béarn et la sauva de tous les dangers semés sur son passage par Monluc et les catholiques de Guyenne. En 1569, il reçut le collier de l'ordre et se crut obligé, après cette faveur, d'embrasser le parti du roi. Il fut mis par Terride à la tête d'un corps d'armée, prit une part importante à la guerre et sut échapper à Mongonmery. Sous Henri III, il devint conseiller et chambellan du duc d'Anjou. Il mourut après 1591.

sieur de Burie de s'avansser. Le cappitaine Charry, qui vist que l'on tardoit tant à passer, et que j'allois trouver les ennemys comme je luy mandois, print soixante argoletz qu'il avoit, et laissa les autres cappitaines, affin qu'ilz atendissent mnosieur de Burie et l'artillerye.

Et comme je feuz à la veue de Targon, qu'est ung villaige, que je pense qu'est à monsieur de Candalle, monsieur de Sainct Orens et monsieur de Fontenilles se meyrent devant, droit à quelques maisons, et là tuarent quatorze ou quinze hommes. L'alarme feust grande en leur camp; et se meyrent tous les gens de pied en bataille en ung grand camp, et leur cavallerie au long d'ung ruisseau qu'il y a; laquelle je ne pouvois descouvrir, pour ce qu'il y avoit des boys entre eulx et moy, et estoient en ung fons : et le champ où estoient leurs gens de pied estoit ung peu plus avant que du ruisseau. Et, lorsque monsieur de Sainct Orens les atacqua, pouvoit estre sept heures du matin : ilz ne bougearent jamais de ce champ où ilz s'estoient mis en bataille. J'estois sur ung hault en troys ou quatre maisons qu'il y avoit. De là je despéchay encores devers monsieur de Burie le prier de se haster, et que j'estois à la teste de l'ennemy, pensant qu'il ne feust guières esloigné. Le comte de Candalle, qu'estoit bien jeune alors et de bonne volonté, me vint trouver avecque dix ou douze gentilhommes; entre autres y estoit monsieur de Seignan[1], qu'estoit cappitaine de gens de pied au royaume de Naples comme moy, et

1. Probablement Pierre de Casteras, seigneur de Seignan, mort après 1564 (Bibl. imp., cab. des titres, doss. *Casteras*).

alors nous l'appellions le cappitaine Monlaur; il admena aussi deux de ses enfans, tous trois vaillans hommes et courageux, père et enfans[1]. Monsieur le comte me dict la promesse que la royne de Navarre luy avoit faict faire, car autrement ne pouvoit eschapper de leurs mains. Je luy dis que je luy ferois donner l'absolution à monsieur de Bourdeaux[2]; aussi ceste promesse ne le pouvoit obliger, car il n'avoit pas esté prins en guerre, et puis elle estoit faicte à la royne de Navarre, laquelle se disoit très humble servante du roy et très affectionnée à son service[3].

Envyron midy m'arrivarent deux des messaigiers que j'avois envoyés vers monsieur de Burie, qui me dirent qu'ilz ne pouvoient estre achevés de passer à midy, et que seullement la companye de monsieur le mareschal de Termes estoit passée. J'avois renvoyé tous noz gens de cheval repaistre à la Seuve, et seullement m'avois retenu vingt ou vingt-cinq chevaulx, et là je faisois la centinelle, et faisions repaistre noz chevaulx la bride en la main contre une haye : les ennemys me voyoient, et moy eulx. Et comme noz gens eurent repeu, ilz me vindrent trouver; et en mesmes

1. Var. des éd. pr.: «.... *tous trois vaillants* et courageux. »

2. Antoine Prévot de Sansac, frère du seigneur de Sansac dont nous avons parlé (t. I, p. 330), archevêque de Bordeaux depuis le 18 mars 1560. Il se distingua pendant la durée de son épiscopat par son ardeur catholique. Il mourut le 17 octobre 1591.

3. Après la conspiration de Bordeaux, Candale, s'étant embarqué pour rejoindre Burie, fut fait prisonnier par les gens de Duras et livré à la reine de Navarre qui lui rendit la liberté, sous la promesse « dont il se dispensa puis après bien légèrement, à savoir de ne porter les armes de toute cette guerre contre ceux de la religion . » (*Hist. ecclés.*, t. II, p. 471.)

temps qu'ilz arrivarent, les ennemys commensarent à desplasser et prendre le chemyn droict au ruisseau, à main droicte de moy. Et nous voyons bien[1] qu'ilz s'achemynoient par trouppes; alors nous congneusmes qu'ilz prenoient autre chemyn que de venir à nous, et entrasmes en conseil si nous les devyons combatre ou non : la pluspart disoient que si nous combations, nous mettions toute la Guyenne en perte au roy, car pour ung que nous estions ilz estoient vingt, et qu'il valloit mieulx atandre monsieur de Burie que de faire une telle erreur, qui ne seroit trouvée bonne du roy ny de personne du monde. Sur quoy je leur dis qu'ilz disoient la vérité[2]; toutesfois que nous voyons la noblesse de la Guyenne toute espaurie[3]. « Et qu'il soyt « vray, leur dis-je, vous n'estes pas icy guières plus « de trente gentilhommes; le peuple qu'est si inthimidé « qui ne s'ause lever contr'eulx pour nous ayder; et « quand ilz entendront que nous sosmes approchés « de si près et que ne les ayons combateuz, la peur les « prendra davantaige, de sorte[4] que, avant de huict « jours, nous aurons tout le païs contre nous. » Et, perte pour perte, il me sembloit que nous devions hazarder de nous perdre en combatant, plustost que de nous perdre en dissimulant, et que tout estoit entre les mains de Dieu. « J'ay commencé à taster ces gens-là

1. Var. des éd. pr. : « .... *le chemin droit* à moy. *Nous voyons bien....* »

2 Var. des éd. pr. : « *Sur quoi je* leur accorde que leur opinion estoit véritable. »

3. Var. des éd. pr. : « .... *toute* en crainte. »

4. Var. des éd. pr. : « .... *si près* sans les combattre, leur peur augmentera, *de sorte....* »

« où je les ay trouvés, mais je les ay cogneuz de peu « de cœur ; croyés qu'ilz n'attendront pas, et que nous « les enfoncerons. Que si nous n'avons envie de com- « batre, nous ne devions pas faire les approches de « si près ; de plus dilayer, vous voyés qu'ilz ne veu- « lent que couler et eschapper. Pour nostre perte, si « elle advenoit, Bourdeaux pour cela ne sera pas « perdeu : monsieur de Burie y est, et une cour de « parlement. »

Alors monsieur de Seignan, qu'estoit le plus vieux, respondit que cela estoit bien vérité, que nous aurions le païs contre de nous, et que, puysque nous estions réduictz à ceste nécessité et que nous avions perdeu l'espérance que monsieur de Burie peult arriver à nous, que l'on devoit combatre. Alors tous généralement commensarent à crier : « Alons combatre, « alons combatre ! » Et comme nous montions à cheval, arriva le mareschal des logis de monsieur le mareschal de Termes, nommé Moncorneil[1], qui me dit que la companye avoit esté à cheval dès la minuit, et qu'ilz avoient esté constrainctz de repaistre à la Seuve. Alors je cuyday perdre toute espérance. Les deux companyes de gens de pied marchoient tant qu'ilz pouvoient, mais il faisoit une si extrême chaleur que nous bruslions. Alors Moncorneil, qui vist que nous alions au combat, coureust à la Seuve faire monter à cheval le cappitaine Massès. Nous nous achemynasmes à main gauche. Et, comme nous feusmes hors le bois, nous les veimes qu'approchiont d'une petite

1. Probablement Jean de Labarthe, chevalier, seigneur de Moncorneil et de Guisen, mort sans enfants en 1580.

montée et feyrent altou ung peu[1]. Et comme nous feusmes à deux harquebouzades près d'eulx, je feys deux trouppes de noz gens à cheval. Que entre tous, pouvyons estre de cent à six vingtz maistres, car je n'avois pas trente selades en ma companye, à cause que c'estoit la companye de monsieur de la Guyche, et s'en estoient allés presque tous à leurs maisons, sauf bien peu, et je n'avois peu pourvoir en leurs places. Toutjours peu à peu les ennemis montoient ceste montée. Et envoyarent la pluspart de leur harquebouzerie au dessoubz d'este montée, dans des taillis qu'il y avoit fort espois; et pour aller à eulx, il failloit aller par ung grand chemyn bordé de vignes de tous deux coustés. Je feys aller le cappitaine Charry sur leur qu ue, et baillay l'une des troupes au cappitaine Monluc, mon filz, et monsieur de Fontenilles avecque la cornete des guidons, et me retins l'autre cornete des gens d'armes, que monsieur de Verdusan[2], qu'est aujourdhuy sénéchal de Basadois, pourtoit. Et comme nous feusmes près les vignes, je congneuz que nous ne pourrions passer pour les aller combatre, et prins à main gauche au-dessoubz des vignes. Le cappitaine Monluc alloit envyron deux cens pas devant moy. Et comme ilz veyrent que nous prenions à main gauche,

1. Cette phrase est inédite.

2. Le sieur de Verdusan, enseigne de la compagnie d'ordonnance de Monluc. En juin 1563, il fut envoyé à Lectoure pour s'assurer de la ville (Archives de Lectoure ; délib .consul. du 5 juin 1563). Verdusan continua de servir en Guyenne sous les ordres de l'auteur des *Commentaires*. Dans une lettre du 2 avril 1568, Monluc demande pour son enseigne le collier de l'ordre de Saint-Michel en récompense de ses services.

ilz marchiont tousjours par le hault de la montée au devant de nous. Et comme nous feusmes hors des vignes et de quelques fossés qu'il y avoit, le cappitaine Monluc alloit tousjours gagnant le hault : je luy faiz joindre monsieur de Sainct Orens avecque ses harquebouziers à cheval, et je me retins le baron de Clermon, qui en avoit quelques-ungz.

Et, comme nous feusmes à vingt ou trente pas au plus, ilz ne tirarent jamais que nous ne feussions à ce terme, alors comme[1] ilz commençarent à tirer, les harquebouziers de monsieur de Sainct Orens tirent aussi. Cependant le cappitaine Monluc donne de cul et de teste au milieu de tous leurs gens de cheval : j'avois l'œil sur luy; et moy je donnys en mesme instant ung peu à main gauche à travers de leurs gens de pied, et les mismes tous en route et en fuite, non sans avoir de pied ferme attendu nostre choq et soustenu sur le hault. Leurs gens à cheval fuyoient contre bas au long du taillis, voyant leur perte, et j'enfermis noz gens de pied dedans le taillis. Or, pource que nous n'avions poinct de gens de pied pour tuer, car l'on sçait bien que les gens à cheval ne s'amusent pas à thuer, sinon à suivre la victoire, n'y moreust pas beaucoup de gens; et encores que la perte ne leur feust pas grande, si est-ce que la réputation nous servist de beaucoup, et la honte leur pourta dommaige. Et commença tout le monde prendre couraige et eulx à le perdre, et la noblesse à prendre les armes, et le peuple pareillement. Or mon filz y eust thué deux chevaulx

1. Var. des éd. pr. : « .... *au plus*, ils commencèrent à tirer et non plus tost; *et comme*.... »

soubz luy, et feust blessé en deux lieux : que tous les deux chevaulx estoient à moy. J'y perdis mon cheval turc, que j'aimoys, après mes enfans, plus que chose de ce monde, car il m'avoit sauvé la vye ou la prison troys fois : le duc de Palliane le m'avoit donné à Rome; je n'euz ny n'espère jamais avoir ung si bon cheval qu'estuylà ; monsieur le prince de Condé me l'avoit voulu fort avoir, mais je m'en deffis comme je pus; je voyois bien que telle marchandise seroit difficille à trouver. Monsieur de Seignan perdit le sien, le viscomte d'Uza, celluy du comte de Candalle. Brief nous nous reliasmes après la cargue au lieu propre où nous l'avyons faicte, et nous trouvasmes en telle nescessité, que nous ne sceusmes assembler vingt chevaulx pour combatre s'ilz se feussent reliés, car tous les chevaulx estoient mortz ou blécés, et des hommes plus de la tierce partie; mais ilz n'avoient poinct le jugement de se recongnoistre, ny nous aussi. Et veulx dire que c'estoit la plus grand cargue, et la plus furieuse sans bataille là où je me sois jamais trouvé. Et ne fault poinct dire qu'ilz s'en allassent de peur sans estre combatus, car ilz nous vindrent au devant pour nous faire la cargue ou bien pour l'atandre : je ne les pensois pas si gens de bien. Nous n'y perdismes pour lors que ung gentilhomme, nommé monsieur de Vignaux; mais despuis il en moreust deux ou trois de blecés. De dessus ceste montée nous descouvrismes les ennemis qui s'en alloient tant qu'ilz pouvoient, et en s'en allant nous voyons bien qu'ilz se relioyent, s'esloignant tousjours de nous : et alors nous nous commençasmes à retirer, les ungz à pied, que leurs chevaulx estoient mortz, et les autres

la pluspart les tiroient par la bride, pource qu'estoient blessés. Je me trouvay en telle nescessité, que l'on ne peust trouver cheval des miens pour me remonter; et si seullement cent chevaulx feussent tournés à nous, j'étois mort et tous ceulx qu'estiont là; car de moy, il ne me failloit pas espérer que tout le monde m'eust peu sauver, ces nouveaux religieux m'en vouloient trop.

Or, voilà le combat de Targon [1], qui feust fort honteux pour les Huguenotz, veu qu'ilz se laissarent baptre à une poignée de gens. Et, comme nous nous en retournions, les deux companyes de gens de pied arrivarent que, tout le jour avyont coureu et cuydarent crever de la grand chaleur qu'il faisoit; la companye de monsieur de Termes, qu'estoit venue au grand trot; mais elle n'y peult arriver, car avant que Moncorneil feust arrivé à la Seuve, qu'est à une grand lieue, et eulx montés à cheval, et faict une autre et demye que leur failloit faire, ne feust possible d'y arriver, estant désespérés, et surtout le cappitaine Massès : je ne veys jamais homme si désespéré qu'estuilà; et je feuz constrainct de le prier de ne parler poinct, car il avoit grand envye de parler plus que je n'eusse voulu [2]. Et ainsin nous en retournasmes droict à la Seuve, où nous trouvasmes monsieur de Burie qui ne faisoit que arriver; et pouvoit estre entre quatre ou cinq heures après

1. Le combat de Targon fut livré le 17 juillet 1562. Les deux partis s'attribuèrent la victoire. Quoi qu'il en soit, Duras battit en retraite et se retira à Sainte-Foy en Périgord (*Hist. ecclés.*, t. II, p. 472).

2. Var. des éd. pr. : « .... *de ne parler* plus que je n'eusse *voulu*.... »

midy. Et feust bien ayse d'entendre que la victoire nous feust demeurée ; je croy qu'il avoit faict la dilligence qu'il avoit peu, mais il estoit vieulx, et les gens vieulx ne peuvent estre si dilligens que les jeunes : nous ne pouvons estre deux fois, je le congnois par moy-mesmes.

Et arrestasmes qu'il s'en retourneroit à Bourdeaux pour admener troys canons, pour aller baptre Monségur et les autres places que les ennemys tenoient au long de la rivière de Garonne, et faire que la rivière feust libre, affin de faire venir vivres à Bourdeaux, car ilz estiont à la fain, et qu'il en réadmeneroit les quatre pièces de campaigne, congnoissant bien que nous n'estions plus subjectz à bataille, à cause de l'estroicte[1] que les ennemys avoient reçeu; et que cependant je m'en yrois avecque le camp contre-mont la rivière vers Monségur et la Réolle, atendant que ledit seigneur de Burie feust arrivé avecque les canons. Mais, plustot que nous déséparer, il failloit tourner visaige vers Bourg; que ung des filz de Montendre[2] s'en estoit saisi, qui gardoit que aucunz vivres ne pouvoient descendre à Bourdeaux par la Dourdoigne. Et comme nous feusmes auprès de la rivière, près Calusac[3], nous feismes passer de là nostre cavallerie et monsieur de Sainct Orenx. Et coureurent jusques à devant le lieu, lequel de Montendre l'abandonna : et y mismes quelque peu de gens que feismes venir de Bourdeaux. Et avant le

1. Var. des éd. pr. : « .... *à cause de* l'attaque.... »

2. Probablement François de la Rochefoucault, seigneur de Montguyon, baron de Montendre, lieutenant du prince de Condé. Il mourut le 12 janvier 1600 (P. Ans., t. IV, p. 442).

3. Var. des éd. pr. : « .... *près* Cusac. »

partement dudit seigneur de Burie pour aller audit Bourdeaux, je luy ramonstray que nous courions une grand fortune, et qu'il seroit bon qu'il print le chasteau de Blanquefort[1], qu'est à monsieur de Duras pour sa retraicte de sa famille et meubles, et que je prinsse le chasteau de Caumond : ce que nous feismes. Et en passant, je mis dans ledit chasteau de Caumond garnison, ce que monsieur de Caumond trouva fort mauvais, ayant oppinion que je m'en voulcisse emparer du tout; mais il s'en failloit beaucoup que je le feisse à ceste intention; et l'on a peu aiséement congnoistre, car il y avoit plus de cent mil francz vaillant, qu'il ne s'y perdit pas ung sol, si n'est seullement que le comte de Candalle et le feu cappitaine Monluc prindrent quelques patenostres de courail du procureur du chasteau avecques reçeu, à la charge de les rendre. Car, si j'eusse vouleu, j'eusse peu prendre tout ce qu'estoit dedans, et eust esté bien prins et de bonne guerre, d'autant que là dedans y avoit une trouppe de huguenotz, qui feyrent une sourtie sur les nostres s'en venant de Bourdeaux, et y feust tué ung cheval au cappitaine Sendat entre ses jambes; qu'estoit une suffizante raison, car c'estoit se déclarer ennemis.

En mesmes temps nous feusmes advertis qu'ilz

1. Le château de Blanquefort était défendu par un hardi aventurier, le capitaine le Guaire, déjà compromis dans la tentative des protestants sur Bordeaux. Après la prise du château, il se retira auprès de Duras. Fait prisonnier peu après et condamné à mort, il obtint du duc de Montpensier des lettres d'amnistie. Le parlement réclama contre une indulgence si peu motivé esuivant lui (coll. St-Germ. fr., vol. 689, 6, f° 189). Nous ignorons le sort définitif du capitaine le Guaire.

avoient abandonné Bazas, ayant prins la peur que nous passissions la rivière, pource qu'ilz entendirent que monsieur de Burie arrivoit à Bourdeaux ; et je m'en montay droict à la Réolle. Et ainsin s'acommensa à appourter quelque peu de bledz et farines à Bourdeaux. Et comme je feuz aux envyrons de la Réolle[1], je feuz adverty que à Gironde y avoit soixante ou quatre-vingtz Huguenotz de ceulx de la ville que s'y estiont retirés, la nuict de la routte de monsieur de Duras. Soudain je feys partir ma companye et les harquebouziers du baron de Clermont ; et feurent tous prins, qui feurent soixante ou soixante et dix : et m'en allay là, lesquelz feys tous pendre aux pilliers de la halle, sans[2] autre cérémonie ; qui donna une peur si grande par tout le païs qu'ilz abandonnarent tout le long de la rivière devers Marmande et Thonens, où monsieur de Duras s'estoit retiré pour y recuillir ses gens et reffaire ses trouppes, et feust constrainct se retirer vers la Dourdoigne. On pouvoit congnoistre par là où j'estois passé, car par les arbres, sur les chemins, on en trouvoit les enseignes. Ung pendu estonnoit plus que cent thués. La royne de Navarre, qu'estoit à Duras, après avoir entendeu la routte de monsieur de Duras, se retira au chasteau de Caumond (c'estoit avant que je m'en feusse saisi), où elle ne feist poinct d'arrest, car elle se retira en Béarn ; et nous vinsmes après audit chasteau de Caumond, comme j'ay dict. Dieu

1. Ce membre de phrase est inédit.

2. Ce passage est presque en entier inédit. On lit seulement dans les éditions précédentes : «.... *huguenots* qui s'y estoient retirés lors de la route de M. de Duras. Je les fis attraper et pendre soixante et dix aux pilliers de la halle, *sans*.... »

sçait si elle me vouloit mal, et comme elle me baptisoit, m'appellant le *tyran*, avec toutes les injures du monde. Elle estoit princesse, et d'ailleurs hors de combat. Estant serviteur du roy et catholicque, je faisois mon devoir; que si tout le monde eust faict ainsi, on n'eust pas veu ce que nous avons veu despuis. J'ay tousjours esté, et les miens, très humble serviteur de sa maison, mais ça esté lorsqu'il n'a poinct esté question du maistre.

Et comme monsieur de Burie feust arrivé à la Réolle avecques les canons, nous allasmes assiéger Monségur, et lougeasmes une nuict à Sauveterre; où j'en prins quinze ou seze, lesquelz je feys tous pendre sans despendre papier ny ancre, et sans les vouloir escouter, car ces gens parlent d'or. Or, dans Monségur, il y avoit de sept à huict cens hommes : la ville est petite, mais bien forte de murailles aussi bonnes qu'il est possible, et l'assiette très bonne. Et l'assiégeasmes du cousté de la tanerie où ilz abillent les cuirs : monsieur de Burie se lougea aux maisons devant la porte qui vient de la Sauvetat d'Aymet et où sont les grandes tours, et moy auprès de là. Monsieur d'Ortubie[1] et Fredeville, commissaires de l'artillerie, allasmes recongnoistre la ville de plain jour; et n'eusmes pas faultes d'harquebousades. Toutesfois nous conclusmes qu'il la failloit atacquer par la tanerie. Il y avoit une porte de la ville, laquelle ilz avoient fermée de muraille, n'avoit guières, et avoient abateu le

1. Probablement Hector d'Hurtubie, homme d'armes de la compagnie du roi de Navarre en 1552 (Montre du 10 juillet : Montlezun, *Hist. de la Gascogne*, t. II, p. 158).

rasteau, que la muraille couvroit; et au dedans avioit faict ung rempart de terre et de femier. La porte estoit soubz une tour assés grande[1]. La nuit je feys les approches, et feys mettre la companye de Bardachin à la tanerie. Nous laissames reposer monsieur de Burie, et à la minuit nostre artillerie feust mise sur ung petit hault vis à vis de la porte, à cent cinquante pas de ladite porte. Et contre l'oppinion desditz commissaires, je voulus essayer ce qu'il y avoit dernier la muraille neufve qui couvroit la porte, et eusmes des fagotz, lesquelz feys allumer à vingt pas de la porte. Et à la clarté du feu je feys tirer à ladite porte cinq ou six coups de canon, qui abaptit toute ceste muraille neufve : j'envoys recongnoistre l'enseigne du cappitaine Bardachin tout seul. La tanerie estoit entre l'artillerie et la porte, et y avoit ung grand noguier entre ladite tanerie et la porte; que y pouvoit avoir cinq ou six pas jusques à la porte, où le cappitaine Bardachin et moy nous meismes dernier le noguier : et nous rapporta l'enseigne que ce que nous voyons de blanc c'estoit le rasteau. Nous luy feismes retourner monter sur le rasteau, et nous dict que, au dessus du rasteau, il y avoit apperçeu qu'il y avoit ung terre-plein, mais qu'il estoit ung peu abbaissé, et que ung homme en passeroit couché sur le ventre. L'on ne le pouvoit veoir à luy à cause du feu, mais si faisoient bien à nous, qu'estions dernier le noguier; et y donnarent plus de vingt harquebouzades.

Et comme je feuz de retour à la tanerie[2] je mande

1. Cette phrase est inédite.
2. Ce membre de phrase est inédit.

en dilligence au cappitaine Charry qu'il mennast promptement toutes les companyes sans sonner tabourin ny faire aucun bruict : et à leur arrivée les feys mettre le ventre à terre dernier l'artillerie en ung camp qu'il y avoit, et dis[1] à monsieur d'Ortubie qu'il commençast à tirer, encores que ne feust pas du tout jour, en droict de la porte en bapterie. Et comme il eust tiré deux volées, j'estois à la tanerie et feys[2] partir l'enseigne dudit Bardachin, nommé le cappitaine Binos, qui avoit une rondelle en la main et ung morrion en teste, jac et manches, deux harquebousiers avec luy sans morrion, et alliont presque le ventre à terre. Et comme ilz feurent à la porte[3], le cappitaine Binos commença à monter le rasteau; Bardachin et moy nous estions advancés dernier le noguier. L'aube du jour commençoit à sortir; monsieur d'Ortubie tiroit tousjours à eulx, et eulx s'amusoient[4] à se retrancher dernier la baterie qu'estoit du cousté de la porte, et ne prenoient garde à la porte, car ilz ne pensoient pas que la muraille qui la couvroit feust par terre. Et comme le cappitaine Binos feust au hault du rasteau, il bailla sa rondelle à ung des harquebousiers, et monta sur le rempart, puys se feist bailler sa rondelle, et tira l'ung des harquebouziers, et puys l'autre; et comme je veys qu'il y en avoit troys, au bruict du canon je coureuz à la tanerie, et feys marcher les harquebouziers dudit Bardachin l'ung après l'autre droit au noguier, et retournay incontinent dernier icelluy :

1. Var. des éd. pr. : « .... *derrière l'artillerie et dis.* »
2. Var. des éd. pr. : « .... *de volées je fis....* »
3. Ce membre de phrase est inédit.
4. Var. des éd. pr. : «.... *à eux* s'advançoient.... »

et à une autre volée je feys approcher Bardachin du rasteau, ayant une rondelle et ung morrion, et les harquebousiers l'ung après l'autre, cachant le feu. Et comme Bardachin en eust cinq ou six près de luy, il monte le rasteau, son enseigne le tira, et les harquebousiers l'ung après l'autre; et à mesure que les harquebousiers venoient dernier le noguier, je les faisois aller; et comme je veys qu'il y en avoit une vingtaine, je m'approchay lors du rasteau. Ilz entroient dans une petite chambre de la tour où il y avoit deux petites portes et des degrés de pierre à main droicte et à main gauche, par là où on montoit et décendoit du cousté de la ville en la tour: tousjours je faisois monter l'ung après l'aultre. Bardachin me manda qu'il commensoit estre assés fort pour estre maistre de la tour, et qu'il n'estoit pas encores descouvert : et alors je manday au cappitaine Charry et au baron de Clermont qu'ilz se levassent, et qu'ilz vincent courant tout au long d'ung grand chemyn qu'il y avoit tirant à la porte, ce qu'ilz feyrent; et, avant qu'ilz y feussent, Bardachin feust descouvert, et commensarent à combatre et deffendre les degrés : tantost arrivent tout en ung coup les enseignes ; le cappitaine Charry et baron de Clermont montarent, et leurs enseignes après. Les ennemys deffendirent ces degrés, mais les nostres gaignarent le hault de la tour par une petite eschelle à main qu'ilz trouvarent, et feurent maistres du devant de la porte ; et à coup perdeu les cappitaines à main droicte et à main gauche se jectarent au long de ce degré, et vindrent aux mains en la rue. Les ennemys repoussarent une fois les nostres, mais à la fin la foulle les emporta ; et allarent pelle melle jusques à la place,

là où ilz trouvarent trois cens hommes en bataille qui firent teste et combatirent là : toutesfois à la fin ilz se meyrent en route.

Je manday le tout à monsieur de Burie, et trouvay qu'il en avoit desjà esté adverty, et aussi que le tirer de l'harquebouserie luy monstroit que l'on combatoit. Il envoya quelques gens d'armes à l'entour de la ville, mais ilz n'y pouvoient acouster[1] : je prins quatre vingtz ou cent soldatz, et m'en allois autour des murailles, et tant qu'il en sautoit par dessus, cella estoit mort. Le massacre dura jusques à dix heures ou plus, pource qu'on les serchoit dans les maisons, et en feust prins quinze ou vingt seullement, lesquelz nous feismes pendre, et entre autres tous les officiers du roy et les consulz avec leurs chapperons sur le coul. Il ne se parloit poinct de rançon, sinon pour les bourreaux. Le cappitaine qui commandoit là s'appelloit le cappitaine Héraud, qu'avoit esté de ma companye à Moncallier et à Albe lance passade, ung brave[2] soldat s'il y en avoit en Guyenne, et feust prisonnier; beaucoup de gens le vouloient seauver pour sa vaillantise, mais je dis que s'il eschappoit, il nous feroit teste à chesque villaige, et que je congnoissois bien sa valleur; voilà pourquoy je le feiz pendre. Et pensoit tousjours que je le sauvasse pource que je sçavois bien qu'il estoit vaillant; mais cela le feist plustost mourir, car j'estois bien asseuré qu'il ne se retourneroit jamais de nostre cousté, parce qu'il estoit fort opiniastre et coiffé de ceste religion ; sans cela je l'eusse sauvé. On compta

1. Var. des éd. pr. : « .... *ils n'y pouvoient* rien faire. »
2. Var. des éd. pr. : « .... *à Montcaillier, un brave....* »

les mortz, et s'en trouva plus de sept cens : toutes les rues et au long des murailles estoit couvert de corps mortz, car la ville est fort petite, et si je suys bien asseuré qu'il en moreust plus de quarante de ceulx qui se jectoient par les murailles[1], que je faisois thuer.

Et voilà la prinse de Monségur[2], que je pense qu'il y eust eu grand dispute d'entrer par la bresche que nous faisions, qui eust cousté plus de cinq cens coups de cannon avant que l'on eust faict trou pour y entrer deux hommes de front seullement, car les murailles sont de bonne pierre, et bien espoisses, aussi bonnes qu'il y en ayt en Guyenne; et si encores il eust esté malaisé d'y venir, ayant moyen de se retrancher, et croy qu'ilz nous eussent donné des affaires, et qu'il y eust eu de l'honneur et pour eux et pour nous; mais il vault mieulx que nous ayons eu le proffit.

Deux jours après la prinse, nous allasmes assiéger le chasteau et ville de Duras, là où il y avoit cent cinquante hommes. De toute la nuict je ne cessay à mettre l'artillerie pour baptre la ville, car de baptre le chasteau il estoit difficille, sinon par le jardin de derrière, et encores est-il fort difficille de y mener l'artil-

1. Var. des éd. pr. : « .... *de corps morts*, et si je suis bien asseuré qu'il en mourut un grand nombre de ceux qui se jettèrent *par les murailles*..... »

2. La ville de Monségur fut prise et pillée le 1er août 1562. Voyez l'*Hist. des quatre Rois* (1595, f° 97, v°), l'*Hist. des Martyrs* (1582, f° 606, v°), l'*Hist. ecclésiastique* (1841, t. II, p. 473); ces trois historiens se copient l'un l'autre : voyez enfin une lettre attribuée à Montaigne, qui reproduit le même récit dans les mêmes termes (du Prat, *Glanes et regains*, in-8, Versailles, 1865; Feuillet de Conches, *Causeries d'un curieux*, t. III, p. 243).

lerie. Et conclusmes qu'il valloit mieulx atacquer la ville, et après, par dedans la ville, nous bapterions la porte du chasteau. Et comme j'euz tout apresté, ilz appellarent et demandarent si monsieur de Burie estoit là ; il leur feust respondeu qu'il estoit lougé aux mestéries, qui sont à deux ou troys harquebouzades, mais que j'estois à l'artillerie ; et alors ilz me mandarent à demander sortir à fiance[1], ce que je leur promis, et vindrent parler à moy ; je les envoys à monsieur de Burie. Le jour commençoit à venir quand ilz retournarent, et me dirent qu'ilz avyont cappitullé. Monsieur de Burie entra dedans avecques quelques-ungz ; et n'y entrys qu'il ne feust huict heures du matin, pource que je m'estois mis à dormir après la cappitullation faicte, car je veillois quand les autres dormoient. Monsieur de Burie me dit qu'il n'avoit rien trouvé dedans que envyron cent cinquante corselletz, qu'estoient du roy de Navarre, que la Garde[2], de Thonenx, huguenot, avoit laissés là, lesquelz il pourtoit à leur camp ; mais il craignist d'estre prins par les chemins : nous les feismes départir aux cappitaines pour armer les soldatz[3].

De là monsieur de Burie s'en alla jusques à Bourdeaux, et je descendis avec le camp vers Marmande

1. Var. des éd. pr. : « .... *ils me* firent dire si je les voulais laisser *sortir à fiance....* »

2. Suivant de Bèze, ce capitaine se nommait la Grasse et était vassal de Duras (*Hist. ecclés.*, t. II, p. 273).

3. L'*Histoire ecclésiastique* donne, de la prise de Duras, un récit bien différent de celui de Monluc. Suivant de Bèze, le château fut pillé, mais les paysans furent épargnés « disant Monluc que bientôt ils ne seroient plus aud. s. de Duras, mais à lui, es qu'il vouloit espargner les siens. » (T. II, p. 473.)

et Thonenx. Tout le monde abandonnoient les places, qu'ilz tenoient, d'effroy ; et n'y trouvois que quelques catholicques, et de là marchay droit à Clairac et Aiguillon, où passay la rivière ; et comme je la passois à Aiguillon faisois faire altou devant ladite ville, pource qu'ilz estoient trois ou quatre mil hommes dans Agen, et les voulois aller circonder[1] pour les atrapper dedans. Ayant rambarqué les trois cannons à la Réolle, que je faisois tirer contre-mont la rivière, il feust nuict quand j'euz tout passé : et comme je marchois la nuict, il me feust apporté nouvelles d'Agen que sur l'entrée de la nuict ilz avoient abandonné la ville, ayant prins le chemyn vers Montauban[2]. Je m'estonnois comme ces gens avoient tant la peur au ventre, et qu'ilz ne deffendoient mieulx leur religion. Et n'eurent loisyr d'en admener les prisonniers qu'ilz tenoient, car l'effroy leur print tout à ung coup quand on leur dict que j'estois tout auprès de là ; ilz pensoyent avoir desjà la corde au coul. Les prisonniers qu'ilz tenoient c'estoit messieurs de la Lande, de Nort, les officiers du roy et les consulz, sauf ce bon président d'Agen[3] qui faignit de se faire décendre avec une corde par la muraille de la ville, mais l'on sceust bien, après, sa fouite : que depuis la ville ne se fia de luy, et ont eu tousjours oppinion comme ilz ont encores que ce feust luy qui les avoit faict venir dans la

1. Var. des éd. pr. : « .... *aller* environner.... »

2. Les protestants quittèrent Agen le 12 août 1562. De Bèze donne d'intéressants détails sur cette fuite et les représailles du parti catholique (*Hist. ecclés.*, t. II, p. 474).

3. Il s'agit probablement ici du président Herman Sevin, alors juge mage à Agen. Voyez le livre VII des *Commentaires*.

ville [1]. Ces pouvres prisonniers, gens de bien, demeurarent deux ou trois mois prisonniers; que cent foys on leur présenta la corde pour les pendre : et me donne merveilles qu'ilz ne moreurent [2] de peur. Et voilà comme la rivière feust libre.

Monsieur de Burie arriva de Bourdeaux le matin au Port Saincte Marie, et là logeasmes le camp et aux envyrons; puis nous en allasmes avecque peu de gens à Agen, car nous trouvasmes que la ville estoit toute ruynée, car ces gens-là où ilz passent laissent de tristes marques; et là nous demeurasmes troys ou quatre jours. Monsieur de Burie envoya à Villeneufve et à Monflanquin trois companyes de gens d'armes, qu'estiont la sienne, celle de monsieur d'Argence, et celle de monsieur de Carlus, lieutenant de monsieur de la Vauguyon. Ilz mandarent à monsieur de Burie qu'il leur envoyast quatre ou cinq cens hommes de pied, et qu'ilz yriont combatre le cappitaine Bordet [3] qui venoit de Sainctonge avecque troys cens chevaulx, où il y avoit six vingtz selades tous lansiers; le demeurant estiont pistolliers et harquebouziers à cheval, et trois enseignes de gens de pied. Je me présentay à monsieur de Burie pour y aller, lequel me dit qu'il y voul-

1. Ce passage est inédit. On lit seulement dans les éditions précédentes : «.... *sauf* le président d'Agen, auquel ils ne vouloient point de mal. »

2. Var. des éd. pr. : «.... je m'estonne *qu'ils ne moururent*.... »

3. Le seigneur du Bordet, gentilhomme protestant de Saintonge avait été envoyé par le comte de la Rochefoucault à Duras, avec quelques compagnies de cavalerie, pour lui servir d'escorte et presser son départ pour Orléans. Ce capitaine, habile et brave, marqua son passage en Guyenne par une foule de coups de main heureux. Il mourut au siége de Chartres, en 1568.

loit aller luy-mesmes et qu'il se voulloit trouver en ceste faction, et qu'il partiroit à la minuict. Je ne le voulcis poinct contredire, pour craincte qu'il ne cuydast que je voulcisse tout faire et gaigner cest advantaige sur luy, et me retiray à Estilhac pour donner quelque ordre à ma maison, ayant sçeu la mort de ma femme[1]. L'endemain monsieur de Burie se trouva encores dans Agen, et le lendemain avec. Cependant le Bordet passa, et alla gaigner Montauban, où monsieur de Duras l'atendoit. Je sçay bien que monsieur d'Argence et ses compaignons advertirent trois ou quatre fois monsieur de Burie en haste de leur envoyer les gens de pied qu'ilz demandoient pour aller combatre, et croy fermemement qu'il ne tint poinct à eulx. Toutesfois monsieur d'Argence est encores en vye, qui pourroit dire à qui tint la faulte : il ne touche à moy de le dire.

Après que je feuz arrivé à Agen, nous conclusmes que nous irions assaillir le chasteau de Pene ; car, pendant que nostre camp estoit aux envyrons d'Agen, nous arriva les trois premières companyes espanholles que dom Loys de Carbajac commandoit en l'absence de son oncle dom Johan de Carbajac[2], qui admena

1. Antoinette Ysalguier, fille de Jacques Ysalguier, baron de Clermont, mariée le 20 octobre 1526.

2. Dom Johan ou Diego de Carvajal, capitaine espagnol, gouverneur de Fontarabie, commandait les premiers 1000 Espagnols qui passèrent les Pyrénées. Arrivé à Capbreton, à trois lieues de Bayonne, « il se trouva si mal de gravelle qu'il ne put aller plus loin. » (Lettre de d'Aspremont du 5 octobre 1562; coll. St-Germ. fr., vol. 689, 7, f° 161.) Il put reprendre plus tard son service (Lettre du même du 17 décembre 1562; coll. St-Germ.

après les autres dix enseignes[1]. Nous assiégeasmes le chasteau par la teste, car par autre lieu nous ne le pouvyons batre, car c'est une place forte et d'assiette et de structure ; et y tirasmes plus de trois cens coups de cannon. Il y avoit ung grand terre-plein par derrière, et avoient faict une trenchée dans le terre-plein, où leurs soldatz se tenoient pour défendre la bresche, qu'estoit difficille, car il falloit encores monter par des eschelles sur le terre-plein. Or la nuict nous avyons gaigné la ville combatant, et la défendirent longuement. Le cappitaine[2] Charry et ses compaignons meyrent le feu à la porte de la ville. Ceux de dedans, après l'avoir deffendue longuement, se retirarent dans le chasteau, où ilz pouvoient estre envyron trois cens hommes. Or je vins recongnoistre la bresche par le cousté des maisons de main droicte, les-

r., vol. 689, 7, f° 460). Il assistait à la bataille de Dreux. Suivant ces deux lettres il se nommait dom Diego.

1. La reine mère avait obtenu de Philippe II un secours de 3000 Espagnols contre les protestants, « suivant un certain traité fait à la persuasion des triumvirs, au grand regret des bons François. » (Mézerai, t. III, p. 97.) Malgré cette alliance, l'entrée des Espagnols fut environnée de certaines précautions. Pour obvier au danger d'un coup de main, d'Aspremont, gouverneur de Bayonne, reçut l'ordre de leur défendre l'entrée de la ville « et de se tenir sur ses gardes, à toutes aventures. » Ils entrèrent en France à la fin de juillet (Lettre de d'Aspremont du 5 octobre 1562; coll. St-Germ. fr., vol. 689, 7, f° 161). Une lettre de Burie, en date du 12 août 1562, porte que les Espagnols sont arrivés ce jour même à son camp au nombre de 1000 hommes, « qui sont aussy belles bandes qu'il est possible d'en voir. » (Coll. St-Germ. fr., vol. 689, 6, f° 414.)

2. Var. des éd. pr. : « .... *gaigné la ville*, car *le capitaine*.... »

quelles je feys percer passant de l'une à l'autre, et la dernière estoit si près du chasteau qu'il n'y avoit que le chemyn entre deux. J'apperçeuz ung relais de pierre au flanc de main droicte en la muraille, et feys aller ung soldat le ventre à terre recongnoistre ce relais. Et monta jusques à la moityé, et trouva qu'il estoit faict comme s'ilz y avoient laissé des degrés pour monter par-là, puis retourna à moy. Et tout incontinent m'en allis à monsieur d'Ortubie, et tirasmes ung canon ung peu à main droicte; et eusmes assés affaire de l'y pouvoir loger, à cause que c'est ung précepice bien grand qui alloit jusques à la rivière. De là tirasmes en biais à ceste muraille, et, pource que n'estoit pas là guyère forte, en quatre coupz de canon eusmes faict trou à la muraille, qui pouvoit veoir dans leurs trenchées[1]. Je m'en décendis incontinent bas, et feys monter le mesmes soldat par ces degrés jusques à recongnoistre si le trou estoit vis à vis de la trenchée, et qu'il ne se descouvrist poinct en aucune manière, ce qu'il feyt; et me retourna dire qu'ilz estiont tous en bataille dans la tranchée, et qu'il y avoit forse corselletz, comme il estoit vray. Alors je feys prendre les eschelles que j'avois faict rechercher partout, et en pouvyont avoir douze ou quinze. Monsieur de Burie se tenoit à l'artillerie : et vins conclurre devant luy l'assault; et voulcis que les Gascons donnassent les premiers, et les Espaignolz après. Dom Loys dit qu'il vouloit qu'ilz combatissent

1. Var. des éd. pr. : « .... *de canon*, nous eusmes percé la muraille, de sorte que par le trou on ne pouvoit voir dedans *leurs tranchées*. »

ensemble, ce qui luy feust accordé. Cependant je choisis quatre harquebouziers pour monter ces degrés, car il n'en pouvoit plus demeurer sur le hault pour tirer dans la trenchée par le trou quand les nostres donrroient l'assault par la teste, et ainsin leur livris l'assault. Et prindrent les soldatz eulx-mesmes les eschelles, et je me rendis auxditz degrés avec les quatre harquebouziers. Et comme les ungz dressoient les eschelles, les quatre montoient ; et comme les enseignes commensarent à monter les eschelles, les quatre harquebouziers commensarent à tirer dans leur trenchée, et m'en tuarent ung qui me tumba aux piedz; j'en fis remonter ung autre. Comme les ennemys se veirent tués par ce trou, ilz se retirarent à une autre forteresse, là où ilz se deffendirent plus de trois grosses heures, et par deux fois repoussarent noz gens jusques sur la bresche; et congneuz alors deux choses, encores que d'autres foys je les eusse bien congneues, c'est que les Espaignolz ne sont pas plus vaillants que les Gascons, et l'autre, que les grandz combatz se font par les gentilhommes, car ilz feurent renversés plus de cinq cens hommes, Espaignolz ou Gascons, sur les eschelles ou par terre. Toutesfois il ne fault poinct oster l'honneur à celuy qui l'a acquis, ayant les cappitaines gascons, avecque les gentilhommes de leurs companyes, sousteneu tousjours le combat; je ne veulx pas dire que les cappitaines espaignolz n'y feussent, mais bien peu de leurs soldatz.

A la fin je donnay couraige à noz gens, et les faisois remonter les eschelles, accouraigeant les ungz et menassant les autres, car j'avois l'espée nue au poing pour faire quelque mauvais coup si j'en eusse veu de pol-

trons. Et tous commensarent à faire mieulx, Espaignolz et Gascons, tellement qu'ils gaignarent le second fort. Les ennemys se despartirent en deux autres fortz, c'est assavoir à la grand tour et en ung autre quartier de maison, à main gauche. Il failloit monter par ung degré de pierre où y avoit une basse-court, entre ladite tour et l'autre fort, de sorte que noz gens feurent constrainctz mettre le feu à la porte de ladite basse-court. Il y avoit au boult du degré contre la porte ung coin à main gauche où pouvoient demeurer quinze ou seze hommes; le cappitaine Charry et le baron de Clermont y estoient, qui faisoient tirer à travers de la porte dans la basse-court. Et comme la porte feust bruslée, elle tomba sur l'entrée d'icelle. J'estois à demy degré, et, comme je vis la porte tombée, je dis au cappitaine Charry qu'ilz sautassent dedans à travers du feu, ce qu'ilz feyrent sans marchander autrement; il ne lui failloit pas dire deux fois, il ne craignoit pas la mort. Je poussis ceulx qu'estoient devant moy sur le degré, bon gré mal gré, et ainsin entrasmes tous de furie, et ne trouvasmes dans la basse-court que femmes et filles; et des estables qu'il y avoit, tout cella plain de femmes[1]. Ceulx de la tour de l'autre fort de main gauche nous tiroient là-dedans; ilz y thuarent cinq ou six soldatz: le cappitaine Charry y feust ung peu blessé, et le seigneur Bardachin aussi. Nous faisions décendre les femmes par ce degré de pierre : les Espaignolz qu'estoient là-bas à la grand basse-court, au dessoubz du degré, les

1. Var. des éd. pr. : « tout en estoit remply jusques aux estables. »

tuoient, disant que c'estoient des *Lutheranos* desguisés. Nous redoublasmes l'assault à ce fort de main gauche par une porte qu'il y avoit, et par deux fenestres, et l'emportasmes, et tuasmes tout ce qui se trouva dedans.

Or il feust question de combatre puis après la grand tour, et la porte estoit au mitant[1]. Je y laissis les cappitaines, qui n'estiont poinct blessés, dans ce cousté de main gauche et dans les estables, pour les tenir assiégés. La fortune porta qu'ilz avyont tous leurs vivres en ce dernier fort de main gauche, et n'avoient rien dans la grand tour; ce qui feust cause que sur l'entrée de la nuict ilz se rendirent aux cappitaines, la vie sauve. Les Espaignolz estoient logés dans la ville, qui sçeurent qu'ilz s'estoient renduz, et que noz cappitaines les menoient le matin à monsieur de Burie et à moy, qu'estions lougés à la maison de monsieur de Carlus, à une harquebouzade du chasteau. Monsieur de Pons[2] y estoit venu avecques monsieur de Burie, la dernière fois qu'il estoit arrivé de Bourdeaux, qui ne faisoit que arriver de Sainctonge. Nous baillasmes[3]

1. Var. des éd. pr. : « .... *estoit au* milieu. »

2. Antoine de Pons, comte de Marennes. Il avait puisé à la cour de Ferrare, auprès de Rénée de France, les nouvelles opinions religieuses, qu'il désavoua dès les premiers troubles (Flor. de Rœmond, *Hist. de l'hérésie*, 1618, p. 856). En 1562, de Pons était l'un des chefs du parti catholique dans la Saintonge. Il devint chevalier de l'ordre du roi, capitaine de la deuxième compagnie des cent gentilshommes de sa maison en 1578, conseiller d'état et lieutenant en Saintonge. Il mourut en 1580. (P. Ans., t. IX, p. 57.)

3. Var. des éd. pr. : « .... *de Pons* y estoit aussi, car ils estoient venu avec M. de Burie. *Nous baillâmes....* »

à quinze ou vingt soldatz ces prisonniers, qui pouvoient estre en nombre de quarante ou cinquante. Les Espaignolz les vindrent ouster à ces quinze ou vingt soldatz, et les tuarent tous, sauf deux serviteurs de madame la mareschalle de Sainct André[1], que j'avois retenus à mon logis. Il ne se trouva poinct que, de deux cens cinquante à trois cens hommes[2] qu'ilz estoient, il en eschappast que les deux que je sauvys, et ung qui décendit par la muraille avec une corde, par dernier le chasteau, et alla passer la rivière à nou, ayant tout plein de soldatz[3] après à coups d'harquebouzades; mais il se sauva miraculeusement en despit de tous; son heure n'estoit pas venue, car il luy feust tiré ung monde d'harquebouzades, sans qu'aucune portast. Je cogneuz asture-là que ces gens de dom Loys estoient la pluspart bisoignes[4]; car les vieulx soldatz ne thuent pas les femmes, et ceulx-là en tuarent plus de quarante, et m'en courrossis à eulx. Les cappitaines en estoient marris, mais ilz n'y peurent donner ordre, car ilz disoient que c'estoient des *Lutheranos* desguisés, parce qu'en fouillant quelqu'une pour se jouer avecques elle, ilz avoient trouvé que c'estoit ung diacre esbarbat, qui estoit habillé

1. Marguerite de Lustrac, dame de Fronsac, fille d'Antoine de Lustrac et de Françoise de Pompadour. Veuve du maréchal de Saint-André, elle épousa en secondes noces Geoffroy de Caumont. Voyez p. 371, note 2.)

2. Var. des éd. pr.: «.... *d'environ* trois cents *hommes*....»

3. Var. des éd. pr. : « .... *la rivière* à la nage, ayant beaucoup *de soldats*.... »

4. *Bisoigne*, recrue. Ce mot semble affecté aux soldats espagnols (Gloss. ms. de Lac. Sainte-Palaye). Il a été plusieurs fois employé par Brantôme.

en femme. Voilà la prinse de Pene, qui n'estoit pas de petite importance, pour estre une place très forte, et à ung bon païs, sur la rivière, où plusieurs mauvais garçons feurent despéchés, lesquelz servirent de combler ung puitz bien profond qu'estoit au chasteau. Il se peult dire que le monde feist là son devoir, et monsieur de Burie, qu'estoit tousjours au canon, prenant autant de peine qu'homme de son aage eust sceu faire[1].

1. La prise de Penne fut suivie d'un épouvantables massacre. Les deux chefs s'y conduisirent de manière à justifier toutes les accusations portées depuis contre eux. Voyez les curieux détails donnés dans l'*Histoire ecclésiastique*, t. II, p. 476.

FIN DU DEUXIÈME VOLUME.

APPENDICE AU LIVRE III.

Estat au vrai des retranchements de vivres, fait par le seigneur de Monluc, lieutenant général en la ville de Sienne, en l'absence de Monseigneur le mareschal de Strozzi, lieutenant général de Sa Majesté en Italie, selon et ainsi qu'il s'ensuyt.

Premièrement est assavoir que le blé que le roy avoit en munition en ladite ville est fini le 3e jour de novembre 1554.

L'on a trouvé dans le couvent de Saint-Dominique, à Sienne, de 17 moges 17 septiers de blé et 19 moges 3 septiers de farine, estant aux mains de Cyprian Chequin, citadin siennoys. Plus a esté trouvé dans l'hospital de Sienne, la quantité de 348 moges de grain, tant blé, seigle, orge, avoyne, vesse, pois, fèves, gosses et lentilles, qui ont esté tous meslez ensemble par le commandement dudit sieur de Monluc. Nombre total dudit grain, 348 moges 14 septiers.

Qui est à commencer le 4e jour dudit moys de novembre que ledit sieur de Monluc a réduit et retranché la despence qui se faisoit à Sienne à 3320 bouches, pour la nourriture et entretenement desquelz il leur a ordonné à chacun trois pains par jour, du poids de 22 onces les trois. Cinq moges 8 septiers de blé, à raison de 48 livres le septier : — cy par jour. . 5 moges 8 septiers.

Nota. — Qu'à chacun moge de grain y a trois charges à la mesure de Sienne; chacune charge de 8 septiers; chacun septier, du poids de 48 livres, doibt rendre 86 pains du poix de 22 onces les trois. La livre de Sienne n'est que de 12 onces. Une moge de grain de Sienne n'est que trois septiers de Paris.

A raison de 5 moges 8 septiers de blé par jour a esté despendu, depuis le 4e jour dudit mois jusques et comprins le 9e, la quantité de 26 moges 11 septiers.

Le neufiesme jour dudit moys, ledit sieur de Monluc a réduict

et retranché la despence dessus dicte à 3100 bouches *, pour la nourriture desquelles il a ordonné par chacun jour 4 moges 22 septiers de blé: — cy. . . . . 4 moges 22 septiers.

Depuis et comprins ledit 9e de novembre jusques et comprins le 20e a esté mangé et despendu, à la raison dessus dicte, la quantité de 59 moges. Et par ainsi appert avoir esté espargné durant ledit temps par chacun jour 9 septiers de blé, qui sont. . . . . 4 moges 12 septiers.

Ledit 20e de novembre, ledit sieur de Monluc a réduict la despence susdicte à 20 onces de pain par jour, pour chacune bouche, pour la nourriture desquelles leur a esté ordonné 4 moges 12 septiers de blé par jour, chacun septier du poix de 48 livres et chacun septier de blé rendant 86 pains comme dit est, — cy par jour, cy. . . . . 4 moges 12 septiers.

En laquelle réduction et retranchement y aura à manger, pour la nourriture desdites 3120 bouches, jusques au 20e jour de janvier.

Le double de laquelle réduction et retranchement a esté envoyée par ledit sieur de Monluc à mondit sieur le mareschal de Strozzi et à MM. les cardinaulx et ambassadeurs pour le roy à Rome affin de y pourveoir et faire donner ordre.

Fait à Sienne, le 20e de novembre.

Depuis et comprins ledit 20e de novembre jusques et compris le 22e janvier, a esté mangé et despendu, à la raison de 4 moges et 12 septiers par jour, pour la nourriture desdites 3120 bouches, la quantité de 284 moges et 20 septiers de grains, tant blé, seigle, orge, avoyne, vesse, pois, febve, gosses que lentilles, qui ont esté tous meslez ensemble, comme dit est: — cy 284 moges 20 septiers.

Et ainsi appert qu'il a esté espargné au roy durant ledit temps, à cause des retranchements susdits, 35 moges 10 septiers et demy.

Ledit 22e jour de janvier, ledit sieur de Monluc a réduict les compagnies françoises, allemans et italiens à 2802 bouches, pour la nourriture desquelles il leur a ordonné à chacun trois pains par jour du poix que dessus, revenant à ceste raison à 4 moges 1 septier et demi de grain par jour : cy. . .4 moges 1 septier et demy.

* Le manuscrit porte 3100 *bouches*. Il faut lire 3120 *bouches*, comme on le voit par la suite de ce document.

Depuis et comprins ledit jour jusques au 29e que les Allemands sont partis de Sienne, par commandement de mondit sieur le mareschal de Strozzi, pour aller à Montalchyn, qui sont sept jours entiers, a été despendu.. . . . . 28 moges 7 septiers.

Et partant s'est épargné, durant ledit temps, 4 moges 5 sept.

Ledit 29 janvier, ledit sieur de Monluc a encores retranché lesdites compagnies à 1604 bouches, pour la nourriture desquelles il leur a ordonné, par chacun jour, 3 pains du poix de 20 onces les trois comme dessus, qui revient à ceste raison à 2 moges 7 septiers de blé par jour, chacun septier du poix de 48 livres, comme dessus dit est : — cy par jour . . . . 2 moges 7 septiers et demy.

S'est despendu et mangé despuis ledit temps jusques au 3e jour de février à ceste raison. . . . . 11 moges 11 septiers.

Et par ainsi y a eu espargné au roy, durant ledit temps, de 47 septiers de blé par jour, qui sont. . . . . 8 moges 18 septiers; parce aussi que le pain fut mis au poix de 20 onces les trois, comme dit est.

Le 3e jour de février fut fait nouveau marché avec les fourniers de la munition, lesquelz se sont obligez de rendre, pour chacun septier de blé, 53 livres 4 onces de pain.

En quoy faisant s'est espargné au roy par chacun jour 5 septiers de blé, parce qu'il en falloit par jour 2 moges 7 septiers, selon qu'il en avait esté ordonné par ledit sieur de Monluc.

A esté mangé et despendu, depuis ledit 3e jour de février jusques au 6e de mars, à raison de 2 moges 2 septiers de blé par jour, la quantité de. . . . . 67 moges 12 septiers.

Et partant s'est espargné, durant ledit temps, 6 moges 6 septiers.

Le 6e jour de mars, ledit sieur de Monluc a réduit le pain au poix de 18 onces les trois, qui revient, à ceste raison, à 45 septiers de blé par jour, cy. . . . . , ... 45 septiers.

A esté mangé et despendu à ceste raison, despuis ledit temps jusques au 13e dudit mois de mars, 13 moges 7 septiers.

Et par ainsi s'est espargné durant ledit temps 1 moge 11 septiers.

Le 13e jour de mars ledit sieur de Monluc a encore réduict les compaignyes à 1445 bouches, pour la nourriture desquelles leur a ordonné par jour 3 pains, du poix de 18 onces les trois, qui revient à 41 septiers par jour. Chacun septier du poix de 53 livres 4 onces : cy. . . . . 41 septiers.

A esté despendu et mangé durant ledit temps, qui sont treize jours entiers, 22 moges 13 septiers.

Et par ainsi a esté espargné sur ledit retranchement de bouches, depuis ledit temps, et sur ledit poix . . . . 2 moges 4 septiers.

Ledit 26e de mars ledit sieur de Monluc a encore réduict le pain au poix de 16 onces les trois pour chacune bouche, qui revient, à ceste raison, à 36 septiers de blé par jour.

A esté mangé et despendu despuis ledit 26e de mars, jusques et comprins le 16e d'avril, à la raison susdite, la quantité de 34 moges.

Et par ainsi a esté espargné à cause des retranchements et du poix la quantité de. . . . . 4 moges 15 septiers.

Depuis et comprins ledit 16e d'avril jusques et comprins le 21e que nous sommes partiz de Sienne, ledit sieur de Monluc a ordonné à chacune bouche susdite 6 onces de biscuit par jour, dont ilz ont esté nourriz et substantez, montant à 4 moges et 22 septiers de biscuit.

Nombre total de la despence, tant de blé que d'autres grains qui ont été meslez tous ensemble, avec le son et semollette, la quantité de 540 moges; en ce comprins ce qu'on a achepté de plusieurs citadins siennois.

Et la recepte ne monte qu'à 520 moges 3 septiers.

Et par ainsi y a eu espargné au roy, despuis le moys de janvier, à cause des réductions et retranchements susdits, de la quantité de 25 moges et 10 septiers de blé, vallans, à raison de 4 escus le septier, la moge, 96 escus ; qui est, pour lesdites 26 moges 10 septiers, 2340 escus.

Et depuis le 4e jour de novembre, jusques au 20e jour de janvier, y a eu espargné au roy de 35 moges 10 septiers et demy, à raison de ung escu et demy le septier et de 36 escus la moge, comme il se vendait en ce temps, valant la somme de 1275 escus.

(Bibl. imp., f. fr., vol. 3140, fo 41, copie du temps.)

TABLE.

Livre troisième (*suite*) ..... Pages 1
Livre quatrième 144
Livre cinquième 336
Appendice 461

HF.B
M7938c

Montluc, Blaise de
Commentaires et lettres; ed. Ruble.
vol.2.

30080

University of Toro
Library

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET
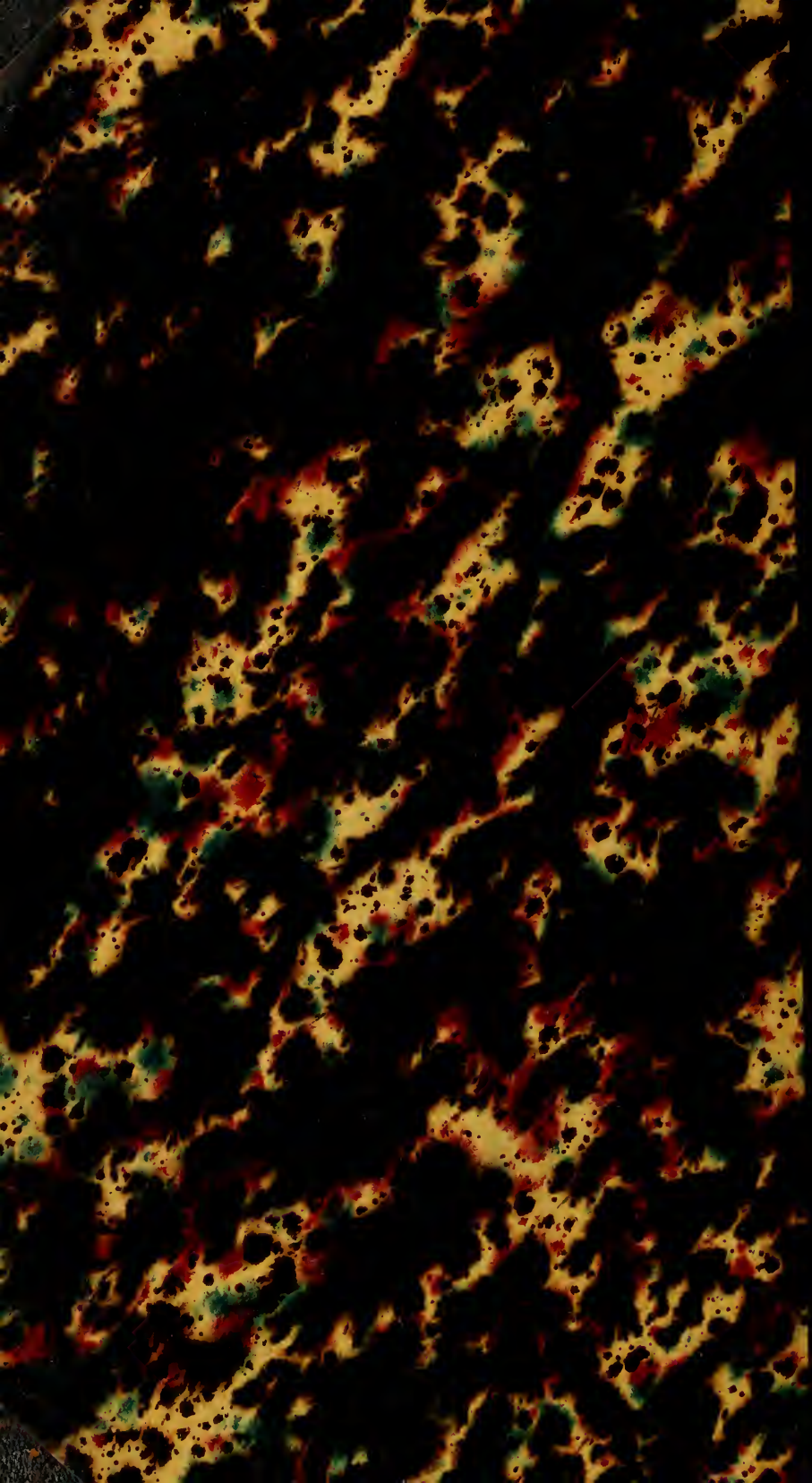
Acme Library Card Pocl
LOWE-MARTIN CO. LIM